Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

900000227003

Digitized by Google

S 44047
61B6

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M. LE BARON DE GERLACHE.

—

TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

ROYAUME DES PAYS-BAS.

—

TOME I.

Digitized by Google

PROPRIÉTÉ. — DÉPOSÉ CONFORMÉMENT A LA LOI.

Bruxelles, typographie de H. Goemaere.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

S 44247 6136

SITEITS
BIBLIO
THEEK
GENT

Digitized by Google

ROYAUME

DEPUIS

PRECEDEE D'UN COUP D
DU XVIe ET DU X
SUR L'HISTOIRE DU ROY
DE 1850

ACCOMPAGNEE DE DISCOURS PAR

le Baron

TROI

CORRIGEE ET

B

H. GOLMAERE,

RUE DE

Digitized by Google

S 1247 6136

HISTOIRE

DU

ROYAUME DES PAYS-BAS

DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1830,

PRÉCÉDÉE D'UN COUP D'ŒIL SUR LES RÉVOLUTIONS RELIGIEUSES DU XVI^e^ ET DU XVIII^e^ SIÈCLE, ET SUIVIE D'UN ESSAI SUR L'HISTOIRE DU ROYAUME DE BELGIQUE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830 JUSQU'AU TRAITÉ DE 1839;

ACCOMPAGNÉE DE DISCOURS PARLEMENTAIRES, DE NOTES ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES;

PAR

le Baron E. C. De Gerlache,

Ancien membre des États-Généraux;
Ancien Président du Congrès Belge et de la Chambre des Représentants;
Premier Président de la Cour de Cassation;
Directeur de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique; Grand Cordon de l'Ordre de Léopold, Officier de la légion d'honneur,
Membre de la Croix de Fer, des Ordres de S. Grégoire le Grand et de Pie IX.

TROISIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME I.

BRUXELLES

H. GOEMAERE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE LA MONTAGNE, 52.

1859

UNIVERSITEITS BIBLIOTHEEK GENT

Digitized by Google

13 J 29

DIEU. VÉRITÉ. PATRIE.

Digitized by Google

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Nous avons expliqué dans la préface de notre première édition comment nous était venue l'idée de cet ouvrage. Témoin des événements qui ont précédé la révolution de 1830 nous avons voulu essayer d'en indiquer les causes en rappelant les actes du pouvoir qui ont soulevé le plus de résistances dans la nation, et notamment les atteintes portées à ses libertés civiles et religieuses. Guillaume Ier nous rappelait Joseph II ; et le règne de ces deux rois réformateurs, l'un philosophe et l'autre protestant, nous invitait naturellement à remonter jusqu'à la grande révolution du 16e siècle. Tel fut le principal sujet de notre *Introduction* à l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas*.

La révolution brabançonne et celle de 1830, plus particulièrement belges, semblent s'amoindrir à

Digitized by Google

13 J 29

DIEU. VÉRITÉ. PATRIE.

Digitized by Google

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Nous avons expliqué dans la préface de notre première édition comment nous était venue l'idée de cet ouvrage. Témoin des événements qui ont précédé la révolution de 1830 nous avons voulu essayer d'en indiquer les causes en rappelant les actes du pouvoir qui ont soulevé le plus de résistances dans la nation, et notamment les atteintes portées à ses libertés civiles et religieuses. Guillaume Ier nous rappelait Joseph II ; et le règne de ces deux rois réformateurs, l'un philosophe et l'autre protestant, nous invitait naturellement à remonter jusqu'à la grande révolution du 16e siècle. Tel fut le principal sujet de notre *Introduction* à l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas*.

La révolution brabançonne et celle de 1830, plus particulièrement belges, semblent s'amoindrir à

Digitized by Google

mesure qu'on s'éloigne des événements, tandis que la révolution du 16e siècle grandit de plus en plus en raison de son caractère d'universalité. Et cependant nous ne devons pas oublier nos souvenirs de 1830. C'est alors que la Belgique eut la gloire de donner à l'Europe catholique un mémorable exemple, que la France et l'Autriche ont imité depuis, en relâchant les liens dont un pouvoir despotique avait surchargé l'Eglise. Si cette Eglise est aujourd'hui plus fortement menacée chez nous, peut-être, que partout ailleurs, elle y est aussi plus libre et par conséquent plus capable de se défendre. Quelque soit dans l'avenir le résultat définitif de l'épreuve tentée sur la Belgique en 1830, les 25 premières années de ce nouveau régime tiendront une place remarquable dans notre histoire nationale. D'ailleurs l'époque antérieure à 1830, et celle qui suit immédiatement notre émancipation offrent encore pour nous-mêmes un grand intérêt d'actualité. Les deux partis qui divisent aujourd'hui le pays, se disputent vivement sur le sens de certains articles fondamentaux de notre constitution. Or pour en bien pénétrer l'esprit il ne faut pas oublier ce régime hollandais et protestant, d'où nous sortions et qui s'attaquait à nos plus chères libertés; il ne faut pas oublier ce que nous voulions en 1825, en 1828, en 1830 et 1831, et ce que longtemps après encore personne ne nous contestait.

Depuis vingt ans on a publié beaucoup de pièces

Digitized by Google

sur Charles-Quint et sur Philippe II (1); on a curieusement exploré les plus petites circonstances de leur vie. Le médecin et le valet de chambre du grand empereur ne connaissaient pas mieux les secrets de sa garde-robe que nous ne les connaissons aujourd'hui. Quant à Philippe II, il est demeuré l'objet d'une réprobation bruyante et à peu près universelle. En examinant de près la conduite de ce roi, il me semble cependant qu'il l'emporte de beaucoup pour la force et la hauteur du caractère, pour la prévoyance et la persistance des idées, sur les autres princes de son temps, qui presque tous abandonnèrent ou trahirent la cause de la religion.

Pour s'élever au niveau d'un tel sujet il ne suffit pas de l'examiner au point de vue exclusivement belge, ou protestant, ou libéral, il faut le considérer aussi au point de vue général et au point de vue contemporain. Philippe II n'avait pas seulement à gouverner les provinces belgiques, mais plusieurs royaumes répandus dans les divers parties du monde. Il eut sur les bras, à lui seul, la plus grosse question qui ait surgi dans les temps modernes: le protestantisme qu'il combattit de toutes ses forces jusqu'à la fin de sa vie, ébranlait dans leurs fondements

(1) Notamment la *Correspondance de l'empereur Charles-Quint*, par M. Karl Lanz; la *Correspondance de Philippe II; les Relations des Ambassadeurs Vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, par M. Gachard, etc., etc. Ces divers documents m'ont fourni, à l'appui de mon premier travail sur cette époque, de nouvelles preuves que je n'ai pas dû négliger pour répondre aux attaques dont il avait été l'objet.

Digitized by Google

l'autorité monarchique et l'autorité religieuse. Par l'hérésie, le lien qui unissait jadis toutes les nations entre elles sous un père commun était brisé; la fraternité chrétienne, qui est l'âme du christianisme, se changeait en hostilité; une guerre acharnée, au nom de la liberté d'une part, et de l'autorité de l'autre, rendait toute conciliation impossible. Cette lutte au-dedans et au-dehors entravait l'action des gouvernements et paralysait tout effort commun. On sait quelle résistance les réformés opposèrent à Charles-Quint lorsqu'il s'agit de défendre l'Allemagne contre les armées ottomanes! N'est-il pas évident qu'à la fin, au milieu de cette grande conflagration où toutes les passions se donnaient libre carrière, le christianisme lui-même, à le considérer humainement, pouvait périr? Faut-il s'étonner des efforts que fit un roi catholique pour arrêter cette grande œuvre de destruction au sein de ses états?

La France, que la puissance espagnole enserrait presque de toute part, suivant la politique en usage déjà contre Charles-Quint, organisa contre Philippe une croisade générale, à laquelle elle convia les turcs et les protestants, et elle suscita la guerre civile dans nos provinces en y fomentant l'hérésie. Et cet immense scandale parmi les nations chrétiennes dura plus d'un siècle! Aujourd'hui encore les historiens français n'ont pas assez d'éloges pour exalter cette grande habilité politique, continuée et illustrée par le cardinal de Richelieu, qui amena le

Digitized by Google

triomphe définitif de la réforme dans une partie de l'Europe, et qui l'eût peut-être fait triompher partout si l'Espagne n'eût puissamment résisté. Cette révolution religieuse enfanta une suite de révolutions politiques. Dans les états protestants le pouvoir spirituel fut asservi par le pouvoir temporel, et dans les états catholiques il se trouva plus ou moins subordonné aux gouvernements civils. Alors s'élève une nouvelle ère pour la diplomatie: elle devient positive, utilitaire, matérialiste; estimant chaque pays d'après ses richesses, son étendue, sa population; ne s'inquiétant des croyances et des mœurs que dans leurs rapports avec la politique. Tel fut le résultat de cette grande lutte qui avait commencé sous le prétexte d'assurer les libertés religieuses des peuples et dont le traité de Westphalie tint fort peu de compte. Philippe fut le seul roi qui ait osé dire à tous ses ennemis, catholiques ou protestants: « Avant de souffrir le moindre changement à notre « sainte et ancienne religion, je perdrais tous mes « états; je perdrais cent vies s'il le fallait. Je ne suis « ni ne veux être seigneur d'hérétiques! » Si vous voulez savoir le secret des haines immortelles et des injures qui poursuivent incessamment sa mémoire, ne le cherchez pas ailleurs que dans la part qu'il prit à ce grand drame dont il avait prévu les fatales conséquences.

Chose étrange! après trois siècles, l'homme qui a le plus contribué à sauver le catholicisme en Europe,

Digitized by Google

est encore aujourd'hui méconnu et calomnié dans nos livres, dans nos journaux, dans nos Académies avec un acharnement dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Qu'il soit impitoyablement attaqué par les ennemis de la religion et de l'Eglise, cela se comprend; mais pourquoi tant de pieux écrivains, alors qu'ils se proclament bravement les champions du christianisme, tiennent-ils toujours quelques traits en réserve contre Philippe II? C'est que, parmi les catholiques même, les uns se montrent trop épris d'une vaine popularité, dont les journaux libéraux sont les organes les plus accrédités et les plus redoutés, et que les autres, s'étant une fois prononcés, refusent d'examiner de plus près les preuves décisives qui les feraient revenir de leurs anciennes opinions.

Ce qui nous attache surtout à ces deux remarquables figures de Charles-Quint et de Philippe, qui résument tout le 16e siècle, c'est qu'aucun prince depuis Charlemagne n'a mieux compris le rôle que le christianisme et l'Eglise catholique sont appelés à remplir dans la conduite des états et la civilisation des peuples. Dans des histoires toutes récentes, publiées chez nous, on regrette vivement que les provinces méridionales n'aient pas suivi le *drapeau de la liberté religieuse et de l'indépendance nationale* (1).

(1) Il ne s'agissait pas dans cette guerre *d'indépendance nationale*, mais *de religion*. Il est curieux d'entendre un hollandais, très-zélé protestant et très-patriote, dont les travaux ont jeté beaucoup de lumières sur cette époque, faire ici la leçon

Digitized by Google

La conséquence implicite de cette théorie c'est qu'elles auraient dû abjurer leur vieille foi, sans quoi il

à nos écrivains nationaux. « La religion, dit-il, était, *non pas l'instrument*, mais *le principe de la politique;* n'en déplaise à ceux qui voudraient métamorphoser la révolution des Pays-Bas, *cette grande conséquence du protestantisme religieux*, en une réaction des libertés communales; *il est beaucoup question ici de religion*, et *très-peu de priviléges*... Une époque pour laquelle l'intérêt des formes de gouvernement est le plus haut placé des intérêts de la terre et du ciel, a voulu *s'assujétir et s'assimiler le passé*. Méconnaissant les riches variétés de l'histoire, elle a voulu ramener tous les temps à son propre niveau, au niveau d'une époque où l'indifférence pour la religion et la soif des intérêts matériels prédominent. Ce sont là de tristes efforts. Le XVI^e^ siècle, dominé par la foi, se prête difficilement à ces transformations violentes motivées par le désir d'assigner à ses propres opinions un caractère d'universalité, *et surtout aussi par la répugnance à reconnaître dans la vérité historique l'influence des principes chrétiens* (a). »

Il est impossible de mieux dire, nous ne pouvons qu'inviter nos historiens libéraux, à méditer consciencieusement ces paroles.

L'un des ouvrages les plus importants, parmi tous ceux qui ont paru depuis peu, est le recueil de M. Groen-Van Prinsterer, *conseiller d'état* du royaume des Pays-Bas, *dédié à S. M. Guillaume* 1^er^ (b). M. Groen a voulu, dit-il, élever *un monument* à la gloire de *l'illustre maison d'Orange-Nassau*, et particulièrement du fameux *Taciturne*, qui lutta victorieusement contre la domination espagnole. M. Groen est un zélé patriote, un croyant sincère, un protestant de la vieille roche, comme il n'en existe plus guères maintenant. Son livre est une mine féconde en renseignements précieux, une véritable *autobiographie*, non-seulement pour les princes de la maison de Nassau, mais pour les champions de la cause opposée, pour Philippe II, pour ses généraux et ses ministres. Comme l'auteur est un homme aussi consciencieux qu'instruit, il ne dissimule aucune pièce, aucun fait. Il en résulte parfois d'étranges révélations au préjudice de ses héros, et il l'avoue franchement. Aussi l'apparition de sa *Correspondance* a-t-elle fait jeter les hauts cris dans le camp protestant, et surtout parmi les libéraux fanatiques-encroutés. « Les amis *du système de mutisme*, » dit-il, lui ont reproché aigrement d'avoir prêté de nouvelles armes à la cause

(a) Groen Van Prinsterer. Archives, ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau; préface, page xxv.

(b) 9 Vol. 8°; Leyde, 1835—1847.

Digitized by Google

n'y avait ni union ni liberté possibles avec la Néerlande. C'est, à propos de l'histoire du XVI^e^ siècle, faire le procès à notre révolution belge de 1830. Car celle-ci eut exactement la même cause que la confédération d'Arras de 1579, c'est-à-dire, l'impossibilité pour les catholiques de supporter le joug des protestants, qui s'étaient d'abord présentés comme les amis et les sauveurs de la liberté religieuse, et dont les oppressions et les violences furent trouvées plus intolérables que celles des Espagnols. Cette liberté que l'on préconise, cette juxtà-position de deux religions opposées et pacifiques, n'a jamais existé que dans l'imagination des utopistes, et elle n'existe pas même aujourd'hui dans cette Hollande, qu'on ose nous proposer pour modèle, comme nous le savons par expérience. Le projet de constituer une grande unité belge est devenu impossible, non par le fait des provinces catholiques, mais par la défection des provinces septentrionales protestantisées, dont on se plaît tant à célébrer la victoire.

Depuis que la deuxième édition de l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas* a paru les préventions contre Charles-Quint commencent à s'effacer. Le jour n'est

catholique (*a*). Ces hommes auraient voulu que ce qui est passé, selon eux, en force de chose jugée dans l'histoire, fut considéré comme définitivement jugé. M. Groen pense au contraire, qu'il n'est jamais permis de cacher la vérité; que le temps et l'erreur ne prescrivent point contr'elle. Et c'est aussi notre opinion.

(*a*) T. 1, 2^e^ édition; *prolégomènes*, p. 36.

Digitized by Google

pas loin peut-être où des préjugés, bien autrement enracinés à l'égard des principaux personnages du 16e siècle, disparaîtront également. J'ai révisé les jugements des historiens sur d'Egmont, sur le prince d'Orange et sur Philippe II, à qui je n'avais pas d'abord rendu justice entière (1). J'ai dégagé les ombres qui obscurcissaient cette grande figure et qui l'avaient faite si noire; je crois en avoir dessiné les traits assez nettement; quant à d'Egmont, et surtout au fameux Taciturne, j'ai osé rabaisser le piédestal sur lequel on les avait élevés. J'ai parlé librement de ces confédérés, de ces nobles déloyaux, dont un libéralisme de mauvais aloi a prétendu faire des héros patriotes et qui n'étaient au fonds que des ambitieux déçus. Je ne crée point de système; je ne plie point l'histoire à mes idées; je rapporte des faits et des témoignages et j'en déduis mes conclu-

(1) Il n'y a ici nulle contradiction, nulle palinodie de ma part. Quand je me mis à étudier, il y a plus de vingt-cinq ans, le règne de Philippe II, je n'en connaissais que ce que j'avais lu partout. J'étais bien résolu à frapper, comme tant d'autres, sans pitié sur cet exécrable tyran, oppresseur des Belges. Mais l'examen attentif des pièces originales déposées à la Bibliothèque de Bourgogne, et notamment la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe,* me firent changer d'avis. Cependant il me restait des doutes; toutes mes préventions n'étaient pas dissipées; le vieux fantôme de Philippe II m'obsédait toujours. Tout en le louant sous certains rapports, sous d'autres, je le traitais encore assez sévèrement. Les nouveaux documents qui ont été publiés depuis ont dissipé mes incertitudes et m'ont amené à faire à Philippe une réparation plus complète sur un grand nombre de points... J'ose prier en conséquence ceux de mes lecteurs qui jugeraient à propos de citer mes opinions, soit pour les appuyer, soit pour les combattre, de vouloir bien s'en tenir à cette *dernière édition,* qui contient l'expression de ma pensée sur cette époque, l'une des plus importantes de notre histoire.

Digitized by Google

sions. Le lecteur a maintenant sous les yeux les pièces d'un procès qui dure depuis trois siècles; c'est à lui de décider.

Quelques personnes, trop prévenues pour mes premiers essais, m'avaient conseillé de reprendre sous œuvre mon *Introduction*, de manière à former du tout une vue générale et un tableau d'histoire nationale complet. Mais c'eût été un grand travail et un tout autre travail que celui que je m'étais d'abord proposé, et, qui débordant mon cadre primitif, en eût rompu l'unité. Sans adopter ce plan j'en ai toutefois crayonné, dans un volume séparé, les parties principales, telles que l'*Etablissement du Christianisme en Belgique; S. Bénoît, patriarche des moines d'Occident; le règne de Charlemagne; la Féodalité, la Chevalerie et les communes; la Commune flamande; Charles-Quint, Clément VII, et la réforme*, etc. (1). J'ai fait comme le voyageur qui, en parcourant un pays, ne décrit pas tout, mais seulement les sites qui lui offrent le plus d'attrait, dans l'espoir d'en exciter d'autres à recommencer la même course et à compléter ses explorations. Ne sont-ce point là en effet les grandes époques de la civilisation chrétienne et de la civilisation belge, d'où la lumière doit rayonner partout? Ces esquisses serviront en quelque sorte de complément à mon *Intro-*

(1) Voir ci-après, Tome 6, *Essais sur les Grandes Epoques de notre Histoire nationale*.

Digitized by Google

duction. Je supplie ceux qui désireraient davantage de vouloir bien considérer que les longues histoires ne sont pas toujours les meilleures, et que pour faire plus, le temps et les forces m'auraient manqué...

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION (1842).

Après avoir retracé dans cet ouvrage un aperçu de *l'Histoire du royaume des Pays-Bas*, pendant les quinze années de son existence, j'ai cru devoir compléter mon travail en disant quelque chose du gouvernement nouveau qui a succédé, dans notre Belgique indépendante, à celui que les traités de 1814 et de 1815 y avaient établi. Tel est le but d'un appendice intitulé : *Esquisse de l'Histoire du royaume de Belgique, depuis la révolution de* 1830, publié aujourd'hui pour la première fois (1). La charte de 1831 ; l'élection d'un roi ; les traités qui ont définitivement constitué nos provinces en état séparé, sont les trois grands faits de ce dernier période. Sans vouloir juger des personnages qui sont encore trop près de nous pour pouvoir prendre leur juste mesure historique, et des institutions trop récentes pour en apprécier toute la portée, il m'a semblé utile de rappeler en peu de mots les cir-

(1) La 1re édition de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas*, publiée en 1839, en deux volumes seulement, s'arrêtait à 1830.

Digitized by Google

constances et les actes les plus mémorables qui ont amené et consolidé l'ordre politique sous lequel nous vivons.

Pour aller au devant de certaines objections, j'aurais dû peut-être intituler cette partie de mon livre qui embrasse l'époque contemporaine, *Mémoires d'un député, pour servir à l'histoire du royaume des Pays-Bas et du royaume de Belgique.* Mais au fond, je n'ai rien voulu faire d'autre: cela résulte assez et de la nature de mon sujet et de la manière dont je l'ai traité. Quoi qu'il en soit, si ce livre se fait lire avec quelque intérêt, qu'importe le titre? On objecte que celui qui a joué un rôle public dans les événements qu'il rapporte a trop de peine à se détacher de ses vieilles opinions; mais si ces opinions sont justes, et si elles peuvent exciter encore de vives sympathies, pourquoi les abandonnerait-il? Et quand même elles seraient susceptibles de contradiction ne faut-il pas aussi qu'elles soient représentées dans l'histoire? Je ne connais guère de meilleur titre de propriété que celui d'un écrivain qui raconte naïvement et fidèlement les choses qui se sont passées sous ses yeux, pour peu qu'elles méritent d'être racontées; il lui reste toujours du moins l'avantage de la priorité. Si personne ne s'inquiétait de reproduire les actes et les jugements contemporains, à leurs différents points de vue, je demande comment il serait possible d'en rédiger un jour une narration exacte et complète, telle qu'on doit la désirer? Et pour aller plus directement au fait, en ce qui me concerne, je demande si l'histoire de l'ancien royaume des Pays-Bas, dissous déjà depuis plus de douze années, ne renferme pas un période accompli? je demande, si parce que les questions sur les bornes respectives des différents pouvoirs, sur les libertés religieuses, sur l'instruction pu-

Digitized by Google

blique, et tant d'autres, pour lesquelles nous avons lutté si longtemps aux états-généraux, se réveillent maintenant en Allemagne, en Hollande, en France, et chez nous, c'était un motif pour n'en point parler? Ceux qui m'ont opposé d'un seul trait de plume l'espèce de fin de non recevoir à laquelle je réponds, ne manqueront pas de dire, oui: ils ont sans doute leurs raisons, le lecteur en jugera.

Le premier volume de cet essai a été accueilli avec une bienveillance qui m'imposait de nouvelles obligations. J'ai tâché d'améliorer mon *Introduction*, en esquissant d'une manière plus large l'histoire des faits, des idées, des mœurs et des institutions dans notre patrie. Tel est le plan et le but de cette première partie de mon travail. On y trouvera des changements, de nombreuses et importantes additions, notamment sur le règne de Philippe-le-Bon, de Philippe II, d'Albert et d'Isabelle, de Marie-Térèse, et sur la révolution brabançonne. Mes convictions d'historien s'étant accrues par l'approbation de mes lecteurs et par mes propres réflexions, j'ai fortifié mes premiers aperçus par de nouvelles preuves et de nouveaux faits.

En parlant de la révolution protestante, j'avais indiqué beaucoup trop rapidement les traits de notre célèbre Charles-Quint, de ce vigoureux défenseur de l'unité allemande et du catholicisme contre la réforme et le croissant, dont la politique a donné lieu à tant de jugements contradictoires, et qu'il faut bien apprécier pour l'intelligence du règne de Philippe II et de tout le XVI^{e} siècle: sujet d'une immense portée, non-seulement belge mais européen. J'ai réparé de mon mieux cette grande lacune. J'ai recueilli avec un amour religieux quelques-uns de ces noms historiques qui nous ont légué des

Digitized by Google

exemples de grandeur et de vertus plus utiles à étudier pour le bonheur de la vie que les vaines et querelleuses spéculations de la politique du jour.

La diplomatie a joué un rôle fatal dans nos affaires à toutes les époques; il est indispensable de la bien connaître, surtout aujourd'hui que nous figurons en nom propre dans le système européen, et que nous avons recouvré la libre direction de nos intérêts nationaux. J'ai recherché soigneusement, en vue de l'avenir, les tendances de ces traités qui ont si souvent disposé de nous et sans nous; j'en ai indiqué la longue série et en quelque sorte la généalogie.

Enfin un coup d'œil jeté sur les causes de cette révolution française qui a envahi une partie de l'Europe, radicalement changé nos institutions, et presque déplacé l'axe du monde politique et moral, m'a semblé nécessaire pour compléter une introduction *à l'Histoire du royaume des Pays-Bas et du royaume de Belgique.* On me pardonnera sans doute d'être ainsi revenu sur cette première partie de mon travail ; la matière était bien assez ardue pour s'y prendre à deux fois.

Presque toutes les pages de nos annales ont besoin de restauration. On dirait que la main des iconoclastes a passé par là. On a pu voir par le peu que j'en ai dit, que beaucoup d'écrivains accrédités, ignorant nos lois et nos mœurs, ou imbus de leurs préjugés de sectes et de nations, nous ont mal jugés, et que beaucoup de lecteurs, même parmi nous, ont embrassé trop facilement leurs injustes préventions. Si une histoire générale approfondie est possible, c'est seulement après que l'on aura achevé ce travail préparatoire. Une histoire, telle que je la conçois, présen-

Digitized by Google

tée dans des proportions convenables, serait le meilleur manuel du citoyen belge. Placés entre plusieurs peuples rivaux, dont la politique et les amours-propres exclusifs se combattent jusque dans leurs littératures, nous devons les juger d'assez haut, librement et franchement; c'est ainsi qu'une œuvre purement belge pourrait être originale à force d'être vraie.

Il serait à souhaiter que les hommes qui ont été mêlés aux affaires publiques de notre pays, à cette époque surtout où les graves enseignements n'ont point manqué, lui consacrassent une partie de leurs loisirs quand l'heure de la retraite aura sonné pour eux, en faisant choix de quelque sujet qui leur servît comme de canevas pour y consigner ce que leur ont appris l'expérience et la méditation. Si l'on n'est pas toujours assez habile pour faire un bon livre, même en parlant de ce qu'on connaît le mieux, chacun peut se promettre du moins de laisser ainsi quelques matériaux utiles que d'autres viendront consulter un jour.

Envisagée de haut, c'est une entreprise d'une difficulté désespérante que celle de l'historien et qui laisse toujours à désirer, parce qu'elle exige des qualités diverses qu'il est rare de réunir: la connaissance du passé et du présent ; le sens pratique de l'homme d'état; l'âme du citoyen; la conscience et le courage de l'honnête homme qui brave la tyrannie des préjugés contemporains et ne se passionne que pour la vérité, enfin le talent de l'écrivain qui porte la vérité à sa plus haute expression. L'un est érudit, mais il pèche par la forme et la vie manque à ses récits; l'autre intéresse et sait raconter, mais il effleure les faits et ses jugements sont superficiels; celui-ci a la science des recherches et des documents, mais il ignore les affaires et le cœur humain;

Digitized by Google

celui-là possède à fond les annales de son pays, mais il ne sait pas les encadrer dans l'histoire générale, il manque de ces vues de principes et d'ensemble qui illuminent tout un sujet et qui en unissent les parties les plus éloignées; un autre présente des aperçus qui paraissent neufs, mais l'esprit de système l'emporte, le jette tout d'un côté et il n'est point vrai; un autre enfin se croit impartial et étranger à tous les partis parce qu'il traite avec une égale indifférence les grands intérêts du pays, de la religion et de l'humanité, et c'est la pire des infidélités. Néanmoins dans l'intérêt de l'art toute tentative, quelque faible ou incomplète qu'elle soit, doit être encouragée comme pouvant conduire peu à peu à quelque chose de plus parfait. Ces édifices admirables du moyen âge qui sont l'orgueil de nos villes, qui nous étonnent et nous imposent par leur masse et par leurs détails, n'ont pas été bâtis par un seul architecte ni en un seul jour; ils sont d'ordinaire l'œuvre d'une suite de générations. Il en est de même des grands travaux de la science. Pour moi je serais trop heureux si l'on pouvait dire que j'ai crayonné quelques profils du monument que je voudrais voir élever à l'honneur de ma patrie..... J'ai cru à l'indépendance de notre Belgique du jour où elle est devenue possible; cette foi politique a été l'idée dominante et l'espoir de ma vie: j'en ai rassemblé les éléments par toute l'histoire, et c'est en partie le résumé de ces études que j'offre ici au lecteur.

—

Digitized by Google

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION (1839).

Lorsque Guillaume monta sur le trône des Pays-Bas, les Belges ne demandaient pas mieux que de s'abriter sous l'égide d'un gouvernement national. Le besoin de repos, l'espérance qu'un peuple conçoit toujours à l'avénement d'un nouveau prince, surtout après une lougue suite de guerres et de malheurs, avaient tellement fasciné les esprits qu'il leur fallut bien des mécomptes avant de s'apercevoir qu'ils s'étaient trompés. La Belgique jetait un regard douloureux sur le passé, et elle se reportait avec amour vers l'avenir. En effet, bloquée pendant deux siècles dans ses étroites limites par la jalousie mercantile de ses voisins et par le machiavélisme de la diplomatie, à quoi lui avaient servi le sol le plus riche, le peuple le plus industrieux et le plus beau port du monde? Réunie ensuite par la conquête à un grand empire sa voix s'était perdue au milieu de cinquante millions de voix, soumises comme elle à la volonté d'un despote. Une nation calme, positive, religieuse, attachée à ses vieilles habitudes domestiques, peu faite encore à la vie constitutionnelle, ne se met guère en mouvement pour

Digitized by Google

des théories, à moins qu'on ne vienne heurter violemment ses intérêts ou ses croyances. Les Belges attendaient beaucoup de la sagesse et de l'expérience d'un souverain parvenu à l'âge mûr et qui avait été longtemps aux prises avec la mauvaise fortune. Les circonstances et la disposition des esprits lui furent d'abord si favorables, que nous oubliâmes que les puissances nous avaient associés à la Hollande sans notre aveu et que la constitution, rejetée par les notables comme offrant trop peu de garanties, nous avait été imposée par un indigne subterfuge. Le gouvernement néerlandais, pendant les six ou sept premières années de la réunion, se permit peu à peu beaucoup d'entreprises arbitraires et vexatoires qui semblaient dictées par un esprit de haine ou d'intolérance religieuse; mais comme on les attribuait aux passions et aux erreurs de quelques hommes qui trompaient le roi, et comme elles ne frappaient que quelques particuliers, la nation ne parut point s'en apercevoir. Il fallait des mesures qui atteignissent la généralité pour qu'elle sortît de son état de profonde léthargie.

Comme nous distinguons deux époques dans le règne de Guillaume, nous distinguons aussi deux oppositions. Jusque vers 1825, ce qui saisissait le plus les esprits c'était l'énorme disproportion des charges et des ressources financières; le défaut d'économie dans les dépenses; les impôts excessifs ou odieux par le mode de perception; ce détestable système d'emprunts qui ne laissait que la banqueroute en perspective; ce personnage mystérieux et fictif du syndicat créé par le prince et qui ne se révélait qu'à lui; tous ces arcanes financiers, indices certains d'embarras et de ruine prochaine; un passif toujours croissant à chaque budget et en pleine paix; une dette de près quatre milliards de francs;

Digitized by Google

l'agiotage généralement favorisé, et auquel le roi, disait-on, prenait part directement ou par son syndicat.

L'opposition libérale, d'abord faible et incertaine dans les états-généraux, et nulle au dehors jusqu'en 1821, trouva de l'écho dans le pays en attaquant la mouture, loi impopulaire qui réveillait l'odieux souvenir de ces impôts qui firent éclater l'insurrection belge sous le duc d'Albe. Cependant on parvint à calmer jusqu'à certain point les alarmes de la nation en promettant qu'on saurait tempérer dans l'exécution ce qu'il y avait d'excessif et d'arbitraire dans le nouveau système.

Toutefois sous le rapport matériel, on ne peut le dissimuler, si l'état s'obérait, la Belgique prospérait. Les sept à huit premières années avaient été difficiles et même calamiteuses ; mais à la fin l'industrie se ranima ; Verviers, Liége et Gand se relevèrent ; Bruxelles, jadis triste chef-lieu de département français, avait repris son air de capitale ; et Anvers commençait à rivaliser avec Amsterdam et Rotterdam. Mais les arrêtés de 1825, suivis de quelques autres mesures qui attaquaient les intérêts les plus chers au cœur de l'homme, éveillèrent entre les deux peuples des causes nouvelles de dissensions. C'était comme une exhumation des fameux édits de Joseph II, prince-philosophe et despote qui prétendait anéantir aussi par ordonnances les vieilles lois fondamentales du pays. La liberté de l'instruction, mère et fille de toutes les libertés politiques et religieuses, dans un royaume où le prince et la plupart de ses agents étaient réformés, devenait pour le catholicisme une question d'existence : question qui n'a été comprise sous aucun gouvernement constitutionnel comme en Belgique depuis 1825, nulle part aussi solennellement débattue, nulle part

Digitized by Google

aussi nettement résolue; question immense, l'une des plus vastes dont puisse s'inquiéter le philosophe et le chrétien. Lorsque le pouvoir osa pénétrer jusque dans le foyer domestique, il eut contre lui non-seulement tous les pères, mais toutes les mères; et certes leur instinct ne les trompait pas. Plus de fortunes ont été détruites, plus de beaux noms traînés dans la boue, plus de races se sont éteintes par la mauvaise éducation des enfants, que par tous les malheurs ensemble qui peuvent accabler la famille! Il n'est point de doctrine, soit politique, soit morale, soit religieuse, qui de nos jours n'ait été remuée dans tous les sens par la presse; l'on a si bien discuté le pour et le contre sur toute chose que l'on n'a plus foi à rien: c'est la maladie du siècle, tout le monde en est d'accord; tout le monde s'effraie de l'avenir d'une société sceptique et matérialiste, quelque savante, quelque riche, quelque brillante qu'on la suppose. Quel est donc le seul contre-poids possible, dans l'ordre actuel, à ce mouvement qui nous séduit et nous entraîne tous par une pente irrésistible? C'est l'instruction religieuse à laquelle nous sommes revenus, nous, par le chemin de la liberté (1).

(1) N'oublions point que cette grande question de la liberté de l'enseignement *fut portée à la tribune belge vingt ans plutôt qu'en France*, et que c'est *sur l'exemple de la Belgique* que l'on s'y fondait pour réclamer ce droit dont le gouvernement s'obstinait à s'attribuer le monopole. M. le Comte de M...., l'un des plus éloquents et des plus intrépides défenseurs de la liberté de l'enseignement en France, écrivait à l'auteur de cet ouvrage, en date du 4 mars 1846: « Les articles de M. De Riancey dans le *Correspondant* (a), sur votre *histoire* « *du royaume des Pays-Bas*, ont contribué à faire mieux comprendre et apprécier « les services immenses que la Belgique catholique a rendus à la liberté et à la

(a) T. 9 et 11, 1845. Voyez aussi la *Bibliographie catholique* T. IV, 71.

Digitized by Google

Les catholiques belges (c'est-à-dire la grande majorité de la nation), qui avaient montré d'abord une si forte répugnance pour les allures turbulentes du régime représentatif et qui auraient volontiers laissé la toute-puissance au prince, pourvu qu'il en usât modérément, se virent contraints par les arrêtés de 1825 de sortir de leur naturel respectueux et modeste et de leurs principes de résignation et de soumission passives pour s'enhardir aux libertés de la tribune et de la presse, aux associations, aux pétitions, à toute cette guerre de langues et de plumes, qui trouble si fort le sommeil des rois et qui tourne toujours à leur détriment.

Pendant trois années toutefois la Belgique demeura paisible encore. Et telle fut sa longanimité qu'elle abusa ses chefs, qui eussent été moins entreprenants si elle se fut montrée moins patiente. Mais comme le prince continuait son système d'envahissement et qu'il portait tour à tour la main sur chaque partie de la constitution, l'opposition, d'abord timide, s'enhardit et devint formidable parce qu'elle se sentit appuyée par une multitude qui commençait à la comprendre. Le pouvoir qui n'avait jamais pris conseil que de lui-même, voulut sévir; et les Belges dont l'orgueil national était peut-être aussi blessé que leurs intérêts s'irritèrent. Ni les voix de la tribune et de la presse, ni les pétitions du peuple, ni les députations des notables, ni l'échec terrible que venait de recevoir la monarchie en France par la révolution de juillet, ni enfin la dernière et courageuse

« civilisation... Mes regards s'y reportent sans cesse quand je cherche à échapper « aux mécomptes et aux difficultés de tout genre qui sont inséparables *d'une lutte* « comme celle *où nous sommes entrés, après vous...* »

Note de la 3e édition.

Digitized by Google

démarche des députés belges de la 2de chambre ne purent faire rétrograder le roi qui ne proposait que des mesures inopérantes ou frustratoires. Alors la révolution se trouva faite dans les esprits, pour ainsi dire à l'insu de tout le monde, et quoiqu'au fond tout le monde la redoutât. Un conflit devenait inévitable et il eut lieu. Dans cette esquisse rapide des causes de scission entre le peuple belge et le gouvernement néerlandais nous n'inventons rien après coup; nous ne faisons que répéter ici ce qui fut prédit à la tribune à diverses époques, et surtout à l'approche des événements (1).

Modéré par une main sage et habile le royaume des Pays-Bas n'était pas destiné à finir sitôt. J'ai toujours pensé quant à moi, et ce fut je l'avoue l'une de mes plus chères illusions, que si le prince s'était élevé au-dessus de ses préjugés personnels pour marcher dans les voies d'une véritable liberté, son gouvernement pouvait servir de modèle à l'Europe; il pouvait se mettre à la tête de la civilisation et donner à un état borné une force morale immense. Il me semblait que la Belgique, industrieuse et agricole, et la Hollande, commerçante et maritime, étaient faites pour s'allier et se prêter l'une à l'autre un mutuel appui. Alors, non-seulement la révolution n'eût pas eu lieu, mais Guillaume réalisait pour les 17 provinces, l'un des plus beaux rêves de Charles-Quint. Mais il fallait pour cela gouverner

(1) Nous prions le lecteur de vouloir bien parcourir, notamment, les discours que nous prononçames à la seconde chambre des états-généraux, le 28 novembre 1828, *sur la proposition de M. de Brouckere;* le 2 mars 1829, sur *les griefs;* le 18 décembre 1829, sur *le budget décennal;* le 11 mars 1830, sur *les pétitions.* Voir *les pièces justificatives* faisant suite à l'*histoire du royaume des Pays-Bas*, t. III.

Digitized by Google

avec les idées larges et généreuses qu'on faisait sonner si haut en 1814, et non avec les idées étroites et intolérantes d'un calviniste du XVI^e^ siècle, ou d'un philosophe du XVIII^e^. Il fallait comprimer le moins possible une nation qui marche d'autant mieux qu'elle se sent moins gouvernée. Quatre millions de Belges catholiques méritaient bien quelques égards de la part du fils du dernier stathouder, roi improvisé, à qui ses protecteurs donnaient, d'un trait de plume, beaucoup plus que n'avait jamais pu conquérir l'épée du Taciturne, de Maurice et de Frédéric Henri! Par malheur le gouvernement nouveau, tout-puissant pour faire le bien et le mal, se plut à envenimer et à multiplier certaines causes d'incompatibilité naturelles entre les deux parties du royaume, au lieu de chercher à les neutraliser. Guillaume ne comprit point l'esprit du peuple belge; il prétendit le répétrir à sa guise; il voulut substituer à l'action régulière du pouvoir constitutionnel un système de tyrannies domestiques, d'incessantes et sourdes taquineries, qui finissent par rendre la vie commune insupportable, et qui font toujours crier si haut quand on sent au fond que celui qui veut être absolu n'est pas le plus fort.

Ne nous dissimulons point toutefois les difficultés de sa position. Pour demeurer impartial entre les Hollandais et les Belges, il lui aurait fallu une générosité d'âme qui fît taire et de vieilles affections et de vieilles antipathies. Les Hollandais étaient ses compatriotes; les antiques souvenirs du pays natal leur étaient communs. Ceux-ci s'étaient levés et armés à la fin de 1813 pour l'affranchissement de leur sol; ils avaient rappelé l'héritier des Nassau; ils l'avaient proclamé prince souverain; ils s'étaient eux-mêmes reconstitués en nation. La Belgique n'avait rien

Digitized by Google

fait de semblable ; elle avait attendu la loi du dernier vainqueur ; elle avait accepté le prince d'Orange, ou on le lui avait imposé. Il aurait fallu que Guillaume oubliât tout cela ; il aurait fallu qu'il oubliât le rejet de la Loi fondamentale et les querelles relatives au serment ; il lui aurait fallu enfin un de ces caractères, magnanimes, inaccessibles à l'injure, aux petites passions, aux petites vues, qui sacrifient tout à la gloire d'un règne, d'un grand avenir et à la prospérité d'un pays ; et ce caractère, il faut bien le dire, il ne l'avait point.

On a prétendu de nos jours qu'il était prédestiné dès le principe à une ruine inévitable ; qu'on lui avait donné à résoudre un problème insoluble en réunissant sous un même sceptre deux nations différentes d'intérêts, de mœurs, de langages et d'origines. Mais ce système, qui excuserait d'avance toutes les fautes et toutes les maladresses de son règne, en le soumettant à une sorte d'inexorable fatalité, est hautement démenti par les faits. Il créa personnellement la plupart des griefs qui ont excité de si vives réclamations ; la Hollande y fut étrangère parce qu'elle n'y avait nul intérêt : ce qui le prouve, c'est qu'elle ne prit parti contre nous que pour ainsi dire dans les derniers moments. Si le divorce des Hollandais et des Belges eut été la suite nécessaire de l'opposition *des races*, comme on l'a soutenu depuis, ce divorce devrait exister de même entre les Belges de races wallonnes et flamandes, dont l'union a fait la révolution. Pour conserver cette couronne qui se maintint par son propre poids pendant quinze années, et la transmettre tout entière à son fils, il suffisait au prince d'être juste. Le danger ne fut grand, ne fut réel, que du jour où il fut reconnu qu'il ne cèderait

Digitized by Google

pas. La révolution belge ne se fit point : c'est Guillaume qui la fit. Les deux pays étaient inégalement représentés par un nombre égal de députés aux états-généraux : pour rétablir une sorte d'équilibre entre les deux parties du royaume, le roi aurait dû faire un équitable emploi de sa prérogative qui était très-étendue ; et il en usait au contraire pour peser de tout son poids du côté du nord. Chef de deux familles de diverses origines, au lieu d'en traiter tous les membres au même titre comme ses enfants, il les opposait les uns aux autres pour les dominer tous par un misérable système de bascule. Guillaume avait combiné ses plans de manière à attirer tout à lui en s'appuyant sur les états-généraux et sur la Loi fondamentale qu'il citait à tout propos pour conserver certains airs de libéralisme ; mais il finit par s'embarrasser lui-même dans ses propres piéges et par se mettre dans une position inextricable. Il ne pouvait être roi absolu avec une constitution qui contenait le germe de beaucoup de garanties populaires ; et il ne fut point roi constitutionnel parce qu'il ne voulut jamais respecter ces garanties. Pour qu'il pût venir à bout de ses projets il lui fallait un pouvoir despotique et incontesté, et il ne l'avait point. Pour être conséquent il aurait dû opprimer encore la tribune dont la voix ranimait celle de la presse. Il y avait tout à la fois trop et trop peu de liberté dans son gouvernement. Guillaume commit la faute énorme de se mettre en hostilité ouverte avec trois classes d'hommes dont il devait tout au moins redouter l'inimitié : avec les prêtres, les journalistes et les avocats : avec les avocats en les forçant à plaider en hollandais ; avec les journalistes en les faisant poursuivre en vertu de son arrêté-loi de 1815 devant ses tribunaux amovibles ; et avec

Digitized by Google

les prêtres par ses arrêtés sur l'instruction et son collége philosophique. C'est ainsi qu'il parvint à coaliser contre lui des esprits qui jusque-là ne s'étaient guère entendus.

Guillaume fut pourtant cher aux siens. ce qui le prouve, c'est l'attachement que ceux-ci lui témoignèrent dans ses jours de malheur. Pendant tant d'années qu'il a lutté contre nous, et plus dans l'intérêt de sa dynastie que de son peuple, les Hollandais ont fait d'immenses sacrifices pour soutenir son opiniâtre résistance. C'est d'ailleurs un phénomène assez rare qu'un souverain qui conserve son autorité pleine et entière sur une partie de son peuple après avoir perdu l'autre. Mais en réalité Guillaume ne fut jamais roi des Pays-Bas, il ne fut roi que de l'ancienne Néerlande. Il crut pouvoir traiter les catholiques belges comme on traitait les catholiques hollandais dans son pays depuis deux siècles et demi, et il ne vit pas qu'avec deux millions d'hommes il ne pouvait en dominer quatre millions, sinon à force de justice et de bienfaits.

Il voulait élever une barrière contre la France qu'il redoutait par-dessus tout. Ce fut l'idée capitale de sa politique pendant quinze années, et on le conçoit. Mais cette barrière, elle existait : c'était celle qui avait ramené la Belgique catholique sous la domination de Philippe II tandis que les provinces protestantes lui échappaient ; c'était celle qui avait empêché la révolution brabançonne de faire cause commune avec la révolution française ; c'était celle qui s'était opposée à la complète assimilation des deux peuples belge et français, après la conquête. Il fallait la ménager et la fortifier ; il voulut la renverser, et il en fut écrasé. Que les souverains protestants, qui tourmentent aujourd'hui leurs sujets catholiques pour cause d'opinions, profi-

Digitized by Google

tent de la leçon! Qu'ils apprennent que le meilleur moyen de se les attacher c'est de leur accorder autant et plus de liberté qu'ils n'en obtiendraient de princes de leur religion eux-mêmes!

Les Belges tiennent à leur repos, mais ils tiennent encore plus à leurs habitudes; ils s'irritent quand on veut les leur ôter. Sous les Espagnols et sous les Autrichiens, sous les Français et sous les Hollandais, ils restèrent Belges. Ils supportèrent ces différents régimes, mais ils ne devinrent ni espagnols, ni autrichiens, ni français, ni hollandais. Ils respectèrent et chérirent Marie-Térèse et son digne représentant, le duc Charles de Lorraine, mais ils n'aimaient point le gouvernement impérial; ils ne purent s'en accommoder qu'autant qu'il se pliait à eux. Ils ne sympathisaient guère avec les Hollandais, mais ils auraient aimé Guillaume et ils l'auraient loyalement servi s'il eut pris pour modèles Marie-Térèse et le bon duc de Lorraine, au lieu d'imiter Joseph II.

La Belgique puise sa force et son existence comme nation dans un double principe, l'un ancien, l'autre nouveau: dans le catholicisme, et dans la royauté indigène. C'est le catholicisme qui a formé à différentes époques, et dans cette dernière crise surtout, le lien intime et sympathique entre nos provinces, jadis divisées entre elles par le langage et les mœurs; c'est le catholicisme qui a rapproché et confondu le flamand et le wallon, le brabançon et le liégeois, et qui les a coalisés contre l'ennemi qui attaquait leurs communes croyances. C'est la royauté indigène qui, dans l'ordre civil, nous sert de point de ralliement et de défense. C'est là désormais le double palladium de la patrie. Qui attenterait à l'un attenterait à l'autre. Après avoir

Digitized by Google

échappé tour à tour aux tentatives de république et de partage, aux projets de réunion et de restauration, nous entrons dans une vie nouvelle avec l'assentiment de l'Europe forcée de reconnaître que l'existence d'une Belgique indépendante est compatible avec les traités et la paix des nations. La Belgique, au centre de l'Europe occidentale, entre la France, l'Angleterre, la Prusse, la Hollande, et entre toutes les propagandes philosophiques et protestantes, nous apparaît comme conservatrice des doctrines de la vieille civilisation catholique; et, quoique politiquement éclipsée pendant deux siècles, elle peut jouer encore un assez beau rôle dans les destinées du monde si elle est assez sage pour marcher dans la voie du progrès sans laisser perdre son précieux dépôt!

La Belgique toujours accablée par le nombre et la violence, par la guerre et par les traités, a plus d'intérêt qu'aucune nation à tâcher de faire prévaloir le droit sur la force, ce qui est le grand problème de la civilisation. Jamais les circonstances ne furent plus favorables. Aujourd'hui les gouvernements et les peuples redoutent les guerres et les révolutions. Après tant d'espérances déçues, les uns et les autres sentent le besoin de se refaire et de s'affermir dans la paix. C'est là ce qui nous a sauvés en 1830 et en 1831, on ne peut se le dissimuler. Combien de prophètes disaient alors malheur à la Belgique! les uns criaient, restauration! les autres réunion à la France! d'autres, partage! d'autres nous voyaient expirants dans l'anarchie, ou étouffés dans nos étroites frontières faute de débouchés pour nos produits! Aucune de ces terribles menaces ne s'est réalisée. La Belgique peut exciter encore aujourd'hui beaucoup de regrets ou d'envies, mais depuis bientôt dix années elle

Digitized by Google

existe, elle se soutient d'une manière miraculeuse. L'anarchie a disparu; une restauration ne serait plus possible que par la force, et cette force serait perturbatrice et contre le droit: la Belgique en face de la Hollande, sentirait toujours la sienne: la France n'est déjà que trop grande pour être libre et gouvernée, et enfin l'Europe veut une barrière entre la France et l'Allemagne.

Beaucoup de causes nous rapprochent de la France: d'abord cette puissance d'attraction qu'elle exerce sur tous les peuples et qui agit bien plus énergiquement sur des voisins dont le territoire touche au sien et qui parlent la même langue; puis la communauté d'origine entre les deux gouvernements; les alliances entre les deux familles régnantes; enfin les services que cette nation nous a rendus, et ceux qu'elle peut nous rendre encore. Mais nous avons aussi de graves raisons pour nous tenir en garde de ce côté... La France criera peut-être un jour contre la Belgique, à l'ingratitude! Mais qu'on y fasse bien attention, cette ingratitude serait de la peur! Ce serait l'instinct fort légitime de sa conservation! Du moment où les hommes politiques en France regarderont la Belgique comme un état sérieux, et non comme un état provisoire, comme une proie dont on peut se saisir au premier mouvement d'impatience ou de mécontentement, ou d'embarras européen, nous deviendrons par intérêt, par inclination, les amis et les alliés les plus fidèles de cette grande puissance. Dans la position délicate où nous sommes placés, il faut que le gouvernement belge se conduise avec autant de prudence que de modération et de loyauté. Car de l'attitude qu'il prendra vis-à-vis de l'étranger, dépend en grande partie notre avenir. Il faut que cette attitude soit digne et ferme. Mais

Digitized by Google

il faut aussi que la nation et les chambres secondent efficacement le pouvoir. Comment celui-ci pourrait-il se montrer digne avec l'étranger, s'il n'est pas respecté à l'intérieur? si nous usons nos forces en misérables tracasseries? si la nation se divise en catholiques et en libéraux? si les catholiques et les libéraux se sous-divisent en modérés et en exagérés? si tous ces partis sont occupés à se travailler entre eux et ne se rallient que pour battre en brèche une autorité déjà bridée dans tous les sens par la constitution la plus démocratique qui fut jamais?

Si nous voulons rester Belges c'est sur les grands intérêts du pays que nous devons porter nos regards au lieu de nous attacher à des questions privées de localités ou de partis. Sous ce rapport il faut en convenir notre éducation politique est encore peu avancée, quoique notre propre histoire nous offre bien assez d'enseignements. Il surviendra tôt ou tard, on n'en saurait douter, quelque grande tempête européenne dans laquelle nous pouvons être enveloppés. Pour en sortir à l'état de nation il faut intéresser d'avance l'Europe à notre conservation en lui prouvant que nous savons nous gouverner nous-mêmes et que nous comprenons le nouveau rôle que nous sommes appelés à jouer.

Je n'ai que peu de choses à dire sur le but de cet ouvrage. Mon intention n'était d'abord que de réunir quelques-uns de mes discours parlementaires les plus importants et de les publier comme de simples actes de ma vie publique, et j'ose dire de l'époque la plus mémorable de ma vie. Je voulais y joindre seulement une courte notice explicative des discussions auxquelles j'avais pris part: une plus longue entreprise m'effrayait. Mais en y réfléchissant je n'ai pu me

Digitized by Google

dissimuler qu'un tel recueil, utile peut-être comme renseignement à ceux qui voudraient écrire sur cette phase de notre histoire, serait aujourd'hui de fort peu d'intérêt pour le plus grand nombre des lecteurs. C'est alors que je me suis hasardé à retracer, en partie d'après mes souvenirs, le cours des événements qui ont préparé et accompagné la révolution belge. Il a déjà paru bien des ouvrages sur le même sujet; mais la plupart ne relatent qu'un petit nombre de faits et semblent s'être plutôt attachés à les plier à certaines théories qu'à les bien expliquer aux lecteurs. Ce sont des œuvres de circonstances plutôt que des histoires (1). Quant aux écrivains étrangers, je n'ai pas besoin de dire qu'ils nous ont en général fort légèrement jugés. Les libéraux ne nous trouvent pas assez avancés avec nos restes d'anciens préjugés; les légitimistes ne peuvent nous pardonner notre crime envers la royauté déchue; d'autres ne comprennent rien à cette substitution d'un roi protestant à un roi calviniste, ni à cette constitution ultra-libérale, avec cet attachement extrême à des vieilles croyances. Le parti réformé s'obstine à considérer encore notre révolution comme le résultat d'une conspiration ultramontaine et jésuitique habilement ourdie; et il en tire cette conséquence que les princes protestants doivent dans l'intérêt de leur couronne resserrer de plus en plus les entraves de leurs sujets catholiques: conclusion fausse, impolitique et contraire à celle qui ressort de toutes les pages de cette histoire. Enfin la diplomatie (sauf peut-être deux des gran-

(1) Il faut en excepter un livre qui fit grande sensation en Belgique et à l'étranger: je veux parler de l'*Essai historique et politique sur la révolution belge*, par M. Nothomb.

Digitized by Google

des puissances) nous en veut pour avoir renversé ses combinaisons de 1814. En effet, la révolution de 1830 n'a pas seulement détrôné chez nous le roi de Hollande, elle a eu des résultats politiques immenses : au dehors, elle change l'attitude de la Belgique, elle lui laisse la spontanéité de ses mouvements; au dedans, elle modifie le principe de sa constitution. La loi fondamentale de Guillaume était une charte concédée, au nom du vainqueur, à une nation dont on s'était peu soucié d'obtenir l'assentiment. Notre constitution de 1830 est une loi formulée, au nom du peuple, en l'absence de la royauté, et qui se ressent singulièrement de son origine.

J'ai tâché dans cette histoire de marcher toujours appuyé sur des faits authentiques. Si dans quelques occasions j'ose m'exprimer en mon nom personnel, on ne l'imputera pas sans doute au frivole désir de relever la part que j'ai pu prendre aux événements que je raconte. La plupart de mes anciens amis ou adversaires aux états-généraux ont disparu de la scène du momde : Dotrenge, Reyphins, Surlet de Chokier, le baron de Secus, sont morts ; bien des traditions n'existent plus que dans la mémoire des contemporains ; on ne m'enviera pas le triste avantage d'en parler comme témoin(1)! Et certes, j'en suis bien convaincu, si la noble cause à laquelle je me trouvai momentanément associé, a triomphé chez nous, c'est qu'elle ne pouvait périr ; c'est qu'elle tirait d'elle-même une si grande force qu'elle la communiquait à ses faibles cham-

(1) Les hommes passent vite. A peine existe-t-il aujourd'hui deux ou trois survivants parmi les Belges qui ont marqué à cette époque. Et en moins de vingt années nous avons vu trois générations de rois se succéder en Hollande.

Note de la 3e édition.

Digitized by Google

pions! Au début de notre opposition, en 1825, les chances de succès étaient nulles, humainement parlant : le pouvoir n'avait j'amais paru si fort et si affermi ; l'opposition catholique, qui s'était manifestée en 1815, n'existait plus ; la presse était muette ; les chambres hostiles ou indifférentes; les catholiques en général ne comprenaient rien à ces questions. En faisant cet éclat, ou comme on le disait alors, *ce grand scandale*, nous n'avions rien à espérer que l'animadversion du gouvernement. Nous n'étions mu que par un seul sentiment : *fais ce que dois, advienne que pourra !*

Si je m'étais hâté de mettre au jour cet essai, en partie rédigé depuis bien des années, il eût paru sans doute plus approprié aux circonstances : je l'avais commencé avec des illusions que, je l'avoue, je n'ai pas toutes conservées. Les révolutions les plus heureuses ont leur mauvais côté. Tant que dure la crise et le danger en face de l'ennemi commun, ce n'est qu'une lutte de générosité ; chacun cède volontiers la place à un petit nombre d'hommes dont on se plaît à exalter le courage et le patriotique dévouement. Après le succès et dans la première ardeur du triomphe, on ne sent que le bonheur de se trouver affranchi : c'est une ivresse générale ; l'aspect du présent s'embellit de tous les enchantements de l'avenir. Mais bientôt éclatent les appétits envieux ou cupides, tous les amours-propres et tous les intérêts jusque là comprimés. Chacun veut avoir contribué le plus à créer le nouvel ordre de choses, dont d'autres profitent, et chacun se plaint de son partage. Une révolution me semble pour l'observateur ce qu'est un vaste hôpital pour les études du médecin dans un temps d'épidémie. Vous diriez que toutes les conditions sociales

Digitized by Google

sont remises en loterie. L'un veut un emploi ; l'autre du pouvoir ; l'autre veut qu'on parle beaucoup de lui. Chacun a sa fièvre : c'est la maladie de l'individualisme portée à son dernier période. Chez quelques-uns la manie de l'indépendance et de la popularité remplace l'adulation d'un maître et la dépasse peut-être en fanatisme et en servilité. D'un autre côté, ceux qui regrettent le gouvernement déchu se réunissent aux mécontents de tous les partis et se servent des armes de la liberté même pour cribler leurs ennemis. Et dût la chose publique, encore chancelante, s'écrouler et s'abîmer au milieu de ces tiraillements contraires, chacun pousse vers son but avec une furie égoïste. Et cela dure, comme nous le voyons, jusqu'à ce que toutes ces passions extrêmes aillent se perdre dans le vieux train ordinaire des choses du monde, dans ce qu'on appelle vulgairement les affaires et les plaisirs. Trop heureux l'état, si la société ébranlée se raffermit sur ses fondements, et si une révolution accomplie n'en enfante pas une suite d'autres également funestes à l'ordre politique et moral !

J'ajouterai peu de mots sur les discours recueillis, soit dans le corps, soit à la suite de cet ouvrage. Je donne ici ceux que j'ai prononcés depuis 1824 jusqu'en 1832. J'en eusse volontiers supprimé la plus grande partie ; mais on aurait pu croire que j'accommodais le reste aux circonstances du moment. J'ai cru devoir les conserver tous pour établir l'identité de mes opinions et leur conformité avec mes actes politiques. D'ailleurs, quelque oubliés que soient aujourd'hui la plupart de nos vieux débats parlementaires, on les consultera toujours comme des témoins irrécusables du mouvement de l'époque.

Digitized by Google

J'ai cité beaucoup de *pièces* dans l'intention d'offrir au lecteur les moyens de reviser mes propres jugements. Si je n'avais songé qu'à lui plaire j'aurais rejeté ce lourd bagage qui rompt trop souvent le fil de la narration ; mais dans des sujets où les questions historiques et politiques naissent à chaque pas j'ai cru ne pouvoir m'entourer de trop de preuves et d'autorités. On a dit que l'histoire était une évocation du passé ; la manière la plus naturelle et la plus vraie de l'évoquer, c'est de le faire parler lui-même.

La Loi fondamentale de 1815, amalgame des vieilles idées belges et hollandaises et des nouvelles idées françaises, ne méritait peut-être pas le dédain extrême avec lequel la traitèrent nos constituants de 1831. Ce ne fut point tant cette charte qui engendra les griefs que le mauvais esprit qui l'interprétait. Au surplus ce régime de quinze années, semi-libéral, semi-absolu, malgré sa tendance exclusive et envahissante, ne laissa pas d'être utile à notre éducation politique ; pendant ces quinze années de paix nous ne fûmes point stationnaires. Si cette période offre peu d'hommes et peu d'événements historiques, l'on y rencontre du moins des exemples de patriotisme et de courage : on y aborda la plupart des questions constitutionnelles si vivement controversées depuis. Peu à peu les esprits se trouvèrent ainsi disposés pour un véritable système d'indépendance et d'organisation nationales.

On a reproché aux hommes d'opposition de toutes les époques de critiquer les actes de l'autorité en haine de l'autorité même ; de vouloir créer des embarras au gouvernement au lieu de chercher à l'éclairer ; d'ébranler les institutions établies sous prétexte de les défendre, sans se soucier de rien mettre à la place de ce qu'ils s'efforcent de

Digitized by Google

démolir. Mais tel ne fut point le caractère de notre opposition anti-néerlandaise de 1825 à 1830. Elle savait fort bien ce qu'elle voulait et elle le voulut jusqu'à la fin. Elle fut éminemment belge et conservatrice. Elle n'attaquait pas la constitution, elle la défendait contre les empiétements du pouvoir. Elle voulait sauver ce pouvoir de ses propres excès. On a prétendu que nous avions soufflé le feu de la révolte (1) ! Le véritable révolutionnaire fut le gouvernement néerlandais, qui ne respectait point la foi jurée, qui nous imposait sa langue, qui nous excluait des emplois publics, qui s'emparait de l'éducation de nos enfants, et qui voulait détruire ou corrompre notre religion. De son côté étaient la violence, l'usurpation et les causes de trouble ; du nôtre, le droit et la loi, les tentatives de réconciliation et de paix. Et en supposant même que tous les griefs dont on l'accusa ne fussent pas également fondés, ne devrait-on pas encore en attribuer la cause à ceux qui les premiers avaient si ouvertement méprisé la constitution ?

En relisant plusieurs des discours qui furent prononcés pendant nos dernières sessions aux états-généraux, je sens se renouveler en moi, je l'avoue, des impressions dont il me serait impossible de reproduire aujourd'hui la vivacité et l'énergie comme historien. J'y vois des traces encore brûlantes de cette lutte si longue et si agitée de fièvre parlementaire, dont ne peuvent avoir d'idée ceux qui n'en ont pas été témoins ; de cette lutte où l'on se prenait corps à corps avec un ministère redoutable, irresponsable, à la

(1) Cela a été souvent répété, surtout dans des journaux et des ouvrages répandus à l'étranger.

Digitized by Google

parole hautaine, menaçante, insultante, dont l'action personnelle réagissait partout, obstinée et irritée ; de cette lutte où les coups se portaient de si près et se succédaient si rapidement ; où notre existence politique et peut-être nationale se trouvait en jeu ; de cette lutte où le peuple belge, qui s'était enfin levé derrière nous, nous soutenait, nous excitait, et prenait la parole à son tour, après avoir si longtemps écouté et patienté ; de cette lutte où nous marchions serrés ; où notre opposition, digne et modérée, mais avec le sentiment de sa force, était comme absorbée dans l'intérêt du pays ; de cette lutte qui provoqua enfin de violentes réactions néerlandaises, et sépara pour jamais les deux nations ! Certes nous ne prétendons pas réveiller aujourd'hui de telles sympathies dans des esprits préoccupés d'autres idées. A chacun son temps et son œuvre. Toutefois si ces débats mémorables n'ont été ni sans utilité ni sans gloire pour la Belgique, il nous semble impossible que ceux qui les ont suivis jadis avec intérêt n'en accueillent pas aujourd'hui le récit, quoiqu'imparfait, avec quelque indulgence...

—

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE.

SOMMAIRES

DE L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

Pages.

PRÉFACE DE LA 3e ÉDITION. VII

PRÉFACE DE LA 2e ÉDITION. XIX

PRÉFACE DE LA 1e ÉDITION. XXV

Grands souvenirs du moyen âge. — Notre civilisation est *l'œuvre du christianisme* 1

Antiquité des *institutions municipales* en Belgique. La noblesse et le clergé y font depuis plusieurs siècles cause commune avec le peuple. — Elle conserve ses libertés, tandis qu'ailleurs le pouvoir central attire tout à lui. — C'est le commerce qui a élevé chez nous la commune. 6

Croisades: causes de prospérité commerciale et de civilisation. — Part que les Belges prirent aux croisades. — Godefroid de Bouillon, duc de Brabant. — Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople. — Philippe et Thierry d'Alsace 11

Les libertés communales étaient presque l'unique garantie des peuples dans le chaos du moyen âge. — L'histoire de la Flandre est pleine d'intérêt. Caractère des Flamands. — Notables inconvénients de notre ancien régime populaire. — On ne peut considérer la Belgique comme heureuse, à cette époque, que par comparaison avec d'autres pays. — Les dissensions et les désordres dont elle était le théâtre, doivent nous faire d'autant mieux apprécier la véritable liberté dont nous jouissons maintenant 14

Digitized by Google

LES DUCS DE BOURGOGNE.

Union des provinces dans une même main, nécessaire à l'indépendance nationale et à la paix du pays. — Les princes cherchent à envahir tous les pouvoirs politiques; cependant ils n'osent détruire nos libertés municipales. — Requête présentée à Jean-sans-Peur par les Flamands 14

Règne de *Philippe-le-bon*. — Son ambition. — Habileté de sa politique. — Paix d'Arras. — Portrait de Philippe. — Il institue l'ordre célèbre de la toison d'or. — Education d'un jeune gentilhomme au XV^e^ siècle. Histoire de Jacques de Lalaing 20

Chute du *Téméraire*, l'un des plus graves événements de notre histoire. — Ce qui serait probablement advenu, si la Belgique eût continué à former un état séparé comme sous les derniers ducs de Bourgogne 42

CHARLES-QUINT ET LA RÉFORME.

Charles-Quint. — Étendue de sa domination. — Sa politique. — Mal jugé par les écrivains français, les philosophes et les protestants. — Indignement travesti dans le prétendu chef-d'œuvre de Robertson. — Puissance formidable de l'empire ottoman au commencement du XVI^e^ siècle. — La réforme éclate en Allemagne. Charles traite d'abord Luther avec beaucoup de modération. Pourquoi? — Guerres avec François I^er^. Causes de rivalité. — Paix de Madrid; traité de Cambrai; de Crépy. — Avant Luther l'autorité spirituelle intervenait souvent, comme arbitre, entre les souverains et les peuples. — Serment qu'un empereur devait prêter lors de son sacre. — La France s'allie avec les protestants et les Turcs contre Charles-Quint. — Guerres de religion en Allemagne. — Ligue protestante et ligue catholique. — Traité de Passau. — Caractère de Charles-Quint. — Reproches injustes que lui font les historiens. Captivité de François I^er^. Châtiment des Gantois. — Charles affectionne et favorise les Belges. — Il veut ériger les Pays-Bas en royaume indépendant. — Abdication de l'empereur. — Ses adieux aux Belges. Il meurt dans un cloître 46

PHILIPPE II. SCISSION DES 17 PROVINCES.

Ce sont les protestants et leurs amis qui ont fait l'histoire du XVI^e^ siècle. — La plupart de nos propres auteurs se sont montrés favorables à la cause hollandaise. — Esprit anarchique du protestantisme. — Les sectes protestantes se sous-divisent à l'infini. — En quoi la *révolution du XVI^e^ siècle* diffère de

Digitized by Google

celles de 1789 et de 1830. Dans celles-ci, c'est le prince qui veut innover; dans celle-là, c'est une partie de la nation. — Philippe II se croit prédestiné à la défense du catholicisme. — Anciens édits contre l'hérésie. — Caractère de Philippe. — Portrait de Philippe, d'après les ambassadeurs vénitiens. — Sa mémoire populaire en Espagne. Pourquoi? Préserve ce royaume des épouvantables guerres civiles et religieuses qui ravagent le reste de l'Europe. — Sauve la chrétienté en opposant une barrière insurmontable à l'hérésie. — N'avait ni l'activité ni la brillante valeur de son père. — Il n'est point vrai qu'il ait débuté aux Pays-Bas par des actes tyranniques. — Fautes qu'on peut lui reprocher. — Origine des troubles. — Nomination des nouveaux évêques. — Inquisition : il y avait trois sortes d'inquisitions. — Résistance du clergé. — Mécontentement des nobles. — Licence de leurs mœurs. Désordres de leurs affaires. — Ils sont généralement favorables aux nouvelles doctrines et désirent des changements dans l'état. — Philippe prétend n'avoir jamais voulu innover en matière de religion. — Nomination de la gouvernante. — Conseil secret. — Philippe emmène avec lui une partie de l'armée des Pays-Bas. — Granvelle. — D'Egmont se met à la tête des anticardinalistes. — Curieuse réponse de Charles-Quint à Granvelle. — Lettre de Granvelle sur le prince d'Orange et le comte d'Egmont. — Les XIII articles : projet de pacification des Pays-Bas attribué à Granvelle. — Députations belges à Madrid. — Requêtes au roi. — Départ de Granvelle, 1565. — Confédérations des nobles. — Comment s'y prenaient les confédérés pour émouvoir le peuple. — Compromis. — Philippe de Marnix. — Requête présentée à la gouvernante par 400 gentilshommes. — Destitutions. — Gueux. — Répugnance du roi pour convoquer les états-généraux. — Organisation de ces assemblées. Iconoclastes : pillages aux environs de S. Omer ; à Ypres, à Menin, à Commines, à Lille. — La gouvernante s'en plaint au comte d'Egmont. Etrange réponse de celui-ci. — Continuation des pillages. Plus de 400 églises ou monastères sont ravagés en quelques jours. — Pillage et dévastation de la cathédrale d'Anvers. — Correspondance de la duchesse de Parme avec le roi. — La gouvernante veut s'enfuir de Bruxelles. — Elle est contrainte d'accorder aux sectaires l'exercice public de leur religion. — Fougueuse intolérance des calvinistes. — Ils visent à l'anéantissement total du catholicisme. — Réunion du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Hornes à Termonde — Vive discussion entre les confédérés à Termonde. — Quelques-uns veulent s'opposer de force à l'entrée des Espagnols en Belgique, les autres préfèrent s'en remettre à la clémence du roi. — Lettre de d'Egmont au comte de Mansfeldt. — Ses incertitudes. Ses appréhensions. — Réponse de Mansfeldt. — Les iconoclastes sont battus et dispersés par Noircarmes dans le Hainaut. — Ils disparaissent de la Belgique. — Arrivée du duc d'Albe. — Rappel de la gouvernante.

***

Digitized by Google

— Caractères du prince d'Orange et du comte d'Egmont. — La conduite du comte d'Egmont à l'égard de la gouvernante fut des plus équivoques. A Madrid on la prit pour de la trahison. — Interrogatoire du comte d'Egmont.— Rapport du duc d'Albe au roi sur l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes. — Lettre touchante de la comtesse d'Egmont au roi, après la mort de son mari. — Le duc d'Albe aurait voulu sauver d'Egmont. — Réponse du roi. — Défense de M. De Bavay en faveur du comte d'Egmont. — Les confédérés et les sectaires avaient-ils le droit d'invoquer les lois du pays contre leur prince? — Tout était-il pacifié à l'arrivée du duc d'Albe? — Le prince d'Orange fut le principal fauteur des troubles. On trouve sa main partout. C'est lui qui rend tout accord impossible. — Ses ligues avec l'étranger. — Intolérance des protestants : ils violent tous les traités. — Perpétuelle irrésolution du roi. — Difficultés de sa position. — Les Gouverneurs sont pour ainsi dire abandonnés à eux-mêmes. — Requesens; Don Juan; Alexandre Farnèse. — Aspect formidable du protestantisme en France, en Angleterre, en Allemagne. — Il y avait en France deux grands partis aux prises : l'un ayant pour chef Coligny, et l'autre, les Guises. — Puissance et insolence du parti protestant. — Il prend l'offensive et vise à s'emparer de la France. — Catherine de Médicis favorise tour à tour ces deux partis pour les détruire l'un par l'autre. — Émotion que cause en Belgique l'impôt du 10e denier.— Viglius et Berlaimont ne furent point contraires à cet impôt, au rapport de quelques historiens. — Rapprochement : Mouture sous Guillaume. — Confédération de Gand. — Violences des calvinistes contre les catholiques en Belgique et en Hollande. Les Wallons commencent à se séparer des Flamands : ceux-ci inclinent davantage au protestantisme. — Les uns et les autres finissent par revenir à l'Espagne. — Confédération d'Arras. — Philippe II restitue aux Belges leurs priviléges. — Pacification hollandaise d'Utrecht. — Excellence de la milice belge. . . . . .

La tolérance politique et religieuse n'a jamais existé en Hollande. — Observations de Grotius, du jurisconsulte Meyer et du roi Louis Napoléon, à ce sujet. — Le Brabant septentrional est régi par des lois d'exception, comme pays de conquête. — Le peuple hollandais fut moins libre après son émancipation qu'il ne l'était sous la domination des Espagnols. — Edit de déchéance porté contre Philippe à l'instigation de Guillaume de Nassau. — Proscription du prince d'Orange. — Reproches adressés à Philippe à cause de l'édit de proscription. Deux époques à distinguer dans le règne de Philippe. — Exécution de Montigny au château de Simancas. — La S. Barthélemy fut un crime purement politique; Philippe y fut étranger. — Philippe soutient la ligue et sauve le catholicisme en France. Il met au-dessus de tous les intérêts ceux de la religion. Résumé du règne de Philippe II. — Causes

Digitized by Google

de la révolution des Pays-Bas. — Le règne de ce prince fut-il pour l'Espagne une époque de décadence? — Progrès des arts et des lettres. — Réforme des lois criminelles. — Mort de Philippe. — Coïncidences et rapprochements entre la révolution du XVI[e] siècle et celle de 1830 95

Règne d'*Albert et* d'*Isabelle*.—Caractère des archiducs.— Bataille de Nieuport. — Mort d'Isabelle. — Les Bollandistes. 258

Le *Traité de Munster*: étouffe le commerce et l'industrie en Belgique.—Célèbre article 14. — Les traités de la barrière de 1713 et de 1715, et celui de Vienne de 1731, ajoutent aux rigueurs de la paix de Westphalie. — Nombreuses portions de territoire qui nous furent successivement ravies 270

Ambition de Louis XIV. Il s'unit aux Turcs et aux protestants contre les puissances catholiques. — De la royauté selon le principe chrétien — Querelles de Louis XIV avec les papes. Libertés de l'église gallicane. — L'exemple du roi corrompt les mœurs de la nation. — Réaction contre la monarchie et la religion au XVIII[e] siècle. — Que la révolution française a été en grande partie l'œuvre de la royauté 275

Marie-Térèse. — Combien elle était chère aux Belges. — Ses funérailles à Bruxelles 291

JOSEPH II.

RÉVOLUTION BRABANÇONNE.

Grande diversité d'opinions sur *Joseph II*. — Il est l'élève de l'école philosophique du XVIII[e] siècle. — Les chefs de cette école sont en relation intime avec presque tous les souverains de l'Europe. — Suppression des jésuites. — La cour même de Marie-Térèse est imbue des principes des philosophes. — Ils attaquent d'abord l'ordre religieux, puis l'ordre politique. — Les plus opposés entre eux se réunissent contre l'Eglise. — Doctrine de Febronius: comment accueillie en Allemagne. — Démêlés de Joseph avec la Hollande à l'occasion des forteresses belges et de la navigation de l'Escaut. — Veut régir tous ses états d'après des lois uniformes. — Le désir de diminuer l'influence du clergé, de centraliser son pouvoir et d'enrichir son trésor, le pousse à supprimer les corporations et les couvents. — Les édits de réforme pleuvent sur l'Eglise et n'épargnent aucune des institutions établies. — Le grand Frédéric et Mirabeau blâment sa fureur novatrice. — Le pape va le trouver à Vienne pour lui faire des représentations. — Edit du 16 octobre 1786 établissant un séminaire général à Louvain. — Plan apologétique de l'institut des séminaires généraux, par l'abbé Dufour. — Changements dans

Digitized by Google

l'ordre administratif. — Changements dans l'ordre judiciaire. Représentation du conseil de Flandres. — Réponse de Joseph. — Ces coups d'état forcent les Belges à rapprendre leur vieux droit public. — Tout le monde étudie ou commente la *joyeuse entrée* 298

Textes remarquables de nos anciennes libertés. — Les Belges et les Hongrois seuls se défendent vigoureusement contre les entreprises de Joseph II. — Origine de l'article 59 de la joyeuse entrée 331

Les Belges disent qu'ils ne refusent point de concourir à réformer les abus qui peuvent exister dans leur constitution, mais que le prince ne peut le faire seul. — 23 avril 1787. Ouverture des trois états. — Discours du comte de Limminghe, qui récapitule les griefs contre Joseph II. — Représentation des états de Flandres. — Juin 1787. Joseph II, irrité, rappelle les gouverneurs, et demande que des députations se rendent à Vienne pour lui faire connaître les plaintes des états. — Instructions que reçoivent les députés brabançons avant leur départ. — Paroles hautaines que leur adresse Joseph à son audience à Vienne. — Il cède sur quelques points. — Refuse de se rendre à Bruxelles. Il y envoie le général d'Alton. — 1789. L'archiduc et l'archiduchesse reviennent à Bruxelles. — Lettres de cette dernière au comte de Trautmansdorff. Comment elle prétendait mater les Bruxellois. — Premières émigrations. — Correspondance d'un agent de Joseph II avec Kaunitz au sujet de l'archevêque et du grand séminaire. — Joseph se fait battre par les Turcs. — Le vieux Laudon lui ramène la victoire. — Joseph impose aux états de Brabant des plans de réformes qui renversent complétement leur ancienne constitution. — Sa correspondance avec d'Alton peint le caractère du serviteur et du maître. — Il rend son séminaire général facultatif. — Vander Noot et Vonck. — Opposition de systèmes. — Union en face de l'ennemi commun. — Caractère de Vander Noot. — Son style. — Sa politique. — Il sollicite l'appui de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse. — Le roi de Prusse promet d'intervenir conditionellement 339

La France révolutionnaire commence à réaliser en grand les plans de Joseph II. — Vonck ne se fie point, comme Vander Noot, sur les puissances étrangères pour l'affranchissement de la Belgique. — On lui doit le général Vander Mersch. — Caractère de Vander Mersch. — Son habileté militaire. — Armée des patriotes de Bréda. — Elle se met en marche. — Manifeste du peuple brabançon. — Joseph y est déclaré déchu. — 26 octobre 1789. Bataille de Turnhout. — Toute la Belgique s'insurge. — Réflexions tardives de Joseph sur la bataille de Turnhout. — Vander Mersch accepte un armistice qui le titre d'une fâcheuse position. — Il en est blâmé par Vander Noot. — Les autorités et l'armée autrichiennes se retirent vers le Luxembourg. — Fin déplorable de Joseph II. — Le pape, à sa prière, engage les Belges à se

Digitized by Google

réconcilier avec leur prince. — 30 novembre. Triomphe de Vander Noot à Bruxelles 363

Union des états de Flandre et de Brabant. — Ils déclarent borner le pouvoir du congrès national à une défense commune. — Les états proclament solennellement la déchéance de Joseph II, sans parler de le remplacer, et ils s'attribuent toute la souveraineté. — 7 janvier 1790. Les états-généraux se réunissent à Bruxelles. — Ils repoussent la publicité en principe; déclarent qu'on opinera par provinces, etc. — En quoi les états-généraux de 1790 diffèrent du congrès de 1830. — 11 janvier 1790. Traité d'union entre les états belgiques. — Souveraineté des états-généraux. — Congrès. Ses attributions. — La religion catholique déclarée dominante. — Dissentiments entre Vander Noot d'une part, Vonck et Vander Mersch de l'autre, sur la direction des affaires du pays. — On parle des Autrichiens avec mépris et on laisse l'armée patriotique manquer de tout. — Vander Mersch vient à Bruxelles Comment il est reçu par le peuple et par les états. Récompenses qu'on lui décerne. — Grands seigneurs du parti de Vonck qui s'attachent à Vander Mersch. — Exigences des volontaires. — Ils font de l'opposition contre les états. — Arrivée du général prussien Schoenfeld. — Convention des trois puissances relativement à la Belgique. — Vonck, chef de l'opposition libérale. — Il demande une représentation nouvelle des trois ordres. Ancienne constitution de nos provinces. — Adresse démocratique aux états de Brabant. — Adresse audacieuse des officiers de la garnison de Namur. — Vander Mersch approuve leurs actes. — Le congrès lui ordonne de venir se justifier. — Il est renfermé à la citadelle d'Anvers. — Le congrès publie un mémoire explicatif de sa conduite. — Vander Mersch se plaint de la rigueur avec laquelle il est traité et demande à être renvoyé devant les états de sa province. — Ingratitude du congrès à son égard. — Le gouvernement révolutionnaire de 1830 se montra plus généreux dans une occasion semblable. — Mauvais traitement que Vander Mersch subit dans sa prison. — Schoenfeld commande l'armée. — Propositions séduisantes de Léopold aux états. — Pourquoi ses offres ne sont point acceptées. — Echecs de l'armée brabançonne. — Convention de Reichenbach. — Adresse du congrès au roi de Prusse. — Appel à la nation. — Dons patriotiques. — Levée en masse. 383

Traité de La Haye du 10 décembre 1790. — Pourquoi les puissances y stipulent le rétablissement des libertés belgiques. — Ce que deviennent, après la rentrée des Autrichiens, Vander Mersch, Vonck et Vander Noot. — Brochure publiée par Vander Noot, en 1814, en faveur des droits de la maison d'Autriche sur la Belgique. — Encore quelques mots sur Vander Noot et sur Vonck. — S'il est vrai que Vonck n'ait voulu que restaurer la vieille constitution du Brabant. — Vive apostrophe de Feller contre les vonckistes et les

Digitized by Google

révolutionnaires de France. — Les Belges repoussaient également le principe de la royauté absolue, et le principe de la souveraineté populaire pour s'en tenir à leur vieux contrat 420

Les Liégeois essaient une révolution dans un esprit opposé à celle du Brabant, et à l'instar de la révolution française 431

Léopold rentré en Belgique persécute les vandernootistes et leur préfère les vonckistes. — Après la première invasion française, il reconnaît son erreur et change de conduite. — Le comte de La Marck, Kaunitz et Crumpipen, se montrent ennemis des états, et fort attachés aux réformes de Joseph. — Efforts déjà tentés sous Marie-Térèse pour restreindre les droits des états de Brabant. — Rapport de Kaunitz à ce sujet. — Rôle qu'il veut faire jouer au bon duc Charles de Lorraine. 433

Mœurs des Belges à la fin du XVIII^e^ siècle. — Extraits d'un livre intitulé : *Le voyageur français dans les Pays-Bas autrichiens.* — Pourquoi le paysan y était plus heureux qu'en France. — Clergé. — Noblesse. — Tiers-état. — Influence que le clergé y exerçait sur la civilisation. — Inconvénients de l'ancien régime politique des Pays-Bas. Défaut d'unité. État stationnaire des esprits. — Enseignement. Université de Louvain. — Académie . . . 438

RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

La France a toujours cherché à s'approprier nos provinces. — *Mémoires de Publicola Chaussard.* — Les armées françaises conquièrent ce pays et l'évacuent — S'en emparent de nouveau 448

Mémoire de M. Ad. Ph. Raoux au comité de salut public, contre la *proposition de réunir la Belgique à la France.* — La Belgique unie à la France (selon M. Raoux) aurait moins à redouter la guerre. Mais le système français n'est point de son goût. — La haine qu'on portait à l'Autriche fit d'abord accueillir les Français avec enthousiasme; cependant on s'aperçut bientôt que les deux pays ne sympathisaient point. — La Belgique, heureuse avec sa constitution, n'avait pas de raison de la changer. — Contrastes frappants entre l'état de l'ancienne Belgique et de l'ancienne France. — L'union des deux peuples ne saurait être intime, et elle éveillerait la jalousie de tous les voisins. — Tarif dont les deux pays pourraient convenir pour se permettre réciproquement la libre entrée de leurs produits. 453

Mirabeau conseille aux Belges insurgés de se former en république fédérative. — Avec la Belgique indépendante (disait-il), l'Escaut pourrait être déclaré libre, sans que la Prusse, l'Angleterre, la France, ni la Hollande eussent intérêts à s'y opposer. 462

Digitized by Google

La proposition de réunir la Belgique à la France est discutée à la Convention nationale. — Opinion de Merlin : — d'Eschasseriaux : — d'Emmanuel Pérès : — de Roberjot : — de Carnot. 464

Les arguments pour ou contre la réunion, sont aussi vieux que la monarchie. — Projet de partage entre la France et les Provinces-Unies, en 1635. — La France fait proposer à Charles Ier le démembrement de ce pays, et elle en éprouve un refus formel. — Différents projets de Richelieu à l'égard des Pays-Bas espagnols, soit pour les ériger en république indépendante; soit pour en opérer le partage avec la Hollande. — 1644. Projet de Mazarin pour les acquérir à titre d'échange. — Avis secret donné par le conseil d'état de France pour la conquête et l'assujettissement des Pays-Bas espagnols. 1645. — Tentatives multipliées de Louis XIV pour réunir la Belgique à ses Etats. — Résistance qu'il éprouve 472

La France révolutionnaire, aux temps de sa plus redoutable puissance, n'en eut jamais qu'une possession contestée. — Négociations pour la paix entre le cabinet britannique et le directoire, en 1796. Elles sont rompues parce qu'on ne peut s'entendre sur la possession des provinces Belgiques. — Ce que nous devons à notre réunion à la France ; — à la Hollande 484

Errata 485

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

Jamais le désir de connaître à fond notre histoire nationale ne s'est plus vivement manifesté que depuis l'époque de notre récente indépendance. Tous ceux qui s'occupent des affaires publiques, ceux qui veulent que notre Belgique se consolide, et ceux qui ne le veulent point, demandent au passé des leçons, des armes, des prédictions pour l'avenir. Mais cet empressement à rechercher de vieux titres, à compulser de vieux livres, à en composer de nouveaux, prouve combien ceux qui existent sont loin de satisfaire aux besoins de l'époque. En effet, si vous considérez la masse énorme d'ouvrages qui ont paru sur notre histoire, elle est telle que je ne pense pas que la vie de l'homme le plus laborieux suffise à la parcourir en entier. Et cepen-

Digitized by Google

dant, parmi tant d'auteurs, quels sont ceux qui prédominent sur tous les autres? ceux dont la réputation, populaire chez nous, a retenti à l'étranger? ceux qui peuvent nous servir de flambeaux dans nos études sur les événements, les mœurs, les lois et les intérêts du pays? Ce n'est pas sans doute le génie, ce sont les circonstances qui ont manqué à nos écrivains (1).

Comment la Belgique, qui a vu naître cette grande famille des Pépin, des Charles-Martel, des Charlemagne, d'où sont sortis presque tous les souverains de l'Europe; qui a donné des rois à Jérusalem et des empereurs à Constantinople; qui a élevé les ducs de Bourgogne au niveau des plus redoutables souverains de leur temps; la terre qui a nourri Charles-Quint; où le bras puissant de Philippe II, quoiqu'à demi brisé dans des luttes gigantesques, a contenu l'effort du protestantisme prêt à envahir le midi de l'Europe, n'a-t-elle pu produire des hommes qui fussent à la hauteur de ces magnifiques sujets? Ceux qui nous appartenaient le plus légitimement ont été en quelque sorte usurpés par des étrangers (2), qui y ont attaché leur style et leurs noms, sans pouvoir toutefois s'en rendre définitivement propriétaires, parce qu'ils n'ont connu que fort imparfaitement nos institutions, notre caractère national, notre vie intime, et les trésors de notre vieille et moderne érudition. Notre pénurie, sous ce rapport, était une consé-

(1) Je n'ai pas besoin de dire que cette assertion ne doit pas être prise d'une manière absolue; quelques-uns de nos historiens de l'époque de la renaissance, tels que Froissard, Comines, Chastellain, etc., sont célèbres parmi le monde littéraire et savant. Je n'ai pas besoin non plus d'ajouter que je ne parle point ici de nos auteurs vivants. Plusieurs de ceux-ci, par d'utiles et honorables travaux, acquièrent chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance de leur pays.

(2) Tels que Robertson, Watson, Bentivoglio, Strada, Schiller, etc.

Digitized by Google

quence nécessaire de nos longs malheurs politiques. Pour se livrer à la culture des lettres avec succès, il faut qu'une nation ait de l'indépendance et de la dignité au dehors ; de la sécurité au dedans ; un centre d'unité où vienne se réfléchir l'esprit public ; de nobles récompenses et de la gloire à offrir aux talents. Or tout cela nous a manqué pendant les deux siècles qui viennent de s'écouler. La brillante civilisation qui avait porté chez nous de si beaux fruits au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, avait fini par avorter au milieu des orages civils, des guerres étrangères et des oppressions systématiques de la diplomatie.

Si nous voulions scruter l'origine de la société en Belgique, il ne faudrait point s'arrêter à la commune, pourtant si puissante et si célèbre ; il faudrait remonter jusqu'à l'établissement du christianisme (1). C'est le christianisme qui a tout ébauché parmi nous, qui y a fondé la liberté même. Notre civilisation ne commença point par être romaine, comme celle du midi et du centre de la Gaule. Ces contrées, aujourd'hui les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Europe, que l'on connaît sous le nom de provinces de Flandre, d'Anvers, de Brabant, de Limbourg, et que l'on appelait jadis, la Morinie, la Ménapie, la Toxandrie, ne présentaient guère, jusque vers le VIII^e^ et le IX^e^ siècle, que des déserts, des landes, des marais et des forêts impénétrables. Les Romains les avaient plutôt traversées que conquises et ils n'avaient pu en dompter les sauvages habitants. Ces peuples de race teutonique qui ne connaissaient que le brigandage et la guerre témoignaient une aversion et un mé-

Notre civilisation est l'œuvre du christianisme.

(1) V. ci-après, T. 6. ESSAI SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE: *De l'établissement du Christianisme en Belgique.*

Digitized by Google

pris extrême pour la civilisation romaine, à laquelle ils préféraient leur existence indépendante. Ils ignoraient jusqu'à l'art de se vêtir et de se nourrir; ils ignoraient les lois de la famille et de la société et vivaient entre eux presque à la manière des brutes. Mais ce que les Romains n'avaient pu faire avec les armes, de simples missionnaires le firent avec des paroles de paix. L'histoire nous les représente poursuivant ces hordes errantes jusqu'au fond de leurs forêts, les surprenant parfois rassemblées lorsqu'elles offraient des sacrifices sanglants à leurs affreuses divinités et apparaissant au milieu d'elles armés seulement d'une croix! Le courage du missionnaire, et je ne sais quelle grâce surhumaine répandue dans sa personne et dans ses discours, subjuguaient le farouche Germain qui tombait involontairement aux pieds de celui qui venait lui révéler un Dieu inconnu, meilleur et plus puissant que ses dieux. Le barbare écoutait l'apôtre entonnant l'hymne sacré et lui révélant de sublimes vérités qu'il ne pouvait encore comprendre, et déjà il se sentait un nouvel homme. Le missionnaire élevait d'abord une croix, bien souvent arrosée de son sang; à cette croix succédaient une chapelle et une cellule. La chapelle s'entourait de chaumières, qui devenaient un hameau, plus tard un bourg, et enfin une ville. Tel fut l'humble et glorieux berceau de nos cités les plus fameuses. Telle fut l'origine de Gand, de Liége, de Malines, de S^{t}-Trond, de Mons, de S^{t}-Amand, et d'une foule d'autres endroits qu'il serait trop long d'énumérer (1). Les véritables

(1) *Nam uti Solerius... observat, Hannoniæ urbes, oppidaque pleraque, vel ab ipsis monasteriis, vel certè monasteriorum occasione, præcipuum cœpere incrementum.* Act. SS. Belgii. *Select.*, t. 3, p. 555.

Digitized by Google

civilisateurs et les premiers législateurs de la Belgique furent saint Amand, saint Eloy, saint Ghislain, saint Bavon, saint Livin, saint Monulphe, saint Lambert, saint Hubert, saint Rombaud, etc. Nos campagnes et nos villes portent encore l'empreinte de leurs pas et attestent la puissance de leur parole. Partout où il y avait une bruyère à défrichir, un marais à dessécher, il s'y établissait un couvent (1). Dans ce couvent, on érigeait une école, ordinairement divisée en deux classes: l'une intérieure pour y former de jeunes clercs; l'autre extérieure, où l'on admettait des enfants de toute condition et même des serfs; car c'est par l'instruction et la religion que ces hommes divins opéraient à la fois la conquête et l'affranchissement des peuples. Et l'expérience de nos jours vient bien à l'appui de cette grande vérité. Elle prouve qu'en vain l'on essaie de coloniser et d'assujettir par les armes des races barbares si on ne commence par les associer à l'héritage du Christ.

Après les ravages des Normands au IX^e^ siècle, ces mêmes religieux qui avaient tiré la Belgique de l'état sauvage, la relevèrent de ces ruines; aux X^e^ et XI^e^ siècles, ce furent encore eux qui la défendirent le plus efficacement contre les violences de la féodalité et qui la firent renaître une troisième et dernière fois à la civilisation. On peut consulter dans l'immense ouvrage des Bollandistes et dans la collection des diplômes de Miræus, des centaines de chartes qui constatent quelle fut, chez nous, l'origine de l'in-

(1) Les auteurs originaux, en parlant des lieux où furent fondés les premiers couvents, les désignent d'ordinaire comme inaccessibles, incultes, servant de retraite aux brigands et aux bêtes féroces: *locus erat parandis insidiis et latrocinantibus aptus; cinctus silvis; exasperatus scopulis*, etc.

Digitized by Google

fluence du clergé; on y verra combien cette influence fut grande et légitime.

La société chrétienne s'était constituée au milieu du chaos général de la société humaine. Elle avait son gouvernement, sa hiérarchie, ses moyens d'action indépendants du pouvoir temporel; elle avait ses conciles généraux et provinciaux où se traitaient en commun les affaires de l'église et celles de la nation. Vous retrouverez là le type de ces assemblées représentatives et délibérantes si vantées de nos jours. C'était la libre discussion, c'est-à-dire, la raison appuyée sur la foi et sur l'autorité de l'église, qui y décidait toutes les difficultés, qui y tranchait tous les différends. Les règles de la jurisprudence canonique, introduites dans les tribunaux civils, en bannirent peu à peu les maximes absurdes que de farouches vainqueurs avaient fait prévaloir dans les formes de la procédure, établirent des garanties inconnues pour les personnes et pour les propriétés. Enfin, la religion interposant sa médiation au milieu des guerres privées, osait proclamer, au nom de Dieu, des *trèves* qu'on eût refusé au nom de l'humanité.

Voulant me borner autant que possible, dans cette rapide esquisse, à ce qui appartient à l'histoire belge proprement dite, je me hâte d'arriver à la première des grandes époques auxquelles je me propose de m'arrêter avec quelques détails.

Antiquité des institutions communales en Belgique.

Ce qui distinguait particulièrement la Belgique des autres états de l'Europe jusqu'à la fin du siècle dernier, c'était l'ancienneté, la puissance et la permanence de ses institutions communales, qui lui offraient des garanties inconnues chez la plupart de ses voisins. Lorsqu'en 1789

Digitized by Google

la France annonça qu'elle voulait des réformes radicales dans son gouvernement, il n'y avait plus en réalité ni ordre de la noblesse ni ordre du clergé, ni tiers-état. Le prince était le centre de toute puissance, de toute grâce, de toute justice. Sous le règne de Louis XV, qui ne passait pas pour méchant, on avait distribué, dit-on, 150,000 lettres de cachet (1). Et chez nous, Joseph II, pour ne citer que ce seul trait, ayant fait enlever de vive force un nommé De Hondt, homme assez peu recommandable par lui-même, pour le traduire à Vienne devant une commission, les trois états de Brabant réclamèrent unanimement et avec tant d'énergie que De Hondt fut bientôt relâché. M. l'abbé de Pradt, qui dit quelque part (2) que *le hollandais est un belge perfectionné*, ajoute qu'*en* 1790, *les états belges étaient encore placés au faîte des idées aristocratico-théocratiques.* Ce mot leste et tranchant peut sembler joli de la part d'un abbé, et surtout d'un archevêque de Malines; mais il n'est point vrai. Pour moi, je dirais volontiers, par une raison toute contraire à celle de l'abbé de Pradt, que le hollandais serait le belge par excellence, *s'il était resté catholique*, et cela parce qu'il s'est beaucoup moins mêlé aux autres nations que le belge méridional. Voilà pourtant comme nous jugent à l'étranger de beaux esprits philosophes qui nous dédaignent trop pour se donner la peine de nous étudier un peu! La vérité est que les Belges avaient une fort vieille constitution et qu'ils y tenaient. Je ne prétends point que cette constitution fût parfaite: loin de là, puis-

(1) Montgaillard, *Histoire de France*, t. 1, p. 282. Ce chiffre fut-il très exagéré, l'abus n'en existait pas moins.

(2) *De la Belgique depuis* 1789 *jusqu'à* 1794.

Digitized by Google

qu'elle était vieille. Mais nos pères se défiaient avec une sorte d'instinct, qui leur était particulier, des lois parfaites sur le papier, des utopies et des beaux discours. Je ne dirai pas jusqu'à quel point ils ont pu changer depuis ; je ne parle pas ici de politique contemporaine.

Le titre seul d'une brochure en France fut un coup de foudre pour le pouvoir: *Qu'est-ce que le tiers-état ? Rien!* Chez nous, cette brochure eût été un non-sens. On ne pouvait pas soutenir que la noblesse et le clergé étaient tout, car ils n'étaient rien que d'après la constitution. On ne pouvait pas les représenter comme ennemis du peuple, car depuis des siècles, chaque fois que le peuple s'était plaint, la noblesse et le clergé avaient fait cause commune avec lui. Tout le monde y était égal devant la loi ; tout le monde y était jugé par les magistrats du pays ; le pauvre y était protégé contre le riche et le puissant et contre le prince lui-même. Quand le gouvernement avait besoin d'argent, il présentait une supplique respectueuse aux états : la noblesse et le clergé accordaient l'impôt, s'ils le jugeaient nécessaire, *mais à condition que le tiers-état suive, et autrement pas !* En France l'impôt était permanent depuis Charles VII. Les charges de magistrature étaient vénales. De grandes villes, après s'être obérées pour racheter les places de maires et d'échevins, durent finir par y renoncer (1). Louis XIV avait proclamé en deux mots son pouvoir absolu, en disant: *l'état, c'est moi!* C'est-à-dire

La noblesse et le clergé ne s'y séparent point du peuple.

(1) « La Provence (qui était un *pays d'états*) rachetait toutes les charges oppressivement fiscales. Avant l'édit de 1771, elle avait déjà dépensé pour subvenir à ce « rachat et payer le maintien des libertés municipales de chaque ville et bourg, la « somme de douze millions cinq cent mille livres. » (RAYNOUARD, *Histoire du droit municipal en France*, t. II, p. 362.)

Digitized by Google

qu'il n'y avait plus d'état, mais un roi sans barrières, sans contradicteurs et sans appui. Notre petite Belgique au contraire avait conservé au bout de six siècles les mêmes priviléges et les mêmes lois constitutionnelles.

Dans d'autres pays, le pouvoir royal, d'abord faible, avait favorisé l'émancipation des communes pour écraser la féodalité ; et après y avoir réussi, il avait anéanti les communes à leur tour, qui ne s'étaient pas trouvées assez fortes pour opposer une résistance énergique. Chez nous cependant quelques villes étaient devenues si grandes et si redoutables que les princes les plus despotiques et les plus audacieux désespérèrent de les subjuguer jamais entièrement (1). A la vue de ces combats acharnés que les Flamands soutinrent contre leurs princes particuliers parfois

La Belgique défend ses libertés, tandis qu'ailleurs le pouvoir central attire tout à lui.

(1) « En Flandre (dit M. de Barante) la bourgeoisie était devenue d'une richesse « inconnue au reste de l'Europe, et en même temps sa puissance s'était accrue à un « point merveilleux... En France, on ne voyait rien de pareil. Les communes avaient, « surtout au nord, une existence précaire et incomplétement reconnue. Ce qui leur « avait été accordé, elles pouvaient le perdre, car elles n'avaient pas la force de le « défendre.... Appelées en auxiliaires par la couronne pour balancer la force des « seigneurs, elles avaient contracté l'habitude de considérer le pouvoir royal comme « une providence bienfaisante dont elles devaient attendre secours et protection... « De là cette religion française pour la royauté... Humbles et faibles, quand elles « ne furent point poussées à la fureur par l'excès du malheur, elles n'eurent jamais « un sentiment réel de leurs droits... Aucune forme, aucune institution ne fut éta- « blie ni consacrée... Spectacle digne de pitié, qui nous a toujours laissés sans ga- « rantie, et que nos historiens ont voilé sous une monotone adulation pour l'auto- « rité royale et pour la nation elle-même! En effet, ils l'ont traitée peut-être selon « son goût, et ils l'ont bercée de louanges. Sans cesse ils lui ont parlé de sa gloire; « ils ont voulu lui faire oublier ses longs malheurs par l'éclat de ses armes; ils lui « ont déguisé ses fautes et ses revers; ils lui ont inspiré le plus frivole dédain pour « un bien-être qui l'eût rendue plus heureuse, plus libre et plus morale. » (*Préface « de l'Histoire des ducs de Bourgogne.)*

Digitized by Google

même assistés des puissants rois de France, contre Louis de Nevers, contre Louis de Mâle, contre Philippe-le-Bon, contre le Téméraire, l'esprit se reporte involontairement vers cette lutte si longue et si obstinée de Charlemagne avec les braves compagnons de Witikind, dont on croit nos Flamands descendus (1). Lors même qu'ils étaient vaincus ils n'étaient point soumis ; ils se relevaient plus nombreux et plus terribles. De sorte que leurs maîtres jugèrent enfin plus à propos de leur laisser une partie de leurs libertés pour les apaiser, que de les désespérer. Voilà comment chez nous toujours la commune resta debout. Certes, si l'Espagne, si l'Autriche elle-même, avaient pu gouverner la Belgique comme leurs autres provinces, elles n'y auraient pas manqué ; mais elles reconnurent que c'était trop périlleux. Ceci est un fait qui donne la clef des grandes époques de notre histoire; de la commotion de nos provinces sous Philippe II, et de leur réconciliation avec ce prince; de la révolution brabançonne, et de bien d'autres événements encore qui se sont passés depuis.

Puissance de la commune fondée sur la prospérité du commerce.

C'est le commerce qui a élevé chez nous la commune. C'est le commerce, c'est la navigation, ce sont nos fréquents rapports avec l'Orient et l'Italie, depuis l'époque des croisades, qui ont développé et affermi ces colosses populaires. La Belgique, et particulièrement les Flandres, furent pendant deux siècles le centre des communications

(1) « De celle gent (dit la chronique de Saint-Denis, en parlant des Saxons) sont « nés et extraits li Brabançon et li Flamanc, et ont encore celle même langue. » V. ci-après, T. 6, ESSAI SUR LES GRANDES EPOQUES DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE: *La Féodalité, les Croisades, la Chevalerie, et les Communes; la Commune Flamande et Jacques d'Artevelde.*

Digitized by Google

entre l'Orient et l'Occident, et le centre de la civilisation européenne entre le Nord et le Midi.

Les croisades ont été l'une des principales causes de la prospérité et de la richesse de nos villes maritimes. Nos flottes, après avoir transporté des armées en Italie et dans l'Orient, dont la vieille civilisation quoique déchue brillait encore d'un si merveilleux éclat, en rapportèrent de nouveaux arts et des idées nouvelles ; et les Belges commencèrent dès lors à établir ce commerce d'échange entre le nord de l'Allemagne et le midi de l'Europe qui produisit plus tard de si incroyables résultats. Nous avons figuré dans toutes ces expéditions, et presque toujours au premier rang. Godefroid de Bouillon, celui que toutes les nations et toutes les langues réunies sous le drapeau de la croix, s'étaient accordées à nommer leur chef, celui que Guillaume de Tyr appelait *la colonne de toute l'armée chrétienne*, était arrivé à la Terre-Sainte suivi d'une troupe nombreuse, levée en grande partie dans le Brabant et dans la province d'Anvers. Baudoin, comte de Flandre, qui fut empereur de Constantinople, était aussi le plus puissant des princes croisés. Ces faits qui prouvent l'état de prospérité relative de nos provinces dès les XI^e^ et XII^e^ siècles, doivent être notés par l'historien (1). Croisades.

(1) On a demandé si les croisades avaient été justes et si elles avaient été utiles? Mais on a oublié que les Musulmans, à maintes reprises, avaient envahi la chrétienté sur plusieurs points : en France, d'où ils furent expulsés ; en Espagne, où ils étaient encore; en Sicile et en Italie, qu'ils menaçaient incessamment : on a oublié qu'ils avaient paru aux portes de Rome et l'avaient mise à rançon. Sans elles, l'empire grec hors d'état de résister aux Turcs eût été renversé trois siècles et demi plutôt, et de là ils se seraient répandus comme un torrent sur toute l'Europe. Ces guerres, à part le motif religieux, eurent le caractère d'une incontestable utilité. On a donc eu tort de tant insister sur ce qu'on appelle l'insuccès des croisades; leurs dé-

Digitized by Google

Le Tasse a chanté Godefroid de Bouillon. Si le Tasse eut été belge, tout l'univers saurait que Godefroid était né

sastres furent passagers, et les avantages qu'en recueillirent les générations furent incalculables. La société européenne, sortie des bouleversements de la conquête germanique et ramenée à la seule unité qui lui fut permise, à la société religieuse, ayant le christianisme pour lien et le pape pour chef, obéit à une loi d'existence en entreprenant les croisades. Peu importe que les conséquences en aient été clairement aperçues ou non par les masses; point de doute qu'elles n'aient été comprises du moins par les chefs de la république chrétienne. Il suffit pour s'en convaincre d'entendre les exhortations adressées aux princes et aux peuples par le pape Urbain II, au concile de Clermont et par ses successeurs en diverses circonstances.

L'influence de ces grandes migrations sur la civilisation européenne fut immense. Les peuples chrétiens, encore à demi barbares, firent trève à leurs guerres et à leurs querelles intestines pour réunir leurs forces contre les peuples infidèles. Au dedans les croisades préparèrent le nouvel ordre social qui devait succéder à l'ancien par l'émancipation des communes, par l'abaissement de la féodalité, et enfin par l'élévation dans un avenir plus éloigné d'un pouvoir central et national (*a*).

1096 à 1100. Le 15 août 1096, une armée de 100,000 Belges, se mit en marche pour la Terre Sainte sous la conduite de Godefroid de Bouillon, qui était suivi de ses frères Baudoin et Eustache; de Robert, comte de Flandre; de Baudoin, comte de Hainaut; de Henri et de Godefroid, seigneurs d'Asche; de Robert de Béthune; de Salomon de Maldeghem; de Guillaume de Latour; de Hugues de Saint-Val; des sires d'Estourmel, de Landas, d'Aspremont de Lynden, et de beaucoup d'autres seigneurs du pays. Nos annalistes rapportent que cette expédition fut précédée d'une fête et d'un grand tournoi donné à Anchin, où les principaux chevaliers du Hainaut promirent de se croiser à l'exemple de leur comte.

A cette croisade Jérusalem fut prise; et Godefroid en fut le premier roi, sans vouloir en accepter le nom; il dit qu'il ne porterait point une couronne d'or dans la ville où le Sauveur du monde n'avait porté qu'une couronne d'épines. Godefroid ne prit d'autre titre que celui de baron ou d'avoué du saint Sépulcre. Son règne fut malheureusement trop court. Son frère Baudoin lui succéda.

On sait que Pierre l'ermite, le prédicateur de cette première croisade, vint chercher une retraite et un tombeau dans la ville de Huy, non loin du berceau de Godefroid.

Thierry d'Alsace, qui fit quatre fois le voyage de la Terre Sainte, dit d'Oudegherst,

(*a*) V. ci-après, T. 6, ESSAI SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE: *La Féodalité, les Croisades, la Chevalerie et les Communes.*

Digitized by Google

belge (1) ; et vous n'entendriez pas dire à l'étranger : *Notre Godefroid, notre Baudoin* (2) ! La gloire d'une nation (ne

fut l'un des premiers chefs de la *seconde croisade*, prêchée par saint Bernard à Valenciennes, à Mons, et à Soignies. Philippe de Flandre alla rejoindre peu après ses compatriotes. Une foule de nobles et de barons se rendirent à cette croisade: entr'autres, Gilles de Trazegnies; Robert, avoué de Béthune; Henri, châtelain de Bourbourg; Rogier châtelain de Tournai; Henri de Morselle; Rasse de Gavre et son frère, Roger; Nicolas de Barbançon; Jacques d'Avesnes; Baudoin de Beauvoir; Thierry de Loz; Thierry de Diest; Gilles de Braine; Baudoin de Prat; Bondelin de Moorkerke; Michel de Lembèque; Baudoin de Lobes; Hugues de Ham; Simon de Warnewyck; Michel de Harnes; Gilles Bertout, le camérier; Gilon d'Acremont; Alard de Chimay; Gautier de Ligne; Guillaume de Lamarck; Guilain, châtelain de Beaumont; Huard de la Voestine; Arnould de Steenhuise; Odon de la Hainaide; Alexandre de Poucques; Isembard de Berlaimont; Sifride de Montigny; Aufrides de Gomegnies; Sigard de Wargny; Yrain de Treslong; Réné de Macle, etc. Ceux qui désirent une énumération plus complète des Belges qui s'engagèrent dans cette croisade et dans les suivantes, peuvent consulter Miræus, *opera diplomatica* II, 72; les Annales de la famille de Lynden par Butkens, p. 71, et Meyer *Annales Flandriæ*. 1147 à 1149.

A la *troisième croisade*, Jacques d'Avesnes conduisait une armée de Flamands, de Brabançons et de Haynuiers, qui fut transportée sur une flotte belge de 27 vaisseaux. 1189 à 1195.

Henri de Brabant, Valeran de Limbourg, et les comtes de Limbourg et de Clèves prirent part à la *quatrième croisade* et y menèrent leurs vaisseaux.

A la *cinquième*, Constantinople fut pris et Baudoin proclamé roi. 1204 à 1214.

Gauthier d'Avesnes commandait un corps nombreux de Flamands à la *sixième;* et les comtes de Juliers, de Hollande et de Hainaut l'y accompagnaient. 1228 à 1229.

Guy de Dampierre suivit saint Louis aux *septième et huitième* croisades, qui finirent d'une manière si déplorable. Ce qui n'empêcha pas Robert de Flandre, fils de Dampierre, de marcher avec le roi Edouard d'Angleterre à la *neuvième et dernière* de ces grandes expéditions. 1248 à 1254.

(1) Godefroid de Bouillon naquit en 1060, à Baisy sur la Dyle, village du Brabant.

(2) « Ce furent des *chevaliers français* (dit M. de Châteaubriand) qui rétablirent « le royaume de Jérusalem... Les Turcs vous montrent à la fois, et la tour de *Baudoin*, et le camp de *l'Empereur;* on voit au Calvaire l'épée de *Godefroid de Bouillon*, qui, dans son vieux fourreau, semble encore garder le saint sépulcre... Je ne « sortis pas de l'enceinte sacrée (dit plus loin le même auteur), sans m'arrêter aux

Digitized by Google

l'oublions pas) se compose de deux éléments : des grands hommes qu'elle produit, et des grands écrivains qui les célèbrent (1).

Le commerce et l'industrie paraissent tellement inhérents au sol et au caractère belges, qu'ils s'y sont réveillés avec une vigueur nouvelle, après deux siècles d'oppression ; et cependant, il faut l'avouer, rien ne ressemble moins à ce que l'on voit aujourd'hui que ce qui se passait alors. Quand les auteurs nous racontent la prospérité de Gand et de Bruges, qui mettaient à elles seules de grandes armées sur pied ; qui gagnaient de grandes batailles ; qui faisaient des alliances, des traités de paix et de guerre avec des peuples et des souverains étrangers, on croirait entendre quelque vieille histoire renouvelée de Tyr ou de Carthage (2). On peut lire dans nos auteurs (3) de curieux détails sur la

« monuments de *Godefroid* et de *Baudoin*... Ces cendres sont *des cendres françai-*
« *ses*, et *les seules qui soient ensevelies à l'ombre du tombeau de Jésus-Christ*. Quel
« titre d'honneur *pour ma patrie!* (ITINÉRAIRE DE PARIS A JÉRUSALEM.)

(1) De vives discussions se sont élevées récemment entre des savants belges et des savants français sur le lieu d'origine de Godefroid de Bouillon. La question a été traitée à fonds dans un mémoire de M. l'abbé de Ram, inséré au *Bulletin de l'académie de Belgique*, année 1837, 2e partie. M. de Ram a répondu victorieusement à ceux qui réclament pour la ville de Boulogne l'honneur d'avoir vu naître Godefroid. Mais fut-il vrai qu'il n'appartint point à la Belgique par sa naissance, il lui appartiendrait toujours par son nom, par sa famille, par les grands souvenirs de sa vie. *Note de la 3e édition.*

(2) La Flandre, dit Meyer, était le marché, *L'emporium* du monde entier. Dix-sept nations y avaient leurs maisons de commerce, et une quantité de peuples inconnus y affluaient. « Non solum totius Europæ mercatores, sed etiam ipsi Turcæ,
« aliæque sepositæ nationes ob bellum istud Flandriæ magno afficiebantur dolore.
« Erat nempe Flandria totius prope orbis stabile mercatoribus emporium. Septem-
« decim regnorum negociatores tum Brugis sua certa habuere domicilia ac sedes,
« præter complures incognitas pene gentes, quæ undique confluebant. »

(3) Voir entre autres un savant mémoire académique de M. de Reiffenberg, *sur le Commerce des Pays-Bas aux quinzième et seizième siècles*, couronné en 1820.

Digitized by Google

richesse et le luxe inouï que déployaient alors les bourgeois et les marchands. Mais il ne faut pas penser que cet immense développement commercial fut uniquement l'effet de l'heureuse situation de quelques villes, et des circonstances du temps. La législation était tournée en grande partie vers cet objet (1). Les étrangers étaient protégés chez nous, dans leurs personnes et dans leurs biens, avec une sollicitude toute particulière. Cette liberté de commerce, tant vantée aujourd'hui par nos économistes, était connue des villes maritimes de Flandre; et dans le fait c'était le seul système qui leur convînt. Bruges était une espèce de port franc, où les négotiants de toutes les parties du monde déposaient, presque sans payer aucun droit, les matières premières du Nord et les produits manufacturés de l'Italie pour être échangés et répartis sur tous les points de l'Europe. Au dedans, l'administration s'appliquait à multiplier les routes et les canaux; à l'extérieur, la politique se dirigeait le plus souvent d'après l'intérêt commercial. C'était pour continuer à recevoir les laines d'Angle-

(1) « Il est inconcevable (dit Nélis) combien nos villes prospéraient au moyen de « leurs lois et de leurs priviléges. Propriété et liberté étaient la devise des hommes. « On en voyait une foule prodigieuse refluer de tous côtés dans nos villes, dont ils « devenaient citoyens... Ces citoyens, ou citadins, ne paraissaient avoir qu'une âme « et qu'un esprit lorsqu'il s'agissait de défendre ou d'augmenter les prérogatives « de leurs communautés... La plupart des villes, à cette époque, furent ceintes de « murailles, ou bien on étendit considérablement leurs vieilles enceintes. Elles fu- « rent flanquées de tours et de portes d'une structure admirable, portes qui avaient « l'air et tenaient souvent lieu de citadelles... Qu'on y ajoute la plupart de nos « églises, cathédrales ou collégiales, bâties vers le même temps, les halles et les « maisons de ville, commencées peu de temps après, et l'on aura rassemblé sous « le même coup d'œil, des ouvrages bien dignes d'admiration, tant par la grandeur « du plan que par leur solidité et leur beauté, telle qu'est encore, par exemple, la « maison de ville de Louvain, etc. »

Digitized by Google

terre que Jacques d'Artevelde fit alliance avec Édouard III contre la France, jalouse de notre prospérité, et dont le voisinage et l'inimitié étaient si redoutables pour la Belgique. C'est là, je pense, le principal secret de l'étonnante fortune de ce puissant démagogue, qui devait réunir de grands talents à de grands desseins (1), car on ne domine pas pendant sept années une république aussi mobile et aussi tumultueuse que celle des Flandres en la trompant toujours sur ses véritables intérêts (2).

Le régime des communes franches fut un grand progrès,

(1) Sy s'en revint le roy d'Engleterre en Anvers, et avec luy le sire de Kuck, *et trouvèrent Jacques d'Artevelle, qui estoit venu pour parler au roy d'Engleterre pour le pays de Flandre.* Sy parla tant le dit Jacques au roy et par si raisonnables parolles, « que ceux de Flandre ne voloient au roi que tout bien, *et qu'il volsist souffrir* « *que les passages fussent ouvers par quoi marchandise courust*, et Jacques feroit « tant que les Flamens le serviroient à son besoing et obéiroient à son commande- « ment en ses guerres; » et adonc, y eult plusieurs parolles dites et respondues, et longuement furent ensamble à parlement. En la fin fut l'accord: « *Que Flamens* « *se debvoient tenir tout quoys en leur lieu, et garder le pays que nul n'y entrast*, « tant que le roy d'Engleterre iroit en Flandre parler aux bonnes villes; et là dedans « ledit Jacques parleroit à eux, etc., etc. » *Chronique de Flandre écrite au XIV^e^ siècle*, en patois rouchy. Voir le recueil des Chroniques de M. Buchon.

Et pourtant notre admiration pour les communes de Flandre et pour Artevelde n'est pas sans restriction, tant s'en faut. Nous prions le lecteur de vouloir bien à ce sujet consulter dans notre 6^e^ volume le morceau intitulé, *La Commune de Flandre et Jacques d'Artevelde.* (*Note de la 3^e^ édition.*)

(2) Au moyen âge, c'est sous le nom de *Flandre* qu'on désigne ordinairement la Belgique à l'étranger; c'est la Flandre qui revient toujours sous la plume de l'historien; c'est la Flandre qui doit jouer le premier rôle dans nos annales, comme elle le joue en effet sur la scène du monde. L'auteur de l'*Histoire générale de la Belgique* et d'autres écrivains ont donné la prééminence au Brabant, prééminence fondée sur je ne sais quels droits de suzeraineté que les ducs de Brabant, ou de Lothier, auraient exercés sur les autres provinces. (Voir l'*Abrégé d'Histoire Belgique* de M. Dewez, 2^me^ édition, note de la page 180). Mais ils ont ainsi perdu de vue l'époque la plus remplie, la plus dramatique et la plus instructive de ces temps reculés. Quoi qu'il en soit il faut chercher quelque part le lien d'unité qui doit enchaîner toutes

Digitized by Google

si vous le comparez au régime féodal. C'était un avantage immense que d'être jugé d'après des coutumes ou des lois fixes, par des magistrats de son choix, et de ne pouvoir être taxé que de sa volonté (1). Mais l'inconvénient de ces états populaires, c'est qu'on n'y jouissait point d'une complète sécurité. La guerre intestine y était pour ainsi dire en permanence. C'était une lutte perpétuelle de ville contre ville, de métier contre métier. Tantôt c'était Gand qui se ruait sur Bruges, ou Bruges sur le Franc, ou Ypres sur Poperinghe, à cause du creusement d'un canal, ou pour quelque jalousie de commerce; tantôt c'étaient les tisserands gantois qui assaillaient les foulons, leurs concitoyens, en

les parties de notre histoire jusqu'au XV^e^ siècle, ou bien il faut renoncer à posséder jamais une véritable histoire générale, la déclarer impossible et se contenter d'écrire comme on l'a fait jusqu'à présent des annales de provinces et de communes juxta posées.

Mais quel que soit le cadre que l'on adopte pour l'histoire ancienne du pays, il est bien entendu que celle de Liége doit être traitée à part : d'abord parce que ce pays forme en effet un état indépendant, depuis l'évêque Notger jusqu'à la fin du siècle dernier; et puis parce que les annales de Liége, au moins jusqu'à Maximilien de Bavière, sont par elles-mêmes d'un tel intérêt qu'elles captivent l'attention du lecteur presqu'autant que celles des Flandres. Du reste quand on connaît bien le jeu de la commune liégeoise, on connaît presque la commune flamande, et *vice versâ*. La principale différence entre l'une et l'autre, c'est qu'en Flandre la scène est plus vaste. Aussi a-t-elle eu bien plus de retentissement au dehors. Le Liégeois a d'ailleurs son type particulier. Ce peuple, d'origine wallonne, on dirait presque méridionale et même quelque peu gasconne, brave et généreux, comme le flamand, non moins entêté de ses priviléges et de ses franchises, mais d'un esprit vif, mobile, enjoué, prompt et communicatif, ne doit pas être confondu dans le même tableau, avec les graves descendants des vieux Saxons.

(1) J'exposerai plus loin ces libertés avec plus de détails, en parlant de la *joyeuse entrée* brabançonne. Voy. au 6^e^ volume: ESSAI SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE, *la Féodalité, les Croisades, la Chevalerie, et les Communes.*

UNIVERSITEITS BIBLIOTHEEK GENT

Digitized by Google

bataille rangée, pour une rivalité de salaires (1). Cette population pressée dans les grandes villes, gagnant beaucoup et dépensant de même, était d'une turbulence et d'une licence excessives (2), toujours agitée par des ambitieux et des factieux, les uns, sous prétexte de défendre les droits du prince, les autres, ceux du peuple. Du côté du prince étaient le plus souvent les nobles et les riches bourgeois; du côté opposé, les petits et les gens de métiers. A ceux-ci il ne fallait que des chefs pour régner en maîtres dans la cité, et les chefs ne manquaient jamais, quoique presque tous périssent d'une manière tragique. Gand eut ses Artevelde, ses Jean Yoens; Louvain ses Couterel; Liége ses Henri de Dinant, ses Dantin, ses Raes de Heers, qui s'efforçaient d'organiser la commune en république, d'en éliminer le prince pour se constituer dictateurs. Car vous voyez pour l'ordinaire ces prétendus champions de la liberté visant à rassembler à la fois sur leurs têtes tous les pouvoirs du prince et tous les pouvoirs du peuple. L'émeute

(1) Voyez d'Oudegherst, édition de Lesbroussart, t. II, p. 536, 623, 462, 458.

Peu de peuples ont plus longtemps conservé leur vieux type original que les Flamands. Un ancien distique latin les qualifie de *gens fera* et d'*intractabile vulgus*. Guillaume le Breton, auteur de la *Philippide*, qui écrivait au commencement du XIII^e^ siècle, en parle comme d'une race querelleuse, toujours en guerre avec elle-même ou avec ses voisins. Cependant, dit-il, dès qu'il s'agit de se mesurer avec les Français, ils font trêve à leurs démêlés particuliers pour se réunir contre cet ennemi commun:

Gens intestinis sibimet damnosa ruinis...
. . . . . *Francigenisque,*
Dum pugnant, veteres juvat intermittere pugnas.

(2) Sous Louis de Male, il se commit en moins d'une année, dans la seule ville de Gand et sa banlieue, plus de 1400 meurtres, dans les maisons de jeu et de débauche. J. J. de Smet *Histoire de la Belgique*.

Digitized by Google

a dépeuplé et ruiné la plupart de nos grandes villes, Liége, Louvain, Bruges et Gand.

Ces espèces de républicains du moyen âge, si amoureux de leurs priviléges et toujours prêts à les défendre, n'étaient pas, comme les anciens Romains auxquels on a voulu parfois les comparer, des peuples dociles à la voix de leur sénat, de leurs généraux, de leurs pontifes. Aussi Rome devint la première ville de l'univers, et nos plus fameuses communes se détruisirent de leurs propres mains. Agissant au hasard, sans règles de conduite et sans desseins prémédités, dédaignant tous les conseils, elles se laissaient facilement emporter aux partis les plus violents; et elles se précipitaient au milieu des dangers qu'elles auraient évités avec un peu de prévoyance (1). Elles ne savaient faire ni la paix ni la guerre. Comme elles ne pouvaient garder aucun secret, c'étaient les plus mauvais négociateurs du monde; leurs adversaires connaissaient ordinairement mieux leurs affaires qu'elles-mêmes. Toujours prêtes à courir au-devant de l'ennemi, elles méprisaient les avis de leurs chefs, et s'en vengeaient ensuite en leur faisant cruellement expier leurs défaites. Victorieuses, leur audace ne souffrait point de bornes; vaincues, comme elles avaient tout compromis, elles se voyaient contraintes d'accepter les conditions les plus dures et les plus humiliantes. Et le souvenir de leurs excès et de leurs insolences les exposait souvent à d'épouvantables représailles.

(1) Ainsi les Liégeois faisaient ouvertement alliance avec Louis XI, prince égoïste et perfide, trop éloigné d'eux pour les secourir efficacement quand il en aurait eu l'envie, et ils affrontaient de gaieté de cœur le terrible duc de Bourgogne, qui les entourait et les étreignait de toute part. Voy. dans notre *Histoire de Liége*, les règnes de *Jean de Bavière* et de *Louis de Bourbon*.

Digitized by Google

Si la commune belge, au moyen âge, nous paraît grande et belle, c'est par comparaison avec l'état misérable des pays voisins, où l'habitant des villes et des campagnes était souvent livré sans défense au pouvoir despotique et brutal des gens du prince, aux exactions des seigneurs et aux brigandages des gens de guerre. Mais après tout ce n'est pas une époque à regretter que cet âge de débrouillement; et il nous semble que c'est un grave anachronisme, dans l'état de sécurité et de liberté vraie dont nous jouissons maintenant, de retracer, comme on le fait souvent, le tableau de ces temps si chargés d'orages sans en présenter aussi la contre-partie et le correctif.

—

LES DUCS DE BOURGOGNE.

Quand la maison de Bourgogne eut étendu et affermi son autorité sur la plupart de nos provinces, le pouvoir populaire se trouva comprimé, et le pays n'en fut que plus paisible au-dedans et plus respecté à l'extérieur. Jusque-là, la Belgique n'existait point; il n'y avait que des communes et pas de nation. En France vers la même époque on créait la nation et on anéantissait la commune. Chez nous, depuis la chute de la dynastie de Bourgogne, la nation manqua presque toujours de centre et d'unité; mais la cité conserva du moins une part essentielle de ses anciennes libertés (1).

(1) La requête présentée à Jean-sans-Peur, en 1405, par les députés des quatre membres de Flandre est un curieux monument de l'esprit du peuple et du gouvernement à cette époque. « Ils vinrent vers lui en sa ville de Gand (dit d'Oudegherst),

Digitized by Google

Règne de Philippe-le-Bon.

Le règne de Philippe-le-Bon fut pour la Belgique le terme de la plus haute prospérité unie au plus grand éclat. La cour de ce prince était, au XV^e^ siècle, le foyer de la civilisation renaissante en Occident. Les lettres et les arts y florissaient; l'abondance régnait partout. « Il me semble « (dit Comines) que ses terres se pouvaient mieux dire « terres de promission que nulles autres seigneuries « qui fussent. » Et ailleurs: « Je cuide avoir vu et connu la « meilleure partie d'Europe : toutefois je n'ai connu nulle « seigneurie, ne pays, tant pour tant, ny de beaucoup « plus grande étendue encore, qui fût si abondant en « richesses, en meubles et en édifices, et aussi en toute pro- « digalité, dépenses, festoyement, chères, comme je les « ai veus pour le temps que j'y estois. » Meyer oppose avec un sentiment d'orgueil national l'opulence de sa patrie à l'état misérable d'un peuple voisin, dont les villes étaient dévastées et les campagnes désertes, livrées à la double rapacité des gens de guerre et des agents du fisc, d'un peuple, tellement malheureux qu'il ne conservait pas même le *droit de se plaindre* (1).

« lui remirent une supplication en cinq points, dont le 1^er^ était, que son bon plaisir « fût de se tenir en Flandre avec madame sa femme; et que quand ses affaires « l'appelleraient autre part, il laissât audit pays de Flandre ma dite dame, avec au- « cuns de son conseil qui connussent la nature et disposition de son dit pays; « 2° qu'il voulût entretenir les priviléges, droits et coutumes des villes, de la même « manière qu'on en usait au temps du comte Louis, dit de Mâle, son aïeul; 3° qu'il « laissât traiter les affaires du dit Flandre par les lois et magistrats des villes; 4° que « la neutralité pratiquée en Angleterre leur fût entretenue, sans les contraindre « d'eux mêler de la guerre, attendu que manifestement on savoit le dit pays de Flan- « dre être pays de marchandise; 5° et finablement, qu'on traitât toutes affaires au « dit pays en langaige flamand...» Tous ces points leur furent accordés sans difficulté par le nouveau prince. (Voyez *Annales de Flandres*, chap. 186.)

(1) En 1439, Charles VII publia l'ordonnance d'Orléans pour mettre un frein aux

Digitized by Google

Au surplus, l'aisance générale, le luxe et l'exemple contagieux du prince, produisirent dans le peuple une corruption qui commença par les classes élevées et descendit rapidement aux classes inférieures. La cour de Philippe, fla-

brigandages des gens de guerre et les soumettre à l'autorité des magistrats. On peut juger de l'état de la France par l'énonciation des crimes que le roi punit dans cette loi. Il y défend entre autres aux chefs de bandes, de lever des compagnies sans son aveu; aux capitaines de ses troupes de voler les gentilshommes, les marchands et les paysans, soit sur les grands chemins, soit dans leurs propres maisons; aux soldats, de couper les bois, d'arracher les vignes, de démolir les maisons pour se chauffer avec leurs débris. Le roi ne veut point que ceux qui tueront des gens de guerre lorsqu'ils commettront de tels attentats soient recherchés par la justice. Il défend aux seigneurs et habitants des châteaux de mettre à contribution les marchands et les voyageurs; d'imposer arbitrairement des taxes à leurs vassaux, soit en blé, soit en vin, soit en argent, soit par des tailles particulières. Charles VII s'engagea pour réprimer ces abus à tenir toujours sur pied un certain nombre de capitaines expérimentés, et une *milice permanente*. Ce fut pour subvenir à leur entretien qu'il établit certains impôts qui depuis lors devinrent *perpétuels*. Telle était l'épouvantable misère de ce temps-là, que cette double mesure qui rendait désormais vaine ou impossible toute participation effective du peuple au gouvernement, mais qui promettait quelque trêve à ses souffrances, fut considérée comme un grand bienfait!

Toutefois les abus ne firent que se perpétuer et s'aggraver. Dans les *cahiers présentés par le tiers-état à l'assemblée des états-généraux de Tours*, en 1484, on élève les plaintes les plus lamentables sur l'état du pauvre peuple. « Il se fait (dit-on) dans « la levée des tailles grandes pilleries et roberies, et abus de tout genre. Quand les « particuliers d'une paroisse ont payé leur cotte et assiette on les emprisonne pour « les forcer à payer ce que leurs voisins doivent, et même plus qu'ils ne doivent. De « là sont ensuivis grands et piteux inconvénients. Les uns s'en sont fuis et retirés « en Angleterre, en Bretagne et ailleurs; les autres sont morts de faim en grand et « innumérable nombre; et d'autres par désespoir ont tué femmes et enfants, et « eux-mêmes, voyant qu'ils n'avoient pas de quoi vivre. Ailleurs plusieurs hom- « mes, femmes et enfants, par faute de bêtes, sont contraints à labourer, la char- « rue au col; d'autres labourent de nuit, de crainte qu'ils ne fussent de jour pris et « appréhendés pour lesdites tailles : par quoi partie des terres sont demeurées à la- « bourer; et le tout parce qu'ils étoient soumis à la volonté de ceux qui vouloient « s'enrichir de la substance du peuple sans le consentement et délibération des « trois états, etc., etc. »

Digitized by Google

mande par la richesse et les arts, fut française par les mœurs et le langage. Le Flamand, aux formes lourdes et aux rudes manières, devint courtisan et singe du maître. Le duc de Bourgogne ayant perdu ses cheveux, après une maladie, tout le monde fut chauve et se mit à porter perruque. Cependant, au milieu des fêtes continuelles, des tournois, des projets de croisades et des intrigues d'amour, ce prince avisé et ambitieux ne perdit jamais de vue ses intérêts. Philippe fut surtout remarquable par l'habileté de sa politique. Dans les sanglants démêlés qui divisaient la France et l'Angleterre, il fit pencher à son gré la balance de l'un ou de l'autre côté. Il s'unit d'abord aux Anglais pour venger la mort de son père; mais l'alliance avec cette nation avait toujours été populaire en Flandres, et lorsqu'il se réconcilia avec Charles VII et qu'il eut l'air de lui pardonner, il sut tirer aussi bon parti de sa clémence que de sa piété filiale et de sa vengeance (1). Il eut soin d'entretenir toujours des forces assez nombreuses pour mettre à fin le

(1) Qu'on me permette d'ajouter ici quelques détails pour compléter ce fait important de la vie de Philippe. Par le traité d'Arras (de 1435) il fit sa paix séparée avec la France, et Charles VII abandonna au duc « pour lui, ses hoirs et ayant cause, à « toujours, toutes les cités, villes, forteresses, terres et seigneuries appartenant à la « couronne de France sur la rivière de Somme, de l'un et de l'autre côté: comme « Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville et autres, ensemble toute la comté de « Ponthieu, de çà et de là cette rivière, Dourlens, Saint-Riquier, Crevecœur, Arleux, « Mortaigne, etc., etc., sans y rien retenir, sauf les foi et hommage de souveraineté. « Et ce *au rachapt de la somme de quatre cents mille écus d'or vieux*...» Le dauphin, devenu roi sous le nom de Louis XI, se hâta de proposer le rachat, et le bon duc y consentit contre l'avis de son fils; ce qui amena entre Philippe et le prince de Charolais de graves dissensions auxquelles toute la cour de Bourgogne prit part. Le jeune prince objectait qu'à l'époque du traité son père tenait le sort de la France au bout de son épée; que s'il n'eut pas rompu son alliance avec l'Angleterre il lui eût été facile d'accabler Charles VII, de démembrer son royaume et de s'en faire adjuger une part plus considérable que celle qu'on lui avait cédée; qu'après de si san-

Digitized by Google

plan qu'il avait conçu de longue main de s'agrandir de proche en proche, à l'occasion et sans bruit, de manière à ne point trop alarmer ses voisins. Il obtint, moitié par ruse, moitié par force, à titre d'héritage, de conquête ou de rachat, d'abord le Brabant; puis les riches domaines de la malheureuse Jacqueline qu'il dépouilla de son vivant; puis la province de Luxembourg qu'il acquit d'Elisabeth de Gorlitz; puis le comté de Namur que lui vendit Jean de Brienne, 3me du nom (1); puis il imposa son neveu, à peine sorti de l'enfance, pour évêque aux Liégeois; et plus tard il anéantit presque cette nation turbulente, constamment alliée à ses ennemis (2). Maître de plusieurs provinces qui lui obéissaient docilement, il se servit de leurs forces réunies pour accabler celles qui lui résistaient: c'est avec cette tactique qu'il écrasa les Flamands et qu'il restreignit considérablement les priviléges qu'ils avaient obtenus ou extor-

glantes guerres qui avaient tant coûté, il était dû à la maison de Bourgogne des indemnités proportionnées aux services qu'elle avait rendus à la France; le prince de Charolais prétendait en outre que le duc devait garder les villes de la Somme dans l'intérêt de sa sûreté; qu'avec un voisin puissant, ambitieux et peu délicat sur les moyens, il fallait tâcher d'assurer ses frontières du côté où elles étaient le plus menacées. Cependant, soit que le duc de Bourgogne se regardât comme lié par un acte solennel, soit qu'il redoutât de nouvelles guerres avec Louis et qu'il espérât se faire un allié d'un ancien ennemi par sa générosité, il persista dans sa résolution, et les villes de la Somme furent rendues. Alors le prince de Charolais exaspéré, quitta la maison de son père en jurant une haine mortelle à ses conseillers et particulièrement aux seigneurs de Croy, qu'il accusait d'avoir été gagnés par les intrigues et l'argent du roi de France. Telle fut la principale cause de l'aversion profonde qui divisa le Téméraire et Louis XI, et qui éclata bientôt d'une manière sanglante. On sait du reste comment ce dernier se montra reconnaissant des procédés de Philippe, en dépouillant la faible Marie, après la mort du Téméraire.

(1) Philippe possédait en outre les deux Bourgognes.

(2) J'ai expliqué avec détails, dans l'*Histoire de Liége, au règne de Louis de Bourbon*, les longs démêlés de Philippe et de son fils avec les Liégeois.

Digitized by Google

qués jadis de leurs comtes. Ayant une fois solidement établi son pouvoir et se voyant élevé au premier rang parmi les souverains de l'Europe, il ne songea plus qu'à tenir la guerre éloignée de ses états et à jouir en paix.

Georges Chastellain, l'un des écrivains les plus renommés de son siècle et historiographe de Philippe, nous en a laissé un portrait curieux, qui, quoique flatté et sentant le rhéteur, offre quelques-uns de ces détails de mœurs intimes trop négligés par nos vieux auteurs et dont l'histoire se montre aujourd'hui si avide. Je demande la permission d'en extraire les passages qui m'ont paru les plus remarquables. Après avoir raconté comment le duc ému de pitié sur les malheurs de la France abandonna le parti des Anglais et remit Charles VI en possession de son royaume; comment il accueillit le Dauphin qui fuyait la colère de son père, le nourrit, le défraya grandement pendant cinq années et le reconduisit triomphant dans sa capitale après la mort de Charles; comment le même prince, devenu roi sous le nom de Louis XI, se déclara son ennemi et suscita contre lui les Liégeois; comment le Duc défit ceux-ci en bataille rangée; comment il vainquit les Gantois révoltés, les réduisit à toute extrémité, et humiliés, les reçut à merci, Chastellain nous représente l'intérieur de la cour de Philippe dans tout l'éclat de sa fortune et de sa puissance. « Le duc, dit-il, *tenait en sa main la clef de la France et la tranquillité de l'Occident.* Ses flottes parcouraient toutes les mers, *et ses ancres faisaient trembler les terres païennes.* Défenseur intrépide de l'Eglise, il soutenait sa cause contre tous ses ennemis. Aussi les papes *le glorifiaient et le béatifiaient comme le champion et l'écu du Saint-Siége* (1). Bientôt sa

Portrait de Philippe, d'après G. Chastellain.

(1) C'était particulièrement sur Philippe que le pape comptait pour organiser une

Digitized by Google

réputation s'étendit au loin. Les paladins des divers pays accouraient à Bruges comme au centre de la chevalerie pour y briller dans les tournois et ajouter un nouveau lustre à leur renommée. Pour rivaliser avec le fameux ordre anglais de la Jarretière et l'écarter du continent il fonda l'ordre de la Toison d'Or, qu'il éleva si haut, que les plus grands personnages, ceux même qui appartenaient à des maisons royales, le briguèrent à l'envi (1). Philippe avait de

grande croisade contre les Turcs, qui, nouvellement maîtres de Constantinople, effrayaient toute la chrétienté et surtout l'Italie; et il désirait qu'il la commandât lui-« même. Le secours que vous pourriez nous envoyer (disait-il) n'aurait pas le même « effet que votre personne; il n'y a pas d'armée si grande que votre grandeur. Si vous « nous manquez, voyez quelle plaie vous nous ferez, vous dont le nom est si terri-« ble aux ennemis de la foi, et en si grand honneur parmi les chrétiens! »

(1) La *Toison d'or* n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, un débri du passé. Le droit de censure exercé par les membres de l'association entre eux et jusques sur leur propre souverain élevait l'ordre à la hauteur d'une véritable institution nationale. Il supposait autant de grandeur d'âme dans le prince que de franchise et de courage dans les associés. On a beaucoup parlé d'un célèbre tribunal qui existait dans l'ancienne Egypte, où l'on jugeait les rois après leur mort: ici on les avertissait, on les reprenait de leur vivant. La fidélité connue et le dévouement éprouvé des sujets autorisaient cette hardiesse, et nous ne voyons point que leurs maîtres en aient été blessés. Au fonds sans doute il ne s'agissait que d'un simple droit de conseil; mais des conseils graves donnés à des souverains redoutables, à qui l'on faisait entendre des vérités sévères, à qui l'on dénonçait des abus contraires aux lois de l'état et préjudiciables à leur propre gloire, n'était-ce pas chose rare et bien remarquable? Malheureusement cette institution, qui honorait tant la noblesse et le prince, dura trop peu, et il n'en resta guère que le nom. J'en vois plusieurs raisons : d'abord l'éloignement du souverain, qui depuis la mort de Charles-Quint ne parut plus dans nos provinces, et ensuite les guerres occasionnées par la réforme qui jetèrent la division entre les citoyens et entre les nobles surtout. La plus grande partie de la haute noblesse se rangea parmi les ennemis du roi; et dès lors toute la force morale de cette association, jadis si brillante et si considérée, fut perdue.

Nous prions qu'on nous permette d'entrer ici dans quelques détails au sujet d'une institution dont tout le monde parle et qui est en général peu connue. Philippe-

Digitized by Google

grands trésors; néanmoins il n'y jetait jamais les yeux; il dédaignait l'or et l'argent et n'en portait point sur lui;

le-Bon créa l'ordre de la Toison d'or à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, au mois de Janvier 1429. Les statuts en furent publiés à Lille, le 27 Novembre 1431. Le but de Philippe était d'attacher de plus en plus à sa personne cette chevalerie qui faisait la force de ses armées par le lien d'une puissante association. Il commença par s'en déclarer le chef. — Il interdit aux chevaliers de faire partie d'aucun autre ordre; il n'en excepta que les empereurs, les rois et les ducs. — « Tous les chevaliers, dit-il, prometteront à leur entrée d'avoir bonne et vraie amour à leur prince, et l'un à l'autre entre eux, et le prince à eux. — Ils seront tenus, en cas de guerre, de servir leur prince personnellement s'ils en sont capables. »

L'article 6 des statuts érige le chapitre de l'ordre en une espèce de *Grand Conseil* délibérant sur la paix et la guerre. « Nous, dit-il, pour nous et nos successeurs sou-« verains, déterminons, que nous ni iceux n'entreprendrons aucune guerre ou au-« tres hautes et pesantes besognes, que avant ne l'ayons fait savoir à la greigneure « partie des dits frères chevaliers, pour sur ce avoir leur advis et bon conseil, sauf « en entreprises secrètes et hastives, dont le réveler à plusieurs pourrait porter pré-« judice et dommage aux dites entreprises. »

Dans l'article suivant il est stipulé que, sauf certaines exceptions déterminées, aucun chevalier ne s'engagera dans une guerre ou n'entreprendra un voyage lointain sans en avoir obtenu la permission du chef de l'ordre. Il laisse au souverain la faculté d'interdire provisoirement aux parties en hostilité entre elles tout acte de violence.

Le nombre des chevaliers était fixé primitivement à trente. Nommés à vie, ils ne pouvaient être privés du collier que pour cause d'hérésie, de trahison, ou de lâcheté, ou pour avoir forfait à l'honneur.

A chaque réunion le chapitre se constituait en *Tribunal d'honneur* et procédait à l'examen de la conduite de chacun de ses membres. Cette espèce d'inquisition était formellement prescrite par l'article 31 des statuts. Outre les trois grandes causes de dégradation dont nous venons de parler, la déloyauté, l'inconduite, l'immoralité étaient sévèrement punies.

Le souverain lui-même n'échappait point à la censure du chapitre. « Voulons « (disaient les statuts) que l'yssue et examen se fasse de lui comme des autres, et « la correction, peine et punition à l'advis des chevaliers de l'ordre, si le cas y « escheoit. » C'est ainsi qu'en 1468 des remontrances furent adressées à Charles le Téméraire sur ce qu'il parlait *aigrement* à ses serviteurs, et qu'il ne veillait pas à ce que ses sujets ne fussent *travaillés et foulés* par ses armées. Le chapitre le pria d'être *bénigne* et *attempré*, et de tenir ses pays en bonne justice; d'accomplir ses

Digitized by Google

mais il se délectait en pierreries, en bijoux, en belles étoffes, et en possédait plus qu'aucun roi de la terre. Il se mettait

promesses, d'être *véritable en ses paroles ;* de ne mettre son peuple en guerre que le plus tard possible, et de ne le faire *sans bon et meur conseil.* — En 1491, Maximilien d'Autriche, roi des Romains, fut accusé dans un chapitre de marquer trop d'indifférence sur les choses qui se commettaient contre son service; de promettre trop légèrement, et de confondre dans la distribution de ses grâces les sujets fidèles avec ceux qui ne l'étaient pas.

On imputa à Monsieur de Nassau, à qui l'on avait fait maintefois des réprimandes pour sa vie irrégulière, de persévérer toujours dans les mêmes fautes : sur quoi l'assemblée déclara qu'il aurait à changer de mœurs et surtout à cesser de s'adonner aux femmes, sous peine, en cas de récidive, de payer au trésorier de l'ordre la somme de cinquante florins distribuable par celui-ci en aumônes. Monsieur de Nassau répondit qu'il ne négligerait rien pour tâcher de se conformer aux intentions de l'assemblée.

Les dernières informations roulèrent sur le duc Philippe (Philippe-le-Beau), âgé alors de treize ans. On trouva en lui de grandes dispositions à la vertu et aux bonnes mœurs, beaucoup de douceur et d'humilité et une déférence des plus respectueuses pour le roi son père. On jugea à propos pourtant de lui faire des remontrances sur ce qu'il était quelquefois trop ardent au jeu ; lui ordonnant pour ce sujet, par forme de pénitence, de dire le même jour avant que d'aller coucher un *Pater noster* et un *Ave Maria.*

On reprocha à ce même Philippe-le-Beau, en l'année 1500, de n'avoir pas pour les chevaliers de l'ordre toute l'estime qu'il leur devait ; de ne pas les appeler aux délibérations des affaires comme il était ordonné par les statuts ; de ne pas maintenir la chevalerie et les officiers dans la jouissance de leurs priviléges; enfin d'avoir très mal pourvu à l'administration de la justice.

Le chef et souverain informé de ce qu'on avait trouvé de répréhensible à sa charge répondit à l'assemblée, après l'avoir remerciée de son admonition, qu'il voulait, et qu'il avait déjà ordonné avant la tenue de cette fête, que tous les chevaliers de l'ordre indistinctement eussent l'entrée en ses conseils; mais qu'il se réservait la faculté d'en consulter quelques-uns en particulier, lorsqu'il le trouverait bon;.... que s'il y avait quelque faute en l'administration de la justice, c'était à son insu ; qu'il en avait du regret, et qu'il était prêt à y pourvoir de l'avis et du conseil des chevaliers. Et après les avoir assurés de sa confiance, il les exhorta à l'aider dans le maniement de ses affaires, promit *de leur être toujours bon chef et souverain et bon confrère de l'ordre.*

Charles-Quint apprit par la bouche du chancelier de l'ordre, en 1531, qu'on trou-

Digitized by Google

simplement mais richement. Magnifique dans sa maison, recherchant les plaisirs de la table, il y demeurait longtemps

vait qu'il était lent dans l'expédition des affaires; qu'en son particulier il s'occupait beaucoup des petites et négligeait les plus importantes; que son conseil, qu'il consultait peu ou point, n'était pas composé d'un nombre suffisant de conseillers; qu'il ne pourvoyait pas à ce que les tribunaux de justice (où d'ailleurs les affaires se traitaient avec beaucoup de lenteur) fussent composés de personnes convenables; enfin qu'il payait fort mal les gens de sa cour, ainsi que ses gendarmes. L'on imputa dans le même chapitre, à Don Philippe de Castille (Philippe II), fils du chef et souverain, d'être trop prolixe dans l'expédition des affaires, d'employer trop de temps pour s'ajuster et d'aimer trop la solitude. Les remontrances adressées postérieurement à Philippe II, devenu roi, ne furent plus que des prières.

Les exemples sont plus nombreux encore relativement aux simples chevaliers. Outre ceux qui furent privés du collier et exclus de l'ordre, soit pour avoir manqué à l'honneur, soit pour quelque fait grave réprouvé par les statuts, beaucoup d'autres eurent à subir des punitions ou des réprimandes par suite des informations de *vies et mœurs* qui se faisaient dans toutes les assemblées générales. En ne remontant que jusqu'au chapitre de l'an 1516 on trouve que Jacques de Hornes, trop enclin à l'ivrognerie, fut repris par le chancelier qui lui représenta les inconvénients de ce vice, et combien il était indécent à un homme de son rang et surtout à un membre d'une si illustre compagnie de s'y livrer. — Dans la même assemblée on reprocha à M. de Lalaing sa malpropreté. Philippe, bâtard de Bourgogne, qui plus tard devint évêque d'Utrecht, fut accusé d'être *fort dameret*, et enclin *à tricher au jeu*. M. d'Iselstein fut également trouvé *dameret* et *sujet à la boisson*.

Au chapitre de l'an 1531 on accusa François de Melun, comte d'Espinoy, d'être adonné au vin. On trouva aussi que Maximilien de Hornes, Seigneur de Gaesbek, aimait trop la bonne chère et était dameret. — Des imputations plus graves furent portées à la charge du duc de Cardena; il fut accusé d'être d'une humeur difficile et étrange; de mêler dans ses discours des plaisanteries basses et bouffones; de ne point payer ses dettes; de retenir le bien d'autrui; d'avoir vendu ou joué deux fois son collier et de ne satisfaire à aucun point des lettres de convocation qu'on lui avait adressées. L'assemblée s'en remit pour la punition à infliger à la résolution du chef et souverain, qui proposa de défendre au duc de porter les insignes de l'ordre jusqu'à ce qu'il eut fait à pied un pélerinage à Barcelonne, à Notre-Dame de Mont-Serras, où il serait obligé d'offrir une lampe d'argent de la valeur d'un collier.

Dans l'assemblée de l'an 1545 le chancelier de l'ordre eut à réprimander: le comte de Buren, accusé d'excès dans le boire et le manger, de jurer, de violer la foi conjugale et de s'en vanter; le seigneur de Praet, accusé d'être hautain, ambitieux, brutal,

Digitized by Google

et pouvait passer *pour le mieux servi des vivants*. Son air et ses manières trahissaient un prince. Philippe était de

impie, avare, et de connaître d'autres femmes que la sienne. Le comte de Lalaing, le Sr de Brederode, le comte de Rœulx, le duc d'Arschot, le comte d'Epinoy furent également censurés pour des fautes plus ou moins graves.

Au chapitre de 1545, les chevaliers, après être unanimement convenus que l'empereur était un prince très-juste, très-vertueux, très-zélé pour la religion catholique, parlèrent librement entr'eux de ce qu'ils trouvaient de répréhensible dans sa conduite: plusieurs firent remarquer, qu'ils avaient été imposés et exécutés pour le paiement d'une taille sans avoir été appelés à y donner leur consentement; que de sa seule autorité et sans aucune résolution des chevaliers assemblés en conseil, l'empereur avait fait détenir à Rupelmonde le bâtard de Falais, roi d'armes, dit Toison d'or; qu'il avait encore manqué aux statuts en exécutant des entreprises importantes sans en informer préalablement *les chevaliers, ses confrères*, même ceux qui étaient auprès de lui, notamment à l'égard de Tunis et d'Alger. On trouva qu'il s'exposait trop à la guerre; que tout le monde se plaignait de ce qu'il était fort lent dans l'expédition des affaires; qu'il avait des dettes arriérées qui donnaient occasion aux créanciers de murmurer hautement; qu'enfin il ne veillait pas à ce que la tenue des chapitres eut lieu assez fréquemment.

Charles-Quint répondit fort gracieusement à ces remontrances. Quant à l'expédition de Tunis et d'Alger, il observa qu'elle avait dû être conduite avec la plus grande circonspection et le plus profond secret pour ne point donner lieu aux ennemis de la traverser. Il ajouta qu'il l'avait communiquée à quelques-uns des chevaliers qui étaient dans ce temps-là auprès de lui. Quant à la lenteur dans les délibérations, il déclara que ce parti lui avait toujours été le plus avantageux. Et relativement à ses dettes, il dit que son intention était de les acquitter sans délai; qu'au surplus, s'il avait failli, c'était plutôt par inadvertance que par mauvaise intention. Il termina en assurant l'assemblée que désormais *il serait plus attentif à remplir exactement ses devoirs*.

Dans l'information des vies et mœurs des chevaliers, on relevait les contraventions aux lois ou aux statuts de l'ordre et les écarts de conduite dont ils s'étaient rendus coupables, et en même temps on louait leurs vertus, leurs belles actions et on les exhortait à persévérer. Ainsi les chevaliers assemblés reconnurent d'une voix unanime, qu'André Doria prince de Melphi, alors absent, abstraction faite des excès qu'il pouvait avoir commis dans sa jeunesse lorsqu'il courrait les mers en corsaire (*a*) était un chevalier très-vertueux. Et l'empereur, après avoir

(*a*) Cette sage réserve prouvait certes la prudence du Conseil.

Digitized by Google

taille moyenne, droit, fortement bâti, grave en son marcher et de beau maintien, ferme et agile sur ses pieds, et à cheval

rappelé les services qu'il en avait reçus dans l'expédition de Tunis, ajouta qu'il l'aimait comme son propre père : *Inveni*, dit-il, *hominem secundum cor meum.*

Vers la fin du règne du grand empereur, l'ordre de la Toison d'or se composait des personnages dont les noms suivent (*a*) :

L'empereur *Charles-Quint.*
Philippe son fils.
Plusieurs rois et princes souverains.
Messire *Philippe de Croy*, ducq d'Arschot, comte de Portien et de Beaumont;
Messire Pedro *Anthonio de Sainct Severin*, prince de Busignan;
Messire *Anthoine de Croy*, seigneur de Sempy;
Messire *Guillaume, seigneur de Ribaupiere;*
Messire *Jehan, baron de Trasignies* et de Silly;
Messire *Franchois de Meleung*, comte d'Espinoy, baron d'Anthoing, connestable de Flandres;
Messire *Adrien de Croy*, comte du Rœu, seigneur de Biauraing;
Le ducq *Don Fernando d'Arragon*, vice-roy de Valence;
Don *Pedro Fernandez de Velasco*, ducq de Frias, connestable de Castille;
Messire *Philippe, ducq de Bavière*, prince de l'empire;
Don *Fernand de Gonzaga*, prince de Molfete, duc d'Ariano;
Messire *Nicolas, comte de Salm;*
Messire *Regnault, seigneur de Brederode* et de Viane;
Messire *Jehan de Hennin*, comte de Boussu;
Messire *Charles, comte de Lalaing;*
Messire *Andreas Doria*, comte de Melphe;
Don *Alphonso d'Avalos*, comte del Guasto;
Messire *Loys de Flandres, seigneur de Praet;*
Messire *Maximilien d'Eguemont*, comte de Buren, seigneur d'Yselstain;
Don *Inigo Lopez de Mendoça*, ducq de l'Infantado;
Don *Fernando Alvarès de Tolledo, ducq d'Alve;*
Messire *Cosme de Medicis*, ducq de Florence;
Messire *Albert ducq de Bavière*, prince de l'empire;
Messire *Emmanuel Philibert de Savoye*, prince de Piedmont;

(*a*) *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, par Reiffenberg : Extrait d'un Manuscrit relatif au chapitre de 1555.

Digitized by Google

très-adroit. Il aimait l'arc et la paume et s'y montrait habile; mais son exercice favori était la chasse : il y dépensait beaucoup et ne négligeait rien pour se pourvoir de belles armes et de beaux chevaux. L'épée au poing, c'était l'un des plus redoutables chevaliers de son temps. Doué d'un sang-froid imperturbable, on ne le vit jamais s'émouvoir pour aucun danger, ni pour quelque succès que ce fût. Le duc se montrait courtois envers tout le monde, affable aux petits comme aux grands et aux dames surtout. Il visitait familièrement le bourgeois et le paysan, s'enquérant de leurs affaires, de leurs enfants, des détails de leur ménage, ce qui lui conciliait l'admiration et l'amour du commun peuple. La physionomie de Philippe était franche et ouverte; jamais menterie ne souilla ses lèvres; sa parole valait un écrit. Il avait le regard naturellement fier et assuré quoique aimable et bienveillant : humble avec les humbles, hautain avec les orgueilleux, respectueux envers

Messire *Octavio Farnèze,* ducq de Camerin;
Don *Manrieque de Lara,* ducq de Miaza;
Messire *Fredericq, comte de Furstemberghe;*
Messire *Philippe de Lannoy,* comte de Sulmone;
Messire *Joachin, seigneur de Rye;*
Messire *Ponthus de Lalaing,* seigneur de Bugnicourt;
Messire *Lamoral, prince de Gavre, comte d'Eguemont*;
Messire *Claude de Vergy, baron de Champlite;*
Messire *Jacques de Ligne,* comte de Fauquenberghe;
Messire *Philippe de Lalaing,* comte de Hoochstraet;
Messire *Maximilien de Bourgoigne*, marquis de la Vère, seigneur de Bèvres, admiral;
Messire Pierre *Ernest, comte de Mansfeld;*
Messire *Jehan de Ligne, comte d'Aremberghe,* baron de Barbanson;
Messire *Pierre de Werchin,* sénéchal de Hainault;
Messire *Jehan de Lannoy*, seigneur de Mollenbais;
Don *Pedro de Cardona*, comte de Frias. *Note de la 3e édition.*

Digitized by Google

les princes; il honorait chacun selon ses mérites. Sensible et très-chatouilleux sur l'honneur, il se laissait aisément fléchir et pardonnait à ceux qui l'avaient offensé lorsqu'ils faisaient l'aveu de leurs fautes. Tendrement attaché aux membres de sa famille et à ceux de son sang il n'épargnait rien pour les établir grandement. Philippe craignait Dieu et le servait, était fort dévot à Notre-Dame, jeûnait régulièrement, et répandait en secret d'abondantes aumônes..... Et pourtant, ce noble prince avait aussi ses côtés faibles : il négligeait beaucoup certaines branches de l'administration intérieure de ses états, on le trompait, et il en résultait de graves abus qui tournaient au préjudice de ses sujets; enfin il était trop adonné au malheureux vice de la chair. Comme tout complaisait à ses moindres désirs, les occasions ne lui manquaient point pour multiplier ses délits (1)...» « J'ose espérer, dit d'ailleurs le même écrivain, en la miséricorde de Dieu pour le salut de son âme : une seule chose me fait craindre pour lui, c'est cette extrême félicité mondaine dont il a joui de son vivant. Je me demande si Dieu ne lui aurait pas donné son paradis ici-bas? car pour moi je tiens que soit sur cette terre, soit ailleurs, l'auteur de tout bien récompense l'homme selon qu'il le mérite et selon que, dans sa sainte providence, il a prévu sa fin (2). » Au demeurant et sans vouloir pénétrer de tels mystères, concluons que peu d'hommes furent plus favorisés de la fortune, plus considérés et plus heureux que ce grand duc Philippe de Bourgogne.

(1) M. de Reiffenberg rapporte les noms de *trente* femmes, prises dans la noblesse ou dans la bourgeoisie, qui ont été les maîtresses de Philippe; et il est probable, ajoute-t-il, que l'on n'a pas tout su. *Bulletins de l'Académie*, T. XIII, p. 172 et s.

(2) *Chronique des ducs de Bourgogne*, IIIe partie, ch. XC.

Digitized by Google

La maison de Philippe était l'école où la noblesse venait se former aux exercices de la chevalerie et de la guerre. Ceux qut veulent connaître l'éducation de nos jeunes gentilshommes à cette époque, en trouveront le modèle accompli et la délicieuse peinture dans un ouvrage entièrement belge, intitulé : *Histoire de messire Jacques de Lalaing*, véritable miroir de chevalerie, monument de littérature nationale au moyen âge, et chef-d'œuvre de notre Chastellain (1). On y voit comment fut élevé Jacquet de Lalaing dans ce vieux pays, de Hainaut, de tout temps renommé par l'humeur guerroyante de ses habitants, terre féconde en pala-

(1) M. Buchon (dans sa *Notice sur G. Chastellain, Chronique du duc Philippe*) attribue l'*Histoire du bon Chevalier* au *héraut Charolais*. M. de Reiffenberg ne partage point cet avis, et il paraît difficile de ne point se rendre à ses raisons. Je demande la permission d'insérer ici la note qu'il a bien voulu me communiquer sur ce point de controverse littéraire.

« Qui était ce héraut Charolais? C'était Jean Lefebvre, seigneur de Saint-Remy, « mort en 1468, le jour du Saint-Sacrement. Il n'a donc pu être l'auteur d'un ou« vrage où, au chapitre LXI, on parle de lui comme étant décédé. L'histoire de « Jacques de Lalaing a dû être composée ou achevée après la mort de Philippe-le« Bon, mentionné également par l'historien comme ayant cessé de vivre à l'époque « où il écrivait.

« De plus, au dernier quatrain de l'épitaphe du chevalier, l'auteur se nomme lui« même,

« Car, meilleur fut que nul écrit de Georges...

« Mais Chastellain a pu, a dû même se servir des matériaux que lui avait com« muniqués Lefebvre de Saint-Remy, comme celui-ci le déclare expressément; et « c'est ce qui explique peut-être la différence de style des chroniques de Georges et « de l'histoire de Jacques de Lalaing. Il est possible aussi que cette histoire étant « antérieure aux chroniques, la manière de Georges ait été plus simple, plus na« turelle. L'imitation maladroite des classiques, qui commençait à se répandre, « aura perverti sa naïveté primitive : il sera devenu rhéteur par la faute du mauvais « goût de ses admirateurs: obscur, il écrivait comme Froissart et Commines; célè« bre, il prophétisa à Ronsard. »

Digitized by Google

dins, illustrée jadis par les Gillion de Trazégnies, par les Gillion de Chin, par les Jean de Verchin et une foule d'autres. « A peine sorti de l'enfance, dit le chroniqueur, Jacquet « de Lalaing se délectoit en chasses et en voleries, en jeux « de table (de dames) et d'échecs ; il apprenoit à gracieuse- « ment parler et deviser, et y surpassoit tous les jeunes « gens de son âge. » Le duc de Clèves étant venu passer quelques jours au château de Lalaing, fut si charmé du jeune Jacquet, qu'il réquit son père de lui permettre de le présenter à la cour du duc de Bourgogne. Messire de Lalaing y consentit volontiers. Quand le jour fixé pour le départ fut venu, « on bailla au jeune Jacquet quatre bons ron- « cins, un gentilhomme pour le servir et un clerc bien « lettré pour toujours lui montrer et apprendre (afin qu'il « n'oubliât son latin), et un valet pour panser ses chevaux. « Puis quand son père et sa mère le virent prêt pour se « mettre en route, ils le menèrent en une chambre, firent « clôre les huis, s'assirent sur un banc qui là estoit, et lors « le seigneur commença à parler et admonester son fils en « lui disant: *Jacquet, vous êtes mon aîné fils et le plus appa-* « *rent d'être le droit hoir de cette maison de Lalaing ;* et pour « ce que de tout mon cœur je la désire augmenter et ac- « croître et la voir entretenue et non point anéantie, et « comme anciennement nos prédécesseurs ont mis grande « peine de l'élever afin de lui bailler nom immortel, je vous « jure sur celui qui me fit et forma que j'aimerois plus « cher votre mort, que par vous y eût faute et qu'elle en « fût en rien amoindrie. J'espère que non, si ce n'est par « vos péchés, qui mènent et attrayent les hommes et les « femmes à damnation. Et afin que sachiez ce que c'est que « de vice, et que vous vous gardiez de cheoir en ce danger,

Digitized by Google

« Jacquet, beau fils, je vous dirai la manière comment vous « en pourrez faire.

« Or doncques pour acquerrir gloire et bonne renom- « mée, vous qui allez demeurer à la cour de si haut prince, « il vous convient suivre ceux que vous verrez y être de « bonnes mœurs..... Premièrement surtout il vous con- « vient fuir le péché d'*orgueil*, si vous voulez venir à bien « et acquerrir la grâce de votre très-désirée *dame...*, *sans* « *laquelle nul ne peut parvenir à haute vertu de prouesse.* » Et puis il explique à son fils qu'il doit aimer sa dame en tout honneur et révérence, et non d'un amour sensuel et vulgaire qui le conduirait infailliblement à péché et à perdition (1). On voit quel contraste devait former le bon campagnard, messire de Lalaing, au milieu de la cour voluptueuse de Philippe. Enfin messire Guillaume passe successivement en revue les autres péchés capitaux, à savoir, *ire*, *envie*, *avarice*, *paresse*, *gloutonnerie*, etc.; et il termine ainsi ses paternelles exhortations. « Mon très-cher « fils, je vous envoie à la cour de mon souverain seigneur, « Philippe de Bourgogne, pour servir et accompagner le

(1) Le bon chevalier met ici l'amour de la *Dame*, après l'amour de Dieu. Ce culte épuré de la femme préférée, dont le jeune chevalier devait *acquérir la grâce* pour devenir un véritable *preux*, était comme un reflet du culte rendu à la Vierge-Mère, à cette *non-pareille*, si chère à Lalaing, par laquelle celui qui est le véritable amour nous a été donné. Plus tard on s'est beaucoup moqué des sentiments chevaleresques; on n'y a vu que le roman ou le rêve de quelques âmes exaltées. Pourtant il faut convenir que cet amour exclusif pour une Dame, plus ou moins idéale, que le chevalier se plaisait à orner de toutes les qualités et de toutes les vertus, était plus propre à l'éloigner des inclinations basses et indignes et à le pousser aux belles actions, que les passions qui préoccupent aujourd'hui une grande partie de notre jeunesse. L'histoire de Jacquet de Lalaing prouve au surplus qu'au siècle même de Philippe-le-Bon, et malgré ses dangereux exemples, les sentiments religieux et les vieilles mœurs subsistaient encore dans plusieurs grandes familles.

Digitized by Google

« jeune duc de Clèves, lequel vous a fait tant d'honneur et « à nous que de vous requerrir: je crois, si à vous ne tient, « que ne pouvez faillir de parvenir à un grand bien; si « ainsi le faites, à moi et à votre mère ferez plaisir, et je « vous promets de vous entretenir si honestement....., « qu'entre les autres enfants des barons et chevaliers, vous « vous pourrez monstrer..... Mon fils, sur toute chose je « vous défends que vous hantiez varlets, et que leur pres- « tiez vos oreilles pour les ouyr, si ce n'est de chose qui « vous touche pour le service..... Ne battez, ne malmenez « vos serviteurs: s'ils font chose qui ne soit à faire, remon- « strez leur courtoisement leurs fautes; et s'ainsi est qu'a- « mender ou corriger ne se veullent, payez-les du service « qu'ils vous auront fait et leur donnez congé; car à homme « de bien n'appartient de férir ne battre ses varlets ou ser- « viteurs. Battez vos enfants quand en aurez, mais de bat- « tre ou férir autrui sont aucunes fois de grands meschefs « advenus. Fuyez les mauvais comme le venin, et hantez « souvent ceux dont vous puissiez mieux valoir. Et sur « toute chose, mon fils, je veux et vous commande que « vous soyez toujours au lever et au coucher de votre mais- « tre, et soyez diligent à lui complaire et servir; car on dit « communément que diligence passe prudence. Mon fils, « estudiez et mettez peine de cognoistre les bons; ensui- « vez leurs œuvres, et tout bien vous en adviendra (1). »

(1) La vie de Bayard, intitulée *Le Loyal Serviteur*, écrite par son secrétaire, (publiée en 1527) contient sur la jeunesse et l'éducation du célèbre chevalier, un passage très-curieux qui semble calqué sur le récit de Chastellain pour le style et pour la mise en scène. Si l'un des deux a imité l'autre, la priorité doit incontestablement appartenir à notre Chastellain qui était mort plus d'un demi siècle avant l'apparition du *Loyal Serviteur*. L'on dira peut-être que la ressemblance des tableaux tient

Digitized by Google

On sait comment Jacquet de Lalaing, se conformant à ces belles remonstrances, devint le plus renommé chevalier

à la ressemblance des situations et des mœurs; qu'il n'est pas étonnant que le Bayard français et le Bayard belge, nés tous deux de familles chevaleresques aient reçu à peu près les mêmes enseignements. Le lecteur en jugera. Bayard et Lalaing sont deux types parfaits du gentilhomme chrétien tel qu'on le comprenait encore à cette époque, dont les modèles furent toujours assez rares et dont il ne nous reste guères aujourd'hui que le souvenir. « L'évêque de Grenoble, oncle de Bayard, dit son his-
« torien, le conduisit, à treize ans, à la cour du duc de Savoie, après l'avoir bien mis
« en ordre et garni d'un *bon roussin*. Mais avant de partir il vint recevoir la béné-
« diction de ses parents. « La povre Dame, sa mère, estoit en une tour du château
« qui tendrement ploroit, car combien que elle fût joyeuse dont son fils estoit en
« voye de parvenir, amour de mère l'admonestoit de larmoyer. Elle sortit par le
« derrière de la tour et fit venir son fils vers elle, auquel elle dit ces paroles: Pierre,
« mon amy, vous allez au service d'un gentil prince. D'aultant que mère peult
« commander à son enfant, je vous commande trois choses:

« La première, c'est que vous aymiez, craigniez et serviez Dieu sans aucunement
« l'offenser, s'il vous est possible; car c'est celluy qui tous nous a créés, c'est luy
« qui nous fait vivre, c'est celluy qui nous saulvera, et sans luy et sa grâce ne sau-
« rions faire une seule bonne œuvre en ce monde. Tous les matins recommandez-
« vous à luy et il vous aidera.

« La seconde, c'est que vous soyez doulx et courtois à tous gentilz-hommes, et
« ostant de vous tout *orgueil;* soyez humble et serviable à toutes gens; ne soyez mal-
« disant ne menteur; maintenez vous *sobrement* quant au boire et au manger.
« Fuyez *envie*, car c'est un villain vice; ne soyez flatteur, ne rapporteur, car telles
« manières de gens ne viennent volontiers à grande perfection. Soyez loyal en faietz
« et dictz; tenez votre parolle; soyez secourable à povres veufves et orphelins, et
« Dieu vous guerdonnera.

« La tierce, c'est que vous soyez charitable aux povres nécessiteux, car donner
« pour l'honneur de Dieu n'apovrit oncques; tenez tant de moy, mon enfant, que
« telle aulmosne pourrez faire, qui grandement vous profitera au corps et à l'âme.
« Voilà tout ce que je vous en charge. Je crois que vostre père et moi ne vivrons
« plus guères, Dieu nous face la grâce, à tout le moins tant que nous serons en vie,
« que toujours puissions avoir bon rapport de vous.

« Alors l'enfant lui répondit: Madame ma mère, de votre bon enseignement tant
« humblement qu'il m'est possible vous remercie, et espère si bien l'ensuivre que
« moyennant la grâce de Celluy en la garde duquel me mettez, en aurez conten-
« tement; et après m'estre recommandé à vostre grâce je voys prendre congé de
« vous...» (*Note de la 3e édition.*)

Digitized by Google

de son temps. Nous ne le suivrons point dans sa courte et brillante carrière, cherchant des aventures par toute l'Europe, en France, en Castille, en Portugal, en Écosse, ni au siége de Luxembourg, ni dans les guerres de Philippe contre les Gantois. Peut-être cet homme qui, monté sur son vigoureux destrier portait de si grands coups de lance et d'épée *qu'il faisoit branler tous les rangs et abattoit chevaux et cavaliers par terre*, fût-il parvenu, toujours exploitant et guerroyant, jusqu'à une heureuse vieillesse, sans cette maudite invention de l'artillerie, qui vint changer les destins de la guerre et finit par égaler le vilain au chevalier en portant un coup fatal à la chevalerie et à la féodalité. Jacques de Lalaing, dit notre auteur, se trouvant au siége de Poucques en 1453 et s'étant approché de la place pour visiter les lignes d'attaque fut atteint d'un coup de veuglaire (de fauconneau) « au-dessus de l'oreille, tellement « qu'il eut le coin de la tête emporté avec partie de la cer- « velle et cheut à la renverse tout estendu par terre, sans « qu'onques il remuât pied ni jambe. Alors un frère carme « alla à luy et moult dévotement luy ramenoit et mettoit « en mémoire Dieu et la glorieuse Vierge Marie. Et quand « messire Jacquet de Lalaing ouyt parler de Dieu et de la « vierge Marie, que tant avoit aimée que pour l'amour « d'elle avoit prins le mot et devise de la *non pareille*, il « tourna son entendement devers le dit carme, cuidant « parler ; mais il étoit si oppressé de la mort qu'il ne pou- « voit former parolle par manière qu'on le peust entendre. « Toutefois il joindit les mains, et mettoit peine à parler « et avoit entendement, comme disoit le carme. Et ne de- « meura guère que le bon chevalier fina ses jours ; qui fut « moult grand dommage, car pour le temps qu'il régna au

Digitized by Google

« monde... on n'eust sceu ni peut trouver en nulle terre,
« plus parfaict, plus preux, plus vaillant, plus hardi che-
« valier..... Tout son vouloir estoit de s'en aller user sa vie
« et exposer son corps au service de notre seigneur et de
« soy tenir sur les marches des infidelles, sans jamais plus
« retourner pardeça, en retenant certaine pension d'argent
« pour son estat entretenir, telle que par le seigneur de
« Lalaing son père et ses prochains parens et amis eust été
« advisé et conclu ensemble. Mais à Dieu ne pleut qu'ainsi
« se fist. Pour la mort du bon chevalier, dont cy est faite
« mention, fut mené grand deuil et grand bruit partout
« l'ost du bon duc Philippe de Bourgogne, lequel quand il
« en fut adverti, en pleura moult tendrement et lui cheu-
« rent les larmes des yeux abondamment tout à contreval
« de la face, et en eust le cœur si estrainct qu'un seul mot
« de sa bouche ne pouvoit issir..... Et n'est point à croire
« les pleurs et regrets que tous faisoient; car à les voir
« sembloit à chacun avoir perdu son meilleur ami... Quand
« un grand ost est joint ensemble, on oist la noise et le
« bruict des trompettes, des hommes et des chevaux, des
« tambours, des fluttes et de plusieurs autres choses bien
« d'une bonne lieue loing; mais pour la mort du bon che-
« valier, l'ost fut tout à coup accoisé, tellement que d'un
« traict d'arc arrière on ne se fust aperçu qu'il y eust per-
« sonne. »

Nous terminerons cet épisode par quelques traits empruntés à J. Du Clerq. « Messire Jacquet de Lalaing (dit-il),
« étoit humble où il convenoit, sage, large, courtois; et
« avec ce, avoit la grâce de bien servir Dieu, soi confesser
« et recevoir son Créateur tous les dimanches. Pour brief
« dire, c'étoit un chevalier bien parfaict et dressé, de l'âge

Digitized by Google

« de 32 ans environ..... De sa mort le duc fut moult cour-
« roucé car il l'aimoit moult.... Il fit présentement lever et
« affuster tous ses engiens et jetter contre la forteresse;
« tellement que jaçoit ce que (quoique) ledit châtel fut
« moult fort et bel, toutefois si furent toutes les tours ac-
« cravantées (ruinées), et fallut que ceux du dedans se
« rendissent à la volonté du duc, lequel les fit tous preste-
« ment pendre et estrangler, réservés six, dont l'un étoit
« lâdre, et autres cinq, jeunes enfants..... »

Philippe-le-Bon fut le premier roi de la Belgique, quoiqu'il n'en ait pas porté le nom (1), et son fils, Charles en fut le dernier. Celui-ci, doué de plusieurs qualités héroïques, d'une activité dévorante, d'un amour effréné de la gloire, d'une énergie de volonté qui allait jusqu'à l'opiniâtreté, d'une intrépidité qui le faisait courir après les dangers, ne fut en définitive qu'un éternel guerroyeur, et non un grand général et bien moins encore un grand politique. Les avantages qu'il obtint sur Louis XI, à Montlhéri, et sur les Liégeois, à Brustheim, troublèrent son cerveau et lui firent croire qu'il pouvait tout emporter par la force des armes. En guerre contre l'Allemagne, contre la France, contre la Lorraine, contre les Suisses, il alarma toutes les puissances et désola ses propres sujets. En voulant marcher sur les traces d'Annibal et d'Alexandre, il compromit son magnifique patrimoine. Sa chute fut l'un des plus graves événements de notre histoire; car avec lui s'évanouirent l'indépendance de la Belgique et l'espérance de la voir gouvernée par une politique nationale, vraiment appropriée à

Charles-le-Téméraire.

(1) Il dédaigna le titre, et se contenta de la réalité. « J'eusse été roi, si j'eusse voulu être roi, » disait-il.

Digitized by Google

ses intérêts (1). Ce fut aussi une immense calamité pour l'Europe. Lorsqu'on sentit la nécessité de créer un équilibre parmi les grandes nations, on dut regretter qu'il n'y eût point d'état distinct, assez puissant pour former une digue entre la France et l'Allemagne. En vain la diplomatie voulut y suppléer par des combinaisons factices. Au lieu d'élever une barrière solide on ne fit que créer des causes de guerre et d'irritation au milieu des ambitions rivales, dont chacune convoitait nos belles provinces tout en défendant à ses voisins d'y toucher (2).

Si la dynastie masculine des ducs de Bourgogne s'était perpétuée, la Belgique semblait destinée à jouer un beau rôle. L'un des deux idiomes qui partagent le pays eût sans doute prédominé sur l'autre et s'y fût perfectionné; les lettres y eussent fait plus de progrès et la civilisation y eût pris plus de développement. La nation qui a produit, dans sa brillante adolescence, les Comines, les Monstrelet, les Chastellain, les d'Oudegherst, les Meyer, les Juste-Lipse, les Vésale, etc., aurait fourni, si elle eut atteint l'âge de la virilité, un immense contingent de grands hommes, et peut-être aurions nous eu aussi notre grand siècle. Au dedans l'administration y eût gagné de la force et de l'unité: comptant pour quelque chose dans la balance de l'Europe, nous eussions été considérés et respectés de nos voisins. Mais d'un autre côté qui peut dire si ces libertés locales, aux-

(1) Un fait unique peut donner une idée de l'impression que produisit sur les esprits la disparition de cet homme extraordinaire, qui traversa l'horizon politique comme un ouragan. Longtemps après la déconfiture de Nancy, le peuple ne voulait point croire qu'il fût mort. On vendait et l'on achetait *à condition de payer au retour du duc Charles.*

(2) Sur la fin du règne de Charles-le-Téméraire et sur les conséquences de sa chute, voyez ci-après l'*Histoire de Liége*, règne de *Louis de Bourbon*.

Digitized by Google

quelles le peuple belge tenait tant, n'auraient point disparu dans l'action d'un pouvoir toujours présent et envahissant, comme il est arrivé en France, en Espagne et ailleurs? Le prince n'eût point manqué d'attirer à sa cour les nobles, les riches, les hommes de talent, les femmes et jusqu'au clergé; les passions du maître et des grands, la faveur et le pouvoir eussent produit là leur effet accoutumé. Mais en somme, la nation y eût-elle gagné? en eût-elle été plus morale et plus heureuse? C'est ce dont il est au moins permis de douter.

Les ducs de Bourgogne étaient des princes d'humeur fort despotique; ils ne furent jamais complétement belges. En Flandre, ils ne parlaient que français; une partie de leur conseil et de leur cour était composée de français. Ils possédaient en France plusieurs grandes provinces, qu'ils gouvernaient arbitrairement; et ils auraient voulu régir les Belges d'après le même système. Il y avait lutte continuelle entre eux et leurs peuples des Pays-Bas. Charles, à qui les Flamands refusaient des subsides, leur disait d'un ton colère, et avec sa parole brève et impérieuse: « Je sais qu'il « y en a aucuns d'entre vous qui me haïssent. Car vous, « Flamands, avec vos dures têtes, avez toujours contemné « ou haï vos princes: quand ils n'étaient pas bien puissants « vous les contemnâtes; et quand ils étaient puissants et « que vous ne leur pouviez rien faire, vous les haïtes. « J'aime mieux que vous me haïssiez que contemniez! « Ni pour vos priviléges, ni autrement, je ne me laisserai « fouler, ni rien entreprendre sur ma hauteur et seigneu- « rie; et je suis assez puissant pour vous résister! » Ces rudes et hautaines apostrophes peignent bien le Téméraire; mais elles accusent aussi les secrètes pensées des Flamands

Digitized by Google

qu'il avait fatigués de ses extorsions et de ses guerres interminables.

Après sa mort il y eut une terrible réaction contre la puissance des princes. Les Gantois profitèrent de la minorité de Marie pour se faire restituer les priviléges dont les avaient dépouillés les deux derniers ducs et pour ressusciter la prétention qu'ils avaient tant de fois manifestée de régir le pays en souverains. Ces terribles Gantois firent cruellement supplicier, sous les yeux de la faible Marie, Hugonet et Humbercourt, ses vieux ministres, ses amis et ses conseillers. Ils prétendirent négocier eux-mêmes avec Louis XI, et marier à leur guise l'infortunée princesse. Vous eussiez dit que toute la Belgique était dans les Flandres, et toutes les Flandres dans la seule commune de Gand!

Cependant la politique des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs cherchait à ériger un centre d'action pour affermir leur autorité en Belgique. C'était là une condition d'existence pour la nation elle-même, continuellement aux prises avec les rois de France, qui étaient redoutables à leurs voisins par l'étendue de leur domination territoriale et par la réunion de tous les grands pouvoirs dans leurs mains. Cette tendance vers l'unité devenait générale en Europe. Comment eût-il été possible à nos princes de résister à leurs ennemis, de faire soit la paix soit la guerre, et de gouverner enfin le pays si chaque province, si chaque ville avait pu commander en souveraine sur son territoire? Voilà le principal motif de la lutte qui se poursuivit avec tant d'acharnement entre les communes de Flandre et Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire, Maximilien et Charles-Quint. Tant qu'on n'examinera point la question sous ce

Digitized by Google

rapport il n'y aura pas pour nous, relativement à cette époque, d'histoire nationale possible. Et qu'on ne dise pas que les communes se contentaient de maintenir leurs libertés, sans contester à leurs princes les droits qui leur étaient légitimement dus! Quand elles croyaient être les plus fortes, elles leur contestaient tout, hommages et services. « L'empereur Maximilien (1) étant campé à Everghem en- « voya aux Gantois un héraut pour les sommer de le recon- « naître et de le recevoir dans leur ville, comme seigneur « suzerain de tous les pays situés au delà de l'Escaut, et de « lui renvoyer sans délai le chancelier Jean Carondelet et « les autres seigneurs qu'ils tenaient dans les fers. Le ma- « gistrat répondit : *que la ville de Gand était une république* « *gouvernée selon ses lois; que les souverains du pays étaient* « *ses protecteurs et non point ses maîtres. Il est, ajouta-t-il,* « *du devoir des princes, et nullement d'une ville telle que* « *Gand, de jurer obéissance. D'ailleurs l'exigence de l'empe-* « *reur est une nouveauté dont notre histoire ne fournit aucun* « *exemple*, etc. » Nous verrons bientôt cette même ville renouveler à peu près les mêmes prétentions contre Charles-Quint.

Je reviens à la jeune duchesse de Bourgogne. La Providence voulut que Louis XI s'embarrassât lui-même dans les piéges de sa politique tortueuse, et inspirât tant d'horreur à la jeune duchesse de Bourgogne, qui avait d'abord invoqué son appui, qu'elle refusa de s'allier à un prince français. Si ce mariage avait eu lieu, nous étions peut-être à jamais réunis à ce grand empire; car il n'y avait point chez nous de disposition constitutionnelle qui assurât l'indépendance

(1) M. Goethals. *Histoire des lettres*, etc. *en Belgique*, t. II, p. 63. (*Vie de Phil. de Clèves.*)

Digitized by Google

du pays dans le cas où l'héritière s'allierait à un prince étranger (1), Marie de Bourgogne prit pour époux Maximilien d'Autriche, père de Philippe-le-Beau. C'est ainsi que la Belgique, après avoir servi de marchepied à la grandeur de la maison d'Autriche, et de lien à deux des plus puissantes monarchies de l'Europe, se perdit dans leurs immenses possessions, comme ses fleuves se perdent dans l'Océan.

—

CHARLES-QUINT ET LA RÉFORME.

Le 24 février de l'an 1500, naquit à Gand, de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-Folle, un enfant que l'on appela chez nous, Charles de Luxembourg, et qui plus tard fut connu des deux hémisphères sous le nom de Charles-Quint. Charles ayant perdu son père à l'âge de six ans, fut émancipé à quinze, et Maximilien d'Autriche, son tuteur, lui remit dès lors le gouvernement des Pays-Bas. Un an après, Ferdinand-le-Catholique, son aïeul maternel, étant mort, il se trouva par suite de la démence de Jeanne, sa mère, roi de toutes les Espagnes (pour la première fois réunies sur une même tête), roi de Naples et de Sicile, et maître déjà d'une grande partie de ce nouveau monde, récemment découvert par Christophe Colomb. En 1519, Maximilien mourut, et Charles recueillit la riche succession de son aïeul paternel; enfin la même année il fut nommé, par le suffrage des électeurs, empereur d'Allemagne. Vers la même époque, Ferdinand Cortez triomphait de Montézuma, chef du plus puissant empire de l'Amérique septentrionale; quelques années

(1) Louis XI avait d'autres vues: il voulait partager les Pays-Bas. On peut voir dans Comines (l. 6, c. 2.) les propositions qu'il fit à cet égard au roi d'Angleterre.

Digitized by Google

plus tard, François Pizzare, à la tête d'une poignée d'aventuriers, lui conquit dans l'Amérique méridionale le vaste territoire du Pérou, que l'on appelait le pays de l'or. Voilà par quel concours de circonstances extraordinaires s'éleva ce colossal empire de Charles-Quint, sur lequel on disait que le soleil ne se couchait jamais. Et le génie du prince ne fut pas au-dessous de la position que Dieu lui avait faite.

L'histoire de Charles-Quint, c'est l'histoire de l'Europe pendant la première partie du XVI[e] siècle. Autour de lui gravitent comme alliés ou comme ennemis, tous les souverains et tous les grands personnages de l'époque : Soliman II, François I[er], Henri VIII, Clément VII, Luther! Charles, qui tenait les rênes de tant de royaumes, qui avait tant d'affaires sur les bras, et à qui l'on accorde de si vastes capacités, avait-il un plan de politique générale qu'un prince chrétien pût avouer, ou bien se laissait-il aller au courant des circonstances et dominer comme un ambitieux vulgaire par des intérêts égoïstes? Voilà ce qu'on se demande souvent et sur quoi l'on est loin d'être d'accord. Je ne sais s'il est dans toute notre histoire un plus haut problème que celui-là : je ferai mon possible pour y jeter quelques lumières, non d'après de subtiles conjectures, mais d'après le simple rapprochement des faits.

Ce prince est mal traité par les écrivains philosophes, protestants et français.

Les philosophes, qui datent de la réforme l'ère de la civilisation, ne veulent voir qu'un despote dans l'ennemi constant du protestantisme, dans celui qui cherchait à arrêter ce qu'ils appellent le libre mouvement de l'esprit humain. Les écrivains français ont presque tous gardé rancune à l'heureux rival de François 1[er] et au vainqueur de Pavie (1).

(1) Dans ses *Dialogues des morts* Fénélon suppose que l'on a donné pour compa-

Digitized by Google

Enfin, je dirai que nos propres auteurs semblent avoir défendu bien faiblement l'un des plus grands hommes que la Belgique ait produits. « Charles, dit Roberston (1), était dé-
« voré *d'une ambition insatiable:* quoiqu'il y ait peu de
« fondement à l'opinion généralement répandue de son
« temps, qu'il eût formé le chimérique projet d'établir une
« monarchie universelle en Europe (2), *il est cependant cer-*
« *tain que le désir de se distinguer comme conquérant le*
« *précipita dans des guerres continuelles* qui épuisèrent et

gnon de chambre à Charles-Quint, au monastère de Saint-Juste, un jeune moine, qui dort toute la nuit d'un calme et profond sommeil, tandis que l'empereur toujours poursuivi des souvenirs du monde, veille. Celui-ci, impatienté ou envieux d'une telle béatitude, réveille brusquement le moine, qui l'apostrophe en ces termes : « Est-ce que vous n'avez rien de meilleur à faire? Après avoir si longtemps troublé « le repos du monde entier, ne sauriez-vous me laisser le mien? » Et dans le *Dialogue* suivant, entre Charles et François Ier, ce dernier dit à son exrival, « vous « m'avez fait beaucoup d'injustices et de tromperies; *je ne vous ai jamais fait de mal* « *que par les lois de la guerre...* J'espère que la fausse politique de votre fils me ven-« gera assez de votre injuste ambition. *Il vous a contraint de vous dépouiller pen-* « *dant votre vie.* Vous êtes mort *dégradé* et malheureux, vous qui avez prétendu « mettre l'Europe dans les fers.

« Ce fils achèvera son ouvrage: sa jalousie et sa défiance abattront toute ambition « et toute vertu chez les Espagnols; le mérite devenu suspect et odieux n'osera pa-« raître; l'Espagne n'aura plus ni grand capitaine, ni génie élevé dans les négocia-« tions, ni discipline militaire, ni bonne police dans les peuples. Ce roi caché et tou-« jours impraticable comme les rois de l'Orient, abattra le dedans de l'Espagne et « soulèvera les nations éloignées qui dépendent de cette monarchie. Ce grand corps « tombera de lui-même et ne servira plus que d'exemple de la vanité des trop « grandes fortunes...» C'est ainsi qu'un illustre archevêque exaltait un roi de France, *allié de Soliman et de Luther*, en rabaissant et en dénigrant les seuls princes catholiques qui défendissent, au XVIe siècle, la chrétienté menacée! Tant sont forts les préjugés de nation, même chez les âmes les plus élevées!

(1) *Histoire de Charles-Quint*, ANNO 1559.

(2) Beaucoup d'écrivains ont été moins retenus que Robertson. M. de Sismondi, entre autres, dans son *Histoire des Français*, ANNO 1548, accuse positivement Charles-Quint d'avoir aspiré à la domination universelle.

Digitized by Google

« écrasèrent ses sujets, et ne lui laissèrent pas le temps de « songer à perfectionner dans ses états la police intérieure « et les arts, objets les plus dignes d'occuper un prince « qui fait du bonheur de ses peuples le but de son gouver- « nement. » Le livre de Roberston, sauf quelques pages où la vérité lui échappe, n'est qu'un long plaidoyer contre Charles-Quint, où la passion se dissimule perfidement sous la froideur habituelle et les formes compassées de l'écrivain. Et pourtant son autorité a entraîné la plupart des historiens modernes. « Toute la destinée de Charles-Quint « (dit M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*) « *pesa sur celle de François Ier*..... François Ier mourut en « chrétien qui reconnaît sa fragilité; *Charles-Quint s'en* « *alla comme un ambitieux* qui se revêt du froc et du cer- « cueil, *dépité de n'avoir pu se parer de la dépouille du* « *monde.* » « Charles, dit M. Dewez, (1), employait toutes « ses ruses politiques *pour assouvir son ambition, en oppri-* « *mant l'Europe;* François Ier, que ses fautes et ses malheurs « avaient rendu plus circonspect, faisait tous ses efforts « *pour sauver l'Europe*, en abaissant son rival. » Et en parlant de l'abdication de l'empereur, M. Dewez ajoute : « Char- « les n'avait plus qu'un désir, et c'était ce qui pouvait cou- « ronner sa gloire, *en réparant ses torts:* il voulait pacifier « l'Europe, *après l'avoir troublée pendant tout le cours de* « *son règne.* » Voilà de ces choses que nos historiens ont répétées d'après l'étranger, en méconnaissant les plus beaux caractères de notre passé. Est-il étonnant que de telles profanations leur aient porté malheur? Mais cette opinion si sévère relativement à Charles-Quint est-elle conforme

(1) *Histoire générale de la Belgique*, t. v.

Digitized by Google

à la vérité? C'est ce qu'il nous importe d'examiner (1).

Puissance formidable de l'empire Ottoman au commencement du XVe siècle.

Pour bien comprendre la politique de Charles, on doit se rappeler d'abord l'état de l'Europe et les idées qui dominaient à l'époque où il apparut sur la scène du monde. La puissance ottomane n'avait cessé de s'accroître depuis la prise de Constantinople, et elle menaçait alors de faire irruption au sein de la chrétienté. Lorsque François Ier se mit sur les rangs pour obtenir la couronne impériale (ambition insensée qui le brouilla avec Charles-Quint, comme nous le verrons bientôt et fit le malheur des deux rivaux), il dit qu'il prenait l'engagement de réunir toutes les forces de la France à celles de l'Allemagne pour marcher contre les infidèles. Mais ces promesses firent peu d'impression sur les électeurs parce que les partisans de Charles ne manquèrent pas d'observer que si François était élu, il emploierait plutôt ses armées contre les Pays-Bas ou contre l'Italie qu'il convoitait, que contre les Turcs. En fait, il est certain que l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne étaient préoccupées d'un immense danger, et la crise ne tarda point à éclater. Animé du double fanatisme de la propagande religieuse et de la conquête, et commandé par le plus grand homme

(1) Dans ces derniers temps on s'est beaucoup occupé de Charles-Quint à l'étranger, et les préventions semblent vouloir s'effacer. Nous citerons entr'autres, les ouvrages de MM. Pichot et Mignet. La chronique de M. A. Pichot (*a*) n'est que de l'histoire anecdotique; mais c'est chose toute nouvelle dans la bouche d'un français que ce commencement d'impartialité envers Charles-Quint. Le livre de M. Pichot, quoique moins étudié que celui de M. Mignet (*b*), met mieux en relief le caractère de ce prince. Du reste l'un et l'autre ne se sont attachés qu'à retracer certains détails de la vie intime et des derniers moments de Charles-Quint, d'après les documents récemment publiés. (*Note de la 3e édition.*)

(*a*) CHARLES-QUINT, Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Juste. 1854.

(*b*) CHARLES-QUINT. Son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Juste. 1854.

Digitized by Google

qui ait occupé le trône musulman, l'empire turc était alors dans toute sa force d'expansion. En 1521 Soliman II se rendit maître de Belgrade et des principales forteresses de la Hongrie; l'année suivante il força Rhodes à capituler et en expulsa les braves chevaliers de Saint-Jean; en 1526 il gagna sur les Hongrois la sanglante bataille de Mohacz, où périt le roi Louis II, beau-frère de Charles-Quint; en 1529 il vint mettre le siége devant Vienne avec une armée de 250,000 hommes: ce siége fut levé; mais Soliman revint bientôt avec une armée beaucoup plus forte que la première: Charles accourut au secours de Vienne avec 120,000 combattants et força à grande peine les Turcs à se retirer. Si Soliman, qui pouvait armer à lui seul autant de soldats que toutes les puissances chrétiennes ensemble eût triomphé, l'Europe peut-être entière devenait musulmane. Soliman en voulait particulièrement à Charles-Quint, dont la puissance l'offusquait, qu'il considérait avec raison comme le chef de la grande confédération chrétienne et comme le seul rival qu'il eût à redouter. Tandis que ses armées menaçaient l'Allemagne, ses flottes puissantes, commandées par le fameux Barberousse, insultaient les côtes d'Espagne, d'Italie et de Sicile, ravageaient les villes et les campagnes et chassaient devant elles les populations.

Au milieu de tous ces embarras extérieurs la réforme s'était déclarée en Allemagne; elle avait des partisans nombreux parmi les princes vassaux de l'empire, parmi le peuple et le clergé; et cette grande révolution dont on commençait à mesurer toute la profondeur, compromettait à la fois l'ordre politique et l'ordre religieux. Voyons d'abord quels moyens employa Charles-Quint pour s'opposer aux débordements de la puissance ottomane. En 1530 il donna

Digitized by Google

l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean et rétablit ainsi l'un des principaux boulevards de la chrétienté contre les barbares musulmans. Nous avons déjà dit comment il rassembla (en 1532) une armée formidable composée d'Espagnols, d'Italiens, de Belges et d'Allemands, moitié catholiques, moitié protestants, qu'il avait contraints de faire trève à leurs querelles religieuses pour aller combattre l'ennemi commun sous les murs de Vienne. En 1535 il prend Tunis, il brise les fers de 22,000 esclaves chrétiens, et l'Europe entière le proclame le bouclier et l'épée de la religion. En 1541 il assiége Alger; sa flotte et une grande partie de son armée sont détruites par un ouragan furieux; mais il n'en fait pas moins tout ce qui dépend de lui pour délivrer la chrétienté d'un repaire de pirates et de brigands. A la honte de l'Europe civilisée, à la honte du 17e siècle, si chrétien, et du 18e, si philantrope, à la honte des gouvernements et des rois, toujours si prompts à prendre les armes pour les intérêts de leur ambition, ce nid de pirates subsista encore pendant trois siècles après Charles-Quint par l'indifférence et la lâcheté des uns, et par la coupable connivence des autres (1). Sa diplomatie est parfaitement d'accord avec ses actes. Dans presque tous les traités passés avec François Ier Charles stipule les intérêts de la religion. Il veut que la France renonce à s'allier avec les infidèles et avec les hérétiques. A travers tant de passions, d'événements heureux ou malheureux qui agitent la vie de Charles-Quint une idée absorbe pour ainsi dire toutes ses idées, c'est le

(1) Lorsqu'en 1830, Charles X, animé d'un esprit vraiment chevaleresque, prenant en mains les intérêts de l'humanité, envoya une flotte pour assiéger Alger, on trouva encore dans les bagnes musulmans dix mille esclaves chrétiens de toutes les nations!

Digitized by Google

maintien de la foi catholique. J'avoue que les intérêts de sa politique s'y trouvaient liés. Charles était empereur, et il s'agissait de conserver l'union entre les différents états soumis à sa couronne, gravement compromise par les dissensions religieuses. Néanmoins il commença par traiter Luther avec beaucoup de douceur ; non pas, comme l'affirme Roberston, qu'il eût d'abord l'intention d'embrasser la réforme, mais parce qu'il désirait connaître par lui-même une doctrine qui prétendait ne retrancher que les abus, et parce qu'il espérait apaiser cette grande querelle sans recourir à la violence. L'*interim* qui lui fut reproché par les catholiques et par les protestants, prouve que Charles voulait concilier des partis qui étaient inconciliables. A l'aspect de tant de complications, que devaient conseiller à l'empereur, je ne dirai pas les calculs de la politique, mais le simple bon sens? c'était de rester en paix avec ses voisins pour combattre avec plus d'avantage ses ennemis du dedans et du dehors. Ceux qui imputent à Charles d'avoir troublé l'Europe pendant quarante ans semblent ignorer tout ce qu'il fit pour éviter cette guerre et celles qui suivirent. Son malheur fut de se trouver toujours en conflit avec la France, tandis que son intérêt lui conseillait de demeurer en paix avec elle. Guillaume de Croy, son gouverneur, qui était un très-habile homme d'état, lui avait surtout recommandé de ne point se commettre avec cette nation belliqueuse qui pouvait lui causer de si grands embarras. Il fut docile à cet avis. L'un de ses premiers actes fut une ambassade à François Ier pour lui proposer un traité de paix et d'alliance, et il chargea le seigneur de Chièvres lui-même de cette négociation qui fut conclue à Noyon en 1516. Mais la préférence accordée à Charles pour

Comment Charles traite Luther.

Causes de rivalités.

Digitized by Google

la couronne impériale excita la jalousie du roi de France et son rival devint son ennemi. François Ier, plein d'ambition, amoureux de la gloire, fier de sa grande victoire de Marignan, méprisant la jeunesse de son adversaire, lui chercha querelle en le faisant d'abord harceler par le comte de Lamarck, duc de Bouillon et sire de Sedan, qui ravagea les frontières du Luxembourg et mit le siége devant Virton. Charles donna l'ordre au comte de Nassau de punir l'insolence du sire de Lamarck ; et par représailles, le lieutenant de Charles-Quint mit à feu et à sang le malheureux duché de Bouillon ; puis la guerre s'alluma dans le Milanez ; puis l'armée impériale remporta la célèbre victoire de Pavie, qui amena le traité de Madrid, que François signa pour sortir de prison et qu'il enfreignit aussitôt.

Voici quelques passages du traité de Madrid qui nous ont paru curieux à noter. Le préambule porte : « Comme de-
« puis aucunes années en çà, *non sans grand préjudice de*
« *la république chrétienne et accroissance de la tyrannie des*
« *mécréants Turcs,* ennemis de notre sainte foi catholique,
« ayant été pullulées... plusieurs diverses guerres, dis-
« sensions et discordes entre très-hauts et très-excellents
« princes, etc. ; voulant donner chemin à une bonne paix
« universelle pour pouvoir convertir les armes communes
« de tous les roys, princes et potentats chrestiens, à la
« répulsion et ruine desdits mécréants et infidèles, *et*
« *extirpation des erreurs de la secte luthérienne,...* ont été
« conclues les conventions suivantes... »

L'article 2 est relatif au duché de Bourgogne, dont la restitution était ordonnée.

Nous reviendrons plus tard sur cette disposition.

L'article 26 portait : « La principale intention de l'em-

Digitized by Google

« pereur et du roi étant de parvenir par cette paix particu-
« lière à la paix universelle, et par conséquent aux empri-
« ses contre les Turcs et contre les hérétiques aliénés du
« grême de notre mère la sainte église,.... ils supplieront
« conjointement sa sainteté pour que.... dès maintenant
« elle daigne octroyer auxdits seigneurs empereur et roi
« très-chrestien, la croisade générale pour leurs pays et
« seigneuries, en la plus ample forme que faire se pourra,
« du moins pour l'espace de trois ans prochainement ve-
« nants, et fasse aussi que le cas advenant, les prélats,
« gens d'église, chacun en son endroit, ayent à contribuer
« en ladite sainte emprise (1). »

L'article 49 ajoute que les contractants « jureront cha-
« cun pour soi, par serment solennel, corporellement fait

(1) Ordinairement les papes n'attendaient pas qu'ils fussent semoncés par les princes. C'étaient eux au contraire qui prenaient l'initiative. L'Europe leur dut plus d'une fois son salut. A chaque nouvelle invasion des Mahométans, le pontife romain jetait un cri d'alarme qui retentissait partout; il indiquait la croisade, en réglait les conditions d'accord avec les principaux souverains; il engageait les rois à cesser leurs querelles particulières pour se réunir contre l'ennemi commun. Mais nous touchons au temps où la puissance des papes reçut un immense échec. « En 1518, dit « M. Michaud (*a*), Léon X avait invité Maximilien à organiser une croisade contre « les Musulmans qui dévastaient horriblement la Pologne; mais le zèle des Alle- « mands fut arrêté par les calomnies de Luther, d'Ulric Hutténus et d'Érasme. Ces « novateurs accusaient Léon X et l'église romaine de n'avoir pour but en provo- « quant une croisade que de tirer des sommes d'argent par les indulgences et la le- « vée des dîmes, et non de réprimer la puissance des Turcs. Au lieu de prendre les « armes contre ces infidèles on se fit la guerre par des écrits; au lieu d'aller repous- « ser les soldats de Mahomet on se vit obliger de réfuter chez soi les calomnies de « Luther et de combattre le schisme naissant. Les Allemands refusèrent de contri- « buer à la guerre contre les Turcs; et nous les verrons plus tard se faire tuer sous « les murs de Vienne pour préserver leur pays de la domination de ces mêmes « Turcs, favorisés par les opinions nouvelles. »

(*a*) *Bibliographie des croisades*, 1re édition t. II, p. 197. *V.* aussi même vol., pag. 113 et suiv.

Digitized by Google

« aux saints évangiles de Dieu et en la présence de la vraie « croix, tenir et observer respectivement tous les points « dudit traité, se soumettant, quant à ce, à la jurisdiction, « coercition et censures ecclésiastiques, jusqu'à l'invocation « du bras séculier inclusivement (1). »

Le traité de Madrid fut remplacé par le traité de Cambrai, dont le préliminaire porte: « Considérant les gran- « des erreurs et troubles schismatiques qui croissent et « pullulent tous les jours, et les invasions que le Turc, « ennemi de notre foi chrestienne a faites et se parforce « de faire en la chrestienté depuis ses guerres intestines;... « afin de remédier auxdites erreurs, maux et inconvénients, « les faire cesser, et convertir les armes communes de « tous les roys, princes et potentats chrestiens, à la « répulsion dudit Turc et autres infidèles :... à cette cause, « etc. »

Les articles 10 et 11 du traité de Crépy de 1544, ne font que répéter à peu près dans les mêmes termes, les projets de guerre contre les Musulmans, dont Charles-Quint se montrait si préoccupé dans les traités de Madrid et de Cambrai.

Cependant à peine échappé de Madrid, François Ier se hâta

(1) Jusqu'à cette époque, rien n'est plus ordinaire que de voir l'autorité spirituelle intervenir entre plusieurs souverains, soit comme témoin, pour rendre leurs engagements plus sacrés, soit comme arbitre, pour les réconcilier. Le célèbre traité d'Arras de 1435, que nous avons cité, en offre un exemple remarquable. L'on voit ici quelque chose de plus fort, ce sont deux princes qui appellent volontairement sur leurs têtes les censures ecclésiastiques en cas de contravention à leurs promesses réciproques. Mais depuis l'atteinte portée au grand principe de l'unité religieuse par la réforme; depuis que le pape cessa d'être considéré comme le père commun de la chrétienté, la force purement morale du saint siége se trouva sans prise sur la force toute matérielle et toute humaine du moderne droit public européen, dont le célèbre traité de Westphalie posa les bases.

Digitized by Google

de former une coalition contre l'empereur avec les Vénitiens et Clément VII. Depuis lors et jusqu'à la fin de sa vie, sauf quelques légers intervalles de trève, Charles eut à combattre tour à tour, ou à la fois, les protestants, les Turcs et les Français. Et partout où il rencontrait des Turcs ou des protestants, il y rencontrait aussi les armées de la France ou les intrigues de la diplomatie française. François 1er fut l'ami de tous ses ennemis, et l'ennemi le plus contrariant et le plus acharné. Les princes protestants d'Allemagne ayant formé une ligue à Smalcade en 1531, sous prétexte de défendre leur indépendance contre l'empereur, mais en effet pour s'affranchir du lien de suzeraineté qui les rattachait à l'empire (1), François leur fit savoir qu'il était disposé à les ap-

La France s'allie avec les Turcs et les protestants contre Charles-Quint.

(1) On attribue communément à l'intolérance de Charles-Quint les guerres et les calamités qui affligèrent une grande partie de l'Europe pendant un siècle et demi. Mais ces calamités furent les filles du protestantisme. Ce fut le fanatisme protestant et l'envie de propager des doctrines nouvelles qui mirent les armes à la main à la moitié de la chrétienté contre l'autre moitié. Jamais l'église ne s'était montrée plus tolérante et plus libérale, jamais les sciences, les lettres et les arts n'avaient brillé d'un éclat plus vif qu'au siècle de Léon X, qu'au moment où la réforme se leva pour reconstituer, en la bouleversant, la société civile et religieuse. Charles ne fut point le promoteur des guerres sanglantes qui éclatèrent en Allemagne, auxquelles ne tardèrent point à se mêler tant de passions politiques. L'Allemagne se trouvait divisée en deux ligues, l'une protestante, et l'autre catholique, dont aucune n'eût voulu céder, de quelque côté que se mît le chef de l'empire. L'empereur fit tous ses efforts pour étouffer à sa naissance ce fléau dont il semblait deviner toutes les suites. En combattant le protestantisme d'une part, et de l'autre, en maintenant son autorité contre cette foule de princes qui suscitaient des troubles religieux pour s'émanciper politiquement, Charles Quint ne faisait que remplir sa double mission comme chef de l'empire et comme défenseur de l'église. Je prie que l'on me permette d'appuyer cette assertion d'un témoignage illustre, et d'autant plus imposant qu'il émane d'un auteur protestant et d'un homme de génie. « Dans la manière de voir de nos ancêtres, dit Leibnitz (*a*), l'église universelle tout entière n'était en quelque sorte qu'une république, dont le souverain pontife était *le vicaire*

(*a*) Tom. IV, édit. de Dutens, p. 104; *Jurisprudentia.*

Digitized by Google

puyer, quoiqu'il eût formellement promis de ne point s'associer à eux. Mais il ne s'en tint point là ; il fit alliance avec Soliman, et, en 1535, on vit des ambassadeurs turcs à Paris : cette monstrueuse union ne tarda pas à porter ses fruits. « Paul III, dit Michaud (1), essaya de réconcilier « Charles-Quint et François Ier ; il exhorta surtout François « à rompre le traité qu'il avait contracté avec Soliman ; il « lui représenta que l'empereur turc méditait d'envahir

spirituel, l'empereur *le vicaire temporel*. Dans la bulle d'or, l'empereur est appelé *le prince temporel de l'église*, et rien n'est plus connu et plus souvent répété dans nos actes publics et dans nos histoires que cette assertion, que la puissance impériale emporte avec elle l'avouerie de l'église romaine ou universelle : c'est un fait auquel les protestants n'ont rien à opposer... Je n'examine point si ce droit, attribué au pontife et au prince, était divin ou humain, mais il est certain qu'il exista pendant plusieurs siècles avec l'assentiment général des peuples, et qu'il fut exercé sans contradiction dans tout l'Occident...»

On peut certainement contester l'opinion de Leibnitz, en ce qu'il voudrait faire considérer les empereurs d'Allemagne comme héritiers directs des anciens empereurs romains et leur attribuer une suprématie universelle à l'instar de celle des papes, mais je dis que cela ne pouvait être révoqué en doute pour ce qui concernait l'Allemagne; et quant au titre glorieux d'avoués ou de défenseurs de l'église contre les infidèles, l'histoire atteste qu'il leur appartenait de droit.

Un empereur d'Allemagne devait notamment jurer, lors de son sacre, *de maintenir la foi catholique*, et *de défendre le territoire et les droits de l'empire* contre ses ennemis. Tel était le serment solennel que prêta Charles-Quint et dont la formule était ainsi conçue :

Vis sanctam fidem catholicam tenere et operibus justis servare?

Vis sanctis ecclesiis, ecclesiarumque ministris, fidelis esse tutor ac defensor?

Vis regnum, a Deo tibi concessum, secundum justitiam regere et efficaciter defendere ?

Vis jura regni et imperii bona ejusdem injustè dispersa recuperare et conservare et fideliter in usus regni et imperii dispensare?

Vis pauperum et divitum, viduarum et orphanorum æquus esse judex et pius defensor? etc.

Et le prince répondait à chacune de ces questions : *Volo!*

(1) *Bibliographie des Croisades.*

Digitized by Google

« l'Italie et faisait pour cela de grands préparatifs ; il le « pressa de se réunir aux autres princes chrétiens contre « l'ennemi commun de la chrétienté. François n'ignorait « point les projets de Soliman, mais n'écoutant que sa « haine contre Charles-Quint, il travaillait à les seconder ; « il avait envoyé au prince turc, Jean Forestier, chargé de « l'exciter à faire une descente dans le royaume de Naples, « tandis qu'il en ferait une lui-même dans la Lombardie... « Soliman porta la guerre en Italie ; il avait dans son ar- « mée Raynaldy, et ce même Jean Forestier, ambassadeur « du roi de France, qui l'aidait de ses conseils... » Ferréras (1) entre dans des détails encore plus précis sur les suites de l'alliance entre François et Soliman. « Le roi de « France, dit-il, s'étant ligué avec le Turc, le sollicita « d'envoyer sa flotte en Italie sous la conduite de Barbe- « rousse ; il demanda surtout qu'elle agît contre les états « de l'empereur, dans l'intention qu'elle vînt sur les côtes « d'Espagne commettre toutes les hostilités qui seraient « possibles. Soliman fit en conséquence équiper une « grosse flotte et *en donna le commandement à Barberousse, « avec ordre de passer en France et d'obéir en tout au roi « François* Ier. Barberousse partit de Constantinople le « vingt-troisième jour d'avril avec 130 galères et 30 galio- « tes, et alla avec cette flotte à Modon, port de la Morée. « De là il passa en Calabre, et ayant débarqué des troupes, « il prit Reggio. Quoique la plupart des habitants se fus- « sent absentés à la nouvelle de son approche, il y commit « de grandes hostilités, *fit esclaves tous ceux qu'il y trouva, « pilla la ville et y mit le feu.* Après avoir passé le phare de « Messine, *il fit éprouver les mêmes horreurs à plusieurs*

(1) *Histoire générale d'Espagne*, t. IX, p. 247, *anno* 1543.

Digitized by Google

« *places de la côte de Calabre* jusqu'au port d'Ostie, d'où « il alla en Provence, après avoir fait aiguade, *attendre les* « *ordres du roi de France.* »

Était-ce donc en provoquant de semblables expéditions que François Ier s'efforçait de *sauver l'Europe*, comme l'assure M. Dewez? On vit le même scandale se renouveler sous le règne de Henri II. Dragut, qui commandait les forces navales de Soliman, alla de concert avec la flotte française, piller les côtes d'Espagne et d'Italie (1). La Turquie n'est plus aujourd'hui qu'un corps vermoulu qui ne se sou-

(1) Lors de la paix de Cateau-Cambrésis, qui intervint entre Henri II et Philippe II, ce dernier eut soin de faire insérer (art. 44) une clause par laquelle le roi de France *renonçait à toute pratique avec les ennemis de la chrétienté*, ny en icelle, ny hors d'icelle. Mais toutes ces promesses furent violées. Un fait bien remarquable, et qu'on n'a point assez remarqué, au milieu des sentiments chevaleresques dont on a voulu décorer les hommes de l'ancienne France, c'est que ce royaume très-chrétien fut l'inséparable allié et du mahométisme et du protestantisme, et qu'il le fit triompher partout: en Allemagne contre Charles-Quint; aux Pays-Bas contre Philippe II; dans la guerre de 30 ans contre l'Autriche, et enfin contre l'Espagne et la Belgique, lorsqu'elles étaient aux prises avec les Provinces-Unies.

On prétend que la conduite de la diplomatie française lui était dictée par un intérêt d'équilibre européen. Si cela était vrai, je dirais malheur à la politique! malheur aux rois, s'il leur est permis, sous un prétexte quelconque, de soutenir à l'étranger des doctrines qu'ils condamnent au fond de leur conscience et qu'ils proscrivent dans leurs propres états! Que parlent-ils de religion aux peuples si la leur se prête à de semblables duplicités! Mais je soutiens que le prétexte allégué est faux, et que la France a toujours agi dans des vues d'agrandissement et non de légitime défense. D'abord s'il est un fait démontré, c'est que Charles-Quint avait trop de pays à gouverner et à protéger et trop d'ennemis sur les bras pour ne point demeurer en paix avec la France, si la paix avec elle eut été possible. Si l'on réfléchit qu'au moment où le jeune Charles parut pour la première fois sur la scène, François avait conquis déjà une partie de l'Italie; qu'il ne craignit pas de disputer au petit-fils de Maximilien la couronne qu'avaient portée ses aïeux; que bientôt il lui chercha querelle en suscitant contre lui le comte de Lamarck, et ensuite les Turcs, et jusqu'à ses propres sujets, il est impossible de ne pas convenir que François fut constamment animé contre l'empereur d'un esprit de vengeance et d'hostilité.

Digitized by Google

tient que par la protection ou plutôt par la rivalité des puissances européennes. Mais lorsque les Musulmans apparurent pour la première fois à l'Europe avec leurs innombrables bataillons, se disant appelés à conquérir et à

Comme le disait Guillaume de Croy, la France si belliqueuse, si compacte, si peuplée, était invincible sur son propre territoire ; l'empereur le savait, et chaque fois qu'il y pénétra pour user de représailles il y fut malheureux.

Si l'on pouvait douter que ce fût un motif de pure ambition qui dirigeat le gouvernement français dans ses alliances avec les protestants, il suffirait de se rappeler qu'il joua un rôle très-actif et très-utile à ses intérêts dans toutes les guerres de la réforme. C'est lui qui excita la rébellion de Maurice de Saxe contre Charles-Quint, et qui profita de l'occasion pour s'emparer des trois évêchés de Lorraine, qu'il garda ; c'est lui qui soutint la ligue protestante dans la guerre de 30 ans ; c'est lui qui la fit triompher aux dépens de l'église et du clergé dans le fameux traité de Westphalie. « Or le traité de Westphalie, dit M. de Bonald (*a*), garant en apparence de la constitution germanique, y mit un germe de mort, *en y détruisant l'unité*, sans laquelle il n'existe point de constitution, puisqu'il opposait la puissance des membres au pouvoir du chef, et *la ligue protestante* ou le corps évangélique, à *l'union des princes catholiques*, dont le monarque autrichien était le protecteur. » Enfin, lorsque l'Espagne dégénérée ne pesait pour ainsi dire plus dans la balance européenne, lorsque les Provinces-Unies accablaient la Belgique et lui ravissaient chaque jour quelque nouvelle portion de son territoire, était-ce avec la Belgique catholique que se liguait la France? non, c'était avec la Hollande calviniste !!! C'est ce que disait fort bien le gouvernement des Pays Bas espagnols dans sa proclamation du 24 Juin 1635. « La France ayant engagé son honneur à entretenir la paix de Ver-
« vins pour terminer les maux que la guerre avait attirés sur la meilleure partie de la
« chrétienté, ceux qui s'y entremirent de la part de notre saint père, après avoir ex-
« horté les députés des rois à garder religieusement un traité si important à notre
« sainte foi et au repos commun, le scellèrent d'une menace de la malédiction de
« Dieu à qui premier viendrait à le rompre. Et cependant il est notoire, qu'il fut à
« peine publié, que la France transplanta la guerre aux Pays-Bas par la continua-
« tion des traités anciens (avec les Hollandais), suivis de secours continuels d'hom-
« mes et d'argent aux rebelles de Dieu et de Sa Majesté, etc. » (*Placards* de BBt., t. 2.)

Pour nous résumer sur Charles-Quint, nous dirons que, sans doute si de nos jours un même prince était roi d'Espagne, empereur d'Allemagne, possesseur des 17

(*a*) *Législation primitive*, t. 3.

Digitized by Google

régénérer le monde par l'épée et le Coran, la chrétienté se sentit glacée d'effroi. Charles-Quint lui-même s'estima trop heureux d'avoir pu contraindre Soliman à lever le siége de Vienne et à se retirer sans combat. L'alliance avec les Musulmans au XVI^e^ siècle, sur laquelle les historiens français glissent si facilement, était un acte de lèse-humanité, de lèse-religion, une atteinte au droit des gens, généralement réprouvée dans toute l'Europe, dont François lui-même rougissait, et qu'il désavouait à chaque nouveau traité. « Les fleurs de lis ne parurent pas à Lépante, dit « M. de Bonald, où les plus petites républiques d'Italie « avaient envoyé leurs vaisseaux. Les descendants de saint « Louis étaient alors *frères d'armes des successeurs de* « *Mahomet!* Depuis que François I^er^, oubliant les intérêts « de son pays, avait voulu se faire nommer empereur d'Al- « lemagne, il s'était fait une révolution dans la politique « de la France, *et tout avait été perdu et même l'honneur...* « Cette conduite de François I^er^ était de la politique de res- « sentiment, qui, avec la politique d'amour, tout aussi « funeste et plus faible, gouverna sous son règne presque « toutes les affaires (1). »

« François I^er^, dit Leti, ne traita jamais aucune paix avec « les princes chrétiens, et surtout avec Charles V, qu'avec

provinces des Pays-Bas, d'une grande partie de l'Italie, et du nouveau monde, ce serait une puissance très-formidable, très-alarmante pour ses voisins, et l'on pourrait soutenir que l'équilibre politique court des dangers. Mais au XVI^e^ siècle, on était préoccupé d'une tout autre question: l'Europe entière était menacée. Or si Charles n'avait eu les principales forces de la chrétienté à sa disposition, et si Dieu ne lui avait départi un génie à la hauteur des circonstances, c'en était peut-être fait du catholicisme et de la civilisation; on aurait bien pu voir, comme le dit Leti, Luther à Rome, et Soliman à Paris.

(1) *Discours politique sur la Turquie d'Europe.*

Digitized by Google

« l'intention de la rompre; Soliman fut le seul avec qui il « agit de bonne foi. Par ses confédérations avec ce prince « infidèle, il fit venir trois fois les Turcs en Italie ; les sol- « licita souvent de passer en Hongrie, et prit plaisir à voir « ces barbares ruiner plusieurs peuples et saccager quan- « tité d'habitations, d'églises et de couvents. Il envoya « aux luthériens des secours d'hommes et d'argent. Il ap- « puya le divorce du roi Henri VIII contre Catherine, et « sa rébellion contre l'église romaine. En un mot il fut « la principale cause de l'accroissement des luthériens en « Allemagne, de la ruine de l'église romaine en Angle- « terre, et de l'établissement des calvinistes en France, « et tout cela en vue seulement de se venger de Charles- « Quint (1). »

Je pourrais multiplier à cet égard les citations et les faits; mais je crois avoir suffisamment démontré qu'on s'est mépris complétement sur la politique de Charles-Quint, en l'appréciant avec les idées de notre siècle. Pour opposer une forte digue à la puissance musulmane, il fallait comprimer le schisme et les factions qui troublaient l'empire dont il était le chef; et tel fut constamment le mobile de sa conduite. Il y dévoua sa vie et il succomba sous le faix, parce qu'il eut à combattre non-seulement les Turcs et les protestants, mais encore certains princes catholiques, trop jaloux de sa puissance pour comprendre un système qui était dans l'intérêt de toute la chrétienté. On suppose généralement qu'après la bataille de Pavie, dans l'enivrement de son triomphe, Charles ne songeait qu'à faire des con-

(1) *Vie de Charles-Quint.* Leti, grand collecteur d'anecdotes scandaleuses et de faits suspects toutes les fois qu'il s'agit de diffamer l'église, peut être cru lorsqu'il lui arrive de parler en faveur de celle-ci.

Digitized by Google

quêtes sur ses voisins. Or, cette assertion est démentie et par les faits et par les paroles de Charles-Quint lui-même. Écoutons ce qu'il écrit à Lannoy en recevant la nouvelle de cette grande victoire :

« Mingoval, puisque m'avez prins le roi de France, le-
« quel je vous prie de me bien garder, et le demeurant,
« comme je suis seur que bien le saurez faire, *je crois que*
« *je ne me saurois mieux employer si ce n'est contre les in-*
« *fidèles*. J'en ai toujours eu la volonté (1), et à cette heure
« ne l'ai moindre. Aidez à bien dresser les affaires, afin
« que avant je devienne beaucoup plus vieux, je fasse chose
« par où Dieu veut être servi et ne soit à blâme (2). » Comparez cette lettre de l'empereur avec son discours d'adieux aux états-généraux, dont nous citerons tout à l'heure quelques passages, où il rappelle les grands événements de sa vie depuis l'âge de seize ans, où il explique les plans de sa politique, et voyez s'il est possible de douter de la sincérité du témoignage uniforme que le prince se rend à lui-même aux deux extrémités de sa vie.

Caractère de Charles-Quint.

Le caractère de Charles-Quint n'a pas été assez relevé par nos historiens. Qu'il ait désiré d'accroître sa puissance et surtout sa renommée, qu'il ait eu beaucoup d'ambition, nous le croyons facilement : l'ambition chez les hommes de

(1) Charles semblait avoir sucé avec le lait la haine des Musulmans. Nos écrivains rapportent que dans sa jeunesse il s'amusait à enrégimenter des enfants de son âge ; qu'il les divisait en deux armées dont l'une était turque et l'autre chrétienne; qu'il s'était déclaré général des chrétiens, et avait nommé l'un de ses petits camarades général des infidèles ; mais que celui-ci (le turc) toujours rudement mené par les chrétiens, fut bientôt fatigué de son rôle et demanda à en changer ; que Charles refusa; mais que pour consoler son adversaire malheureux, il lui fit présent d'un joli chapeau à plumes et à ganses d'or qu'il portait comme marque de sa dignité.

(2) *Mémoire du cardinal de Granvelle*, par l'abbé de Saint-Vincent : *Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne*.

Digitized by Google

génie n'est que le sentiment de leur propre valeur; mais il eut aussi de nobles desseins: toujours confiant dans la cause qu'il avait embrassée, vainqueur ou vaincu, il ne la déserta jamais. Charles avait cette force de volonté qui fait les grands hommes et les grandes choses. Vous ne le voyez pas, comme François Ier, entreprendre une guerre pour l'abandonner aussitôt, sacrifier les affaires aux plaisirs et en céder la direction à des favoris ou à des maîtresses: toujours d'accord avec lui-même, il marche vers son but avec une constance inébranlable: les hommes peuvent traverser ses projets, les éléments et les maladies peuvent anéantir ses soldats, mais il ne se laisse point abattre, son sang-froid ne l'abandonne jamais; il trouve des ressources dans les circonstances les plus désespérées. Après avoir longtemps confié ses armées à ses généraux, il s'avise de les commander en personne et il étonne les gens du métier. Habituellement calme et réfléchi, vous croiriez qu'il ne doit rien donner au hasard, et cependant il se montre hardi et inventif au moment de l'action. Vigoureux, agile, excellent écuyer, habile à tous les exercices militaires, le premier au feu; toujours à la tête des troupes dans les marches longues et difficiles, il partage leurs privations, leurs travaux, leurs dangers, parce qu'il sait combien la présence du chef relève le courage du soldat. Il domine tout ce qui l'entoure, et pourtant quels hommes lui servent d'instruments! Gattinara et les deux Granvelle dirigent ses conseils (1); de Lannoy, Pescaire, le duc d'Albe, le conné-

(1) Nicolas Tiepolo, ambassadeur Vénitien, résume ainsi les premières phases de la vie de Charles-Quint et ses progrès comme homme de gouvernement. « S. M. eut dans l'origine pour principal ministre, *M. de Chièvres*. Sa déférence pour ce seigneur était si grande, à cause de l'éducation qu'elle en avait reçue dès l'enfance,

Digitized by Google

table de Bourbon conduisent ses armées, et Doria ses flottes. On sait qu'il enleva le connétable et l'amiral à François Ier, qui était jaloux de ses meilleurs généraux et qui

qu'il faisait tout à lui seul. A. M. de Chièvres succéda *M. de Gattinaire*, grand chancelier, qui fut depuis cardinal. Quoiqu'il n'eut pas un pouvoir aussi illimité que son devancier, M. de Gattinaire avait néanmoins une telle autorité et jouissait d'une telle estime auprès de l'empereur et des autres que S. M. s'en remettait ordinairement à ses avis. C'était à lui seul que se rapportaient toutes les affaires ; et pour la plupart il en décidait sans autrement en parler à l'empereur ; de plus il les expédiait lui-même. A lui seul aussi s'adressaient tous les ambassadeurs pour les affaires qu'ils avaient à traiter... Après sa mort l'empereur n'a plus voulu créer de grand chancelier. Il en a divisé les fonctions pour qu'un seul n'eut plus autant d'autorité. A présent, quelle que soit la nature d'une affaire, rien ne s'expédie sans que S. M. en ait pris connaissance et dit sa volonté.

« Dans le principe il ne paraissait pas, assure-t-on, que l'on reconnut à l'empereur beaucoup d'intelligence, peut-être parce qu'il s'en remettait trop aux personnages que j'ai nommés ; mais maintenant tout le monde estime sa rare prudence et je l'ai moi-même admirée dans toutes ses actions. C'est au point que l'on tient parmi ses ministres que son avis est toujours le meilleur. Il ne se détermine jamais que par d'excellents motifs, et il s'applique principalement à ne rien faire qui ne puisse être justifié. Lorsqu'il s'entretient avec quelqu'un dont il ne peut accueillir la demande, les raisons qu'il allègue sont telles qu'il n'y a rien à y répondre. Il montre dans la discussion par ses paroles aussi graves que sensées qu'il est fort entendu aux affaires ; et tel qui était venu avec des préventions contre lui, s'en retourne tout émerveillé. »

« Dans les affaires d'Etat comme dans toutes les affaires particulières, dit Marin Cavalli, l'empereur ne consulte que *M. de Granvelle*. Il est vrai que pour la forme plutôt que pour tout autre motif il prend aussi l'avis du duc d'Albe. En l'absence de M. de Granvelle c'est son fils, M. d'Arras (depuis *cardinal de Granvelle*), qui le supplée. Le confesseur de l'empereur prend part à toutes les affaires où la conscience est intéressée. Mais en définitive tout se décide entre S. M. et M. de Granvelle ; et il y a une si grande conformité dans leur manière de voir, qu'il est extrêmement rare qu'ils ne se trouvent pas d'accord dans leur jugement et leurs résolutions. S. M. par une longue expérience a pu reconnaître que M. de Granvelle apporte le plus grand zèle non-seulement dans les affaires d'Etat, mais dans toutes celles qui se présentent. Après que l'empereur a fait passer à Granvelle les dépêches des ambassadeurs et autres, celui-ci envoie à S. M. son avis sur toutes les affaires qu'elle aura à traiter le lendemain. De sorte qu'elle n'est jamais prise au dépourvu. »

Digitized by Google

les sacrifiait aux intrigues de sa mère ou de ses courtisans. Ce qu'il y avait de plus remarquable en Charles-Quint, après sa vaste et forte intelligence, c'était sa prodigieuse activité. Il voyait tout par lui-même et animait tout de sa présence: à une époque où les moyens de communications étaient si difficiles, il s'élançait avec une vélocité incroyable d'Espagne en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, soit pour presser les subsides qu'il sollicitait de ses peuples, soit pour stimuler ses alliés, soit pour déconcerter les plans de ses ennemis. Et tandis qu'en France le souverain n'éprouvait aucun obstacle à l'exercice de son pouvoir absolu, Charles était tenu d'agir avec des ménagements extrêmes envers ses peuples Belges, Allemands, Italiens, Espagnols, qui avaient tous leurs lois, leurs mœurs, leurs institutions, leurs priviléges différents.

Charles, que l'on affecte toujours de représenter comme un homme froid, dissimulé, égoïste, était doué d'une âme élevée et généreuse, et d'une valeur toute chevaleresque. Ses querelles même avec le roi de France prouvent combien il était susceptible sur le point d'honneur. Son expédition de Tunis rappelle les héros des croisades. Cet armement avait coûté des sommes immenses; mais quand Charles vit venir au devant de lui ces 22,000 esclaves chrétiens arrachés à leurs bourreaux, il s'écria : « Me voilà payé des « frais de la guerre! » Il fit donner de l'argent et des vêtements à tous ces malheureux, sans s'inquiéter à quelle nation et à quelle religion ils appartenaient, et il les fit reconduire chacun dans leur pays sur ses propres vaisseaux(1).

(1) « Cette expédition, dit Roberston (a), *éleva l'empereur au comble de la gloire et fit de cette époque la plus éclatante de toutes celles de son règne.* Vingt mille esclaves

(a) *Histoire de Charles-Quint*, livre 5.

Digitized by Google

Comment des hommes qui trouvent la guerre légitime contre des nations chrétiennes pour reculer une frontière, ou pour punir ce qu'il leur plaît d'appeler une offense, n'ont-ils plus de voix, lorsqu'il s'agit de louer de telles actions? Comment d'étroites rivalités de secte ou de nation, poursuivent-elles un pareil ennemi au delà du tombeau? Comme Napoléon, Charles-Quint avait le goût et l'éloquence des proclamations; comme lui, il semble avoir eu longtemps foi en sa destinée (1), ce qui n'est pas étonnant, car jamais homme n'eut plus que lui le droit de se considérer comme un être providentiel.

Sa vie ne fut, pour ainsi dire, qu'une course : aussi se

qu'il arracha à la captivité, tant par ses armes que par son traité avec Muley-Assan, et à qui il fournit des habits et de l'argent pour les mettre en état de retourner chacun dans leur patrie, publièrent dans toute l'Europe les éloges de la générosité de leur bienfaiteur et exaltèrent sa puissance et ses talents avec l'exagération naturelle aux sentiments de la reconnaissance et de l'admiration. La renommée de Charles éclipsa alors celle des autres monarques de l'Europe. *Tandis que tous ces princes, ne s'occupaient que d'eux-mêmes et de leurs intérêts particuliers, il se montra digne d'occuper le rang de premier prince de la chrétienté, en paraissant ne songer qu'à défendre l'honneur du nom chrétien, et à assurer le bien-être et la tranquillité de l'Europe.* »

« Malheureusement (*a*) pour la réputation de François 1^er^, la conduite qu'il tint alors parut à ses contemporains former un contraste frappant avec celle de son rival. Ils ne lui pardonnaient pas de profiter du moment où l'empereur avait tourné toutes ses forces contre l'ennemi commun, pour faire revivre ses prétentions sur l'Italie et replonger l'Europe dans une nouvelle guerre. »

Ces paroles ont une portée bien grande dans la bouche d'un auteur protestant qui est loin lui-même de se montrer toujours juste envers Charles-Quint.

(1) Comme Napoléon, Charles paraît avoir cherché à frapper l'imagination du peuple et de l'armée en solennisant certains jours heureux. C'est le 24 février, anniversaire de sa naissance, qu'il voulut se faire couronner empereur à Aix-la-Chapelle; c'est le 24 février qu'il gagna la bataille de Pavie; c'est le 24 février qu'il reçut la couronne de fer des mains du pape, etc.

(*a*) *Histoire de Charles-Quint*. l. 6.

Digitized by Google

trouva-t-il à la fin bien fatigué et rompu. Tous les projets qu'il avait formés et qu'il ne put accomplir, il les légua à son fils. Charles fut le véritable créateur de la puissance espagnole. Philippe ne fit que continuer son père dans tout ce qu'il entreprit de grand: ce furent encore les hommes de Charles-Quint qui gagnèrent les victoires de Gravelines et de Saint-Quentin, et cette grande bataille navale de Lépante, digne fille de la campagne de Tunis. On a beaucoup vanté la protection accordée aux lettres et aux arts par François Ier. Charles les aimait aussi et les récompensait généreusement. C'est sous son règne que l'Espagne prit un élan qui la plaça presque au niveau de l'Italie. Il attira à Pavie le célèbre André Alciat, le restaurateur de l'étude du droit romain. Il admit le Titien et Guichardin dans son intimité. Un jour, que l'audience qu'il accordait à celui-ci avait été trop longue, au gré des courtisans qui se pressaient dans l'antichambre, Charles leur dit, en reconduisant l'homme de lettres : « Messieurs, excusez-moi, je puis « faire des nobles à volonté, mais je ne saurais faire un « Guichardin. » Enfin il honora et rechercha tous les savants et les grands écrivains de son temps: Jules Scaliger, Hercule Bentivoglio, Bernardo Tasso, Paul Jove, Jérôme Vida, etc., etc. Ce prince ne fut point sans faiblesses; mais il avait trop de sens gouvernemental pour braver les convenances comme François Ier, qui introduisit publiquement ses maîtresses à la cour: exemple malheureusement trop imité par ses successeurs, et qui contribua plus qu'on ne pense à la perversion du peuple et au renversement de la puissante monarchie de Louis XIV. Charles eut d'un commerce illégitime, Don Juan, le vainqueur de Lépante, qui fut un héros légitimé par la gloire, et Marguerite

Digitized by Google

d'Autriche, femme d'un caractère remarquable, qui donna le jour à Alexandre Farnèse, qui fut aussi un héros.

Reproches adressés à Ch.-Quint.

On a formé contre Charles-Quint différents chefs d'accusations: je tâcherai de répondre brièvement aux plus capitaux. On lui a reproché, entre autres, sa conduite à l'égard de François Ier, captif à Madrid, ses rigueurs envers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et enfin le châtiment des Gantois (1). Sur le premier point nous laissons aux deux adversaires le soin de s'expliquer eux-mêmes. On sait que François ayant recouvré sa liberté, refusa d'exécuter les clauses du traité de Madrid, et notamment de restituer le duché de Bourgogne à l'empereur, sous le prétexte, fort étonnant dans la bouche d'un roi absolu, que les états de Bourgogne s'opposaient à cet abandon. L'empereur s'étant plaint de ce manque de foi, François Ier (à ce que rapporte Heutérus) envoya des lettres à Charles dans lesquelles il se montrait offensé de ce que celui-ci répandait partout, *que le roi de France s'était échappé de sa prison en faussant sa parole.* Charles répondit : « Je ne vous im-« pute point, comme vous le dites, d'avoir furtivement « quitté l'Espagne pour rentrer en France, car vous l'avez « fait de mon plein gré; mais je trouve étrange que n'ayant

(1) Quelques écrivains attaquent aussi Charles-Quint à cause de la prise et du sac de Rome et de la captivité de Clément VII. Nous avons examiné de près cette accusation : il y eut de grands torts de part et d'autre. La politique imprudente de Clément VII contribua beaucoup à attirer sur la capitale du monde chrétien cette épouvantable catastrophe; mais il n'est que trop vrai que dans cette fatale circonstance Charles ne se conduisit point en vainqueur généreux et en véritable fils de l'église. Nous prions le lecteur de vouloir bien lire dans l'ESSAI SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE le morceau intitulé, *Charles-Quint, Clément VII et la Réforme*, où nous avons exprimé franchement notre opinion à l'égard de l'une et de l'autre partie. *Note de la 3e édition.*

Digitized by Google

« pu, ou que n'ayant voulu remplir les conditions du « traité passé entre nous, et dont j'ai l'original signé de « votre main, *vous ne soyez point rentré dans votre prison*, « *pour sauver du moins l'honneur*. Si, comme vous le pré- « tendez aujourd'hui, notre traité est nul parce qu'il est le « fruit de la contrainte, la clause en vertu de laquelle vous « avez recouvré votre liberté est nulle également, et vous « êtes toujours mon prisonnier. » Qu'on lise tout ce qui a été dit sur ce grand débat, et l'on demeurera convaincu que les défenseurs du roi de France, ceux même qui lui ont prêté ce fameux billet de Pavie, qu'il n'a jamais écrit, n'ont rien répondu de solide à cette accablante réplique de Charles-Quint (1).

Comment se fait-il que François Ier, vaincu et violant sa promesse, semble aux yeux de nos propres écrivains sorti de cette lutte plus glorieux que son adversaire? Cela ne peut guère s'expliquer que par l'espèce de prestige que la France exerce aujourd'hui, comme la Grèce ancienne, sur les autres nations et parfois jusque sur ses ennemis.

Quant à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse, que Charles-Quint priva de leur liberté, ils subirent les lois de

(1) Et en effet il était impossible d'y répondre. L'article 2 de la convention de Madrid portait « que madame Marie, grand'mère de l'empereur, ayant été par voie « de fait et sans juste cause dépouillée du duché de Bourgogne, le roi de France « seroit tenu d'en opérer la restitution; » et l'article 6 ajoutait « que ledit roi « bailleroit sa foi à l'empereur de lui rendre le duché de Bourgogne dans le terme « de six semaines, sinon que le roi très-chrétien *retourneroit au pouvoir dudit sei- « gneur empereur* et se rendroit son prisonnier de guerre comme il étoit à l'époque « du traité. » Or, François Ier ne restitua point la Bourgogne et ne retourna point à Madrid. Charles-Quint aurait dû prévoir la possibilité de cet événement: Gattinara le lui avait prédit. Certes, s'il eut voulut faire des conquêtes faciles sur la France et la jeter en confusion, il n'avait qu'à retenir en prison le vaincu de Pavie et envahir son royaume, et il ne le fit point.

Digitized by Google

la guerre. Ils s'étaient révoltés contre leur suzerain, auquel ils refusaient jusqu'au titre d'empereur et que par dérision ils ne nommaient plus que *Charles de Gand*. Or Charles avait grand intérêt à mettre hors d'état de nuire ces princes qui étaient les chefs de la ligue protestante, avec lesquels il n'y avait point de paix assurée ; et certes l'exemple de François Ier était bien de nature à rendre l'empereur plus défiant.

Révolte des Gantois.

La révolte des Gantois est un fait qui nous touche de près, sur lequel je dois m'arrêter plus longtemps. La reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant fait convoquer les états à Bruxelles, leur exposa que le roi de France venait d'envahir l'Artois avec une armée nombreuse, qu'il menaçait la Flandre et le Brabant; elle ajouta que n'ayant aucune force à opposer aux ennemis, elle avait réuni les députés des provinces afin d'aviser ensemble aux mesures à prendre pour sauver le pays. Les états, après s'être concertés entre eux, répondirent: « Qu'ils ne sau- « raient donner bon avis ni conseil en cette affaire; qu'ils « s'en rapporteraient entièrement à ce que ladite dame, « reine, les chevaliers de l'ordre et les autres bons person- « nages du conseil d'état décideraient ; et qu'en deman- « dant à chacun une aide, en la manière accoutumée, ils se « voulaient employer à la défense du pays, comme bons « et loyaux sujets sont tenus de le faire (1). » L'aide fut fixée à la somme de 1,200,000 florins, dans laquelle la Flandre fut comprise pour un tiers. Les villes de Bruges,

(1) Voyez les *Mémoires sur les troubles de Gand*, attribués à J. de Hollander. Ces mémoires, qui ne sont très-probablement qu'un rapport rédigé par ordre du gouvernement, semblent mériter une grande confiance à cause des pièces dont ils sont appuyés.

Digitized by Google

d'Ypres, et le Franc consentirent sans difficulté à payer leur cote; mais les Gantois s'y refusèrent, disant que d'après les priviléges de leur ville on ne pouvait asseoir sur elle aucune taxe sans son adhésion expresse.

De la part de l'empereur, on répondit que la minorité était nécessairement liée par l'avis de la majorité; que les états de Flandre ayant accordé l'impôt, la ville de Gand, qui faisait partie des états, ne pouvait s'y opposer dans son intérêt privé; que cette prétention serait subversive non-seulement des lois qui régissaient la province, mais du gouvernement et de la souveraineté de l'empereur; que la commune de Gand avait sans doute ses droits, mais qu'ils devaient être sainement entendus; qu'elle ne pouvait former un état dans l'état sans entraîner la dissolution du lien national et compromettre le salut du pays. En fait, on soutenait que le privilége de dame Marie (de 1476), dont se prévalaient les Gantois, extorqué à cette faible princesse lorsqu'elle était encore mineure, privée de conseils et d'appuis, captive au milieu de ses propres sujets, menacée par ses ennemis du dedans et du dehors, avait été cassé par Maximilien en 1485. En vain, ajoutait-on, les Gantois se fondent pour refuser leur quote-part de l'impôt, sur la stagnation de leur commerce: les autres villes, qui éprouvent les mêmes embarras n'ont eu garde d'opposer de telles exceptions lorsqu'il s'agit de venir au secours du gouvernement, de défendre leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants et de repousser l'ennemi. Cependant, la gouvernante, après avoir consulté Charles-Quint, leur offrit de terminer le différend à l'amiable, soit devant le grand conseil de Malines, soit devant le conseil privé à Bruxelles (1). Mais les

(1) On a prétendu qu'ils ne pouvaient admettre pour juges des magistrats amo-

Digitized by Google

Gantois, loin de consentir à transiger, expédièrent dans les villes voisines des émissaires pour les exciter à faire cause commune contre l'empereur. Et ce qui est plus grave, ce qui est attesté par les historiens contemporains les plus dignes de foi, entre autres par Dubellay, par Sandoval et par Pontus Heutérus, ils envoyèrent une députation à François Ier pour lui offrir la souveraineté de la Flandre (1). François Ier, alors en paix avec Charles-Quint, espérant, dit-on, se faire un titre de sa générosité pour obtenir le Milanez, révéla lui-même ce complot à l'empereur. Enfin les troubles intérieurs et les voies de fait les plus déplorables suivirent ces malheureux débats entre les Gantois et le gouvernement. Ecoutons à cet égard M. Dewez, qui ne fait guère que copier l'histoire attribuée à Hollander: « Un bruit « étrange s'était depuis longtemps répandu et accrédité à « Gand. On disait qu'un de ses princes avait joué ses états « contre un comte de Hollande; que les ayant perdus, la « ville lui avait prêté une grosse somme d'argent pour les « racheter et que par reconnaissance il s'était engagé à « n'exiger aucune contribution que du consentement des « Gantois. Cette fable populaire, fondée comme tant d'au- « tres sur une vieille tradition, avait été répétée au hasard

vibles à la volonté de l'empereur. Mais le grand conseil était un tribunal respectable, qui avait souvent fait preuve d'impartialité et d'indépendance, même vis à-vis du prince; et si les Gantois ne voulaient pas le reconnaître pour juge, ne pouvaient-ils pas du moins l'accepter pour arbitre? Car enfin s'ils se tenaient obstinement attachés à leurs privilèges, vrais ou prétendus, et si l'empereur en contestait obstinément l'existence ou la légalité, il ne restait plus que la voie des armes: c'est à quoi cette multitude aveugle ne paraît pas avoir sérieusement pensé.

(1) La preuve négative que l'on tire du silence même de la sentence portée contre les Gantois, est bien faible vis-à-vis de témoignages aussi positifs, surtout lorsqu'on réfléchit que Charles-Quint pouvait avoir de fort bonnes raisons pour ne point dénoncer de pareils faits à ses ennemis et à l'Europe.

Digitized by Google

« par les chroniqueurs. On fit toutes les perquisitions « possibles pour retrouver ce titre. Le peuple, toujours « aveugle dans ses fureurs, accusa le magistrat d'avoir dé- « tourné cet acte et traîna dans les prisons ceux de ce « corps qui n'avaient pas eu le temps de se sauver. Ils eu- « rent beau protester qu'ils n'avaient aucune connaissance « du titre réclamé, on ne les appliqua pas moins à la ques- « tion pour arracher leur aveu. L'ancien grand doyen, « nommé Liévin Pyl (1), fut si cruellement torturé qu'on « dut le reporter dans un fauteuil; comme il avait persisté « dans ses dénégations, on le remit à la question dès qu'il « fut rétabli. Il résista à tous ces tourments, et comme on « n'en put tirer aucun aveu, on finit par lui couper la tête. « Après ces iniques procédures il se trouva que le titre « n'avait jamais existé (2). »

Charles, redoutant les conséquences d'une révolte en

(1) D'autres l'appellent Liévin *Pien* ou Liévin *Pyen*.

(2) L'auteur anonyme de la *Relation des Troubles de Gand*, en 1539 et 1540, dit que les Gantois accusaient Liévin Pyl de concussion, mais qu'on ne put rien prouver contre lui et qu'il fut sacrifié aux passions populaires. Le même auteur nous fournit sur l'origine et le progrès de ces cruelles dissensions, des détails curieux dont nous donnerons ici le résumé. Beaucoup de bons bourgeois, dit-il, avaient commencé par exciter la multitude contre l'empereur, en accréditant des bruits contraires à la vérité, pour se créer une sorte de popularité dans la commune. « Mais, poursuit-il (*a*), il est bien dangereux d'émou- « voir un peuple, car on ne l'apaise pas comme on veut lorsqu'il est en fureur. » La sédition ayant fait fermer les ateliers et arrêté le cours de la marchandise, les gens de métiers ne travaillaient plus; ils passaient presque tout leur temps en armes sur la place publique ou dans les cabarets. Bientôt leur misère fut au comble; après avoir pillé ceux qu'on leur avait d'abord désignés comme ennemis, ils jetèrent les yeux sur les couvents et les maisons des riches habitants; ils y entraient de gré ou de force, ils se faisaient donner à boire et à manger et même de l'argent. Quand ils rencontraient un bourgeois dans la rue qui voulait leur parler beau, ils lui disaient: « Passez outre! Le temps viendra bientôt que nous posséderons vos ri-

(*a*) *V.* pages 55. 56. 57.

Digitized by Google

Flandre, traversa la France comme chacun sait, se rendit à Gand et trancha brusquement le procès en abolissant d'un seul coup tous les priviléges des Gantois. Sa justice fut sévère et peut-être excessive; mais il avait préalablement épuisé tous les moyens de conciliation; au fond, il y avait sédition et des crimes atroces à punir; et l'empereur ayant des affaires ailleurs et des ennemis de tous côtés, était pressé d'en finir en donnant un grand exemple.

Charles, qui avait pour maxime que dans un gouvernement bien ordonné, aucun service ne doit rester sans récompense et aucune faute sans châtiment, aimait pourtant à pardonner toutes les fois que sa politique lui permettait de suivre son inclination naturelle. Le commencement de son règne fut signalé par des actes de clémence. A peine avait-il pris possession de l'héritage de Ferdinand en Espagne, qu'il dut partir pour la Germanie où il venait d'obtenir la couronne impériale. Mais les divisions qui s'étaient manifestées en Espagne à son arrivée, dégénérèrent en guerre civile durant son absence et ses lieutenants eurent beaucoup de peine à les réprimer. Lorsque l'empereur revint on s'attendait qu'il allait faire couler beaucoup de sang. Cependant il commença par accorder une amnistie

« chesses; vous les avez assez possédées, c'est à notre tour d'en jouir; vous saurez « aussi ce que c'est que d'être pauvres; nous aurons vos belles robes et vous « endosserez nos laides! » Or il faut savoir pour bien comprendre ceci que c'était alors une opinion répandue parmi plusieurs sectes d'hérétiques, que tous les biens devaient être remis en commun et partagés également. Quand les bourgeois virent que la terreur régnait partout; que la guerre au gouvernement était devenue la guerre aux riches, ils se concertèrent entre eux, ils convinrent de s'armer secrètement et de se montrer ensemble sur la place publique et partout où il y aurait du danger. Cette résolution en imposa aux malveillants; et de cette manière il y eut dans cette malheureuse ville deux partis opposés qui s'observaient et se menaçaient mutuellement.

Digitized by Google

dont très-peu de coupables furent exceptés. « Il déclara, « dit Leti (1), qu'il voulait revoir lui-même les procès de « tous les accusés; et lorsqu'il en trouvait quelqu'un qui « n'était chargé que de la révolte, il le renvoyait absous, « en disant: C'est moi qui suis l'offensé, c'est à moi à « pardonner, et je lui fais grâce. » Les historiens rapportent à cette occasion que quelqu'un ayant dit devant lui que l'un de ses ennemis se tenait caché à peu de distance, l'empereur se contenta de répliquer à ce malheureux courtisan: « Vous feriez bien mieux d'aller l'avertir que je suis « ici! »

Charles affectionne particulièrement les Belges.

Charles, belge par le langage, par l'éducation, par les mœurs, par tous les sentiments qui attachent l'homme aux lieux de son enfance, préférait ses compatriotes à ses autres sujets. Il les poussa dans tous les emplois, à la guerre, dans ses conseils et dans le gouvernement de ses royaumes. De Lannoy, celui qui reçut l'épée de François Ier à Pavie, fut vice-roi de Naples; Adrien Boyens, son précepteur, devint pape, sous le nom d'Adrien VI; son gouverneur, Guillaume de Croy, jouit d'une faveur illimitée. Charles devait beaucoup à ces deux derniers: le sieur de Chièvres le forma de bonne heure à la pratique des affaires, en l'habituant à les rapporter lui-même en plein conseil d'état; Adrien ne cessait de lui remettre devant les yeux les exemples des plus nobles princes de sa famille, de Maximilien d'Autriche, de Ferdinand d'Aragon, et surtout d'Isabelle de Castille, de cette grande et pieuse princesse, qui crut la première aux promesses de Christophe Colomb annonçant à l'Europe un nouveau monde et de nouveaux hommes à convertir au christianisme.

(1) *Vie de Philippe II.*

Digitized by Google

Les Belges, à la suite de leur prince, parurent dans toutes les contrées soumises à sa vaste domination. Quelques-uns, dit-on, abusèrent de son extrême facilité. Les Espagnols reprochèrent à ces étrangers, et notamment au sieur de Chièvres, d'accaparer les emplois et les grâces, soit pour eux, soit pour leurs créatures. Charles se montra d'abord partial au préjudice des Espagnols, comme Philippe II au préjudice des Belges. C'était une faute dont l'expérience le corrigea bientôt; mais il ne cessa point d'associer ses compatriotes à sa fortune et à sa gloire (1). On pouvait jadis contempler dans nos dépôts publics le grand étendard pris à Pavie (2); les trois banderolles que l'on portait devant l'empereur pendant l'expédition de Tunis; les armes de Montézuma, et beaucoup d'autres trophées de son règne. Sa puissance, comme celle de Napoléon, avait frappé l'imagination du peuple, qui aimait à conter à sa manière *les faits et dits mémorables* d'un prince sorti de Gand et devenu le plus grand roi de la chrétienté.

S'il était vrai que Charles n'eût rien fait pour améliorer l'administration et l'ordre intérieur de ses états, comme le lui reproche Roberston, ce ne serait point à lui qu'il faudrait s'en prendre, mais à ses ennemis qui ne lui en laissaient pas le temps; mais cette accusation est injuste, et elle l'est surtout en ce qui concerne la Belgique. Au milieu de ses courses et de ses grandes affaires il ne la perdit jamais de vue. « Jamais, dit Nény, personne ne connut « mieux que lui le caractère, le génie et les mœurs des « peuples des Pays-Bas. De là vinrent ces lois admirables

(1) Il se hâta d'affranchir, par le traité de Madrid, la Flandre et l'Artois de la suzeraineté de la France; ce fut l'un des premiers fruits de la victoire de Pavie.

(2) Il fut repris par les Français après la conquête de Bruxelles, en 1746.

Digitized by Google

« qu'il leur donna sur toutes les parties de la police ecclé-
« siastique et civile, sur la punition des crimes et des con-
« trats nuisibles à la société, sur le commerce et la naviga-
« tion ; lois que la plupart des nations ont cherché à imiter
« ou à adapter à leurs usages....

« Nonobstant les guerres continuelles dans lesquelles
« Charles-Quint se trouva engagé pendant presque toute
« sa vie, le commerce des Pays-Bas fut florissant, parce
« qu'il le protégea toujours sur terre et sur mer avec des
« soins que les circonstances des affaires publiques ne ra-
« lentirent jamais.....

« Ce ne fut que sous son règne que la ville d'Anvers de-
« vint la maîtresse du commerce de l'univers. Les habi-
« tants des Pays-Bas n'eurent aucune navigation directe
« sur les Indes, mais les magasins de l'Espagne et du Por-
« tugal étaient à eux et remplis de leurs manufactures.
« Seuls ils en fournissaient aux trois quarts de l'Europe et
« à l'Amérique ; et les richesses de l'Amérique et de
« l'Asie ne passaient par les mains des Espagnols et des
« Portugais que pour payer l'industrie des peuples des
« Pays-Bas. »

Il veut ériger les Pays-B. en royaume indépendant.

Charles avait conçu des projets de fusion et de centralisation pour nos provinces. Peu s'en fallut que le plan, réalisé de nos jours sur une moins large échelle, ne s'exécutât sous l'empereur par l'érection des Pays-Bas en royaume séparé. Dans l'espoir de conclure une paix stable avec François Ier, il avait promis de marier sa fille au jeune duc d'Orléans et de lui donner pour dot les provinces des Pays-Bas. On dit qu'ayant reconnu l'impossibilité de maintenir dans son ensemble cette vaste monarchie à laquelle son génie suffisait à peine, espèce de géant monstrueux dont

Digitized by Google

la tête et les bras ne tenaient point au corps, il voulait en séparer la Belgique, comme il en avait déjà séparé l'Autriche. Il fortifiait ainsi la puissance de ses successeurs tout en la restreignant car il la rendait plus compacte: il leur laissait encore l'Espagne, l'Italie, les Indes, et le domaine presque exclusif de la Méditerranée, qui n'était à cette époque qu'un lac espagnol. Mais de nouvelles causes de mésintelligence survenues entre lui et François Ier arrêtèrent l'exécution de ce projet: François voulait absolument le Milanez, et Charles refusait de lui abandonner cette province, qui était la clef de l'Italie et qui assurait ses communications entre l'Espagne et l'Allemagne. Au surplus le changement proposé n'était point du goût des Belges. Ils représentèrent à l'empereur qu'en face d'un voisin aussi puissant et aussi remuant que la France, abandonnés à eux-mêmes, ils pourraient difficilement se soutenir. Il y avait encore une autre raison qu'ils n'avouaient pas et qui était peut-être plus décisive à leurs yeux: ils redoutaient la présence d'un prince qui aurait sans doute cherché à étendre son pouvoir aux dépens de ces libertés particulières auxquelles nos aïeux tenaient avec tant d'opiniâtreté. Cette politique peut nous sembler aujourd'hui trop étroite et antinationale, mais c'était celle de ce temps-là.

1548. Dans la suite, Charles, préoccupé des dangers que couraient les Pays-Bas du côté de la France, les mit sous la protection du corps germanique; il en forma un nouveau cercle qu'il nomma *cercle de Bourgogne;* il fixa le contingent qu'ils devaient fournir, et déclara qu'ils demeureraient indépendants de la juridiction impériale (1).

(1) La pragmatique sanction du mois de novembre 1549, qui déclare indivisible le domaine des provinces belgiques, offre une dernière preuve de la sollicitude de

Digitized by Google

C'était en Belgique que Charles-Quint avait commencé sa brillante carrière, ce fut en Belgique qu'il voulut la terminer. Les états-généraux furent convoqués à Bruxelles par ordre de l'empereur, et dans une séance solennelle tenue au palais le 25 octobre 1555 à trois heures après midi, il remit à Philippe le gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Le discours qu'il prononça avant son abdication, dans lequel il rend compte des actes les plus remarquables de son règne en face de ceux qui en avaient été les témoins, sans doute pour dissiper d'avance les calomnies que ses ennemis ne manqueraient pas de répandre sur sa vie, mérite d'être conservé comme testament politique et comme monument de ses dernières pensées. Je crois d'autant plus nécessaire de faire connaître ici les principaux passages de cette pièce importante, ainsi que la harangue de Brussellius, qu'ils ont été ou omis ou étrangement défigurés par la plupart de nos historiens.

Abdication de Charles-Quint.

Charles se rendit au sein des états-généraux, accompagné de Philippe son fils, de Marie sa sœur, de Philibert

l'empereur à leur égard. « Nous avons considéré (dit-il) qu'il importoit grande-
« ment à nosdits pays, pour l'entière sûreté et establissement d'iceux, que pour
« l'advenir ils demeurassent toujours sous un même prince, pour les tenir *en une*
« *masse;* bien connoissant que venant à tomber en diverses mains par droits de
« succession héréditaire, ce seroit l'évidente éversion et ruine d'iceux; d'autant
« qu'ils se trouveroient séparés et démembrés les uns des autres, et par consé-
« quent leurs forces affoiblies et diminuées, dont leurs voisins pourroient être tant
« plus animés de les molester..... En conséquence, ordonnons, statuons, décrétons
« pour loi perpétuelle et irrévocable, par ces présentes, que d'oresnavant en tous
« nos pays patrimoniaux et héréditaires d'en bas et de Bourgogne, représentation,
« en matière de succession, soit de mâles ou femelles,.... ait lieu en ce qui touche
« la succession du prince ou princesse d'iceux pays, tant en ligne directe que trans-
« versale, et jusques au nombre infiny, nonobstant toutes coustumes d'aucuns de
« nos pays à ce contraires, etc., *Placards* de BBt, t. 4.

Digitized by Google

duc de Savoie, et suivi d'un grand nombre de nobles et des ambassadeurs des rois et des princes confédérés. Il prit place avec sa sœur et son fils sur une estrade qui avait été disposée à cet effet. Le reste de la salle était occupé par les députés des provinces, des villes et des bourgs, tant de la noblesse que du tiers-état. « Pour moi, dit Pontus Heutérus « (l'historien auquel nous empruntons toute cette scène), « je fus assez heureux pour me glisser parmi eux comme « simple auditeur, n'étant encore âgé que de vingt ans. » Après un moment de silence, Philibert de Bruxelles, membre du conseil privé, prit la parole au nom de l'empereur et s'exprima de la manière suivante..... « Vous savez de-

Discours de Philibert de Bruxelles.

« puis longtemps en quel malheureux état d'horribles « souffrances ont réduit notre souverain. Elles sont telles « qu'aujourd'hui, vous tous qui êtes ici présents, vous ne « sauriez le regarder sans compassion. Il n'est pas d'un « âge à devoir se retirer des affaires, et cependant il suc- « combe à un mal auquel les forces humaines ne sauraient « résister longtemps; mal que la médecine ne peut guérir; « mal affreux, inexorable, cruel bourreau qui envahit le « corps depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des « pieds, qui ne lui laisse aucune partie saine; qui contracte « les nerfs par d'intolérables douleurs; qui pénètre les os « et glace la moelle, convertit en craie solide ces humeurs « répandues dans nos jointures pour en faciliter les mou- « vements; qui mutile l'homme en le privant de l'usage de « ses membres et rend l'âme accablée par ses tortures, in- « habile à toute occupation sérieuse. Un Dieu juste et bon « a voulu que l'empereur ne cessât de combattre et de « souffrir jusqu'à la fin de sa vie. L'air froid et humide de « ces pays aggravant sa position, il a résolu d'éprouver

Digitized by Google

« l'influence plus douce et plus salubre du ciel d'Espagne. « Il espère avec la grâce de Dieu pouvoir faire encore la « traversée pendant cet hiver ; mais, avant son départ, il « veut remettre le gouvernement des provinces belgiques « dans les mains de son fils. »

On suppose généralement que mécontent de l'issue de sa dernière guerre contre les protestants, mécontent de la convention de Passau et surtout de la levée du siége de Metz, l'empereur s'était retiré de l'arène harassé et accablé d'une lutte interminable, en disant pour s'excuser, « que la « fortune est comme les femmes, qui maltraitent les vieil- « lards et n'accordent leurs faveurs qu'aux jeunes gens. » Cela est bien peu conforme au caractère de Charles-Quint qu'aucun obstacle n'arrêta jamais et dont la vie entière ne fut qu'une longue suite de combats, de triomphes et de revers.

La triste et fidèle description des ravages de la goutte par Brussellius en face de l'assemblée ne permet aucun doute sur la véritable cause de son abdication. Un homme qui avait peine à se tenir debout, qui ne pouvait plus, disait-il lui-même, manier ni l'épée ni la plume, à qui la douleur ne laissait presque point de relâche, était physiquement et moralement hors d'état de supporter le poids de si lourdes couronnes (1).

(1) Voici ce qu'écrivait à son gouvernement, au mois de février 1549, Marillac, l'envoyé du roi de France à Bruxelles : « L'empereur a l'œil abattu, la bouche pâle, « le visage plus mort que vif, le col exténué, la parole faible, l'haleine courte, le « dos fort courbé et les jambes si faibles qu'à grande peine il peut aller avec un « bâton de sa chambre jusqu'à sa garderobe (a). » Toute la correspondance de Marillac est pleine de semblables détails. Il en regale le roi de France avec une

(a) *Lettres manuscrites.*

Digitized by Google

Après avoir dit que l'empereur relève ses sujets de leurs serments et qu'il les autorise à les reporter sur son fils; après avoir rendu hommage à la loyauté des Belges, en les remerciant des secours qu'ils avaient prodigués à leur prince dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Brussellius ajoute: « Il me reste à vous parler de l'article « de la religion de nos ancêtres que l'empereur vous re- « commande avant tout; il vous prie et même il vous or- « donne de veiller avec le plus grand soin à ce qu'elle ne « soit point troublée par les novateurs; il veut que vous « conserviez son autorité intacte; que vous vous montriez « toujours obéissants à l'église; que vous observiez ponc-

joie d'ambassadeur qui fait pressentir à son maître la fin prochaine de son ennemi. Ce qui semble presque incroyable, c'est que dans ce misérable état, Charles-Quint, obligé de guerroyer en Allemagne, en Italie, en France, aux Pays-Bas, ne cessa d'y déployer sa prodigieuse activité pendant six longues années encore, qui furent les plus pénibles et les plus malheureuses de sa vie.

L'ambassadeur vénitien, Badoaro, qui se trouvait de 1534 à 1537 à la cour de Bruxelles, trace un portrait de Charles-Quint d'après nature qui doit intéresser particulièrement les lecteurs. « L'empereur, dit-il, est de stature moyenne, d'un extérieur grave; il a le front large, les yeux bleus et d'une expression énergique, le nez aquilain, un peu de travers, la mâchoire inférieure longue et large, ce qui l'empêche de joindre les dents et fait qu'on n'entend pas bien la fin de ses paroles. Ses dents de devant sont peu nombreuses et carriées; son teint est beau; sa barbe courte, hérissée et blanche. Charles est bien proportionné de sa personne. Sa complexion est flegmatique et naturellement mélancolique...

« Dans ses discours comme dans ses actions, poursuit Badoaro, l'empereur a toujours montré le plus grand attachement à la foi catholique. Tous les jours de sa vie il a entendu une, et souvent deux messes: il en entend à présent trois, dont une pour l'âme de l'impératrice, et une autre pour la reine sa mère... Avant son départ pour l'Allemagne il tenait fréquemment un crucifix dans la main; et j'ai entendu raconter comme certain en témoignage de son zèle religieux, qu'étant à Ingolstadt, non loin des avant-postes de l'armée protestante, on le vit, à minuit dans son pavillon, agenouillé devant son crucifix, les mains jointes.

« A en juger, dit encore Badoaro, par la nature et la complexion de l'empereur,

Digitized by Google

« tuellement les décrets qu'elle a portés pour le salut et la « tranquillité de tous.

« L'empereur a recommandé souvent et avec la plus vive « sollicitude cet objet important à son fils Philippe; il va « le lui rappeler encore en prenant congé de lui. Ce qui se « passe sous vos yeux chez vos voisins doit vous servir de « leçon. Si vous demeurez fidèles à votre vieille foi, fidèles « à celui dont tout bien procède, vous ne redouterez pas « les malheurs qui affligent les peuples déserteurs de ses « autels et qui sont en proie à la tyrannie des sectaires. « L'empereur ne vous demande rien de nouveau lorsqu'il « veut que vous considériez votre religion comme le prin-

on croirait qu'il est timide; mais si l'on considère ses actions on trouvera qu'il est doué d'une âme forte. Car dans ses expéditions militaires il a fait preuve d'intrépidité, et jamais on ne l'a vu changer de visage, si ce n'est après ce grand désastre d'Alger,... et après sa fuite d'Inspruck occasionnée par la trahison de Maurice de Saxe...

« Pour ce qui est de sa table, l'empereur a toujours fait des excès... Dînant à midi d'une grande variété de mets; faisant collation peu d'instants après vêpres; soupant à une heure de nuit, et mangeant à ces divers repas beaucoup de choses propres à engendrer des humeurs, il a fini par prendre en dégoût toute sorte de nourriture. Il dit un jour à Mont Falconnet son majordome, d'un ton de mécontentement, « tout ce qu'on me sert est insipide. Je ne sais en vérité, répondit le « majordome, ce qu'on pourrait faire de plus pour complaire à votre majesté, « à moins d'inventer quelque mets nouveau, extraordinaire, par exemple, une fri- « cassée d'horloges! » Cette répartie fit beaucoup rire l'empereur et ceux de sa chambre qui connaissaient son goût pour les horloges. » Hélas! toutes les grandeurs d'ici-bas veulent être vues à distance! Ainsi cet homme, dont chacun sait les actions héroïques, paya comme tant d'autres un humiliant tribut aux faiblesses humaines. Ce prince, qui commandait à la moitié du monde et dont la tête était si forte, était esclave de son estomac au point de compromettre sa santé et d'abréger sa vie! Ceux qui voudront connaître l'intérieur du ménage de l'empereur à Juste, dans ses plus minutieux et ses plus tristes détails, jusqu'à ses derniers moments, trouveront amplement de quoi se satisfaire dans le recueil publié par M. Gachard, sous le titre de: *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Juste.*

Digitized by Google

« cipe et le fondement de toutes vos lois, lorsqu'il veut que « vous la défendiez comme votre propre vie. Si elle éprouve « quelque atteinte, vous en serez ébranlés; si elle est ren- « versée, votre ruine devient inévitable; si au contraire elle « demeure debout, vous resterez debout; si elle florit vous « florirez..... En conservant au catholicisme son éclat pri- « mitif vous maintiendrez les solides remparts de la justice « et de l'équité, que l'empereur vous recommande le plus « instamment après la loi de Dieu. Mais si vous laissez al- « térer cette première base, aucune partie de l'édifice so- « ciale ne saurait subsister, *Car bien que la Belgique soit « divisée en plusieurs provinces, qui diffèrent entre elles par « leurs mœurs, leurs usages, leurs lois, leurs langages, elle « forme la plus belle et la plus solide des républiques, grâce « à ce lien commun de la religion.* Mais toutes ces provinces, « comme les membres d'un même corps, ont besoin les « unes des autres ; on ne saurait les séparer qu'en brisant « la chaîne qui les unit; et telles qu'elles existent actuel- « lement, sous la main d'un bon prince, l'expérience nous « atteste qu'elles pourront toujours résister à leurs enne- « mis... »

Brusellius ayant terminé sa harangue, dit Heutérus, tout le monde demeura stupéfait de la grande résolution de l'empereur: on plaignait le pays qui allait être privé d'un tel appui dans des circonstances si périlleuses, lorsqu'un roi jeune, actif et belliqueux (1), commandait à la France, nation inquiète et puissante, qui ne respirait que la guerre, toujours jalouse de notre prospérité et de nos libertés...

Alors l'empereur se souleva péniblement, la main droite appuyée sur un bâton, et la gauche sur l'épaule de Guil-

(1) Henri III.

Digitized by Google

laume de Nassau, prince d'Orange, (le même qui trahit plus tard son fils Philippe), et il fit signe qu'il voulait parler. Il commença d'une voix très-faible; mais, lorsque jetant un coup d'œil sur sa vie passée, il vint à rappeler ses travaux, ses dangers, ses actions et ses grands desseins, il haussa le ton, son regard s'anima, et sa parole retentit solennelle comme les derniers accents d'un mourant au milieu du silence religieux de l'assemblée, qui avait peine à contenir ses émotions. Charles-Quint parle ici, non-seulement à la Belgique, mais à l'Espagne et à l'Europe; il passe successivement en revue les devoirs qui lui étaient imposés comme chef de l'empire et comme prince catholique, et il prouve qu'ils les a tous loyalement accomplis. « Chers « amis, dit-il, plusieurs d'entre vous doivent se souvenir « que le cinq du mois de janvier dernier, quarante ans se « sont écoulés depuis que l'empereur Maximilien, mon « aïeul maternel, m'affranchissant de sa tutelle, me rendit « maître de mes droits, ici, dans cette même salle, à cette « même heure, lorsque je comptais à peine quinze ans. « L'année suivante, le roi Ferdinand le catholique, mon « aïeul paternel, étant mort, je ceignis sa couronne, n'étant « alors âgé que de seize ans: ma mère était vivante et bien « jeune encore, mais vous savez qu'elle eut l'esprit telle- « ment frappé de la perte de son époux, qu'elle ne se « trouva point capable de régir par elle-même les états de ses « père et mère; et il me fallut, à dix-sept ans, traverser l'Océan « pour aller prendre possession du royaume d'Espagne. « Enfin lorsque l'empereur Maximilien mourut, il y a de « cela trente-six ans, et j'en avais dix-neuf alors, j'osai bri- « guer la couronne impériale qu'avait portée mon aïeul, non « point par envie de dominer sur un plus grand nombre de

Discours de Charl.-Quint.

Digitized by Google

« pays, mais pour veiller plus efficacement au salut de « l'Allemagne, de mes autres royaumes et aussi de notre « chère patrie ; dans l'espoir de maintenir la paix et la « concorde parmi les nations chrétiennes et de tourner « leurs forces réunies à la défense de notre sainte religion « contre les Mahométans. Mais les hérésies de Martin Lu- « ther, d'une part, et les rivalités des puissances, de l'au- « tre, ne me permirent point de mettre complétement mes « projets à exécution. J'eus pourtant le bonheur, avec l'aide « de Dieu, de résister à mes ennemis, et je ne négligeai « rien pour remplir la noble tâche qui m'était dévolue. « Voilà pourquoi j'ai conclu avec différents princes tant de « traités, si souvent renversés par les manœuvres d'hom- « mes turbulents, qui me forçaient à changer mes plans et « à multiplier mes courses pour faire tantôt la paix et tan- « tôt la guerre. »

« J'ai passé neuf fois dans la haute Allemagne, six fois « en Espagne, sept fois en Italie, dix fois en Belgique, qua- « tre fois en France, deux fois en Angleterre, deux fois en « Afrique, ce qui fait en tout quarante voyages ou expédi- « tions. Je ne parle point de courses de moindre impor- « tance pour visiter des îles ou des provinces obéissantes. « J'ai traversé pour accomplir celles-ci huit fois la Méditer- « ranée et trois fois l'Océan Hispanique, que je m'apprête « à franchir aujourd'hui pour la dernière fois. Je passe « sous silence mon voyage d'Espagne aux Pays-Bas, que « me commandaient, vous le savez, des motifs assez gra- « ves (1). Je fus obligé, à cause de mes fréquentes absen- « ces, de préposer au gouvernement de ces provinces ma

(1) Il fait allusion à la révolte des Gantois.

Digitized by Google

« sœur Marie, ici présente. Je sais, et les différents ordres « de l'état savent ainsi que moi, comment elle s'est acquit- « tée de ses fonctions.

« J'ai soutenu ou entrepris bien des guerres, mais je « puis dire avec vérité que je n'en ai commencé aucune « sans y être contraint; cependant chaque fois que je fus « provoqué, je me défendis vigoureusement. Aujourd'hui « après avoir éprouvé tant de soucis et de travaux, rien ne « m'afflige autant que de ne pouvoir vous laisser une paix « assurée en vous faisant mes adieux... Avant ma dernière « expédition d'Allemagne considérant le déplorable état « de ma santé, je songeais déjà à me débarrasser du fardeau « des affaires. Mais voyant les orages qui agitaient la ré- « publique chrétienne, j'ajournai mon projet, d'abord « parce que je ne me sentais pas encore aussi affaibli que « maintenant, ensuite parce que je conservais l'espoir d'y « rétablir la tranquillité, et enfin parce que je me croyais « obligé de sacrifier au bien-être de mes sujets ce qui me « restait de force et de vie. J'allais atteindre mon but, « lorsque le roi de France et quelques princes allemands « violant les traités jurés entre nous, m'assaillirent à « l'improviste: ceux-ci s'attaquèrent à ma personne, et « celui-là s'empara de la ville de Metz, qui était du do- « maine de l'empire. En l'assiégeant moi-même avec une « armée nombreuse pour tâcher de la reconquérir, je fus « vaincu, non par l'ennemi, mais par l'inclémence de la « saison; je fis du moins tout ce qui dépendait de moi pour « que les Allemands fussent vengés. Je revins en Belgi- « que; j'enlevai Térouanne et Hesdin; j'allai jusqu'à Va- « lenciennes au devant du roi de France qui avait envahi « le Hainaut, et je le contraignis de se retirer plutôt en

Digitized by Google

« brigand qu'en guerrier. L'année précédente ce roi ayant
« pris par trahison, Mariembourg, et pénétré avec son ar-
« mée dans le Hainaut et l'Artois, je m'approchai de Namur
« et je lui offris la bataille, afin de vider noblement notre
« querelle et de mettre fin à la dévastation de ces provin-
« ces. Mais le Français refusa le combat. Je le poursuivis
« jusqu'à Renty et le forçai à rentrer honteusement chez
« lui. Je regrettai de n'avoir pu lui infliger un plus sévère
« châtiment: les événements de la guerre, vous le savez,
« ne dépendent pas de la volonté des rois, mais de Dieu,
« qui donne ou ôte la victoire à qui lui plait. Au reste, pour
« reconnaitre combien nous devons de grâces à la divine
« Providence, il suffit de nous rappeler que nous n'avons
« à déplorer aucun de ces grands revers qui laissent à leur
« suite des regrets ineffaçables; que nous pouvons nous
« glorifier au contraire de plus d'une victoire dont la pos-
« térité se souviendra... Que la paix règne entre vous!
« Soyez unis par des sentiments de bienveillance mutuelle;
« accordez à la justice et aux lois l'obéissance et le respect
« qui leur sont dus. Prenez garde surtout que les sectes,
« qui se répandent dans les pays voisins, ne viennent à
« pénétrer dans le vôtre. Si vous voyez qu'elles commen-
« cent à y pousser quelques racines, hâtez-vous de les ex-
« tirper, car elles amèneraient bientôt un bouleversement
« général... Pour dire aussi quelques mots de moi-même,
« en terminant, je dois confesser que j'ai dû tomber dans
« bien des fautes, soit par ignorance dans ma jeunesse,
« soit par orgueil dans mon âge mûr, ou par toute autre
« faiblesse inhérente à la nature humaine. Et toutefois je
« déclare ici que jamais, sciemment et volontairement, je
« n'ai fait injure ni violence à qui que ce soit; que jamais

Digitized by Google

« je n'ai autorisé chez les autres de semblables méfaits : si « cependant cela était arrivé, je proteste que c'est contre « mon gré; je le regrette vivement et du fond de mon âme, « et je supplie les présents et les absents de vouloir bien « me le pardonner! » Ensuite se tournant vers son fils Philippe, l'empereur lui recommanda de nouveau les Belges ses compatriotes, et particulièrement les intérêts de la religion catholique: à la fin ne pouvant plus retenir les sentiments qui l'oppressaient, ses jambes fléchirent, sa voix défaillit et il se laissa retomber presque mourant sur son siége. L'assemblée avait écouté jusque-là son discours avec le plus profond recueillement; mais à ces derniers accents tout le monde se mit à sangloter. « Pour moi, dit « Heutérus, je fis comme les autres: je sentis mon visage « tout mouillé de mes larmes (1). »

Après que Jacob Masius, syndic d'Anvers, eut répondu au discours de l'empereur, au nom des états, le roi Philippe se leva, se mit à genoux devant son père et dit qu'il n'acceptait le gouvernement des provinces belgiques qu'il lui plaisait de résigner en ses mains, que pour se conformer à sa suprême volonté. Puis se tournant vers l'assemblée: « Je désirerais, poursuivit-il, pouvoir vous exprimer de « ma propre bouche les sentiments d'affection particulière

(1) Les discours prononcés dans cette grande solennité étaient tous conçus en français. M. Gachard les a publiés dans ses *Analectes,* suivant les actes déposés aux archives de l'Etat. Mais les discours de Charles-Quint, tel que l'a reproduit M. l'archiviste (d'après les *notes* tenues *par un bon personnaige estant en l'assemblée*, dit la pièce elle-même), est de la plus complète insignifiance; tandis que la harangue recueillie par Heutérus, respire Charles-Quint d'un bout à l'autre: il est impossible qu'elle ait été inventée, au moins pour le fond: j'ai donc préféré traduire les principaux passages de celle-ci en laissant de côté quelques phrases de remplissage qui pourraient bien appartenir à l'annaliste.

Digitized by Google

« que j'éprouve pour le peuple belge, mais ne sachant « m'énoncer avec assez de facilité ni en flamand ni en « français, permettez que l'évêque d'Arras, à qui j'ai « fait connaître ma pensée, me serve aujourd'hui d'inter- « prète. »

Alors Perrenot de Granvelle, après un assez long préambule, dit que le roi Philippe promettait d'employer tout ce qu'il avait de force et de puissance à la bonne administration et à la défense des provinces belgiques; qu'il espérait que de leur côté les Belges le serviraient loyalement; qu'il demeurerait parmi eux aussi longtemps que les besoins du pays l'exigeraient; qu'il y reviendrait aussi souvent que sa présence serait jugée nécessaire; qu'il promettait de veiller avec une attention spéciale au maintien de la religion catholique. « Le roi vous gouvernera en toute équité (con- « tinua Granvelle); il vous défendra selon la justice; il « vous conservera vos immunités, vos vieilles lois, vos pri- « viléges, vos coutumes, afin que vous soyez unis et capa- « bles de résister à l'ennemi qui ne cesse de porter envie à « votre prospérité; quoique déjà Philippe se soit lié envers « vous par la foi du serment, il est prêt à renouveler ses « promesses dans chacune de vos provinces en particulier, « si vous jugez cette formalité nécessaire. »

Enfin, la reine Marie, sœur de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, prit aussi la parole pour rendre compte de sa gestion et pour remettre ses pouvoirs dans les mains de Philippe. Cette mémorable séance fut terminée par un nouveau discours de Jacques Masius, en réponse à celui de la gouvernante.

Derniers moments de Ch.-Quint.

Les hautes pensées religieuses qui avaient tant préoccupé l'empereur pendant le cours de sa carrière politique,

Digitized by Google

l'absorbaient tout entier à l'instant où il quittait toutes ses couronnes. Le néant de la vie et des grandeurs humaines se présentait alors avec une effrayante lumière à son esprit. Craignant qu'il ne lui restât trop peu de temps à consacrer à Dieu, et croyant peut-être avoir beaucoup à expier, celui qui avait rempli les deux mondes alla s'enfermer dans un couvent au fond des Espagnes, et ne s'occupa plus que de son salut. Il voulut essayer, dit-on, une publique répétition de la mort, ce dernier drame de l'humanité ; il fit célébrer, lui vivant et présent, ses propres funérailles (1). On a rappelé la maladie de sa mère pour railler cette fin d'un grand prince ; mais quelque extraordinaire qu'elle fût, elle aurait dû convaincre au moins les plus incrédules de la sincérité de sa foi, car en la rapprochant de sa vie, elle absout Charles du reproche d'hypocrisie que n'ont pas manqué de lui adresser ses ennemis. Philippe II lui fit célébrer à Bruxelles des obsèques telles qu'il convenait à un tel fils et à un tel père. On avait orné les voiles funèbres d'inscriptions qui rappelaient les hauts faits de Charles-Quint contre les Turcs, contre les barbaresques et contre les héréti-

(1) L'empereur fit-il réellement célébrer ses obsèques de son vivant ? Cette question est fort controversée entre les érudits. M. Gachard, qui s'était prononcé d'abord pour la négative (*a*), penche aujourd'hui pour l'affirmative (*b*) ; et cette dernière opinion semble en effet plus probable.

Charles-Quint, retiré à Juste, ne se repentit point de la résolution qu'il avait prise, quoiqu'en aient dit ses ennemis. Il conserva jusqu'à ses derniers moments une grande influence sur les affaires, influence dont il n'usa d'ailleurs que très-modérément et dans l'intérêt de l'état. On le consultait, il répondait ; il prenait parfois l'initiative, et ses avis étaient toujours écoutés avec respect.

(*a*) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Juste*, T. 1, préface.
(*b*) *Ibidem*, T. 2.

Digitized by Google

ques (1). Je ne citerai que celle-ci, qui est comme le résumé de sa politique, telle qu'il vient de nous l'attester lui-même: QUOD CONTRA CHRISTI NOMINIS HOSTES, *sponte;* CONTRA CHRISTIANOS, *non nisi lacessitus et injuriâ propulsus*, ARMA SUMPSERIT....

—

PHILIPPE II. SCISSION DES 17 PROVINCES.

Que les auteurs belges sont presque tous favorables à la cause hollandaise et protestante.

Quand vous lisez, dans la plupart de nos auteurs, l'histoire de la révolution du XVI^e^ siècle, vous croiriez entendre parler des écrivains protestants et hollandais. Toutes les louanges sont pour les insurgés: eux seuls ont défendu les droits du peuple et ses libertés. Le patriotisme et le désintéressement des princes de Nassau attirent seuls leur admiration. Les iconoclastes, les gueux même ont trouvé, parmi nous, des panégyristes, historiens, poètes ou romanciers. On regarde comme une honte et une lâcheté cette transaction qui finit par faire rentrer une partie des Pays-Bas, sous un roi catholique, et sans laquelle il n'y aurait plus de Belgique depuis la réforme. Ceux de nos écrivains qui ne partagent point ces opinions n'ont pas osé les contredire ouvertement, de peur d'être traités *de suppôts de l'inquisition* et *du despotisme;* car aujourd'hui même, la presse intolérante, avec ses ignorances et ses

(1) *Solimano profligato:*
Orbe novo invento:
Mediolano vindicato:
Tuneto capto et restituto,
Captivisque reductis, etc., etc.

Digitized by Google

préjugés, exerce encore une influence contre laquelle fort peu d'hommes ont le courage de s'élever. Voilà comment s'est continué jusqu'à nous cet étrange monologue qui dure depuis trois siècles.

Le président de Nény dit, dans ses *Mémoires*, que Philippe II, en quittant ces provinces avait recommandé particulièrement à la gouvernante d'être attentive à empêcher le progrès de l'hérésie, et de donner toute sa confiance à Antoine Perrenot de Granvelle, *et que ces deux articles furent la cause première des troubles*..... « Les peuples, con- « tinue-t-il, cherchoient à éviter l'accroissement de la « puissance ecclésiastique (1). » Mais le président Nény, historien habituellement exact et circonspect jusqu'à la sécheresse, manque ici de vérité et d'impartialité, parce qu'il est dominé par ses préjugés philosophiques, ou par ceux du jeune empereur auquel son livre était destiné. Vandervynckt, dans la préface de son *Histoire des troubles des Pays-Bas*, dit: « C'étoit entre les deux nations (les Belges et les « Espagnols) une espèce de mariage mal assorti: elles ne « sembloient pas faites l'une pour l'autre..... L'antipathie « existoit (poursuit-il), et le règne de Philippe en fit éclore « le véritable effet. » C'était à l'historien à indiquer les causes de ce divorce, puisque le mariage durait depuis assez longtemps; et il ne s'en inquiète point. M. Dewez ne voit dans Philippe qu'un *hypocrite tyran*, poussé au mal par son ministre Granvelle, qu'il accuse de n'avoir cherché, *dans ses rapports avec le gouvernement*, qu'à souffler la discorde entre les Espagnols et les Belges; et rien ne justifie ces assertions. Le célèbre Schiller, dans son *Histoire du*

(1) T. Ier, p. 45, édit. de 1786.

Digitized by Google

soulèvement des Pays-Bas, ouvrage écrit avec beaucoup de verve et d'entraînement, mais d'après des données idéales, à la manière des romanciers, ne s'est étudié qu'à faire briller aux dépens des autres personnages de l'époque, le Taciturne, qu'il appelle le *Brutus*, l'*ange tutélaire de la liberté*. M. Capefigue, dans son *Histoire de la Réforme*, retrace ainsi les causes de cette grande révolution : « Les motifs « d'une surveillance inquiète avaient porté Philippe II à « introduire dans les Pays-Bas l'inquisition, police néces- « saire dans le grand mouvement qui menaçait l'église..... « Le refus d'accepter le concile de Trente fut le premier « acte de la révolte des Flamands. La politique du roi était « de dompter, par l'action religieuse, cette puissance des « communes et des nobles, qui avait troublé la vaste do- « mination de Charles-Quint... Le comte d'Egmont, qui « était à la tête du parti modéré et national, demanda la « liberté de conscience, partout réclamée comme un droit, « et l'abolition du saint office... Don Carlos était en rapport « avec la fraction modérée du clergé espagnol et de la no- « blesse, applaudissant, sinon à la révolte, au moins aux « libres plaintes des Flandres : il devait diriger le mouve- « ment des cités... Il fallait frapper. La mort de Don Carlos « fut un acte cruel ;... mais la place qu'avait prise Philippe « ne lui permettait pas d'hésiter, etc.!! » Tout cela est bien étrange, pour ne rien dire de plus. J'en appelle à tous les Belges qui connaissent leur histoire. Philippe n'introduisit point l'inquisition espagnole, ni par conséquent le saint office en Belgique, comme nous l'établirons tout à l'heure ; il n'y eut d'opposition sérieuse à la domination de Charles-Quint ni de la part des nobles, ni de la part des communes, sauf la révolte passagère des Gantois qui n'a-

Digitized by Google

vait aucun rapport avec l'hérésie; le concile de Trente fut très-paisiblement accepté par les Belges, malgré quelques résistances timides de la part des corps de magistrature; enfin le parti contraire à Philippe était dirigé, non par le comte d'Egmont, mais par le prince d'Orange: et l'on verra bientôt s'il est vrai que ce parti fut national et modéré; s'il est vrai qu'il se borna à réclamer la liberté de conscience. Passons tous les détails sur Don Carlos, sur ce malheureux insensé, dont le rôle fut très-passif dans nos affaires. Quant à sa mort violente, à cet exécrable parricide, répété avec beaucoup de circonstances romanesques, plus ou moins dramatiques, par des centaines d'historiens, depuis le grave de Thou et le cynique Brantôme, jusqu'à M. Capefigue, nous verrons qu'il a été démenti par les écrivains les moins suspects et par tous ceux qui ont eu recours aux sources originales.

Ce qui a le plus contribué à jeter un faux jour sur l'histoire du protestantisme, c'est l'aspect philosophique sous lequel on l'a représenté de notre temps. On a soutenu que la réforme était « *un grand élan de liberté de l'esprit hu-* « *main*....une grande tentative d'affranchissement de la « pensée humaine,... une grande insurrection de l'esprit « humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spiri- « tuel (1). » Or, ce sont là des idées du XIX siècle, et non du XVI^e^. La réforme, bien qu'il s'y mêlât assurément beau-

(1) Voyez Guizot, *Cours d'histoire moderne*, 12^e^ leçon, et les écrivains de la même école. Ces grands esprits n'ont oublié qu'une chose, la nécessité de la règle. On dit que plusieurs s'en sont souvenus depuis, lorsque, passant de la spéculation à la pratique, ils ont pris part aux affaires du gouvernement. Ils ont compris alors jusqu'où pouvaient aller ces élans d'intelligences que rien ne modère.

Note de l'édition de 1842.

Digitized by Google

coup de passions humaines, était une crise religieuse et non philosophique, comme le prouvent assez les vives querelles des sectaires entre eux sur les questions les plus ardues et les plus incompréhensibles de la théologie. Les réformateurs voulaient, disaient-ils, restituer au christianisme sa pureté primitive, altérée par l'ignorance et les vices du clergé. Ils respectaient, ou du moins ils croyaient respecter les fondements *de la foi*, en tant qu'ils étaient contenus dans les livres saints; et il le fallait bien car le XVI^e^ siècle était une époque *de foi*. Ils songeaient bien moins, quoi qu'on en dise, *à anéantir le pouvoir dans l'ordre spirituel*, qu'à le déplacer. Toutefois dans leurs disputes entre eux et avec les catholiques, vous les voyez invoquer incessamment l'assistance du bras séculier. Or qu'était-ce que ce *grand élan de liberté* qui consistait à transférer au pouvoir temporel le droit de décider des questions spirituelles? Il semble que c'était bien plutôt *un élan vers la servitude!* Le même auteur ajoute, il est vrai, *que les réformés ont été plus loin qu'ils n'ont voulu!* Mais la vérité est qu'ils ont fait *tout le contraire de ce qu'ils ont voulu*. Chaque chef de secte s'étant mis à la place du pape, il en résulta qu'il n'y eut plus d'autorité réelle, en matière de croyance, mais une confusion et une anarchie générale qui finit par amener la ruine de toute religion. Ils voulaient reconstruire, et ils ont divisé et anéanti; ils craignaient le pouvoir spirituel qui n'agit que sur les consciences, et ils sont tombés sous le joug du pouvoir temporel qui tranche les disputes religieuses par la persécution et la violence. Rien ne prouve mieux que la réforme fut une œuvre tout humaine, opposée à l'œuvre divine du catholicisme.

Digitized by Google

J'abandonne au lecteur ces considérations générales sur l'esprit du protestantisme, qui suscite tant d'opinions contradictoires, et j'arrive à mon sujet.

La révolution du XVI^e^ siècle est l'un des événements les plus mémorables de notre histoire : c'est alors que se consomma la scission des 17 provinces en pays catholique et en pays protestant : et remarquez qu'au milieu de ces guerres civiles et religieuses qui ensanglantèrent le sol de la Belgique pendant 80 ans, il y avait une autre question que celle de savoir qui serait le maître aux Pays-Bas, c'était de savoir qui serait le maître en Europe ; et ce fut chez nous, et en partie à nos dépens, que se résolut le grand problème de la balance entre les nations.

On a comparé cette lutte à la révolution brabançonne et à celle de 1830. Mais si elle y ressemble en effet sous maints rapports très-notables, elle en diffère essentiellement d'abord quant à son origine, et puis quant à ses résultats. Dans ces deux dernières révolutions c'est le prince qui est novateur, et c'est le peuple qui s'oppose aux atteintes qu'on veut porter à ses croyances ; tandis qu'au XVI^e^ siècle c'est le prince qui résiste aux changements pour demeurer catholique et combat la réforme qui s'affermit dans une partie de ses états. Ce qui m'enhardit à présenter quelques considérations sur cette importante phase historique ce sont les publications récentes qui ont eu lieu chez nous et à l'étranger ; ce sont les pièces originales que j'ai pu consulter moi-même dans nos archives et à l'aide desquelles je crois pouvoir rectifier beaucoup d'assertions erronées de nos historiens ; c'est la grandeur des événements et des personnages qui suffirait seule pour captiver l'attention. Quels noms en effet que ceux de Granvelle, de d'Egmont,

Digitized by Google

du Taciturne, de Philippe II, et du terrible duc d'Albe ! Avant d'aborder mon sujet, je supplie qu'on me permette de remémorer ici quelques circonstances connues, à cause de la liaison des événements, et pour mieux caractériser les hommes et les époques. Si l'on trouve que je heurte de front les vieilles superstitions traditionnelles d'une masse de lecteurs qui tiennent beaucoup aux *jugements tout faits*, je répondrai que l'histoire n'est pas une sorte de type convenu d'avance devant lequel doivent fléchir toutes les preuves contraires, comme le supposent des esprits légers ou passionnés, mais une école de science et d'austère vérité.

Philippe II. Quel était le véritable caractère de Philippe II? Les écrivains protestants en ont fait un être inhumain, sanguinaire, monstrueux, exécrable, qu'ils ont appelé le *démon du midi*. Nos historiens catholiques eux-mêmes en général ne l'ont guère épargné. Mais quel jugement en portaient les contemporains? Voilà ce qu'il est curieux de savoir. Sous ce rapport nous ne connaissons pas de documents plus intéressants et plus dignes de foi que les *Relations des Ambassadeurs Vénitiens*. C'étaient des hommes très-pénétrants, qui voyaient le roi de près, qui conversaient avec ses ministres et rapportaient exactement à leur cour ce qu'ils avaient appris. Leurs correspondances n'étaient point destinées à voir le jour: ils disaient le bien comme le mal. Et tous sont d'accord pour représenter Philippe comme un homme de mœurs douces, d'un commerce agréable et attrayant, juste, bienfaisant, charitable, d'une piété et d'une probité scrupuleuses, mais trop exclusivement espagnol; d'un esprit profond, laborieux, infatigable dans le cabinet, mais lent à se décider même dans les circon-

Digitized by Google

stances les plus impérieuses (1); absorbé dans les détails; abhorrant la guerre et les grandes entreprises qui plaisaient tant à son père, et tenant surtout à son repos. C'est peut-être autant pour avoir troublé par leur rébellion ses calculs de politique expectante et conciliatrice que pour avoir favorisé les nouvelles opinions, que les Belges lui devinrent à la fin odieux. Nous rappellerons ici quelques-uns des traits sous lesquels le dépeignent les ambassadeurs vénitiens, afin que le lecteur puisse l'apprécier lui-même.

« Le roi Philippe, dit l'ambassadeur Micheli, est l'image fidèle de l'empereur son père; il lui ressemble pour l'air, la carnation, les traits; il a la même bouche, la même lèvre pendante avec toutes ses autres qualités physiques; mais il est de moindre taille; celle de l'empereur étant moyenne, et la sienne petite. Il est néanmoins très-bien fait et très-dispos, comme ont pu en juger maintes fois ceux qui l'ont vu dans les tournois, avec ou sans armes, soit à pied, soit à cheval.

« Il rappelle aussi par ses manières l'empereur, dont il cherche à imiter la bienveillance et l'affabilité; il a entièrement perdu cette hauteur que l'on remarquait à son premier voyage et qui le rendit si odieux. Il n'est personne, de quelque condition que ce soit, qui ne puisse arriver jusqu'à lui et s'en faire écouter (2).....

(1) Philippe répétait souvent ces paroles de son père: « Le temps et moi nous « en valons deux autres. Les états se gouvernent d'eux-mêmes, disait-il, quand on « les laisse aller. » Cela peut être vrai dans les circonstances ordinaires, mais en temps de crise, il faut d'autres maximes.

(2) *Relations des Ambassadeurs Vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II.*

Digitized by Google

« Lorsque, (dit Michel Suriano), le roi quitta pour la première fois l'Espagne et se rendit en Flandre, en passant par l'Italie et l'Allemagne, il fit partout l'effet d'être sévère et intraitable : de sorte qu'il fut peu agréable aux Italiens, qu'il déplut tout à fait aux Flamands, et que les Allemands le prirent en haine. Mais ayant été averti d'abord par le cardinal de Trente, ensuite par la reine Marie et plus efficacement encore par son père que cette sévérité n'était pas convenable chez un prince destiné à régner sur plusieurs nations de mœurs et d'esprits différents, il changea de manières. A son second voyage en Angleterre il fit preuve d'une douceur et d'une affabilité si grandes qu'aucun prince ne l'a surpassé à cet égard.

« Bien qu'il mette dans ses actions une dignité et une gravité naturelles, il n'en plait pas moins; au contraire sa courtoisie envers tout le monde n'en paraît que plus grande..... Quoiqu'il soit dans l'âge où se manifestent ordinairement chez les princes des goûts belliqueux et des désirs insatiables de puissance et de gloire, toutes ses actions ont eu pour but jusqu'ici, non d'étendre ses états par la guerre, mais de les conserver par la paix. C'est ainsi que dès le commencement de son règne il conclut une trêve avec le roi de France, contrairement à l'avis de l'empereur et malgré le blâme public de Monsieur d'Arras; qu'il chercha à redresser les abus reprochés à ses ministres; fit des remises d'impôts; pressa l'expédition des grâces et l'administration de la justice que Charles-Quint laissait traîner en langueur; qu'il se montra libéral envers tous et s'efforça de ne renvoyer personne mécontent.

« Mais Philippe quoique ressemblant à son père par la figure et le langage, par ses habitudes de piété et de bonté,

Digitized by Google

en diffère cependant sous plusieurs rapports essentiels. L'empereur se plaisait aux choses de la guerre et y était fort entendu ; le roi s'y entend médiocrement et ne les aime pas. Celui-là s'engageait avec ardeur dans les grandes entreprises ; celui-ci les évite.....

« Pour le roi, nulle nation n'est au-dessus des Espagnols ; c'est au milieu d'eux qu'il vit ; c'est eux qu'il consulte ; c'est par eux qu'il se dirige, et tout cela contrairement à la coutume de l'empereur. Il fait peu de cas des Italiens et des Flamands, et moins encore des Allemands ; s'il emploie des hommes principaux de tous les pays sur lesquels il règne on ne voit pas qu'il les admette dans ses conseils secrets. »

L'auteur passe ensuite successivement en revue tous les membres du conseil du roi : Ruy Gomez de Silva, le duc d'Albe, don Juan Manrique de Lara, don Antonio de Tolède, le comte de Feria, le duc de Francavilla. « Telle est la base, poursuit Suriano, telles sont les colonnes sur lesquelles repose cette vaste machine ; tels sont les hommes de qui dépend le gouvernement de la moitié du monde. Mais aucun d'eux et pas même tous ensemble ne valent autant que Monsieur d'Arras (Granvelle) à lui seul. Celui-ci par son jugement et par sa longue pratique des affaires est à la fois le plus habile et le plus hardi à combiner des plans, le plus adroit et le plus ferme lorsqu'il s'agit de les exécuter et de les mener à fin (1). »

« Autant qu'on peut en juger (dit Frédéric Badoaro) Philippe est religieux. Tous les jours il entend la messe ; il assiste au sermon et aux vêpres à chaque fête solennelle.

(1) *Ibidem*, p. 122 et suiv.

Digitized by Google

Il fait régulièrement distribuer beaucoup d'aumônes, sans compter celles qu'il répand dans des occasions extraordinaires, comme cela arriva l'an passé (1556) à Bruxelles où les pauvres mouraient de faim et de froid dans les rues: il en recueillit 800 dans des hangars construits exprès, et tous ces malheureux reçurent par ses ordres, du pain, de la bierre, de la paille et du bois.

« On dit à la cour qu'il consulte son confesseur pour savoir si telle ou telle chose peut charger sa conscience et qu'il règle sa conduite sur ses avis. Sa nature paraît le porter vers le bien. Cependant dans la distribution des honneurs et des faveurs il montre plutôt l'intention d'être juste que de favoriser le mérite.

« A son passage d'Espagne en Flandre on le trouvait hautain et trop animé du désir d'être fait coadjuteur de l'empire; mais tout le monde loue aujourd'hui sa politesse et sa modestie. Avec les ambassadeurs il se montre satisfait des dignités et des états qu'il possède, pourvu, dit-il, qu'il puisse en jouir en paix. Il est naturellement plus porté à la douceur qu'à la colère et témoigne à tous ceux qui ont à traiter avec lui une extrême bonté d'âme: s'accommodant au caractère de chacun; écoutant patiemment les étranges demandes qui parfois lui sont faites; satisfaisant tout le monde, soit par ses paroles, soit par ses actes. Il dit des bons mots d'une façon très-gracieuse et entend volontiers des facéties; mais si, comme il arrive quelquefois pendant ses repas, des bouffons sont admis en sa présence, il reste grave; on ne le voit pas s'abandonner à l'hilarité comme dans sa chambre, devant ses intimes, où sa gaieté s'épanche librement.

« Philippe a une bonne tête; il est capable de grandes

Digitized by Google

affaires; il ne possède pourtant pas toute l'activité qu'exigerait la réformation de tant de cités et de royaumes; il travaille beaucoup..... Il lit les mémoires qu'on lui adresse aussi bien que les suppliques qu'il reçoit lui-même de tous ceux qui se présentent.

« Philippe aime l'étude et particulièrement les livres d'histoire; il sait la géographie et possède quelques notions de statuaire et de peinture; il prend même quelquefois plaisir à s'exercer dans ces deux arts. Il parle parfaitement sa langue dont il se sert toujours; il connaît très-bien le latin pour un prince; entend l'italien et un peu le français. En somme c'est un souverain doué de beaucoup de précieuses qualités (1).

« Le roi Philippe, dit Antoine Tiepolo, est très-lent de sa nature; il l'est par tempérament, et aussi parce qu'il veut mettre dans les affaires une grande dignité. Il plaît à ceux qui l'approchent parce qu'il accompagne ordinairement ses réponses d'un sourire aimable. Il est doué d'une grande mémoire; sa piété est extrême comme le prouve son assiduité à fréquenter les offices divins et les sacrements, dont il approche au moins quatre fois par an. Il aime le repos et la solitude, surtout en été: dans cette saison il n'accorde presque jamais d'audience à des personnes publiques pour parler d'affaires. Il ne se familiarise avec aucun de ses serviteurs, pas même avec les plus anciens et les plus intimes; toujours il conserve sa dignité et sa gravité royale. Il sait fort bien dissimuler les injures en se réservant d'en tirer satisfaction en temps opportun, comme on l'a vu dans les affaires de la Flandre, où il n'a cessé de pro-

(1) *Idem, ibidem*, p. 36 et suiv.

Digitized by Google

céder avec ménagement quoiqu'il fut gravement offensé, jusqu'à ce qu'il put se venger en envoyant une armée pour soumettre le pays (1). »

L'on dépeint communément Philippe comme un despote vindicatif, inexorable, inflexible par caractère et par système, et tant s'en faut qu'il ait débuté par trop de rigueur, que plusieurs de ses actes, les plus reprochables même, furent des concessions faites mal à propos. Ainsi ce fut une première faute que d'avoir rappelé son armée sans la remplacer par une force suffisante pour garantir le repos du pays, tandis que le protestantisme grandissait et devenait de plus en plus menaçant; ce fut une seconde faute que d'avoir consenti au départ de Granvelle en cédant aux crialleries de ses envieux et de ses ennemis, à qui sa présence imposait; ce fut une troisième faute, qui perdit tout, que d'avoir attendu pour réprimer la révolte qu'il fut trop tard pour la dompter.

Pour bien apprécier la politique de Philippe II, il faut jeter un coup d'œil sur l'état de l'Europe à cette époque. Le protestantisme prévalait dans une grande partie de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France; de toutes parts il menaçait la Belgique. Philippe ne pouvait oublier sitôt les vivantes leçons de l'histoire et les traditions de sa famille. Et le respect qu'il avait voué à la mémoire de son père venait encore redoubler la haine qu'il portait naturellement à l'hérésie. Il ne pouvait oublier que la vie de Charles-Quint s'était misérablement consumée dans des guerres intestines avec ses sujets révoltés et qu'il y avait usé les forces de son vaste empire et de son puissant génie; il ne pouvait

(1) *Idem, ibidem*, p. 155.

Digitized by Google

oublier que sa gloire même avait failli d'y périr; que peu s'en était fallu que le vainqueur de Pavie, de Tunis, de Mulberg, enchaîné sur un lit de douleur, ne tombât par un infâme guet à pens, captif de ce Maurice de Saxe qu'il avait accablé de bienfaits et sur lequel il se reposait de l'exécution de ses plans militaires. Philippe se rappelait toutes les ligues des protestants de France et d'Allemagne, et il se disait qu'il n'y avait point de transaction possible avec l'hérésie, hypocrite, rebelle, félonne, et qu'il fallait l'écraser ou s'en laisser écraser. Si Philippe eut été tolérant à la manière des philosophes de notre siècle, qui prétendent laisser à chacun la liberté d'adorer Dieu à sa guise ou de ne l'adorer point du tout, et cela en face de l'ardent prosélytisme des sectaires, propageant leurs doctrines avec la parole et l'épée, le catholicisme disparaissait de ses états pour jamais! Philippe était le défenseur né de la religion autant par intérêt que par conviction. La réforme en rompant l'unité et en attaquant le principe d'autorité en matière de foi, frappait le christianisme au cœur, et par l'application de ces mêmes règles à la société civile elle tendait à la bouleverser complétement.

Esprit anarchique du protestantisme.

« Les sectaires, » dit un homme dont le témoignage n'est point suspect en cette matière (1), « savaient bien ce « qu'ils ne voulaient pas croire; mais ils ne savaient pas « ce qu'ils voulaient croire. Tous s'accordaient à s'élever « contre les abus de la cour et de l'église romaine, et tous « introduisaient d'autres abus. Mélanchton s'oppose à « Luther sur quelques articles. Storck, né en Silésie, va « plus loin que Luther: il est le fondateur de la secte des

(1) Voltaire, *Annales de l'Empire*, année 1525.

Digitized by Google

« anabaptistes. Muncer en est l'apôtre ; tous deux prêchent « les armes à la main. Luther avait commencé par mettre « dans son parti les princes ; Muncer met dans le sien les « habitants de la campagne. Il les flatte et les anime par « cette idée d'égalité, loi primitive de la nature, que la « force et la convention ont détruite. Les premières fureurs « des paysans éclatent dans la Souabe, où ils étaient plus « esclaves qu'ailleurs. Muncer passe en Thuringe. Il s'y « rend maître de Mulhausen en prêchant l'égalité, et fait « porter à ses pieds l'argent des habitants en prêchant le « désintéressement. Ils réclamaient les droits du genre « humain, mais ils les soutenaient en bêtes féroces, etc. »

Ces excès devaient projeter aux yeux des hommes clairvoyants une effroyable lumière sur l'avenir du protestantisme et sur l'infernal génie qui soufflait de telles doctrines au cœur des peuples. Nous voyons renaître de nos jours ces mêmes doctrines, plus menaçantes qu'au temps de Luther, parce que l'esprit religieux est plus affaibli.

La réforme pénétrant dans les Pays-Bas, y produisit des excès à peu près semblables. On a supposé que Philippe voulait dès l'origine supprimer les priviléges des Belges et que ce plan avait dominé toute sa politique. Mais son premier soin au contraire devait être de pacifier ses propres états et d'en extirper tous les germes de dissension. Or à une époque où les croyances avaient conservé tant d'empire sur les peuples, la plus grande cause de troubles était sans contredit la différence de religion. Je pense donc que l'idée de détruire par la force nos libertés nationales, si jamais il y songea, ne lui vint que plus tard et par suite de la résistance que les insurgés opposèrent à l'exécution

Digitized by Google

de ses projets contre les hérétiques (1). Charles-Quint avait déjà promulgué des édits très-sévères pour la répression du protestantisme dans les Pays-Bas. Toutefois, ainsi que nous l'avons dit, il commença par ménager beaucoup Luther et les princes de l'empire qui avaient adopté ses opinions parce qu'il avait besoin de leur concours pour résister aux Mahométans. Mais le caractère de Philippe n'admettait point de tels tempéraments. Il se constitua sans hésiter le défenseur du catholicisme persécuté ou abandonné par la plupart des autres souverains. Il était tellement persuadé et enthousiasmé de cette mission, que se trouvant en danger de mort, et les médecins n'osant le saigner, à cause de son extrême faiblesse, il leur disait: « Saignez hardiment, ne craignez rien; la situation de « l'église ne permet pas que je meure ni de cette maladie « ni de cette saignée (2). » Si Philippe avait suivi l'exem-

Philippe II se constitue le défenseur du catholicisme.

(1) M. Groen soutient exactement la même opinion. « On prouverait difficile- « ment croyons-nous, dit-il, que Philippe II ait eu le dessein de mettre les libertés « du pays à néant. Au commencement de son règne rien ne justifie cette supposi- « tion. Puis dans la question des priviléges, il ne faut jamais perdre de vue que le « maintien de la religion romaine était précisément un des priviléges les mieux « établis; que la violation des libertés et des coutumes était plutôt une conséquence « de la guerre qu'elle n'en fut la cause, et que l'administration violente du duc « d'Albe fut, on peut le dire, *une anomalie* dans le règne de Philippe II (*a*), etc. »

(2) Leti, *Vie de Philippe II*, partie 2, liv. XX.

(*a*) *Archives de la maison de Nassau*, t. 1, p. 166, édition publiée en 1841. « La *se-* « *conde édition* de ce tome, dit M. Groen, est devenue nécessaire par le succès de nos « recherches à Besançon...Il est précieux de pouvoir... mettre en regard la correspon- « dance du prince d'Orange et celle du cardinal de Granvelle, son principal antago- « niste. » Cette comparaison est *d'autant plus précieuse en effet* qu'elle a conduit le savant éditeur à modifier beaucoup ses premiers jugements sur les hommes et sur les causes de la révolution du XVI^e^ siècle, *et notamment sur Philippe II et le Taciturne.* M. Groen a trouvé à Besançon un grand nombre de pièces, dont plusieurs existent ici dans nos archives, en original, en extraits, ou en copies, pièces que j'avais déjà moi-même longuement citées, et qui ont servi de base à mon travail. *Note de la 2^de^ édition.*

Digitized by Google

ple de Henri VIII toute l'Europe était protestante. Et certes s'il n'eut songé qu'à l'accroissement de son pouvoir il devait l'imiter, car aucun prince n'a été plus puissant que Henri, qui fut tout à la fois le pape et le monarque de l'Angleterre. Philippe poursuivit l'hérésie aussi loin qu'il put l'atteindre. Ce ne fut pas sa faute si, d'accord avec la princesse Marie, il ne l'éteignit point en Angleterre. Avec de tels principes on pense bien qu'il n'était guère disposé à soutenir la réforme dans ses propres états; et cependant il voulut commencer d'abord par les remèdes les plus doux. Le nombre des évêques était trop restreint dans les Pays-Bas: tout le monde en convenait. Les ducs de Bourgogne avaient déjà conçu le projet de l'augmenter; et Charles-Quint avait instamment recommandé à son successeur de mettre à exécution une idée si sage, si nécessaire au rétablissement de la religion, des mœurs du peuple et du clergé qui, étaient en général on ne peut le dissimuler fort corrompues.

Le président de Noyelles, témoin presque contemporain et fort impartial, dépeint ainsi l'état moral de la nation à cette époque. « Et nonobstant plusieurs dissolutions en-« tre les gens d'église les prédications au peuple estoient « rares; les églises peu fréquentées; les festes et diman-« ches mal gardés; les sacrements de pénitence et de l'eu-« charistie rarement recherchés et administrés; le peuple « ignorant, nullement catéchisé ès articles de la foi; les « villes marchandes remplies d'allemands, françois et an-« glois; les escolles négligées; nombre de comédiens cor-« rompus ès mœurs et religion, que l'on appeloit *rhétori-« ciens*, èsquels le peuple print plaisir: et toujours « quelque pauvre moine ou nonnette avoit part à la comé-

Digitized by Google

« die. Il sembloit qu'on ne se pouvoit resjouir sans se mo-
« quer de Dieu ou de l'église. Si quelqu'un en parloit par
« zèle, estoit contemné ou affronté (1). »

Nomination de nouveaux évêques.

Quoi qu'il en soit, la création de nouveaux siéges déplut à la fois et au clergé et à la noblesse. Les évêques devaient être dotés aux dépens de plusieurs couvents, dont les abbés avaient séance aux états de leurs provinces. Et ces derniers, qui allaient se trouver ainsi privés d'une partie de leurs revenus et par suite du droit de siéger à l'assemblée des états, déclamèrent avec beaucoup de violence contre ces innovations. La noblesse n'en fut pas moins irritée, parce qu'elle prétendit que les évêques voudraient exercer dans les états plus d'influence que les abbés, et qu'ils s'y arrogeraient la supériorité sur tout le monde. Certes on ne pouvait refuser au roi, d'accord avec le pape, la faculté de nommer de nouveaux évêques, s'ils étaient nécessaires pour la répression des abus et la défense de la religion; mais, comme on n'osait avouer ouvertement le motif d'intérêt personnel qui faisait trouver cette mesure mauvaise, au lieu de soutenir simplement qu'il n'était pas permis de les doter au préjudice des maisons religieuses existantes et de ravir à celles-ci leurs propriétés et leurs droits constitutionels, on prétendit que ces pontifes, de la façon de Granvelle, seraient les instruments et les suppôts de l'inquisition espagnole: ce qui était absurde et contradictoire, puisque l'inquisition même eût été destructive du pouvoir de l'épiscopat juge naturel en matière de foi (2).

(1) *Histoire* inédite *des causes de la désunion des Pays-Bas*, de Renom de France, seigneur de Noyelles, ch. X. nos 10 et 11.

(2) Il y avait trois espèces d'*inquisitions*: celle des *évêques*, celle du *pape*, et l'inquisition dite d'*Espagne*. Comme beaucoup d'historiens affectent de les confon-

Digitized by Google

Les nobles avaient d'ailleurs des motifs particuliers de mécontentement qui ne contribuaient pas peu à les rendre

dre, soit par ignorance, soit à dessein, il me semble nécessaire d'en dire un mot. L'inquisition des évêques n'était pas celle dont on se plaignait, puisque les évêques furent spécialement institués, dès l'origine, pour surveiller la vie des clercs, leurs subordonnés, et pour être les gardiens des saines doctrines. On peut en dire autant de l'inquisition du pape, qui était connue depuis longtemps en Belgique et qui s'exerçait par délégation spéciale, à la demande des princes ; celle-ci avait simplement pour but de suppléer à la surveillance des évêques lorsqu'ils ne faisaient pas leur devoir. Mais quant à l'inquisition d'Espagne, avec ses tribunaux exceptionnels et sa procédure secrète, institution incompatible avec nos mœurs et nos lois, il n'y a aucune preuve que Philippe ait jamais voulu l'établir en Belgique.

Voici ce qu'il écrivait à la duchesse de Parme, en date du 6 mai 1567 (a): « Ma-
« dame, ma bonne sœur... quant à la *nouvelleté* qu'aucuns soutiennent que j'ai
« voulu introduire au regard de l'*inquisition*, je vous ai déjà plusieurs fois mandé
« que je n'en ai jamais eu la pensée, et vous pouvez bien l'assurer à chacun.

« Touchant les *placards*, mon intention étant de mourir en la foi ancienne, ca-
« tholique, romaine, et ne pouvant souffrir que mes sujets soient autres, ni qu'il
« y ait exercice d'autre religion en mes pays, je ne vois pas comment elle pourrait
« se maintenir sans le châtiment des transgresseurs. Mais quant à la nature de ce
« châtiment, je ne suis pas tellement arrêté à l'ancien pied, que quand je serai par
« delà, si après m'être entouré de conseils, je trouve qu'on peut recourir à d'autres
« moyens, je ne m'y prête volontiers pourvu que j'aie l'assurance que notre sainte
« religion sera conservée. *Car Dieu sait que je n'évite rien plus volontiers que l'ef-*
« *fusion du sang humain ; je ne voudrais pas répandre celui de mes bons sujets de*
« *par delà, et je tiendrais pour un des plus heureux événements de ma vie qu'il n'en*
« *fût jamais besoin.* »

Le roi doit être cru dans ce qu'il affirme ici, car rien ne prouve le contraire. Nous ajouterons que l'*inquisition*, dite d'*Espagne*, elle-même a été généralement mal appréciée. Nous savons aujourd'hui, par expérience, quels dangers peuvent faire courir à un état les *associations secrètes* qui menacent les gouvernements d'être pris à l'improviste et en quelque sorte emportés d'assaut par une espèce de sicaires que les lois peuvent difficilement atteindre. Sous Philippe II ces sociétés étaient à la fois politiques et religieuses, c'est-à-dire, animées du plus ardent fana-

(a) Extrait de la *Correspondance* manuscrite *de Marguerite de Parme*, déposée aux archives du royaume.

Cette *Correspondance* a été publiée, depuis la seconde édition de l'*Histoire du royaume des P. B.* par M. de Reiffenberg. *Note de la 3e édition.*

Digitized by Google

hostiles au gouvernement espagnol, quelle que fût sa conduite à leur égard. Sous Philippe-le-Beau, les Belges et les

tisme. C'étaient tantôt les Juifs, tantôt les Maures, tantôt les Protestants dont on devait déjouer les trames. Or il faut que la société soit protégée; il faut que le remède soit proportionné à la nature, à l'énergie, à la rapidité du mal. Comme les méchants veillent sans cesse pour tendre des embûches aux bons; il faut que les bons veillent pour se défendre. Il y a des crimes que l'on doit absolument prévenir, parce qu'il est trop tard pour les réprimer quand ils sont commis. Réprouver une institution à cause des abus qu'elle entraîne, c'est mal raisonner, si cette institution elle-même est justifiée par la nécessité. Que l'on veuille bien peser ces réflexions et que l'on se demande si l'inquisition n'a pas toujours existé, sous un nom ou sous un autre, dans tout état bien organisé, comme loi de salut public?

Le docteur Hefelelé dans un savant ouvrage (*a*), a réfuté l'*Histoire de l'Inquisition* de Llorente (*b*), livre écrit avec la plus mauvaise foi, plein d'exagérations et de faussetés. « Dans certaines descriptions historiques (dit Hefelelé, en parlant « des *Autodafé*) on voit un grand feu, une chaudière immense devant laquelle les « Espagnols venaient s'asseoir plusieurs fois l'an, comme des cannibales, pour voir « griller quelques centaines de malheureux... Or, *on n'a jamais brûlé ni tué per-* « *sonne dans aucun autodafé!!* l'autodafé consistait simplement à prononcer l'ac- « quittement des individus faussement accusés et à réconcilier avec l'église les cou- « pables repentants. On livrait ensuite *au bras séculier* les hérétiques relaps ou « obstinés et les coupables dont les crimes ressortissaient en partie de la loi civile. « Dès lors l'autodafé était fini et les inquisiteurs se retiraient. »

Le docteur Hefelé prouve du reste péremptoirement que l'inquisition, dite *d'Espagne*, était toute politique et dans l'intérêt du pouvoir civil; *qu'elle fut vivement désapprouvée par l'église*, à cause de la marche arbitraire de sa procédure et de la rigueur des peines qu'elle infligeait.

Granvelle, qui fit preuve de tant de sagesse et de modération, considérait les placards comme nécessaires au maintien de la religion; il craignait que la liberté ou plutôt la licence des cultes n'engendrât une multitude de sectes, aussi dangereuses pour l'ordre social que pour la conservation de l'état. Le 9 Avril 1566, dans une lettre à M. de Schoonhove, il s'exprimait ainsi: « Si la reli- « gion est sans frain et la conscience d'ung chascun libre, considérons le prouffit « qu'en a tiré la France, et en quel piteulx état s'en est treuvé et treuve pré-

(*a*) *Le Cardinal Ximenès.*
(*b*) *Histoire critique de l'Inquisition.*

Digitized by Google

Allemands étaient généralement préférés aux Espagnols. Sous Charles-Quint nos compatriotes eurent la première et

« sentement ce royaulme.Et tant pis seroit-il par-delà, pour ce qu'il y a plus de sec-
« tes: car outre les hugenotz, il y a grand nombre de luthériens, et trop plus grand
« d'anabaptistes, qu'ont entr'eux-mêmes plusieurs sectes fort différentes : *aulcuns*
« *desquelz prétendent à la communion des biens, et encores des femmes.* Et vous
« pouvez penser quel beau mesnage il y aurait par delà s'il leur étoit permis de
« multiplier cette secte ! Vray est *qu'en l'exécution des placartz,* il est bien conve-
« nable *que l'on use de modération et discrétion* pour ceux qui sont séduictz par
« simplesse et se recongnoissent ; mais cette modération appartient au prince et
« non aux officiers... »

Dans des histoires, écrites de nos jours, on énumère longuement et comme à plaisir les peines cruelles infligées aux hérétiques, la torture, le gibet, le bûcher, les confiscations, etc.; comme si ces différents genres de supplices, ignorés jusque là, avaient été inventés tout exprès pour eux, et l'on s'efforce de faire paraître ainsi la religion cruelle et odieuse. Cependant ceux qui connaissent le passé savent fort bien que cette sévérité était le caractère de la législation générale de l'époque; qu'une foule de délits contre les personnes, contre les propriétés, contre les mœurs, contre la sûreté de l'état, qui de nos jours sont à peine punis par les lois ou par l'opinion, étaient alors considérés comme très-graves. L'hérésie, surtout jointe à la révolte, ne pouvait être rangée dans une catégorie exceptionnelle.

« L'Eglise, qui a horreur du sang, demandait toujours, dit Bossuet, *qu'on n'en*
« *vint point au dernier supplice,* que les princes aussi n'ordonnaient *que dans le*
« *cas où la sédition et le sacrilége étaient unis à l'hérésie.* Telle fut la conduite du
« quatrième siècle. En d'autres temps on a usé de châtiments plus rigoureux;
« et c'est principalement envers les sectes qu'une haine envenimée contre l'E-
« glise, un aheurtement impie, *un esprit de sédition et de révolte portaient à la fu-*
« *reur, à la violence et au sacrilége* (*a*). » Aujourd'hui ceux qui bravent les censures de l'Eglise sont les héros de la philosophie ; mais telles n'étaient point les opinions des catholiques du XVI^e^ siècle. On se récrie contre les commissions qui condamnaient au bûcher des hérésiarques obstinés ; mais on n'a garde de mettre en regard les populations massacrées en masse, sans formes de procédures, ni jugements, dans les contrées où dominaient les fanatiques réformés! Est-ce là de l'impartialité? Que l'on plaigne cette dureté de mœurs et ces malheureux temps ; que l'on soutienne que rien n'est plus contraire à l'esprit du christianisme que la riguenr des

(*a*) *Politique tirée de l'Ecriture-Sainte*, Liv. 7, art. 3, 10^e^ prop.

Digitized by Google

la plus large part aux faveurs du prince: ils étaient placés dans tous ses pays; et dans leur propre patrie ils occupaient

peines et que l'on ne ramène point des gens qui se trompent par la violence, mais par la persuasion, tout le monde sera parfaitement d'accord. Mais qu'est-ce que cette philosophie, dont la dernière conclusion, expresse, ou sous-entendue, est toujours, qu'en ôtant la religion, on ôterait tous les maux de la terre?.. Philippe n'innova rien: Philippe ne fit que suivre les traces de son père en renouvelant les anciens édits contre l'hérésie, qui se propageait rapidement par les trois grandes voies de la *prédication*, de la *presse*, et de l'*instruction*. C'est notamment le but de l'édit du 20 août 1556, qui n'est que la répétition de celui de Charles-Quint du mois de septembre 1550. « Considérant, dit le roi (*a*), que les dites sectes et erreurs sont procédées « principalement, tant par la multitude de livres composés par auteurs hérétiques « et réprouvés; comme aussi parce que plusieurs imprimeurs, libraires et leurs « assistants, *ont corrompu les bibles*, et *autres bons anciens livres en diverses scien-* « *ces* translatés en plusieurs langages; et qu'*aucuns pédagogues et maîtres d'écoles* « se sont avancés à lire et apprendre aux enfants plusieurs livres nouveaux non con- « venables à l'instruction,..... ordonnons que nul, de quelque qualité, estat, nation « ou condition qu'il soit, ne pourra imprimer ou faire imprimer en nosdits pays « d'en bas, aucuns livres, ballades, chansons, épistres, prognostications, almanachs, « ni autres choses quelconques, soient vieils ou nouveaux,.... n'est qu'ils soient « premier *admis par nous pour pouvoir imprimer*, etc.

« En outre, pour pourvoir à ce que doresnavant les jeunes gens, dès leur première « jeunesse, ne soient mal instruits ou endoctrinés, qui est chose fort dangereuse, « nous ordonnons que nul, de quelque état ou condition qu'il soit, *ne pourra te-* « *nir escole publiquement* pour apprendre les jeunes enfants, mâles ou femelles,... « que préalablement *il ne soit admis et approuvé* par l'officier principal du lieu, et « du curé de l'église parochiale sous laquelle il voudra résider, etc. »

Voilà l'origine de ces *brevets de capacité* et de ces *permis d'enseigner*, qui servaient naguère, chez nous, au pouvoir protestant pour vexer les catholiques! Il est bien remarquable que les entraves apportées à la liberté de l'enseignement aient été en quelque sorte les premiers fruits de la réforme. Il en fut de même pour la presse. C'était l'habitude des sectaires de tronquer audacieusement les textes, de *corrompre* les bibles et jusqu'aux *anciens livres*, en les réimprimant pour y insérer des choses dangereuses ou hétérodoxes; et alors les gouvernements imaginèrent *la censure* et autres mesures préventives, dont on a tant abusé depuis.

(*a*) *Placcaeten van Brabandt*, t. I, p. 45.

Digitized by Google

à peu près seuls les meilleurs emplois. Mais sous Philippe II la chance tourna.

Ce prince leur donna d'abord pour gouvernante cette fille naturelle de Charles-Quint et de Marie Vander Genst, dont le P. Strada a décrit les amours avec des détails qui tiennent quelque peu du roman. Marguerite de Parme avait été élevée en Belgique, et la nouvelle de sa nomination fut fort bien reçue de la nation; néanmoins elle déconcerta les projets de quelques grands seigneurs et entre autres ceux du prince d'Orange et du comte d'Egmont, qui convoitaient ce poste éminent et qui y auraient eu des droits à cause de leurs services et de leurs noms si la politique de Philippe ne l'eut détourné de confier, dans les circonstances présentes, des fonctions si importantes et si délicates à des indigènes. Il crut devoir préférer un membre de sa propre famille. Philippe établit en même temps pour servir d'appui à la gouvernante un conseil *secret* qu'on appelait la *Consulte*, et il y nomma Granvelle, Viglius et le comte de Berlaimont, ses hommes de confiance: de sorte qu'en réalité le *Conseil d'état*, auquel on ne communiquait que les affaires de moindre importance, n'existait que pour la forme: la consulte était tout. Il est difficile de dire à quel point la haine des nobles s'éleva contre Granvelle lorsqu'ils s'aperçurent que ce Bourguignon, comme ils le nommaient, représentait à peu près seul Philippe aux Pays-Bas et que la gouvernante même ne faisait rien sans son avis.

Conseil secret.

Il était resté en Belgique une armée espagnole assez peu considérable, mais qui imposait aux mécontents. On fit entendre au roi que le privilége des Belges était de se garder eux-mêmes; qu'il n'y avait pas dans le moment d'apparence de guerre; que c'était leur faire injure que de les

Digitized by Google

supposer capables de se révolter contre leur prince légitime. Comme on insistait beaucoup sur le départ de ces *étrangers*, Philippe ne put s'empêcher de dire avec humeur: *Et moi, suis-je donc aussi un étranger, me renverront-ils avec mon armée!* Toutefois comme il avait besoin des forces ailleurs il retira la plus grande partie de ces troupes. Il laissa seulement trois ou quatre mille hommes dans cette contrée, et il en offrit le commandement au prince d'Orange et au comte d'Egmont, qui le refusèrent, de crainte de se compromettre aux yeux du peuple fort prévenu contre les garnisons espagnoles à cause de leur insolence. Le roi en fut outré, et néanmoins il ne laissa pas de leur confier le gouvernement de plusieurs provinces importantes pour leur ôter tout motif plausible de ressentiment. Mais il est bien difficile d'effacer dans le cœur des hommes le souvenir d'une grande faveur perdue!

Philippe rappelle l'armée espagnole.

Le nombre de ceux auxquels le roi ne pouvait donner d'emplois était immense. A aucune époque de notre histoire il n'y eut en Belgique autant de haute noblesse, autant de gentilshommes aguerris aux armes, ayant tous des services à faire valoir: c'étaient les débris de ces fameuses bandes d'ordonnance qui avaient jadis formé la garde de Charles-Quint et le noyau de ses armées et qui venaient encore de sauver les Pays-Bas de l'invasion française au commencement du règne de Philippe II. Ils étaient tous mécontents et mutins. Il me semble que cette époque de crise a quelque analogie avec une autre époque dont nous avons été nous-mêmes témoins. Je veux parler de la dissolution des restes de la grande armée française à la rentrée des Bourbons. Souvenons-nous de ces soldats et de ces généraux de Napoléon, si fiers de leurs campagnes et de leurs exploits; si

Irritation de la noblesse.

Digitized by Google

difficiles à satisfaire; qui eurent tant de peine à se tenir tranquilles sous un prince beaucoup moins belliqueux que son devancier et dont ils ne croyaient pas avoir la faveur. Ajoutez à ces causes de révolution le luxe et le dérangement presque général des fortunes. Renom de France, dans son *Histoire des causes de la désunion des Pays-Bas*, que j'ai déjà citée, nous donne à cet égard quelques détails précieux à recueillir. « Pour mieux entendre, dit-il, l'origine et les « progrès de ceci (de la réforme), il faut voir comment la « noblesse s'est dès longtemps déréglée et mise en arroi « par usures et despens superflus; despensant quasi plus « du double qu'elle n'avait vaillant, en bâtimens, meubles, « festins, danses, mascarades, jeux de dez et cartes, habits, « livrées, suites de valets, et généralement en toute sorte « de délices, luxe et superfluités. Ce qu'estoit encommen- « ché dès auparavant le partement de Sa Majesté vers Es- « paingne: y avoit eu mescontentement quasi général au « pays et un espoir de ces gens (ainsi altérés) de voir en « brief un changement (1)...» En effet, vous les verrez entrer au nombre de plusieurs milliers dans la fameuse con-

(1) Chap. II, nombre 2 et 3.

« Les seigneurs des Pays-Bas vouloient être adorés pour roys, dit Granvelle, « tenant estats grands hors mesure, qui les plongea en debtes;... ils ne voyoient « pour remédier à ce point, aultre meilleur moyen que changement de l'admi- « nistration publique, et se soulever de l'auctorité de la justice pour non être forcés « par icelle à payer leur créanciers; estant l'auctorité de ladite justice fort abolie « par les guerres. Ayant lesdits seigneurs... prins sur icelle plus de pied qu'il ne « convenait, traictant oultrageusement (aulcuns d'eux) les ministres d'icelle qui « venaient à eulx pour l'exécution des sentences... Le prince d'Orange confessa à « la feue royne de Hongrie, qu'il devait 800 mille florins lors; et la dépense qu'il « fit depuis pour gaigner crédit et gens, fut beaucoup plus grande (*a*). »

(*a*) *Correspondance* inédite: lettre du cardinal à Morillon, en date du 14 juillet 1578.

Digitized by Google

fédération ; puis périr dans les guerres civiles, ou se retirer à l'étranger. Voilà comment se sont éteints tant de familles belges et tant de grands noms, qui ne vivent plus que dans l'histoire.

Ce fut dans ces circonstances que le prince d'Orange, le comte d'Egmont et quelques autres seigneurs se liguèrent ensemble pour perdre le cardinal. Antoine Perrenot de Granvelle est un de ces hommes que les partis ont si diversement jugés, qu'aujourd'hui même on n'est pas d'accord sur le rôle qu'il joua dans les dissensions qui éclatèrent en Belgique sous son administration, et qui dégénérèrent depuis en guerre ouverte. Formé dès sa jeunesse à l'excellente école de Charles-Quint, qui reconnut en lui de hautes capacités, il passa au service de Philippe, qui après l'avoir éprouvé à son tour, finit par lui accorder la plus aveugle confiance. Fils d'un grand ministre, il surpassa son père en talents et en réputation. Jeune encore il assista aux diètes de Worms et de Ratisbonne et au concile de Trente (1543), où il caractérisa avec beaucoup d'énergie la politique de François Ier, l'inséparable allié des protestants et des Turcs, au milieu des orages qui bouleversaient la chrétienté ; il conclut dans des circonstances difficiles le traité de Passau ; il ménagea de loin le mariage de Philippe d'Espagne avec l'héritière du trône d'Angleterre; et c'est lui qui dicta à la France, au nom de son nouveau maître, les conditions du traité de Cateau-Cambrésis. Granvelle connaissait presque toutes les langues parlées dans les vastes états européens de la monarchie espagnole. C'était un homme d'une dévorante activité et d'une force de corps et d'âme telle, qu'il pouvait au besoin travailler jour et nuit sans prendre ni repos ni nourriture; ce qui lui arrivait souvent avec Charles-Quint auquel il fallait

Le cardinal de Granvelle.

Digitized by Google

des instruments qui lui ressemblassent. Il était toujours méditant ou écrivant ainsi que le prouve sa prodigieuse correspondance. Strada dit qu'il avait un naturel si souple, qu'il s'était fait tout espagnol avec un prince espagnol, et un esprit si pénétrant, qu'il devinait d'avance toutes les pensées de Philippe; mais que pour mieux dissimuler sa force devant un roi très-jaloux de son pouvoir, il se contentait de lui présenter une affaire et de l'éclairer sous toutes les faces sans prendre de conclusions; qu'il semblait se borner à recevoir comme d'en haut et à embrasser aveuglément les décisions du maître; qu'il suivit la même conduite avec la gouvernante, et que c'est ainsi qu'il se maintint en faveur dans les positions difficiles et diverses où il se trouva. Ce qu'il y a de certain, c'est que Granvelle fut un homme d'une habileté extraordinaire; très-éclairé sur les affaires publiques et en particulier sur celles des Pays-Bas; n'étant jamais embarrassé, trouvant des expédients pour tout. Il avait ce qu'on appelait alors les *secrets de l'état.* Ce qui paraîtrait aujourd'hui sous notre régime de publicité, une sorte de non-sens, était sous un empire absolu, qui embrassait tant de nations diverses et de détails compliqués, un grand arcane. Ses ennemis le disaient ambitieux et cupide, aimant le luxe et les plaisirs plus qu'il ne convient à un prêtre. Ils lui reprochaient encore de se montrer trop arrogant et trop enorgueilli de son pouvoir, lui, fils d'un parvenu, devant la haute noblesse des Pays-Bas, alors d'autant moins endurante qu'elle était plus maltraitée. Mais sans prétendre que Granvelle fut absolument exempt de défauts on peut affirmer que son principal crime fut de s'opposer toujours et partout aux complots des ennemis de l'état, qu'il effrayait par sa vigilance, ses lumières et sa fermeté.

Digitized by Google

Nous n'oserions le comparer pour la hauteur du caractère et du génie au cardinal Ximenès, espèce de Richelieu, avec la probité et la sainteté de plus. Et pourtant c'était un grand ministre. Le prince d'Orange, les comtes de Horn et d'Egmont (1) croyaient avoir tous trois à se plaindre de lui. Le comte d'Egmont qui était le plus franc dans l'expression de sa haine, se mit hautement à la tête des *anti-cardinalistes*. Il reçut chez lui et protégea ouvertement un nommé Renard, homme intrigant et brouillon, qui se croyait un grand crédit près du roi parce qu'il avait négocié son mariage avec la reine Marie. Ce Renard, jadis créature de Granvelle, et peu à peu écarté des affaires par celui-ci devint son plus mortel ennemi. Cette guerre terrible qui devait faire couler le sang belge par torrents commença par des pamphlets, des satires et des caricatures.

Le comte d'Egmont se met à la tête des anti-cardinalistes.

(1) D'Egmont, dit Strada, avait demandé l'abbaye de Trulle pour son neveu, et Granvelle l'avait prise pour lui-même. D'autres prétendent qu'il s'agissait du baillage d'Hesdin, sollicité par d'Egmont, et que Granvelle avait fait donner à une de ses créatures.

Quelle que soit mon estime pour les rares talents de Granvelle, je ne veux pas dissimuler ses côtés faibles. Il semble que ses habitudes de luxe, de représentation et de générosité lui faisaient dépenser au-delà de ses revenus et l'exposaient parfois à des besoins pressants qui le rendaient importun à ses maîtres. Charles-Quint, fatigué de ses sollicitations, prit un jour le parti de le tancer vertement à ce sujet. Granvelle, alors évêque d'Arras, avait succédé depuis deux ans à Nicolas Perrenot, son père, dans la charge de garde-des-sceaux de l'empereur et il réclamait encore celle de garde-des-sceaux du royaume de Naples qui venait de vaquer par la mort du comte de Castro, petit-fils du chancelier de Gattinara. On jugera facilement des motifs qu'il exposait pour appuyer sa demande par la réponse suivante de Charles-Quint. « Monsieur d'Arras, j'ay veu votre mémoire, et les raisons « y contenues, aucune desquelles avés déjà autrefois alléguées en autres occasions; « et pour cela me semble devoir y répondre. Et quant à la première que allegués « de (ce que vous êtes) garde-des-sceaux: vous savés bien que votre père n'eut « jamais que ceux que avés; et si par ce bout vouliés prétendre ceux de Naples,

Digitized by Google

On traita Granvelle en Belgique, à peu près comme Mazarin en France, au temps de la Fronde. Dans un repas donné à Bruxelles par Gaspar de Schetz, seigneur de Grobbendonck où se trouvaient le comte d'Egmont, le marquis de Berg, le comte de Montigny, frère du comte de Horn et d'autres seigneurs, après s'être beaucoup égayés sur Granvelle, à qui on imputait d'avoir dit que la noblesse belge n'était qu'un ramas de prodigues et de fous, quelques convives proposèrent de donner à leurs domestiques des livrées uniformes et de drap commun, pour se distinguer du parti cardinaliste, des d'Arschot, des d'Arenberg, des Berlaimont, des Viglius, etc. Le comte d'Egmont, à qui échut par le sort le droit de déterminer cette livrée, indiqua une couleur sombre et tout unie, relevée par des capuchons

« pourriés prétendre ceux de Castille et de tous mes autres royaumes; et si le « chancelier de Gattinaire eut cet office, ce fut pour merced, et non pour prétendre « droit. Aussi estoit-il lors séculier, et non ecclésiastique, cet office se donnant « toujours à séculiers. Et quant à ce que dites en ce du conclave, et que les autres « ont eu grâces, et vous non : si selon les négoces que avés en charge faudrait que « à chacun je vous recompensasse, il ne serait en ma puissance d'y pouvoir satis- « faire. Et ainsi pour ce du conclave, il n'y a chose pour à cette cause vous faire « grâce ny bien de quoi l'alléguer... Et quant à ce que dites que il y a quinze ans « que avés servi sans gages, si non depuis le trespas de vostre père: s'il vous a « entretenu icy, ce n'a esté sans cause, ny ne s'est perdu le fruit de son prétendu, « puisque estes entré en sa place; et s'il vous eut entretenu ailleurs, toujours « eût-il fallu faire la dépense, et sans telle expectation... Et quant aux calomnies « dont faites mention, il faut bien que je souffre celles qui me touchent; je pren- « drois trop grande charge de vouloir remédier celles des autres. La vérité est « celle qui vous purgera de toutes icelles, et chacun porte son fardeau; car il n'y « a honneur ni faveur sans envie, et mieux vaut envie que pitié... J'avois oublié « (ajoute l'empereur), ce que dites que *n'avés merced, ny ayuda de costa.* C'est bien « *merced* et *ayuda de costa*, quand on a bons bénéfices, et pensions, et traitements, « dont on se peut bien entretenir... » (Extraitd'un manuscrit provenant de la bibliothèque Van Hultem, intitulé : *Copie d'un Essay des Mémoires du cardinal de Granvelle, par l'abbé de Saint-Vincent*).

Digitized by Google

rouges et une marotte brodée sur l'habit. La plaisanterie contre le cardinal parut sanglante; elle fut adoptée par acclamation et à l'unanimité. La gouvernante, qui aimait à rire, s'amusa d'abord beaucoup de ces travestissements. Mais Granvelle lui ayant représenté que c'était une grave atteinte à l'autorité du roi dans la personne de son ministre, elle pria d'Egmont de faire disparaître ces capuchons. Il les supprima, mais il y substitua un faisceau de flèches pour marquer qu'ils étaient tous ligués pour la même cause. Telle fut, dit-on, l'origine des armes qu'ont conservées depuis les sept provinces unies. En Espagne, le faisceau de flèches fut considéré comme l'emblème d'une conjuration contre le gouvernement. Les mécontents avaient d'abord dépêché à Madrid le comte de Montigny, pour demander le rappel du ministre auquel on imputait toutes ces brouilles. Mais n'ayant rien obtenu, le prince d'Orange, les comtes de Horn et d'Egmont prirent le parti de reproduire leurs griefs dans une requête énergique qu'ils adressèrent au roi. Philippe répondit que dans leurs accusations il ne voyait rien de prouvé; qu'il était toujours prêt à rendre justice au plus petit de ses sujets contre ses ministres; mais qu'il ne pouvait se priver d'un bon serviteur parce qu'il avait des ennemis; que les plus honnêtes gens en avaient lorsqu'ils osaient résister aux méchants. Plus tard on lui envoya de nouvelles députations. Le comte d'Egmont, entre autres, s'y rendit (1) et fut parfaitement reçu par le roi,

Janvier 1565.

Le comte d'Egmont député à Madrid.

(1) Le comte d'Egmont partant pour Madrid fut accompagné par un grand nombre de nobles qui le suivirent jusqu'à Cambray. Là il y eut un repas d'adieux où l'on but avec excès. Ces hommes, dont plusieurs n'étaient remarquables que par leur jactance et leur audacieuse étourderie, prenaient souvent les résolutions les plus graves et les plus insensées au milieu des orgies. Sur la proposition de sept

Digitized by Google

qui lui reprocha doucement la part qu'il avait prise à ces caricatures et à ces livrées contre le cardinal, en observant que dans l'état actuel des esprits de pareils jeux pouvaient tirer à grande conséquence. D'Egmont répondit que ces plaisanteries ne s'adressaient qu'à la personne de Granvelle, généralement détestée, et non au caractère du souverain que tout le monde aimait et respectait. Et puis il ajouta avec beaucoup de feu, en faisant allusion à la correspondance présumée du ministre, que ceux qui dépeignaient ses compatriotes comme toujours prêts à s'insurger, trompaient le roi; que celui-ci n'avait point de sujets plus dévoués; il dit enfin que Philippe pouvait compter, quoi qu'il arrivât, sur la noblesse belge, sur l'armée, et sur lui particulièrement. On assure que le prince rappela ces paroles avec bien de l'amertume, en plein conseil, lorsqu'il apprit les ravages des iconoclastes et la levée de boucliers des protestants aux Pays-Bas. De son côté Granvelle invitait incessamment le roi à prendre une résolution vigoureuse pour étouffer les troubles; il lui dépeignait exactement la situation du pays et les trames de ses ennemis, lui répétant que le meilleur moyen d'en finir était d'arriver lui-même sur les lieux, sans perdre de temps. Il lui rappelait l'activité de Charles-Quint et la promptitude avec laquelle il avait éteint l'incendie allumé par les Gantois.

Lettre de Granvelle à Philippe II, sur la situation du pays.

« Sire, lui mandait le cardinal (1), après ce que j'ai eu

d'entr'eux on rédigea à table, avant de se séparer, une déclaration portant que, « S'il arrivait quelque chose au comte d'Egmont, pendant son séjour en Espagne, « on en tirerait vengeance sur Granvelle. »

(1) Manuscrit de Van Hultem, n° 345 du catalogue. Il est évident qu'on a retouché et rajeuni le style de cette pièce. Mais au fond ce sont les idées de Granvelle

Digitized by Google

« l'honneur d'écrire souvent à V. M. touchant le gouverne-
« ment de la Flandre et des Pays-Bas, il faut que je lui
« dise aujourd'hui que le peuple se soustrait à l'obéissance
« et commence à mépriser votre autorité... Si vous ne re-
« médiez au plus tôt à ces divisions il sera bien difficile
« de le faire. Le meilleur, à mon avis, serait que V. M. vînt
« elle-même en Flandre. Votre présence pourrait seule pa-
« cifier beaucoup de choses. Votre père, Charles V, d'heu-
« reuse mémoire, en une occasion de moindre importance,
« fit un semblable voyage et rétablit la paix et l'union.
« Mais en attendant que V. M. s'y détermine il serait se-
« lon moi à propos pour le bien public d'ordonner à la
« gouvernante des Pays-Bas d'y lever cinq ou six régi-
« ments, et d'en donner tous les emplois à de simples gen-
« tilshommes. Cette faveur gagnerait absolument toute la
« petite noblesse, qui d'ailleurs mérite cette attention
« pour avoir été toujours très-fidèle et très-attaché aux in-
« térêts de V. M.

Le prince d'Orange et le comte d'Egmont d'après Granvelle.

« A l'égard de la haute noblesse, elle a deux chefs qui
« forment un parti : le prince d'Orange et le comte d'Eg-
« mont. Ce dernier est bon serviteur de V. M., droit, sin-
« cère et ferme dans la religion. Mais le prince d'Orange
« est un homme dangereux, fin, rusé, affectant de soute-
« nir le peuple et de prendre ses intérêts même contre vos
« édits ; ne cherchant que la faveur de la multitude ; pa-
« raissant tantôt catholique, tantôt calviniste ou luthérien,
« selon les diverses occasions et selon ses divers desseins.
« Peu content de trois ou quatre gouvernements qu'on lui

telles qu'on les trouve répétées à chaque page de sa correspondance. Cette lettre n'est point datée ; elle doit être un peu antérieure au départ de Granvelle.

Digitized by Google

« a donnés il cherche le moyen de tout avoir. Enfin il est « capable d'entreprendre sourdement tout ce qu'une vaste « ambition et une extrême jalousie peuvent inspirer. Je « pense qu'un pareil génie, qui a des vues profondes, est « fort difficile à ménager et qu'il n'est guère possible de le « faire changer. Il serait bon de ne pas le laisser en Flan- « dre. On pourrait l'en retirer avec honneur sous prétexte « de quelque ambassade qui eût un grand éclat, ou de « quelque vice-royauté. Vous pourriez même le rappeler à « votre cour. A l'égard du comte d'Egmont, il s'est laissé « séduire par le premier ; mais il serait facile de le faire « revenir en lui payant exactement ses pensions, en lui « marquant quelque considération particulière, en avan- « çant ceux qu'il recommanderait, et en lui faisant sentir « qu'on le préfère au prince d'Orange.

« Il serait, ce me semble, aussi à propos d'amasser quel- « que grosse somme d'argent qui demeurât comme en dé- « pôt dans les coffres pour ne s'en servir qu'en cas de be- « soins pressants et inopinés. En prenant ces mesures qui « gagneraient la noblesse, et soutiendraient l'autorité « royale par de bonnes troupes et un fonds d'argent, il est « à croire qu'on viendrait à bout d'arrêter les progrès de la « division et qu'on en contiendrait les auteurs même dans « le respect et le devoir. »

Philippe, qui semblait ne s'émouvoir de rien, répondait à Granvelle de longues lettres ou plutôt de longs mémoires dans lesquels il ne disait jamais ni ce qu'il voulait ni ce qu'il fallait faire. Ce roi qui avait pour principe de tout voir par lui-même, qui par calcul ou par crainte, n'aimait pas à se déranger, temporisait toujours, se reposait sur les événe- ments ; et en attendant, les événements marchaient et em-

Digitized by Google

piraient. Guillaume, d'Egmont et le comte de Horn, formèrent une espèce de triumvirat contre Granvelle et essayèrent de le dégoûter par une opposition systématique au conseil d'état en contredisant toutes ses opinions: d'abord en observant certaines bienséances, puis en le harcelant avec des paroles piquantes ou ironiques, puis en le heurtant d'une manière offensante. Voyant que Granvelle n'était pas homme à se laisser déconcerter ni intimider, ils désertèrent le conseil d'état, disant qu'ils ne voulaient pas siéger avec lui; que d'ailleurs leur présence y était inutile, et ils commencèrent à tenir des conciliabules de leur côté. La haine populaire contre Granvelle fut alors portée au comble. Les vers, les pasquilles, les caricatures pullulaient partout. On remit un jour au cardinal, sous forme de supplique, une estampe dans laquelle il était représenté couvant des œufs, d'où sortaient de petits évêques en foule, avec le diable voltigeant au-dessus de sa tête, et cette légende: *Hic est filius meus dilectus, ipsum audite! — Voici mon fils bien-aimé, écoutez-le* (1)*!* On ne s'en tint point là; on lui fit savoir officieusement qu'il prît garde à lui, qu'un bourguignon, nommé Villette, avait juré de l'assassiner (2). On employa des moyens plus perfides. On attaqua sa vie privée, sa religion et ses mœurs; on le représenta comme l'espion et le familier de l'inquisition d'Espagne, et comme le délateur des Belges, à Madrid (3).

Triumvirat contre Granvelle.

(1) Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. Ier, p. 63.

(2) D'autres disent que cette menace d'attenter à la vie de Granvelle n'eut lieu qu'après son départ des Pays-Bas et pour empêcher son retour dont on ne cessait de parler.

(3) Bayle (*Avis aux réfugiés*, 1er point) observe que les protestants, et les calvinistes surtout, tirèrent grand parti pour leur cause, des libelles qu'ils répandaient à profusion contre leurs ennemis. Leur tactique habituelle et systématique fut la

Digitized by Google

Départ de Granvelle.

L'orage grondait et l'enveloppait de toutes parts. Les ennemis du cardinal parvinrent enfin à le ruiner aussi dans l'esprit de la gouvernante. On lui disait qu'elle devait se séparer d'un homme que les bons citoyens haïssaient et qu'elle verrait cesser bientôt tout ce tapage; on lui répétait à chaque instant qu'elle n'était gouvernante que de nom; qu'elle n'avait que les honneurs de sa place et que Granvelle en avait le pouvoir. Soit qu'elle fût dégoûtée de son ministre ou bien qu'elle eût à s'en plaindre elle députa quelqu'un à Madrid pour obtenir son rappel. Granvelle, abandonné des uns et persécuté des autres, voyant tout le monde conjuré contre lui crut devoir céder à la force. Et Philippe lui-même, qui tant de fois lui avait écrit: *Prenez courage, mon cher Granvelle, persévérez!* souvenez-vous de votre devise: *Durate! tous vos ennemis ne sont pas encore assez forts pour votre tête!* Philippe, obsédé et fatigué de cette lutte, le laissa partir. Ce fut un malheur pour le roi et pour le pays. La gouvernante, qui ne manquait d'ailleurs ni d'esprit ni d'adresse, était trop faible pour une position si difficile. « A dater du départ de Granvelle, dit « Grotius, la religion et l'empire se trouvèrent ébranlés « jusque dans leurs fondements (1). »

Granvelle, dans la retraite comme au pouvoir, fit de ses immenses revenus et de son crédit le plus noble emploi. Il

calomnie. Aussi, dès cette époque, la vérité dans l'histoire est très-difficile à reconnaître. Les caractères les plus purs sont noircis; les pièces les plus authentiques sont dénaturées avec une audace inconcevable. Il y a tel fait, sur lequel tous les auteurs imprimés sont unanimes et qui ne s'en trouve pas moins démenti par les monuments les plus irréfragables. C'est ce qui peut excuser jusqu'à certain point ceux de nos écrivains qui ont copié leurs devanciers sans avoir été à même de recourir aux sources originales.

(1) *Omnia religionis et imperii, sua deque versa sunt.* Ann., lib. I.

Digitized by Google

prodigua des secours et des encouragements aux artistes, aux savants et aux gens de lettres. Le jeune Juste-Lipse, dont il avait deviné le talent à son début, fut son secrétaire; il eut pour bibliothécaires Suffrid Petri et Etienne Pighius. C'est sous son patronage que furent élevés dans la magistrature les célèbres jurisconsultes Peck et Damhoudere, et dans les conseils du roi, deux des hommes les plus recommandables de cette époque, Viglius et Hopperus. Granvelle ne cultivait pas seulement la politique et les lettres, mais l'astronomie, la physique, la médecine et les sciences naturelles. Cet esprit vaste et ardent embrassait tout. Il était en relation avec les hommes célèbres de tous les pays, dont un grand nombre reçurent de lui ou par son intercession, des places, des distinctions honorifiques, des pensions. On assure que plus de cent ouvrages lui furent dédiés. Il protégea les Alde, et Plantin, qui fit autant d'honneur à la Belgique que les Alde à l'Italie. Comme tous les hommes à grandes vues il travaillait pour l'avenir: il fonda en divers lieux des musées, des colléges,des bibliothèques publiques. Personne ne fut plus calomnié parmi nous, et personne ne fit plus d'efforts pour éviter aux Belges d'épouvantables calamités que Granvelle. Son siècle ne le comprit point, parce qu'il vivait au milieu des passions politiques les plus furieuses et qu'il fut contraint de lutter contre elles. Granvelle a eu pour adversaires tous les historiens protestants et la plupart des historiens étrangers, parce qu'il était fort zélé pour les intérêts de la religion et du prince attaqués de toutes parts. Cependant il ne fut ni fanatique ni cruel, ce qui était assez rare en ce temps-là. Par caractère autant que par politique, il se montra contraire aux mesures violentes.

Digitized by Google

Il fit preuve de douceur et de longanimité dans l'affaire du baïanisme, qu'il voulait étouffer sans bruit. Quoiqu'il eût pénétré et démasqué tous les projets du Taciturne, son ennemi mortel, nous avons vu qu'il ne désirait point le perdre; il demandait simplement qu'on le dépaysât, dût-on lui donner une vice-royauté. Quant à d'Egmont, il suffisait, disait-il, pour le rendre à lui-même d'éloigner ce prince d'Orange qui était son mauvais génie. Ce n'est pas aux Belges qu'il appartient de joindre leurs voix à celles des détracteurs du cardinal. « Ils ne doivent « jamais oublier (dit Nény) ce qu'ils doivent aux Perrenot; « leur ministère fut une époque dorée pour ces provin- « ces (1). »

(1) On répandit, quelque temps après la retraite du cardinal, un petit écrit intitulé: *Les XIII Articles, ou Advis des Espaignols sur l'état présent des Pays-Bas.* Ces XIII articles furent attribués par les uns à Granvelle, et par d'autres à quelque membre du conseil d'Espagne, ce qui paraît plus vraisemblable. Comme c'est une pièce contemporaine qui contient des vues importantes sur l'administration des Pays-Bas et sur le projet, déjà si ancien, de les réunir en un seul état, j'en citerai ici les passages les plus saillants. On y propose:

1° D'incorporer les diverses provinces en un royaume séparé, appelé *de la basse Allemagne* ou *de la Germanie inférieure*, dont Bruxelles serait la capitale;

2° On demande que S. M. porte une loi, du consentement de la nation, pour le soutien et la conservation de la religion catholique; mais qu'elle se garde bien d'y parler de l'inquisition si odieuse aux Belges;

3° Qu'il soit nommé des évêques irréprochables pour leur vie et leur doctrine, et qui résident toujours dans leurs diocèses;

4° Que le roi change la forme des conseils municipaux vu que leur continuelle instabilité est cause de beaucoup de tumultes et de rébellions populaires;

5° Qu'on établisse dans chaque ville ou cité un lieutenant du roi, qui en vertu de son office ait toujours accès à tous les conseils ou réunions, tant des seigneurs que des villes;

6° Que le prince fasse ériger aux lieux convenables des forteresses ou citadelles pour tenir en repos ceux qui ne cherchent qu'à agiter le pays;....

9° Qu'on entretienne une marine de 20 à 30 vaisseaux ou navires pour protéger

Digitized by Google

Ici commence le triomphe des ennemis de Granvelle (1). Vainqueurs, ils se hâtent de prendre possession du champ de bataille : « Ils ne faillent point de se trouver à tous con- « saux d'estat et quasi tous les matins de se représenter en « cour vers son Altesse et de lui parler des affaires. » Leur gain de cause est complet. Le secrétaire de la duchesse, Armenteros, devient un intermédiaire très-utile entre eux et la gouvernante : « Il est tout à leur dévotion ; et eux par « contre le cajolent fort et lui font la cour. » Son influence augmente par leur protection et par son astuce. « Viglius « n'est plus appelé chez elle qu'en présence d'Armenteros, « qui y entrevient aussi, quand il y a quelque chose d'of- « fice ou bénéfice à consulter... Il gouverne tout... » Les seigneurs prenaient le ton fort haut. Ils condamnaient tout ce qui avait été fait sans eux. Le comte d'Egmont poussait

Les seigneurs triomphent et abusent de leur victoire.

ceux des nationaux qui se livrent au commerce, à la pêche, etc., à l'exemple des autres états contigus à la mer océane... « Un roi, tant puissant qu'il soit par terre « (dit l'auteur du mémoire), s'il n'a quelque force par mer ne se peut nommer « entièrement roi puissant; et seront par faute de marine militaire ses vaisseaux « pillés et dérobés, et ses sujets vitupérés des autres nations; et peut-être ils per- « dront plus de biens par mer en une fois qu'ils n'en pourront gagner par toute « leur vie sur terre;....»

11° Que le roi fasse reviser les priviléges des provinces; qu'il ordonne qu'il n'y ait qu'une même sorte de loi et de religion, qu'un même poids, une même mesure et une même monnaie pour tout le royaume;

12° Que l'on confirme tous les priviléges propres à favoriser le commerce de ce pays où l'on voit affluer de préférence les différentes nations de l'Europe tant par terre que par mer;

13° Que S. M. accorde un pardon général au menu peuple pour toutes ses erreurs et ses folies passées; qu'elle tâche de faire rentrer chez eux ceux qui se sont enfuis par crainte des troubles, et qu'elle se contente de faire punir modérément les principaux chefs des mutineries qui ont agité le pays.

(1) M. Groen Van Prinsterer, *Archives de la Maison de Nassau*, pag. XXXIII et suiv., 2me édition du tom. Ier (1841).

Digitized by Google

l'insolence jusqu'à venir dîner chez la duchesse avec les signes distinctifs de la ligue contre le cardinal, « portant « une capote à leur mode..., garnie de boutons d'argent « avec flèches. » Et une autre fois « il s'avança *post pocula* « jusqu'à dire à Hopperus, que ce n'étoit point à Granvelle « que l'on en vouloit, mais au roy, qui administroit fort « mal le public, et mesme ce de la religion, comme l'on « lui avoit assez adverty (1). » Leur intention était de forcer la main au roi en s'appuyant sur la nation; c'est pourquoi ils revenaient sans cesse à la charge afin d'obtenir la réunion des états-généraux. « La nécessité des deniers, di- « saient-ils, servira de tortionnaire pour y (l'y faire) con- « sentir. » On vit se multiplier rapidement toute espèce d'abus : « Par lotheries, venditions des offices, avanche- « ment aux abbays, *mediantibus illis*, et autres plusieurs « choses; chacun se hâtoit de faire tôt sa main... Tout « étoit vénal, et le roi frustré de ses droits dans une foule « de choses... Les offices et estaz se donnoient aux plus « offrants (2)... » Les seigneurs imputaient la situation déplorable des affaires à l'influence secrète du cardinal, qui était nulle; à la résistance de la duchesse, qui durant un an n'avait fait que céder; aux bornes trop étroites de leur pouvoir, dont cependant ils avaient sur plusieurs points déjà franchi les limites...

Les têtes s'exaltaient. On ne parlait plus que d'inquisition et de tribunaux secrets, d'échafauds et de bûchers. On disait que les Espagnols s'apprêtaient à traiter les Belges comme ils avaient traité les Maures et les Indiens. Il est curieux de

(1) *Archives ou Correspondance inédite de la maison de Nassau*, t. I, p. 247; *Lettre de Morillon à Granvelle* du 4 mai 1564.

(2) IBIDEM : *Lettre de Viglius au cardinal de Granvelle*, du 13 août 1565.

Digitized by Google

voir comment on s'y prenait pour mettre le peuple en mouvement.

Comment les confédérés mettaient le peuple en mouvement.

« Les auteurs de la ligue, dit Fray Lorenço de Villa Vincencio (1), voyant que les choses ne leur succédaient pas comme ils s'en étaient flattés, résolurent de prendre une autre voie. Ils choisirent trente personnes de la confédération qui allèrent à Anvers, à Malines, à Gand, et dans les autres villes les plus fréquentées. Ceux-ci, avec leurs amis et leurs domestiques, s'asseyaient au dîner et au souper aux tables d'hôte: là ils mettaient sur le tapis l'inquisition d'Espagne, que le roi voulait, disaient-ils, introduire aux Pays-Bas; ils ajoutaient que l'intention de votre majesté était de confisquer les biens, de brûler les personnes ou de leur mettre des *San Benitos:* ils mettaient sur le compte des inquisiteurs d'Espagne toute sorte de cruautés qu'ils inventaient et mille autres choses horribles pour soulever le peuple contre Votre Majesté.

« Ces moyens ne restèrent pas sans succès: les voyageurs, à leur retour chez eux, contaient à leurs concitoyens les choses qu'on leur avait dites; et les catholiques, aussi bien que les hérétiques, étaient furieux: ils disaient qu'ils verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de souffrir l'inquisition. Malgré tout cela les chefs de la confédération ne purent amener le peuple à prendre les armes contre Votre Majesté comme ils le désiraient et y poussaient de toutes leurs forces.

(1) Fray Lorenço, de l'ordre des ermites de saint Augustin, avait la confiance de Philippe II et correspondait avec lui pour les affaires de la religion. Il écrivait de Louvain au roi, en octobre 1566, la lettre dont nous donnons ici un extrait d'après la *Correspondance de Philippe II.*

Voyez dans la même *Correspondance*, t. I. p. 427, une lettre *d'Alonso Del Canto*, au roi, écrite de Bruxelles, le 4 juillet 1566.

Digitized by Google

« Alors on résolut de faire venir dans le pays des prédicateurs hérétiques. Des personnes furent envoyées à Genève avec la mission d'y demander trente prédicateurs flamands, allemands et français, et de leur offrir, s'ils élevaient des difficultés, les conditions suivantes: 1° qu'on leur payerait leur voyage depuis Genève jusqu'aux Pays-Bas; 2° qu'on leur donnerait une garde pour leur sûreté; 3° que quand ils auraient façonné l'esprit du peuple de manière à l'avoir à leur dévotion, on leur assurerait pour leur subsistance des rentes perpétuelles (1).

« Munis de ces instructions, les commissaires se mirent en route. Ils s'arrêtèrent en France, au château de Chatillon appartenant à l'amiral Coligny. Là, tous les Chatillon, c'est-à-dire l'amiral, d'Andelot et le cardinal se réunirent, et avec eux le prince de Larochefoucauld et le prince de Portien, l'un et l'autre hommes vains et hérétiques. Après avoir fêté lesdits commissaires, qui leur étaient très-particulièrement recommandés, ils leur remirent des lettres pour Théodore de Bèze, ministre suprême de Genève, qui les pourvut en effet de prédicateurs. Bèze donna aux réformés la permission de piller et tuer tous les papistes: il

(1) Plusieurs prédicants venaient d'être appelés de Genève pour diriger les conventicules qui existaient secrètement dans quelques villes. A peine François du Jonc (Franciscus Junius) eut-il pris possession de l'église française qui s'était formée à Anvers, qu'il fut appelé à Bruxelles et introduit à l'hôtel de Culenbourg dans une réunion secrète d'une vingtaine de gentilshommes calvinistes. Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, proposa de former une association contre la tyrannie barbare de l'inquisition, d'y appeler les princes protestants d'Allemagne, et pour cimenter et grossir la ligue des Pays-Bas, de choisir deux délégués dans chaque province. On prétend qu'il fut aussi question de se rendre maître d'Anvers le 3 décembre suivant (1565). Juste, *Histoire de la Révolution des Pays-Bas, sous Philippe II*, t. II, p. 7 et 8.

Digitized by Google

promit de venir les voir en personne; et c'est ce qu'il a fait, car je l'ai laissé dernièrement en Flandre. »

Aspect formidable du protestantisme en France, en Angleterre, en Allemagne.

Il est nécessaire de dire ici quelques mots de la ligue des protestants français, qui servit de modèle aux confédérés belges et leur prêta son appui. C'était une vaste conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à envelopper l'Europe entière en changeant son vieux système de religion et de gouvernement. En Angleterre, Henri VIII et Elisabeth se mirent à la tête de l'hérésie; en France, Catherine de Médicis la favorisa et la combattit tour à tour, selon les variations de sa politique: l'empereur Maximilien flottait incertain et passait pour favoriser en secret les nouvelles doctrines. Philippe II seul mit les intérêts de la religion au-dessus de ceux de la politique et fit tête à tous ses ennemis avec une énergie qui ne se démentit jamais. Il y avait deux partis en France: l'un reconnaissait pour chef l'amiral Coligny (1), ses deux frères et le prince de Condé; l'autre, les Guises et le connétable de Montmorency. On a dit que pour plusieurs d'entre eux ce n'était qu'une lutte d'ambition; mais pour le peuple, qui tenait intimement à sa religion et la voyait en péril, c'était une guerre à outrance et qui ne pouvait finir que par le triomphe de l'un des deux partis. Toutefois la ligue protestante fit des progrès si rapides, dès l'année 1560, qu'elle conçut l'audacieux projet de s'emparer de la personne du roi par un coup de main, de massacrer ses ministres et de saisir les

(1) Coligny demandait, au nom des siens, l'exercice libre et public du culte réformé; la diminution des impôts; la convocation des États Généraux pour la réforme des abus. C'est à peu près le programme qu'adoptèrent plus tard les confédérés belges.

Digitized by Google

rènes du pouvoir (1). Et peu s'en fallut que ce complot ne réussit.

Le 26 décembre 1561 les protestants s'étant rassemblés pour entendre le prêche d'un de leurs ministres à Paris, et se trouvant importunés par le bruit des cloches qui appelaient les catholiques à l'église de saint Marceau, ils les sommèrent de cesser leur sonnerie, ceux-ci ayant refusé, ils tombèrent l'épée à la main sur cette multitude désarmée et en massacrèrent une grande partie. Puis tournant leur fureur sur le temple même, ils brisent les portes du tabernacle, en arrachent les vases sacrés, foulent aux pieds les saintes Hosties, renversent les autels, mettent en pièces les croix, les images et les statues. Voilà quel fut le début de la réforme dans la capitale de la France. Coligny disait à la reine, Catherine de Médicis, que son parti comptait au delà de 2000 églises réformées et pouvait désormais tout braver. La reine passait alors pour le protéger ouvertement. L'édit de janvier 1562, qui permettait aux réformés l'exercice public de leur religion, fut le signal d'une guerre civile, cruelle, fanatique, où ils prirent partout l'initiative et qui couvrit la France de ruines. Charles IX et Catherine de Médicis ayant fait un voyage dans le midi de la France, en 1565, le roi traversant la Guyenne remarqua sur son passage les monastères renversés, les églises démolies, les croix abattues, les statues mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés aux tombeaux, les villes démantelées, et il en témoigna hautement son indignation (2). La réforme devait suivre une marche à peu près semblable en Belgique.

(1) Conspiration d'Amboise.

(2) Aubert le Mire dit dans sa *chronique latine* qu'en France, pendant la seule

Digitized by Google

Quelques nobles plus audacieux que les autres, à la tête desquels se trouvait le prince Louis de Nassau, conçurent l'idée d'une *Confédération*, dont le but et les motifs furent exposés dans un acte appelé *Compromis*. Le compromis fut rédigé, dit-on, par Ph. de Marnix, qui avait fait ses études à Genève, alors métropole des lettres et du calvinisme, et qui attirait beaucoup de jeune noblesse à ses écoles.

Pour faire mieux connaître l'état des esprits, nous croyons devoir rapporter quelques passages de cet acte célèbre qui servit de manifeste et d'apologie à la confédération. « L'on sait de vray (disaient les confédérés) que cer- « tains personnages pervers, cauteleux et ambitieux, affec- « tant un grand zèle pour le maintien et l'accroissement « de la religion catholique et de l'union du peuple, mais « ne visant en réalité qu'à satisfaire leur avarice, leur am- « bition et leur orgueil, ont par leurs paroles fausses et « emmiellées, su persuader au roi, notre sire, *malgré les* « *remontrances qu'on lui a faites au contraire, et malgré le* « *serment qu'il a prêté à ses fidèles sujets* des Pays-Bas, « *d'introduire* parmi nous l'inquisition. Or l'inquisition « surpassant en rigueur et en cruauté tous les actes des « tyrans infidèles et païens, ne peut que déshonorer le nom « de Dieu et amener la ruine du pays. Elle soumet toute « autre autorité à celle des inquisiteurs; tout le monde « devient leur esclave; les plus gens de bien tremblent « continuellement devant eux pour leur fortune et leur « personne: de sorte que si *un prêtre, un espagnol, un* « *mauvais garnement*, veut nuire à autrui, il le peut accu-

Compromis ou confédération des nobles. Janvier 1566.

année 1562, les calvinistes donnèrent, d'après leur propre aveu, la mort à 4000 religieux des deux sexes; déshonorèrent 12,000 religieuses; dévastèrent 20,000 églises, détruisirent 2,000 couvents, 90 hôpitaux, etc., etc.

Digitized by Google

« ser, à tort ou à droit, faire appréhender et mourir avec « confiscation de ses biens, sans qu'il puisse être ouï en « ses défenses. Ayant toutes ces choses bien et dûment « considérées, nous estimons qu'il est de notre devoir d'y « obvier, *afin de n'être exposés en proie à ceux qui, sous « couleur de religion ou d'inquisition, se voudraient enri- « chir aux dépens de notre sang et de nos biens;* en consé- « quence nous avons avisé de faire une bonne, ferme et « stable alliance et confédération, nous obligeant et pro- « mettant l'un à l'autre, par serment solennel, d'empêcher « de tout notre pouvoir que ladite inquisition soit mainte- « nue *ou reçue*, sous quelque couleur que ce puisse être. « Protestant néanmoins que nous n'entendons rien entre- « prendre contre Dieu ni contre l'autorité du roi, mais au « contraire résister de toutes nos forces à toute sédition, « révolte ou tumulte populaire... Nous promettons et ju- « rons d'entretenir cette alliance saintement et inviolable- « ment à toujours tant que nous vivrons; nous en prenons « Dieu à témoin sur le salut de nos âmes; nous nous pro- « mettons réciproquement toute assistance de corps et de « biens, comme frères et fidèles compagnons, tenant la « main l'un à l'autre. *Et si quelqu'un de nos confrères était « recherché par ladite inquisition, ou bien encore comme « ayant adhéré à notre confédération, nous promettons et ju- « rons devant Dieu de l'assister,* sans nous épargner sous « aucun prétexte quelconque. Et pour annuler les obliga- « tions contractées par les présentes, il ne suffirait point « que les poursuites intentées contre quelqu'un de nos « confédérés fussent fondées sur un soi-disant crime *de « rébellion;* car nous déclarons qu'il ne s'agit point ici de « rébellion, et que nous ne sommes mus que par un zèle

Digitized by Google

« saint et louable pour la gloire de Dieu et pour la majesté « du roi, pour le repos public, pour la défense de nos « biens, de nos vies, de nos femmes et de nos enfants, à « quoi Dieu et nature nous obligent (1). »

(1) *Supplément à l'histoire de Strada*, T. II, p. 299.

Philippe de Marnix, qui prêche ici la tolérance en termes si virulents, devint un ardent persécuteur dès qu'il se vit à la tête d'un parti puissant. « Je l'ai remarqué plus d'une fois, dit Bayle (*a*), l'occasion m'en ayant été donnée, qu'il n'y a point eu de plus fâcheux contre-temps pour les écrivains de la communion protestante au XVI^e^ siècle, que la nécessité où ils se crurent réduits d'exhorter le magistrat à la punition de l'hérésie, pendant qu'ils trouvaient étrange que les princes catholiques persécutassent les protestants. En effet, leurs propres raisons étaient alléguées contre eux, et ils ne pouvaient guère se débarrasser qu'en supposant, comme font tous les partis, que leur doctrine était véritable. *Sainte Aldegonde* devait être plus embarrassé que beaucoup d'autres, puisqu'il avait employé tant de voyages, tant de discours et tant de livres pour un état qui s'était soustrait à la domination espagnole, afin de se délivrer du joug de l'inquisition. Que n'avait-on pas à dire quand on le vit exhorter le souverain de ce même état *à exterminer certaines sectes ?* »

Tel fut ce Marnix *de Sainte Aldegonde*, dont on vient de rééditer les œuvres à Bruxelles et dont on prétend faire aujourd'hui, chez nous, un habile politique, et un grand théologien. Bayle va nous donner le mot de l'énigme et la mesure de l'homme. « Les livres qu'il publia, dit-il, ne furent pas le moindre service qu'il rendit. Les uns regardaient la politique, les autres la controverse. Les uns étaient sérieux, les autres badins : ceux-ci furent les plus utiles. Il ne fut pas jusqu'à ses chansons dont la république ne retirât grand avantage. (C'est un protestant qui parle). Il publia en flamand la ruche romaine, *Alvearium romanum*, l'an 1571, et la dédia à François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, l'un des principaux inquisiteurs du Pays-Bas. Ce livre, rempli de contes burlesques, fut reçu du peuple avec un applaudissement incroyable, et fit plus de tort à la communion de Rome que n'aurait fait un livre sérieux et savant.... Les colloques d'Erasme avaient fait le même effet... Il composa en Français un semblable ouvrage qui fut imprimé peu après sa mort et qui a pour titre, *Tableau des différends de la religion*. Il s'y donne des airs goguenards, et il appelle à son secours tous les quolibets, et débite néanmoins de bonnes raisons. Le succès de cet ouvrage ne fut pas moindre que celui de l'*Alvearium*. La plupart des contes sont les mêmes dans l'un et dans l'autre. Une infinité

(*a*) *Dictionnaire historique et critique :* V. Sainte-Aldegonde.

Digitized by Google

Ce que c'était que le compromis.

Que l'on pèse bien les expressions de cet acte public et solennel: quoi de plus outrageux et de plus irritant! C'est le roi lui-même que l'on accuse, à peu près ouvertement, de vouloir introduire l'inquisition d'Espagne, *malgré les serments prêtés à ses fidèles sujets des Pays-Bas*, et cela *pour s'enrichir sous couleur de religion, par la confiscation de leurs biens!* Et pour être poursuivi par cet odieux tribunal, dit-on, il suffit de la dénonciation *d'un prêtre, d'un espagnol, d'un mauvais garnement!* Quoi de plus poignant pour un prince espagnol et catholique! Et que l'on veuille bien remarquer ici un fait capital, constamment nié par la plupart de nos propres historiens: c'est qu'il résulte des termes mêmes de l'acte de confédération, que l'inquisition espagnole n'existait pas aux Pays-Bas; *c'était pour empêcher qu'elle y fût reçue*, que les confédérés s'engageaient mutuellement corps et biens! Or nous l'avons dit, et des écrivains non suspects ont confirmé notre témoignage: *Jamais Philippe n'eut l'intention d'établir l'inquisition espagnole aux Pays-Bas*. C'était une pure calomnie. Croirait-on cependant qu'on a osé exalter de nos jours, et chez nous-mêmes, les

de gens se divertirent à l'examen de ce tableau, se confirmèrent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture du meilleur ouvrage de Calvin. M^r de Thou n'approuvait point cette méthode de traiter la controverse. *J'ai vu, disait-il, Philippe de Marnix de Sainte Aldegonde, au siége de Paris, et ai logé trois mois au même logis que lui... il était poli,* mais *ce n'était pas grand chose. Il a mis la religion* en *rabelaiseries,* ce qui est très-mal fait... »

Comment cet homme, que Strada appelle *hominem ingeniossime nequam,* dont Bayle parle comme d'un écrivain burlesque et bouffon, d'un sectaire intolérant, dont l'historien de Thou, (si favorable aux protestants) et qui l'avait personnellement connu, dit *qu'il n'était pas grand chose,* et qu'il avait mis la religion *en rabelaiseries,* a-t-il trouvé dans notre Belgique des panégiristis si enthousiastes (*a*)?

Note de la 3^e édition.

(*a*) Voir *l'Introduction générale aux œuvres de Marnix*, par Edgar Quinet.

Digitized by Google

auteurs du compromis comme d'excellents patriotes! Ils ne demandaient, dit-on, que la tolérance religieuse, le renvoi de l'armée espagnole, et l'affranchissement du pays! Mais *la tolérance*, c'est-à-dire, la permission de prêcher publiquement la réforme, c'était le signal d'une épouvantable guerre civile! La tolérance religieuse, au milieu de populations qui avaient des croyances très-ardentes, et qui regardaient l'hérésie comme horrible aux yeux de Dieu, c'était le signal des violences et des massacres! L'on confond les hommes du XIX^e^ siècle, qui font en général assez bon marché de leurs croyances religieuses, avec ceux du XVI^e^ qui avaient des opinions exclusives et qui les soutenaient à main armée. Les écrivains réformés qui connaissent l'histoire et qui sont de bonne foi, en conviennent eux-mêmes (1). On demandait encore *le renvoi de l'armée espagnole!* mais c'était un vain prétexte: il n'y avait plus d'armée espagnole (2). Le peu de troupes qui demeuraient dans le pays étaient insuffisantes pour y maintenir l'ordre et y faire respecter l'autorité du roi; c'est ce qui rendait les mécontents si audacieux. Ils voulaient enfin l'*affranchissement de la Belgique!* Non! les nobles confédérés travaillaient dans l'intérêt particulier de leur ambition, de leur cupidité, de leurs mauvaises passions. La plupart avaient déjà renié la foi de leurs pères, ainsi que l'événement le prouvera bientôt (3).

Les confédérés essayèrent de former des ligues avec les

(1) Voyez M. Groen. t. I^er^, 2^me^ édition, p. 168.

(2) Voyez M. Groen, *ibidem*, p. 167.

(3) Après la perte de la bataille d'Héligerlée, 19 gentilshommes confédérés, condamnés par le conseil des troubles, furent exécutés le même jour: huit moururent catholiques et *onze* refusèrent de se rétracter.

Digitized by Google

protestants d'Allemagne, pour pouvoir opposer la force à la force, si l'on voulait établir violemment l'inquisition aux Pays-Bas. On lisait dans une foule de pamphlets « que « le peuple était dégagé de ses serments lorsque ses pri- « viléges étaient violés; que les conditions qui liaient le « suzerain au vassal étant réciproques, l'engagement ve- « nait à cesser de la part de ce dernier dès qu'elles étaient « enfreintes de la part du seigneur (1). » Et l'on fit réimprimer et distribuer à profusion la *joyeuse entrée du Brabant*, qui exprimait mieux qu'aucune autre loi ces conditions essentielles.

Requête à la gouvernante. Avril 1566.

La ville de Bréda, où s'était retiré le prince d'Orange, devint le rendez-vous de tous les mécontents. C'est là que l'on rédigea la fameuse *requête* présentée à la gouvernante par 400 gentilshommes, qui voulaient prouver par leur nombre et leur présence en face du souverain, combien leur parti était redoutable et résolu. Ils avaient à leur tête Henri de Brederode, descendant des anciens comtes de Hollande, qui espérait bien, disait-il, ressaisir son comté dans la conflagration générale. C'était le Clodius du parti: vain, léger, audacieux, expéditif; toujours pour les moyens violents: il joua d'abord un assez grand rôle dans la révolution; mais comme il était au-dessous de sa position, il disparut bientôt de la scène politique et mourut d'une mort ignoble par suite de son intempérance. Cette requête demandait la suppression des édits relatifs à l'inquisition et la convocation immédiate des états-généraux.

La gouvernante fut émue de voir tout ce monde réuni avec tant d'appareil pour présenter une pétition, toutefois

(1) *Histoire générale des Provinces-Unies*, t. Ier, p. 124.

Digitized by Google

elle se contint; elle leur donna de belles paroles; dit qu'elle en écrirait à Madrid et qu'elle appuierait leur demande, mais qu'il fallait attendre les lettres du roi, aux intentions duquel elle devait se conformer. Quoique sa réponse fût bienveillante dans la forme, elle fit voir combien au fond du cœur elle était blessée de leur manière d'agir en cassant trois gentilshommes attachés à sa maison qui avaient signé le compromis. Cette acte d'improbation inattendu occasionna une grande rumeur parmi les confédérés; et à cause de cette espèce d'assurance mutuelle qu'ils s'étaient promise ils crurent devoir réclamer au nom de tous en faveur des trois victimes, en protestant toujours de la pureté de leurs motifs. La gouvernante répliqua nettement que quant à ceci, elle avait agi en simple particulier et pour des raisons à elle connues; qu'on ne lui contesterait point sans doute le droit, qui appartenait au moindre bourgeois, de régler sa maison ainsi qu'elle l'entendait. Et comme il n'y avait rien à répondre, les choses en restèrent là. Destitutions.

Cependant Marguerite se trouvait dans la position la plus critique. L'association faisait des progrès rapides dans toutes les classes de la société: noblesse, clergé, bourgeoisie, tout le monde s'en mit.

On n'est pas bien d'accord sur l'origine du nom de *Gueux* (1). On ne sait au juste si les confédérés se le donnèrent, ou si on le leur donna, ni à quelle occasion. Quoi qu'il en soit, ils le prirent ou l'acceptèrent par bravade, et ce fut un signe de ralliement. En conséquence de leur titre, ils se parèrent de sacs de toile et de médailles offrant d'un Gueux.

(1) Malgré l'anecdote qui l'attribue à un propos du comte de Berlaimont.

Digitized by Google

côté l'effigie du roi avec cette légende : *En tout fidèle au roi;* et au revers, deux mains jointes avec ces mots : *Jusques à la besace* (1). Dans une orgie à l'hôtel de Culenbourg, où l'on fit beaucoup d'extravagances, on but à la santé du roi et des gueux! Il est remarquable que tout en accusant les ministres et les conseillers du roi, on ne cessait de parler de sa personne avec une apparente vénération ; qu'on en appelait à sa sagesse et à sa justice, pour le redressement des griefs, alors même qu'on était déjà hors des voies constitutionnelles. C'est toujours ainsi que commencent les révolutions.

En voyant tout ce que les nobles et les seigneurs se permettaient impunément, les hérésiarques s'enhardirent et commencèrent à prêcher hautement leurs doctrines, à déclamer contre l'opulence, le luxe et l'oisiveté des couvents, et en général contre les gens d'église, prêtres, moines ou religieuses, qui avaient, disaient-ils, corrompu la religion du Christ par leurs superstitions, leurs vices et leur idolâtrie. Peu à peu leur nombre s'accrut, et ils attirèrent la foule. Les uns y venaient à cause de la nouveauté, ou parce qu'ils trouvaient cette religion plus commode que l'ancienne : d'éloquents sectaires s'y rendaient pour pouvoir catéchiser à leur guise ; et ils s'efforçaient de prendre à l'égard du peuple la place de ce pouvoir papal, jadis si redouté, qu'ils foulaient insolemment aux pieds.

La duchesse de Parme adressait au roi lettres sur lettres pour lui dépeindre l'état alarmant des Pays-Bas, et lui demander du secours. « Quand je pense à dire à V. M., lui « écrivait-elle, en date du 31 juillet 1566 (2), comment le

(1) Van Loon.

(2) *Correspondance de la duchesse de Parme.*

Digitized by Google

« feu d'hérésie s'est allumé; comment les prêches et les « assemblées tant en armes qu'autrement, tendant à mani- « festes séditions, révoltes et tumultes populaires, se sont « propagés en si peu de temps depuis que le respect et la « crainte de l'autorité se sont perdus, je ne sais par où « commencer. Ils menacent ouvertement d'user de voies « de fait si on veut les réprimer. *Ils trouvent des gens qui* « *les mettent en ordre de guerre;* ils ont de la cavalerie re- « crutée parmi eux; ils se fournissent de corselets, de mo- « rions, d'arquebuses, de pistolets et d'autres armes; *ils* « *lèvent entre eux des contributions;* conduisent et recon- « duisent par troupes leurs prédicants et ministres; ils « s'efforcent de prêcher dans certaines villes, baptisent, « marient et enterrent à leur guise; demandent par re- « quêtes la liberté de religion et réclament des temples « pour s'y assembler. *Ils se sont ligués entre eux et placés* « *pour la plupart sous la protection des gentilshommes confé-* « *dérés*, ce qui rend le remède d'autant plus difficile. Il ne « leur reste plus qu'à se joindre ensemble *pour faire quel-* « *que sac d'églises, villes, bourgs ou pays;* de quoi je suis en « merveilleusement grande crainte, d'autant que je n'ai « rien de prêt pour les en empêcher; je n'ai ni argent, ni « gens, pour les raisons que j'ai tant de fois dites à V. M. « On m'a d'abord déconseillé de recourir à la force: en « attendant la résolution de V. M., en temporisant et « surattendant, tout s'est gâté et perdu. »

Progrès de l'hérésie. Audace des sectaires.

La gouvernante rend ensuite compte au roi de la marche de l'hérésie dans les diverses provinces. « Les sectes « qui règnent le plus, dit-elle (1), sont le calvinisme à

(1) *Correspondance*, etc.

Digitized by Google

« Tournai, Valenciennee, Lille, Audenarde et aux envi-
« rons; en Hollande et en Zélande, c'est l'anabaptisme; à
« Gand et à Ypres il y a des anabaptistes et des calvinistes,
« ainsi qu'à Bois-le-Duc et aux environs; à Anvers, on
« rencontre trois sortes de sectes, savoir des protestants
« de la confession d'Ausbourg, des calvinistes et des ana-
« baptistes. Il n'y a, quant à présent, point d'hérésie qui
« s'étende aussi rapidement que celle des calvinistes, *parce*
« *que ceux de la confédération qui ont abandonné le catholi-*
« *cisme* sont calvinistes, et parce que tous les prédicants
« français et wallons sont de la même secte. Tous ont été
« instruits à Genève. Si l'on voulait bien s'entendre, cette
« diversité d'hérésies devrait d'autant plus confirmer les
« bons, et empêcher les novateurs de prendre pied dans
« le pays.

« ..... L'on me dit (ajoute la gouvernante), que la modé-
« ration des placards, telle que je l'ai proposée à V. M., ne
« peut plus aujourd'hui servir à rien; qu'il faut forcément
« accorder *l'assemblée des états-généraux*, à moins qu'on
« ne veuille venir à une guerre civile. C'est l'avis des con-
« fédérés: ceux d'Anvers et même une partie du peuple
« la demandent. J'ai représenté à V. M. le bien et le mal
« qui en peut advenir. Mais comme nécessité n'a point de
« loi, et que de deux maux faut choisir le moindre, je ne vois
« pas comment ladite assemblée se peut refuser. Car s'il
« y a remède, c'est par avis des dits états, lesquels, j'es-
« père, ne se voudront perdre, ni oublier ce qu'ils doivent
« à Dieu, à V. M. et à la patrie, mais chercheront toutes
« les voies possibles pour sauver eux, leurs femmes, leurs
« enfants, leurs biens et familles. Par quoi, monseigneur,
« le plus tôt que V. M. pourra, je l'en ai suppliée et je l'en

Digitized by Google

« supplie derechef avec toute l'instance et l'humilité que « je dois, de m'envoyer sa résolution ; l'assurant que son « délai nous perd entièrement ; et que le remède consis- « tant en la célérité, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, « nous est échappé. Et qui en eût usé en temps et lieu, je « tiens que ce désordre ne fût si avant venu. Et ce qui pour « le présent peut encore nous sauver, dans trois semaines, « possible, ne servira plus de rien... »

Philippe ne se laissa point émouvoir par les supplications de la gouvernante ; il répondit, à son ordinaire, en termes ambigus, sur les différents chefs de demande des confédérés et notamment sur la modération des anciens placards et sur l'amnistie ; quant à la convocation des états-généraux, il déclara nettement qu'il s'y refuserait toujours tant qu'il ne serait pas lui-même présent aux Pays-Bas.

Répugnance du roi pour convoquer les états-généraux. Organisation de ces assemblées.

Ce n'était pas seulement le roi Philippe qui redoutait la convocation des états-généraux comme dangereuse et impolitique à une époque où le calvinisme bouleversait la France et menaçait l'Europe, c'était Granvelle, c'était le sage Viglius. « Les appeler tous ensemble (disait celui-ci « à la gouvernante), pour leur déclarer la crainte qu'on a « de la France, cela viendra incontinent aux oreilles des « Français ;.... et avec ce bruit ils iront par adventure ré- « veiller le chat qui dort ; et comme il faudra fonder la de- « mande sur les nécessités de pardeça, cela leur pourra « donner envie de nous rechercher, voire même d'émou- « voir nos propres sujets, qui auront plus d'audace d'oser « aussi entreprendre nouvelletés et suivre le chemin de « ceux de France. » D'ailleurs, loin d'accélérer la marche des affaires, ces grandes assemblées les retardaient le plus

Digitized by Google

souvent par une conséquence nécessaire de leur organisation même. Elles ne représentaient pas la nation, comme de nos jours, mais seulement les états de chaque province. Réunis, ceux-ci pouvaient beaucoup parler, mais ils ne pouvaient rien accorder; ils devaient à chaque proposition nouvelle en référer à leurs commettants. C'étaient des délais et des entraves à l'infini; et ces déplacements de personnes aggravaient encore les charges du pays. Aussi vit-on quelques provinces réclamer, comme un privilége, le droit de ne point siéger aux états-généraux. L'idée de centraliser les provinces dans une seule assemblée ne plaisait ni aux gens des communes, ni au gouvernement: je crois en avoir dit assez pour faire sentir le peu de fruit que devaient produire en général de semblables réunions (1).

Les auteurs protestants et les ennemis du catholicisme, glissent en général fort légèrement sur les horribles excès des sectaires; à peine en disent-ils quelques mots en passant. A les entendre tous les torts étaient du côté des catholiques; ceux-ci prenaient toujours l'initiative des violences et des persécutions. Mais écoutons l'histoire. En 1566, des missionaires envoyés de France par les chefs

(1) L'histoire ne nous fournit que deux exemples d'états-généraux assemblés en Belgique sans provocation directe du souverain: ce fut en 1576 et en 1790, et nous étions alors en pleine révolution. Nous parlerons plus loin des états de 1790; quant à ceux de 1576 on peut juger de la situation de nos provinces par les termes même de l'acte de convocation émané des états de Brabant. « Considéré, disaient-ils, que « en la présente et *dangereuse* conjoncture, n'y a moyen ni remède plus convena- « ble que de maintenir *l'union des pays et subjets de pardeçà, faite et instituée « l'an 1548, par feu de très-haute mémoire l'empereur Charles*, lesdits états désirent « une assemblée des gouverneurs avecq les députés des États de tous les pays, « pour adviser et résoudre des moyens convenables au salut desdits pays de « pardeçà, etc. »

Digitized by Google

du parti huguenot (1), commencèrent à prêcher leurs nouvelles doctrines aux environs de Saint-Omer. Bientôt, suivis d'une troupe de brigands et de gens sans aveu qui leur prêtent main forte, ils sèment partout la terreur et la dévastation. Ils pénètrent de force dans les monastères et les églises; renversent les autels, pillent les objets précieux, enlèvent les vases sacrés, brisent les statuts et les tableaux, gâtent et ravagent tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Ils saccagent l'abbaye de Wilverghem près de Courtray; l'abbaye de Messine; l'abbaye de Bell, où ils font subir aux religieux toute sorte d'outrages, brûlent la bibliothèque et démolissent l'église en grande partie; puis ils se dirigent sur Ypres, Comines, Wervicq, Lille, pillant, brûlant, détruisant, sans que personne s'y oppose; ils procèdent avec tant de méthode et de régularité qu'ils semblent agir en

Ravages des Iconoclastes.

(1) « Pierre Ernest de Mansfeldt avertit la gouvernante, et celle-ci le roi, que le prince de Condé et les trois Coligny, qui voulaient consolider en France leur parti, en affermissant l'hérésie dans les Pays-Bas, faisaient tous les jours solliciter les hérétiques de Flandre de ne point perdre courage, leur promettant des armes et des soldats autant qu'il en faudrait pour réussir, et leur donnant l'assurance qu'ils seraient encore assistés par la reine d'Angleterre. Véritablement cela a quelque rapport avec la résolution que l'on dit avoir été prise à Saint-Trond dans l'assemblée des gueux. » Strada, *Guerres de Flandre*, liv. 5. *Archives de la Maison d'Orange*, t. 2, p. 197.

Au mois de juillet 1566, dit M. Groen, les confédérés résolurent de prendre le peuple, les luthériens et les calvinistes sous leur protection; ils assurèrent qu'il ne serait fait aucune violence pour cause de religion : *Démarche très-hardie et très-inconsidérée.* Ensuite ils prirent des mesures pour opposer, le cas échéant, la force à la force... Les confédérés ne firent pas mystère de leur résolution, disant ouvertement à la Gouvernante: « nous avons été contraints de chercher « les moyens *de faire amis en certain pays* pour nous servir et aider en cas qu'on « voulut procéder allencontre de nous et les subjects et vassaux du roy plus avant « par voye de fait, et non à autre fin... Et invités par la duchesse à s'expliquer encore « plus clairement, ils ajoutèrent: ce n'est, sinon en ce pays, et en Allemagne. « *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*. t. II, p. 168.

Digitized by Google

vertu d'ordres supérieurs. Cependant, arrivés au bourg de Seclin, les habitants courent aux armes, se rangent devant leur église et se montrent résolus à la défendre au prix de leurs vies. Les sectaires étonnés se ruent sur ces braves gens, qui soutiennent courageusement la lutte, et les pillards sont mis en déroute et y perdent bon nombre des leurs.

La gouvernante apprenant que toute la Flandre était en feu en fut vivement affligée. Un jour, au sortir de la messe, dit Strada, elle aborda d'Egmont et s'en plaignit en termes énergiques: « Comte, lui dit-elle, vous entendez quelles « agréables nouvelles nous arrivent de la Flandre, de vo- « tre gouvernement, Comte! Suis-je assez malheureuse? « Qu'ai-je fait pour mériter que sous mon administration « de tels outrages soient infligés à la majesté de Dieu et à « l'autorité du roi? Mais vous, sur qui se reposait le roi, « confiant dans votre courage et votre fidélité, souffrirez- « vous de telles horreurs dans une province commise à « votre garde? » Voici ce que répondit froidement d'Egmont: « Madame, il faut songer d'abord à la conservation « de l'Etat; on rétablira facilement ensuite la religion. » La gouvernante choquée de ces paroles, répliqua: « Votre « conseil n'est pas bon, Comte: je dis, moi, qu'il faut son- « ger d'abord à la gloire de Dieu et mettre la religion avant « tout; c'est mon avis, et c'est aussi celui du roi. » « Mais « reprit d'Egmont, ce n'est pas celui de tout le monde, et « notamment de ceux qui possèdent des biens dans les « provinces soulevées et qui craignent de les perdre. » « Assurément, dit la gouvernante, si l'on pouvait préser- « ver tout à la fois le temporel et le spirituel, ce serait le « mieux; mais s'il s'agit de perdre l'un ou l'autre, je main-

La gouvernante s'en plaint au Cte d'Egmont.

Réponse de celui-ci.

Digitized by Google

« tiens que c'est la religion qu'il faut sauver (1). » Enfin, voyant qu'elle n'avait rien à espérer de d'Egmont, elle donna l'ordre à Maximilien Rassenghien de se rendre à Lille avec une force suffisante pour défendre cette ville, et de ne point laisser rentrer dans ses murs la populace, qui chaque jour revenait chargée des dépouilles des églises, avant qu'elle eût déposé les armes. Cette mesure fut encore blâmée par d'Egmont. Il dit à la gouvernante : « Vous voulez « comprimer les émeutes par la force des armes; vous n'y « réussirez pas à moins que vous n'ayez assez de monde « pour tailler en pièces deux cent mille insurgés! » La gouvernante, indignée contre ces hommes qui prenaient à tâche de l'effrayer au lieu de la reconforter, et qui la trahissaient au lieu de la défendre (2), en fit des plaintes amères à Madrid, où elles ne trouvèrent que trop d'échos. Les pillages continuaient librement. En quatre jours, du 14 au 18 août, ces brigands avaient détruit ou saccagé plus de 400 églises ou monastères. Enhardis par l'impunité, ils résolurent d'aborder les grandes villes du pays, Gand, Bruges, Anvers. A Anvers, la plus complète anarchie

(1) Voir dans le *Précis de Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 449, une lettre de la duchesse de Parme au roi, du 18 août 1566, où cette conversation est mentionnée.

(2) C'était évidemment un parti pris : les faits le prouvent. D'Egmont, envoyé par la gouvernante à Ypres, s'y trouve le 14 août; il y fait publier une ordonnance pour défendre aux religionnaires de s'assembler; le même jour il sort de cette ville, et le 15, les pillards envahissent les églises et les monastères. En quittant Ypres, d'Egmont se rend à Audenarde où il arrive le 15 août; il y séjourne jusqu'au lendemain au soir; mais là encore sa présence encourage les sectaires au lieu de les intimider. A peine est-il parti qu'ils se mettent à chanter leurs psaumes en signe de triomphe; ils disent, que « c'est de l'aveu de Mgr d'Egmont que les prê- « ches sont ouverts; que Mgr les protège; qu'il est entièrement pour eux. » Lettre du 13 septembre 1566. Précis de la *Correspondance* t. I, p. 458.

Digitized by Google

régnait entre les autorités. La gouvernante y envoya le prince d'Orange pour tâcher de calmer les esprits. Quand le prince y fit son entrée, le peuple l'accueillit avec des *vivat* en criant: « Voilà celui qui nous apporte la liberté! « Voilà celui que nous apporte la confession d'Aus- « bourg (1)! Voilà celui que nous suivrons à l'avenir! » Il les engagea à se tenir tranquilles, disant que leurs justes demandes leur seraient accordées et qu'il s'en portait garant. Mais après avoir passé un jour à Anvers, il s'esquiva; tout comme d'Egmont s'était esquivé d'Ypres et d'Audenarde au moment de la crise, et on ne le vit plus.

Le dimanche, 18 août 1566, après une procession solennelle où les sectaires mêlés à la populace avaient grossièrement insulté la statue de la sainte Vierge, patronne d'Anvers, la foule se précipita en tumulte dans l'église, en chantant des psaumes en français et en flamand. Quelques-uns commencèrent par lancer des pierres contre les tableaux, les statues et les autels, et puis un ouvrier tourneur monta en chaire et se mit à faire le prédicateur avec des gestes et des éclats de voix ridicules; puis prenant une bible, il défia les prêtres catholiques d'oser venir disputer contre lui. Au milieu des vociférations, des applaudissements et des huées, une lutte s'engagea autour de cette chaire, dont les catholiques s'efforçaient d'arracher le bouffon sacrilége qui s'y tenait cramponné. Alors un batelier doué d'une force prodigieuse, indigné de tant d'audace, perça la foule, escalada les degrés de la chaire, prit le blasphémateur par le milieu du corps et le précipita sur le pavé. Le désordre était au comble lorsque le bruit se ré-

(1) V. *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, lettre du 16 juillet 1566.

Digitized by Google

pandit que le marcgrave, Jean d'Immersel, marchait avec ses gens vers la cathédrale. Jean d'Immersel, commandant de la milice bourgeoise, était un brave gentilhomme resté fidèle à la gouvernante, au milieu de toutes les défections et de toutes les lâchetés à l'ordre du jour, et qui avec une poignée de monde se faisait redouter des pillards. Il balaya en un moment les hordes impures qui encombraient l'enceinte de Notre-Dame. Mais sa troupe était trop faible, et il avait à défendre trop de points menacés à la fois pour pouvoir faire face partout à la multitude des iconoclastes qui grossissait d'heure en heure. Les pillages recommencèrent le 20; et ce jour éclaira la complète dévastation de l'un des plus magnifiques monuments de la chrétienté.

Pillage de l'église de N.-D. à Anvers.

Après le salut, la populace protestante envahit Notre-Dame aux cris de: « *Vivent les gueux ! à bas les papistes ! au feu les idoles !* » Pour n'être point troublée dans l'accomplissement de son œuvre, elle commence par se barricader avec des chaises et des bancs qu'elle amoncèle contre les portes. A la lueur des torches, munie d'échelles, de pioches et de marteaux, ayant ses ministres en tête, excitée par des prostituées ivres, elle se met à saccager l'église de fond en comble: arrache le beau Christ qui surmonte le jubé, le met en pièces et respecte les statues des deux larrons; brise l'orgue, chef-d'œuvre unique en Europe; mutile à coups d'épées, de poignards et de marteaux les tableaux et les sculptures qui décorent cette vaste nef; abat et pulvérise tout; traîne dans la boue les ornements sacerdotaux, dont plusieurs de ces misérables s'affublent par dérision; brise le tabernacle, foule aux pieds les saintes hosties; souille les vases sacrés qu'elle fait servir à d'infâmes usages; boit et s'enivre, en détruisant, et assaisonne

Digitized by Google

l'orgie de propos cyniques, de blasphèmes, de farces sacriléges et de hurlements infernaux. Rien enfin ne reste debout dans l'enceinte de l'édifice que la toiture et les murailles, et des monceaux de ruines! La destruction avait marché si vite que tout fut terminé en moins de quatre heures. On fait monter les pertes essuyées par la cathédrale d'Anvers à plusieurs millions de francs. Mais comment évaluer tant d'objets d'art d'un prix irréparable aux yeux de la postérité!

Ces bandes se portèrent ensuite vers les autres églises de la ville où elles commirent les mêmes excès; puis vers les couvents qu'elles pillèrent et dévastèrent, tuant ou blessant les religieux et les mettant à rançon ainsi que leurs parents et leurs amis. On voyait au milieu de la nuit des religieux et des religieuses fuyant à demi-nus dans les rues, poursuivis par des sectaires ivres qui leur tiraient des coups de fusils. L'entrée des églises et des couvents était obstruée par les pillards qui s'emparaient de tout ce qu'ils pouvaient emporter. Les catholiques se tenaient renfermés chez eux; l'autorité disparaissait devant l'émeute, et la ville toute entière était livrée à ces hordes forcenées.

Le lendemain elles coururent piller l'abbaye de S. Bernard et une quantité d'autres maisons religieuses des environs d'Anvers. Le soir elles rentrèrent en ville, glorieuses de leurs exploits et enhardies par la facilité du succès; elles assaillirent plusieurs établissements qu'elles avaient épargnés les jours précédents. Puis elles se représentèrent à la cathédrale dans l'intention d'y mettre le feu. Heureusement Jean d'Immersel en fut prévenu; il rassembla quelques certaines d'hommes énergiques, y pénétra de force,

Digitized by Google

tua quelques-uns de ces brigands et dispersa le reste. Cette haine de l'église, dans un pays jadis si attaché au catholicisme, et cette fureur de destruction éclatèrent de même à Gand et dans toutes les villes de la Flandre; elle envahit le Brabant, la Zélande, la Gueldre, la Frise, l'Overissel et enfin toutes les provinces des Pays-Bas, exceptés Namur, le Luxembourg, l'Artois et une partie du Hainaut.

Le résultat de ces violences et de ces dévastations fut la suppression du catholicisme dans la plupart de nos provinces. Partout où les sectaires étaient maîtres on ne voyait plus ni religieux ni prêtres; ils avaient disparu devant cette tourbe furieuse qui leur courrait sus; le culte avait entièrement cessé: toutes les églises catholiques avaient passé dans les mains des réformés. Leurs ministres y prêchaient la parole d'un Dieu de paix, au milieu des ruines, et au nom de la liberté de conscience (1).

(1) « Par mes précédentes du 19 et 22 de ce mois (dit la gouvernante,) je représen-
« tais à V. M. comment ce mal, non-seulement d'hérésie, presches, assemblées il-
« licites, ports d'armes, mais aussy le saccagement et dèstruction de temples, mo-
« nastères, églises, croissent journellement en ce paijs; de sorte qu'il y a plusieurs
« quartiers où il n'y a aulcuns prestres, moines, n'y autels, calices, ornements, ny
« livres d'église; par quoy tout le service cesse: tellement que les sectaires n'ont seu-
« lement temples pour eux, mais aussy occupent touttes les églises des catholiques.
« Ce que déjà est advenu, pour la pluspart, par tout le pays de Flandres, Tournais et
« Tournesis et allenviron de Lille, Bois-le-Ducq et autres lieux spécifiés par mes
« précédentes. Mesmes à Anvers ont-ils commencé à blanchir l'église (a) pour y
« exercer leur presches et religion calviniste, y ayant presché par quelquefois; et
« craings qu'ils ne facent le semblable des aultres; ayant de plus en plus avertisse-
« ments qu'ils veulent faire la mesme chose en ceste ville, voire en la chapelle pro-

(a) Ainsi ces hommes remplaçaient les tableaux, les statues, tous les riches et splendides monuments du culte catholique qu'ils avaient détruits, par un ignoble badigeon! Voilà comment ils décoraient leurs temples, ces barbares sectaires, qui étouffaient les plus nobles instincts du cœur et persécutaient les arts, parce qu'ils étaient consacrés à Dieu, le grand artiste de l'univers!

Digitized by Google

Les réformés eux-mêmes, dit-on, blâmaient ces excès! Et pourtant les iconoclastes ne furent que les exécuteurs des hautes œuvres de Luther et de Calvin. Ceux-ci déclamaient contre les prêtres et les moines, et les iconoclastes les assommaient; contre le culte des saints, et les iconoclastes brisaient leurs images et leurs statues; contre la messe, et ils renversaient les autels (1). Le peuple une fois échauffé et affolé ne procède jamais autrement. J'admets que les confédérés, que d'Egmont, que le prince d'Orange lui-même aient déploré les luttes terribles qui accompagnèrent la révolution religieuse du XVI^e^ siècle: ce moyen de défense ne les excuse pas: c'était à eux à prévoir les conséquences de leurs actes. Le peuple va toujours plus loin que ne le veulent ceux qui le mettent en mouvement; toujours il échappe à ceux qui prétendent le modérer pour passer aux plus audacieux. Et ceux-ci ne gardent le pouvoir qu'à condition de lui permettre tout. C'est ainsi qu'on

« pre de la cour de V. M: Et me disaient les princes d'Orange, de Gavres, comtes « de Hornes et Hoogstraeten que les sectaires voullaient venir tuer en ma pré- « sence tous les prêtres, gens d'église catholique et officiers de V. M. De crainte de « voir cela de mes yeux j'avois résolu de partir d'ici de grand matin et de me sau- « ver à Mons. Mais ayant communiqué mon projet au conseil, on me remontra le « désespoir et la confusion que ceci alloit causer en cette ville, et ils commencèrent « à faire le guet pour m'empêcher d'en sortir. » *Correspondance*, etc.; lettre du 29 août 1566.

(1) Nos historiens parlent volontiers du fanatisme du parti espagnol ou catholique. Mais il y eut aussi des fanatiques parmi les membres de la confédération; et ce furent eux qui donnèrent les premiers le signal. Le 23 septembre 1566 Brédorode fit enlever, au son du fifre et du tambour, les images des églises de sa terre de Vianen, et le même jour il commença à lever des soldats. Culembourg se fit porter à dîner dans l'église dévastée de sa seigneurie, et après beaucoup d'irrévérences envers le saint Sacrement, il donna à manger l'hostie sainte à son perroquet. *Correspondance de Philippe II*, t. 2, p. 343.

Digitized by Google

arrive à détruire, par l'appel à la violence, jusqu'aux fondements de la société même (1).

Le conseil étant assemblé, on remit sur le tapis différentes mesures, déjà proposées, pour calmer le peuple : la modération des placards, et un pardon général pour ceux qui avaient pris part aux troubles passés. Mais toutes réflexions faites, on observa que dans l'état des choses, de telles concessions paraîtraient presque dérisoires ; qu'il fallait nécessairement accorder aux sectaires une portion des avantages qu'ils avaient conquis, et l'on conseilla à la duchesse *de souffrir l'exercice public de la religion réformée.* La gouvernante, qui connaissait sur ce point l'opinion bien arrêtée de Philippe, placée entre deux écueils, tomba dans des transes mortelles et ne céda qu'après avoir longtemps combattu. Voici comment elle dépeint elle-même sa lamentable situation dans une lettre au roi, du 29 août 1566. « Nonobstant toutes les raisons alléguées par plusieurs « membres du conseil, et notamment par les princes d'O- « range et de Gavre, et par les comtes de Hornes et de « Hoogstracten, je n'y voulois entendre ; donnant par plu- « sieurs fois suspirs et tous signes de doleur et angoisses « de cœur ; jusques-là que par aucuns jours la fiebvre m'a

(1) Depuis les désordres du mois d'août, dit Hopperus, on disait en Espagne qu'il y avait aux Pays-Bas quatre sortes de gens mêlés à ces affaires et dépendants, en forme de chaîne, les uns des autres. « Les plus petits étaient les canailles qui avaient brûlé les églises et rompu les images ; la seconde classe se composait des hérétiques et des sectaires, qui les avaient mis en mouvement ; la troisième, des confédérés qui les avaient pris sous leur protection ; la quatrième, de ceux qui, ayant des ménagements à garder, à cause de leur position ou de leurs places, étaient les alliés secrets des confédérés et leur prêtaient main forte, sans se déclarer ouvertement. » Cette classification résume assez bien les différentes catégories d'individus qui prirent part aux troubles.

Digitized by Google

« détenue, et ai passé plusieurs nuits sans repos, et ai dit « ouvertement en plein conseil, que je me laisserois plutôt « tuer que d'y consentir; car je savois que ce seroit vrai- « ment la ruine de la religion, *laquelle, selon le commande-* « *ment de V. M., je voulois plutôt conserver que le pays;* ai- « mant mieux tout perdre que d'offenser Dieu au point de « souffrir une chose qui seroit incontinent interprétée « comme une véritable approbation, comme un édit de « janvier en France. » Marguerite fait ici allusion à l'édit de janvier 1562, par lequel Catherine de Médicis accordait aux calvinistes le libre exercice de leur religion, la faculté de s'assembler publiquement, de tenir leurs synodes, etc. (1).

La gouvernante rapporte qu'ayant proposé en conseil de faire punir les briseurs d'images, quelques seigneurs la prévinrent qu'ils ne le souffriraient pas : « Qu'ils ne consi- « déroient comme coupables, *que ceux qui avoient commis* « *des spoliations ou larcins* (2). Ceci me fait croire, dit-elle, « que de semblables abominations n'ont eu lieu qu'à l'in- « stigation de ceux qui veulent les excuser..... Il est évi- « dent (poursuit Marguerite) que le but des sectaires est « l'anéantissement du catholicisme: *Ils sont entrés pas à* « *pas, suivant leur coutume; maintenant ils veulent tout* « *prendre...* Et afin que V. M. sache comment, dans les « villes où les temples ont été profanés et violés, on entend

Les sectaires visent à l'anéantissement du catholicisme.

(1) Catherine de Médicis caressait tour à tour les catholiques et les réformés; elle cherchait à établir entre eux une espèce de système de bascule, à l'aide d'un parti tolérant et gouvernemental qu'elle croyait pouvoir diriger à son gré, et qu'on appelait alors le *tiers parti*. C'étaient les doctrinaires de ce temps-là. Mais Philippe repoussait un semblable accommodement comme un mensonge et une apostasie.

(2) *Correspondance* manuscrite.

Digitized by Google

« que doit être faite la restitution du service divin, je lui « dirai que dans quelques-unes de ces églises se célèbrent « parfois encore des messes basses comme en cachette et « à la dérobée; que ces églises dévastées ne sont ni récon- « ciliées ni restaurées; que toutes leurs ruines sont encore « par terre, et leurs autels brisés; qu'il n'est pas sûr aux « prêtres d'y converser, et bien moins aux moines et aux « religieux de rester dans leurs cloîtres. Tous vont main- « tenant sans tonsure et vêtus en séculiers. Ils n'oseroient « plus prêcher en public; les hérétiques seuls dogmatisent « librement et sûrement... Comme ils ne se dissimulent « point que V. M. ne voudra point souffrir leurs excès, ils « s'apprêtent à les pousser jusqu'au bout, *et à faire un* « *changement dans l'état aussi bien que dans la religion:* ils « voient *qu'il n'y a plus pour eux d'autre sûreté...* Chacun « use ici de telle liberté qu'il veut: que dis-je! liberté! *il y* « *a liberté de toutes les religions, sauf la catholique!* »

Nous prions ceux qui affirment toujours que les sectaires ne faisaient que réclamer la liberté de leurs croyances, en respectant celles des catholiques, de vouloir bien méditer ces paroles de la gouvernante. Il n'y a pas de doute possible en face d'un témoignage aussi accablant.

Philippe ne cessait d'annoncer dans chacune de ses lettres qu'il allait arriver aux Pays-Bas; tout le monde était d'accord pour l'y exhorter: cependant je crois qu'il n'en eut jamais sérieusement l'intention. Mais c'était un moyen de ranimer le courage de son parti, et de tenir ses ennemis en respect. Après la venue du duc d'Albe on dit d'abord que la justice devait avoir son cours; qu'il n'était pas convenable que le roi fut témoin des châtiments infligés aux coupables; que le souverain ne devait se montrer que le pardon sur les

Digitized by Google

lèvres; et puis enfin on ne parla plus du voyage de Philippe.

Y eut-il jamais une position plus digne de pitié que celle de cette pauvre princesse, qui représentait le plus puissant roi du monde, et qui soutenait la plus noble des causes, celle de la religion? Après le soulèvement général des iconoclastes, elle dut céder aux demandes ou plutôt aux violences des séditieux, appuyés par le prince d'Orange, et par les comtes d'Egmont, de Hornes et de Hoogstraeten. « En vain elle leur rappela les promesses qu'ils « lui avaient faites si souvent, de prendre les armes pour « le service de Dieu et du roi aussitôt que l'inquisition se- « rait abolie, les placards modérés et qu'il serait accordé « un pardon général aux peuples égarés. Ils lui répondi- « rent: que les temps étaient changés, que les résolutions « du roi venaient trop tard... » Et l'on ose reprocher à cette faible femme ce que l'on appelle sa dissimulation! Mais pouvait-elle parler à cœur ouvert à des hommes qu'elle devait à bon droit regarder comme ses ennemis, qui avaient la force en mains, et qui l'avaient indignement trahie?

La gouvernante forcée de céder.

« J'apprends (écrit-elle au roi, le 27 septembre 1566) « que les levées de gens de guerre que vos ennemis font « en Allemagne ne cessent point. Je crains, si V. M. tarde « encore, que les passages ne lui soient fermés... Partant, « monseigneur, je ne puis derechef, que très-humblement » supplier V. M. de hâter sa venue, etc. »

La gouvernante tenait le roi exactement informé de tout ce qui se passait aux Pays-Bas. « Je ne veux, dit-elle, « manquer d'avertir V. M. (par cette lettre particulière) de « plusieurs points grandement importants pour son ser- « vice. Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hor-

Digitized by Google

« nes, de Hoogstraeten et Louis de Nassau se sont trou-
« vés, le jeudi, 3 de ce mois, à Termonde, où ils
« demeurèrent ensemble depuis 10 heures du matin jus-
« qu'à 5 heures du soir, qu'ils retournèrent chacun en sa
« chacune par la poste. Je ne puis savoir exactement ce
« qu'ils y ont fait pour en informer V. M. Je lui dirai ce-
« pendant ce que j'en ai appris de bonne source. Ils avoient
« reçu d'Espagne la nouvelle que V. M. étoit vivement ir-
« ritée des dégâts, saccagements et spoliations d'églises;
« qu'elle s'en vouloit venger *non-seulement sur ceux qui*
« *avoient commis, mais sur ceux qui avoient dissimulé ces*
« *outrages* (1), et qu'elle avoit résolu de venir dans peu

(1) Ce colloque de Termonde sert de fondement au 47e et 48e griefs *dressés et servis à charge du comte d'Egmont*, par le Sr Dubois *procureur général du grand conseil*. Le comte d'Egmont, dans ses réponses au procès, convient de tout ce qu'avance ici la gouvernante, ce qui prouve combien les confédérés étaient indiscrets; et il ajoute que l'on *avait proposé de recourir aux armes pour empêcher les Espagnols d'entrer aux Pays-Bas*, mais que l'on ne prit point de résolution sur ce chef.

Ce récit est pleinement confirmé par Strada. Dans cette assemblée, dit-il, on mit en délibération comment on pourrait empêcher le prince d'entrer en Flandre avec une armée. Les uns voulaient résister ouvertement et faire appel à la nation; les autres voyant peu de chances de succès dans le recours à la force, préféraient s'abandonner à la clémence du roi. Après de longues et vives discussions, il se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. Le comte d'Egmont, plein de soucis et d'inquiétudes, flottait entre les partis contraires, voyait partout des dangers et ne savait à quoi se résoudre (*a*). Il écrivit au comte de Mansfeldt, (que l'on n'avait point vu à Termonde), pour se plaindre de ce qu'il avait abandonné la ligue des confédérés: il lui marquait « que l'on ne pouvait aucunement se fier à la parole de
« la gouvernante, car c'était elle qui avait conseillé au roi de révoquer des libertés
« qu'on ne lui avait arrachées, à ce qu'elle disait, que par contrainte; » c'était elle

(*a*) « L'on m'assure que c'est chose incroyable, écrivait Morillon à Granvelle, comme
« Egmont est devenu blanc et viel; et n'en suis esbahi.. Il ne dort s'il n'at ses armes et
« pistolets devant son lict. » Lett. du 6 Octobre 1566.

Digitized by Google

« avec une force armée pour châtier les rebelles de par « deçà. »

Au milieu de toutes ces inquiétudes et de ces intrigues, qui ressemblaient tant à des complots, la gouvernante ne savait plus à qui se vouer, lorsqu'un bon serviteur sur lequel elle avait peu compté, fit changer brusquement la face des choses.

Les iconoclastes sont réprimés par Noircarmes dans le Hainaut.

Noircarmes (1), gouverneur du Hainaut, homme ferme et qui n'avait point trempé dans la confédération, ayant réuni quelques troupes, poursuivit ces bandits, les attaqua, les défit, assiégea ceux qui s'étaient réfugiés à Valenciennes, les força à capituler, et pacifia son gouvernement en peu de jours. Ces hordes dévastatrices, qui avaient couvert le pays de ruines, traquées de toutes parts, disparurent presque subitement. Naguère on aurait dit que la Belgique entière était calviniste et révoltée, et voilà que tout à coup elle était redevenue catholique et paisible. A la vue de tant d'impiété, d'audace et de pertes à jamais irréparables pour la religion et les arts, l'indignation avait succédé à l'effroi; on ne parlait plus que d'exterminer jusqu'au dernier, ces

qui lui avait conseillé de venir en Flandre avec une armée pour mettre les rebelles à la raison. Enfin d'Egmont priait Mansfeldt, au nom de leur ancienne amitié, de lui donner son avis dans les circonstances critiques où il se trouvait. Ce dernier répondit « qu'au commencement des troubles il était en effet du parti de ceux qui « pensaient que, dans l'intérêt de la paix publique et de la religion, on devait éloigner le cardinal de Granvelle, modifier les édits de Charles-Quint contre l'hérésie, « et accorder une amnistie pour tout le passé; mais que ces divers points ayant « été octroyés par le roi, il n'y avait plus, selon lui, de griefs sérieux à redresser; « que l'on avait été d'ailleurs déjà trop loin au mépris de l'autorité du prince et de « la religion; qu'il était temps d'apporter remède à cette fâcheuse situation et de « rétablir l'ordre public si profondément ébranlé. » *De la Guerre de Flandre*, Liv. 5.

(1) Philippe de Ste Aldegonde, Sr de Noircarmes.

Digitized by Google

brigands, ces vandales, ennemis de Dieu et des hommes! Aucun temple calviniste ne demeura debout. On se récriait surtout contre l'intolérance de ces misérables qui ne s'étaient levés, disaient-ils, que pour leurs libertés, et qui marchaient le fer et le feu à la main pour détruire les autels qu'ils venaient de déserter. La gouvernante se hâta d'annoncer ces bonnes nouvelles à Madrid. Mais il était trop tard! Marguerite avait écrit précédemment d'autres lettres où elle dépeignait l'état du pays comme des plus alarmants et réclamait de prompts secours, en se plaignant hautement d'avoir été trahie par ceux-là même auxquels elle avait donné sa plus intime confiance.

Colère de Philippe.

Philippe, en apprenant les ravages des calvinistes, qu'il voyait encouragés sous main par les confédérés, et en songeant à la molle conduite de ses gouverneurs, à la perfidie de ces hommes qu'il avait investis de sa confiance et comblés de ses bienfaits, ne put contenir les bouillons de sa colère et de sa vengeance, trop longtemps concentrés. *Oh! qu'il leur en coûtera cher! s'écria-t-il, en se tirant la barbe, qu'il leur en coûtera cher! j'en jure par l'âme de mon père* (1)*!* et alors rappelant dans sa mémoire la conduite des Belges avant et depuis son départ des Pays-Bas, et toutes leurs promesses de fidélité et d'attachement, si souvent démenties, il dit que le temps des miséricordes était passé; qu'il voyait bien que les chefs de la confédération n'avaient pas pour but le redressement de prétendus griefs, mais le partage des provinces Belgiques avec leurs adhérents de France et d'Allemagne, projet qu'on lui avait tant de fois dénoncé et auquel il n'avait pas voulu croire jusque-là;

(1) *Correspondance de Granvelle;* lettre de Morillon du 29 Septembre 1566.

Digitized by Google

que puisque ces hommes qui parlaient toujours de leurs droits, méconnaissaient les siens et en appelaient à la force et aux armes, il allait les imiter; que grâces à Dieu ses ennemis venaient de se démasquer; que le nombre et la qualité ne l'effrayaient point. Puis confondant dans sa fureur les nobles confédérés avec les gueux, parce qu'ils en avaient pris le nom, et ceux-ci avec les iconoclastes, parce qu'on avait vu dans les pillages des bandits portant des médailles de gueux, il jure que le ciel lui commande de punir ces criminels de lèse-majesté divine et humaine; et renonçant enfin à son système de temporisation et de demi-mesures qui lui avait si mal réussi, il prend tout à coup la résolution la plus violente. Il appelle le duc d'Albe, l'un des plus vieux et des meilleurs généraux que lui eût légués Charles-Quint; d'Albe, qui n'avait jamais perdu de batailles; d'Albe, qui ne connaissait ni amis ni ennemis quand le maître commandait: il lui dit qu'il s'agit de sauver le catholicisme, non-seulement en Belgique, mais en Espagne; de sauver la chrétienté menacée par l'hérésie; que le bras d'un duc d'Albe pouvait seul terrasser un tel monstre: il lui enjoint de rassembler à l'instant ses meilleures troupes et d'aller aux Pays-Bas; lui donne des instructions secrètes pour faire saisir, juger et punir ceux qu'il lui désigne, et en outre tous ceux qu'il trouvera coupables.

Le duc d'Albe.

A la nouvelle de l'arrivée prochaine des espagnols (1), une multitude des Belges émigrèrent. Le prince d'Orange, qui mieux qu'aucun autre connaissait Philippe et le duc d'Albe et qui ne se sentait pas la conscience fort nette, ne l'attendit point. Le comte d'Egmont qui comptait sur son

(1) Le duc d'Albe arriva à Bruxelles le 22 août 1567.

Digitized by Google

nom et sur ses services; qui croyait pouvoir se disculper facilement de certains actes équivoques; qui croyait avoir fait, comme on dirait aujourd'hui, de l'opposition contre les ministres et non de la révolte contre le roi, père d'une famille nombreuse qu'il ne voulait point exposer par sa fuite aux chances d'une confiscation, l'attendit pour son malheur.

Le comte d'Egmont réunissait à un haut degré les qualités physiques et morales qui imposent le plus aux hommes: la naissance, la fortune, une brillante valeur, la vigueur et la beauté du corps, des manières ouvertes et affables: aussi jouissait-il parmi les Belges d'une très-grande popularité. Issu de l'ancienne maison des ducs de Gueldre, élevé dans les camps du grand empereur qu'il avait suivi dans la plupart de ses expéditions, il fut l'objet de sa prédilection particulière. Charles-Quint lui fit épouser Sabine, duchesse de Bavière, et le décora de la Toison-d'Or en même temps que le duc d'Albe. Dans sa première jeunesse il se distinguait par sa bonne mine, sa grâce et son adresse dans les tournois et les exercices militaires, il excellait à tirer de l'arquebuse et remportait des prix aux fêtes des métiers, ce qui plaisait beaucoup au peuple (1): c'est ainsi qu'il préludait à la renommée qu'il acquit plus tard contre les ennemis de l'état. Il avait fait pour Philippe des choses dont celui-ci n'aurait jamais dû perdre la mémoire. Ce fut lui qui à la tête de ses braves Flamands décida le gain de la bataille de St-Quentin. Et à Gravelines, où il commandait en chef les troupes de Philippe, il remporta une victoire complète sur l'armée française, victoire qui amena la paix

Le comte d'Egmont.

(1) Strada, liv. 1.

Digitized by Google

de Cateau-Cambrésis aussi honorable qu'avantageuse pour l'Espagne. Enfin d'Egmont était sans contredit la plus grande gloire militaire de la Belgique et l'une des premières de la monarchie. Mais il avait le tort d'aimer trop à rappeler le passé. Et ce tort lui était commun avec beaucoup de ses compatriotes. La rivalité qui existait entre les deux nations sous le règne de Charles-Quint, s'était changée en haine depuis l'avénement de Philippe qui, disait-on, traitait les Belges avec trop peu d'équité. La morgue de ces grands d'Espagne, dont la plupart prétendaient descendre de quelques anciens roitelets, maures ou chrétiens, et qui fiers d'appartenir à une nation maîtresse des deux mondes et dispensatrice des trésors du Pérou regardaient avec dédain ce petit peuple de par deçà toujours mutiné pour ses priviléges (1), était devenu insupportable à la noblesse belge. Celle-ci criait à l'ingratitude et ne craignait pas d'opposer ses services et ses hauts faits à ceux des Espagnols. En effet (disait-elle) si l'Espagne s'est élevée à une si grande puissance, n'est-ce pas grâce à son union avec la maison d'Autriche dont la Belgique fut l'anneau? Les Belges n'ont-ils pas figuré partout où les armes de Charles-Quint se sont distinguées? A Pavie, à Tunis, à Mulberg, et à Ingolstadt où dix mille d'entre eux accourus sous la conduite de Maximilien d'Egmont délivrèrent l'empereur assiégé et près de tomber au pouvoir de ses ennemis ? Et puis avait-on oublié S^{t}-Quentin et Gravelines? Le comte d'Egmont ne valait-il pas bien les généraux de Philippe, sans en excepter le duc d'Albe? Voilà ce qu'on disait en

(1) « On fait sy très peu de cas et d'estime de ceux de nostre nation en Espagne, « qu'il n'est point à dire. » Lettre au cardinal de Granvelle ; *Archives et Correspondance, etc.*, t. I, p. 347.

Digitized by Google

Belgique, et ce que l'on rapportait en Espagne avec des commentaires propres à accroître l'irritation entre les deux peuples.

Mais si d'Egmont est très-digne d'éloge comme militaire, il n'en est pas de même comme chef de parti. Depuis le commencement des troubles il fut toujours flottant et incertain entre l'amour de la popularité et le désir de rester fidèle au roi. Cet illustre guerrier avait une âme vulgaire et un caracère faible (1). Un homme pour lequel il ne se sentait d'abord que de l'éloignement mais dont l'avait rapproché sa haine contre Granvelle devint le principal instrument de sa perte. Cet homme fut le *Taciturne*. Celui-ci poussait les Pays-Bas au protestantisme pour arriver de là à la révolte, et de là à l'expulsion des Espagnols hors de la Belgique où il ne voyait plus alors personne au-dessus de lui (2). Ce n'était pas

Guillaume le Taciturne.

(1) « Il avait à un trop haut degré, peut-être, la conscience de ses mérites; il savourait sa renommée... Son esprit flottait souvent entre les opinions diverses... Il était opposé à la persécution;... *Mais, il n'était pas le même à Bruxelles et à Madrid:* en Espagne *il montrait un grand désir de satisfaire à la volonté du roi,* spécialement quant au maintien de la religion. *Groen, Archives et Corresp. inédite de la Maison d'Orange-Nassau;* t. I. 2e édit. p. 172.

(2) Tous les historiens qui ont étudié cette époque un peu sérieusement sont d'accord que le prince d'Orange se croyait prêt à fonder une monarchie héréditaire au sein des Provinces-Unies lorsqu'il fut frappé par un assassin. Guillaume se sentait enhardi par l'exemple de plusieurs princes d'Allemagne et entre autres par la fortune inouïe d'Albert de Brandebourg qui, ne possédant la Prusse qu'à titre d'usufruitier, comme simple grand-maître de l'ordre teutonique, parvint à s'en investir en qualité de propriétaire et à la transmettre à ses descendants, qui depuis sont devenus rois. « Le chef-d'œuvre du prince Guillaume (dit Raynal, *Histoire du Stat-*
« *houdérat*) est d'avoir persuadé aux peuples qu'il n'était occupé que de leur li-
« berté, tandis qu'il ne travaillait qu'à devenir leur maître. Toutes ses démarches,
« quand on les suit avec attention, décèlent visiblement ses projets, ses vues, sa
« politique. C'est lui qui prépara de loin la révolution en introduisant ou favorisant

Digitized by Google

sa croyance qui rendait le prince d'Orange ennemi de Philippe, car il n'était au fond ni catholique ni luthérien. Il avait appris, dit Strada, avec *le Prince* de Machiavel dont il faisait sa lecture favorite, qu'une grande ambition s'ac-

« de nouvelles opinions qu'il savait être désagréables à la cour de Madrid; c'est lui « qui sous de frivoles prétextes souffla le feu des guerres civiles; il fut le flambeau « qui alluma de tous côtés la discorde: c'est lui qui divisa irréconciliablement les « esprits et les cœurs, en formant et en exécutant le plan d'une guerre barbare; « c'est lui qui successivement luthérien, catholique, calviniste, et par là même « sans religion, proscrivit le culte romain comme l'unique lien par lequel on pou- « vait tenir encore à l'Espagne; c'est lui qui par ses hauteurs, ses trahisons, ses « conseils, renvoya tous les princes étrangers dont l'autorité lui faisait ombrage; « c'est lui qui rompit trois fois les négociations si avancées qui allaient terminer « toutes les querelles. Tous ces pas vers la tyrannie lui avaient réussi, et il touchait « peut-être au terme de ses désirs quand un fer meurtrier termina ses jours, son « ambition et ses espérances.

Voici comment M. Groen lui-même s'explique sur le compte de Guillaume le Taciturne, (t. I, p. 201 et suiv. 2e édition): « Le prince d'Orange ne se piquait ni de sévérité ni d'une fort grande économie; il était dominé *par l'ambition* et *par l'égoïsme.* A l'électeur de Saxe il fait affirmer qu'il a des sentiments très-favorables à la réforme, il promet que son épouse ne sera nullement gênée dans l'exercice de sa religion. Il s'exprimait sur les intérêts de la réforme de manière à ne donner nul ombrage aux princes évangéliques. En même temps il prenait garde de trop effaroucher Philippe: *quelquefois il affectait un beau zèle pour le maintien du papisme: Granvelle lui-même y fut trompé...* Il tâchait *d'être bien avec tous les partis;* vivant en catholique romain et accueillant les protestants; montrant, selon les circonstances, du zèle pour l'église romaine et de la commisération pour les hérétiques; trouvant dans le vague de ses convictions des facilités pour sauver les apparences, mais non pas pour se mettre à l'abri des soupçons. »

« Quant au fait de la religion, il s'y comportait si dextrement, dit un auteur contemporain (*a*), que les plus fins n'y savaient rien reconnaître. Les catholiques le réputaient catholique et les luthériens luthérien. Il allait journellement à la messe avec sa femme et sa fille, qui suivaient l'hérésie de Luther, sans faire semblant d'en être mal content, disant qu'en choses qui touchent notre conscience la cognois-

(*a*) *Relation inédite de l'histoire des troubles des Pays-Bas*, conservée à la Bibliothèque d'Arras, citée dans la préface du t. 2 de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne.*

Digitized by Google

corde mal avec les scrupules religieux. Né dans le luthéranisme, Guillaume y renonça et fit profession ouverte de catholicisme à la cour de Charles-Quint. Sous le gouvernement de Marguerite de Parme, il continua pendant quelque temps à se montrer catholique. Mais quand il vit la réforme prendre de l'accroissement en Belgique et devenir un parti redoutable, il abjura de nouveau le catholicisme et se fit calviniste. C'est ce qui résulte des propres paroles de son *apologie:* « Ils disent que dès que le roi eut quitté ce « pays j'ai tâché, par de mauvais moyens, de gagner les « mécontents, ceux qui étoient chargés de dettes, ennemis « de la justice et désireux de nouveautés, et surtout ceux « qui étoient suspects dans la religion! Pour ce qui est de « ces derniers, j'avoue que je ne les ai jamais haïs; *j'avois « été nourri dès le berceau dans cette religion;* monsieur « mon père y avoit vécu, et il y est mort. *Il avoit banni de*

sance et punition doit être réservée à Dieu; objectant la sentence que certain grossier d'Allemagne allégua quelquefois à l'empereur Charles Cinquième : Sire, *servez-vous des corps, sans vous soucier des âmes!* Brief, qui l'eût voulu croire, on eust establi une espèce de religion qu'il fantastiquait en son esprit, demi catholique et demi luthérienne, pour donner contentement aux uns et aux autres, qu'il estimait être le vray moyen pour appaiser les troubles de la chrétienté. Mais si vous le considérez d'après son inconstance au fait de la religion, avec ses autres comportements, discours et lettres missives qu'il a escripts à diverses personnes, et spécialement au ducq d'Anjou, vous trouverez qu'il estait du nombre de ceux qui pensent que la religion chrestienne soit une invention politique pour contenir le peuple en office par voix de Dieu, ni plus ni moins que les cérémonies, divinations et superstitions que Numa Pompilius introduisit à Rome pour adoucir le rude naturel des premiers romains, couvrant leur impiété du nom spécieux de politique. Ce monstrueux et détestable genre d'hommes, qui sont en grand nombre pour le jour d'hui, ont premièrement abandonné la religion catholique, comme trop sévère et rigide, pour embrasser celle de Calvin beaucoup plus libre et complaisante aux désirs de la chair; de calvinistes sont devenus neutralistes (indifférentistes); et de neutralistes, athéistes, qui est le souverain degré de toute impiété. »

Digitized by Google

« *ses terres les erreurs de l'église romaine.... Il ne faut donc*
« *pas s'étonner si cette doctrine étoit gravée dans mon cœur*
« et si elle y avoit jeté d'assez profondes racines pour y
« produire des fruits en son temps. »

La gouvernante profondément blessée de se voir dépossédée par le duc d'Albe, s'en plaignit au roi dans les termes les plus amers; elle franchit alors les bornes de la réserve dont elle n'était jamais sortie jusques là. « Si le roi,
« dit-elle, lui montre peu de reconnaissance, elle s'en con-
« solera par la pensée qu'elle a satisfait à ce qu'elle devait à
« Dieu, au monde et à elle-même. Dans sa lettre à Philippe
« elle rappelle l'état où il laissa les Pays-Bas à son dé-
« part; les peines, les fatigues, les chagrins qu'elle a
« essuyés, les dangers qu'elle a courus; n'ayant pas, en
« neuf années, goûté une heure de repos; ayant compromis
« sa santé et même sa vie. Enfin elle demande si étant par-
« venue à pacifier le pays, dont le roi est à présent souve-
« rain plus indépendant et plus absolu que jamais, il est
« juste qu'un autre vienne recueillir le fruit de tant de tra-
« vaux? (1)... » Cependant il lui fallut boire la coupe amère jusqu'à la lie. Elle partit: en prenant congé des Belges, elle écrivit à Philippe une nouvelle lettre plus calme et plus soumise que la première, et dans laquelle elle plaidait éloquemment la cause de ceux dont elle avait eu tant à se plaindre. « Quoique je m'en aille, dit-elle, je ne
« laisserai pas de conserver un éternel souvenir de ce que
« je dois à V. M. et à ces pays dont la conservation
« importe tant à son service. Je supplie donc très-
« humblement et avec toute affection V. M. d'user de

Départ de la gouvernante.

(1) Lettre du 8 octobre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 570.

Digitized by Google

« clémence et de miséricorde envers eux, conformément à « l'espoir qu'elle leur en a souvent donné. Je la supplie de « considérer que plus les rois sont grands, plus ils « approchent de Dieu, plus ils doivent être imitateurs de « la bonté et de la clémence divines; que tous les princes « quelconques qui ont régné sur ces pays se sont toujours « contentés de châtier les chefs des séditions; qu'ils par- « donnaient au reste de la multitude, en disant que le repen- « tir qu'elle témoignait de ses fautes leur suffisait. Autre- « ment, Sire, et si l'on use de rigueur, il est impossible que « le bon ne pâtisse pas avec le mauvais..... (1) » Telle était cette femme, qui fut si mal appréciée, si mal secondée et tant dénigrée lorsqu'elle gouvernait nos provinces, et qui fut tant regrettée depuis (2).

Je suis loin de croire, comme le prétendent la plupart de nos auteurs, qui ont copié les écrivains protestants avec une déplorable fidélité, que tout eut été pacifié sans l'arrivée du duc d'Albe. Nous en administrerons bientôt la preuve. Le supplice du comte d'Egmont, fit un tort immense à la cause espagnole: il parut excessif et cruel parce que d'Egmont était aimé de la nation. Toutefois nous n'admettons pas l'opinion de ceux qui ne voient en lui qu'une victime innocente, immolée aux instincts féroces de Philippe II et du duc d'Albe. Au milieu de ce concert d'éloges, soi-disant patriotiques, notre conscience d'historien se révolte, au nom de la vérité, contre une telle apothéose, qui n'est au fond qu'une œuvre de parti, comme celles que

(1) Lettre du 22 novembre 1567. *Correspondance*, etc., t. I, p. 602.

(2) Les Belges, dit Strada, n'osaient blâmer ouvertement l'administration du duc d'Albe, qui leur déplaisait; mais ils la censuraient indirectement en louant avec affectation la sagesse et la douceur du gouvernement du temps de Marguerite.

Digitized by Google

nous voyons tous les jours. L'échafaud grandit prodigieusement d'Egmont. S'il eut simplement servi son Dieu et son roi, l'histoire en eut fort peu parlé malgré ses faits militaires. Qu'on loue en lui le brave et l'heureux guerrier, nous y consentons volontiers, mais qu'on ne loue pas sa conduite pendant les troubles, qui fut déplorable. Lorsque d'Egmont assure à la gouvernante qu'après le départ de l'armée espagnole et la retraite de Granvelle, tout sera pacifié et qu'elle ne trouvera plus aux Pays-Bas que des amis et des serviteurs fidèles, comment la défend-il, cette princesse privée de conseil et d'appui? Il s'associe ou plutôt il reste associé à ses plus mortels ennemis! Tous les jours ce sont de nouveaux griefs et de nouvelles demandes auxquels on sait d'avance qu'elle ne pourra satisfaire. Lorsque la gouvernante réclame le secours de d'Egmont contre les brigands iconoclastes, comment la défend-il? Il répond que les sectaires sont trop nombreux, qu'il serait dangereux de recourir aux armes; qu'il sera toujours temps de rétablir la religion après que l'on aura sauvé l'Etat. Mais la religion, comme le lui disait la gouvernante, c'était l'Etat! Et il accorde aux sectaires *l'exercice public des prêches, sans ordonnance ni commission de la duchesse et contre l'expresse volonté de Philippe.* S'il avait eu le sentiment de son devoir envers celui qu'il représentait à tant de titres, à qui il avait juré fidélité, et qui l'avait armé d'une grande autorité, lui était-il permis de conniver avec les ennemis de son souverain en leur prêtant l'appui de son nom? Et s'il voulait prendre leur parti ne devait-il abdiquer les pouvoirs qu'il tenait du roi, pour être délié de ses serments? Si d'Egmont avait eu quelques gouttes de sang chevaleresque au fond du cœur ne devait-il pas se dévouer à la défense de cette faible femme,

Digitized by Google

qui l'en suppliait avec larmes? L'honneur ne lui faisait-il pas un devoir au moins de le tenter? D'Egmont, le vainqueur des Gravelines, pouvait-il faire moins que Jean d'Immersel à Anvers, moins que Noircarmes à Valenciennes, moins qu'une poignée de bourgeois et de paysans à Séclin? Ce qui le retenait, ce n'était ni l'amour de la religion, ni de la liberté de conscience, dont il se souciait au fond très-peu ; ce n'était pas l'amour des libertés du pays, que les sectaires foulaient impunément aux pieds : c'était l'amour de la popularité, cette idole des âmes faibles, corrompues par la flatterie; c'étaient les conseils et l'ascendant de Guillaume dont il servait les desseins à son insu. On avait fait sonner si haut sa renommée militaire, on l'avait tellement enivré de sa gloire qu'il avait fini par se croire nécessaire à tous les partis. D'Egmont était un de ces hommes, communs en révolution, qui s'imaginent pouvoir se tenir en équilibre sur les confins de la révolte et de la fidélité, jusqu'à ce que la fortune se dessine pour l'un ou l'autre des contendants (1): politique fausse, dangereuse et indigne de lui. Guillaume se montra plus conséquent et plus habile en se déclarant ouvertement pour le parti qu'il avait favorisé dès l'origine des troubles. Celui-ci savait que quand on tire l'épée contre un roi comme Philippe II, il faut jeter le fourreau, et il se prépara à une guerre à outrance.

Le retour de l'armée espagnole dans nos provinces amena d'épouvantables désastres; mais qui donc l'avait rendu nécessaire, si ce n'était Guillaume de Nassau, le comte d'Egmont, le comte de Hornes, et toute la faction à laquelle ils appartenaient? Rappelons-nous que le comte

(1) Les confédérés l'appelaient *l'ambidextre*.

Digitized by Google

d'Egmont, qui s'était mis à la tête de la ligue contre Granvelle, « alla jusqu'à dire, un jour après boire, que ce n'était « pas à Granvelle qu'on en voulait, mais au roi! » C'était donc une lutte à mort entre Philippe et les confédérés : entre eux il n'y avait point de paix possible. Quand le roi nomma Marguerite au gouvernement des Pays-Bas, d'Egmont prétendait à cette place; le prince d'Orange y prétendait aussi. C'est ce qui explique l'union de ces deux hommes, qui seraient devenus rivaux et ennemis mortels s'ils n'eussent été associés politiques (1). Rien de ce qui se faisait aux Pays-Bas ne pouvait plaire à ces ambitieux qui s'y trouvaient trop à l'étroit. D'Egmont pouvait ne paraître à Bruxelles qu'un bon patriote maltraité et mécontent; mais à Madrid

(1) Il régnait assez mauvaise intelligence entre le prince d'Orange et le comte d'Egmont. « Quoiqu'ils se caressent, écrivait Morillon au cardinal Granvelle, on « s'apperçoit que c'est simulation ; car je scay que les domestiques de Orange sont « fort scandalisés que Egmont ait possédé et quasi prescrit la présidence ; ce dont « ils enragent, et appellent Egmont *thrasonem* (soldat fanfaron.) *Les femmes* ne « se cèdent en rien et se tiegnent par le bras, *ingredientes pari passu;* et si l'on « rencontre une porte trop éstroite, l'on se serre l'ung sur l'autre pour passer éga- « lement par ensemble, affin qu'il n'y ait du devant ou derrière: de sorte que la « jalousie y est à veue d'euil, et ne se poulra toujours dissimuler, non plus en ung « sexe que en l'autre (*a*). » L'on voit, par cette petite scène de comédie, assez finement esquissée par Morillon, que les hommes sont toujours les mêmes, et les femmes aussi. Il paraît du reste que la gouvernante se plaisait à fomenter ces rivalités d'amours-propres; soit par pure malice, soit dans l'espoir de rompre par ces legers moyens, considérés comme si puissants, dans les cours, l'intelligence entre deux hommes, dont l'union devait être fatale à l'état. Viglius écrivait au cardinal, en date du 9 Décembre 1563: « Il y a aussi très-grande jalousie, quoique l'on dis- « simule, entre Orange et Egmont ; d'autant que Madame appelle, fait asseoir, et » boit premier à la femme d'Egmont, et que celle de Orange est longtems debout « avant que de povoir avoir chayze..; dont je scay que Orange se ronge le « cœur!. »

Note de la 3e édition.

(*a*) *Archives*, etc. *Anno* 1564.

Digitized by Google

on en jugea différemment, on le prit pour un factieux; et il faut convenir que les apparences étaient contre lui.

Le supplice du comte d'Egmont fut impolitique; mais il n'est pas prouvé qu'il fut injuste. On a publié récemment ses *interrogatoires* (1): c'est une pièce officielle et importante: j'en analyserai sommairement ici les principaux chefs. On lui demande d'abord « s'il est feudataire de S. M. et si à raison des terres et seigneuries qu'il tient, il a fait serment de fidélité? — Dict *que oui.* — Interrogé s'il a été gouverneur ès Pays de Flandre pour S. M. — Dict qu'il a été *gouverneur de Flandre et d'Arthois* dès le départ de S. M., capitaine d'armes depuis 24 ans, et *capitaine du château de Gand,* depuis 5 ans. — Interrogé si, à raison desdicts gouvernements et estats, il a fait serment de fidélité? — Dict que oui, *qu'il a fait serment de fidélité* ès mains de Madame de Parme, à ce qu'il croit. — Interrogé s'il a été et est du conseil d'Etat de S. M.? — Dict *que oui.* — Interrogé si en cette qualité il a fait serment à S. M.? — Dict *que oui.* — Interrogé si lui, le prince d'Orange, comte de Hornes, et marquis de Berghes se sont... assemblés et alliés contre le cardinal de Granvelle, afin qu'il ne fut tant autorisé ès affaires? — Dict qu'il estoit l'un des seigneurs qui désiroient que le cardinal n'eût le grand crédit ès affaires du gouvernement. — Interrogé pour quelle cause ils ont donné la livrée des flèches, *puisqu'ils étoient advertis qu'ils ne le devoient faire?* — Dict que ce fut pour éviter les dépens et donner le bon exemple à plusieurs chevaliers qui despendoient leurs biens en livrées et accoustrements, et affin que les serviteurs d'aucuns seigneurs qui estoient amys (entre

(1) A la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme.*

Digitized by Google

eux), pendant qu'ils avoient mauvaise intelligence avec le cardinal, *fussent cogneus.* — Interrogé qui estoient ceux qui donnarent ladite livrée? — Dict que luy, le prince d'Orange, comte de Hornes, comte d'Hoogstraete, marquis de Berghes, comte de Meghem, monsieur de Montigny en furent; et depuis le comte de Mansfeldt, le sieur de Brederode, Culenbourg et autres chevaliers. — Interrogé si a dict que les ministres de S. M. empeschoient que l'on ne feist assemblée des estats-généraulx? — Dict que au conseil d'estat l'on a pratiqué et parlé plusieurs fois de cecy, et qu'il a esté d'avis que l'assemblée des états généraulx se feist, moïennant la volonté de S. M., et ce, pour avoir argent et remédier aux nécessités présentes... — Interrogé si lui, le prince d'Orange, le comte de Hornes, le comte Lodovicq, *et autres confédérés* s'assemblarent à Terremonde, et ce qui s'y passa? — Répond qu'il alla à Terremonde pour y voir le prince d'Orange;... et s'y trouvarent présents à la mesme heure, le comte de Hornes, le comte d'Hoogstraete, et Lodovicq; *ils s'enfermarent en une chambre;...* et se souvient qu'il y fut parlé d'aucuns avertissements qu'on avoit eu de divers lieux, de ce que S. M. se trouvoit bien mal satisfaicte en plusieurs endroicts pour les affaires du pays, et en conformité de ce fut monstrée entr'eux une copie d'une lettre que l'on disoit être de don Francès d'Aleva *escripte à madame de Parme;...* et sur le contenu en ladicte lettre furent tenus plusieurs propos pour adviser s'il seroit bien de se pourvoir sur tels inconvénients... — Interrogé si en la dicte assemblée de Terremonde et aultres lieux a été traicté *que si S. M. venoit avecq armes, que l'on ne la debvoit laisser entrer au pays?* — Dict que entre les propos et discours qui furent tenus à Terremonde, *l'on parla si seroit bien de se retirer*

Digitized by Google

hors du pays ou *prendre les armes*, mais que ci-dessus ne fut prinse résolution... — Interrogé s'il feit appointement avec les sectaires de Gand, Audenarde et autres villes de Flandres, *leur accordant l'exercice des prêches* hors des villes, ès lieux, qui par lui et les magistrats leur seroient désignés, *n'ayant le dict répondant lors pour ce faire commission?* — Dict que ce feist *fut sans ordonnance ni commission de Madame*, avec l'advis du répondant et des magistrats, selon ce que par Madame avoit été accordé aux confédérés de la requête... »

Ainsi, ce comte d'Egmont, vassal et feudataire du roi qui lui avait conféré plusieurs seigneuries, qui l'avait comblé de grâces, nommé gouverneur de Flandre et d'Artois, général dans ses armées, commandant du château de Gand, conseiller d'Etat, ce comte d'Egmont, qui avait prêté à son souverain autant de serments qu'il en avait reçu de places et de bienfaits, était partout et toujours mêlé à ses ennemis! Il était l'ami de Louis de Nassau, de Culembourg, de Bréderode, etc., et il en était le complice ou l'instrument! S'il ne faisait pas ouvertement partie de la confédération, des gentilshommes de sa maison en étaient membres, et il était étroitement lié avec les principaux confédérés. Il veut que l'on assemble les états-généraux, et il en parle souvent au conseil d'Etat, bien qu'il sache que le roi ne le veut point dans la crainte d'augmenter les troubles du pays. Il se rend au colloque de Termonde, il s'enferme dans une chambre avec le prince d'Orange, Louis de Nassau et le prince de Hornes; on y lit la copie d'une lettre (interceptée ou soustraite), adressée à la duchesse, et on y agite la question de savoir *si le roi venant avec une armée, on devait le laisser entrer?* Sans doute les confédérés se regardaient

Digitized by Google

comme les maîtres du pays, ou bien ils sentaient au fond de leur âme qu'ils n'avaient plus de pardon à espérer et que la guerre était leur unique refuge! Du reste, comme les chefs du parti avaient des alliances avec les protestants de France et d'Allemagne, il est assez facile de deviner ce qui avait dû se dire à la réunion de Termonde.... Si d'Egmont, au lieu d'avoir pour maître le *démon du midi*, avait eu affaire à Charles-Quint ou à Napoléon, pense-t-on qu'il aurait pu jouer un tel rôle impunément aussi longtemps? Tout en respectant sa haute renommée militaire, tout en ne voyant en lui qu'une malheureuse victime d'événements peut-être plus forts que lui, tout en regrettant enfin que la clémence du roi n'ait pas tempéré sa justice, j'ai grand peur qu'il n'y ait beaucoup à rabattre un jour de cette gloire patriotique dont l'ont illuminé comme à l'envi nos peintres, nos romanciers et nos historiens (1).

(1) Le caractère versatile du comte d'Egmont ressort de toute la *Correspondance de Philippe II.* On lit dans un *Mémoire, Communiqué de la part de la Duchesse au Roi*, en date du 16 février 1567, que « le prince d'Orange, le comte d'Hoogstraeten, Brederode et le comte de Nieuwenaer, beau-frère du comte de Hornes, ayant écrit à d'Egmont « pour l'engager à se liguer avec eux, *afin de résister au roi s'il venait « en force aux Pays-Bas, d'Egmont s'y refusa.* » D'Egmont voulait, dit-on dans ce mémoire, que tout le monde s'employât, de commun accord, à faire cesser les prêches; que l'on suppliât seulement le roi de ne pas venir en Belgique avec des forces aussi considérables qu'on le disait. Quatre jours après, ajoute-t-on, le prince d'Orange, Brederode, de Hornes et d'Hoogstraeten, lui ayant demandé une entrevue *afin d'aviser aux moyens de conserver les libertés du pays, et d'assurer leurs personnes et leurs biens*, d'Egmont répondit à ce message par un nouveau refus. On dit même qu'il écrivit à ces seigneurs, *pour les rendre attentifs à ce qu'ils faisaient*, et qu'il les exhorta à se conduire *comme des vassaux fidèles à leur roi, sinon, qu'il les tiendrait pour ennemis;* que quant à lui, si on lui faisait une position qu'il ne put accepter, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le roi, mais qu'il se retirerait en sa maison, et s'il le fallait, hors du pays. On dit enfin que les quatre seigneurs, mécontents de n'en pouvoir rien obtenir, réclamèrent de d'Egmont les let-

Digitized by Google

Il faut être juste envers tout le monde. Ce duc d'Albe, ce vieux guerrier habitué à voir tout plier sous le joug de l'obéissance passive, et qui regardait, dit-on, la force matérielle comme le meilleur moyen de trancher les difficultés, ce duc d'Albe qu'on nous représente comme si cruel, comme aimant à repaître ses yeux du sang de ses victimes, portait aussi un cœur d'homme. La mort de d'Egmont l'attendrit. J'en trouve la preuve dans une lettre de lui, datée de Bruxelles, du 9 juin 1568, adressée au roi immédiatement après l'exécution des deux seigneurs.

« Sire. Etant mené le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, jusqu'à la fin, m'a semblé que procédant à leurs sentences l'on devoit aussi vers le même tems déclarer celles des seigneurs ajournés..... et autres principaux pro-

tres qu'ils lui avaient écrites, et qu'il les leur renvoya. — Dans une lettre au cardinal de Granvelle, en date du 17 février 1567, le roi parlait, entr'autres, du vif regret que témoignait d'Egmont *d'être entré dans les ligues*. Et le 14 mars suivant, Granvelle mandait à Philippe, que « d'Egmont s'étant prononcé d'une manière « aussi honorable, le prince d'Orange ne pouvait manquer de se déclarer en bien « ou en mal. »

Mais ces protestations étaient-elles sincères? Il est difficile de le penser d'après l'ensemble des probabilités et des faits. Granvelle écrivait à Philippe le 17 août 1567 : « Je m'étonne que Madame de Parme n'ait pas envoyé à V. M. une lettre « par laquelle le comte d'Egmont dit au prince d'Orange, que leurs menées étant « découvertes, et le roi faisant des armements auxquels ils ne sauraient résister, il « fallait dissimuler et s'accommoder le mieux possible, en attendant des circon« stances plus favorables... » Enfin le duc d'Albe disait à Philippe le 18 septembre 1567 : « Trois jours avant que le comte d'Egmont fut pris, il adressait au prince « d'Orange une lettre où il lui donnait des nouvelles de ce qui se passait à Bruxel« les ; se référant d'ailleurs à ce qu'il avait chargé Straelen (*a*) (avec qui il resta en« fermé trois heures durant à Berghes, lors des obsèques du marquis), de lui faire « connaître... » *Note de la 3e édition*

(*a*) Van Straelen fut, comme l'on sait, l'un des agents les plus actifs de la conspiration contre le gouvernement espagnol.

Digitized by Google

moteurs des troubles passés,... afin que cette punition fût plus exemplaire... que si plus grande effusion de sang eut été faite à diverses fois et en divers lieux..... L'exécution de nosdits prisonniers a été faite en cette ville la semaine passée, à savoir desdits comtes d'Egmont et de Hornes, sur le marché, le samedi avant la Pentecôte, et des autres moindres, au Sablon, à divers jours auparavant. J'avois donné ordre de les pourvoir de bons confesseurs pour leur souvenir de leur salut, combien qu'aucuns d'eux sont demeurés obstinés en leurs erreurs. Et quant audits seigneurs, j'avois mandé ici l'évêque d'Ypres, lequel a confessé et assisté le comte d'Egmont jusques à la fin; le comte de Hornes a eu le curé de la Chapelle. *Et m'a-t-on dit et assuré* qu'ils sont morts tous deux fort catholiquement et modestement. V. M. peut considérer *le regret que ce m'a été de voir ces pauvres seigneurs venus à tels termes, et qu'il ait fallu que moi en fusses l'exécuteur!!* Mais enfin je n'ai pu ni voulu délaisser de faire ce qui compète pour le service de V. M. Et à la vérité, eux et leurs complices ont été cause d'un merveilleusement grand mal, et dont plusieurs se ressentiront encore, comme je crains, beaucoup d'années au salut de leurs âmes.

« *Madame d'Egmont me fait grand pitié et compassion pour la voir chargée de onze enfants, et nuls encore adressés* (élevés); et elle, dame si principale comme elle l'est, sœur du comte palatin, et de si bonne, vertueuse, catholique et exemplaire vie, qu'il n'y a homme qui ne la regrette! *Si pourtant, ne puis délaisser de la recommander, avec ses enfants, comme je la recommande très-humblement à la bonne grâce de V. M.*, ainsi que je lui écris à elle-même plus particulièrement de ma main. *Que V. M. se veuille souvenir que*

Digitized by Google

si son mari est tombé en ce malheur au bout de ses jours, aussi a-t-il fait auparavant de bien grands services!

« Je ferai achever avec la plus grande diligence qu'il sera possible les procès de ceux qui sont encore prisonniers. Et avec la démonstration qui s'est déjà faite, *il me semble entièrement nécessaire que V. M. ouvre, d'ici en avant, le chemin à miséricorde.....* »

Dans une lettre du même jour, analysée dans le *Précis de la correspondance de Philippe II,* le duc d'Albe disait au roi : « on tient ici la comtesse pour une sainte femme; et il est certain que depuis la détention de son mari il y a peu de nuits où elle et ses filles ne soient sorties, nu-pieds, pour aller prier dans les lieux de dévotion qu'il y a en cette ville... Je ne crois pas, poursuit le duc, qu'il y ait aujourd'hui sur la terre une maison aussi malheureuse! Je ne sais pas même si la comtesse aura de quoi souper ce soir!... » Le cœur se serre à la vue d'une telle infortune. La comtesse écrivait à Philippe, en date du 30 juin : « La misère où je « me trouve, restée veuve avec onze enfants, abandonnée « de tous, loin de mon pays, loin de mes parents, m'a em- « pêchée d'envoyer plutôt au roi la dernière et très-humble « requête de mon défunt mari. J'ose espérer cependant de « la bonté et de la pitié du roi, qu'il permettra que mes « enfants s'emploient à son service, lorsqu'ils en auront « l'âge!... Ce qui nous obligera, ajoute-t-elle, le reste de « mes tristes jours, moi et les miens, à prier Dieu pour qu'il « accorde à V. M. une vie longue et heureuse. »

La comtesse d'Egmont.

1568.

Lorsque d'Egmont sortit de Gand, (pour aller recevoir la mort,) écrit Morillon au cardinal de Granvelle, tout le monde pleurait; le duc d'Albe pleurait aussi. Comme on observait de l'altération dans sa santé, quand vint le terrible moment

Le duc d'Albe voulait sauver le comte d'Egmont.

Digitized by Google

de l'exécution, le duc dit « que la maladie qu'il avait eue, « n'était point procédée de la défaite de Frise, bien qu'il « sentit extrêmement la perte de M. d'Aremberghe, mais « du respect qu'il avait prins, de la douleur qu'il avait res- « sentie du commandement que lui avait fait S. M. si « exprès d'exécuter la sentence des Seigneurs; *qu'il avait* « *fait tous ses efforts pour en procurer la mitigation;* qu'on « avait répondu, que s'il n'y eut été aultre offense que celle « qui touchait le roi, le pardon eut esté facille, mais qu'on « ne pouvait remettre l'offense faicte si grande à Dieu... Et « j'entends d'aucuns que S. Exc. a jetté des larmes aussi « grosses que pois, au temps que l'on estoit sur ces exécu- « tions (1). » Il faut avouer que le duc d'Albe ne paraît pas si terrible ici que nous le dépeignent nos historiens.

Veut-on savoir comment le duc d'Albe et les comtes d'Egmont et de Hornes sont jugés par un homme qui avait au plus haut point le sentiment de l'honneur et du devoir militaires? Le prince de Ligne, dans ses remarques sur l'ordre de la Toison d'or, dit, à propos des priviléges réclamés par les confédérés devant le Conseil des Troubles : « Tel amateur que je suis des priviléges de l'ordre, je le suis trop de la fidélité aux souverains pour croire que dans une occasion pareille on doive y avoir égard. Le duc d'Albe pensait ce qu'il a dit de ces deux braves seigneurs; mais l'ordre du roi et la nécessité d'arrêter le feu de la rébellion qui aurait gagné les 17 provinces, était une double loi à suivre. S'il avait été envoyé à Bruxelles cinq ans plutôt, la vigueur aurait empêché d'avoir recours à la rigueur : c'est la faiblesse qui conduit à une

(1) Lettre au Cardinal, du 7 juin 1568. *Archives, etc.*

Digitized by Google

dureté indispensable. La demi fidélité et demi infidélité des deux comtes (d'Egmont et de Hornes) ne pouvait les sauver. *Ils devaient monter à cheval ou sur l'échafaud.* Il est impossible que leur mort n'ait coûté des larmes au duc d'Albe (1). Les victoires de S. Quentin et de Gravelines laissaient un terrible souvenir dans l'âme d'un grand capitaine qui faisait périr celui qui les avait remportées. Egmont était grand catholique; la foi de Hornes était un peu suspecte. Mais que ne suivaient-ils le prince d'Orange, ou que ne criaient-ils dans les rues de Bruxelles : *Vive Philippe II* (2)! Elevé dans l'horreur pour le duc d'Albe, j'ai examiné depuis sa vie et sa conduite : c'était un homme ferme qui n'avait plus le choix entre la clémence et le châtiment. Les historiens qui n'en savaient pas autant que moi là-dessus, ont fait monter (les châtiments) bien plus haut qu'ils n'ont eu lieu. Où sont dans un si petit pays les 18,000 gentilshommes à envoyer à la mort? Que de bourreaux ce bourreau aurait dû employer! On n'était pas assez habile alors pour se servir de la guillotine, des noyades et de la mitraille. A vingt gentilshommes par jour, il eut fallu bien des années; la main eut été fatiguée à signer les sentences, le bras à les exécuter... »

Un honorable magistrat (3), mu par des sentiments de patriotisme, a essayé de reviser le procès du comte d'Egmont, et de réfuter les faits graves qui lui furent imputés,

(1) Le prince de Ligne, qui ne connaissait pas les pièces que nous venons de citer, devinait la vérité par instinct.

(2) Le prince de Ligne parle ici en homme de cœur et en vrai chevalier. Il juge d'Egmont de haut, et le juge bien.

(3) *Procès du comte d'Egmont* et *pièces justificatives* d'après les manuscrits trouvés à Mons; par M. de Bavay.

Digitized by Google

en fondant sa défense sur le mémoire rédigé par le comte lui-même dans sa prison et sur les réponses de ses conseils. Ce magistrat ne doute nullement de l'iniquité de la sentence portée contre l'illustre accusé, qui fut soustrait, dit-il, à ses juges naturels, et condamné sans égard aux lois et aux priviléges du Brabant. Nous nous expliquerons plus loin sur ces deux points; quant à la complicité du comte d'Egmont avec les confédérés et les sectaires, elle paraît tellement évidente que nous ne comprenons pas comment on ose la nier. Ses amis les plus intimes, les princes de Nassau, Brederode, Montigny, le marquis de Berghes, etc., en étaient; Backerzeele, son affidé, son agent, son commensal, en était; et il l'aurait ignoré! Cela ne peut se soutenir. Dans sa défense, d'Egmont prétend qu'il a fait tous ses efforts pour étouffer l'hérésie dans les Flandres; que s'il a paru transiger avec les sectaires, c'est parce qu'ils étaient trop nombreux et trop puissants et qu'il ne disposait point d'une force militaire suffisante pour les réprimer; qu'il n'a cédé que pour éviter un plus grand mal. Nous prions le lecteur de se rappeler l'interrogatoire du comte dont nous avons donné des extraits plus haut, il verra que l'*Enquête reçue à Bruxelles, le* 9 *février* 1568, par Vargas et Delrio, que M. de Bavay a jointe aux *pièces justificatives* de son apologie, et dont nous citerons ici quelques passages ne fait que confirmer notre opinion.

Complicité de d'Egmont avec les confédérés.

« *Pieter Nyllens,* prévost et receveur de la ville de Haerlebeke, et *Jooris van Pevenaige,* bourgmestre de la dite ville,... requis ce que le comte d'Egmont pendant les troubles a fait négocier et traiter avec eux? Dict que, au mois de septembre audit an 1566, estant le dict comte à

Digitized by Google

Courtray,... où estaient quelques gentilshommes, si comme le Sr de Maldeghem, le Sr de Rassenghien, etc., lesquels ont appellé chacune verge à part, et ont interrogué à lui qui parle et ses confrères, *s'ils avoient eu aulcuns presches, et s'ils les voulloient avoir?...* Sur quoi lui qui parle, avecq ses confrères, déclairit, par charge de ledit magistrat, *qu'il n'y avoit point eu de presche, et qu'ils n'en demandoient point,* et qu'ils se contentoient de l'ancienne presche (catholique). Peu après les dicts seigneurs ont présenté toutes les dictes verges au comte d'Egmont, où le dict comte leur déclairit, *qu'on avoit accordé aux sectaires la presche en tel lieu qui leur seroit désigné hors la ville,* et ce par le magistrat; non pour un mois ou deux, mais jusques quand S. M. en ordonneroit autrement... »

« *Franchois de Lummen,* dict de Marcke, dict que en ung lieu dict heeyndriekschen s'est érigé un temple, *par la permission du comte d'Egmont,* gouverneur de Flandres, où l'on a presché longtems et fait exercice de leur religion, si comme baptêmes, mariages et enterrements:... dict que *le magistrat n'a oncques réquis l'érection du dict temple,* ains *esté de contraire avis,* et requis au dict gouverneur de le point permettre, *par le danger qui estoit apparent de venir en la dicte ville par les sectaires...* »

« *Josse Quevyne,* échevin de la ville d'Audenarde, en l'an 1566,... dict, sur ce requis, qu'il ne sait autres causes des troubles, sinon que *la présentation de la requeste a causé les presches, consistoires et aultres exercices dont sont procédés tous les maulx...* Interrogué si le magistrat avoit consenti aux ministres des sectaires de bastir et ériger ung temple pour y prescher et faire aultres actes de leur secte? dict *que non, et qu'ils ont toujours empesché la dicte érection* et

Digitized by Google

bien grandement, comme on le verra par deux ou trois lettres escriptes par ceux de la loi audit comte d'Egmont; et mesme, lui qui parle, député en personne pour aller vers le dict comte: *mais que la dicte érection a esté accordée par le dict comte, comme il apperrera par les enseignements ici exhibez.* »

« *Jehan Huybant,* eschevin de la ville de Menin, dict que en l'an 1566, environ le mois d'aougst,... les cinq verges se trouvarent ensemble vers le dict comte d'Egmont, *lequel leur proposa que la presche seroit accordée en Thielt, Deynze, et Menin, attendu qu'on y avoit presché...* Dict... que le magistrat n'a jamais requis les presches, *mais que contre leur gré et leur volonté et désir, et de leur commune, la presche y est venue...* »

« *Gaulthier Van Heulle,* bailly de la ville de Menin,... dict, sur ce requis, qu'il est souvenant de bris des imaiges advenu en la dite ville, qu'estoit le 16e d'aougst 1566; et comme lui qui parle et les tesmoings précédents, et Jehan Van Cruce demandarent aux briseurs par quelle commission ou charge ils faisoient le dict bris? respondirent qu'ils en avoient commission du comte d'Egmont, et qu'ils avoient icelle monstrée à Ypres, et de là envoyée à Bruges;... que s'estant rendus auprès du comte d'Egmont pour scavoir ce qu'ils avoient à faire, en tant que les dicts briseurs avoient dict de retourner pour briser ce qui y restoit,... et s'ils pouvoient résister de force? respondit *qu'il n'avoit encoires telle charge,* et qu'ils gardissent de faire effusion de sang et que leurs maisons ne fussent pillées... Dict davantaige (le mesme Gaulthier Van Heulle) que les presches et érections des temples ont été permises par le dict comte aux dicts de Menin *contre le gré de la loi illecq;* car ils avoyent expressé-

Digitized by Google

ment conclud, *qu'ils seroyent contents de leur curé et que leur commune n'avoit requis aultre...* »

Nous pourrions multiplier ces citations. Celles-ci suffisent pour prouver comment d'Egmont se conduisait avec les catholiques, qu'il contraignait à maintenir les prèches partout où ils existaient, et à les recevoir où ils n'existaient pas, malgré les magistrats et les communes elles-mêmes. A toutes les objections il n'avait qu'une réponse: « Des sectaires ont prêché dans votre commune : ne « fût-ce qu'un jour, qu'une heure, ils auront le droit d'y « prêcher à l'avenir, jusqu'à ce que le roi en décide autre- « ment. » Voilà un étrange principe dans la bouche d'un catholique, envoyé par une princesse catholique ! N'était-ce pas mettre le feu partout sous prétexte de pacifier le pays? Mais aux yeux de d'Egmont, la religion n'était, comme nous l'avons vu, qu'une chose accessoire. Et il contrevenait sciemment aux ordres formels du roi, que les concessions arrachées à la gouvernante par la violence et la peur ne pouvaient changer.

Réflexions sur les poursuites intentées contre les confédérés et les sectaires.

On a représenté les poursuites contre les confédérés comme irrégulières et illégales, quant à la forme ; comme iniques et monstrueuses, quant au fond; comme renversant les priviléges du Brabant et les lois du pays, etc. Mais n'est-ce pas altérer les faits de l'histoire que de ravaler de telles luttes aux proportions d'un procès vulgaire? Comment peut-on invoquer ces lois et ces priviléges au milieu d'une révolution et d'une guerre? car que l'on ne s'y trompe pas, ces confédérations, ces rassemblements, ces pillages, ces destructions d'églises et de couvents, ces appels à l'étranger, ces prises d'armes c'était bien la guerre et la plus terrible de toutes les guerres ! On ne pardonne

Digitized by Google

pas à Philippe II d'avoir foulé aux pieds les priviléges des Belges! Mais quelles sont les lois et les institutions qui restent debout au milieu des révolutions et des guerres civiles, en face du parti vainqueur? Les jugements extraordinaires et les condamnations en masse sans jugements, les proscriptions et les confiscations n'ont manqué dans notre siècle de civilisation avancée, ni sous Napoléon Ier, ni sous Napoléon III. Nous ne parlons pas ici de l'époque de la terreur, encore présente à toutes les mémoires: nous comparons un roi absolu à des rois absolus. On sait comment Napoléon Ier procédait avec ses ennemis et avec ceux de ses sujets qu'il soupçonnait de l'avoir trahi ou capables de le trahir. Or, aux yeux de Philippe II, la Belgique ravagée par les iconoclastes, ouvertement favorisés par un parti puissant à l'intérieur, n'était qu'un pays en rebellion contre son prince légitime. La levée de boucliers aux Pays-Bas, après l'Allemagne et la France, c'était bien la plus radicale et la plus dangereuse des révolutions puisqu'elle s'attaquait à Dieu et au roi. Philippe était trop clairvoyant pour s'y méprendre (1).

(1) Louis de Nassau écrivait au prince d'Orange le 26 juillet 1566, (remarquons bien cette date qui coïncide pour ainsi dire avec le mouvement des iconoclastes): « Nous avons arrêté ici, *à votre correction toutefois*, de tenir 4000 chevaux, noirs « harnois, en Waergelt, et si longuement que nous avons résolution de S. M. » Le 30 août suivant intervient un accord entre le même Louis de Nassau, *agissant au nom de la noblesse confédérée*, et le capitaine Westerholt, pour une levée de 1000 chevaux. (*Archives de la maison de Nassau*, t. II, p. 179 et 256)

Comme on le voit, derrière Louis de Nassau était le prince d'Orange dont la main cachée faisait tout mouvoir, caractère moitié renard, moitié lion, mais où le renard dominait. Une lettre du comte Louis de Nassau, dit M. Groen, fait voir que déjà en 1563, inquiet de la tournure des affaires dans les Pays-Bas, prévoyant les menées en faveur du papisme, il offrait à son frère les moyens « d'a- « voir toujours une bonne quantité de gens de guerre à la main sans aucun soup- « çon en y mettant, dit-il, vous et nous autres, quelque somme par an aveques.

Digitized by Google

La prétendue pacification qui suivit la première dispersion des iconoclastes ne dura qu'un moment. Est-ce que Guillaume d'Orange et cette multitude de bannis momen-

« Savez que je ne désire autre chose sinon de vous faire service tant que vivrai... »

« Une des pièces les plus importantes et qui fait le mieux connaître la politique astucieuse des princes de Nassau, est la communication du comte Louis, au Landgrave, Philippe de Hesse, en février 1567. Il y expose d'une part, ce qu'il appelle les mesures violentes et la mauvaise foi de la duchesse de Parme; ses desseins de réduire le pays en servitude et d'extirper la religion évangélique; et d'autre part, les perplexités du prince d'Orange: ne refusant pas de quitter les Pays-Bas, craignant néanmoins que son départ, dans des circonstances pareilles, ne puisse être assimilé à une fuite coupable et à un lâche abandon; sachant qu'on est tenu d'obéir au pouvoir légitime, mais sachant aussi que le motif et les bornes de cette obéissance se trouvent dans la volonté de Celui dont tout pouvoir émane et qui veut qu'on tende une main secourable à des frères persécutés pour la foi. Le comte fait part au Landgrave des conseils du duc de Brunswick et de l'électeur de Saxe: il demande son avis; *il n'oublie pas de lui fournir une espèce de catalogue des forces que le prince, le cas échéant, aurait à sa disposition: de l'argent, des soldats, l'appui des Calvinistes, quatre fois plus nombreux que les Luthériens; le gouvernement de provinces admirablement situées pour résister longtemps à des ennemis nombreux. On pouvait compter* sur 52 villes *où les adhérents de Rome seraient immédiatement exclus des affaires; en Angleterre* et *en France* on avait des amis; on savait en outre que l'*empereur Maximilien, très-mauvais papiste,* lancerait peut-être des mandements fort sévères, mais ne serait pas fort ardent à en presser l'exécution (*a*). »

Le 2 septembre 1566, le comte Louis de Nassau écrivait à son frère: « Je trouve « bien nécessaire *de nous assurer dès à présent,* de trois mille chevaux et d'un cer- « tain nombre de piétons... *Ceci,* ajoutait-il, *fera mettre au roi un peu d'eau dans « son vin.* » On voit qu'il s'attendait à la lutte et qu'il la provoquait.

Nous citerons un fait pour prouver quelle licence ou plutôt quelle incroyable anarchie régnait alors en Belgique. Quelques-uns des principaux confédérés, sous prétexte d'offrir au roi une somme de trois millions de florins que l'on disait nécessaire pour en obtenir le libre exercice de la religion réformée, se mirent à lever des contributions sur le peuple, sans autorisation légale, s'attribuant ainsi les droits de la souveraineté. Et cet argent devait servir à soudoyer l'armée que l'on voulait opposer à celle du roi ! *Archives et Correspondance;* octobre 1566.

(*a*) *Archives, etc.*

Digitized by Google

tanément retirés en Allemagne, animés par l'esprit de prosélytisme, d'ambition et de vengeance, étaient gens à renoncer si facilement à leurs projets de propagande et d'invasion? Est-ce que peu de mois après l'arrivée du duc d'Albe, Louis de Nassau n'était pas rentré aux Pays-Bas avec une armée (1)? Est-ce que la lutte soutenue par le prince d'Orange contre toutes les forces de l'Espagne n'aurait pas amené le triomphe plus rapide et plus complet de sa cause s'il n'avait eu à combattre que les faibles milices de la gouvernante?

Strada, qui n'est point favorable au duc d'Albe et qui traite parfois Philippe avec une grande sévérité (2), s'exprime ainsi sur le compte du premier. « Pour moi qui ne « voudrais pas nier que l'administration du duc d'Albe, « sévère et odieuse aux Flamands, a été l'occasion et le

(1) Le 24 avril 1568 Louis de Nassau, à la tête d'une troupe de réfugiés, pénètre en Frise en annonçant qu'il vient pour affranchir le pays au nom de Dieu et du roi. Partout sur leur passage ses gens dévastent les églises et les monastères, poursuivent les prêtres et les moines avec une fureur qui ne cède en rien à celle des premiers iconoclastes. De son côté, Guillaume de Nassau rassemble une armée en Allemagne et commence ouvertement la guerre. Un corps de huguenots français accourt pour appuyer les révoltés belges; mais il est repoussé sur les frontières de l'Artois. Enfin un complot s'ourdit pour enlever le duc d'Albe, aux portes de Bruxelles, et peu s'en faut qu'il ne réussisse. Toutes ces menaçantes démonstrations exaspèrent le duc et précipitent le jugement des comtes d'Egmont et de Hornes et d'un grand nombre de prisonniers de moindre importance, qui sont condamnés les uns à mort, les autres au bannissement avec confiscation de biens.

(2) Strada est un auteur capital pour cette époque. Malgré ses phrases de rhéteur, ses comparaisons ampoulées et ses digressions hors de propos, il est en général bien renseigné, judicieux au fond, et mérite pleine foi quant aux faits. « Sur « l'administration du duc d'Albe, dit-il, je n'ai rien à raconter de plus nouveau ni « de plus certain que nos devanciers;... mais j'ai dû m'étendre davantage sur le « gouvernement de Marguerite, sur Jean d'Autriche et sur Alexandre de Farnèse, « parce que *les pièces secrètes qui m'ont été communiquées* m'ont révélé beaucoup « de choses que les autres historiens n'ont point connues. » *De la Guerre de Flandres*, liv. VII.

Digitized by Google

« commencement de la guerre, je puis aussi assurer *qu'elle* « *n'en a pas été la cause.* Il faut aller en chercher l'origine « plus haut. La passion que le prince d'Orange avait de « régner, passion qui s'accrut avec le progrès de l'hérésie, « à la vue du mécontentement de presque tous les ordres « de l'état et de l'opportunité des circonstances, fut la véri- « table cause de cette guerre... Le crime du prince d'Orange « fut un crime heureux, parce que la haine que l'on portait « à ses ennemis lui servit d'excuse (1). Le jugement prononcé « par le duc d'Albe, au nom du roi, contre lui, contre son « frère et contre un grand nombre de seigneurs belges, lui « fournit un prétexte honnête et même glorieux en appa- « rence de prendre les armes pour recouvrer ses biens, « pour mettre en liberté ses compagnons, ses enfants, sa « patrie. »

La partialité de Strada perce dans ce passage. Si l'ambition du prince d'Orange fut la véritable cause de la guerre, « ambition, dit-il, qui ne fit que s'accroître à la vue des « progrès de l'hérésie,» comment a-t-il pu avancer ailleurs que « la Belgique était pacifiée au départ de la gouver- « nante (2)? » Cette pacification momentanée n'existait qu'en apparence et à la superficie; l'orage grondait au-de-

(1) In hoc autem felix Orangii facinus fuit, quod ab alterius odio patrocinium habuit.

(2) « Dans toute la Belgique, dit il, depuis qu'on en avait chassé les fauteurs de « la révolte et de l'hérésie, il n'y avait ni une ville, ni un bourg, ni une forteresse, « ni un village qui ne se soumissent aux ordres ou à la clémence du roi. » Strada, qui écrivait sous l'inspiration de la maison de Farnèse, partageait ses ressentiments contre le successeur de Marguerite de Parme aux Pays Bas. Il avoue d'ailleurs que les pièces qui lui ont été communiquées et qui donnent à son histoire une sorte de caractère d'authenticité, ne concernent spécialement que l'administration de Marguerite, de don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse, et que pour le reste il ne sait rien de particulier.

Digitized by Google

dans. Il n'est pas vrai même que les sévérités du duc d'Albe aient été *l'occasion* de la guerre et qu'elles aient fourni au prince d'Orange un prétexte honnête de prendre les armes en portant contre lui et les siens des arrêts de proscription. Nous croyons avoir mis ce point hors de doute. Guillaume, *en commençant* une guerre impie qui dura près d'un siècle, commit *un crime*, qu'on ne peut appeler *heureux* que parce qu'il fut couronné par le succès.

Quels étaient en réalité les agresseurs dans ces guerres terribles? N'étaient-ce pas les chefs du parti de la nouvelle religion? Philippe fit-il autre chose que se défendre? et son principal tort n'est-il pas de s'être défendu trop tard? On exalte chez nous Guillaume et Louis de Nassau; on les appelle les vengeurs des libertés nationales contre la tyrannie espagnole! Mais les libertés nationales n'étaient menacées par personne avant l'hérésie; ce fut pour la repousser qu'on lui opposa ces tribunaux et ces placards dont on se plaint si fort. Ces princes de Nassau, ces prétendus héros de la liberté, levèrent les premiers le drapeau contre leur souverain pour prendre sa place. Philippe, roi catholique, usait de son droit, ou pour mieux dire, accomplissait un grand devoir en se défendant à main armée. Qu'il ait dépassé les bornes d'une juste défense; qu'il ait frappé trop fort, je l'accorde, et c'est, je le déclare, mon opinion. Mais est-ce une raison pour intervertir les rôles et pour déplacer radicalement les termes du débat entre Philippe et ses ennemis? Ce n'est pas ici une question de patriotisme et d'orgueil national, mais de justice et de vérité.

Mais, dira-t-on, s'il y avait un parti hostile au roi d'Espagne, toute la nation ne partageait pas ces sentiments de révolte; et pourtant les rigueurs du duc d'Albe, ses impôts

Digitized by Google

excessifs, cette suite de guerres terribles frappèrent indistinctement sur tout le monde. C'est le malheur des guerres et surtout des guerres civiles d'envelopper innocents et coupables. Aussi ceux qui attirent de tels fléaux sur les peuples, qu'ils abusent sous prétexte de défendre leurs droits, sont-ils les plus grands coupables aux yeux de l'impartiale histoire.

Conseil des Troubles.

Le conseil des Troubles, contre lequel on s'est tant récrié, n'était pas un tribunal : il n'était connu dans l'origine que sous le nom de *Conseil Lez Son Excellence*. Ses membres n'étaient que les assesseurs du duc, qui prononçait seul, après avoir pris les ordres du roi, du moins quant aux principaux accusés. Le conseil était chargé de faire les informations sur les prévenus ; il dirigeait les procédures et donnait son avis. Le duc d'Albe écrivait au roi « qu'il se « réservait *la décision des causes*, parce que les affaires « d'état, disait-il, sont bien différentes des lois qu'ils ont « ici. » C'est en effet comme accusé de crime d'état que le comte d'Egmont fut condamné (1).

L'on reproche au duc d'Albe d'avoir multiplié et prolongé les poursuites au-delà de toute mesure. S'il s'était contenté,

(1) La sentence portait qu'il était « condamné pour avoir commis le crime de « lèse-majesté et rébellion, favorisant et estant complice de la ligue et conjuration « abominable du prince d'Orange et quelques autres seigneurs desdits pays ; ayant « aussi ledit défendeur prins en sa sauvegarde et protection les gentils-hommes « confédérés du compromis; et à cause des mauvais offices qu'il a faits en son gou- « vernement de Flandre, à l'endroit de la conservation de nostre sainte foy catho- « lique et deffense d'icelle avec les sectaires séditieux et rebelles, etc. »

Le comte d'Egmont, comme membre de la *Toison d'or*, prétendait devoir être jugé par le conseil de l'ordre. On lui répondit que ce conseil n'était qu'un *Tribunal d'honneur*, qui n'exerçait sur ses membres qu'une sorte de droit de censure, et que dans tous les cas il ne pouvait être juge des crimes de trahison et de rébellion *contre l'état et le roi*.

Digitized by Google

dit-on, de frapper les principaux coupables, en épargnant les autres comme fit Charles-Quint lorsqu'il comprima la révolte des Gantois, il aurait peut-être atteint son but; plus sa justice était violente, plus elle devait être courte; on ne pouvait trop se hâter de rasséréner l'air après l'avoir troublé par une telle tempête... C'est ainsi que raisonnent ceux qui ont leur thème préparé d'avance et qui s'inquiètent peu de se mettre d'accord avec les faits. Il semblerait que le duc d'Albe et les Espagnols fussent une armée de tigres au milieu d'une troupe d'agneaux. La vérité est que de part et d'autre on rivalisait de cruauté, d'ardeur de rapines et de vengeance, et que les révoltés, comme il arrive d'ordinaire, l'emportaient de beaucoup. Pendant que les princes de Nassau rassemblaient des armées pour combattre le duc d'Albe, les gueux de terre et de mer, flibustiers et brigands, exerçaient d'horribles déprédations sur des populations inoffensives, poursuivaient la guerre aux églises et aux couvents, torturaient et massacraient les prêtres et les religieux et en général tous ceux qui étaient tenus pour catholiques, avec des raffinements de barbarie qui révoltaient les gens de leur propre parti (1). Le prince d'Orange avait une manière plus expéditive que le duc d'Albe de se procurer de l'argent dans toutes les provinces

Irruption des Gueux.

(1) Un livre qui retracerait avec fidélité les traitements infligés par eux aux catholiques, partout où ils pouvaient pénétrer, formerait un tableau si hideux et si repoussant que la lecture en serait impossible. Voir entr'autres Wagenaar, t. VI, p. 334; Kerroux (*Abrégé de l'Histoire de la Hollande*, t. II). Il y a là des détails qui font frémir la pudeur et l'humanité. On peut aussi consulter le *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*; l'*Histoire véritable des martyrs de Gorcum, en Hollande, la plupart frères mineurs, qui pour la foi catholique ont été mis à mort, à la Brille, l'an* 1572, etc., par Guil. Estius; et le *Geuzianismus Flandriæ occidentalis, edente reverend.* F. Vandeputte, 1841.

Digitized by Google

où il mettait le pied, c'était par la voie de contrainte militaire. Comme il se dispensait de toutes les formes légales, il n'y avait lieu ni à discussion, ni à représentation. Et quand une ville faisait résistance, elle était emportée, pillée et saccagée avec la dernière barbarie, comme il arriva à Termonde et à Audenarde en 1572. Quand Requesens remplaça le duc d'Albe les choses ne firent qu'empirer. Celui-ci, dit-on, échoua par trop de clémence, comme le duc avait échoué par trop de rigueur. Mais c'est selon nous fort mal raisonner. Puisque ni l'un ni l'autre n'avaient réussi en suivant des voies opposées, c'est que toute transaction était réellement impossible au point où en étaient venues les choses. Chacun voulait l'anéantissement du parti contraire: tel est le caractère des luttes civiles et religieuses. Des deux côtés on détestait les Espagnols, parce qu'ils étaient étrangers, insolents, cruels et rapaces; et cela n'empêchait pas les deux partis de rester profondément divisés entre eux.

Après avoir complétement défait Louis de Nassau à Jemminghen, et forcé par ses savantes manœuvres le prince d'Orange à se retirer et à licencier son armée sans combat, le duc revint jouir de son triomphe à Bruxelles; et son orgueil ne connut plus de bornes. Mu par un insatiable amour de gloire et de renommée, il imagina de s'ériger à lui-même une statue dans la citadelle d'Anvers avec le métal des canons pris à l'ennemi. Il était représenté le bras droit étendu vers la ville, foulant aux pieds des figures hideuses armées de haches et de marteaux, portant des besaces et des flambeaux, symboles de la révolte et de l'hérésie. Sur l'une des faces du piédestal, on lisait cette inscription: « *A Ferdinand Alvarèz, duc d'Albe, gouverneur* « *des Pays-Bas, pour Philippe II, roi d'Espagne.* Pour avoir

Digitized by Google

« étouffé la sédition, chassé les rebelles, rétabli la religion « et la justice et raffermi la paix dans ces provinces... Au « très-fidèle ministre d'un très-bon prince. » Ce fastueux monument blessa la nation toute entière dont le duc d'Albe avait l'air de triompher ainsi que des rebelles; et il irrita vivement Philippe dont le nom se trouvait mentionné comme par pure bienséance à côté de celui de son lieutenant. Aussi l'un des premiers actes du gouvernement de Requesens fut de faire disparaître cette insolente statue, d'autant plus déplacée que le duc n'avait définitivement vaincu ni la révolte, ni l'hérésie.

Pour ne pas scinder une discussion qui nous a paru importante, nous avons négligé de mentionner l'un des actes qui furent le plus reprochés au gouvernement espagnol : nous voulons parler de l'impôt du 10e denier. Voici une réflexion fort triste de Strada, que l'on dirait empruntée à Machiaval, Strada dit que le duc d'Albe, par le supplice des comtes de Hornes et d'Egmont et d'une foule d'autres citoyens, avait rendu odieux le gouvernement espagnol aux yeux des Belges; que l'on murmurait, et que cependant personne ne bougeait, chacun espérant toujours que le malheur d'autrui ne l'atteindrait point; mais que lorsqu'on en vint à proposer des impôts énormes, intolérables par la mode de perception et qui atteignaient toutes les classes indistinctement, le mécontentement éclata.

« Les états assemblés à Bruxelles représentèrent, dit le « même auteur, que par l'impôt du 10e denier, on inter- « rompait le commerce, l'unique aliment de la Flandre... ; « qu'avant qu'on eût fabriqué et débité les draps, les tapis- « series et autres ouvrages, il faudrait payer le 10e pour la « manufacture, pour la laine, pour le fil, pour la teinture,

Digitized by Google

« et enfin pour toutes les autres façons des marchandises ;
« que quand le prix en serait augmenté, le débit ne s'en
« ferait pas facilement ; que les artisans se retireraient plu-
« tôt ailleurs et laisseraient la pauvreté dans les Flandres ;
« que le duc d'Albe devait considérer les grands profits que
« faisait l'Angleterre depuis deux siècles que des colonies
« de Flamands y avaient transporté la manufacture de
« draps, après avoir dû quitter leur propre pays par suite
« d'inondations ; qu'il demeurait encore dans les Flandres
« quelques métiers que les peuples voisins ne savaient pas,
« et qui s'en iraient de même si les ouvriers étaient con-
« traints de se retirer.

On discuta beaucoup au conseil d'état de Madrid sur l'impôt des 10e et 20e deniers. Les uns s'y opposaient en alléguant surtout l'impopularité de la mesure ; les autres les défendaient en se fondant sur les besoins de l'état, sur l'épuisement des finances, sur ce qu'il est impossible de faire la guerre sans argent, c'est-à-dire sans impôts, et qu'il est juste de faire supporter les charges de la guerre au pays dont la révolte a causé la guerre ; ce parti l'emporta. Nos historiens ont soutenu que Viglius et Berlaimont s'étaient hautement récriés contre l'établissement de cet odieux impôt en Belgique : Viglius l'affirme lui-même dans ses mémoires. Mais cette assertion est contredite par la correspondance d'Hopperus (1). L'on a dit aussi que le duc d'Albe avait imaginé de son propre chef ce nouveau moyen de battre monnaie sans consulter le roi ; et l'on voit encore par cette même correspondance, que Philippe s'indignait au contraire de l'opposition et des retards qu'éprouvait en Bel-

(1) *Analyse des lettres d'Hopperus*, des 1er octobre 1571 et 13 février 1572. Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.

Digitized by Google

gique la levée des 10e et 20e deniers, et qu'il ne cessait d'en presser l'exécution.

1573. Le duc d'Albe, fatigué de la lutte, sollicitait depuis longtemps sa retraite, lorsqu'il fut rappelé, et Requesens lui succéda. Requesens, homme sage, modéré, brave et habile capitaine, ne put porter remède à une position en quelque sorte désespérée, et qui devenait chaque jour plus difficile par les progrès de la révolte et de l'hérésie; toutefois il échoua plutôt par l'indiscipline de ses troupes, mal payées et mutinées, que par la valeur de ses ennemis.

Don Juan remplaça Requesens.

« L'on verra à n'en pouvoir douter, dit M. Groen, en jetant un coup d'œil général sur toute cette époque, que Don Juan voulait sincèrement la paix; que les motifs de discorde avaient disparu, *et que l'intervention du prince* (d'Orange) *amena seule,* en dépit de toutes ces probabilités, *un soulèvement général.* Rien de comparable à cette intervention, sous le rapport de la *finesse des combinaisons et de la subtilité des enlacements dans lesquels il embrassait et étouffait son dangereux antagoniste.* Et sans vouloir justifier *une conduite qui se concilie difficilement peut-être avec les préceptes d'une moralité scrupuleuse,* nous ferons observer cependant qu'au moment même *où la résistance des protestants allait être infailliblement écrasée* par la réconciliation des quinzes provinces avec le roi, *le prince d'Orange en fomentant la discorde, et en faisant éclater une guerre entre ceux qui à tout prix voulaient l'éviter,* sauva la Hollande, *devint pour un temps maître des Pays-Bas, et força les papistes à travailler de concert avec lui au triomphe de la réforme.* Nous ne pouvons ici nous arrêter à beaucoup de détails; mais en parcourant les *Archives* on verra constam-

Le prince d'Orange fauteur de tous les troubles, s'oppose à la paix.

Digitized by Google

ment apparaître la grandeur des obstacles que le prince eut à surmonter, la nullité ou l'exagération des reproches auxquels il fut en butte, l'énergie et l'étendue de ses desseins... Ici encore la *correspondance* est riche en détails intéressants : par exemple sur la nature et la portée de l'opposition du prince contre Granvelle; sur son désir de refuser, les armes à la main, l'entrée du pays, d'abord au duc d'Albe, ensuite à Don Juan; sur la part qu'il paraît avoir eue par des conseils secrets ou par un assentiment tacite, à l'arrestation du Conseil d'Etat, alors le gouvernement suprême, et à celle d'Aerschot et des autres chefs du clergé et de la noblesse : deux actes couronnés de succès mais qui demandaient sans doute une résolution et une vigueur peu communes. En général *la direction que le prince imprime à la résistance contre le roi*, telle qu'elle apparaît dans nos documents, prouve dans chacune de ses différentes phases la hardiesse aussi bien que la sagesse de ses déterminations et de ses avis... Sa politique n'était pas uniquement concentrée dans les Pays-Bas : on le savait déjà sans doute; toutefois *son universalité* est maintenant plus manifeste, dans ses moyens, dans son but et dans ses résultats.

« Communiquant par exemple en France avec tous les partis, à l'exception des plus fougueux papistes, il recherchait également ailleurs tous ceux qui pouvaient d'une manière plus ou moins directe, protestants ou catholiques romains, venir au secours des Pays-Bas ou de la réforme. On le voit mêlé, soit par lettres, soit par l'intermédiaire des comtes Jean et Louis de Nassau, à toutes les grandes affaires du temps : à l'élection polonaise; aux tentatives pour assurer la couronne de France au duc d'Alençon; au

Digitized by Google

choix d'un électeur de Cologne: au projet de faire passer l'empire dans la maison de Valois. Abaisser celle de Habsbourg pour sauver la chrétienté du despotisme religieux et politique, tel était le but de ses pensées et de ses efforts. Son travail ne fut pas inutile. Non-seulement il réunit et développa jusqu'à un certain point les éléments de la stabilité et de la grandeur future de la république, mais il sauva l'Angleterre en arrêtant les armées de Philippe II; il conserva au parti Calviniste les forces indispensables pour résister aux ligueurs, etc. (1). »

Dans son enthousiasme pour le prince d'Orange, M. Groen ne s'aperçoit pas que plus il le fait grand, plus il le fait paraître coupable. Certes, jamais acte d'accusation ne fut mieux justifié; jamais crime de rébellion ne fut mieux prouvé; jamais la défense de Philippe II ne fut présentée d'une manière plus saisissante et plus accablante que par cet apologiste des Nassau et par cet ennemi de la domination espagnole et du catholicisme! En politique, dira-t-on, peut-être, *la fin* légitime, les moyens! en politique, soit: mais la justice de l'histoire a d'autres maximes.

Que le prince d'Orange ait été le principal obstacle à la pacification du pays, c'est un fait incontestable. Du fond de la Hollande, il inspirait tout ce qui se passait à Bruxelles. « Les gens d'ici, écrivait Don Juan au roi, le 31 mai « 1577, sont comme ensorcelés par lui; ils l'aiment, le « craignent et veulent l'avoir pour Seigneur. Ils l'avertis- « sent de tout et ne prennent aucune résolution sans le « consulter.» Don Juan disait à Philippe: « ce que le prince « abhorre le plus au monde, c'est votre majesté! » Et ail-

(1) *Archives, etc.*, t. 8, XLIII et S.

Digitized by Google

leurs il ajoutait: « S'il pouvait boire le sang de votre ma-
« jesté, il le ferait (1)! »

« L'attachement pour Guillaume allait en effet jusqu'à l'idolâtrie. Les habitants de Bruxelles montaient nuit et jour la garde devant son palais et formaient son escorte dans tous les lieux où il allait. Les femmes se mettaient à genoux sur son passage. En somme, dit un témoin oculaire, on l'honorait comme s'il eût été Dieu lui-même. Un jour qu'il était resté plus tard que de coutume aux états, les bourgeois s'en inquiétèrent, et craignant quelque trahison ils prirent les armes en tumulte... Le trouble ne s'apaisa que lorsque le prince se fut montré à l'une des fenêtres de la salle des états, etc. (2).» Nous avons vu chez les descendants de ces braves bourgeois des engouements tout aussi étranges que celui-là, et pour leurs ennemis.

Autant le prince d'Orange déployait d'activité et d'habileté, autant le cabinet de Madrid montrait d'irrésolution et de lenteur dans les circonstances les plus pressantes et les plus critiques. « Tout va de demain à demain, disait Chan-
« tonay à Granvelle, et la principale résolution est de de-
« meurer irrésolu (3): » « Le maître veut tout faire, écrivait
« Granvelle à la gouvernante, et il y a tant d'affaires que
« l'une empêche l'autre; et bien souvent par ce moyen rien
« ne se fait du tout... Plut à Dieu que notre maître écrivit
« moins et qu'il se fit mieux servir!. Le roi se tue en minu-
« tes qui pourraient se dépêcher sans lui, qui l'empêchent
« d'entendre ce qui plus importe... Il n'y a au monde se-

Irrésolutions du roi.

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, Préface du T. 3.
(2) *Ibidem* Préface du T. 4.
(3) Lettre du mois d'octobre 1565.

Digitized by Google

« crétaire qui manie plus de papiers que le roi (1).. » Ces retards, ces éternels délais, cette prétention de tout décider de Madrid dans les conjonctures les plus difficiles, et qui changeaient d'un instant à l'autre, faisaient le désespoir des gouverneurs. S'ils restaient inactifs en face des événements, l'occasion favorable leur échappait; s'ils agissaient sans ordres, ils craignaient d'être désavoués. Si le roi lui-même était venu aux Pays-Bas, les choses auraient pris une toute autre tournure; bien des résolutions arrêtées en Espagne eussent été sans doute modifiées. Nous avons vu que le duc d'Albe fit tous ses efforts pour sauver d'Egmont, et qu'il voulait proclamer immédiatement l'amnistie. Le roi, présent à Bruxelles, eût pensé comme le duc d'Albe (2). En écoutant davantage l'opinion il eût relevé le courage de ses partisans, déconcerté les projets de ses en-

(1) Lettres des 20 janvier, 7 juillet, 28 juillet et 18 août 1582.

(2) « Les confiscations, au tems du duc d'Albe, dit Granvelle, et le maudit conseil des troubles nous a beaucoup troublé à mon regret tous nos affaires; et n'ay « failli dès lors escrire souvent sur ce point, le blasmant et disant clair combien on « y trompoit le maistre, et le mal qui nous en adviendroit (a). » « Véritablement « nous avons aux Pays d'embas très mal conduit les affaires, et ledit mauvais gouvernement, soit par ignorance ou par hayne, ou pour avoir voulu trop bien servyr, sans bien entendre ce qui convenoit, nous a mis en la confusion en laquelle nous sommes, etc. » Le blâme jeté par Granvelle sur le gouvernement du duc d'Albe pouvait être fondé sous certains rapports; mais ne va-t-il pas trop loin en le rendant en quelque sorte responsable de tout ce qui arrivait? N'avons-nous pas vu qu'il était lié par ses instructions? N'est-il pas juste de lui tenir compte des inextricables difficultés qui l'assiégeaient? de l'animosité des partis? des complots des sectaires? des lenteurs de la cour de Madrid, et enfin des résistances qu'on lui opposait de toute part? Granvelle le savait mieux que personne; il n'avait qu'à se rappeler son passé; mais il avait un peu le faible des ministres déchus, qui ne trouvent rien de bon dans les actes de leurs successeurs, surtout quand les choses viennent à tourner mal.

(a) *Archives, etc.*, Supplément p. 84, avril 1582.

Digitized by Google

nemis, et peut-être conjuré l'orage qui finit par emporter une partie de nos provinces.

La situation des gouverneurs aux Pays-Bas était devenue intolérable. En butte aux défiances les plus injustes, accablés d'inquiétudes et de chagrins, souvent blâmés et contrariés et pour ainsi dire (1) abandonnés de la cour de Madrid, qui ne leur envoyait jamais que des secours tardifs et insuffisants, ils tombaient dans le découragement, et dans une sorte de désespoir: on se rappelle les plaintes et les désolations de la gouvernante: plusieurs finirent par une mort tragique. Ainsi périt Requesens, et ce noble Don Juan, dont la carrière fut si brillante et si courte!

Don Juan fait de vains efforts pour pacifier le pays. Edit perpétuel. 1576.

Don Juan accepta, dès son arrivée, toutes les conditions que prétendirent lui imposer les Etats, qui à la mort de Requesens, s'étaient emparé du pouvoir. Ils demandèrent la retraite immédiate de l'armée espagnole: Don Juan l'accorda; le maintien des lois et des vieilles libertés belges: il répondit qu'on n'y toucherait point; plus d'inquisition: il assura qu'il n'en serait jamais question; que les édits et placarts contre les hérétiques fussent modifiés: et il y consentit. Enfin l'on était d'accord sur tout. Malheureusement le prince d'Orange avait d'autres vues. Philippe II ne tenait qu'à une seule chose, au maintien de la religion catholique. Il ne voulait point de transaction avec l'hérésie: sa conscience le lui défendait; il savait que l'hérésie ne cède que quand elle est la plus faible, et pour se relever plus terrible quand elle est devenue la plus forte, et qu'elle est par essence ennemie de toute paix. Elle viola

(1) On voit par la *Correspondance,* qu'on prétendait dicter de Madrid au duc d'Albe jusqu'à ses plans de campagne, chose à laquelle le vieux général se refusa avec hauteur.

Digitized by Google

avec audace cette fameuse *pacification de Gand* qui devait mettre fin à toutes les querelles entre catholiques et protestants; elle viola *la paix d'Utrecht* qui assurait aux catholiques hollandais la liberté de leur culte; elle viola et foula aux pieds la convention passée *avec les catholiques d'Amsterdam*, moyennant laquelle ceux-ci avaient ouvert leurs portes au prince d'Orange. Jamais, dans cette Hollande, où l'on parle tant de tolérance, et pas même aujourd'hui, les catholiques n'ont été traités sur un pied d'égalité avec les protestants!

Cependant la Belgique était livrée à la plus effroyable anarchie. La France, l'Angleterre, l'Allemagne se disputent nos provinces sous prétexte de les délivrer du joug de l'Espagne et de protéger leurs libertés. Le comte palatin, Jean Casimir, et le duc d'Anjou, frère du roi de France, traitent avec les Etats, qui de leur côté ont aussi une armée. Et le prince d'Orange attise le feu partout, espérant bien rester le maître à la fin. Don Juan anéantit l'armée des Etats à Gembloux; mais les ennemis renaissent de toute part; et la Belgique devient le champ de bataille de l'Europe, ainsi que l'avait prévu Guillaume d'Orange.

Après deux années d'une lutte acharnée, Don Juan meurt de fièvre chaude, à 33 ans, dans son camp de Bouge près de Namur. Le prince de Farnèse, fils de cette Marguerite de Parme, qui avait laissé en Belgique des souvenirs si chers, lui succéda. Farnèse fut le troisième de ces fameux généraux qui vinrent se mesurer en Belgique contre les forces de l'hérésie conjurées, et contre le sombre génie du Taciturne, en qui l'hérésie était comme incarnée. Farnèse se présente aux révoltés comme Don Juan, le rameau d'olivier d'une main, et l'épée de l'autre. Ses tentatives de con-

Le prince de Farnèse. 1578.

Digitized by Google

ciliation échouent. Elles ne pouvaient convenir au Taciturne qui dominait tout et rendait tout rapprochement impossible.

On s'étonne qu'une puissance colossale comme l'Espagne n'ait pas réussi à dompter quelques provinces révoltées. On ne réfléchit pas que ces provinces étaient le foyer et la garde avancée du protestantisme; qu'elles étaient soutenues par l'Allemagne, par l'Angleterre et par la France; on ne se fait pas une idée des obstacles qu'éprouvait Philippe à mettre sur pied et à entretenir ces armées qu'il envoyait combattre au loin des ennemis nombreux et sans cesse renaissants, dans des pays dont la population leur était hostile.

Combien était difficile la position de Philippe II.

Aujourd'hui, dans nos états constitutionnels, grâces à la conscription et au budget, on tire facilement le dernier écu de la poche du contribuable, et le dernier homme de la maison du plus pauvre paysan. Il n'en était pas ainsi au 16e siècle. Les Etats des provinces, appuyés sur leurs priviléges (1), défendaient pied à pied la bourse de leurs commettants. On sait jusqu'où la commune de Gand poussa la résistance contre Charles-Quint lui-même. Nous ne prétendons point assurément, que le 10e et le 20e deniers ne fussent pas de détestables impôts. Mais il ne suffisait pas de les maudire, il fallait les remplacer. Le duc d'Albe ne tenait point absolument au 10e denier; mais il lui fallait de l'argent pour payer son armée, pour l'empêcher de se débander et de piller les habitants (2). Le refus obstiné des Etats

(1) « Je cognois l'humeur des Etats, disait Granvelle; que si ung ange du ciel y « venoit, il seroit impossible qu'il y demeurât longuement au contantement de « tous. *Lettre à la duchesse de Parme,* avril 1581. »

(2) Après la prise de Harlem (en 1573), dont le siége avait duré sept mois et coûté dix mille hommes, il y eut une terrible révolte dans l'armée espagnole, *qui*

Digitized by Google

de satisfaire à ces besoins urgents, après la mort de Requesens, amena la mutinerie de l'armée, le sac des villes d'Alost, de Maestricht et d'Anvers, à la suite desquels il n'y eut plus qu'un cri de vengeance en Belgique contre les Espagnols. Les catholiques et les protestants se jettèrent à l'envi dans les bras du prince d'Orange, et c'est ce qui amena momentanément le triomphe général de sa cause. Mais qu'arriva-t-il alors? C'est que les partisans du prince d'Orange et de la réforme traitèrent les catholiques avec plus d'injustice et de cruauté que les Espagnols. Hembise, après avoir distribué à ses satellites les dépouilles des églises et des couvents, prouva par un compte détaillé, qu'il
1579. avait prélevé sur la seule ville de Gand, 1,424,000 florins en argent comptant: somme énorme pour ce temps-là. On voit que tous les torts ne furent pas du côté des Espagnols.

« Les choses en moins de trois années, dit M. Groen, avaient encore plus changé que les hommes. En 1576, les Pays-Bas s'unirent pour chasser les Espagnols et fonder un régime national. C'était pour la plupart des catholiques le but véritable et le terme de leurs efforts. L'existence politique, selon eux, devait rester la même. Bien au contraire tout avait été bouleversé, et les provinces catholiques, dirigées auparavant par le clergé et la noblesse, se trouvaient presque sous la dépendance de la Hollande, du peuple et des protestants...

n'avait pas reçu un sou depuis vingt-huit mois!! Nulle discipline n'était possible avec de telles troupes et dans de telles circonstances. Tout ce qu'on peut imaginer de vexations, d'outrages et d'horreurs, les malheureux habitants, amis ou ennemis, l'enduraient de cette soldatesque furieuse. Il faut dire, pour être exact, que la même disette d'argent, les mêmes désordres et les mêmes excès régnaient dans les armées du prince d'Orange.

Digitized by Google

« La résistance au roi avait pris chaque jour un caractère plus direct et plus violent. Pour preuve il n'y a qu'à se rappeler la manière dont on avait traité Don Juan : la déclaration de guerre ouverte, l'acceptation de Mathias, les rapports avec Anjou, les relations avec Casimir et Elisabeth, enfin (symptôme plus inquiétant peut-être que tous les autres), la nature des conditions que l'on tâchait d'imposer au souverain.

« La véritable force du pays avait passé dans les communes (1). Leur pouvoir s'était accru des pertes de la noblesse, du clergé, et du pouvoir royal. Chose déplorable, on en était venu au point de devoir le plus souvent déférer à la volonté du peuple, de la bourgeoisie et même de la populace !...

« Le maintien de la religion catholique avait été garanti par les assurances les plus positives et les plus multipliées. *Ces engagements les avait-t-on tenus?* Suspension des placards, impunité des réunions particulières, liberté du culte public, égalité parfaite, et *puis enfin proscription du papisme:* telle était la marche qu'avait rapidement suivie, la force en mains, les partisans de la réforme (2) !..... »

(1) « Pour monstrer comme l'audace croit icy, écrit Morillon au cardinal, il y est une des neuf nations de ceste ville, qui n'at été honteuse de donner pour opinion, passé ung mois, que si le roi ne gardoit ce qu'il avoit juré, que aussi n'estoient-ils obligés de l'obéir; et comme le magistrat fut si saige que de dissimuler la dite opinion sans souffrir qu'elle fut leue, la pertinacité et oultre-cuidance fut si grande, que la dite nation ne voulut opiner en aultre chose, que premièrement la dite opinion ne fut enregistrée et leue en présence des aultres nations (*a*). » « Les habitants des villages ne sont occupés (dit Lopez au Cardinal) qu'à exhumer de vieux privilèges dont ils réclament le maintien, et font trembler ceux qui naguères étaient leurs maîtres. »

(2) *Archives, etc.* T. VI, p. 672 et 3.

(*a*) *Archives, etc.* Supplément, p. 27.

Digitized by Google

« Concilier les partis, poursuit M. Groen, devenait impossible, surtout par le zèle outré et l'injustice de beaucoup d'entre les amis de la réforme. Peu satisfaits d'avoir obtenu ou conquis la liberté de conscience, prêches particuliers, prêches publics, égalité avec les catholiques, ils montraient, en ravageant les temples, en maltraitant les ecclésiastiques, en interdisant la messe, ne vouloir s'arrêter qu'à l'extirpation du papisme. *La coalition croulait par sa base.* La révolution, de nationale, était devenue populaire et religieuse. Telle n'était pas l'intention de tous les confédérés. Un grand nombre ne désirait ni le gouvernement du peuple, ni une rupture irrémédiable avec le souverain, ni surtout l'anéantissement du culte catholique, ni même l'introduction de la réforme. Comment établir un accord entre des partis qui réciproquement voulaient s'arracher ce qu'ils avaient de plus sacré?

Irrésolutions des protestants.

« *La tentative d'établir la paix de religion fournit la preuve la plus évidente de son impossibilité.* La résistance, la réaction se manifeste. La sagesse du prince d'Orange avait retardé l'explosion; mais à la fin lui aussi faisait de vains efforts. La guerre civile, devenue inévitable aura pour dernier et seul remède le démembrement des Pays-Bas (1)! »

« A qui la faute! Doit-on accuser l'obstination du roi, la défection des catholiques, les prétentions du prince d'Orange, ou les violences des réformés? — *Le roi cédait tout ce qu'en conscience, il croyait pouvoir céder.* Il n'y a là rien de surprenant. La nécessité de pacifier au plutôt les Pays-Bas devenait de jour en jour plus manifeste... Nous ne croyons pas qu'il faille louer démesurément le roi d'avoir

(1) Groen Van Prinsterer, *archives de la maison d'Orange-Nassau*, T. 6, p. XXVIII, XXIX.

Digitized by Google

en des dispositions conformes à ses intérêts; *mais le fait est indubitable: Philippe eut constamment en vue la pacification des Pays-Bas.* En 1577, il ratifie l'Edit perpétuel, désapprouve la surprise de Namur,... se prépare à envoyer, au lieu de Don Juan, la Duchesse de Parme...

« Mais si le roi est hors de cause, faudra-t-il accuser les catholiques? on a beaucoup parlé de leur manque de foi, de leur servilisme. Nous avons cru devoir écarter ce reproche. *La pacification de Gand ne fut pas violée par eux.* Ils ne se livrèrent point aux Espagnols. Ils ne sacrifièrent point leurs libertés. L'alternative pour eux, c'était la paix, avec des garanties suffisantes contre l'influence étrangère et contre le pouvoir royal; ou la guerre (contre Philippe), *avec la suprématie inévitable des hérétiques et des iconoclastes.* Le choix ne pouvait être douteux.

« Est-ce donc le prince d'Orange qui a rendu la paix impossible *par ses ambitieuses menées?* Nous avons exposé *les détours de sa politique;* s'il eut des torts, nous ne les avons point dissimulés...

« Faudra-t-il, après avoir plus ou moins plaidé la cause du roi, du prince d'Orange, et des catholiques, attribuer le malheur des Pays-Bas aux réformés? *Les absoudre complétement serait difficile.* Nous avons déjà dû le reconnaître. Leur zèle fut souvent charnel, leur puritanisme outré. Ils commettaient parfois des violences, malgré des engagements positifs. Dans leurs démêlés avec les catholiques *ils prenaient naïvement leur propre croyance pour règle commune,* mode d'argumentation très-commode, très-efficace, quand il est soutenu par la force (1)... »

(1) Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau.* T. 6. p. XLIV et s.

Digitized by Google

Si nous disions nous-mêmes toutes ces choses, on ne nous croirait pas; on dirait que nous faussons l'histoire dans l'intérêt d'un système; mais elles ont une force irrésistible dans la bouche d'un homme qui défend les intérêts de la cause opposée, qui écrit son livre *pour la glorification du protestantisme* et de *la maison de Nassau*, qui s'appuie sur des faits et des documents authentiques fournis par cette maison elle-même?

Les Wallons se séparent des Flamands. — Confédération d'Arras.

Les provinces wallonnes, où le protestantisme avait fait peu de progrès (sauf à Tournai et à Valenciennes), furent les premières à se détacher de la confédération, sans toutefois vouloir se déclarer encore pour l'Espagne. D'un autre côté la noblesse belge voyant à découvert les projets du prince d'Orange, qui avait profité des troubles pour se créer une puissance dictatoriale sur nos contrées, en conçut une extrême jalousie et commença à s'élever contre la prééminence hollandaise et protestante. C'est ce qui donna lieu à la *confédération d'Arras* (de 1579), et à la pacification des provinces wallonnes, qui servit de point d'appui au prince de Parme pour reconquérir bientôt toute la Belgique méridionale. Philippe II ayant promis d'assurer à ces provinces tous leurs priviléges, elles rentrèrent sous sa domination pour n'en plus sortir.

Il est digne de remarque que le calvinisme, qui avait envahi d'abord le pays wallon, n'y put prendre racine, mais se fixa et s'étendit dans les Flandres. Cela s'explique, je crois, par le caractère différent des deux peuples. Le Flamand, naturellement froid, est cependant susceptible de se passionner vivement; et quand une fois il s'émeut il va plus loin que le Wallon. Or il était fortement imbu de la foi de ses pères; on lui présentait la réforme comme une

Digitized by Google

restauration du christianisme, corrompu par l'idolâtrie et les fraudes des moines et des prêtres. En outrant les sévérités religieuses, Calvin frappait et séduisait les ignorants de bonne foi. Il leur disait que Dieu veut être adoré en esprit et en vérité; que c'est une profanation d'adresser ses hommages à des objets matériels, à de vaines représentations, à des tableaux, à des statues, à des vases soi-disant sacrés. Le peuple, qui ne comprenait rien au fond de sa doctrine sur la grâce, sur la prédestination, etc., était étonné de l'austère et sombre nudité d'un temple calviniste, où il n'y avait, lui disait-on, de place que pour la divinité. C'est en excitant le fanatisme religieux que les hérésiarques poussèrent les Flamands, naturellement amis des arts et singulièrement attachés aux cérémonies pompeuses du catholicisme, à fouler aux pieds les objets de leur antique vénération. Mais les Wallons, plus calmes, ne virent d'abord que le côté triste et absurde du calvinisme, et les fureurs des iconoclastes achevèrent de les détromper complétement.

Le traité d'Arras, auquel les différentes provinces belgiques adhérèrent successivement avec quelques modifications, portait en substance: « Que la pacification de Gand, « l'union de Bruxelles et l'édit perpétuel étaient confirmés, « *à la charge de maintenir l'ancienne religion et l'obéissance* « *due au roi;* que six semaines après le terme marqué pour « le départ des troupes étrangères, on formerait une armée « de nationaux pour la sûreté des provinces, et qu'elle se- « rait entretenue avec les deniers royaux du pays; que le « roi nommerait pour gouverneur général un prince ou « une princesse de son sang (1)... Alors, dit Grotius, les

(1) Grotius, *Annal.*, I. III, Bor. liv. XIII, p. 136.

Digitized by Google

« troupes d'Espagne recommencèrent à s'unir avec celles « des Wallons, *qui ont fait depuis ce temps-là la principale « force de leur milice, parce que c'est une nation qui se plaît « tant à la guerre que les Espagnols s'en sont servis en assu- « rance dans leurs plus dangereuses entreprises* (1). » Les Belges se sont toujours montrés les mêmes: ce sont toujours les *fortissimi Gallorum* de César, les hommes de Woeringen et de Courtrai, de Gravelines et de St-Quentin. Aujourd'hui cependant ils se plaisent moins à la guerre que jadis; leurs habitudes se sont modifiées; mais au fond le caractère national et le courage naturel n'ont point dégénéré.

Arrêtons-nous un instant, car voici un grand fait. A dater de cette dernière époque, les 17 provinces ne se sont plus réunies par une haine commune contre un ennemi commun; c'est la différence de religion qui prévaut; c'est elle qui divise les Belges et les Néerlandais par une barrière éternelle. De leur côté les provinces du nord s'unissent par une convention nouvelle, appelée la *pacification d'Utrecht*, qui est demeurée jusqu'ici le fondement de la constitution hollandaise, sauf que l'intolérance religieuse

Pacification d'Utrecht.

(1) « Déjà sous le dernier duc de Bourgogne (dit Neny), l'armée belge était la plus « belle de l'Europe et la mieux tenue... Pendant les troubles qui suivirent sa mort, « cette milice fut licenciée;... mais comme les règnes de Maximilien et de Charles- « Quint furent marqués par des guerres presque continuelles, elles nourrirent « l'esprit martial de la nation, nommément dans les provinces dont les peuples « cultivaient moins le commerce. Aussi les troupes belgiques sous ces deux empe- « reurs n'acquirent-elles pas moins de célébrité par leur valeur que par l'excel- « lence de leur discipline. La cavalerie, nommée *bande d'ordonnance*, était regar- « dée comme une milice unique: c'était l'école militaire de la noblesse... Le roi « Philippe II éprouva de même qu'il n'avait point de troupes ni meilleures, ni plus « dévouées, et qu'il avait en elles une véritable légion de Mars contre les Fran- « çais... »

Digitized by Google

qu'elle consacrait ouvertement (1), s'y est adoucie, du moins dans la forme. Certes il est bien étrange que tant d'auteurs aient écrit, et répètent encore aujourd'hui que la révolution des Provinces-Unies contre Philippe II, fut faite *dans l'intérêt de la liberté civile et religieuse!* Les premiers édits des états de Hollande visaient au contraire à l'extinction du catholicisme par la persécution des prêtres et par la défense de tout exercice du culte, soit public, soit privé: défense sanctionnée par des amendes et des confiscations, par la prison, par le bannissement, et même par des menaces d'exécution capitale en certains cas (2). Pour cette pre-

(1) « Ces deux confédérations opposées, d'Utrecht et d'Arras, mirent le comble à « la division dans les 17 provinces et causèrent entre elles une guerre de religion « qui les rendit irréconciliables. Elles perdirent de vue la haine des Espagnols qui « les avait réunies, pour ne s'occuper que des intérêts des religions auxquelles el- « les étaient attachées; et il faut convenir avec Grotius que les sept provinces elles- « mêmes, malgré l'aversion qu'elles semblaient avoir pour le gouvernement es- « pagnol, étaient encore plus touchées du zèle d'affermir le calvinisme sur les « ruines du culte romain. Le prince d'Orange, qui n'avait pas d'autre projet que « de profiter des circonstances pour se dérober au ressentiment de l'Espagne et « agrandir sa fortune, le suivit constamment. »

(*Note sur Bentivoglio*, liv. XI, an. 1579.)

Il est curieux de comparer l'opinion de Grotius à celle de M. Groen Van Prinsterer sur les causes qui amenèrent la scission des catholiques et des protestants. « Le prince d'Orange, dit Grotius, avait allégué deux raisons pour « justifier la guerre que les Hollandais faisaient à leur souverain, le maintien « des lois et la liberté de conscience. Il avait prétendu établir cette liberté, « soit par des manifestes, soit par des conventions publiques et particulières avec « les villes de la république... La paix de Gand avait été considérée comme le sa- « lut des Provinces-Unies; mais elle fut rompue, et comment? parce que les cal- « vinistes firent chasser les prêtres et les moines de la ville, malgré la foi jurée. « *Partout ils manifestaient le même esprit d'intolérance contre ceux qui s'écar-* « *taient de leurs doctrines.* Comme si l'on n'avait pris les armes *que pour asservir* « *le plus grand nombre au plus petit!* car enfin le plus grand nombre ne pensait « certainement pas comme Calvin ! » (Rivet. *Apolog. discuss.*, t. IV.)

(2) Voir l'*Histoire générale des Provinces-Unies*, par Dujardin et Sellius, t. VIII,

Digitized by Google

mière époque, les Hollandais ont peu de chose à reprocher à l'inquisition espagnole elle-même. Mais plus tard ils changèrent de système: la persécution fut moins violente et mieux calculée. « La tolérance religieuse, qui avait servi « de motif ou plutôt de prétexte à l'insurrection contre l'Es- « pagne, dit l'auteur hollandais, Meyer, fut reçue *comme* « *une mesure utile au commerce*, et favorable à l'agrandis- « sement de la république (1). Mais tous les avantages ci- « vils et poliques étaient réservés aux protestants... Ceux « qui professaient un autre culte étaient exclus des em- « plois..... Les catholiques n'avaient pas même le droit « d'ouvrir des églises, etc. (2) » Du reste, quoique les catho-

p. 233 et suivantes. Tandis qu'en Angleterre, en Suède et dans plusieurs parties de l'Allemagne, le catholicisme fut balayé et presque complétement anéanti par la réforme, en Hollande, il demeura debout face à face avec le calvinisme, opprimé, accablé, mais non détruit: sur une population de deux millions d'âmes, un tiers environ avait persévéré dans sa vieille foi.

(1) *Institutions Judiciaires*, t. III, p. 408. Voir aussi l'*Histoire générale des Provinces-Unies*, t. I, p. 179 et suiv.

(2) Ni l'invasion des idées libérales nées de la révolution du XVIII^e^ siècle, ni l'occupation française, ne purent faire sortir l'esprit hollandais de ses anciennes voies. Voici dans quel état Louis Bonaparte trouva la religion dans ce pays, dont on lui avait tant vanté la tolérance. « Les catholiques, dit il, même dans les villages « où ils étaient en plus grand nombre, n'avaient que des chambres étroites et in- « suffisantes; tandis que les réformés possédaient les grandes églises où souvent « ils étaient trop au large. A Bois-le-Duc, *où les trois quarts de la population sont* « *catholiques*, la cathédrale *était aux réformés;* et les autres n'avaient pas de tem- « ples véritables, mais des chapelles. A Amsterdam, quoique leur nombre fût de « près de 60 *mille*, ils n'avaient que des chapelles. » Ce que Louis Bonaparte ignorait ou avait oublié de dire, c'est qu'en général dans le plat pays, le service divin se célébrait, non pas dans des chapelles, mais *dans des granges* ou *hangards;* et que l'autorité communale vendait fort cher cette tolérance aux catholiques, et à condition de pouvoir toujours la révoquer à volonté. « Tous les biens attachés aux pa- « roisses, dit encore Louis Bonaparte, étaient possédés uniquement par les réfor- « més. Il y avait des paroisses *où toute la population payait une certaine redevance*

Digitized by Google

liques fussent très-nombreux dans les Provinces-Unies, quoiqu'ils y supportassent une large part dans toutes les charges de l'état, quoique toujours fidèles et résignés au pouvoir qui les accablait, la polique néerlandaise a continué, jusqu'à ces derniers temps, à les régir en ennemis et en parias (1).

« *pour l'entretien de l'église et du ministre réformé*, tandis que la majorité des ha-
« bitants étaient catholiques... Les ministres réformés étaient à la tête des écoles.
« Tous les enfants qui, à un certain âge, n'avaient point fait de profession de foi,
« devaient être réformés... Il résultait de là que les catholiques étaient moins in-
« struits, moins patriotes, et presque étrangers au pays, pour lequel ils ne se sen-
« taient aucune affection ; ils y étaient avilis, repoussés, malheureux !... Les catho-
« liques n'étaient admis à aucun emploi honorable, et les juifs, à aucun, quel qu'il
« fût, etc. » (*Documents historiques sur la Hollande*, t. I, p. 191.) Cette réprobation était poussée si loin, *que si un réformé épousait une catholique, il était réputé, de droit et de fait, démis de ses fonctions* (Kerroux, t. IV, p. 1176). Ce système d'excommunication fut appliqué à des provinces entières. Le Brabant septentrional, conquis après l'expiration de la trève de 1609, et qui était demeuré presqu'entièrement catholique, *fut privé de toutes les libertés dont il avait joui sous la domination espagnole.* Les républicains hollandais le traitèrent, en vertu du droit de la guerre, à peu près comme une de leurs colonies. « Les Brabançons s'en plaignirent
« aux états-généraux : ils demandèrent à être maintenus dans leurs anciens privi-
« léges, et conséquemment à ne payer aucune taxe ni imposition sans leur consen-
« tement, à être jugés souverainement et sans appel par un tribunal établi dans
« leur province ; ils demandèrent encore que tous les emplois publics du Brabant
« fussent confiés à des Brabançons, à l'exclusion de tous étrangers : ils se fondèrent
« sur ce que le Brabant hollandais étant devenu membre de la république ne devait
« pas être considéré comme un pays conquis ; et ils finirent par proposer de deux cho-
« ses l'une, ou que l'on accordât aux Brabançons le droit de séance et de suffrage
« dans l'assemblée des états-généraux, ou qu'on leur laissât la liberté de se gouver-
« ner eux-mêmes, en fournissant aux états un contingent proportionné à celui des
« autres provinces... On leur répondit qu'ils s'y prenaient trop tard ; qu'il eût fallu
« présenter ces réclamations dans le temps que leur pays fut acquis à la républi-
« que, et les faire insérer dans la capitulation de Bois-le-Duc, etc. » (*Délices des Pays-Bas*, t. II, p. 4.)

(1) L'ancienne Hollande avait *son Irlande au milieu d'elle ;* et la Hollande actuelle a conservé ses vieilles traditions d'hostilité envers les catholiques. *Aujourd'hui*

Digitized by Google

Après avoir entièrement annéanti la puissance du roi dans les provinces du nord le prince d'Orange crut convenable de faire un dernier pas qui rendit tout retour impossible, en déclarant Philippe *déchu de la souveraineté des Pays-Bas*. Dès le commencement de l'année 1580 les Etats Généraux avaient été convoqués à Anvers pour délibérer sur cette proposition. Les catholiques s'y opposèrent énergiquement; mais les protestants, qui étaient en majorité, la soutinrent et déclarèrent le roi déchu pour avoir violé les libertés politiques et religieuses du pays; et ils appellèrent à la souveraineté François de Valois, duc d'Anjou, frère unique du roi de France. Toutefois l'édit de déchéance ne fut promulgué que plus tard, dit Strada, et après l'édit de proscription (1). Guillaume de Nassau publia à cette occasion une espèce de *manifeste* que n'auraient point désavoué les plus fougueux révolutionnaires de 1789 et de 1830: ces principes du reste étaient alors considérés comme de droit commun parmi les calvinistes. « L'autorité du sou-
« verain, dit Guillaume, est subordonnée à celle de la mul-
« titude. Lorsque le chef ne cherche que ses avantages
« particuliers, sans s'inquiéter du bien public, le jugement

27 Juillet 1581. Édit de déchéance contre Philippe II.

même il y existe un grand nombre d'associations secrètes, dont les membres s'efforcent de prendre les catholiques par la famine. On les écarte systématiquement de toutes les places lucratives ou influentes, depuis les plus hautes jusqu'aux plus modestes; on les exclut de toutes les maisons protestantes où ils pourraient être admis comme fournisseurs ou marchands: on les en exclut même, autant que possible, comme ouvriers ou domestiques. A Genève, il y a comme en Hollande, des associations protestantes qui poursuivent les catholiques de leurs haines inexorables, jusques dans les plus humbles conditions. C'est l'épicier, le boulanger, le tailleur, le petit débitant qu'on s'efforce de ruiner en lui enlevant son crédit, ses pratiques et ses moyens d'existence aussi loin qu'on peut l'atteindre. C'est partout le même esprit chez les protestants. *Note de la 3e édition.*

(1) Strada, *Guerres de Flandres*, liv. 4.

Digitized by Google

« et la vindicte appartiennent au peuple, dont il tient sa « puissance et que sa conduite remet dans ses droits. L'au- « torité suprême réside dans la généralité; on ne peut le « nier sans traiter en même temps d'usurpateurs la plus « grande partie des monarques de l'Europe. Un roi ne tire « son droit que du consentement unanime de la nation, « qui par conséquent peut l'ôter à celui qui s'en rend in- « digne. Les Belges sont plus particulièrement fondés dans « ces prétentions que d'autres peuples, ayant pris la pré- « caution de faire reconnaître ce droit par le serment que « leur comte prête à son installation. Les cruautés et les « infractions des Espagnols les rétablissant dans leur pre- « mier état, ils peuvent secouer un joug insupportable et « choisir la forme de gouvernement qu'ils jugeront la plus « convenable et la plus juste (1). »

Qui aurait pu prévoir que ces mêmes principes seraient rigoureusement appliqués, deux siècles et demi plus tard, à l'un des successeurs du Taciturne!.... « On ôta, dit « Strada, les images et les statues du roi de tous les en- « droits où il y en avait; on déchira ses armoiries; on ef- « faça partout son nom et ses qualités; on rompit son « sceau, et on défendit de plus rien faire, de plus rien « sceller en son nom. On manda aux officiers de la mon- « naie de ne plus marquer l'or et l'argent *au coin du roi;* on « obligea les gouverneurs des places, les magistrats et les « chefs de guerre de renoncer au service de l'Espagne. Il « leur fut commandé de faire un nouveau serment suivant « la forme prescrite par les états... La plupart avaient « horreur de toutes ces choses et appréhendaient la fin de

(1) *Histoire générale des Provinces-Unies*, t. Ier, p. 163.

Digitized by Google

« cette tragédie. On apprit que plusieurs, saisis de terreur, « avaient manqué de parole en jurant... Les historiens fla- « mands rapportent que Valde, célèbre conseiller de la « Frise, était tombé mort en prêtant son serment. Cepen- « dant le prince d'Orange faisait des festins avec les dépu- « tés des états; il élevait ses espérances sur les ruines des « Espagnols; les hérétiques se réjouissaient avec lui, et se « hâtaient de chasser en même temps le roi des provinces « et Dieu des églises, etc. (1). »

Le roi ayant appris la résolution des Etats généraux qui le déclarait déchu de la souveraineté des Pays-Bas, à l'instigation du prince d'Orange, crut ne devoir plus garder de menagements envers ce dernier.

Proscription du prince d'Orange. — Son Apologie.

L'édit de proscription (2) a été reproché à Philippe comme une grande faute politique. Il raviva, dit-on, les sympathies des ennemis de l'Espagne pour le Taciturne; il lui rattacha plus intimement les provinces rebelles et lui servit de prétexte pour publier, sous le titre d'*Apologie*, ce libelle élaboré dans les officines du protestantisme, qui fut la source des calomnies aussi atroces qu'absurdes qui pèsent depuis trois siècles sur la mémoire de Philippe. « Tous « les moyens sont bons au prince d'Orange (dit M. Gachard) « pour noircir son ennemi. Il ne lui répugne nullement de « se servir des faits les plus hasardés, même d'assertions « que l'on peut appeler calomnieuses, encore qu'elles s'ap- « pliquent à Philippe II. C'est ainsi qu'il impute au roi « d'Espagne le meurtre d'Elisabeth de Valois sa femme;

(1) *Guerres de Flandres*, liv IV.

(2) Cet édit portant la date du 15 juin 1580, fut publié seulement vers la fin du mois d'août.

Digitized by Google

« du prince Don Carlos (1), son fils ; du marquis de Ber-
« ghes, envoyé par le conseil des Pays-Bas à Madrid en
« 1566; d'une centaine de riches marchands de la ville de
« Grenade, dont il voulait s'approprier les biens; qu'il lui
« reproche d'avoir été marié secrètement à dona Isabel Oso-
« ria et d'en avoir même eu plusieurs enfants dans le temps
« qu'il épousait l'infante Marie de Portugal ; d'avoir, du vi-
« vant d'Elisabeth de Valois, tenu ménage ordinaire avec
« dona Eufrasia ; d'avoir excité le cardinal de Granvelle à em-
« poisonner l'empereur Maximilien... Il ne ménage guère
« plus la duchesse de Parme et Alexandre de Farnèse que
« le duc d'Albe: il signale à plusieurs reprises les parjures

(1) On peut voir aussi ce que pense M. Groen de la mort de Don Carlos, et de celle de la reine. J'ajouterai à l'autorité de M. Groen, celle d'un homme qui a puisé son opinion aux sources mêmes, et de l'homme le plus libéral, probablement, qui soit jamais sorti des officines de l'inquisition. « Je suis fermement convaincu (dit « M. Llorente, dans son *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, t. III) que la « mort de ce monstre (de Don Carlos) a été un bonheur pour l'Espagne. Je ne m'en « rapporte pas à ce que disent quelques écrivains infidèles, quand ils le représen- « tent comme un jeune prince plein d'amabilité ;... lorsqu'ils lui supposent avec « sa belle-mère une intrigue d'amour, laquelle n'a jamais existé. » Après avoir ra- conté des détails curieux sur la conduite et sur l'épouvantable caractère de Don Car- los, espèce de fou furieux, qui voulait absolument tuer son père, et que son père fit enfermer; après avoir parlé des bruits injurieux accrédités en Europe par les enne- mis de Philippe, M. Llorente ajoute: « Cependant les droits de la vérité sont im- « prescriptibles, et tôt ou tard elle se manifeste. Après deux siècles et demi nous dé- « couvrons tant de faits et de détails isolés sur cet événement, que leur réunion « porte dans l'esprit la conviction intime que la mort de Don Carlos s'est présentée « avec tous les caractères d'une mort naturelle, et que lui-même la regardait comme « telle... Ce malheur... donna lieu à l'imputation qui lui fut faite (à Philippe), d'a- « bord par le prince d'Orange (et ensuite par beaucoup d'autres), d'avoir ordonné « la mort de la reine. On eut en France des preuves du contraire, etc. » Ceux qui désirent plus de renseignements sur les habitudes, la vie et les derniers instants de Don Carlos, en trouveront des très-circonstanciés dans Ferréras, écrivain parfaite- ment informé. Voir *Histoire générale d'Espagne*, t. IX, ANNO 1567.

Digitized by Google

« et les tromperies de Marguérite, et va même jusqu'à l'ac-
« cuser d'avoir voulu le faire empoisonner; il parle des
« impiétés qui se commettaient ordinairement en la maison
« du prince de Parme, de l'athéisme qui s'y pratiquait, etc.»

Mettre à prix la tête d'un ennemi, d'un prince puissant et renommé, comme celle d'un brigand vulgaire, paraît à nos yeux quelque chose d'odieux, d'indigne d'une âme élevée, de contraire aux droits des nations chrétiennes. Mais dans l'opinion du roi Philippe, Guillaume n'était pas simplement un ennemi justiciable du droit de la guerre; c'était « un sujet rebelle armé contre son prince légitime,
« qui violait les serments de fidélité et d'obéissance qu'il lui
« avait prêtés comme souverain des Pays-Bas; c'était le
« chef des troubles qui ébranlaient la monarchie; c'était le
« promoteur de cette grande hérésie qui menaçait de bou-
« leverser la religion dans ses antiques fondements et qui
« causait la perte de tant d'âmes dont le roi était respon-
« sable à Dieu. » Philippe en sa qualité de souverain absolu, croyait avoir droit de vie et de mort sur ses sujets. Ce qui le prouve, c'est la publicité qu'il ne craignait pas de donner à son ban de proscription. Un siècle plus tard Louis XIV croyait avoir ce même droit (1). Lorsque Henri

(1) Il se regardait, dit Lemontey, comme le lieutenant de Dieu sur la terre. Il disait à son petit fils : « Comme la vie de ses sujets *est son propre bien*, le prince doit « avoir bien plus de soin de la conserver. » *Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 301. Louis XIV disait : « L'état, c'est moi. » Bossuet dit textuellement la même chose : « Tout l'état est en la personne du prince. En lui est « la puissance. En lui est la volonté de tout le peuple. A lui seul appartient de tout « faire conspirer au bien public. » Et ailleurs : « Le prince est le ministre de Dieu « pour le bien ;.. son lieutenant sur la terre. » La question n'est point de savoir si ces doctrines sont bonnes ou mauvaises, philosophiquement parlant, et, si elles ne trouvaient pas leur contrepoids ailleurs chez des peuples et des princes profondément religieux. Nous n'hésitons pas à dire que nous les repoussons au double

Digitized by Google

III fit assassiner les Guises dont il redoutait les projets ambitieux, il agissait en vertu du même principe; lorsque Ferdinand II fit assassiner le célèbre Walstein, qui le trahissait, il croyait user aussi de son droit. C'était en quelque sorte une jurisprudence reçue. Tout cela passe presqu'inaperçu dans l'histoire : mais quand il s'agit de Philippe II, c'est bien différent! Guillaume d'Orange était le champion de la cause protestante; Philippe défendait la cause catholique; et l'on est convenu de répéter sur tous les tons que le fanatisme seul a pu dicter un acte si abominable. En vain répondrez-vous que la religion réprouve hautement de tels actes, conseillés uniquement par des raisons ou des passions politiques, on ne voudra point vous croire.

Exécution de Montigny à Simancas.

On impute à Philippe II un fait plus ancien et non moins grave peut-être, dont nous devons dire un mot puisque l'occasion s'en présente : c'est l'exécution du baron de Montigny au château de Simancas. Montigny avait été l'un des promoteurs de la ligue qui força Granvelle à se retirer des Pays-Bas, et il fut du nombre des nobles qui signèrent le fameux compromis. La gouvernante se trouvant en face de ce parti formidable, ne sachant à quoi se résoudre, réunit les principaux seigneurs du pays pour leur demander conseil. On décida que Marguérite accepterait le compromis et que l'on députerait quelqu'un en Espagne pour appuyer la requête des confédérés auprès du roi. On y envoya le marquis de Berghes, et le baron de Montigny,

point de vue belge et chrétien. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on ne les représente pas comme imaginées par Philippe II expressément pour servir de manteau à sa tyrannie et à son fanatisme religieux, alors qu'elles formaient pour ainsi dire le droit commun de son temps.

Digitized by Google

Un fâcheux incident vint traverser la mission des députés tandis qu'ils négociaient à Madrid. Au moment où ils assuraient au roi que tout serait pacifié en Belgique s'il consentait à modérer les placards, à ne point établir l'inquisition, à accorder une amnistie pour le passé, voilà que la nouvelle arrive que nos provinces sont livrées à la plus épouvantable confusion ; que l'hérésie appuyée sur l'émeute y marche tête levée, et qu'aucun de ceux qui étaient chargés d'y maintenir l'autorité du roi n'a fait le moindre effort pour la défendre. La rumeur en retentit par toute l'Espagne dont elle irrita tout à la fois le sentiment religieux et l'orgueil national. La nation entière partageait à cet égard les sentiments du souverain. On scruta de près la conduite du baron de Montigny ; l'on sut qu'il avait pris une part active aux premiers mouvements des confédérés et qu'il continuait de correspondre de Madrid avec les ennemis du roi, et on le considéra comme leur complice. De son côté la gouvernante avait écrit à Philippe de ne point le laisser revenir aux Pays-Bas où son influence ne pouvait être que funeste. Nous avons dit comment fut instruit le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, et quelle en fut l'issue. Le jour même où l'on apprit à Madrid l'arrestation de ces deux chefs, Montigny fut mis en prison; le 4 mars 1570 le duc d'Albe rendit à Bruxelles une sentence qui le condamnait à avoir la tête tranchée et prononçait la confiscation de ses biens. Le malheureux fut secrètement exécuté par le supplice de la garotte (étranglé), au château de Simancas dans la nuit du 14 octobre suivant (1).

(1) Le marquis de Berghes, qui était mort à Madrid le 15 mai 1567, échappa ainsi au triste sort qui lui était réservé.

Digitized by Google

Nous n'hésitons pas à dire que le supplice de Montigny offre un caractère odieux, qui répugne à nos idées de justice et d'humanité. Un homme envoyé par ses compatriotes pour défendre leurs droits, bien ou mal fondés, et qui volontairement s'était remis entre les mains de son roi en s'abandonnant à sa foi, pouvait-il être traité comme un criminel ou comme un ennemi pris les armes à la main? S'il était le sujet de Philippe à Bruxelles, il était son hôte à Madrid, et à ce titre il semble, quelques fussent ses torts, que sa tête devait être sacrée. La plus belle prérogative d'un roi n'est-elle point de faire grâce et sa première vertu de savoir pardonner? Philippe le pouvait alors sans danger, car en 1570 la révolte était, au moins momentanément comprimée... Comment concilier cette excessive rigueur avec l'opinion émise par les contemporains sur le caractère de Philippe, pendant la première partie de son règne, qu'ils s'accordent tous à regarder comme un prince *doux et bénin?* Nous croyons que cette révolution des Pays-Bas, qui lui causa tant d'insomnies, et qu'il ne put dompter, finit par altérer son humeur, jusques là si patiente et si portée à la clémence (1).

(1) Point de doute d'ailleurs que Philippe, qui pensait, comme nous l'avons dit plus haut, ne devoir compte de ses actes qu'à Dieu, ne crut être dans la plus parfaite légalité en punissant des sujets révoltés. A cette époque, et longtemps après, la raison d'état couvrait tout. Richelieu fait juger par un tribunal extraordinaire, qu'il compose à son gré, le marechal de Marillac, son ennemi personnel; il fait condamner le duc de Montmorency et le fait périr sur l'échafaud ; il fait mourir en prison Puylaurens sans vouloir lui donner des juges; il fait décapiter Cinqmars et de Thou pour avoir conjuré, non contre le roi mais contre lui, son ministre; il fait condamner au supplice de la roue et tirer à quatre chevaux une foule de gentilshommes, qui tous déclarent qu'ils n'en veulent point au roi, mais au despotisme de Richelieu. Et cependant Richelieu est aujourd'hui réputé un des plus grands hommes d'Etat de la France! Et à peine l'histoire dit-elle quelques mots en passant de ces

Digitized by Google

Nous n'épargnons à Philippe aucun reproche mérité; mais nous le défendons contre la calomnie. On prétend qu'il connut et approuva le massacre de la saint Barthélemy, œuvre d'atroce fanatisme, à laquelle applaudit également, dit-on, la cour de Rome. La saint Barthélemy ne fut point un crime prémédité ni un crime religieux, mais un crime politique; ce fut une réaction violente contre les aggressions des calvinistes. Coligny, chef des protestants, se croyait maître de la France, menaçait le roi d'une guerre civile et prétendait lui dicter ses volontés. Emporté par sa haine contre Philippe II, qui faisait obstacle à ses projets, il ne craignit pas de dire un jour à Charles IX: « *Sire, faites la guerre aux Espagnols, sinon, nous serons contraints de vous la faire* (1). » Ils poussaient l'insolence

actes de justice barbare. Je crois que si Philippe eut, comme Richelieu, complètement séparé les intérêts de la religion de ceux de la politique et favorisé les sectaires, en frappant à coups redoublés ses ennemis, on eût fort peu parlé de ses sévérités.

(1) C'était le 24 août 1572, dit Chavanes, qu'il tint au roi cet étrange propos, et il avait tout espoir de réussir. En 1571, Louis de Nassau, envoyé en France par son frère, dont il recevait les instructions et ne faisait qu'exécuter les ordres, proposa à Charles IX le *partage des Pays-Bas*. La Flandre et l'Artois, anciens fiefs de la couronne, auraient fait retour à la maison de Valois; le Brabant, la Gueldre et le pays de Luxembourg auraient été rendus à l'empire dont ils relevaient autrefois; la Zélande et le reste des îles devaient être cédés à l'Angleterre, à condition qu'elle entrât dans la ligue contre l'Espagne. Mais l'Angleterre, fidèle à la politique qu'elle a suivie jusqu'à nos jours, refusa dans la crainte d'agrandir la France. *Quant au patriotisme si vanté du parti protestant, et des princes de Nassau en particulier, on voit ce qu'il en faut penser.*

Dans une *instruction* (en date du 21 mai 1571) que le prince d'Orange donnait à ses députés pour parvenir à un traité d'alliance avec Charles IX contre Philippe II, il était dit, entre autres, « que toutes les villes et terres que le dit Seigneur-« Prince (d'Orange), ou ses adhérents, polroient conquester *aux Pays-Bas* sur le « dit roy d'Espagne, durant cette dite guerre, seroient, au bout de l'an, ou quand

Digitized by Google

si loin que Charles était persuadé qu'ils en voulaient, non-seulement à sa couronne, mais à sa vie. Catherine de Médicis, après avoir longtemps ménagé les réformés, résolut de les punir et de se venger comme elle savait le faire. Elle aposta, à l'insu du roi, un assassin qui tira à l'amiral un coup d'arquebuse dont il fut grièvement blessé. Et comme le roi se montrait indigné de ce guet-à-pens et accusait les Guises d'en être les auteurs, Catherine lui répondit: « Oui

« il plairoit à S. M. (Charles IX) se déclarer ouvertement, *mises entre les mains de « sa dite Majesté.* »

« La reine-mère, aussi bien que le roi, inclinait à soutenir en Hollande les réformés, sous main, et même en cas de nécessité, ouvertement. On verra par de nouveaux indices que la cour de France fournit des sommes considérables au comte Louis... Alors, comme plus tard, les partis contraires s'accordaient à convoiter les Pays-Bas. On espérait déjà y supplanter bientôt le roi d'Espagne. En outre les démonstrations envers la maison de Nassau se rattachaient à de plus vastes projets. Le gouvernement Français, qui se parait d'un beau zèle pour le maintien des libertés germaniques, tâchait d'acquerrir une influence décisive en Allemagne. Même on avait conçu un plan dont l'exécution eut changé au profit de la France, la force respective des états et leurs rapports politiques : il était sérieusement question de transporter à la dynastie des Capets l'empire, devenu presque héréditaire, de la maison de Habsbourg. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. 4, XXII, 268 et S. novembre et décembre 1573.

Quant à l'étroite union (*a*) entre Guillaume d'Orange et ce Coligny, qui ne craignait pas de menacer son maître de si haut, elle résulte également de la correspondance officielle. « Cejourd'hui 1572, écrivait le prince au comte Jean de Nassau, j'ay reçu des lettres de M. l'admiral (Coligny) m'advertissant que,... il se lève et prépare de nouveau environ douze mille harquebousiers et trois mille chevaux ; faisant le dict admiral estat de venir en leur compaignie; chose, j'espère, qui nous aportera bien grand avancement (*b*). Mais la S. Barthélemy renversa toutes les espérances du prince d'Orange de ce côté là (*c*). »

(*a*) On sait que Guillaume épousa plus tard (1583) Louise de Coligny, fille de ce même amiral Coligny qui périt à la S. Barthélemy.

(*b*) *Archives et Correspondance, etc.* T. 3, p. 490.

(*c*) *Ibid.* p. 497.

Digitized by Google

« sans doute, ce sont les Guises qui ont voulu venger la « mort de leur père sur celui qu'ils regardent à juste titre « comme ayant armé la main de Poltrot. Ce Coligny n'est-il « pas celui qui a fait assassiner Charny, maître de camp « de la garde du roi, ce brave et fidèle serviteur qui prit « soin de votre enfance? Maintenant, sire, il n'est plus « temps de reculer: vos ennemis sont nombreux et irrités; « ils disent *que si vous ne leur faites justice, ils se la feront à « eux-mêmes.* Ils vous perdront si vous ne les prévenez (1). » On connaît le reste. Nous n'avons pas à justifier ici la conduite de Catherine de Médicis. Mais nous demandons aux adversaires de la religion, quelle part on peut, de bonne foi, lui attribuer dans cette fatale journée? Rome, dit-on, ordonna des réjouissances à la nouvelle du massacre des protestants! Mais le pape, à qui l'on avait mandé qu'une conspiration contre le roi venait d'être découverte, se hâta de féliciter ce prince d'avoir échappé au danger. Et quoi de plus naturel? Mais il n'applaudit pas, comme on l'affirme, au massacre des protestants, dont il ignorait complètement les circonstances. Ceux qui répandaient ces bruits laissaient entendre malignement que Rome connaissait le complot, et que peut-être elle l'avait conseillé! Or, nous en avons dit assez pour prouver d'abord qu'il n'y eut point de complot, et ensuite, que Rome fut trompée par un faux exposé; qu'ainsi toutes les suppositions contraires sont calomnieuses. Il est étrange que l'on impute aux catholiques le coup d'état imaginé par une femme perverse, qui opposait sans cesse un parti à l'autre pour s'élever sur la ruine de tous; qui n'avait aucun principe

La S. Barthélemy fut l'œuvre de Catherine de Médicis.

(1) *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 32, édit. de 1658.

Digitized by Google

fixe ni de politique ni de religion, et qui aurait perdu le catholicisme en France si cela eut dépendu d'elle.

Il est incroyable combien cette cour et ces princes étaient corrompus, combien les caractères étaient abaissés et les mœurs perfides et cruelles. Henri II, marchant sur les traces de son père, poursuit les protestants en France et s'allie avec eux en Allemagne, joint ses flottes aux flottes turques pour ravager la Sicile, l'Italie, etc., et fait la guerre en Flandre avec une cruauté de Vandale. A celui-ci succède François II, prince sans énergie; puis Charles IX dont la tête ne fut jamais bien saine et qui subit la fatale influence de sa mère; puis vint cet infâme Henri III qui fit de la cour de France quelque chose de pire qu'un lieu de prostitution, et qui se débarrassa des Guises dont la popularité le gênait, par des assassinats, selon la mode de cette époque. Est-il bien étonnant qu'à la vue de cette succession de princes indignes, les sectaires aient osé soutenir que la royauté était un gouvernement reprouvé de Dieu et qu'il fallait y substituer la république?

Heureusement la bourgeoisie et le peuple restaient attachés à leur vieille foi. Quand ils virent que la cour, par connivence ou par faiblesse, favorisait les sectaires, ils se levèrent avec un admirable élan pour défendre leur religion; et c'est ce qu'on appella la ligue catholique, par opposition à la ligue protestante. Ainsi, tandis qu'en Belgique la royauté luttait presque seule contre les protestants, en France la nation forçait la main au roi. Et cependant en Belgique le peuple n'était pas moins catholique qu'en France. Mais les sectaires avaient habilement voilé le côté capital de la question, en envenimant les griefs fondés et en y ajoutant

Digitized by Google

beaucoup de choses calomnieuses, en ravivant les vieilles haines et les susceptibilités nationales contre le gouvernement espagnol que l'on représentait comme l'ennemi des libertés du pays.

« Si l'on s'est exagéré les talents de Philippe, (dit M. Groen), d'autre part ou a trop décrié son caractère. Il n'était pas le sanguinaire ennemi de ses propres sujets. Il désirait sincèrement terminer les troubles et eut bien volontiers fait d'importantes concessions pour y parvenir... L'ambassadeur de France écrit à Charles IX: « Je « dirai à V. M. en ferme conscience que ma moindre « meffidence seroit sur le roy catholique, pour le cognois- « tre prince qui se contenteroit de la paix. Sous ce rapport « il est bien plus sage que tous ses ministres ensemble. Je « cuide que tous ses dessaings seroient de bien garder le « sien, tenant ses états bien pacifiqués. » Malheureusement, poursuit M. Groen, le seul point sur lequel les protestants ne pouvaient se relâcher, la libre profession de leur foi, était précisément le seul que le roi ne pouvait jamais accorder. Zélateur du papisme, il se croyait tenu envers Dieu à cette inflexibilité. Il est curieux de le voir se défendre contre l'injuste soupçon qu'il assistait sous main les Huguenots. « Plutôt me voir mort, dit-il, que de con- « sentir en ce concert chose qui soit contre mon honneur « et réputation. » Le sens de ces mots dans sa bouche ne saurait être douteux. »

« Plaignons, condamnons Philippe, et reservons le mépris pour la maison de Valois. La conduite du roi d'Espagne au tems de la ligue a été l'objet de reproches en partie mérités. Mais on a trop peu tenu compte des menées et des perfidies par lesquelles il était poussé à bout. La cour

Digitized by Google

de France dissimule après la S. Barthélemy les encouragements donnés au comte Louis de Nassau; cachant ce qu'il y a eu dans ce massacre d'involontaire et de subit, elle tâche de s'en faire un mérite envers l'Espagne; et prodiguant les assurances de bonne volonté, que fait-elle aux Pays-Bas? Elle y attise le feu. A Madrid ses agents adjurent le roi, « pour l'honneur de Dieu et de son église,.. de n'en« tendre jamais à la paix avecques le prince d'Orange: » en Allemagne ils combattent l'inclination du prince d'Orange et des siens prêts à se réconcilier avec le souverain. On flatte et cajole Philippe, tandis qu'on devient l'allié secret de ses ennemis. Du côté de la France, il n'y a que mensonges et tromperies! Voilà le résumé de cette détestable politique. On doit déplorer l'opiniâtreté de Philippe; toutefois il sacrifiait à ce qu'il croyait être la vérité. Quand il aimait mieux perdre ses états que de régner sur des hérétiques, il y avait de la noblesse et du dévouement dans ce choix, et l'on ne saurait douter qu'il ne s'imaginât servir la religion, alors même qu'il s'opposait avec le plus d'acharnement à l'œuvre de Dieu. A la cour des Valois, au contraire, nul principe, nulle croyance; pas d'autre mobile que les intérêts et les nécessités du moment; le plus parfait égoïsme joint à la plus parfaite immoralité (1). »

Philippe fut l'appui de l'Eglise en toute circonstance et marcha toujours d'acord avec elle, soit qu'il s'armât contre les infidèles ou contre les protestants. A parler humainement on peut dire que le catholicisme fut sauvé par lui; et

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. 4, XXXIX et S. et p. 353, lettre du 30 mars 1574.

Digitized by Google

c'est le fait capital qui caractérise ce grand règne, si méconnu par les catholiques, et si dénigré par les incrédules et les sectaires. « Guerre aux hérétiques et aux infidèles, et « paix aux catholiques: telle fut sa devise et sa dernière « recommandation à son fils. » Nous n'entendons pas justifier tous les actes de Philippe II, et nous l'avons suffisamment prouvé; mais il faut convenir que de tels services méritent quelque reconnaissance de la part de ceux qui regardent la religion comme le premier des biens. Il poussa le dévouement à la cause catholique jusqu'à lui sacrifier ses intérêts propres. Lorsqu'il donna l'ordre à Farnèse, le plus grand général de son siècle, d'aller au secours de la ligue, il sacrifia les provinces unies; car le prince d'Orange, qui avait été vaincu par Farnèse, trouva le moyen de relever son parti et de reprendre ses avantages tandis que son adversaire était aux prises avec les Français et tenait Henri IV en échec. On a prétendu que Philippe n'était intervenu dans cette guerre qu'avec l'espoir de placer sa fille sur le trône de France. Mais quand il aurait réussi dans un tel projet, quel accroissement de puissance réelle lui en revenait-il? On sait ce que valent le plus souvent ces alliances: Isabelle fut devenue française avec son époux et eut cessé d'être espagnole. Ce que Philippe voulait avant tout c'est que la France restât catholique.

Sans la ligue, la religion était perdue en France; et sans l'appui que lui prêta l'épée d'Alexandre Farnèse, la ligue succombait. Il est donc vrai de dire que Philippe II sauva le catholicisme, en France comme en Belgique, et prévint ainsi une grande perturbation qui devait changer la face de la civilisation en Europe. On a dit encore que l'envie d'abaisser ses ennemis influa beaucoup sur

Digitized by Google

la conduite de Philippe. Mais, en invoquant les vieilles maximes du droit européen pour écarter du trône des princes entachés d'hérésie, nous ne voyons pas quel tort il faisait à la nation, qui voulait conserver sa foi, ni quel reproche sérieux il méritait de ce chef. Henri IV le sentit si bien que, voulant pacifier la France, il se réconcilia avec la ligue et se hâta de rentrer dans le sein de l'Eglise (1).

(1) Il semble que Philippe II fut le plus grand despote qui ait régné au XVI^e^ siècle! On concentre sur lui tous les regards, on scrute tous ses actes, et quant aux autres princes, on se garde bien d'en parler. Ecoutez un trait de la vie de ce Henri VIII, qui en a tant fait de pareils, et qui était un si bon maître et un si bon mari, comme chacun sait. En 1536, Henri VIII proposa ce bill fameux dans l'histoire d'Angleterre, qui dépouillait le clergé régulier de ses biens et les confisquait au profit de la couronne. Ce bill rencontra une grande résistance dans la chambre basse, mais le roi sut la vaincre : ayant fait venir les communes dans les galeries de son palais, il leur dit d'un ton dégagé : « J'apprends que mon bill ne passera pas! « Mais je vous réponds moi qu'il passera, ou il y aura bientôt quelques têtes de « moins. » Le bill passa. Trois cent soixante et dix monastères furent ainsi confisqués, sans compter les établissements inférieurs, tels que prébendes, collégiales, bénéfices et hospices ecclésiastiques. On peut voir par cet exemple ce que la réforme religieuse, qu'on prétend nous donner comme la source de la liberté, faisait des droits de l'homme et de l'indépendance du citoyen.

Quant à la bonne reine Elisabeth, voici ce qu'en dit Cobbet :

« Il serait impossible d'énumérer ici toutes les souffrances que les catholiques eurent à endurer pendant ce règne de sang. Avoir entendu la messe, avoir donné l'hospitalité à un prêtre, reconnaître la suprématie du pape, rejeter celle de la reine, suffisait pour faire périr un de ces malheureux dans les plus horribles tourments. Le plus cruel des actes d'Elisabeth, parce qu'il produisit en résultat une masse de souffrances bien plus générales, ce fut la législation pénale qu'elle établit pour imposer d'énormes amendes à ceux qui négligeraient de fréquenter avec assiduité les temples de l'église qu'elle avait inventée et fondée. Ainsi la loi déclarait coupable, non-seulement celui qui ne reconnaissait pas solennellement la nouvelle religion comme la seule véritable et qui continuait à pratiquer la religion dans laquelle ses pères, lui et ses enfants étaient nés, mais encore celui qui ne se rendait pas avec exactitude aux nouvelles assemblées pour y observer des pratiques qu'il ne pouvait

Digitized by Google

Causes du triomphe de l'insurrection dans les Provinces-Unies.

Il n'est pas de mon sujet de retracer les causes du triomphe de l'insurrection dans les provinces du Nord, ce serait sortir des bornes que je me suis imposées dans cette simple

considérer que comme un acte public d'apostasie et comme un horrible blasphème. Vit-on jamais, je le demande, une tyrannie plus odieuse et plus épouvantable?

« Les amendes étaient si exorbitantes, et le paiement en était exigé avec tant de rigueur, qu'il devint évident que le projet des hommes du pouvoir était de placer désormais les catholiques entre leur conscience et la ruine complète de leurs familles. Dans la vingtième année du règne de la *bonne* Elisabeth, ceux des prêtres catholiques qui n'avaient point quitté le royaume et qui avaient été ordonnés sous le règne précédent, n'étaient plus qu'en très-petit nombre, parce que la loi défendait, *sous peine de mort*, d'en ordonner de nouveaux, et que d'ailleurs il n'y avait plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme il y avait en outre *peine de mort* pour tout prêtre venant de l'étranger en Angleterre, *peine de mort* pour celui qui lui donnait l'hospitalité, *peine de mort* pour le prêtre catholique qui exerçait les fonctions de son ministère sur le territoire anglais, *peine de mort* pour les personnes qui allaient à confesse, il semblait que rien ne s'opposerait désormais à ce que la reine réussit dans son projet de détruire complètement en Angleterre cette antique et vénérable religion qui pendant tant de siècles avait fait la gloire et le bonheur de la nation: cette religion d'hospitalité et de charité qui tant qu'elle avait subsisté dans le pays avait empêché qu'on y connut ce que c'est qu'un *pauvre;* cette noble et grande religion aux inspirations de laquelle on était redevable de la construction de toutes ces magnifiques églises, de toutes ces imposantes cathédrales qui décoraient l'Angleterre; enfin cette religion de véritable liberté qui avait consacré tous les actes glorieux de notre législation.

Célébrer la messe, *entendre* la messe, aller à *confesse, enseigner* la religion catholique, ou la *pratiquer* furent pour les bourreaux qu'elle revêtit du titre de juges, des crimes dignes de toute la sévérité des lois, et que le gibet, la potence, la roue et toutes les espèces de tortures imaginables pouvaient seules expier. Celui qui négligeait de fréquenter son église était passible d'une amende de vingt livres sterling par mois lunaire, ce qui en monnaie actuelle fait plus de trois mille six cents francs. Comme il y avait des millions d'individus qui refusaient de sacrifier leur conscience à une amende, qui au bout d'une année s'élevait pourtant à près de soixante mille francs, le fisc ne tarda pas à s'emparer d'une multitude de propriétés qui jusques là avaient échappé à l'avidité des pillards.

« Au reste il paraît que tous ces édits atroces ne suffisaient pas pour satisfaire la haine des persécuteurs du catholicisme et qu'ils avaient encore recours à toutes les

Digitized by Google

esquisse. Je dirai toutefois, en peu de mots, qu'on doit l'attribuer notamment : 1° aux progrès du calvinisme et à la mortelle antipathie que la nouvelle religion inspirait aux

insultes, à toutes les avanies que pouvait leur suggérer leur infernale imagination. Quiconque était connu pour catholique, ou soupçonné de l'être, n'avait plus de sécurité ni un moment de repos. A toute heure, mais particulièrement la nuit, il était exposé à voir les émissaires du gouvernement pénétrer de vive force dans son domicile, en briser les portes, se repandre ensuite par bandes dans les divers appartements de sa maison, forcer les serrures de ses meubles, de ses cabinets, fureter partout, jusques dans les lits, pour voir s'il ne s'y trouveraient point cachés des prêtres catholiques, des livres, des ornements, des croix et d'autres objets nécessaires à la célébration du culte catholique. On les forçait à vendre leurs propriétés pour payer les amendes énormes qu'on leur infligeait; et dans certains cas la loi décernait contre eux la contrainte par corps et la saisie préalable des deux tiers de leurs biens. Quelquefois il est vrai on leur accordait comme une grâce particulière la faveur de racheter par une redevance fixe l'obligation d'apostasie qu'on leur imposait; mais toutes les fois que poursuivie et tourmentée plus que de coutume par les remords qui l'agitaient incessamment, la reine croyait avoir plus à craindre pour ses jours, les *amendes* et les *accommodements* ne suffisaient plus à ses terreurs, et elle faisait arrêter les catholiques, les renfermant tantôt chez les protestants, tantôt dans les prisons publiques, ou bien elle les faisait déporter. Il n'était plus de sécurité à espérer pour le gentilhomme catholique; il avait à redouter l'indiscrétion de ses enfants, la malice et la haine de ses ennemis, la vengeance de ses fermiers, et enfin la violence de ces hommes si nombreux, qui pour quelque argent sont toujours prêts à commettre tous les parjures et tous les crimes.

« Quant aux catholiques incapables de payer les amendes qu'on leur infligeait pour ne pas avoir fréquenté les temples protestants, on les entassait dans des *prisons* locales, à tel point que dans certains cantons les autorités municipales s'adressaient par voie de pétition au gouvernement pour être déchargées du soin de pourvoir à leur entretien. Force alors était aux persécuteurs de relâcher les malheureux; mais on avait soin auparavant de les *fustiger* publiquement, et de leur percer les oreilles avec un *fer rouge!* plus tard intervint un acte législatif qui condamnait tout catholique *obstiné*, ne possédant pas par devers lui un revenu fixe de vingt marcs d'argent par année, à quitter le pays trois mois après son jugement, et *à la mort*, s'il osait ensuite remettre les pieds sur le territoire anglais. Mais la vieille Elisabeth s'était trompée en faisant sanctionner par son parlement cette épouvantable loi de proscription : elle ne put atteindre le but qu'elle se proposait parce que les juges reconnurent bientôt que malgré les ordres formels de la reine, elle était

Digitized by Google

Hollandais contre la domination espagnole, ainsi que Guillaume-le-Taciturne l'avait bien prévu en favorisant la propagation de l'hérésie; 2° à la situation particulière de la

inapplicable. Ils se contentaient de vexer et de taxer comme par le passé les malheureux catholiques pour leur faire expier le crime qu'ils commettaient en s'abstenant de l'apostasie et de la profanation... »

Les traditions de la bonne reine Elisabeth ne furent pas perdues pour ses successeurs. Antoine de La Boderie, ambassadeur de France à Londres, en 1606, ayant appris que deux pauvres prêtres venaient d'être condamnés à être *écartelés* pour n'être pas sortis du royaume à l'époque fixée par les édits, alla demander leur grâce au roi. Jacques répondit que « pour celui des prêtres contre lequel il n'y avait d'au-« tres charges que ladite contravention, il ordonnerait qu'il ne mourut point, mais « que pour l'autre, d'autant qu'il s'était trouvé saisi de beaucoup de lettres venant « de Rome, et d'autres papiers qui le rendaient criminel de lèse-majesté, il ne le « pouvait sauver. De fait, il fut écartelé et mourut constamment. » *Ambassades de la Boderie*, t. II.

Aujourd'hui même tous les torts sont-ils réparés? Hélas non ! Voyez l'Irlande ! « Si l'oppresseur de l'Irlande était l'Autriche ou la Russie (*a*), dit un homme, qui « ne paraît guère avoir de sympathie pour le catholicisme, il n'y aurait pas assez « d'invectives, assez de colères pour dénoncer *l'injustice et la cruauté du tyran !* « Malheureusement l'oppresseur de l'Irlande, c'est l'*Angleterre constitutionnelle*, « *libérale, industrielle et marchande*, le type le plus accompli des nations modernes, « le modèle de la civilisation au XIX^e^ siècle (*b*) ! »

Si l'on suivait le protestantisme dans toutes ses phases, on trouverait qu'il s'est montré partout tel que nous l'avons vu, à Genève, en France, en Angleterre, en Hollande. On sait ce qu'il fut et ce qu'il est encore en Suède. Gustave Wasa, aidé des braves paysans de la Dalécarlie, parvint à vaincre Christian II et à monter sur le trône de Suède. Mais à peine avait-il atteint son but qu'il s'empressa d'adopter les doctrines de Luther et de s'emparer des biens et du pouvoir de l'Eglise afin de gouverner despotiquement. Il y eut des résistances partout. Le clergé qui faisait partie des ordres de l'état, réclama, ayant à sa tête les évêques Jean Braske et Pierre Sunnanwœdder, Gustave commença par destituer ce dernier de sa propre autorité, et il destitua également Knut, archevêque d'Upsal, qui avait été son précepteur. Sunnanwœdder et Knut s'enfuirent dans la Dalécarlie où les paysans leur donnèrent un asile. Mais le roi ayant accordé un sauf conduit à ces évêques, ils rentrèrent en

(*a*) Ou le roi de Naples !
(*b*) Emile de Montégut, REVUE DES DEUX MONDES, 1 juin 1855.

Digitized by Google

Néerlande, défendue par des bras de mer et de grands fleuves qui en rendaient la conquête difficile à ses ennemis, en même temps qu'ils l'invitaient à devenir elle-même une puissance maritime et commerciale ; 3° à cette suite d'habiles capitaines et de grands hommes d'état que produisit la maison de Guillaume de Nassau ; 4° aux secours que tirèrent les insurgés de plusieurs grandes puissances, notamment de l'Angleterre, de l'Allemagne protestante et surtout de la France ; 5° à l'indiscipline de l'armée espagnole, presque toujours mal payée, qui perdait par ses rébellions le fruit de ses victoires et rendait le nom du roi odieux, même à des peuples ennemis de la réforme.

Possesseurs de la plus vaste monarchie de l'Europe et des trésors de l'Amérique, Charles-Quint et son fils

Suède, et le roi, qui joignait la fourberie à la cruauté, foulant aux pieds la foi jurée, les fit juger par son conseil qui condamna les deux évêques à être roués; la sentence fut exécutée avec d'incroyables raffinements de barbarie. Les Dalécarliens, attachés à la vieille foi de leurs pères, dont Gustave avait promis le maintien, irrités de son ingratitude et de sa tyrannie, se soulevèrent. Gustave étouffa toutes les résistances dans le sang. Ce tigre osa livrer aux bourreaux Anders Persson, qui l'avait sauvé en lui donnant asile dans sa grange alors qu'il était poursuivi par Christian. Les couvents et les ordres religieux furent spoliés et anéantis, les prêtres proscrits, le catholicisme balayé avec une fureur et une persistance inouïes.

On fait de Gustave un héros, et de Philippe II un monstre: et pourtant, que faisait Gustave? il renversait violemment les lois fondamentales de son pays; et Philippe? il défendait ses droits héréditaires et la vieille religion de ses sujets, dont il avait juré le maintien en prenant la couronne, contre un prince rebelle qui voulait anéantir l'un et l'autre. On parle du fanatisme catholique! et au moment même où nous écrivons ceci, l'Europe élève vainement la voix contre cette législation fanatique, barbare, monstrueuse, qui condamne au bannissement et avec confiscation de biens quelques malheureuses femmes inoffensives pour avoir embrassé le catholicisme en désertant librement une religion qui a pour fondement le libre examen.

Digitized by Google

furent toujours gênés dans leurs finances, parce qu'ils furent toujours en guerre. Et ces guerres si longues et si acharnées ruinèrent peu à peu la puissance espagnole. L'Angleterre, la France et la Hollande surtout, s'agrandirent de ce qu'elle perdit. Mais la Hollande ne tarda pas à reconnaître que son ennemi n'était plus la lointaine Espagne. Alors sa politique changea; alors les Provinces-Unies ne pensèrent plus qu'à défendre les intérêts de leur commerce contre l'Angleterre, leur puissante rivale, et leur territoire même, contre un ambitieux voisin. Enfin cette petite nation, qui avait un instant joué un si brillant rôle en Europe, ne conserva plus guère d'influence qu'autant qu'il lui en fallait pour nuire à la Belgique, dont elle se fit comme un plastron du côté de la France; et la Hollande, de plus en plus amaigrie, épuisée, concentra tout ce qui lui restait de force et de vie dans l'agiotage et le trafic de deux ou trois grandes villes, et cela aux dépens de ses provinces agricoles et de toute autre industrie.

Si le peuple, en Hollande, eut lieu de s'applaudir de la révolution.

En somme, à part la question religieuse et les torrents de sang qu'elle fit verser, la révolution des Provinces-Unies fut un malheur pour la Hollande elle-même. Le peuple eut plus d'une fois l'occasion de regretter le gouvernement *tant décrié de la monarchie espagnole* (1). En effet l'ancienne forme des états provinciaux établissait une certaine balance entre le clergé, la noblesse et la bourgeoisie; or cette balance fut détruite par l'anéantissement total du premier ordre et par l'affaiblissement du deuxième; la commune seule resta debout. Celle-ci héritant de tous les pouvoirs se trouva revêtue d'une sorte de dictature locale illi-

(1) Meyer, *Institutions Judiciaires*, t. III, p. 124.

Digitized by Google

mitée. Il n'y eut plus de liberté individuelle qu'autant que cela plaisait aux régences municipales (1); plus de liberté de presse qu'autant que cela plaisait aux régences municipales (2); plus de liberté de culte qu'autant que cela plaisait aux régences municipales. Par suite même de leur excessive puissance commerciale, certaines villes de la Hollande prétendirent mener seules à leur guise les affaires de la république.

Omnipotence et tyrannie des autorités municipales.

Alors s'engagèrent des luttes terribles entre les états, dominés par les villes et notamment par Amsterdam, et le stathouder, qui tendait à se substituer aux droits de la royauté déchue. Celui-ci voulait toujours la guerre, et les états presque toujours la paix. Les états avaient pour eux la haute bourgeoisie et le commerce; le stadhouder était appuyé par l'armée, par le petit peuple, et surtout par la populace de sa résidence. Maurice, irrité de cette résistance obstinée, fait juger le grand pensionnaire Barneveld par une commission; et la tête de l'auguste vieillard, du plus grand citoyen des Provinces-Unies, tombe sur un échafaud, parce qu'il avait conseillé la trève de 1609 avec l'Espagne, et parce que son crédit contrebalançait celui du stadhouder. Condamnation plus injuste (dit Voltaire) que celle des comtes de Hornes et d'Egmont, tant reprochée à Philippe II ! Guillaume II, suivant les traces de son aïeul, veut s'emparer violemment du pouvoir souverain; mais il échoue dans son entreprise, et après sa mort le stadhoudérat est aboli au profit des états. Cependant le peuple hollandais, de plus en plus foulé par cette avide et oppressive aristocratie bour-

Lutte entre le stathouder et les états.

(1) Meyer, t. III, p. 283, 404, et suiv.

(2) Idem, t. III, p. 409 et suiv.

Digitized by Google

geoise, regrette son stadhouder, favorise les menées de Guillaume III, et les frères De Wit qui s'y opposent, sont massacrés et mis en pièces par la populace de La Haye, aux cris accoutumés d'*Oranje boven !*

Philippe avait rendu leurs priviléges aux provinces belgiques; et grâce à cette transaction, elles étaient redevenues espagnoles; mais éclairé par l'expérience, il ne s'en tient point là; il leur envoie cette Isabelle, qu'il avait formée de ses propres mains, qu'il aimait si tendrement, et il la leur donne pour les gouverner. Je veux transcrire ici les termes de l'ordonnance royale du 6 mai 1598, parce qu'on y voit comment Philippe, prêt à descendre au tombeau, jugeait les causes de la révolution arrivée sous son règne aux Pays-Bas, et parce que son profond attachement à la foi catholique s'y révèle de la manière la moins équivoque.

« Comme nous avons trouvé convenir, tant au bien de « la chrestienté en général, que au bien particulier de nos « pays d'en bas, de ne délayer plus longuement le mariage « de notre très-chère et très-amée bonne fille aisnée, l'in- « fante Isabelle-Clara-Eugénia, et qu'estant à ce meu, tant « à cause de la conservation de nostre maison, que d'au- « tres bons respects, comme aussi pour l'affection particu- « lière que portons à notre très-cher et très-amé bon frère, « nepveu et cousin l'archiducq Albert,... futur mari de « notre susdite fille aînée,... et afin que notre dite fille « soit pourveue des moyens qu'est raisonnable pour ses « qualités et mérites, mesme pour de nostre costé faire « démonstration de l'amour singulier que toujours avons « porté et portons à nosdits pays d'en bas et de Bourgo- « gne; *et considérant ce que à tous est notoire, que le plus*

Digitized by Google

« *grand heur qui peut arriver à nos pays, est de se trouver* « *régys et gouvernés à la veue de leur prince et seigneur na-* « *turel:* Dieu est témoin des peines et soins qu'avons eus « souvent de ne l'avoir ainsi pu faire personnellement par « delà, comme en vérité l'avons grandement désiré et l'eus- « sions fait, si les autres grandes et importantes affaires « de nos royaumes d'Espaigne ne nous eussent obligé à « tenir ferme et continuelle résidence en iceux sans nous « éloigner, comme semblablement ils nous y obligent à pré- « sent: avons trouvé convenable de prendre cette résolu- « tion, afin de ne laisser nosdits pays d'en bas ès mêmes « inconvénients que du passé; y joint la raison qu'il y a de « faire partage à notre dite fille l'infante, selon ses méri- « tes et la grandeur de sa naissance:... en conséquence, « nous avons résolu de céder et transporter à la susdite « notre fille l'infante, en advancement dudit mariage, tous « nosdits pays d'en bas et de Bourgogne... »

Cet abandon toutefois n'a lieu qu'après avoir soigneuse-ment réservé les droits de sa maison et de la mère-patrie dans certains cas prévus. C'est ce que l'acte exprime dans les termes suivants:

« Item à condition, et autrement non, que au cas (ce « qu'à Dieu ne plaise) n'eust fils ou fille de ce mariage, « ou qu'ils fussent tréspassés au temps du décès de « l'un desdits archiducqs,... sera la présente donation « et concession dès maintenant nulle et de nulle va- « leur...

« Item à condition, et non autrement, que notre dite « fille l'infante et son mary, ni aucun de ses successeurs, « auxquels seront dévolus lesdits pays, *ne tiendront en* « *aucune manière, commerce, trafique, ou contractation aux*

Digitized by Google

« *Indes orientales ou occidentales*, ne aussi envoyeront au-
« cune sorte de batteaux, à quelque titre, couleur ou pré-
« texte que ce soit auxdits endroits, à peine que les-
« dits pays seront dévolus, au cas de ladite contraven-
« tion...

« Item à condition, et autrement non, pour être icelle
« la présente et de plus grande obligation sur toutes autres,
« que tous les enfants et descendants desdits mariants,
« imitant la piété et religion qui reluit en eux, devront vi-
« vre et mourir en notre sainte foy catholique, telle que la
« tient et enseigne la sainte église romaine. Et avant de
« prendre possession desdits pays d'en bas, auront à pres-
« ter serment en la forme qui se trouve couchée après cet
« article. Et au cas (ce que Dieu ne veuille) qu'aucun des-
« dits descendants se dévoyât de notre sainte foy, et tom-
« bât dans quelque hérésie, *après que notre saint père le*
« *pape l'aurait déclaré* pour tel, *il soit privé de l'adminis-*
« *tration, possession et propriété desdites provinces, et que*
« *les sujets et vassaux d'icelles ne lui obéissent plus, ains*
« *qu'ils admettent et reçoivent le plus proche catholique sui-*
« *vant en degré*, qui, au cas du trespas de tel fourvoyé de
« la foy, lui devroit succéder; et sera tel hérétique ré-
« puté comme si réellement il fut décédé de mort natu-
« relle. »

Je ne sais si jamais, au moyen âge, les papes les plus ultramontains se sont montrés plus sévères à l'égard des princes fourvoyés du giron de l'église, que Philippe à l'égard de ses successeurs et de ses enfants.

Leti (1), qui traite généralement ce prince avec tant de

(1) *Vie de Philippe II*, par Leti, t. II.

Digitized by Google

sévérité, trace de son règne le tableau suivant, qu'il serait assez piquant de comparer à l'Espagne constitutionnelle de nos jours. « Au milieu des guerres qui déchiroient la chré-
« tienté (dit-il), l'Espagne seule et les domaines du roi ca-
« tholique jouissoient d'une paix profonde, par les soins
« et le courage de ce monarque. Il y avoit une sûreté si
« grande, que non-seulement en plein midi, mais même
« au milieu de la nuit on pouvoit porter une bourse sur la
« main, sans crainte des voleurs. Les autres nations, bien
« loin de pouvoir se glorifier d'un pareil bonheur, étoient
« plongées dans les désolations, les misères, les horreurs
« de la guerre. La Grèce, la Tartarie, la Hongrie, la Bo-
« hême, la Transilvanie, la Pologne, l'Allemagne, la France,
« la Hollande, la Zélande, l'Écosse et plusieurs autres con-
« trées de l'Italie se trouvoient dans ce déplorable état...
« Les domestiques maltraités par leurs maîtres, les vas-
« saux opprimés par leurs seigneurs, les malheureuses vic-
« times de la tyrannie des puissants, les créanciers hors
« d'état de se faire payer de leurs dettes, tous avoient un
« appui certain auprès de S. M. en personne, dans son
« conseil, en sa chancellerie et dans ses tribunaux. Sa-
« voit-il un grand d'Espagne débiteur d'un artisan: sans
« acception de rang et de dignité, sans appréhender les
« murmures, et ce trait est une preuve de son amour pour
« la justice, il envoyoit un officier prendre la somme dont
« il s'agissoit, la dette ne fût-elle que de quatre ou cinq
« écus (1). Les grands d'Espagne et les seigneurs de la plus

(1) Nous aimerions mieux, nous, que ce prince eût laissé agir le magistrat, organe de la loi: mais ce trait peint bien le caractère de Philippe, dont l'œil et la main se faisaient sentir partout. Cette rigoureuse justice tournait d'ailleurs au profit du faible. Leti rapporte d'autres exemples de la sévère administration du roi qui sont

Digitized by Google

« haute naissance étoient tellement soumis, qu'ils se dis-
« putoient à l'envi l'honneur de bien traiter un archer qui
« alloit faire quelque exécution de la part de la justice.
« Après avoir conclu la paix avec la France, il envoya la
« plus grande partie de ses forces en Afrique, et il fit passer
« une armée de quatorze mille hommes dans l'île de Ger-
« bes. Il donna de puissants secours aux catholiques de
« France et d'Allemagne; il soumit à son obéissance les
« Maures rebelles du royaume de Grenade; il pacifia les
« Indes; il termina les troubles du Portugal; il fit plusieurs
« armements contre l'Angleterre; il s'opposa aux Turcs,
« les ennemis communs de la chrétienté. Dans le temps
« que l'empereur se trouvoit pressé et réduit à de fâcheuses
« extrémités par les musulmans, Philippe avoit sur les bras
« les guerres de France et des Pays-Bas qui épuisoient ses
« forces et ses richesses; malgré ces embarras, il fournit à
« l'empereur et à l'empire des secours plus puissants que
« les conjonctures ne paroissoient le lui permettre...

« Une profonde sagesse dirigeoit toutes ses actions.
« C'est dans ce fonds inépuisable qu'il trouva des ressour-
« ces pour gouverner pendant un si long règne, l'Espagne,
« les Indes, l'Italie et les Pays-Bas avec une tranquillité
« d'esprit toujours égale. Quoiqu'enfermé dans son palais
« de Madrid, il donnoit ordre à toutes les affaires de terre
« et de mer, de la guerre et de la paix, on peut même dire

dignes d'éloges. Il arrivait souvent, dit-il, qu'un pauvre ecclésiastique, savant et pieux, mais ignoré, vivant au fond de quelque province, éloigné du monde et de la cour, recevait subitement la nouvelle qu'il était nommé à un canonicat, à une prélature ou à un évêché, sans pouvoir deviner d'où lui venait ce bonheur. Mais son mérite, caché pour tout autre, n'avait point échappé aux regards scrutateurs de Philippe.

Digitized by Google

« du monde entier, puisqu'il n'y avoit point de potentat « qui ne fût son allié ou son ennemi. Il consacroit ses « soins à la conduite de tant de royaumes différents, sans « que la distance infinie des lieux causât le plus petit écart, « le moindre trouble dans ses délibérations, sans que les « difficultés et les obstacles inséparables des traités et du « manége de la politique, l'inquiétassent en aucune façon. « La multitude des entreprises qu'il formoit n'altéroit ja- « mais sa mémoire; jamais il ne paroissoit fatigué ou dé- « goûté de ce chaos d'affaires; il les possédoit toutes en « particulier d'une manière si précise, si distincte, qu'il « en déduisoit séparément le détail, comme s'il n'en avoit « eu qu'une seule dans la tête. »

« Voilà, dit M. Groen, l'homme que l'on a comparé à « *Tibère* et à *Néron* et surnommé le *démon du midi!* ces « épithètes n'expliquent rien, et sont injustes (1). » Le chapitre de la Toison d'Or le louait de ce qu'il était « clé- « ment, affable, magnanime, humble, libéral et grand jus- « ticier. » Le prince d'Orange (avant sa révolte) l'appelait « ung prince doux, et de son naturel béning.» Lanoue(zélé calviniste) assurait que S. M. catholique « était douée « d'une grande *débonnaireté* et en faisait journellement « preuve. » Comparez tous ces éloges aux horribles accusations portées contre Philippe par le prince d'Orange dans son *apologie*, et demandez-vous où est la vérité? Il est certain qu'il donna souvent des preuves de grandeur d'âme et d'humanité. J'en choisis quelques-unes au hasard. La jeune Élisabeth d'Angleterre, qui se déclara plus tard sa mortelle ennemie, eût été victime des défiances de la reine Marie,

(1) T. I, p. 290, 1e édition.

Digitized by Google

sans la puissante intervention de Philippe, qui sollicita sa grâce auprès de son épouse. A la prise de S^{t}-Quentin, il fit tous ses efforts pour épargner aux habitants les horreurs d'un sac, genre de modération prodigieusement rare à cette époque. On voit par sa correspondance avec la gouvernante qu'il ne voulait pas permettre à Noircarmes de prendre Valenciennes de vive force, quoiqu'elle fût pleine de rebelles, parce qu'il redoutait les suites d'un assaut où se pouvaient trouver confondus les innocents et les coupables. Cependant Valenciennes fut emportée, mais d'après les ordres exprès du roi, il n'y eut ni massacres, ni pillages, ni outrages envers les vaincus.

Résumé du règne de Philippe II.

Je ne sais s'il y eut jamais un roi dirigé par une pensée plus haute et une intention plus désintéressée. Cette grande pensée c'était de protéger l'Eglise catholique, violemment attaquée par les uns, trahie, ou faiblement défendue par les autres. Personne, depuis Charlemagne, n'a fait autant pour mériter le titre glorieux de *défenseur de l'Église* que ce grand empereur mettait au-dessus de tous ses titres. Cependant Philippe n'a guère été compris, et il semble qu'on ne le comprenne guère encore aujourd'hui: tant il a heurté d'intérêts, de passions, de préjugés nationaux ou anti-religieux! Les Belges lui reprochent d'avoir foulé aux pieds leurs priviléges. Et pourtant ces priviléges ont définitivement surnagé; et si la catholique Belgique eut été conquise par le protestantisme, comme les provinces du Nord, elle serait restée protestante ou asservie aux protestants qui auraient prétendu la dominer, comme nous le savons par expérience.

La France ne pouvait avoir que des paroles de rancune et de colère contre le vainqueur de Saint-Quentin et de

Digitized by Google

Gravelines, pour l'homme qui avait relevé le parti de la ligue et l'avait rendu assez fort pour contraindre Henri IV à se faire catholique. Cette France si grande, si glorieuse, si jalouse de sa renommée, et si égoïste dans sa politique, pouvait-elle pardonner à Philippe d'avoir arraché Malte, ce boulevard de la chrétienté, des mains du terrible Soliman, son allié (1) ? Pouvait-elle lui pardonner d'avoir triomphé à cette grande bataille de Lépante (où elle brillait par son absence) de toutes les forces de l'empire Ottoman qui faisait alors trembler l'Europe (2) ? Enfin l'Angleterre pouvait-elle pardonner à Philippe le suprême effort qu'il tenta

(1) Le grand maître la Valette, après un siége des plus meurtriers et des plus célèbres dans l'histoire, fit savoir aux princes catholiques qu'ayant épuisé dans cette longue lutte toutes ses ressources et ses moyens de résistance, il était sur le point de succomber s'il n'était promptement secouru. Personne ne s'en émut. Philippe seul entendit ce cri de détresse, donna l'ordre à don Garcie de Tolède, vice-roi de Naples, de rassembler des troupes et d'aller au secours de Malte. Il y arriva le 8 septembre 1565, et s'étant réuni à ce qu'il restait de chevaliers et d'hommes valides de la garnison, il assaillit l'armée ottomane avec tant de vigueur qu'elle laissa sur le champ de bataille la plus grande partie de son monde. C'est ainsi que Malte fut délivrée par Philippe aux applaudissements de l'Europe. Vertot, dans son *Histoire des Chevaliers de Malte*, liv. 13, glisse fort légèrement sur cette intervention de l'Espagne; mais il reproche vivement à Philippe d'avoir envoyé ce secours *si tard!* Et que serait-il donc arrivé si Philippe eut imité les autres puissances qui n'y prirent aucune part?

(2) A cette mémorable bataille, don Juan commandait en chef les forces des trois puissances coalisées, de l'Espagne, de Venise et du Pape. « Lorsque Pie V, l'illustre pontife, supplia instamment Catherine de Médicis de joindre sa flotte à la flotte chrétienne pour attaquer de concert un ennemi redoutable, Charles IX, qui déjà en 1563 avait envoyé un ambassadeur huguenot (M. de GranCampagnes) *allégua les traités qui, depuis le commencement du siècle liaient la France à la porte ottomane.* Pie V, maîtrisant à peine l'indignation que lui causait ce langage, répliqua:... « Quant à cette amitié formée par les rois vos ancêtres d'illustre mémoire, « et que V. M. nous écrit vouloir conserver dans l'intérêt des chrétiens en général, « nous croyons qu'elle se trompe grandement. Il ne faut jamais faire un mal pour « qu'il en résulte un bien... Dieu exerce quelquefois sur les fils les châtiments dus

Digitized by Google

pour frapper au cœur cette puissance qui attisait le feu de l'hérésie aux Pays-Bas, en France, et jusqu'en Espagne? Philippe, à la différence de la plupart des princes catholiques, n'admettait aucune transaction avec le protestantisme, dont le principe lui semblait incompatible avec toute autorité civile ou religieuse. Défendre la religion, c'était défendre Dieu, l'état et la société même. Philippe n'eut pas les qualités aimables et brillantes de Charles-Quint; mais il fut plus ferme que lui dans ses croyances religieuses: il n'eut jamais accordé l'*intérim*; il n'eut jamais permis à ses généraux de saccager la ville sainte et de faire un pape prisonnier; jamais il ne l'eut mis à rançon. On sait que Paul IV, s'étant allié avec la France contre l'Espagne, le duc d'Albe qui commandait l'armée espagnole, dissipa cette ligue et marcha contre Rome; et ce rude soldat, tout plein des traditions de Charles-Quint, allait dicter au vaincu des conditions fort dures, lorsque Philippe lui enjoignit d'accorder au saint Père une paix honorable.

Causes véritables de la révolution des Pays-Bas.

Le système de ceux qui imputent à Philippe II la révolte des Pays-Bas repose sur l'oubli ou le mépris de l'histoire.

« aux parents; combien plus accomplira-t-il sa justice sur ceux qui croient devoir « imiter eux-mêmes la conduite de leurs pères!... »

« Le Cardinal Commendon soutenait en même temps à Vienne une lutte non moins laborieuse: il fit entendre à Maximilien que le déplorable état de la chrétienté imposait au saint empire germanique des obligations trop sensibles pour qu'il fut besoin de recourir à de pressantes sollicitations. Maximilien tergiversa quelques jours; puis remit au légat une réponse écrite dont la substance portait, qu'aucun prince en effet n'était intéressé comme lui à la chute de la puissance musulmane; mais que par la même raison aucun prince ne devait s'assujétir *à plus de prudence; qu'une trève avait été conclue avec Selim après la mort de Soliman*, et qu'avant de la rompre il importait de connaître comment en userait le roi de Pologne, ainsi que les autres rois ses voisins. » De Falloux, *Histoire de Saint Pie V*; t. I I, c. XXIV.

Digitized by Google

Ils disent que si le roi eut cédé aux premières demandes des seigneurs belges, toute cause de mécontentement aurait disparu, que les choses se seraient pacifiées d'elles-mêmes. Or l'on sait que le roi céda sur plusieurs points capitaux, et l'on inventa d'autres griefs. Voici ce qui résulte, non d'hypothèses imaginées après coup, mais des faits constants: *la révolution eut lieu parce que le parti protestant la voulait.* La faute de Philippe fut de ne l'avoir pas étouffée dès l'origine, alors qu'elle était encore faible. Pour comprendre la marche de la réforme il ne suffit pas de la voir en Belgique, il faut la voir partout et l'on se convaincra que plus on lui accordait, plus elle exigeait ; plus elle parlait de paix, plus elle poussait à la guerre ; elle voulait dominer comme parti politique et religieux, comme elle a fait partout où elle a triomphé. Voilà ce que nous enseigne l'histoire et ce que ne sauraient comprendre ceux qui jugent au point de vue théorique et libéral les fougueux sectaires du XVI^e^ siècle.

Deux époques à distinguer.

Pour apprécier la politique de Philippe II à l'égard des Pays-Bas, il faut distinguer la conduite de ce prince avant la levée des boucliers des iconoclastes, et après cette époque. La nouvelle de ce grand désastre, si inattendu, excite au fond de son âme un orage soudain. Il se réveille en sursaut comme le lion harcelé par des chasseurs et irrité de ses blessures. Jusqu'alors Philippe écoute et parlemente, toujours prêt à pardonner; mais depuis les sanglantes insultes à la majesté royale et à la majesté divine, il ne veut plus, il ne croit plus pouvoir pardonner. Et encore peut-on dire que, sauf le ban prononcé contre le prince d'Orange, cette sévérité qu'on lui reproche fut un fait exceptionnel dans son règne, car elle ne se prolongea pas au delà du

Digitized by Google

gouvernement du duc d'Albe. Philippe, en lui donnant pour successeurs des hommes d'un tout autre caractère, tels que Requesens, don Juan d'Autriche, Alexandre de Farnèse et enfin Albert et Isabelle, prouva combien les mesures d'extrême rigueur lui répugnaient. Qu'on lise avec attention la *Correspondance de Marguerite d'Autriche,* duchesse de Parme, avec Philippe, et l'on verra que ce caractère de clémence et de bonté qui le distingue pendant la première partie de son règne ne se dément point. Le 31 juillet 1566 il écrit à la gouvernante: « Pour l'inclination « naturelle que j'ai toujours eue de traiter mes vassaux et « subjets plus par voie d'amour et clémence que de crainte « et rigueur, je me suis accomodé à tout ce qui m'a été « possible, gardant ma conscience et obligation que j'ai au « service de Dieu, à la conservation de la sainte foy et « de la république, sans autre respect quelconque de chose « que soit. »

Toute sa conduite jusqu'alors offre la preuve de la vérité de ces paroles. Il est roi catholique; son devoir est de défendre notre sainte religion et il l'a défendue au péril de sa couronne et de sa vie (1). Jamais il n'a prétendu, dit-il, que l'on dut appliquer les lois et les placards en toute rigueur; on doit en user au contraire avec la plus grande modéra-

(1) « Vous pouvez, (écrivait-il à don Louis de Requesens, son ambassadeur à « Rome, le 12 août 1566), assurer à S. S. qu'avant de souffrir la moindre chose qui « porte préjudice à la religion et au service de Dieu, *je perdrais tous mes états, et « perdrais même cent vies, car je ne pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques.* « Vous l'assurerez aussi que *je tâcherai d'arranger les choses de la religion aux « Pays-Bas, si c'est possible sans recourir à la force,* parce que ce moyen entraî- « nera la totale destruction du pays: mais que je suis déterminé à l'employer ce- « pendant si je ne puis d'une autre manière régler le tout comme je le désire.. » *Précis de la Correspondance de Philippe II* t. I, p. 446.

Digitized by Google

tion, de manière à laisser aux coupables eux-mêmes les moyens de venir à résipiscence. Les chefs du mouvement, commençant à s'apercevoir qu'ils avaient été trop loin, demandèrent pour eux et pour les leurs des actes *d'assurance*, c'est-à-dire des promesses d'amnistie. Que répond Philippe? « Quant à l'assurance, puisque déjà je vous ai « déclaré mon intention relativement au pardon général, « ils peuvent bien se tenir pour asseurés (1). » Telles étaient les véritables dispositions de Philippe jusqu'au mois d'août 1566.

Progrès des lettres et des arts sous Philippe.

Sous Charles-Quint et surtout sous Philippe II, les arts et les lettres prirent le plus brillant essor. La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique produisirent des chefs-d'œuvre que l'on n'a pas égalés depuis. Pendant que les armées de Philippe, guidées par les plus grands généraux de son siècle, portaient dans les contrées lointaines la gloire du nom espagnol, Cervantes, revenu mutilé de la journée de Lépante, faisait paraître sa Numancia, et un peu après, son immortel Don Quichotte (2); et Lope de Vega, ce soldat échappé du naufrage de l'*invincible armada*, faisait admirer à l'Espagne et à l'Europe la prodigieuse fécondité de son talent. Lorsqu'il paraissait dans les rues de Madrid la foule le suivait respectueusement, le roi Philippe

(1) *Lettre de Philippe à la gouvernante du 24 août* 1566. — Le nom de Philippe II, jusqu'à ces derniers temps, n'était prononcé en Espagne qu'avec un sentiment de respect; on ne l'y regardait point comme un despote, ennemi de toute liberté, mais comme un prince pieux, comme l'un des plus grands princes qu'ait eu la monarchie; cette opinion est encore celle de tous les hommes que n'aveuglent point les préjugés répandus par ses ennemis.

(2) Il donna la première partie du don Quichotte en 1605, sept ans après la mort de Philippe II, dit Sismondi, *De la Littérature du midi de l'Europe.* T. 3.

Digitized by Google

se mettait aux fenêtres de son palais et le montrait à ses courtisans comme la merveille de son règne.

Le siècle de Philippe II ne fut pas une ère de renaissance pour le théâtre seulement : l'épopée, la poésie lyrique et l'histoire trouvèrent également de dignes interprètes. Ercilla, qui avait cherché la gloire et les dangers dans une autre hémisphère, écrivait au milieu des combats son *Araucana*. L'éclat que répandit la poésie lyrique pendant cette grande époque, appelée *le siècle d'or* de la littérature espagnole, ne fut pas moins vif. L'Europe retentissait de la gloire de Garcilaso de la Vega, de Herrera, de Monte Mayor, de Ponce de Léon, de Quevedo. En histoire, Hurtado de Mendoza et Mariana marchaient sur les traces de Tacite et de Tite-Live auxquels leurs contemporains se plaisaient à les comparer. A entendre les ennemis de Philippe II, il semble que ce roi despote ait dû répandre autour de lui un froid glacial, mortel pour le génie comme pour la liberté. Et cependant nous oserons demander si la liberté a manqué, et même dans une large mesure, aux hommes que nous venons de nommer? L'inquisition était d'une facilité et d'une indulgence extrêmes pour les arts et la littérature et ne s'occupait guère que des matières théologiques.

Les ouvrages espagnols servirent de modèles aux autres nations. Les pièces de Lope de Vega étaient représentées non-seulement sur les théâtres indigènes, mais à Naples, à Milan, à Bruxelles, à Vienne, à Munich. En France, pendant les trente premières années du XVII^e^ siècle on ne fit qu'imiter ou traduire les écrivains espagnols. L'auteur de *Gilblas*, du *Diable boiteux*, de *Gusman d'Alfarache* emprunta à l'Espagne le fonds et la couleur locale de ses livres. Le *Cid* est imité de Guillen de Castro et de Diamente ; le *Men-*

Digitized by Google

teur d'Alarcon. Le *Festin de Pierre*, l'*Ecole des Maris*, les *Femmes savantes* sont tirés, en tout ou en partie, du théâtre espagnol.

Philippe, dans le flagrant mème de la révolution belge, s'occupait de l'amélioration de nos institutions: témoin la célèbre ordonnance criminelle de 1570 promulguée à Bruxelles sous l'administration du duc d'Albe, qui fait époque dans notre ancienne législation. Réforme de la législation.

« En publiant l'ordonnance *sur le style*, dit M. le professeur Nypels (1), Philippe II n'a pas introduit un *droit nouveau*. Il a voulu régulariser le système de la procédure en le débarrassant de pratiques abusives que quelques tribunaux y avaient ajoutées, et établir un mode de procéder uniforme dans toutes les provinces.

« Il est profondément regrettable au point de vue de la science, comme au point de vue de la bonne administration de la justice, que l'œuvre de Viglius et de ses collègues n'ait pas été acceptée franchement et exécutée dans tous les tribunaux.....

« Les écrivains hollandais, jurisconsultes ou historiens, qui se sont occupés des ordonnances, en parlent généralement en termes très-favorables. *Multa*, dit Grotius dans ses annales, *eo tempore utilia non minus quam speciosa, de criminum persecutione... constituit Albanus, solo autoris odio peritura*. Le célèbre Bilderdyck s'exprime ainsi dans son histoire de la patrie: je traduis littéralement: « Le duc « d'Albe régla l'administration de la justice criminelle par « deux ordonnances, qui sont restées en vigueur chez nous « jusqu'à la fin de notre existence comme nation indépen-

(1) *Les ordonnances criminelles de Philippe II de* 1570.

Digitized by Google

« dante. La première est supérieure non-seulement à tou-
« tes celles qui existaient au moment de sa publication,
« mais aussi à celles qui ont été publiées depuis. La se-
« conde, l'ordonnance sur le style, est un chef-d'œuvre de
« raison qui dénote chez ses auteurs de profondes connais-
« sances juridiques et l'amour de la justice et de la clé-
« mence à un degré qu'on aurait à peine espéré rencontrer
« dans l'œuvre d'un Antonin. On peut appeler heureux le
« pays régi par une pareille loi. Aussi cette loi a-t-elle
« toujours été considérée chez nous, au temps de la répu-
« blique, comme un de nos plus précieux priviléges et
« comme la meilleure garantie de la liberté des citoyens. »

« Bilderdyck était jurisconsulte ou du moins docteur en droit, mais il était avant tout poète; et les poètes, comme on sait, exagèrent ou embellissent toujours un peu les choses. Cependant, de nos jours, un homme éclairé, connu par ses œuvres littéraires, aussi bien que par ses travaux juridiques. M. M.-C. Van Hall, président du tribunal d'Amsterdam, a écrit un mémoire intitulé: *Considérations sur l'esprit et la tendance éclairée des ordonnances criminelles des* 5 *et* 9 *juillet* 1570, et dans ce mémoire il reproduit en partie (dépouillée de ses exagérations) le témoignage si favorable de Bilderdyck...

« Il est vrai, en effet, que l'ordonnance criminelle était *une loi de réforme* dans la bonne acception du mot. Elle tendait à faire disparaître des abus réels qui souillaient l'administration de la justice. Et si elle avait pu être exécutée les justiciables en auraient ressenti les bons effets... »

L'intention du roi n'était pas de s'en tenir à la réforme des lois criminelles. Le 5 mai 1570, le duc d'Albe lui écrivait: « La justice criminelle sera établie sur un pied aussi

Digitized by Google

« satisfaisant qu'on puisse le désirer; avant de partir de « Bruxelles j'ai donné des ordres à cet effet au Conseil « d'Etat, au Conseil privé et au Conseil des troubles. « Je compte porter aussi mon attention sur la *procé-* « *dure civile;* mais dix ou douze années ne suffiront pas, « parce qu'il faudra faire la visite de tous les conseils pro- « vinciaux et leur donner de nouvelles instructions... »

Il doit paraître étrange à beaucoup de lecteurs de voir Philippe II s'ériger en réformateur applaudi, aux Pays-Bas! et par quel moyen? en prenant le duc d'Albe pour instrument.

Décadence de l'Espagne imputée à Philippe II.

On impute au gouvernement de Philippe II la décadence de l'Espagne pendant les deux siècles suivants. On oppose cette décadence aux progrès des autres peuples dans les arts, dans le commerce, dans l'industrie, etc. Mais n'est-ce pas quelque chose d'avoir conservé sa vieille foi? Une nation n'est pas morte tant que l'esprit religieux vit en elle. L'Espagne a fait voir qu'elle n'avait pas entièrement dégénéré de ses ancêtres lorsqu'elle a repoussé avec tant de courage le joug que prétendait lui imposer le plus grand capitaine des siècles modernes, et qu'avaient dû subir la plupart des autres peuples. C'est à tort que l'on attribue son état stationnaire à ses traditions religieuses. C'est le catholicisme qui l'a fait grande sous Ferdinand et Isabelle, sous Charles-Quint comme sous Philippe II. Chaque nation a eu ses jours de gloire et d'abaissement. L'Espagne obtint la prépondérance en Europe pendant plus d'un siècle; Dieu lui envoya une suite de grands hommes, habiles dans la politique et dans la guerre, qui furent remplacés par des hommes sans talents, sans vertus, sans énergie. Mais cette puissante monarchie qui faisait peur ou envie à tous ses

Digitized by Google

voisins, les eut tous pour ennemis. Elle fit de suprêmes efforts pour leur résister et n'y parvint qu'au prix d'immenses sacrifices. Elle était épuisée d'hommes et d'argent à la mort de Philippe, et depuis elle ne se défendit plus que faiblement contre les agressions de ceux qui ne tendaient qu'à l'humilier et à se partager ses dépouilles. Tandis que la France lui enlevait une partie de nos provinces et poussait les autres à la révolte, la Hollande et l'Angleterre détruisaient ses flottes et envahissaient ses colonies. Si l'on consulte l'histoire, on restera convaincu que les reproches adressés à l'Espagne de Philippe II, dictés par de vieilles rancunes protestantes ou libérales, tombent complétement à faux. On met en parallèle la richesse et l'industrie des pays réformés et la pauvreté des états catholiques; comme s'il n'y avait pas des pays catholiques riches et industrieux, à commencer par la Belgique et la France! Mais l'on n'a garde de dire à quel prix s'obtiennent ces richesses dans les grands centres industriels, où l'on voit, à côté de l'opulence et du luxe effréné, des misères inconnues autrefois et dont l'idée seule épouvante l'imagination.

Disons un dernier mot de ce prince qui fut, malgré ses fautes, un grand roi, et voyons-le subir la plus terrible épreuve de l'humanité. Pendant sa longue maladie il s'y prépara avec un courage qui ne se démentit pas un instant. Dans l'intervalle de ses souffrances il se faisait lire par l'Infante Isabelle, sa fille chérie, des passages des œuvres de Louis de Blois (Blosius), cet ancien page de son père, qui mourut saintement, abbé de Lessies. Quand le roi sentit approcher le moment suprême, il se mit à parler de sa mort et des préparatifs de ses funérailles, avec le même calme que s'il s'agissait des préparatifs d'une fête. Il dit à

1598. Mort de Philippe II.

Digitized by Google

l'une des personnes présentes : « Donnez cette image de « Notre-Dame à l'Infante ; elle appartenait à sa mère et je « l'ai portée pendant cinquante ans... Prenez ce crucifix « de bois, attachez-le sur ma poitrine ; c'est avec lui qu'est « mort l'empereur, mon seigneur et père ; c'est avec lui « que je veux mourir. » Philippe reçut l'extrême-onction avec une édifiante piété en présence de sa maison et de son fils tout en pleurs. Il adressa à celui-ci ces dernières paroles « J'ai voulu, mon fils, que vous pussiez voir comment « finissent les rois de ce monde... Dieu me dépouille de la « majesté royale pour vous en revêtir..... Dans quelques « heures on m'enveloppera d'un misérable suaire, on me « ceindra d'une corde. La couronne royale va tomber de « mon front ; la mort me la ravit pour vous la donner : un « jour viendra où la vôtre tombera aussi. Vous êtes jeune ; « je l'ai été comme vous. Mes jours étaient comptés ; voilà « qu'ils finissent ; Dieu sait le compte des vôtres, qui finiront à leur tour... Je vous recommande de faire la guerre « aux infidèles et la paix avec la France... » Et puis Philippe expira doucement et paisiblement (1).

(1) Il a paru, depuis la publication de *l'Histoire du royaume des Pays-Bas*, quelques ouvrages sur Philippe II dont je dirai un mot en terminant. M. Weis (*a*) ne voit dans Philippe « qu'un ambitieux, qui reprit les projets de son père, aspira « comme lui à l'empire du monde, et qui échoua de même. » M. Ranke (*b*) attribue le soulèvement des Pays-Bas, à la création des évêchés qui indisposaient le clergé ; au mécontentement des seigneurs jaloux de la haute position de Granvelle, et à la présence de l'armée Espagnole dans nos provinces. Et il passe fort légèrement sur la cause première de cette grande révolution : sur l'esprit de révolte des protestants, qui agitaient le pays en attaquant ses vieilles croyances, qui poussaient à la guerre et au renversement de Philippe II en formant des ligues avec leurs coreligionnaires

(*a*) *L'Espagne depuis le règne de Philippe* II. T. 1. P. 39.
(*b*) *L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III.* T. 2. P. 340 et s.

Digitized by Google

Rapprochements.

Je résume en peu de mots ce coup d'œil rapide sur les trois grandes époques de notre histoire, qui fixent particulièrement mon attention. Quoiqu'elles se ressemblent beaucoup quant à leur marche, la révolution du XVI^e^ siècle diffère des deux autres, et quant à son origine, et quant à ses résultats. Je ne parle point de leur importance, car la première fut une guerre européenne de fort longue durée, une véritable lutte de géants, et les deux dernières furent de très-courtes commotions intérieures, qui eurent toutefois assez de retentissement au dehors. La révolution du XVI^e^ siècle a été essentiellement religieuse, mais elle s'est terminée par le triomphe partiel du protestantisme; tandis que celles de 1789 et de 1830 ont été couronnées par la victoire du catholicisme en Belgique. La révolution du XVI^e^ siècle, fomentée par la haute noblesse et par quelques membres du clergé, qui croyaient défendre leurs prérogatives en faisant de l'opposition contre le gouvernement espagnol, s'appuya sur la réforme, et descendit dans le peu-

d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Nous en avons dit assez sur ce point pour qu'il soit inutile d'y revenir. L'ouvrage de M. Mignet (*a*) apprend peu de chose sur Philippe II. Cet Antonio Perez, sur lequel il a écrit tout un volume, qui fut le ministre de Philippe et, dit-on, son courtier d'amour, et qui le trompa, n'était qu'un intrigant, un misérable capable de tout; d'une audace, d'une perversité, d'une légèreté dans le vice et dans le crime dont il est difficile de se faire une idée. Réfugié en France, cet homme vendit à Henri IV et à la reine Elisabeth, coalisés contre Philippe II, les secrets du gouvernement espagnol, fit tous ses efforts pour attiser et perpétuer la guerre contre sa patrie, et fut l'un des plus ardents propagateurs des calomnies répandues par les protestants contre Philippe. Comment M. Mignet n'a-t-il pas été saisi de dégoût à la vue d'une aussi profonde immoralité? Il semble que ce ne soit que pour envelopper Philippe dans cette mauvaise vie, et pour en faire le complice de Perez dans l'assassinat d'Escovedo, qu'il ait pu s'éprendre d'un tel sujet. *Note de la 3^e^ édition.*

(*a*) *Antonio Perez et Philippe II.*

Digitized by Google

ple qui la soutint avec acharnement; tandis que les révolutions de 1789 et de 1830, provoquées par le chef du pouvoir lui-même qui voulait altérer les croyances établies, furent combattues à main armée par la nation toute entière. Ici, comme dans la plupart des affaires humaines, il faut bien distinguer la cause réelle du prétexte dont on la couvre, et de l'occasion qui fait éclater des événements depuis longtemps préparés. L'orgueil et l'insolence des Espagnols, les nominations des nouveaux évêques, le pouvoir et la faveur de Granvelle, la crainte même de l'inquisition, ne furent que les prétextes de la révolution, dont le motif véritable a été l'invasion du protestantisme, fortement excitée par quelques grands ambitieux ou mécontents, qui se donnaient pour les défenseurs des libertés du peuple, et qui avaient deviné que le plus sûr moyen de changer le gouvernement d'un pays, c'est d'en changer la religion.

Nous eûmes aussi, sous Guillaume, nos pamphlets, nos caricatures, nos journaux, et puis nos *unionistes*, nos *pétitions* aux chambres, nos *députations* à La Haye et aux princes. Sous Philippe, les mécontents eurent leurs *associations*, leurs *requêtes* à la gouvernante, leurs *députations* à Madrid; ils formèrent des *confédérations* dans lesquelles entrèrent une foule de citoyens de toutes les classes. Ensuite vinrent les *manifestes*, les *déclarations de déchéance*, les *assemblées nationales*, etc. Il en fut exactement de même sous Joseph II. Philippe finit cependant par céder sur plusieurs griefs; mais il n'était plus temps, on avait passé aux voies de fait. Ceci est encore de l'histoire de notre époque. Philippe eut cela de commun avec Joseph II et avec Guillaume, qu'il connut mal les Belges. Mais il eut au moins la franchise

Digitized by Google

d'en convenir, et il avoua qu'un souverain appartenant à une autre nation ne pouvait bien gouverner la nôtre.

Règne d'Albert et d'Isabelle.

Le règne d'Albert et d'Isabelle, après trente années de guerres civiles, d'anarchie et de désordres où tout avait été confondu, fut une ère de réparation. Sous eux la religion, les mœurs, les lettres et les arts refleurirent. En général l'histoire ne tient pas assez de compte de ces mérites modestes, qui, chez les princes, servent souvent plus que les qualités brillantes au bonheur des peuples. Albert et Isabelle donnèrent dans une position élevée l'exemple des plus austères vertus, et cet exemple fut imité par la nation. « Combien (dit Bentivoglio) M^me^ l'infante est débonnaire, affable, libérale et de grand cœur! combien elle aime la justice! que sa religion et sa piété sont touchantes! On voit en elle un zèle fervent pour l'Eglise. On dirait que ses dames vivent, non dans le grand monde, mais dans un monastère, tant elles sont modestes! Et pourtant on ne saurait citer une cour plus majestueuse et plus brillante dans ses fêtes publiques qui rappellent parfois les beaux jours de la maison de Bourgogne. Isabelle aime la campagne et ses ébattements. On la voit souvent à cheval, assister aux tournois, mener elle-même la chasse et faire voler l'oiseau, ou bien se mêler aux fêtes bourgeoises, tirer à l'arquebuse et gagner le prix (1). Elle est tellement attachée à l'archiduc qu'elle lui laisse la direction des affaires; ce-

(1) « L'archiduchesse retient encore à l'âge où elle est dans ses yeux et dans ses traits, cette beauté majestueuse qui la distinguoit dans la fleur de sa jeunesse. Elle accompagne tous ses gestes d'une grâce merveilleuse, et dans ses manières respire je ne sais quoi de doux et de grand qui attire puissamment les cœurs. » Bentivoglio écrivoit ceci en 1613. Isabelle avoit alors 46 ans, et l'archiduc Albert en avoit 54.

Digitized by Google

pendant, quoique leurs inclinations et leurs pensées se rencontrent en toute chose, on est généralement d'accord aux Pays-Bas qu'Isabelle est de beaucoup supérieure à son mari pour la hauteur de l'intelligence et du caractère. Elle y est aussi beaucoup plus aimée que l'archiduc, dont les manières graves et réservées, rappellent un peu trop Philippe II (1). »

(1) Pourtant, d'après Bentivoglio lui-même, l'Archiduc n'était pas un homme ordinaire. « C'est, dit-il, un prince doué de grandes vertus; religieux, plein de zèle et de révérence pour le service divin et les choses saintes. On voit reluire une rare honnêteté et comme une pudeur en ses mœurs et en toute autre bonne qualité. Il peut servir de miroir non-seulement à tous les princes, mais encore à tout homme privé. Il aime fort la justice et garde en toute chose une modération merveilleuse. Ses actions sont graves; il est si bien composé et si égal qu'on ne le voit jamais dissemblable à lui-même. Il parle peu, à la façon des princes d'Autriche, et posément par une accoutumance naturelle. Il sait cinq langues, le latin, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le français; parlant les trois premières, et entendant parfaitement les deux autres. Il a acquis de grandes connoissances littéraires pendant qu'il était cardinal, et il a fait une étude particulière des mathématiques. Il est infatigable dans les affaires; son plus grand plaisir est d'être occupé, ayant coutume de donner audience tous les jours, soir et matin, pendant plusieurs heures et toujours avec une attention et une douceur incroyables. C'est un prince de qui l'on ne sauroit jamais découvrir le secret. Son visage paroît toujours égal et serein et ne trahit aucun des mouvements de son esprit. Il pèche un peu par irrésolution et lenteur, et semble plus propre pour la paix que pour la guerre. Ses manières si tardives et si graves proviennent en partie de son tempérament naturel et en partie de l'imitation du roi Philippe sur lequel il s'est modelé pendant son long séjour en Espagne. Cette façon d'agir, si compassée, s'accomode parfaitement bien au gouvernement d'Espagne; mais les Flamands (les Belges) aiment un souverain plus affable, et la guerre veut un prince plus actif et plus résolu que ne l'est l'archiduc. Il eut mieux valu, ce semble, qu'il eut pris pour modèle l'empereur Charles-Quint, qui sut merveilleusement ajuster son naturel à celui de tant de diverses nations dont se composait son empire.

« Les Flamands (les Belges) témoignent à l'Archiduc de la vénération plutôt que de l'amour. Ils le vénèrent, à cause des rares vertus qui brillent en lui; mais ils l'aiment peu parce qu'il ne s'est jamais rendu communicatif à ses peuples. Cette gravité si grande est venue à si haut point qu'il semble qu'il veuille trancher du

Digitized by Google

Caractère d'Isabelle.

Cette princesse avait un cœur de roi. Les Hollandais ayant pris un bâtiment belge dans le port de Dunkerque où elle était, précipitèrent sans miséricorde dans les flots tous les matelots qui s'y trouvaient. On la pressa de traiter de même quelques malheureux hollandais qu'on avait fait prisonniers: Isabelle, qui les avait rencontrés sur son passage, se contenta de répondre: *nous les avons vus!* et ce fut leur arrêt de grâce. Elle avait l'oreille fermée aux faux rapports; elle détestait les fourberies et les artifices, et n'eut jamais ni favoris ni favorites. Elle recommandait sans cesse à ses ministres de traiter avec douceur ceux qui avaient affaire à eux, petits ou grands, et son mot ordinaire était *con blandura.*

Sa charité la rendait surtout chère au peuple. On la vit pendant la guerre multiplier les hôpitaux pour y recueillir les soldats blessés, sans distinction d'amis ou d'ennemis; les visiter, les consoler, les panser de ses propres mains avec un courage et une tendresse héroïques. Isabelle fut aussi grande dans l'adversité que Marie-Térèse; mais la fortune n'eut pas pour elle comme pour l'illustre impératrice de ces retours brillants qui en font oublier les rigueurs. Elle avait en tête un adversaire actif, acharné, soutenu par les principales puissances de l'Europe, qui obtenait tout ce qu'il voulait de son gouvernement, tandis qu'elle ne recevait d'Espagne que des secours tardifs et insuffisants: faute d'argent son armée se mutinait et refusait le service dans les moments les plus critiques. Cependant Isabelle faisait face à tout. Maurice de Nassau ayant envahi

roi... Quoi qu'il en soit, l'Archiduc est doué de qualités telles qu'il mérite d'être signalé à la postérité comme un des plus excellents princes qui aient paru en ce siècle. »

Digitized by Google

les Flandres et mis le siége devant Nieuport, une grande bataille fut résolue : l'archiduchesse parcourut à cheval les rangs de son armée et voulut elle-même haranguer ses gens. « Souvenez-vous, leur dit-elle, du grand Charles-« Quint, mon aïeul, qui a si souvent conduit vos pères à la « victoire ! montrez-vous dignes de votre renommée ! sou-« venez-vous que vous combattez aujourd'hui contre des « rebelles qui ont abandonné leur prince et leur foi et qui « voudraient flétrir votre vieille gloire en vous conquérant « à la révolte et à l'hérésie !.... Toute action d'éclat, quel « qu'en soit l'auteur, sera récompensée ; votre solde arrié-« rée vous sera payée intégralement, c'est moi qui vous le « garantis, dussé-je mettre en gage le dernier de mes bi-« joux ! » Le langage d'Isabelle et la dignité de son maintien enflammèrent au plus haut point le cœur de ses soldats, qui remportèrent d'abord plusieurs avantages partiels sur leurs ennemis. Mais on fit la faute de hasarder la bataille contre une armée supérieure en nombre, au lieu d'attendre l'arrivée d'un corps considérable qui devait venir renforcer les archidues. Après une lutte longue et désespérée, l'ascendant de Maurice de Nassau prévalut. Cependant Isabelle et son époux (1) n'en avaient pas moins montré un courage magnanime, et qui ne cessa de s'élever au milieu des dangers.

1598. — Bataille de Nieuport.

Appuyés sur l'épée d'Ambroise Spinola, les archiducs balancèrent assez longtemps la fortune ; on prit Ostende, on atttaqua même les Hollandais sur leur propre territoire ; mais à la fin il fallut céder. « Les provinces (restées fidèles), dit Neny, étaient épuisées et leur commerce détruit... D'un autre côté, les Provinces-Unies, couvertes de rivières

(1) Le prince Albert fut blessé à l'affaire de Nieuport.

Digitized by Google

et de places de guerre, étaient devenues pour ainsi dire inattaquables. Leur marine avait pris une consistance solide et leurs conquêtes dans les Indes mettaient l'Espagne aux abois... L'on conclut à Anvers, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, une trêve pour le terme de douze années, dont les principaux articles portaient, que les archiducs, tant pour eux qu'au nom du roi, traitaient avec les états-généraux des Provinces-Unies, *comme avec des provinces et états libres* sur lesquels ils ne prétendaient rien; que pendant la durée de la trêve chacun demeurerait saisi et jouirait effectivement des pays, villes et terres qu'il tenait et possédait actuellement; que les sujets de part et d'autre pourraient commercer librement tant par mer et autres eaux, que par terre... »

Trêve du 9 avril 1609.

« Les archiducs (poursuit Neny) pendant le peu de repos que leur laissa la trêve s'appliquèrent à rétablir l'ordre public dérangé par une guerre civile de quarante années, à remettre en vigueur les belles lois de Charles-Quint, et à y ajouter de nouvelles dispositions pour fixer invariablement les différents points capitaux de la jurisprudence du pays. Ils rassemblèrent ces objets dans l'*édit perpétuel*, daté de Mariemont, du 12 juillet 1611, qui fut comme un nouveau code pour les Pays-Bas, contenant un recueil de lois sur l'homologation des coutumes municipales; les formalités des testaments; les fidéicommis; les contrats civils; les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures; les prescriptions; les successions; la punition des crimes, et d'autres objets de cette nature, tous également intéressants pour la tranquillité des citoyens... »

Nous ne pouvons passer sous silence un vaste projet, réalisé de nos jours par des moyens différents, que l'archi-

Digitized by Google

duchesse conçut, sans pouvoir réussir à le mettre à fin: « Le grand commerce que les provinces confédérées faisaient par le Rhin (ajoute Neny), et les avantages qui leur en revenaient, firent naître à l'infante le dessein de l'attirer dans les provinces obéissantes. Dans cette vue on commença en 1627 à creuser un canal du Rhin à la Meuse..... On se proposait de le prolonger de la Meuse au Demer et du Demer jusqu'à l'Escaut. L'infante alla voir les travaux; mais ils furent d'abord traversés et puis totalement ruinés à main armée par les Hollandais; de sorte qu'on se trouva dans la nécessité d'abandonner ce projet... »

« La trève fut continuée jusqu'au mois d'août 1621. Alors les garnisons hollandaises de Bréda et Berg-op-Zoom recommencèrent les hostilités. Spinola prit Bréda en 1625; mais l'envie que l'on portait à la cour de Philippe au mérite éclatant de ce grand homme le fit rappeler dans le moment qu'on en avait le plus besoin. Après son départ les belles actions de guerre et les succès ne furent presque plus que du côté des Hollandais. Frédéric Henri, prince d'Orange, qui avait succédé au prince Maurice, son frère, décédé en 1625, prit Bois-le-Duc en 1629, et Maestricht en 1632, ce qui acheva la consternation et le découragement des provinces obéissantes. »

Sous le règne des archiducs, au milieu des orages politiques, il s'éleva plus d'établissements utiles à la religion, et à l'humanité que pendant les trois siècles précédents. Des colléges s'ouvrirent, chez les Augustins, à Bruxelles, à Anvers, à Louvain, à Tirlemont, à Diest, à Herenthals, à Gand, à Bruges, à Lille, à Bouvignes et à Huy; chez les Dominicains, à Anvers, à Lierre, à Ypres et à Braine le Comte; chez les Prémontrés, à Furnes; chez les Croisiers, à Venloo.

Digitized by Google

Les Bénédictins fondèrent à Douai des écoles de philosophie et de théologie. L'an 1618 l'archiduc Albert voulant venir au secours des classes nécessiteuses dévorées par les usuriers, établit à Bruxelles le premier Mont de Piété. Les villes d'Anvers, de Malines, de Gand, de Mons et autres, suivirent bientôt cet exemple. L'intérêt des prêts fut fixé à 6 1/4 p %.

Isabelle, depuis la mort de son époux (arrivée en 1621) administra le pays non plus comme souveraine, mais comme gouvernante, recevant et exécutant les ordres qu'on lui envoyait de Madrid. Et elle accepta, sans se plaindre, cette position subordonnée. L'Infante avait le rôle le plus difficile à remplir aux Pays-Bas. La haine que les Belges portaient aux Espagnols couvait encore dans les cœurs. On voyait avec peine ceux-ci occuper les hauts emplois civils et militaires ; et on accusait leur mauvais gouvernement de toutes les calamités qui fondaient sur la nation depuis 60 ans. Isabelle devait ménager tous les partis, plaire aux indigènes sans indisposer les Espagnols dont elle dépendait (1). On lui rendait justice en Belgique. Mais il n'en était pas de même à la cour de Madrid. Nous voyons par la correspondance manuscrite du sieur de Baugy, ambassadeur de France en Espagne (2), qu'il fut question de l'engager à se retirer, sous prétexte qu'elle était trop âgée et trop infirme

(1) Elle avait à lutter encore contre les intrigues de la France qui, non contente de fournir des subsides à la Hollande, ne cessait de fomenter des troubles parmi nous : elle y suscita une vaste conspiration qui avait pour but ou pour prétexte de nous ériger en république indépendante. Les principaux conjurés étaient des nobles et des grands seigneurs, qui pour la plupart abandonnèrent le pays après la découverte du complot.

(2) Communiquée par M. Gachard.

Digitized by Google

pour supporter le fardeau des affaires. Toutefois on n'osa l'y contraindre. Dans les derniers temps de sa vie, l'infante partageait ses loisirs entre les affaires publiques et les exercices de piété. Avant la révolution Française et la destruction des couvents, on montrait encore à une demi-lieue de Tervueren, dans la forêt de Soignes, à l'extrémité du jardin des Capucins, un petit bâtiment où l'archiduchesse se retirait pour prier et où elle passait souvent les nuits. On y voyait une étroite cellule, avec un grabat exactement semblable à celui d'un capucin, ayant pour matelas deux planches, et pour chevet un morceau de bois. A côté de cette cellule était une chapelle où on lui disait la messe. C'est là que la petite-fille de Charles-Quint allait retremper son âme au milieu des malheurs qui accablèrent une grande partie de son règne. L'austérité de ses pratiques religieuses ne lui faisait point oublier les devoirs du gouvernement; elle les remplit jusque dans les bras de la mort. Déjà elle avait reçu l'extrême-onction, lorsqu'elle se souvint qu'on lui avait adressé plusieurs requêtes qui intéressaient des malheureux: elle se fit soutenir sur son lit, et les apostilla d'une main défaillante. Apercevant un de ses anciens officiers qui ne pouvait contenir ses sanglots, au milieu de ces apprêts funèbres, elle dit en souriant: *Voyez donc ce brave homme qui ne veut pas que je meure!* Elle décéda à Bruxelles, dans la nuit du 30 Novembre 1633, à l'âge de 67 ans. Parmi ceux qui assistèrent à ses derniers moments, se trouvaient la reine, Marie de Médicis, le Duc et la Duchesse d'Orléans, illustres proscrits qui étaient venus chercher un asile en Belgique contre la colère de Richelieu, et elle les recommanda vivement à son successeur. Quoiqu'elle ait régi nos provinces dans des temps bien désastreux, il y a

Digitized by Google

peu de noms qui soient restés plus populaires et plus vénérés en Belgique que celui d'Isabelle.

C'est sous son gouvernement que fleurirent Juste-Lipse, dont la réputation européenne se réfléchit sur l'université de Louvain (1), A. Le Mire, Butkens, Gramaye, et Bollandus, l'un des premiers auteurs de cette gigantesque entreprise des *Acta sanctorum*, qui ne pouvait être exécutée que par des hommes qui se perpétuent dans leurs successeurs (2).

(1) Pendant le séjour que les archiducs firent à Louvain en 1599 pour leur inauguration ils vinrent inopinément s'asseoir dans la salle où Juste-Lipse donnait sa leçon publique en lui faisant dire de ne point se déranger, de ne voir en eux que deux écoliers de plus. Le professeur tenait alors en mains Sénèque, ouvert au traité *de la clémence*, à l'endroit où il est dit : « que le devoir du prince est de veiller incessamment pour le salut commun ; qu'il n'est élevé au-dessus de tous que pour le bien de tous ; et que tous doivent être prêts à donner leur vie pour protéger la sienne. » Après avoir commenté avec beaucoup de bonheur les paroles de ce grand écrivain, l'honneur de l'Espagne, dit-il, il termina en formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes auditeurs et en priant le Ciel de leur accorder des rejetons pour perpétuer cette nouvelle dynastie, espoir et salut de la Belgique : vœux qui malheureusement ne furent pas exaucés ! « *Ego, serenissimi principes,* « *publica Belgarum voce et sensu, offero! voto claudam: ut felicibus auspiciis* « *cœptum hoc imperium, diuturnum ac stabile vobis, et stirpi vestræ (ô Deus,* « *eam donet!) sit, cum Dei ipsius, cum vestrâ gloriâ, et publicâ Belgarum* « *salute!* »

(2) Le père H. Rossveyde de la maison professe d'Anvers, avait conçu dès les premières années du 17e siècle le projet de réunir dans une vaste collection tous *les actes de la vie des saints*, en écartant les faits douteux et les fables qui ne peuvent que compromettre la religion et la rendre ridicule aux yeux de ses ennemis (*a*). Mais il mourut en 1629 n'ayant encore publié que le prospectus de son ouvrage. *Bollandus* reprit ce projet l'année suivante. Il publia à Anvers en 1643 les deux premiers volumes in-folio des *Acta Sanctorum* comprenant les vies des saints du mois de Janvier. Il s'associa ensuite le P. Henschen ou Henschenius, et ils publiè-

(*a*) Quand parut cet immense ouvrage, qui rassemblait tout ce que d'intrépides investigateurs avaient pu recueillir de nos obscures origines, on le compara *à un filet qui prend toute sorte de poissons*. Et pourtant ces habiles pêcheurs avaient soin de distinguer les espèces malsaines de celles qui pouvaient offrir une nourriture salubre.

Digitized by Google

Rubens, Van Dyck, Crayer, Jordaens, les Teniers, etc., illustrèrent le siècle des archiducs. Ces princes surent enchaîner Rubens à sa terre natale, à force d'honneurs et de

rent ensemble les trois volumes de février. Peu après le P. Daniel Papebroeck leur fut adjoint. Le P. Papebroeck, l'un des hommes les plus érudits de son siècle, fils d'un riche négociant de Hambourg établi à Anvers, consacra sa fortune à l'acquisition de quantité de livres et de manuscrits dont il enrichit la bibliothèque des Bollandistes. Cette œuvre se poursuivit pendant près d'un siècle et demi avec un succès croissant, grâce aux relations que les Jésuites entretenaient avec toutes les parties du monde savant, et aux hommes éminents qu'ils rencontraient dans le sein même de leur ordre. Cependant l'entreprise des Bollandistes subit à la fin du 18e siècle toute sorte de vicissitudes. Interrompue lors de la dissolution de la compagnie en 1773, elle reprit ses travaux en 1778, sous la direction particulière des PP. de Bye, de Buë, Hubens et Ghesquières, à l'abbaye de Caudenberg. Mais cette abbaye fut supprimée par Joseph II avec tant d'autres. Joseph, animé d'un esprit intolérant et destructeur, voyait avec peine subsister encore quelques débris de l'ordre des Jésuites. La faible rente qu'il payait à quatre ou cinq pauvres religieux. (dont il avait confisqué tous les biens) pour continuer la grande œuvre de leurs devanciers, lui pesait. Le 23 août 1788 il invita la Chambre des Comptes « à s'expli- « quer sur les moyens *d'en finir avec les Jésuites.* »La Chambre des Comptes prouva clairement que le trésor royal gagnerait à la suppression du subside, *deux à trois mille florins* par année. De son côté la *commission ecclésiastique et des études,* que l'on avait aussi consultée, disait, le 11 octobre 1788 : « Cet ouvrage (des Bollandis- « tes) n'a d'autre mérite que celui d'un répertoire historique surchargé de détails « énormes, *qui auront toujours peu d'attraits pour de véritables savants.* Il est « étonnant que lors de l'abolition de l'ordre des Jésuites on soit parvenu à inté- « resser le gouvernement *dans un pareil fatras;* il est plus que temps d'y mettre « fin. » Camus, Janséniste, républicain, ennemi déclaré de l'église catholique, ne voyait pas les travaux des Bollandistes du même œuil que la *commission,* si étrangement nommée, *ecclésiastique et des études.* « Presque toute l'histoire de l'Europe, « dit-il, et une partie de celle de l'orient depuis le 7e siècle, est dans la vie des per- « sonnages auxquels on donna alors le titre de *saints.* Chacun a pu remarquer en « lisant l'histoire, qu'il n'y avait aucun événement de quelque importance dans « l'ordre civil, auquel un évêque, un abbé, un moine, ou un saint n'eussent pris « part. » *Voyage dans les Départements nouvellement réunis :* Paris 1803.

Cependant l'annonce de la suppression des Bollandistes avait répandu une véritable consternation parmi les amis de la religion et des lettres, non-seulement en Belgique, mais dans toute la chrétienté. Dans une séance des états de Flandres on

Digitized by Google

bienfaits; Rubens, l'un des génies les plus extraordinaires, les plus créateurs, les plus variés qui aient jamais existé; Rubens le père de cette grande école de peinture que l'on nomme toujours la première après celle d'Italie!

proposa de pourvoir à la continuation des *Acta Sanctorum* aux frais de la province. Plusieurs abbayes firent des offres semblables. En France il fut sérieusement question de faire acquerrir les collections des Bollandistes et des Historiographes par la congrégation de S. Maur, qui se serait chargée de la continuation. L'abbaye de Tongerloo ayant fait la première des démarches auprès du gouvernement, ce fut avec elle qu'il traita (*a*).

En 1794 les Bollandistes publièrent le 53e volume de leur collection, le dernier qui ait été mis au jour avant l'invasion française: c'était le 6e du mois d'octobre, et il s'arrêtait au 14 de ce mois. A l'entrée des Français, ils se dispersèrent après avoir mis en sûreté leurs archives et leur bibliothèque. Ce précieux dépôt fut acheté en 1827 par le gouvernement des Pays-Bas et conservé à Bruxelles. Enfin cette grande œuvre religieuse, littéraire et patriotique fut reprise en 1837, par la société de Jésus, sortie de ses ruines avec la Belgique de 1830.

Quelques mots seulement sur cette dernière phase de l'histoire des Bollandistes. Vers la fin de 1836 une société d'ecclésiastiques français s'organisa à Paris avec l'intention de continuer les *Acta Sanctorum*. L'un des membres de cette société vint à Bruxelles pour conclure une négociation vivement appuyée, disait-on, par M. Guizot. L'annonce de cette nouvelle causa une certaine émotion dans le monde littéraire en Belgique et surtout parmi les membres de la Compagnie de Jésus. Laisser poursuivre par l'étranger une œuvre née en Belgique, y existant depuis deux siècles, et considérée à juste titre comme une de nos gloires nationales, c'était faire en quelque sorte aveu d'impuissance. Néanmoins le ministre belge, qui ignorait si cet ouvrage colossal, interrompu depuis tant d'années, pouvait être continué chez nous, ne repoussa point d'abord ouvertement les propositions faites par la société hagiographique française. Mais la société de Jésus, informée de ces démarches, s'empressa de reconstituer parmi ses membres l'ancienne société des Bollandistes. Et le 29 janvier 1837 le provincial en informa le gouvernement, en sollicitant son appui et un subside qui lui fut accordé (*b*).

Le P. Ghesquières, l'un des collaborateurs du grand recueil des Bollandistes,

(*a*) Gachard, *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux.*

(*b*) Voir une *Note*, sur *la reconstitution de l'ancienne société des Bollandistes*, et sur les *encouragements accordés par le gouvernement pour l'achèvement des Acta Sanctorum*, dans les *Annales Parlementaires* de la chambre des représentants, du 24 décembre 1846.

Digitized by Google

On a fait de nos jours de graves reproches aux archiducs pour ce qu'on appelle leur *manie claustrale*. Nous ne les défendrons pas sous ce rapport. Certes il y a loin d'Isabelle à Joseph II! nous observerons seulement que ces maisons religieuses fondées par les archiducs, étaient pour la plupart consacrées à l'enseignement de la jeunesse ou au soulagement des classes souffrantes, et que leur charité était aussi active qu'éclairée. Ils croyaient que le devoir des gouvernements est de veiller à l'amélioration morale des peuples ainsi qu'à leur bien-être matériel. Et ils atteignirent ce double but autant que les circonstances le permettaient. La ville de Bruxelles, en particulier, devrait bénir leur mémoire, car c'est à dater de leur règne qu'elle prit une face nouvelle et un air de grande ville. On y éleva plus de maisons, on y ouvrit plus de rues durant cette époque que pendant les trois siècles précédents.

Nous avons rapidement indiqué les parties lumineuses et fécondes d'un vaste tableau : l'établissement et le mouvement du catholicisme en Belgique ; les croisades ; les communes ; les derniers ducs de Bourgogne ; Charles-Quint et la réforme ; Philippe II et la scission des Pays-Bas ; enfin la réorganisation des provinces restées fidèles, pendant un heureux moment de repos, sous Albert et Isabelle. Il nous reste à signaler deux règnes mémorables, à des titres fort

conçut l'idée d'en extraire un choix d'articles concernant spécialement la Belgique, sous le titre d'*Acta Sanctorum Belgii*. C'est un des livres les plus importants pour la connaissance de nos origines nationales. Son travail, commencé en 1783, fut interrompu en 1794. Le P. Ghesquières rédigea seul les deux premiers volumes ; pour les tomes 3 et 4 il fut aidé par l'abbé Corneille de Smet ; et pour le 6e (le dernier qui fut publié) par le P. Thys, religieux de l'abbaye de Tongerloo. Il est vivement à désirer que cette œuvre toute nationale soit continuée.

Digitized by Google

différents, ceux de Marie-Térèse et de Joseph II. Mais avant d'y arriver, il nous faut traverser encore plus d'un siècle d'angoisses et de calamités, pendant lequel notre histoire n'offre qu'un champ vague et désolé. L'Espagne, si puissante sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, s'affaisse peu à peu sur elle-même. Et nos provinces, revenues à leurs anciens maîtres, participent à leurs tristes destinées, à leurs humiliations et à leurs malheurs.

Le traité de Munster détruit le commerce et l'industrie en Belgique.

Ce pays, après avoir été déchiré pendant une lutte de 80 ans, eut presqu'autant à se plaindre des combinaisons de la politique pour assurer la paix générale, que des fureurs mêmes de la guerre. La Belgique, depuis cette époque a été constamment le jouet des plus forts: livrée à la diplomatie, qui l'a étouffée et disséquée sans pitié; à la diplomatie, plus terrible pour elle que la verge de Moïse pour les Egyptiens. La Hollande s'enrichit de ses pertes et s'élève sur ses ruines. Le commerce d'Anvers passe à Amsterdam. Ce traité de Munster, qui doit établir l'équilibre entre les grandes puissances et devenir une sauvegarde pour les petites, consacre en quelque sorte notre anéantissement. La Hollande garde tout ce qu'elle a conquis: le Brabant septentrional, Maestricht, les deux rives de l'Escaut, une partie du cours de la Meuse, et elle nous tient sous ses pieds par terre et par mer. Le port d'Anvers est fermé. Et plus tard, quand Ostende veut rouvrir le sien, la France et l'Angleterre s'y opposent. A son tour Louis XIV, reprenant les projets de Philippe-le-Bel, de Philippe-Auguste, de Louis XI et de Richelieu, recommence une suite de guerres toutes dirigées vers le même but, la réunion de la Belgique à la France; et il ne s'en retire presque jamais sans emporter quelques lambeaux, tantôt de l'Artois, tantôt de la

Digitized by Google

Flandre, tantôt du Luxembourg, tantôt du Hainaut (1).

Les Belges retrouvèrent un instant d'énergique patriotisme, lorsqu'ils connurent le traité d'Utrecht. Celui-ci, en confirmant la paix de Munster, abandonnait à la Hollande, à qui on avait déjà livré nos ports, la garde de nos forteresses, tout en nous imposant d'énormes contributions pour payer les garnisaires hollandais: c'était le comble de la ruine et de l'humiliation.

Croirait-on que le souverain de la Belgique ne pouvait pas même établir chez nous des droits d'entrée et de sortie à son gré? « Les puissances maritimes (dit Neny) ayant eu

(1) Qu'on nous permette de résumer ici d'une manière succincte les pertes que la Belgique subit dans son territoire, pendant le courant du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^. Par l'article 3 du traité de Westphalie (1648), l'Espagne abandonne aux états-généraux:

1° *Dans le Brabant:* La ville et mairie de Bois-le-Duc; la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom; la ville et la baronnie de Bréda; sa part dans la copropriété de la ville et du ressort de Maestricht; le comté de Vroenhove; la ville de Grave; le pays de Kuick.

2° *Dans le Limbourg:* La copropriété des trois quarts du pays d'Outre-Meuse: savoir, Fauquemont, Dalhem et Rolduc (plus tard on en fit le partage, et les villes et châteaux de Fauquemont et de Dalhem restèrent aux états-généraux).

3° *Dans la Flandre:* Hulst et ses dépendances; Axel et ses dépendances, avec les forts que les états tenaient au pays de Waes.

Puis vint le fameux art. 14 dudit traité, qui suscita de si vives contestations entre les Hollandais et Joseph II. Il portait: que les *rives de l'Escaut*, comme aussi les canaux du *Sas*, le *Zwin*, et *autres branches de mer y aboutissant*, seraient clos *du côté des états*. On prétendit, ce semble avec raison, que cela ne voulait pas dire que les Belges ne pourraient communiquer avec la mer d'*aucun côté*, puisqu'on ne leur interdisait que le côté des états. Quoi qu'il en soit, l'Escaut demeura fermé; les Hollandais en tenaient les deux rives; le commerce d'Anvers et de la Belgique fut ruiné par la faiblesse et la lâcheté de l'Espagne, et par la connivence égoïste des autres puissances.

Dans le traité des 24 articles de 1831, cette clause honteuse n'est pas reproduite; mais l'ancien *statu quo* des dispositions précédentes se trouve maintenu.

A chaque guerre et à chaque traité, la Belgique éprouva des pertes nouvelles et

Digitized by Google

« l'administration provisionnelle des Pays-Bas, depuis la « bataille de Ramillies, en 1706, jusqu'au traité de la bar- « rière de 1715, elles eurent soin d'y régler les tarifs « sur le pied qu'exigeait l'intérêt de leur commerce, et « elles obtinrent de l'empereur Charles VI, par l'art. XXVI « du traité de la barrière, que les droits continueraient à « être levés dans les Pays-Bas, à l'égard de la Grande-Bre- « tagne et des Provinces-Unies, sur le même pied qu'on « les percevait alors (pendant qu'elles les occupaient à ti-

immenses. Nous ne mentionnerons ici que les conquêtes que la France a gardées. Par le traité des Pyrénées (1659), l'Espagne cède à Louis XIV, *dans l'Artois:* Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lillers, Lens; *dans les Flandres:* Gravelines, Bourgbourg, S^t^-Venant; *dans le Hainaut:* Landrecies, le Quesnoy, Avennes, Marienbourg; *dans le Luxembourg:* Thionville, Montmédy et Dampvillers.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), la France nous enlève Douai, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et le fort de la Scarpe.

Par le traité de Nimègue (1678), Louis XIV retient Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, S^t^-Omer, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge.

Nous ne parlons point de la Franche-Comté, partie de l'ancien domaine des ducs de Bourgogne, dont la France s'empara.

Par le traité d'Utrecht (1713), la Prusse fut maintenue en possession de la ville et du bailliage de Gueldre et de leurs dépendances. Par le même traité, confirmé par celui de 1715, la Belgique passa sous la domination de l'Autriche, qui céda encore à la Hollande, dans le haut quartier de Gueldre, la ville de Venloo et sa banlieue, les forts de S^t^-Michel et de Stevenswert, et l'ammanie de Montfort. Mais du reste, la paix de Munster fut maintenue, et l'empereur obligé d'accorder *aux Hollandais* le droit *de tenir garnison* dans les villes et château de Namur et de Tournai, dans les villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres, et dans le fort de Knocque, comme étant destinés à servir *de barrières*... Voilà comment la Belgique fut travaillée et par les armes et par la diplomatie! Quant aux larmes et au sang qu'elle a versés pendant cette lutte, qui commença au duc d'Albe et qui finit au traité d'Utrecht, je crois qu'aucune langue humaine n'est en état d'en faire le compte. Elle fut vingt fois ruinée dans les longues guerres du XVI^e^ et du commencement du XVII^e^ siècle; elle le fut, à la suite des diverses invasions de Louis XIV; elle le fut surtout après la dernière, à tel point, qu'une grande partie des Flandres était déserte, et que ses plus riches fermes restèrent en friche et abandonnées.

Digitized by Google

« tre de conquête), sans qu'il pût y être fait aucun change-
« ment jusqu'à ce que les trois puissances en convien-
« draient autrement, etc. »

En vain la Belgique chercha-t-elle à se relever par l'organisation de la compagnie d'Ostende. Sa prospérité alarma la jalousie de la Hollande, et il faut bien le dire, de toutes les puissances; l'empereur fut obligé d'y renoncer en 1727, cinq ans après sa création. Il n'y a plus d'existence commerciale quant à l'extérieur. Toutefois pendant le reste du XVIII^e^ siècle, où notre Belgique n'est troublée que par une seule guerre, elle recommence insensiblement à prospérer. Alors le politique et l'historien peuvent observer encore avec intérêt la vie intime de ce peuple, dont on a disposé tant de fois, sans consulter jamais ni ses désirs ni ses intérêts; qui sert toujours ses souverains, sans oublier cependant les conditions du vieux contrat qui lie le prince aux sujets. Refoulée sur elle-même, la Belgique, désormais obscure, mais paisible, mais vertueuse, s'attache à réparer ses pertes à force de travail et d'économie; elle s'attache aux seules ressources qui lui restent et cultive soigneusement le sol étroit dans lequel on a circonscrit son industrie. Tous les capitaux refluent vers l'agriculture qui prend un développement inouï. C'est une proposition qui peut paraître paradoxale, et qui est pourtant vraie, que jamais la Belgique n'avait joui d'autant de bonheur; que jamais, en somme, elle n'avait été aussi riche et aussi peuplée que pendant la dernière partie du XVIII^e^ siècle (1).

La révolution française a été un si grand événement po-

(1) Raepsaet, *Supplément à l'analyse historique des droits civils des Belges et des Gaulois.*

Digitized by Google

litique, elle a modifié si radicalement les institutions et les mœurs d'une puissante nation, celles d'une partie de l'Europe, et spécialement les nôtres; elle a tracé une ligne de démarcation si profonde entre le passé et le présent, que je crois devoir essayer d'en signaler brièvement l'origine et le caractère. Parce que la philosophie du XVIII^e^ siècle fut essentiellement anti-religieuse et anti-monarchique, parce qu'elle avait envahi presque tout l'état, on la considère généralement comme la cause première et directe de cette immense catastrophe. Mais je pense qu'une telle manière d'apprécier les faits est loin d'être complète et exacte. Pour trouver les véritables symptômes de cette terrible crise sociale, il faut remonter beaucoup plus haut. L'ancienne société en France était chrétienne: la royauté devait l'être aussi. Il est évident que toute infraction aux lois de l'évangile, toute opposition systématique aux lois de l'Eglise, était un crime politique, qui tôt ou tard devait retomber sur les peuples et sur les gouvernements. Or il me semble que c'est là précisément le grave reproche qu'il est permis d'adresser à la vieille royauté française.

En parlant de la rivalité de Charles-Quint et de François I^er^, nous avons rappelé les alliances de ce dernier avec les Turcs et avec les protestants, alliances qui affermirent définitivement la réforme en Allemagne et dans le nord de l'Europe; ce fut aussi la politique de Richelieu dont on conserva soigneusement les traditions en France. Richelieu eut un double but: rendre l'autorité royale absolue en domptant toutes les résistances au-dedans, et accroître l'influence française au dehors par l'abaissement de ses voisins. Aucune considération ne pouvait arrêter dans l'accomplissement de ses desseins ce despote ambitieux, impitoyable,

Digitized by Google

atroce dans ses vengeances; abattant tout ce qui lui faisait obstacle; ne tenant compte ni du droit, ni de la religion, ni de l'humanité. Dans ses guerres contre l'Autriche, et contre l'Espagne dans la fameuse guerre de trente ans, qu'il ralluma en s'alliant, selon sa coutume, aux protestants, on vit un prince de l'Eglise soudoyant les ennemis de l'Eglise et leur prêtant main forte. Partout où il y avait des sujets en révolte contre leur prince on y trouvait la main de Richelieu. Il attise le feu de la guerre civile en Catalogne, en Portugal, en Ecosse, en Angleterre, aux Pays-Bas; il prodigue les subsides à la Hollande pour l'empêcher de faire la paix avec l'Espagne; plus tard, il excite les provinces catholiques belges à se déclarer indépendantes en se séparant de leur métropole. Tout semblait permis dès qu'il s'agissait de la grandeur de la France et de la suprématie de la France. La religion, disait-il, n'avait rien de commun avec la politique! Mazarin, moins violent et plus astucieux, marcha fidèlement sur ses traces. C'est sous de telles influences que fut conclu le fameux traité de Westphalie, où les puissances, catholiques et protestantes, trafiquèrent des peuples comme d'un vil bétail, sacrifiant à leurs convenances réciproques les intérêts moraux et religieux de leurs sujets, et ceux de l'Eglise, que l'on ne consulta point. Rome fit en vain retentir les cours de l'Europe de ses réclamations; la France poursuivit et accomplit sans scrupule les plans de Richelieu et de Mazarin.

Louis XIV.

Certes nous n'entendons pas attaquer la gloire de Louis XIV, si grande par elle-même et par le reflet de tant d'autres gloires. Nous rendons pleine justice à ses hautes qualités: si sa volonté ne fut pas toujours droite, elle fut forte; il sut se faire craindre et respecter; il sut régner; il

Digitized by Google

fut roi. Mais nous disons qu'il a contribué plus qu'aucun prince de sa race à dénaturer l'ancien système de gouvernement par ses maximes, à pervertir les esprits par ses exemples et par le scandale de ses mœurs, et enfin qu'il a porté un coup fatal à la religion, en ébranlant l'autorité déjà trop faible du S^t Siége. Toutes ses guerres furent des guerres d'agression, et toutes furent injustes. Par le traité des Pyrénées il avait solennellement renoncé à réclamer les Pays-Bas; mais à la mort du roi d'Espagne, Philippe IV, il envahit la Belgique sans déclaration préalable et sans motif plausible, en se fondant sur un prétendu droit de dévolution, mentionné dans quelques-unes de nos coutumes, qui ne concernait que les particuliers et n'avait rien de commun avec l'hérédité du pouvoir. Pour dépouiller le jeune roi d'Espagne, Louis s'allie avec les Hollandais, et il donne à la fois la main aux protestants et aux Musulmans; il suscite des troubles à Londres contre Charles II; en Hongrie et en Transilvanie contre Léopold I^er, et il empêche le grand turc de conclure un traité de paix avec l'Autriche (1). « Il s'empara, dit M. de Lacretelle, de la « formidable place de Luxembourg, après un long blocus « et un bombardement. Mais ce qui rendait cette conquête « odieuse, c'est que l'empire, dont Louis XIV envahissait « les possessions, était alors exposé à une nouvelle invasion des Turcs. L'empereur Léopold appelait à son se- « cours tous les princes de la chrétienté. L'Autriche espa- » gnole, que le roi venait d'accabler encore par la prise de « Trèves, de Courtrai, de Dixmude, ne put envoyer de se- « cours à l'Autriche allemande. Mais deux héros, Sobieski,

Il s'unit aux Turcs et aux protestants.

(1) William Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, ANNO 1681.

Digitized by Google

« roi de Pologne, et le prince Charles de Lorraine, dé-
« pouillé de ses états, méritèrent toutes les louanges et les
« bénédictions de l'Europe, en délivrant Vienne et en re-
« poussant les Turcs jusqu'à la frontière (1). » M. de Lacretelle aurait pu ajouter que le pape Innocent XI fut le promoteur de la sainte ligue contre les Turcs, et qu'il ne se contenta point d'appeler les autres puissances au secours de l'Autriche, mais qu'il lui fournit encore des subsides considérables.

De la royauté selon le principe chrétien.

Jadis la royauté était catholique; le monde politique était uni au monde moral par un lien unique qui aboutissait à Dieu. Le pouvoir souverain venait de Dieu, qui le déléguait, comme il délègue tous les bénéfices et toutes les charges de cette vie. D'après cette haute théorie, le prince comme le plus obscur particulier, le riche comme le pauvre, avaient chacun leur mission marquée par la divine Providence, mission temporaire, en vue d'un avenir où l'équilibre devait être rétabli, où la vertu, si souvent mal partagée sur cette terre, devait recevoir d'amples dédommagements. Le roi était dans l'état ce qu'est le père de famille dans sa maison; il jouissait de grandes préroga-

(1) *Biographie universelle.* Voir Louis XIV.

Dans la longue guerre qui précéda le traité de Carlowitz (dit Schoell, *Histoire abrégée des Traités de paix*), l'ambassadeur de France était chargé de faire tous ses efforts « pour perpétuer la querelle entre l'Autriche et la Turquie, afin que l'en-
« nemi commun (l'Autriche) fût d'autant plus affaibli. » Mais en même temps cet ambassadeur négociait près des Turcs « pour obtenir que les saints lieux de Jéru-
« salem, qui se trouvaient alors entre les mains des chrétiens orientaux, fussent
« restitués à l'église latine. » Tout ce qu'on peut inférer de ceci, c'est que Louis XIV, comme François Ier, était honteux du rôle que la politique lui faisait jouer, et qu'il laissait volontiers éclater son zèle en faveur de la religion, lorsque cela ne contrariait point trop ses intérêts.

Digitized by Google

tives parce qu'il avait à remplir de grands devoirs. Il était responsable à Dieu, à sa conscience et à l'opinion publique qui est la conscience générale; et plus sa position était élevée, plus cette responsabilité était rigoureuse. Cette maxime de nos constitutions modernes, que *le roi ne peut faire mal*, et le droit de *faire grâce*, c'est-à-dire le droit divin de donner la vie, sont encore des restes de cette antique puissance. En faisant de la royauté une sorte de providence temporelle, on l'avertissait hautement qu'elle devait s'élever au-dessus de l'humanité à force de justice et de bienfaits. Toutefois, dans l'ordre spirituel et à l'égard de l'Eglise, le monarque n'était qu'un sujet, obligé d'obéir à l'autorité de celui qui tient de Dieu le pouvoir de lier et de délier. Jamais ces doctrines ne furent mises en question par les souverains qui se faisaient gloire d'être catholiques. Ils sentaient que tout le prestige de la royauté devait tomber avec la foi religieuse dont il était l'ouvrage. C'est ainsi que les deux puissances étaient unies sans être confondues, indépendantes sans être opposées, et qu'elles pouvaient se soutenir et se défendre réciproquement (1). Mais les prédécesseurs de Louis XIV avaient successivement anéanti toutes les libertés de la nation; ils avaient concentré en eux tous les priviléges de la noblesse, du clergé et du tiers-état; ils avaient altéré les principes politiques de l'ancienne monarchie qui était mêlée d'aristocratie et de démocratie et ils en avaient fait un pouvoir arbitraire. Louis acheva leur ouvrage en dénaturant le principe catholique qui seul

(1) Et qu'on ne dise point que c'est là une véritable théorie de l'absolutisme; car nos pères entendirent ainsi la royauté, ce qui ne les empêchait pas de stipuler les plus fortes garanties pour le maintien de leurs franchises et des vieilles lois fondamentales de l'état.

Digitized by Google

protégait encore les peuples contre les rois et les rois contre les peuples.

Jusqu'en 1682 toutes les guerres de Louis avaient été heureuses ; son orgueil s'était exalté au milieu des adulations de ses courtisans, des applaudissements de ses peuples et des plaisirs fastueux ou sensuels dont s'enivrait son âme. Toute puissance rivale l'irritait. Il est évident que la lutte qui s'éleva entre lui et la cour de Rome, à propos d'un droit de *régale*, était une véritable question de *suprématie*, car les évêques représentant l'église gallicane assemblée par ses ordres, ne s'occupèrent point de la régale (1) mais de poser des bornes à l'autorité du souverain pontife et ils rédigèrent en conséquence les quatre fameuses propositions (2). Nous ne voulons pas examiner ici la question en

Querelles religieuses avec les papes. Libertés de l'église gallicane.

(1) Sur cette question même il n'est nullement clair que le roi eût raison. « Le « célèbre Pasquier (dit M. de Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. II) avoue de bonne foi « que c'est un des points de notre histoire qui lui a toujours paru le plus obscur, et « que tous les auteurs qui en ont écrit n'apprennent rien de certain sur l'origine et « l'étendue de la régale. »

(2) Elles portent en substance : « 1° Que la puissance que Dieu a donnée à saint Pierre et à ses successeurs n'est que des choses spirituelles ;... que les rois et les princes ne peuvent ni directement, ni indirectement *être déposés* par l'autorité des chefs, *ni leurs sujets être dispensés de l'obéissance, ni absous du serment de fidélité ;* 2° que le pape est tenu d'observer les canons ; que même dans les questions de foi, bien qu'il ait la principale autorité, *son jugement peut être corrigé par l'église assemblée.* »

D'après la rédaction ambiguë et captieuse de ces articles, il semble que ce soit chose usitée et toute simple qu'un concile sans pape, ou opposé au pape ! Et cependant, selon les lois de l'Eglise, un concile suppose nécessairement un pape qui le convoque et qui le dirige comme son chef, soit par lui-même, soit par ses légats.

Toute la conduite de Louis XIV dans l'affaire des quatre articles paraîtrait inexplicable, si les perpétuelles alliances de sa maison avec les protestants ne l'expliquaient naturellement. Chez lui l'homme privé était catholique, mais le roi, le chef de l'état était protestant. Ne pouvant ou n'osant se séparer tout à fait de Rome il tâchait d'en amoindrir de plus en plus la puissance.

Digitized by Google

théologien, mais en historien et en politique. Or, nous demandons si après le coup terrible que la réforme avait porté à l'Eglise et au catholicisme il était sage et opportun de soulever de tels débats? Avait-on bien réfléchi à l'accusation que renfermaient implicitement ces protestations solennelles et retentissantes contre le S^t^-Siége? Supposer, à la fin du XVII^e^ siècle, qu'un pape pouvait abuser de son autorité spirituelle *pour fomenter la révolte et exciter les peuples à la désobéissance envers les rois*, n'était-ce pas une haute imprudence? N'était-ce pas mentir au présent et au passé (1)?

Fausseté, dangers de cette doctrine.

(1) Les vieilles traditions de Charlemagne et de saint Louis tant célébrées en France par les historiens et les prédicateurs étaient perdues. « On raconte du roy « Phelippe, mon ayeul, disait saint Louis, que une fois li dit un de ses privés, que « moult de torts et de forfaits li fesoient cil de sainte église, *en ce qu'ils amenui-* « *soient sa justice,* et comment il le souffroit? et li bon roi respondit que bien il le « créoit; mais quand il regardoit les bontés que sainte église li avoit fait, il vouloit « mieu lessier son droit, que à sainte église avoir contemps (querelle) ne escandale « susciter. » Quand Louis XIV exigeait d'éclatantes réparations des papes Alexandre VII et Clément XI, que ses ambassadeurs Créqui et Lavardin avaient outrageusement insultés dans leur capitale, il faut convenir qu'il oubliait un peu les sages maximes de saint Louis. Il ne les oubliait guère moins, dans ses aggressions injustes contre les puissances catholiques, dans ses alliances avec les ennemis de l'église, et dans l'administration de ses propres états. « Garde- « toi, continuoit le saint roi, de mouvoir guerre sans grant conseil, mesmement « (surtout) contre crestiens. » Et ailleurs : « Mesmement les bonnes villes et les « coutumes de ton royaume garde en l'estat et en la franchise où tes devanciers les « ont gardées; et se il y a aucune chose à amender, si l'amende et adresse, et les « tiens en faveur et en amour... Prens garde que les despens de ton hostel soient « resonables... » (Joinville, *Histoire de saint Louis;* Guillaume de Nangis, *Des Enseignements que fit le roys Loys à Phelippe son ainsné fils.*) Qu'on nous permette de citer encore ici un trait de ce Philippe II (d'Espagne), dont les historiens ont tant dit de mal, et de l'opposer à Louis XIV. « Le pape ayant accordé *à l'envoyé de France la préséance sur celui d'Espagne*, on croyait généralement que Philippe (qui avait ressenti l'offense et venait de rappeler son ambassadeur) serait peu disposé à faire exécuter le concile de Trente. La duchesse (de Parme) elle-même partageait cette idée. Mais Philippe II, par une lettre du 6 août, fit savoir à sa sœur

Digitized by Google

Il y a eu depuis peu une grande réaction en faveur de la papauté; des écrivains protestants (1) l'ont hautement vengée des accusations de ses ennemis. C'est un fait bien avéré que les papes ont sauvé l'Europe du joug des infidèles, au moyen-âge, et qu'au milieu des guerres atroces que se livraient les peuples entre eux, ils les ont préservés autant qu'ils l'ont pu du double fléau de la tyrannie et de l'anarchie. Ainsi le célèbre Grégoire VII, qui a élevé si haut le pouvoir de Rome, est aujourd'hui considéré comme le plus grand homme de son époque. Les écrivains français reprochent à Boniface VIII ses querelles avec Philippe-le-Bel: mais sait on bien quel homme c'était que Philippe-le-Bel, qui fit transférer le S^{t}-Siége de Rome à Avignon, pour le

que, *dans une cause commune à la chrétienté, il ne ferait nullement intervenir ses ressentiments particuliers* (a).

(1) « On ne peut nier, dit Leibnitz, dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut, que pendant longtemps l'église romaine fut considérée en Occident comme la maîtresse des autres églises; et il y a d'autant moins lieu de s'en étonner, qu'elle en était réellement la mère. Ces hommes apostoliques qui partaient de Rome pour propager la foi dans l'Irlande, l'Angleterre, les Gaules et la Germanie, cherchaient naturellement à inspirer beaucoup de respect pour celle qui les envoyait. Le Lombard et le Saxon, le Franc ou le Sicambre (comme disait saint Rémi), devaient baisser la tête devant elle; et les moines et les évêques se soumettaient d'autant plus volontiers à la loi du pontife romain, que c'était un moyen de se soustraire à celle des rois et des princes qui conservait toujours quelque chose de son ancienne barbarie. Comme c'était de Rome que ces peuples avaient reçu le bienfait de la foi, il était naturel qu'ils en considérassent en quelque sorte le pontife comme un évêque écuménique. Et à cause de l'intime relation qui existe toujours entre le sacré et le profane, il en est résulté que le pape a dû finir par étendre sa juridiction sur les rois eux-mêmes. » Cette explication toute humaine, toute protestante de l'autorité du souverain pontife est sans doute incomplète; mais elle prouve du moins un fait important, c'est que cette puissance n'était point due à des moyens illégitimes et abusifs, comme on l'a tant répété de nos jours.

(a) *Archives de la maison de Nassau*, t. I, 2^{e} édition, p. 288.

Digitized by Google

mettre sous la dépendance française? qui amena la création et la lutte de deux papautés, et qui fut cause de ce grand schisme d'Occident qui déconsidéra l'église aux yeux des rois et des peuples? J'ignore si Louis XIV voulait avoir aussi *un pape gallican résidant en France;* mais Napoléon, qui sut tirer un si grand parti des quatre articles gallicans (1), y songeait, et il voulait se faire déclarer chef de son église. Quant au pouvoir que s'attribuaient les papes de *déposer* les rois, il était fondé sur une opinion généralement reçue au moyen-âge, et par les peuples et par les princes eux-mêmes. Ce pouvoir s'exerçait le plus souvent à la réquisition des opprimés contre des tyrans couronnés, schismatiques, persécuteurs, qui s'acharnaient ouvertement à la ruine de la religion, laquelle formait alors la base du droit international de l'Europe; de sorte que ceux qui l'attaquaient étaient justement considérés comme de véritables ennemis publics. Que cette jurisprudence, bonne et nécessaire même pour des siècles de débrouillement, ait dû changer lorsque la société religieuse et la société civile se sont régulièrement constituées, cela s'explique; mais au XVII^e^ siècle, la représenter comme un abus monstrueux, toujours subsistant, créé par les papes à leur profit, était-ce de la bonne foi? Comment cette simple observation de fait échappait-elle aux savants évêques auteurs de la déclaration de 1682? Nous le répétons, et ceci est de la plus grande importance, les calomnies accréditées par le gouvernement contre la papauté, calomnies qui semblaient appuyées par les chefs les plus vénérables du clergé français, ont servi de base à toutes les

(1) Voyez l'*Histoire de Pie VII*, par M. Artaud, t. II, p. 213 et suiv., de l'édition de Louvain. « Avec le second article seul, disait Napoléon, je puis me passer du pape. »

Digitized by Google

déclamations jansénistes, parlementaires, philosophiques, révolutionnaires, qui ont amené à la fin ce que nous voyons (1).

Cet esprit d'hostilité a envahi toute l'Europe. Les puissances catholiques luttent encore aujourd'hui avec une persistance aveugle pour établir la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel (2). On ne saurait dire jusqu'où elles iraient, si l'opinion publique et la crainte de fomenter des troubles dans leurs états, ne les forçaient de s'arrêter de temps en temps. Nous verrons bientôt le cabinet de Marie-Térèse, sous l'inspiration de Kaunitz, élever des prétentions plus alarmantes peut-être pour le S^{t}-Siége que la déclaration de 1682. Tels furent les exemples offerts à l'Europe par la France, qui semble destinée à devancer toujours les autres nations dans les bonnes comme dans les mauvaises voies. Néanmoins si chaque gouvernement ou chaque peuple venait à réclamer des libertés *nationales* contre Rome, que deviendrait l'Eglise *catholique* ou *universelle?* que deviendrait le grand principe d'unité? que deviendrait enfin la religion?

Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, persécuta les protestants et força à s'expatrier ceux qui ne voulaient pas renoncer à leur croyance. Il poursuivit les jansénistes et les fit condamner: or le grand crime des jansénistes était de disputer contre Rome et d'appeler du pape aux conciles,

(1) Aujourd'hui, comme chacun sait, les papes ne déposent plus les rois, mais les peuples les chassent quand ils en sont fatigués.

(2) Les princes réformés en ont naturellement conclu qu'ils avaient sagement fait de secouer le joug de cette redoutable autorité qui inspire de si grandes défiances aux catholiques eux-mêmes; et rien n'a contribué davantage à redoubler leur aversion pour le saint siége.

Digitized by Google

justement comme le faisaient les partisans de la déclaration. Les parlements dominés par l'esprit de corps; composés en majorité de gallicans et de jansénistes; jaloux de reculer les bornes de l'autorité temporelle afin d'accroître la leur; habiles à combiner des textes de droit privé, mais ignorant les lois politiques et fondamentales des états, embrassèrent avec ardeur la défense des quatre articles et ils enseignèrent aux peuples, à leur insu peut-être, l'insubordination et le mépris de tout pouvoir. Ils étendirent leur contrôle sur les rapports du clergé avec son chef, qu'ils s'obstinaient à dénoncer aux rois *comme un souverain étranger* et *comme une puissance rivale*. Quoi de plus contradictoire qu'un prince régnant en vertu du droit divin et refusant d'admettre le droit divin des papes? voulant être maître unique et absolu dans son gouvernement, et opposant dans l'ordre religieux, les conciles au S^{t}-Siége, c'est-à-dire, une assemblée délibérante à un seul chef, et le régime de la pluralité à l'unité? Quoi de plus contradictoire qu'un prince catholique invoquant l'autorité de Rome, tantôt contre les protestants, tantôt contre les jansénistes, tantôt contre les quiétistes, et ameutant contre Rome ses parlements et ses évêques? Figurez-vous enfin ce roi, réformateur de l'Eglise, étalant le scandale de ses amours jusque dans les camps, et violant dans sa vieillesse les lois constitutionnelles de la monarchie en faisant déclarer habiles à succéder au trône ses batards doublement adultérins? Cet incroyable mépris des mœurs publiques devait choquer d'autant plus la nation qu'il contrastait davantage avec le caractère religieux du siècle; que le trône était plus élevé et plus respecté; qu'autour du prince se faisaient remarquer des hommes d'une piété, d'une pureté d'âme telles qu'il fau-

Louis XIV invoque et combat tour à tour l'autorité du S^{t}-Siége.

Ses exemples corrompent les mœurs de la nation.

Digitized by Google

drait remonter aux premiers temps du christianisme pour en trouver de semblables.

Je n'accuse point ici le siècle de Louis XIV mais les funestes tendances du prince; et je dis le bien comme le mal. Louis eut une heureuse idée de père et de roi lorsqu'il préposa successivement les deux plus grands génies de son royaume à l'éducation de son fils et de son petit-fils. Si l'élève de Fénélon avait régné il eût épargné peut-être à la France et à l'Europe d'immenses calamités. Mais la Providence avait d'autres desseins.

La fin du règne de Louis XIV fut triste et humiliée. Il avait réformé sa vie, mais ses actes subsistaient et ils avaient porté leurs fruits. Encouragés par l'exemple du maître, le libertinage et l'adultère parurent au théâtre comme d'innocents badinages; les saintes lois de la famille furent vouées à la dérision et au mépris dans des chefs-d'œuvre aussi remarquables sous le rapport de l'art que pernicieux pour les mœurs. Enfin la licence et l'athéisme qui se montrèrent avec tant d'audace sous le règne suivant ne firent que jeter le masque à la disparition du grand roi.

On blâma sévèrement ses guerres d'ambition qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte; son luxe immodéré qui avait amené la ruine de ses peuples; son despotisme qui avait tout absorbé dans la royauté; l'expulsion violente et injuste d'un grand nombre de familles réformées qu'on aurait pu gagner par la douceur; enfin sa religion tout accommodée à ses intérêts. Il y eut alors une grande réaction dans les esprits. On calomnia la monarchie et la religion, deux choses dont on avait tant abusé. On leur imputa les crimes de la politique et des passions. On se mit à réclamer les droits de *l'humanité* contre le *fana-*

Réaction contre la religion et la monarchie au 18e siècle.

Digitized by Google

tisme; on traita les vieilles croyances de *superstitions.* La perversion des doctrines s'étant unie à la perversion des mœurs leur force combinée devint irrésistible. Souvenons-nous des scandales de la régence; des scandales de la vieillesse de Louis XV abîmé dans ses débauches; des querelles ridicules des jansénistes; des parlements proscrivant les jésuites, et supprimant à la fois les bulles du pape et les livres des philosophes, et demandons-nous si au milieu d'un tel désordre dans les idées un bouleversement n'était pas inévitable? N'avons-nous pas eu raison de dire que cette royauté française, que quelques personnes voudraient voir rétablir aujourd'hui telle qu'elle existait au XVII^e^ ou même au XVIII^e^ siècle, était depuis longtemps vouée à la destruction? Sans doute c'est le bras de la nation qui, poussé par une presse insensée, a consommé l'œuvre de la révolution et renversé tout à la fois l'église et le trône; mais cette révolution a commencé, comme celle du XVI^e^ siècle, par l'insurrection des princes et des nobles et même d'une partie du clergé contre la papauté, centre et point d'appui véritable de l'autorité. Si les princes n'eussent point abusé de leur puissance on n'eut pas songé à s'enquérir d'où elle venait. Dieu qui avait si souvent puni les peuples par les gouvernements, voulut punir les gouvernements par les peuples. Quand le noble, le prêtre, le roi cessent de donner à la multitude l'exemple de la vertu, la multitude leur demande, pourquoi es-tu noble? pourquoi es-tu prêtre? pourquoi es-tu roi? Puis arrivent les révolutions (1).

(1) Assurément le maintien du pouvoir dans une même famille d'après de règles fixes est une garantie d'ordre et de stabilité dans les gouvernements; assurément *la légitimité* est un grand principe, il faut se hâter de le déclarer; mais il en est un

Digitized by Google

Le mal était parti d'en haut; les philosophes le dénoncèrent au monde avec joie et avec scandale; ils se firent les organes d'une opposition qui ne demandait qu'à éclater; et ils en prirent occasion de formuler ces pernicieux systèmes qui devaient bientôt porter leurs fruits. Ils créèrent cette grande déesse de l'opinion qu'ils disaient infaillible et dont ils se prétendaient les ministres parce qu'ils en étaient les flatteurs. Ils allumèrent les passions politiques, les plus dangereuses de toutes, parce qu'elles revêtent la couleur du bien public et rendent les peuples furieux. Ils voulaient arriver à la liberté, et ils n'enseignèrent que l'anarchie et la tyrannie. En effet dans l'ancien système, entre le roi et la nation il y avait encore la religion et l'Eglise qui pouvaient intervenir comme conciliatrices; mais sous le régime de l'égalité populaire, émancipée de tout frein religieux, entre l'oppresseur et l'opprimé il n'y a plus rien. Ils démolirent un édifice séculaire dont la forme et la distribution étaient trop irrégulières à leur goût pour mériter d'être restauré; ils en déracinèrent les antiques fondements, et voilà qu'ils ne trouvèrent plus de terrain solide pour en asseoir de nouveaux! Dieu pour venger sa cause n'a pas eu besoin de prendre sa foudre et d'écraser ces audacieux qui voulaient constituer une société humaine sans lui; il les a laissés aller; il les a attendus; ils

autre d'un intérêt bien supérieur, c'est la conservation de la religion, de cette loi dont il est dit *qu'en la violant on ébranle les fondements de la terre.* L'ancienne royauté française a rendu d'éminents services au catholicisme, on ne saurait le contester; mais elle a eu le tort de vouloir le placer au second rang, et de le subordonner trop souvent à ses vues temporelles. Dieu, dans sa colère ou sa justice, peut transférer un trône d'une dynastie à une autre, soit momentanément soit à toujours; et sans doute le triomphe de sa cause ne dépend ni de telle personne ni de telle famille.

Digitized by Google

ont fait tout ce qu'ils avaient dit, tout ce qu'ils avaient voulu ; et Dieu s'est trouvé justifié : sa loi seule est restée debout au milieu de toutes leurs lois : il a bien fallu que le monde revînt à lui sous peine de tomber en confusion. C'est là le grand miracle de nos jours ; il n'y a pas moyen de le nier !

Après nous être exprimé sévèrement peut-être, mais impartialement sur l'un des plus fameux règnes de la monarchie française, il nous reste à expliquer comment le gouvernement de Louis XIV est aujourd'hui prôné en France par tous les partis. C'est qu'il a fait beaucoup de grandes choses qui subsistent, et qu'il a singulièrement exalté les idées qui tiennent le plus au cœur de la nation. Louis XIV a sacrifié le repos de ses peuples à son ambition, mais il a élevé très-haut la réputation militaire de la France ; il voulait reculer les bornes de son royaume, et la France n'a jamais renoncé à ce projet ; Louis voulait dominer en Europe ; il voulait, comme François 1^er^ et comme Louis XIII, se faire nommer empereur d'Allemagne (1), et la France, qui se rappelle encore avec orgueil Napoléon protecteur de la confédération du Rhin, eût généralement applaudi à cette extension démésurée de sa puissance. Louis XIV qui savait qu'aucune nation ne l'attaquerait chez lui s'il se tenait en paix, sentit bien toutefois qu'avec ses projets de conquêtes il s'exposait à des luttes à mort contre l'Europe et à de terribles représailles, et il fit élever sur ses frontières cette triple ligne de forteresses qu'on a qualifié d'acte de prévoyance admirable, et la France actuelle, qui sait bien

(1) On peut voir le récit des longues intrigues diplomatiques auxquelles donna lieu cette négociation, dans les pièces justificatives insérées à la suite de l'*Essai sur la Monarchie de Louis XIV*, par Lemontey.

Digitized by Google

aussi que personne ne lui fera la guerre sans provocation, suit pas à pas le système de Louis et semble vouloir y ajouter encore guidé par les mêmes motifs (1). Louis n'a rien laissé debout des anciennes institutions municipales et provinciales; mais son système d'administration générale et de centralisation plaît aux hommes qui gouvernent la France au nom de la toute-puissance du peuple et de la loi, dont ils se sont établis les organes. Enfin Louis s'est fait octroyer par ses évêques complaisants la célèbre déclaration de 1682 qui a créé une doctrine mitoyenne fort élastique entre l'hérésie et l'orthodoxie; et cette déclaration est aujourd'hui défendue comme loi de l'état par des hommes qui se soucient tout aussi peu des conciles que des papes mais qui voudraient bien d'une religion, auxiliaire de la police et de l'administration, qui obligerait les citoyens envers le gouvernement et serait elle-même soumise à celui-ci: espèce de théologiens politiques, n'ayant pas assez de courage pour embrasser en plein la réforme ou la *constitution civile du clergé*, mais qui, faute de mieux, trouvent excellentes les distinctions posées dans les quatre articles pour semer la division au sein des catholiques, les détruire par leurs propres mains et les exclure du pouvoir. Voilà comment s'explique cette sympathie entre le despotisme et le libéralisme, ennemis tous deux des libertés naturelles des peuples et surtout de leurs libertés religieuses. Je reviens maintenant à Joseph II.

(1) En érigeant des forteresses autour de sa capitale, je ne doute point que le gouvernement français n'ait eu ses raisons *particulières*, et qu'il n'ait plus songé à comprimer l'émeute qu'à faire des conquêtes sur l'Europe; mais je parle du sentiment national qui a rallié à cette mesure les partis les plus opposés entre eux.

Digitized by Google

Ceux qui ont dit qu'*il était venu un demi siècle trop tôt*, que ses contemporains ne l'avaient point compris, ont dit une grande absurdité. Joseph vint en effet trop tôt pour sa gloire; dans la suite il reconnut et déplora bien amèrement ses fautes. Du reste tout en innovant il n'eut pas le mérite de l'invention: il ne fit que devancer maladroitement l'œuvre tentée en grand par l'assemblée constituante (1).

Caractère de la révolution brabançonne.

Quelques-uns de nos historiens ont parlé de la révolution brabançonne comme d'une querelle bouffonne entre Joseph II et les moines (2); et à l'étranger, cette idée a presque généralement prévalu. Mais, sous cette prétendue querelle de moines, il y avait la lutte de l'ancienne civilisation belge et catholique contre les systèmes qui ont si profondément remué la société depuis un demi-siècle, et dont certes personne encore n'a pu dire le dernier mot. Joseph II, c'est la révolution couronnée, c'est un roi creusant de ses propres mains l'abîme où devaient bientôt tomber tant de rois. Par eux-mêmes, Vander Noot et Vonck ne mériteraient guère maintenant d'attirer les yeux de la pos-

(1) Ce qui ne peut échapper au lecteur, dit Caraccioli, c'est de voir tous les plans de l'assemblée constituante qui se tient actuellement à Paris, *ébauchés par l'empereur*: servitude, droits d'aînesse, dîmes, chasses impériales abolis; curés salariés; juifs et protestants déclarés citoyens; tolérance civile proclamée; le nombre des paroisses diminué; tous les sujets déclarés capables de parvenir aux emplois; les places données au concours; le projet de mettre toutes les provinces en départements, etc. (*Vie de Joseph II*, p. 109.)

On pourrait étendre aujourd'hui le parallèle beaucoup plus loin: les choses ne s'arrêtèrent point là: ainsi ces religieux que Joseph se contentait de dépouiller et de chasser de leurs maisons, la révolution les chassait de leur pays et les livrait à l'échaffaud; la révolution ne fit que poursuivre l'œuvre impériale en la complétant.

(2) C'est entre autres l'opinion de M. Dewez, *Histoire générale*, t. VII, 8e époque, p. 238, 2e édition; et de M. de Pradt, *De la Belgique depuis* 89.

Digitized by Google

térité. Mais si vous les considérez, l'un comme représentant les idées existantes, et l'autre les idées nouvelles, l'intérêt de la cause grandit et vous saisit, quelle que soit la faiblesse ou l'indignité de ses défenseurs.

Je sais bien que je vais contrarier encore des préjugés généralement reçus; mais mon intention est d'appeler un nouvel examen sur ces questions historiques. Je ne connais d'ailleurs aucune époque où nos vieilles mœurs et nos vieilles institutions aient été mises aussi librement en jeu; et le simple récit de cette lutte politique qui contraste sous tant de rapports avec nos idées présentes, doit lui prêter ce me semble un attrait de nouveauté.

Funérailles de Marie-Térèse.

Le 7 décembre 1780 on apprit à Bruxelles que la pieuse, la bienfaisante, la grande Marie-Térèse, comme on l'appelait chez nous, était décédée à Vienne le 29 du mois précédent. Il y avait juste trois mois que l'excellent duc Charles de Lorraine, qui avait gouverné paisiblement les Belges pendant trente-six années, était descendu dans la tombe. Ce fut un deuil auquel le peuple entier prit part; un deuil dont nous aurions peine à nous faire une idée, maintenant que la royauté tient bien moins de place dans nos institutions. Il semblait qu'à cette douleur se mêlât quelque chose de sinistre pour l'avenir. On prépara les funérailles à Ste Gudule pour le 23 décembre. Tout ce que la Belgique possédait de prédicateurs et de poètes se mit en frais d'éloquence pour célébrer sa mémoire. Mais en disant avec simplicité comment elle avait soulevé et enthousiasmé ses peuples pour sa défense (1); comment seule elle avait ré-

(1) Jamais orateur ni prince n'obtint un succès pareil à celui de Marie-Térèse, paraissant devant la diète de Hongrie, tenant son fils dans ses bras, pour implorer le secours de cette nation. Sa jeunesse, sa beauté, son infortune, ses nobles et tou-

Digitized by Google

sisté à l'Europe conjurée pour partager ses dépouilles; comment placée au faîte du pouvoir, femme et reine, elle n'eut aucune de ces faiblesses qui sont presque inséparables de l'humanité et qui ont si souvent terni la gloire des plus grands princes (1); en rappelant les actes de justice et

chantes paroles arrachèrent des cris d'enthousiasme aux fiers Hongrois qui, oubliant tout à coup leurs vieilles querelles avec la maison d'Autriche, sécrièrent: *moriamur pro rege nostro Maria Teresia!* Elle fut roi en effet par son courage et son caractère. Elle reconnut alors combien l'ascendant que sa présence exerçait sur les cœurs était utile à ses intérêts; elle abolit le gênant cérémonial de l'ancienne étiquette autrichienne et se rendit aimable et accessible à tout le monde. Son affabilité plut surtout aux Belges, à qui le prestige de la grandeur n'impose guère, et qui ont toujours cédé plus volontiers à la persuasion qu'à l'autorité. Je prie qu'on me permette de rapporter ici un trait de l'attachement de nos ancêtres pour leur reine. Pendant la longue et terrible guerre de la succession, l'épuisement du trésor ne permettait pas à la cour de Vienne de faire payer régulièrement la solde de la garnison de Luxembourg, seule ville de nos provinces qui ne fut pas tombée au pouvoir de la France. Les Luxembourgeois, témoins de la détresse des braves défenseurs de leur souveraine, pourvurent généreusement à l'entretien de la garnison, et ils eurent la constance de la soutenir ainsi pendant vingt-deux mois! Mais ces bourgeois, pour la plupart peu aisés, ayant absorbé toutes leurs ressources, quelques-uns même ayant contracté des dettes ou vendu leurs biens pour faire face à de si fortes dépenses, se virent enfin obligés de découvrir leur situation à l'impératrice directement, en s'excusant toutefois de devoir l'importuner et en protestant qu'ils seraient toujours prêts à sacrifier leurs fortunes et leurs vies pour son service. Marie-Térèse, surprise et touchée de ces sentiments jusqu'aux larmes, les fit remercier officiellement et donna des ordres afin que désormais la garnison de Luxembourg fût exactement payée.

(1) Le comte de Podewils, ambassadeur de Frédéric II à Vienne, en 1747, trace un portrait de Marie-Térèse où l'éloge est mêlé de traits piquants. Mais Podewils, écrivant à son maître, qui après une guerre déloyale, avait enlevé à l'impératrice l'une de ses plus belles provinces, faisait acte de courtisan en rabaissant son ancienne ennemie. Podewils prétend que l'impératrice, si bonne, si simple, si séduisante dans l'adversité, quand elle avait besoin de tout le monde, adopta d'autres manières dès que sa fortune changea. Il la représente comme vaine, dissimulée, ambitieuse et vindicative. Evidemment ces couleurs sont chargées, si elles ne sont pas tout à fait fausses. Nous emprunterons néanmoins quelques passages à Podewils,

Digitized by Google

de bonté qui signalèrent sa longue carrière, l'histoire a mieux dépeint Marie-Térèse que les orateurs et les poètes

qui fut témoin des premiers beaux jours du règne de Marie-Térèse.«En montant sur le trône, dit-il, l'impératrice trouva le secret de se faire aimer et admirer de tout le monde. Son sexe, sa beauté, ses malheurs ne contribuèrent pas peu à faire recevoir favorablement les louanges que les gazetiers aux gages de cette cour lui prodiguaient. Elle s'observa et ne se fit voir que du bon côté. Affable, pieuse, libérale, populaire, charitable, courageuse et magnanime, elle gagna bientôt le cœur de ses sujets qui s'imputèrent comme un crime les mouvements d'affection qu'ils avaient senti d'abord pour feu l'empereur Charles VII, alors électeur de Bavière. Elle donna audience à un chacun, lut elle-même les requêtes, prit soin de l'administration de la justice, s'appliqua aux affaires, paya l'un de bonnes paroles, l'autre d'un sourire, ou d'un compliment gracieux, assaisonna ses refus, fit des promesses magnifiques, etc.

« On n'entendit que les éloges de cette princesse. Chacun l'éleva aux nues. Tout le monde se crut heureux. Les états contribuèrent à ses besoins autant qu'il leur était possible. Le peuple souffrit les impôts sans murmurer. Les grands avancèrent de l'argent souvent sans attendre qu'on leur en demandât. Les Hongrois s'empressèrent de combattre pour elle ; l'officier servit avec plaisir à demi paie. Ses alliés, persuadés qu'il ne dépendait pas d'elle de ne leur être plus à charge, l'assistèrent avec zèle. Chacun courut se sacrifier pour la meilleure des princesses. On l'idolâtra. Tout le monde voulut avoir son portrait. Jamais elle ne parut en public que le peuple ne la reçut avec acclamation... Les adversités qu'elle essuya au commencement de son règne la mirent dans ces dispositions. Les succès de ses affaires après la paix de Breslau, les firent évanouir. Elle rentra peu à peu dans son naturel ; le soin de cacher son ambition sous le voile de ses malheurs se rallentit: on commença à s'apercevoir que moins touchée des calamités de ses peuples que de l'idée de s'aggrandir elle continuait la guerre sans répugnance. Les éloges que tout le monde lui avait prodigués et beaucoup d'amour-propre naturel la rendirent impérieuse. Elle n'écouta qu'avec peine les avis, ne souffrit point de contradiction, chercha à se faire craindre plus qu'à se faire aimer, ne montra pas moins de fierté que ses ancêtres, etc. »

J'ose dire que la plupart de ces imputations sont réfutées par les propres paroles de Podewils : que le lecteur en juge : Je continue à citer.

« L'impératrice a l'esprit vif, pénétrant, capable de s'appliquer aux affaires et de les demêler. Elle joint une mémoire fort heureuse à beaucoup de jugement... *Son abord* est presque toujours *riant et gracieux et rassure les plus timides ; ses manières aisées et prévenantes : mais elles le paraissent encore plus à ses sujets, accou-*

Digitized by Google

avec tous les ornements de leur imagination. Au milieu d'atroces souffrances, elle avait vu arriver la mort d'un air

tumés depuis longtemps à regarder l'orgueil et la hauteur comme des qualités inséparables de la majesté. Elle parle bien, s'énonce avec grâce, et semble parfois s'écouter...

« Elle s'occupe beaucoup de ses affaires et tâche d'en prendre une connaissance exacte. Elle lit on se fait lire la plupart des relations de ses ministres dans les cours étrangers; revoit les minutes des pièces de quelque importance avant qu'on les mette au net; s'entretient souvent avec ses ministres et assiste fort régulièrement aux conférences qui se tiennent sur les affaires. Elle veut surtout être instruite à fonds de ce qui regarde le militaire... Son ambition lui fait souhaiter de gouverner par elle-même. Elle y réussit mieux que la plupart de ses ancêtres....

« Elle a dit plusieurs fois que ce n'était que par le métier des armes qu'on pourrait faire fortune sous son règne. *Elle fait manger à sa table les officiers qui sont de garde chez elle, sans avoir égard à leur naissance: ce qui déplait fort à la grande noblesse, qui n'est pas moins choquée de ce que l'impératrice a aboli plusieurs anciennes étiquettes, qu'elle hait en général beaucoup.* Elle cherche à s'attacher les soldats par ses largesses, leur fait distribuer souvent de l'argent. Aussi est elle fort aimée des troupes dont elle s'est acquis l'estime par le courage qu'elle a montré dans les plus cruels revers. Il est certain que dans un temps elle a été sérieusement intentionnée d'aller commander elle-même ses armées.

« *Elle cherche généralement à s'éloigner des faiblesses de son sexe...* On ne saurait l'accuser de coquetterie. *Elle n'a jamais donné la moindre prise sur elle à cet égard.* Elle voudrait par le même principe bannir toute galanterie de sa cour; *elle marque beaucoup de mépris pour les femmes qui ont des intrigues, et en témoigne presque autant pour les hommes qui les recherchent....*

« Un de ses plaisirs favoris est la promenade, surtout à cheval. Elle y court à faire trembler. L'empereur et plusieurs autres ont vainement tâché de l'en détourner. Elle fut obligée d'apprendre à monter pour la cérémonie du couronnement en Hongrie. Elle continua par politique, remarquant que les Hongrois prenaient beaucoup de plaisir à la voir à cheval....

« La qualité que l'impératrice n'a jamais démentie est la générosité. *Elle est naturellement bienfaisante et aime à faire des heureux. Elle se pique aussi de reconnaissance,* et en a donné des preuves dans diverses occasions... »

Podewils blâme vivement la manière dont l'impératrice et l'empereur élèvèrent l'archiduc Joseph (celui qui règna depuis sous le nom de Joseph II.) « La mauvaise « éducation qu'il reçoit, dit-il, et la trop grande tendresse de ses parents ne don« nent pas lieu d'espérer qu'il parvienne jamais à être grand prince. Il ne montre

Digitized by Google

calme; chacun racontait ses dernières paroles avec admiration. Elle fit ses adieux à tous les siens; et sa dernière pensée fut pour ses braves Hongrois qui avaient sauvé son trône en voulant mourir pour elle. Beaucoup de ses sujets auraient voulu au prix de leur vie rallumer le flambeau de celle qui venait de s'éteindre. Certes qui oserait soutenir que nos pères n'aimaient pas la royauté, recevrait ici le plus éclatant démenti. Enfin, en comparant cet état des esprits, cet abattement et ces regrets des Belges, avec l'ardeur de vengeance qui les animait neuf ans plus tard contre ce qu'ils appelaient la tyrannie autrichienne, on aurait peine à comprendre qu'il s'agit du même peuple, et d'un fils de Marie-Térèse.

Le 23 décembre, tous les ordres de l'état se rendirent à Ste-Gudule pour y célébrer le service funèbre de l'impératrice. Le cardinal archevêque officiait. La messe terminée, les hérauts d'armes s'approchèrent de l'autel, et le premier d'entre eux énuméra à haute voix tous les titres de la feue majesté: « Marie-Térèse, par la grâce de Dieu, impératrice « des Romains, reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohème, « de Dalmatie, d'Esclavonie, de Croatie, de Galicie, de Lo« domire; archiduchesse d'Autriche, de Brabant, de Lim« bourg, de Luxembourg, de Styrie, de Carinthie, de Car« niole, etc., etc.; comtesse de Hapsbourg, de Tyrol, de « Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Namur, etc., etc. » Après quoi tous les hérauts se retournèrent simultanément

« aucun penchant pour l'étude... Il est difficile jusqu'ici de décider s'il aura beau« coup d'esprit. Je doute cependant qu'il ait jamais un grand génie... » Présomptueux, entêté, opiniâtre, méprisant tout le monde, sauf le militaire, il présageait déjà l'homme qui, trente ans plus tard, faillit briser la vieille monarchie en voulant la réorganiser à sa guise.

Digitized by Google

vers le portrait qui la représentait ornée de ses insignes, dans tout l'éclat impérial, et l'un d'eux s'écria d'une voix lugubre, *elle est morte!* Ce qu'il répéta une seconde et une troisième fois, en ajoutant: *Priez Dieu pour son âme!* En même temps il jeta par terre le caducée qu'il tenait à la main, puis il se prosterna ainsi que les autres hérauts; alors le clergé entonna le *de profundis*, et un long sanglot se fit entendre sous les voûtes de l'immense basilique.

Les absoutes finies, les rois et hérauts d'armes vinrent se placer devant l'autel. Le premier roi d'armes, dit *Toison-d'Or*, alla reprendre sur l'autel l'épée de souveraineté qu'il y avait déposée, et la tenant par la poignée, la pointe en haut, il cria d'une voix forte: *Vive S. M. Joseph II, notre souverain!* et alors le cardinal-archevêque chanta le *Te Deum* au milieu des fanfares.

Il n'en était cependant pas chez nous comme en France, où l'on disait tout simplement: *le roi est mort, vive le roi!* Il y avait une solennité dans laquelle le peuple tenait sa place: nous aurons occasion d'en parler plus tard.

Jamais la Belgique n'avait été aussi calme ni aussi heureuse que sous le règne qui venait de s'écouler. Car combien n'avait-elle point souffert pendant les longues guerres du XVI^e^ siècle, continuées pendant une grande partie du siècle suivant! Que de fois n'avait-elle pas été ravagée par les armes de Louis XIV, durant la seconde moitié du XVII^e^ siècle! et lorsqu'au commencement du XVIII^e^, l'Europe, poussée à bout, se conjura contre ce roi conquérant et despote, une terrible lutte s'engagea et se termina encore chez nous. Toute industrie était anéantie; et la dépravation des mœurs avait suivi la même progression que la misère publique. Mais ces plaies s'étaient cicatrisées comme d'elles-

Digitized by Google

mêmes, pendant les trente dernières années de Marie-Térèse. On ne voyait guère alors de ces fortunes rapides qui se font aujourd'hui par les entreprises commerciales, par les spéculations, par les jeux de bourse, et qui sont parfois suivies de ruines si épouvantables. Nos ancêtres vivaient d'épargne, et n'avaient pas ces habitudes de luxe et de jouissances qui nous obligent à beaucoup gagner, c'est-à-dire, à beaucoup risquer pour pouvoir beaucoup dépenser. Ils avaient une existence calme et douce, chacun dans sa vigne et sous son figuier, qui allait bien au caractère belge de cette époque. La voix du peuple ne se trompait donc point dans les larmes qu'elle donnait à cette grande reine.

Marie-Térèse avait laissé à son fils un empire immense, florissant, consolidé par l'amour de ses sujets. Elle avait opéré une foule d'améliorations réclamées par les progrès du temps, dans l'intérêt du pays, sans secousse et sans violence (1). Elle tenait surtout à les conserver en paix, di-

(1) Marie-Térèse institua plusieurs académies pour le perfectionnement des sciences et des beaux-arts, fonda un grand nombre de maisons d'éducation, réforma les écoles publiques, accorda des récompenses à ceux qui perfectionnaient une branche quelconque d'industrie et tourna particulièrement son attention vers l'agriculture, à qui elle dédia une médaille comme à *la nourrice de tous les arts* (ARTI ARTIUM NUTRICI) (*a*). Elle renferma le droit de chasse dans des limites plus étroites; modéra la féodalité dans la Bohême : pour prévenir certain genre de captation, elle

(*a*) Voici ce que disait à l'ouverture de son cours d'économie politique, l'un des plus zélés propagateurs de l'industrie en France, M. Michel Chevalier. « Je choisis à dessein ici le soc de charrue comme l'emblème de l'industrie, pour montrer que je n'en sépare pas l'agriculture... L'industrie est agricole, elle est manufacturière, elle est commerciale. Mesurée au nombre des hommes qu'elle occupe, à la valeur des produits qu'elle crée, comme à son heureuse influence sur la santé de l'âme et du corps, *l'agriculture est le premier des arts.* Tel est, vous le savez, le titre qu'on lui décerne dans les discours officiels, quoique les actes ne répondent pas toujours aux paroles. C'est elle qui, lorsque l'honneur national offensé contraint les peuples d'en venir à

Digitized by Google

sant que c'est là le principal but d'une sage administration. Elle pensait que le meilleur gouvernement est celui qui se fait le moins sentir; que l'ordre ancien est toujours le plus solide: aussi quoiqu'elle ne manquât ni d'activité ni de fermeté au besoin, elle observait plus qu'elle n'agissait.

Le règne de Marie-Térèse nous présente un heureux et rare exemple de cette royauté paternelle, fondée sur l'amour et la crainte respectueuse, et inspirant aux peuples une sorte de sentiment religieux. C'était le gouvernement de la famille appliqué sur une plus large échelle. Il nous est difficile de bien comprendre un tel régime, aujourd'hui que l'autorité ne semble plus qu'une délégation populaire. Joseph dénatura ce vieux et commode système, véritable lit de repos de la monarchie, et prépara sans le savoir les voies au système nouveau. La prudence de sa mère lui parut timidité et faiblesse: dominé par une soif immense de renommée, il voulait être à la fois législateur, réformateur et guerrier, choses difficiles à concilier. Les lauriers du grand Frédéric et la renommée de la grande Catherine troublaient son sommeil. Il répétait souvent qu'il fallait une guerre pour illustrer un règne. Il oubliait que cette guerre pouvait n'être pas heureuse, et qu'elle devait toujours coûter du sang.

Caractère de Joseph II.

défendit à tout ecclésiastique d'être présent à la rédaction d'un testament; elle fixa l'entrée en religion à vingt-cinq ans accomplis; supprima le droit d'asile dans les églises et les couvents, etc. (William Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche: Règne de Marie-Térèse*, années 1770-1780.)

l'horrible extrémité de la guerre, fournit à la patrie ses plus robustes défenseurs, modestes Cincinnatus pressés de retourner à leurs labeurs obscurs quand ils ont sauvé le pays. L'économie politique, si elle oubliait l'agriculture, tomberait dans la même erreur qu'un astronome qui omettrait le soleil dans le tableau des cieux. »

Digitized by Google

JOSEPH II

ET LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE.

—

Grande diversité d'opinions sur Joseph II.

Je demande la permission de m'arrêter quelque temps à Joseph II. Ici les points de rapprochement avec le règne de Guillaume deviennent plus nombreux et plus frappants. On a écrit des choses fort intéressantes sur la révolution brabançonne; mais il me semble qu'on a trop négligé d'examiner les causes générales qui l'ont provoquée. Ceux qui considèrent la Belgique, en 1780, comme un foyer d'obscurantisme, comme un reste pétrifié du moyen âge, ont dû trouver très-belles et très-hardies les réformes de Joseph II, et ils l'en ont en effet beaucoup loué. Mais d'autres ont osé douter qu'une nation paisible et heureuse eût besoin d'être aussi complétement régénérée. Joseph II était, comme presque toutes les puissances, comme presque toutes les sommités sociales de l'époque, l'élève de la philosophie du XVIII^e^ siècle. Mais ce qui le distinguait de ses confrères en philosophie et en royauté, c'est qu'il eut le malheur de mettre en pratique, à ses dépens, certains systèmes, non encore expérimentés, et aussi funestes aux princes qu'aux peuples.

Il fut l'élève de la philosophie du 18e siècle.

Cette séduction que la France exerçait alors sur l'Europe, elle la devait en grande partie à ses écrivains, et en général ils étaient tous hostiles à l'ordre existant. Au XVII^e^ siècle, les hommes de lettres s'occupaient peu des affaires publiques; ils ne cherchaient point à jouer un rôle

Digitized by Google

dans le monde, bien moins encore à le diriger. Chacun, par conviction, par bienséance ou par crainte, respectait la religion, les lois et le gouvernement: c'est sous cette triple influence que furent composés des chefs-d'œuvre qui dureront et croîtront aussi longtemps que le sentiment du juste et du beau. Alors l'instruction était religieuse et elle était presque toute concentrée dans les mains du clergé. Mais dans le siècle suivant les rôles changèrent : les prêtres ne furent plus les précepteurs des grands et des rois, bien qu'ils le fussent encore des peuples : c'étaient les écrivains philosophes. Voltaire, D'alembert, Diderot, Raynal, Grimm, Laharpe, correspondaient avec les plus grands souverains de leur temps et tenaient le sceptre de l'opinion. On connaît les relations des trois premiers avec le roi de Prusse et avec presque tous les princes du Nord. La grande Catherine appelait Diderot à sa cour; et elle voulait confier l'éducation de ses enfants à D'alembert. Le duc de Parme nommait l'abbé de Condillac instituteur du jeune infant. Les Polonais et les Corses consultaient Rousseau et Mably sur la réforme de leur gouvernement. L'esprit anti-catholique avait envahi tous les trônes (1). Choiseul, d'Arenda, Pombal, semblaient s'être donné le mot pour frapper au cœur la puissance spirituelle, qu'on se plaisait à représenter comme si formidable, depuis que personne ne la défendait

La cour de Marie-Térèse est imbue des mêmes principes.

(1) Cette conjuration des rois et des grands contre Dieu et son Eglise, qui précède toujours la révolte des peuples contre les grands et les rois; ce Dieu qui se rit de leurs vains efforts, et dans sa colère brise peuples et trônes comme le potier brise un vase d'argile mal façonné, c'est de l'histoire de tous les âges; c'est celle des siècles passés, et ce sera celle des siècles à venir. Tout cela, a été dit depuis trois mille ans par un historien qui ne ment jamais : « Astiterunt reges terræ, et principes con- « venerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus — Dirumpa- « mus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum! — Qui habitat in-

Digitized by Google

plus (1). La cour de la pieuse Marie-Térèse elle-même, n'avait pas échappé à cette universelle contagion. Kaunitz en

« cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos. — Tunc loquetur ad eos in ira « sua; et in furore suo conturbabit eos... — Reges eos in virga ferrea, et tanquam « vas figuli confringes eos. — Et nunc reges intelligite; erudimini qui judicatis « terram... »

(1) Cette époque est surtout remarquable par la destruction de l'ordre des jésuites, à laquelle prirent une part très-active quelques-uns des personnages que je viens de nommer. Les philosophes avaient formé des associations dont le vaste réseau couvrait la France et l'étranger. Ils dominaient les académies et les parlements; ils avaient des affiliés partout; ils étaient les maîtres de la presse, et par conséquent de l'opinion; ils distribuaient la popularité; ils étaient les amis, les conseillers des princes, de leurs ministres et de leurs maîtresses: en France, madame de Pompadour les protégeait hautement. Les jésuites étaient l'avant-garde de l'Eglise contre l'hérésie. La philosophie du XVIII^e^ siècle, fille de la réforme, les poursuivit jusqu'à mort, avec cette haine instinctive et furieuse qu'elle avait puisée dans les flancs de sa mère. Elle dénatura leurs doctrines et leurs œuvres; elle méconnut les services qu'ils avaient rendus à la religion en la défendant, et à la jennesse en l'instruisant. On représenta comme des gens d'intrigues et d'ambition, ces hommes qui abandonnaient leurs familles et leur patrie pour conquérir des âmes à Dieu chez des peuples lointains et barbares; ces hommes qui, pour accomplir leur sainte mission, s'exposaient à des travaux et à des périls dont nos oreilles délicates auraient peine à supporter seulement le récit. On sentit qu'il fallait les calomnier pour les tuer, et on les calomnia. C'était une vieille tactique: « Il faut tuer les jésuites, qui sont nos ennemis, disait Calvin, ou bien les chasser, ou tout au moins les accabler *par le mensonge* et *la calomnie! Jesuitæ vero, qui se maximè nobis opponunt, aut necandi, aut si hoc commodè fieri non potest, ejiciendi,* AUT CERTÈ MENDACIIS ET CALUMNIIS OPPRIMENDI SUNT (*a*). » Et la victoire devait nécessairement rester aux philosophes: le gouvernement, les jansénistes et les gens de lois les secondaient admirablement. Voltaire, en apprenant la proscription des jésuites, s'écrie: « Les classes du parlement croient servir la religion; ils servent *la raison* sans s'en douter; *ce sont les exécuteurs des hautes œuvres de la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir...* Je vois tout en ce moment couleur de rose; je vois d'ici les jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les jésuites de mort violente;... les prêtres mariés, la con-

(*a*) *Calvin.* Apud Becan., t. I. Opusc. 17, Aphor. 15, *de modo propagandi calvinismum.*

Digitized by Google

était imbu (1). Léopold, secondé de l'évêque Scipion Ricci, avait essayé d'asservir la religion en Toscane, avant que Joseph II, son frère, se mît à violenter la Belgique. Enfin,

fession abolie et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive... » Mais Voltaire n'avait pas tout vu! Vingt ans plus tard, *sous le règne de la déesse Raison*, on vit rois, parlements, jansénistes et philosophes, rouler pêle-mêle sur l'échafaud!...

(1) « Dès l'an 1759, le gouvernement autrichien, (*a*), songeait à la promulgation d'une loi sur les mariages (qu'on voulait rendre indépendants de la juridiction ecclésiastique)... Mais la cour de Rome s'en étant amèrement plainte, et comme on était en temps de guerre, où la bonne politique conseillait d'éviter toute contestation avec telle puissance que ce fût, Kaunitz manda au conseil de Bruxelles de laisser reposer l'affaire. On la reprit en 1768: alors l'impératrice prescrivit que la loi à porter fût basée sur les fameux principes arrêtés par elle pour servir de règles à ses tribunaux et magistrats dans les matières ecclésiastiques, principes où elle établissait entre autres qu'à l'exception de la prédication de l'évangile, du soin du culte, de l'administration des sacrements, en tant qu'ils sont purement spirituels, et du soin de la discipline interne de l'église, il n'y avait aucune sorte d'autorité, aucune prérogative, aucun privilége, aucun droit quelconque que le clergé ne tînt uniquement de la volonté libre des princes de la terre; *que l'autorité du sacerdoce n'était pas même arbitraire et entièrement indépendante quant au dogme, au culte et à la discipline: le maintien de l'ancienne pureté du dogme, ainsi que la discipline et le culte étant des objets qui intéressent si essentiellement la société et la tranquillité publique, que le prince, en sa qualité de souverain chef de l'état et de protecteur de l'Eglise, ne pouvait permettre à qui que ce fût de statuer sans sa participation sur des matières d'une aussi grande importance, etc.* »

Voilà les *libertés germaniques* que le cabinet autrichien voulait faire prévaloir déjà sous la pieuse Marie-Térèse! Cette dépêche est empreinte du mauvais esprit de Kaunitz, que l'impératrice employait à cause de la haute idée qu'elle avait de son habileté diplomatique, depuis le fameux traité de 1756, qui unit la France à l'Autriche. Kaunitz, homme superficiel, égoïste, immoral et irréligieux, fit grand tort au gouvernement de Marie-Térèse, et en fit plus encore à celui de Joseph II, dont il fut à la fois le conseil et le flatteur.

Nous parlerons plus loin de son *Rapport à l'impératrice, pour restreindre les droits des états de Brabant*, et de sa *correspondance avec l'abbé Dufour* et autres, *pour l'établissement du grand séminaire à Louvain*. Il suffit de lire ces pièces pour se faire une juste idée du caractère de ce ministre.

(*a*) Gachard *Analectes belgiques*, t. I, p. 465.

Digitized by Google

ses courtisans, ses ministres, ses généraux, avaient adopté les mêmes sentiments.

La philosophie a eu ses phases diverses et ses envahissements progressifs. D'abord, elle s'est attaquée à l'ordre religieux, puis à l'ordre politique et civil; puis dans l'absence et la subversion totale des principes, on n'a plus aperçu pour ainsi dire que l'ordre extérieur de la société, et on a pensé que l'unique devoir des gouvernements était d'améliorer la condition des peuples en augmentant indéfiniment la somme de leurs jouissances matérielles et de leurs richesses. Voltaire, qui fut l'enfant et le héros de son siècle, voulait substituer à l'autorité et à la parole divine ce qu'il appelait *la raison* et *la tolérance universelle* ; il voulait ôter à l'Eglise le gouvernement des esprits pour le donner aux philosophes, parce qu'il sentait que l'empire des intelligences est vraiment l'empire du monde. La propagation de ces maximes, qui fascinèrent presque toute la génération contemporaine, présente un phénomène peut-être inouï dans les annales de l'humanité; car aucun législateur n'avait encore imaginé qu'il fût possible d'établir et de conserver une société quelconque sans religion positive, sans sacerdoce et sans culte. Toutefois cette étrange philosophie n'en forma pas moins une alliance intime avec plusieurs gouvernements. Jaloux d'étendre despotiquement leur autorité sur les doctrines et sur les hommes, philosophes et souverains se trouvèrent assez bien d'accord tant qu'il ne s'agit que de renverser un ennemi commun. Plus tard on devait apprendre qui resterait le maître du champ de bataille, et qui aurait été pris pour dupe.

La philosophie attaque d'abord l'ordre religieux.

Ce qui choquait surtout Voltaire, le plus redoutable

Digitized by Google

ennemi du catholicisme depuis Luther, Voltaire, homme de luxe et de plaisir, avide de popularité et de domination, qui avait des terres, des paysans et qui tenait surtout à ses droits seigneuriaux, ce n'était point ce mélange de corruption, d'arbitraire et de pouvoir absolu dans le gouvernement, cette opulence excessive des classes élevées, et cette misère profonde du pauvre peuple qui portait presque seul en France toutes les charges de l'état, c'était de sentir encore des résistances quelque part au despotisme suprême qu'il voulait exercer sur la raison de son siècle. Cette grande thèse de l'inégalité politique, qui ébranle aujourd'hui la société comme un Ætna, et qui la renverserait bientôt, si le catholicisme périssait, restait tout entière. Rousseau s'en saisit. Mais Rousseau ne se contenta point de poursuivre les abus : il aurait eu trop peu de lecteurs. Il remua les passions; il mêla la politique et le roman; il fit la peinture et la satire de la société existante, et lui opposa celle qu'il avait créée dans sa séduisante et chimérique imagination.

Voltaire et Rousseau, qui ne s'entendaient guère pour le fond de leurs systèmes, se trouvèrent d'accord pour renverser le pouvoir de l'Eglise. « Jésus, dit ce dernier, ayant « établi sur la terre un royaume spirituel, sépara le sys- « tème théologique du pouvoir politique, fit que l'état « cessât d'être un et causa des divisions intestines qui « n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens.... Ce- « pendant comme il y a toujours eu un prince et des lois « civiles, il est résulté de cette double puissance un per- « pétuel conflit de juridiction qui a rendu toute bonne po- « lice impossible dans les états chrétiens; et on n'a jamais « pu savoir à qui, du maître ou du prêtre, on devait

Digitized by Google

« obéir (1). » L'homme et le chrétien ne sont rien pour lui; il veut des citoyens comme à Sparte. Ce droit des gouvernements civils sur les croyances, cet empire absolu sur ce qu'il y a de plus naturellement libre au monde, c'était au nom de la tolérance et de la raison qu'on osait le proclamer! La philosophie du XVIII^e^ siècle, née du protestantisme, ne fit dans ses plus grands écarts que tirer la dernière conséquence de ses principes : écraser le pouvoir spirituel; donner tout au pouvoir civil, pour s'en emparer ensuite, tel semble avoir été le but constant de sa tactique.

Ces doctrines, propagées par la presse, furent importées en Allemagne où elles trouvèrent le terrain préparé et ne causèrent pas moins de ravages qu'en France. Depuis longtemps en Autriche on s'efforçait de rendre difficiles et rares les relations du clergé avec Rome par le *placet;* on défendait au représentant du S. Siége de visiter les universités, jadis soumises à l'inspection ecclésiastique, sous prétexte que c'était des établissements de l'état; et l'on s'empara même d'une partie des biens des couvents et des paroisses pour les distribuer à des institutions laïques, sans demander l'assentiment du pouvoir spirituel.

Joseph II devenu corégent à la mort de François 1^er^ (1756) embrassa avec ardeur des principes qu'il avait sucés pour ainsi dire avec le lait et il résolut de les appliquer largement dès qu'il serait à la tête du pouvoir. Lorsqu'il y parvint (1780) il trouva sa voie toute tracée dans un livre qui avait eu en Allemagne un immense retentissement. Nous voulons parler du Justus Fébronius de l'évêque de Hontheim (2). Le Fébronius.

(1) *Contrat social*, c. 8.

(2) J. N. de Hontheim, suffragant de l'électeur de Trèves, né en 1701, mourut

Digitized by Google

grand dessein de Hontheim, dit Feller, était de prouver que le gouvernement de l'Eglise n'est ni une monarchie pure, ni une monarchie tempérée par une aristocratie, mais une véritable démocratie. Selon lui, les évêques, les pasteurs, les gouverneurs de l'église reçoivent leur juridiction ou le pouvoir des clefs, non de Jésus-Christ, mais du corps de l'Eglise ou des fidèles et ne peuvent l'exercer que sous le bon plaisir de ceux-ci (1). « Il contestait au pape sa juridiction sur les évêques, ne reconnaissant en lui que l'exécuteur faillible des canons, il établissait ainsi la légitimité de l'appel du S. Siége au concile œcuménique. Il conseillait à l'Eglise de revenir à l'état où elle était, suivant lui, lors des quatre premiers conciles œcuméniques; et pour atteindre ce but *il invitait les évêques à s'allier avec les princes*. Les sentiments de Hontheim étaient ceux de presque tout l'épiscopat allemand, et surtout des archevêques Rhénans, qui depuis longtemps se voyaient avec déplaisir, eux puissants électeurs, dans la dépendance spirituelle de Rome. Ils firent de ces doctrines la base de leurs griefs contre le S. Siége; et en matière ecclésiastique le Fébronianisme fut le *credo* de l'administration autrichienne (2). » Nous n'avons pas besoin de dire que le Fébronianisme trouva des contradicteurs et fut victorieusement réfuté.

Cette grande question du pouvoir de la papauté si vivement débattue, surtout depuis Luther, est aujourd'hui par-

en 1790 à son château de Mont-Quintin, près de Virton, province de Luxembourg.

La première édition du Fébronius parut à Bouillon, en 1763.

(1) *Biographie universelle*, article *Hontheim*.

(2) Voy. l'article intitulé, *Le Concordat Autrichien*, par le Dr Buss, dans le 43e vol. du *Correspondant*.

Digitized by Google

faitement claire pour tous les esprits de bonne foi. Le Christ en disant à Pierre : « tu es Pierre, et sur cette pierre « j'établirai mon église, » n'a parlé ni pour un homme, ni pour un jour, mais pour tous les hommes et pour tous les siècles; car Dieu ne parle pas autrement. Il voulait affermir à jamais l'édifice dont il venait de jeter les fondements, et contre lequel l'enfer ne devait point prévaloir. Dans le système des ennemis de l'église le Christ n'aurait rien fondé, rien constitué ; il aurait simplement livré son œuvre aux éternelles disputes des hommes. Pour juger de quel côté est la vérité, il suffit de voir ce que de nos jours les sectaires et les partisans du libre examen ont fait du christianisme.

C'était une bonne fortune pour Joseph II, qui ne rêvait qu'uniformité et centralisation, qui voulait unir l'autorité civile et l'autorité religieuse, en les confondant, et en se plaçant lui-même au-dessus de l'une et de l'autre, que de pouvoir s'appuyer sur un livre émané d'un évêque et qui imprimait suivant lui le sceau de la légitimité à ses entreprises contre Rome. Dans ce système on daignait reconnaître encore au Pape certaine juridiction, quant au dogme, mais on lui déniait toute autorité quant à la discipline et au culte. Son droit de suprématie était borné *aux choses sacrées*, et encore prises dans un certain sens : il avait le *jus in sacra ;* mais le gouvernement avait, lui, le *jus circa sacra ;* et au moyen de ce droit ou de cette distinction, rien ne pouvait se faire dans l'Eglise sans sa permission. L'empereur s'attribuait le *domaine éminent* sur tous les biens ecclésiastiques. Les légistes, d'accord avec certains théologiens, avaient établi cela d'une manière si péremptoire, que Joseph en spoliant les corporations et les couvents ne

Digitized by Google

faisait que reprendre, en toute sûreté de conscience, disait-il, ce qui avait été jadis abusivement distrait du domaine de l'état. Enfin on peut dire que, de fait, l'Eglise n'existait plus comme Eglise. Joseph pouvait s'écrier, *l'Eglise, c'est moi !* Ces principes, appliqués d'abord en Autriche sans opposition sérieuse dela part du clergé, le furent bientôt en Belgique où ils excitèrent une conflagration générale.

Febronius frappé d'anathème par Clément XIII, se retracta publiquement ; mais le livre jeta de profondes racines et fournit des armes aux ennemis du catholicisme déjà trop puissants. La détestable législation de Joseph II lui survécut pendant plus de 60 ans. L'Eglise enlacée depuis trois quarts de siècle dans les liens d'une bureaucratie tracassière, envahissante et toujours hostile, ne put se dégager de ses entraves, même sous les empereurs les plus pieux, parce qu'ils n'osaient trancher dans le vif. La presse en Autriche était censurée ; mais elle était libre pour le mal, et non pour le bien, libre pour l'attaque, et non pour la défense. Aussi nulle part la révolution de 1848 ne trouva les esprits mieux préparés pour un bouleversement général. Le gouvernement et tous ceux qui l'appuyaient, furent balayés en peu d'instants. Heureusement le sceptre passa dans les mains d'un jeune empereur, plein de courage et de piété, qui ouvrit les yeux sur l'abîme où penchait la monarchie. François-Joseph se hâta de rendre au catholicisme ses libertés les plus vitales. Que Dieu donne à François-Joseph assez de force et assez de jours pour achever et consolider son œuvre de réparation !

Joseph voulait voir ses vastes états manœuvrer comme ses armées, au commandement de leur chef, par mas-

Digitized by Google

ses, par divisions, par pelotons et jusqu'au dernier homme.

Avec une confiance illimitée dans ses lumières, et le dédain le plus absolu pour ce qu'on appelait les abus du passé, il renversait pour reconstruire, et ne doutait nullement du succès. Il croyait que tout est possible au législateur; que tout est du domaine du gouvernement : religion, rites, mœurs, usages, instruction : il confondait tout cela dans la police et l'administration de l'état. Il croyait pouvoir façonner les peuples sous ses artistes mains, comme le potier façonne une argile brute. Philosophe, philantrope et despote, il voulait opérer ces changements pour le plus grand bien de l'humanité, même malgré elle : toutes les volontés devaient fléchir devant sa volonté haute et suprême. Peu de rois ont autant contribué à discréditer la monarchie pure aux yeux des nations, que Joseph II.

Ses démêlés avec la Hollande.

Sous prétexte de défendre l'indépendance et la dignité de sa couronne contre la Hollande, voyant celle-ci engagée dans une lutte inégale avec l'Angleterre, et se croyant fort de l'alliance intime qui l'unissait avec la France, il enjoignit au cabinet de La Haye de retirer ses garnisons des forteresses belges; et sans attendre la réponse, il les fit à l'instant démanteler et raser. L'un des résultats de cette mesure fut que les Pays-Bas se trouvèrent sans défense à l'époque de l'invasion française. Les Hollandais rappelant les traités de Westphalie et d'Utrecht et tous les actes qui s'en étaient suivis, représentèrent cette voie de fait comme une infraction au droit public européen; la plupart des puissances prirent parti contre l'empereur (1). Joseph II

(1) Cette question était fort ancienne. « Le prince de Kaunitz (dit William Coxe)

Digitized by Google

avait élevé en même temps un grand nombre de prétentions à charge de la Hollande : puis tout à coup il déclara s'en désister, à condition que la navigation de l'Escaut fût libre, et que ses sujets belges pussent commercer avec les Indes orientales. Pour prouver la force de sa volonté, il fit sortir d'Anvers un seul bâtiment qui, ayant voulu franchir le passage de Lillo, reçut une bordée qui l'obligea d'amener pavillon. Outré de cette avanie, Joseph annonça à l'Europe qu'il allait en tirer une éclatante vengeance ; et puis cédant aux sollicitations de la France, il finit par renoncer à la navigation de l'Escaut, moyennant une somme de dix millions de florins. Cette transaction pécuniaire ne rehaussa ni la gloire, ni la popularité de Joseph dans nos provinces. Mais il tenait si peu à la Belgique, qu'au même moment il cherchait, selon l'énergique expression d'un député des

avait durant son séjour à Bruxelles, pris des renseignements particuliers sur les ressources des Pays-Bas, et tracé un plan pour en améliorer les revenus et en accroître le commerce. Il usa donc de toute son influence pour faire aplanir les obstacles que le traité de la barrière opposait à la prospérité de ces provinces. Il soutint qu'il était honteux pour une puissante monarchie que les places fortes de ses frontières fussent gardées par des troupes étrangères, et représenta le subside annuel comme une marque de dépendance. Kaunitz proposa d'employer tout le revenu des Pays-Bas à l'entretien d'un corps de troupes considérable, par lequel les places de la barrière seraient mieux défendues que par des garnisons hollandaises. Enfin, tandis qu'on négociait le traité d'Aix-la-Chapelle, il engagea Marie-Térèse à faire des représentations à ses alliés; et cette princesse refusa ensuite le payement du subside. Il se fit un échange de mémoires à ce sujet; mais les points relatifs au commerce occasionnèrent des difficultés insurmontables. L'Angleterre et la Hollande prétendirent que les Pays-Bas ne devaient être considérés que comme un dépôt confié à la maison d'Autriche. Elles soutinrent que, selon les principes de la grande alliance, le commerce devait être interdit aux habitants de ces provinces. Enfin elles déclarèrent que la révocation du traité de la barrière détruirait le lien qui unissait les trois puissances... Cette réponse blessa vivement Marie-Térèse, qui s'écria : « Ne suis je donc pas souveraine dans les Pays-Bas? N'est-il pas de mon

Digitized by Google

états du Brabant, à la *brocanter* contre la Bavière (1). Les deux partis étaient d'accord sur tous les points; le marché allait être conclu; la Russie et la France appuyaient l'empereur, lorsque la Prusse, cette éternelle rivale de l'Autriche, sonna l'alarme et tout fut rompu. Il était nécessaire de rappeler ces faits pour expliquer les ressentiments de la Hollande et de la Prusse contre Joseph II, et l'appui qu'elles prêtèrent quelques années plus tard aux insurgés brabançons.

Les états de l'empereur étaient régis par des lois différentes : quelques-uns d'entre eux, tels que la Belgique et la Hongrie, avaient conservé de vieux priviléges qui gênaient beaucoup l'exercice du pouvoir absolu, tel qu'il l'entendait. Il résolut de les administrer tous, d'après des principes uniformes. D'un autre côté, pour subvenir aux frais de ses

« devoir de protéger des sujets qui trop longtemps ont été opprimés par le traité « de la barrière et privés des avantages dont jouissent toutes les autres nations! » Toutefois l'impératrice, voyant cette résistance opiniâtre, n'osa passer outre de crainte d'une rupture complète.

(1) Du reste, il ne faisait que suivre en cela les traditions de ses devanciers, qui tous semblaient ne chercher qu'une bonne occasion de se défaire de nous. Par le traité de Versailles, du 1er mai 1757, traité qui ne fut point ratifié, mais qui n'en est pas moins (dit Schoell) un monument historique très-curieux, Marie-Térèse offrait de céder à la France la souveraineté de Chimai et de Beaumont, les villes et ports d'Ostende et de Nieuport, les villes d'Ypres, de Furnes, de Mons, le fort de Knoeque et une lieue du territoire à l'entour desdites villes et forteresses: elle promettait en outre d'abandonner *le reste des Pays-Bas* à l'infant duc de Parme et à sa postérité mâle et féminine, en se réservant uniquement: 1° la voix aux diètes de l'empire, annexée à la possession du cercle de Bourgogne; 2° la collation de l'ordre de la Toison d'or; 3° les armoiries et les titres de la maison de Bourgogne: le tout à condition que la France ferait cause commune avec elle dans la guerre qu'elle se préparait à déclarer au roi de Prusse, pour lui reprendre la Silésie. William Coxe (*Histoire de la maison d'Autriche*, règne de Marie-Térèse), représente le prince de Kaunitz comme le meneur de toute cette affaire.

Digitized by Google

nombreuses armées et aux grandes entreprises qu'il méditait, il lui fallait beaucoup d'argent; or ses peuples étaient déjà surchargés : il jeta donc les yeux sur les biens des maisons religieuses ; et sous le prétexte de rendre des terres à la circulation et des bras au travail, conformément aux doctrines des économistes alors très en vogue, il se mit à en supprimer un grand nombre. Un de ses premiers actes, en prenant possession du trône, avait été de fermer la plupart des couvents dans ses états d'Allemagne. Trente-six mille religieux des deux sexes se trouvèrent réduits, par suite de ses réformes, à 2,700. Joseph II, dont les journaux du temps rapportaient chaque jour, avec une certaine ostentation, d'admirables traits de bienfaisance individuelle, arrachait impitoyablement de leurs asiles un nombre infini de vieillards, d'infirmes et de femmes, la plupart sans moyens d'existence, et les rejetait dans le monde avec une chétive pension, mal payée. Celui qui se trouvait trop à l'étroit dans les vastes états de la monarchie autrichienne, ne pouvait laisser en repos dans leurs cellules de pauvres religieux, *inutiles* selon lui, parce qu'ils ne faisaient que prier Dieu; parce qu'ils jugeaient le monde, en pleine santé, comme les plus grands monarques en jugent d'ordinaire à leurs derniers moments. Quelques-uns de ces ordres tombaient, dit-on, dans le relâchement, et d'autres n'étaient plus nécessaires. Mais était-ce une raison pour renverser ceux dont la société ne pouvait se passer? Comment les ont remplacés nos philantropes? Demandez-le aux pères de famille dont ces religieux instruisaient les enfants ? demandez-le au peuple dont ils soulageaient les misères? au peuple qui a sollicité leur rappel dès que l'on a reconstitué l'ordre politique et religieux? Et ceux même qui se

Joseph supprime les couvents.

Digitized by Google

vouaient à la *contemplation*, à la prière, aux macérations, étaient-ils pour cela *inutiles* dans ce monde? N'est-il pas bon que quelques hommes protestent par leurs exemples en faveur de certaines vertus que les hommes croient impossibles, parce qu'ils n'ont pas le courage de les pratiquer? Aux yeux de la vraie philosophie, qu'y a-t-il de plus *utile* que cette lutte de l'être faible par sa nature, fort par sa volonté, qui s'élève au-dessus de lui-même en s'appuyant sur Dieu (1)?...

Les couvents supprimés par l'empereur devaient être transformés en casernes, en hôpitaux, en maisons d'instruction. Mais le produit de leurs biens vendus entra dans une caisse dite *de religion*, dont on ne rendit jamais compte. Rien n'échappait à la tyrannie minutieuse de Joseph. Jamais homme ne porta plus loin la manie de réglementer. On ne pouvait faire un pas sans trébucher dans quelque édit nouveau. Il enlançait le sacré et le profane, les vivants et les morts dans ses filets législatifs. Il réforma la liturgie catholique (2); il inventa un nouveau catéchisme philosophique et moral, régla le costume des religieuses, fixant jusqu'à la hauteur de la guimpe et la largeur du bandeau,

Multitude de réformes dans l'église.

(1) Joseph ramenait tout à l'utilité matérielle et n'en connaissait point d'autre. Passant par Milan il envoya aux religieuses d'un pauvre couvent plusieurs pièces de toile, avec ordre d'en faire des chemises pour ses soldats; *afin*, disait-il, *de donner quelque occupation à ces nones*. Il se plaisait surtout à humilier les ministres de la religion et ne répondait à leurs plaintes qu'en termes durs et insultants. Ecrivant un jour à Clément Venceslas, électeur de Trèves, qui lui avait adressé des représentations sur ses nouveaux plans d'organisation ecclésiastique, il lui disait : « Je n'aurais pas même pris la peine de vous répondre, si la pluie ne m'accordait « quelques instants pour moraliser avec vous, au lieu de passer la revue de mes « soldats, etc. »

(2) Il ordonna, entr'autres, que la fameuse bulle *unigenitus* fut retranchée du rituel.

Digitized by Google

leur chant, leur discipline et les heures de leurs prières; il voulut que le mariage ne fût désormais considéré que comme contrat civil; déclara le divorce facultatif; accorda aux enfants naturels le droit de succéder à leurs parents; défendit de rendre aux morts les honneurs funèbres, sous prétexte que tout est de niveau dans la tombe (1). Il dépouilla les images des saints de leurs ornements; abolit les pélerinages et les confréries, et porta le coup le plus sensible aux Belges et surtout aux Flamands, en supprimant leurs kermesses. L'antique religion, avec ses pompes et ses cérémonies, avait conservé son empire et se mêlait à tout dans notre heureuse patrie. Chaque corps de métier, chaque confrérie avait son patron et ses solennités. Il se peut que le nombre en fût devenu trop considérable; mais Joseph, au lieu d'émonder l'arbre, voulait le déraciner (2). Le christianisme en abolissant les fêtes immorales ou cruel-

(1) Ce respect que tous les peuples, civilisés et barbares, éprouvent pour la cendre des morts, Joseph ne le ressentait point. Il poussa le fanatisme philosophique jusqu'à défendre « de mettre les corps dans des cercueils: il voulait qu'on les en- « terrât cousus dans des sacs; attendu, portait l'ordonnance, qu'il faut ménager « le bois! » Vers le commencement de son règne des commissaires impériaux se rendirent à la chartreuse de Gaming, fondée par Albert de Saxe, qui y était enterré. « Nous avons (disaient ces commissaires, dans leur rapport) jeté les restes du « vieux duc hors de son tombeau, parce qu'il était en plomb et qu'on pouvait en « tirer parti au profit du trésor! » Joseph devançait encore ici les révolutionnaires de 93, qui jetaient les rois hors de leurs tombeaux, et hors de leurs trônes! En vérité, on pourrait se demander si ce pauvre empereur avait la tête et le cœur bien sains?

(2) Interrogez les âges et vous verrez que la religion a eu raison en toutes choses. Ces jours de repos avaient été primitivement introduits dans un intérêt de liberté et d'humanité: à une époque où la servitude féodale pesait lourdement sur le peuple, la religion seule osait implorer quelques moments de relâche pour des malheureux condamnés à un travail excessif au profit des maîtres parfois avides et cruels.

Digitized by Google

les du paganisme auquel il succédait, avait dû les remplacer par des divertissements plus conformes à son esprit. Les fêtes chrétiennes qui s'inspirent de toute la nature, variées, charmantes, magnifiques comme elle, où tous les arts sont conviés, étaient devenues les spectacles du peuple, à qui l'on sait qu'il faut des spectacles. Otez-lui l'innocente séduction de ces cérémonies religieuses, et vous le verrez infailliblement retourner aux spectacles païens. C'est ce que Joseph méconnut, aveuglé qu'il était par son fanatisme. Comme il avait surtout à cœur d'affaiblir le pouvoir du Souverain Pontife, il enjoignit aux évêques de ne publier aucune bulle *non placetée*, et il défendit à tout ecclésiastique, soit séculier, soit régulier, de reconnaître la juridiction d'aucun supérieur établi hors de ses états. Le grand Frédéric, qui parlait bien comme les philosophes, qui les recevait à sa table et faisait volontiers avec eux assaut de saillies licencieuses et impies, mais qui n'était pas homme à compromettre sa couronne pour essayer de leurs théories, blâmait hautement ces entreprises. « Chez moi, disait-il, « chacun reste comme il est, et je respecte le droit de pos- « session sur lequel la société est fondée. Il en est tout au- « trement chez mon frère le sacristain. » Mirabeau, qui le croirait! n'attaqua pas moins énergiquement cette monomanie révolutionnaire. « On a, dit-il, beaucoup applaudi « aux changements intérieurs que l'empereur a opérés dans « ses états. Que de choses il y aurait à répondre à ces élo- « ges! Mais du moins les panégyristes de Joseph II de- « vraient-ils nous apprendre quelle justice ils trouvent à « expulser de sa profession un citoyen qui l'a embrassée « sous la sanction des lois. Je le dis nettement: il y a au- « tant d'injustice à chasser un moine ou une religieuse de

Digitized by Google

« leur retraite, qu'à chasser un particulier de sa maison.....
« Un des plus grands malheurs de ces maîtres du genre
« humain, c'est de vouloir toujours que le peuple qui leur
« est soumis soit heureux (ou plus heureux, comme ils di-
« sent) à leur mode. Quand il ne faut que vouloir pour être
« obéi, on s'égare dans un labyrinthe de contradictions.
« Voyez la multiplicité et l'instabilité des ordonnances de
« Joseph II et de tous ses frères les despotes! » On commença par supprimer quelques corporations religieuses, au nom du prince et de la loi et on confisqua leurs biens; plus tard on supprima l'Eglise et on confisqua ses biens; puis on supprima la noblesse et l'on confisqua ses biens; puis on supprima la royauté et l'on confisqua ses biens; puis l'on confisqua les biens de tous ceux qui étaient riches; puis il se trouva qu'il n'y eut plus de garanties dans la société ni pour les personnes ni pour les propriétés. C'est ce que n'avaient prévu sans doute, ni Joseph, ni les philosophes, ni leurs adhérents; tant il est vrai que l'injustice est féconde, et que toujours à la fin elle retombe sur ses auteurs!

Pie VI va trouver l'empereur à Vienne.

Toutes ces innovations qui se succédaient avec tant de rapidité et de violence émurent le vénérable chef de l'Eglise qui résolut malgré son grand âge et ses infirmités de s'acheminer vers la capitale de l'Autriche, dans l'espoir de ramener l'empereur à de meilleurs sentiments. Il conjura les larmes aux yeux le fils de Marie-Térèse de renoncer à de coupables et dangereuses entreprises. On lui fit de vaines promesses et on l'accabla d'honneurs et de respects dérisoires; car on ne peut guère douter que le plan de Joseph n'eût été de se séparer tout à fait de la cour de Rome s'il eut trouvé plus de docilité dans le peuple et dans le clergé.

Digitized by Google

De retour à Rome, Pie VI, voyant que Joseph s'obstinait de plus en plus dans ses idées, tremblant pour l'empereur autant que pour l'église, lui adressa des représentations pleines d'énergie au fonds, pleines de modération et de douceur dans la forme... « Comme il nous est revenu (dit-il) que vous voulez vous approprier les biens qui appartiennent à l'église, ainsi que ceux dont jouissent les ecclésiastiques domiciliés dans vos états, et que vous vous proposez de pensionner ces derniers, c'est-à-dire, d'agir envers eux comme avec des officiers salariés et *soudoyés*, nous n'avons pu retenir ni concentrer dans notre cœur paternel toute l'amertume qu'y a répandue cette nouvelle désastreuse, et nous avons formé le projet de faire savoir à V. M. que si cette mesure avait lieu, ce serait frapper l'église d'une horrible plaie, au grand scandale de tous les fidèles.

« Quoique nous prenions le plus vif intérêt au bonheur de vos peuples, *nous ne laissons pas de reconnaître librement qu'il ne nous appartient pas d'entrer dans le régime politique et économique de vos états;* c'est pourquoi, *gardant le silence sur tout ce qui s'est fait jusqu'à présent*, nous n'entendons nous plaindre que *relativement aux biens ecclésiastiques*, mis ou laissés par vous à la disposition des laïcs, et nous laissons aussi de côté l'accord fait sur ces mêmes points entre vos prédécesseurs et les peuples de vos provinces.

« Persuadé qu'en réfléchissant sur la violation des intentions qu'ont eues les fondateurs en dotant les églises et les monastères, en vous rappelant les justes réclamations des descendants de ces pieux donateurs, qui s'accordent si bien avec l'équité, V. M. se désistera d'un projet *dont l'exécution ne serait pas sans obstacles*, ce n'est que pour obéir

Digitized by Google

à la voix de notre conscience que nous nous permettons d'en toucher quelques mots...

« A Dieu ne plaise que nous pensions que V. M. ait véritablement la volonté d'outrager ainsi le clergé et l'église, dont elle ne peut vouloir se séparer! Au contraire *nous pensons qu'elle ne songe point à imiter en cela les princes protestants* dont le schisme afflige notre cœur paternel, et nous ne voulons que vous faire connaitre les dangers d'une semblable usurpation... (Rome, le 3 août 1782). »

La réponse de Joseph à cette lettre peint l'homme tout entier: pleine de mépris et d'ironie, orgueilleuse et insultante, elle respire une haine profonde contre l'église catholique et contre son chef, dont les conseils paternels l'eussent préservé de bien des fautes et des malheurs s'il eut été capable de les entendre. « Très-saint père. J'ai l'honneur de répondre *par la voie de la poste* à la lettre que votre sainteté m'a adressée relativement à la nouvelle du dépouillement du clergé, dont, selon ce qui vous a été rapporté, je m'empare des biens, traitant d'ailleurs les ecclésiastiques comme des officiers salariés et soudoyés.

« Il n'est pas douteux que ce rapport ne vienne des personnes *dont les conseils m'ont procuré précédemment l'honneur de votre visite (!)*; et c'est aussi à elles sans doute *que je dois attribuer la preuve nouvelle d'amitié et de zèle apostolique que j'ai sous les yeux.*

« Laissant à part tout le détail, je me borne à vous assurer que les rapports qui vous ont affligé ne sont pas exacts. *Sans avoir recours aux passages de l'écriture, aux sentiments des pères de l'Eglise, que dans tous les temps on a expliqués selon les circonstances et le besoin d'autorité*, je me borne à vous assurer que j'entends une voix qui me dit et

Digitized by Google

très-haut : *qu'étant législateur et conservateur de la religion* (dans mes états) *c'est à moi seul à régler tout ce qui y a rapport...* »

Si l'on en juge par ses propres paroles, Joseph entendait la religion et le catholicisme à peu près à la manière de Henri VIII. Certainement l'homme le plus inutile du monde, à ses yeux, c'était un pape.

De toutes les innovations de l'empereur, celles qui ébranlèrent le plus fortement les esprits furent l'édit du 16 octobre 1786 et ceux du 1er janvier 1787, le premier relatif au séminaire général, et les autres à la nouvelle organisation administrative et judiciaire. Nous ferons connaître d'abord les principales dispositions de l'édit sur l'instruction ecclésiastique.

Édit du 16 octobre 1786, établissant un séminaire général à Louvain.

« Joseph, par la grâce de Dieu empereur des Romains, « toujours auguste; roi d'Allemagne, de Jérusalem, de « Hongrie, de Bohême, etc.; duc de Brabant, de Limbourg, « de Luxembourg; comte de Flandre, de Hainaut, de Na- « mur...; seigneur de Malines, etc., à tous ceux qui les pré- « sentes verrons, salut...

« Le bonheur de nos sujets dont nous sommes sans cesse « occupé exige que nous prenions des mesures pour remé- « dier *à cette corruption de mœurs* qui fait successivement « de nouveaux progrès et dont un des principaux effets, « *aussi funeste à la religion qu'à l'état,* est de substituer « l'amour désordonné de soi-même et de ses convenances « particulières à la charité chrétienne, dont la pratique est « cependant un des premiers préceptes de notre sainte re- « ligion et la vraie source du bien de la société en général « et de chaque individu en particulier. Les efforts du clergé

Digitized by Google

« de nos provinces belgiques, notamment de celui chargé « de la cure d'âmes déjà impuissants *pour arrêter le débor-* « *dement* deviendront par la suite encore plus infructueux « et par l'accroissement naturel du mal et par la difficulté « de *préserver la jeunesse qui se destine à l'état ecclésiasti-* « *que d'une contagion* qui à la fin deviendrait générale. Nous « devons donc commencer par former pour le clergé *une* « *pépinière d'élèves*, qu'une éducation suivie dès le premier « âge des passions *préserve de toute corruption...*; à qui une « instruction solide et éclairée donne *les mêmes principes*, « *les mêmes maximes*, *la même méthode* et la même ardeur « pour conduire et ramener à l'amour de notre sainte reli- « gion les ouailles qui leur seront en après confiées, et qui « enfin ajoutent à l'étude de la théologie les connaissances « *d'autres sciences utiles*, *etc.* En conséquence nous avons « ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. I^er^ : « Les écoliers en théologie du clergé séculier « de nos provinces belgiques, ainsi que ceux qui se desti- « neront à entrer ci-après dans un ordre religieux, seront « réunis à dater du mois de novembre 1786 dans le *sémi-* « *naire général* que nous avons fait établir dans la *ville de* « *Louvain*, ou dans le *séminaire filial à Luxembourg*, pour « y être élevés *dans une parfaite uniformité d'instruction et* « *de morale* et faire leurs cours de théologie respectivement « dans les écoles publiques de l'université ou en fréquen- « tant les leçons des professeurs royaux à Luxembourg. « On ne pourra dorénavant admettre *aux ordres majeurs* « aucun de nos sujets à moins qu'il n'ait achevé *son cours* « *de cinq années* auxdits séminaires. *En conséquence* les sé- « minaires épiscopaux seront supprimés et convertis en « presbytères, etc. »

Digitized by Google

Joseph II calomniait les évêques en les dépeignant comme incapables d'instruire convenablement les jeunes ecclésiastiques confiés à leurs soins, et il calomniait la nation en insinuant qu'elle était atteinte d'une corruption qui menaçait de devenir universelle. Nul peuple au monde peut-être n'avait conservé plus de foi, plus de probité, plus de mœurs que les Belges. Les vrais motifs de l'empereur, qui annonce ici tant de zèle pour la religion, sont mieux expliqués dans un écrit *semi-officiel* intitulé : *Plan de l'institut des séminaires généraux*, traduit de l'allemand (1). « Le « but de l'institut (disait-on en substance dans cette pièce « longue et diffuse) c'est de former le clergé belge, jusqu'ici « trop imbu de maximes *étrangères*, aux vrais principes du « système social ; de ramener les prêtres au *christianisme* « *primitif;* de substituer à l'éducation monacale et à l'é- « goïsme des couvents *l'enthousiasme de la patrie* et *l'atta-* « *chement à la monarchie autrichienne;* d'écraser *l'hydre ul-* « *tramontaine;* de donner aux jeunes prêtres une éduca- « tion uniforme en rapport avec les lumières du siècle ; de « leur faire voir comment la société s'est civilisée ; comment « les arts mécaniques se sont perfectionnés ; de leur ensei- « gner la physique, la chimie, la médecine, la botanique, « l'agronomie, etc., etc. (2). » L'auteur se déclare ouverte- ment l'ennemi de plusieurs pratiques consacrées par l'E-

Plan de l'institut des séminaires généraux.

(1) Imprimé chez Em. Flon, Bruxelles, 1787.

(2) Ce sont là des théories protestantes et non catholiques. On parle bien encore parfois de morale, mais on ne parle plus du dogme. Aussi qu'est devenue la religion dans les mains de ces hommes ! Ils sont utilitaires, rationalistes, agents du pouvoir, qui en fait ce qu'il veut ; quant à la mission spirituelle du prêtre, il n'en est plus question. Cependant le prêtre n'est pas institué pour soigner les intérêts de la terre, mais ceux de l'âme et du ciel. Certes l'Eglise ne repousse point les sciences, les arts et les lettres ; elle en a besoin : c'est à elle que nous devons les

Digitized by Google

glise, et qu'il traite de *charlataneries spirituelles*. Il attaque même les points fondamentaux de la discipline ecclésiastique, le célibat des prêtres, la vie monastique et *ces solitaires inutiles* voués à une vie contemplative, consommant sans rien produire, etc. (1). L'auteur de toutes ces belles choses était un certain abbé Dufour, mauvais prêtre, courtisan vendu au pouvoir et récompensé par une place de professeur au grand séminaire de Louvain.

17 novembre 1786. Représentations du conseil de Flandre à l'empereur.

Les différents corps de l'état se voyant menacés en même temps, l'alarme se répandit partout. Le conseil de Flandre adressa à l'empereur des représentations longuement et fortement motivées, qui renferment sur la situation de cette province des renseignements trop curieux, pour que nous n'en donnions pas ici quelques extraits.

« Sire (dit-il), il y a déjà quelque temps que les nou-
« velles publiques, ainsi que différents arrangements que
« l'on prend sous nos yeux, annoncent un système de ré-
« forme générale dans l'administration ecclésiastique, po-
« litique et civile de ces provinces.

plus belles inventions de l'esprit humain ; mais elle ne met qu'au second rang les connaissances purement humaines qui ne sont qu'accessoires. Et combien étaient étranges tous ces plans de Joseph II et de Guillaume Ier! Combien il était absurde d'exiger tant de science d'un pauvre prêtre de campagne, appelé spécialement à *évangéliser* ses paroissiens, à en faire d'honnêtes gens, des sujets fidèles et de bons chrétiens! C'est là sa mission. N'est-ce point assez? « Vouloir contraindre le dernier « vicaire des Ardennes à étudier *vingt deux* branches de connaissances physiques « et morales, (disions nous, à la *séance du* 13 *décembre* 1828, *aux Etats Généraux*), « c'est un plan tout au moins inexécutable. »

(1) Nous remarquerons que l'on retrouve précisément les mêmes expressions dans les arrêtés de Guillaume des 9 et 11 mai 1818. « Il est expressément défendu « à toutes les réunions de religieux ou de religieuses, *qui ne sont d'aucune utilité* « *publique*, ne menant qu'une vie contemplative, de faire des novices.» Voir ci-après, t. III, la *note* XIV• à la suite de la *réclamation* respectueuse de M. De Broglie.

Digitized by Google

« Un projet de cette nature marque sans doute les soins « assidus que V. M. prend pour le gouvernement de ses « peuples; mais tandis que ces vues bienfaisantes font « naître en nous des sentiments profonds de reconnais- « sance, nous ne pouvons vous dissimuler que bien loin « que quelqu'un d'entre nous..... espère quelque avantage « réel de ces grandes réformes, elles mettent au contraire « le comble aux inquiétudes et aux alarmes de votre peu- « ple, alarmes dont nous avons déjà informé V. M. par nos « remontrances précédentes.

« Quiconque a connu depuis longues années l'état de ce « pays, conviendra qu'il ne s'est jamais trouvé dans un « degré de prospérité et de bonheur tel que depuis un « certain temps, soit qu'on l'envisage du côté de la popula- « tion, de l'agriculture, des fabriques, du commerce, des « arts et des sciences, soit du côté des mœurs, de la police « et de la tranquillité publique.

« Un étranger est extasié en parcourant nos belles cam- « pagnes, cultivées comme des jardins et peuplées à l'instar « des villes : les bras ne manquent pas ici aux terres; « mais celles-ci manquent aux bras. Nos fabriques de toile « sont portées à leur dernière perfection ; les autres pren- « nent des accroissements successifs, et ont déjà acquis « un degré de consistance inconnu ci-devant... Au milieu « d'une population immense, qui augmente tous les jours, « on voit polir les villes, civiliser les mœurs, cultiver les « arts et les sciences, et diminuer les sources de la procé- « dure (1). Une vigilante police dans les villes, et une maré-

(1) « Nous avons sous les yeux une représentation des praticiens de ce conseil de « l'an 1684, où ils disent qu'il y avait alors vingt mille procès fournis et en état « d'être jugés. Aujourd'hui, il n'y en a pas cent en tout. »

Digitized by Google

« chaussée bien disposée au plat pays, maintiennent la « tranquillité publique. La maison de correction établie « dans la capitale prévient les grands crimes en arrêtant « le mal, au point que les effrayantes justices par les po- « tences et les roues semblent être disparues. En un mot, « on voit régner partout une abondance, une activité « industrieuse, une sérénité dont on n'avait pas d'idée « depuis longtemps, et qui annoncent un peuple heureux « sous un gouvernement doux.

« Quel dommage de voir cette sérénité s'obscurcir par « des nuages qui commencent à s'élever sur nos têtes! « Par quelle fatalité peut-on se résoudre, au milieu d'un « calme si heureux, à détruire les sources mêmes d'où no- « tre présent bonheur découle? Quel homme enfin con- « naissant notre position, se serait attendu à ces grands « changements qui vont donner à notre constitution poli- « tique une forme toute nouvelle? Il n'est pas possible de « n'être point stupéfait à la vue de remèdes si violents : « car si c'est pour les appliquer à guérir de grands maux, « on conviendra au moins qu'il devrait être bien constaté « avant tout que ces prétendus maux existent..... Mais le « tableau que nous venons de tracer de l'état de ces pro- « vinces et des mœurs de leurs citoyens, tableau qui est « peint d'après nature, est un garant sûr de la réalité du « fait, et peut rassurer V. M. sur les insinuations de diffé- « rent genre... L'histoire de tous les temps démontre que « les apparences les plus brillantes sont trompeuses, et « qu'on a rarement été heureux dans l'exécution de grands « plans de réforme... Nous ne voulons pas dire qu'il « n'existe pas des abus, bien moins qu'il n'y aurait pas de « bonnes choses à faire pour le bonheur du peuple; les

Digitized by Google

« abus ont été de tout temps le partage de l'humanité : « mais nous savons que ceux qui demandent à être corri- « gés, ne sont point de nature à subir des opérations vio- « lentes. V. M., pour acquérir des notions certaines sur « l'espèce de ces abus (1),... n'a qu'à entendre ses sujets « nationaux, les évêques, les états, et spécialement les dif- « férents conseils des provinces. Nous sommes à même de « pouvoir pleinement satisfaire V. M. sur ces différents « points, et particulièrement de lui présenter un plan d'a- « mélioration conforme aux vœux de tout le peuple, et « qui, à l'avantage certain de produire un bien-être public, « joindrait celui de ne porter préjudice à personne. C'est « ainsi, sire, qu'en ont usé vos ancêtres : ils n'ont rien fait « d'important en matière de législation civile, que d'après « l'avis de leurs officiers de justice. Cet exemple mérite « d'autant plus d'être imité dans le temps présent, que V. « M., par son éloignement de nos climats, et par ses vastes « occupations, n'est pas à portée de connaître par elle- « même les besoins et les avantages de son peuple bel- « gique.

« Ces provinces ont eu leurs souverains résidents chez « elles, jusqu'aux temps de Philippe II, roi d'Espagne. « Les princes de la maison de Bourgogne, Philippe-le-Bel, « père de Charles-Quint, et ce dernier, dont la mémoire « est encore si chère à la patrie, ont résidé aux Pays-Bas. « Ces princes, quoique placés au milieu de leurs sujets, ne « faisaient rien sans l'influence de leurs conseils des pro-

(1) « Un abus terrible, c'est la loterie génoise qu'on promène de ville en ville: « les pauvres vendent leur pain, les domestiques volent leurs maîtres, les artisans « et ouvriers emploient le prix de leurs journées pour se précipiter en foule vers le « gouffre qui engloutit tout... »

Digitized by Google

« vinces. Leur gouvernement était compassé sur le génie,
« sur les mœurs, sur les usages de la nation. Les temps de
« leurs règnes ont été, au rapport de nos annales, le siècle
« d'or des provinces belgiques. Lorsque Charles-Quint
« parvint au trône, la Flandre avait peu de lois : il ne crut
« pas cependant de sa sagesse ni de l'intérêt de ses peuples
« de les multiplier beaucoup; il vit que ce n'est pas la
« multitude, mais la bonté des lois qui constitue l'âme
« d'un gouvernement. *Le recueil des lois émanées sous son*
« *règne, qui a duré près de cinquante ans, ne monte pas à un*
« *volume aussi gros que celui que nous avons vu publier de-*
« *puis cinq à six ans...*

« Philippe II fut le premier qui fixa sa résidence à Ma-
« drid, à 300 lieues d'ici. Ce puissant monarque, qui n'a-
« vait visité qu'une seule fois ces provinces, occupé d'ail-
« leurs des soins d'une vaste monarchie dispersée dans
« différentes parties du monde, s'écarta de la conduite de
« ses ancêtres. Il se régla *sur des avis étrangers*, dictés par
« un esprit de prédilection pour le gouvernement des
« terres de sa résidence. On connaît les malheurs qui en
« ont été la suite. Détrompé par une malheureuse expé-
« rience, ce prince gouverna ensuite avec assez de douceur:
« il établit même près de sa personne un conseil perma-
« nent de trois conseillers nationaux que l'empereur
« Charles VI a rétabli à Vienne en 1717, et qui a subsisté
« jusqu'en 1757...

« Les archiducs Albert et Isabelle, et depuis les rois
« d'Espagne, Philippe III, Philippe IV, Charles II, l'empe-
« reur Charles VI, et Marie-Thérèse, votre auguste mère,
« dont le nom est si cher aux habitants de ces pays, ont
« tous marché sur les mêmes traces. Nos registres font foi

Digitized by Google

« que le conseil de S. M., ordonné en Flandres, a influé « dans tous les cas d'une législation importante qui con- « cernait la province. Cette louable coutume, par laquelle « les princes de ce pays se sont fait une loi de prendre les « avis de leurs conseils nationaux, a été si constamment « observée, qu'elle a passé aux yeux des légistes du pays « comme une maxime qui tient à la constitution de l'état. « Zypeus, *in Notitia Juris Belgici*, dit : *Solent principes « nostri, condendis legibus, præmittere consultationes suis « consiliis*. De Gewiet, dans ses *Institut. Belgiq.*, se fonde « sur cet usage pour dire que les lois de ce pays méritent « une déférence particulière.

« Tandis que nous sommes vivement affectés de ces « idées,... nous recevons l'édit du 18 octobre dernier, qui « concerne la *suppression des séminaires épiscopaux, et la « substitution de deux autres dans les villes de Louvain et « de Luxembourg*...

« Ainsi donc le premier coup de cette révolution frappe « sur ces pieux et salutaires établissements, qui ont fait « bénir la mémoire des pères du concile de Trente, qui ont « été reçus avec transport dans toute l'Europe catholique, « auxquels les écrivains ecclésiastiques ont prodigué les « plus grands éloges et que nous avons vus subsister dans « ces pays avec les succès les plus heureux et les plus con- « stants. Henry, dans son *Histoire ecclésiastique*, en par- « lant des séminaires établis par les décrets du concile de « Trente, liv. 165, dit, d'après Palavicin : *On approuva « fort l'établissement des séminaires ; en sorte que plusieurs « assurèrent que quand on ne tirerait pas d'autre fruit du « concile, celui-là seul dédommagerait de toutes les peines « qu'on se serait données pour l'église, étant connu que c'est*

Digitized by Google

« *l'unique secours qu'on pût mettre en usage pour rétablir la*
« *discipline ecclésiastique tout à fait ruinée, parce que le bon*
« *gouvernement d'un état dépend de la bonne éducation qu'on*
« *donne aux citoyens.*

« On sent aisément que pour parvenir à la ruine de
« ces bons établissements, et pour induire V. M. aux réfor-
« mes qu'on a en vue, on doit avoir grossi étrangement
« à ses yeux les maux de ces provinces; la préface de
« l'édit le fait assez voir : on y dépeint les mœurs de
« nos habitants comme parvenues au dernier déborde-
« ment. Heureusement, comme nous l'avons déja observé,
« cela n'est pas; et nous sommes obligés d'en informer
« V. M., etc... »

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le 2 décembre, l'empereur écrivit au conseil de Flandre dans les termes suivants : « Nous n'avons pu voir qu'avec un
« extrême mécontentement le ton audacieux que vous avez
« osé prendre, et les observations téméraires que vous
« vous êtes permises par votre représentation du 17 no-
« vembre dernier sur des objets d'administration publique
« qui ne sont d'ailleurs sous aucune face, du ressort de vos
« offices, uniquement bornés au jugement des causes qui
« vous sont commises. Ne pouvant envisager cette repré-
« sentation que comme l'effet d'un délire, nous voulons
« bien borner, pour cette fois, notre animadversion à vous
« la renvoyer ci-jointe en original, et à vous ordonner de la
« supprimer et de la biffer sur-le-champ dans vos registres,
« ainsi que tout ce qui peut y être relatif, en tenant note
« de notre présente dépêche à la marge, le tout en pré-
« sence de notre procureur-général qui aura à nous rendre
« compte de l'exécution de nos ordres. Vous interdisant au

Réponse de Joseph.

Digitized by Google

« surplus de pareils écarts à peine d'encourir toute notre « indignation. »

Changements dans l'ordre administratif.

Joseph changea l'ordre administratif et judiciaire, en même temps qu'il bouleversait l'ordre religieux. Un édit du 1er janvier 1787 portait suppression des trois conseils collatéraux et de la secrétairerie d'état, et les remplaçait par un seul conseil, sous le nom de gouvernement général des Pays-Bas. Il abolissait les colléges des états députés et leur en substituait d'autres qui devaient être agréés par lui. Un second édit, du 9 mars, organisait la division des provinces en neuf cercles, administrés par des intendants, et subdivisés en districts administrés par des commissaires. Il supprimait les places de grands baillis, châtelains, chefs-mayeurs, etc. On remarquait à l'article 12 cette étrange disposition, qui peint bien le caractère du despote : « Nous « ordonnons à tous nos sujets, sans distinction, *d'obéir* « *promptement* à tous les ordres qui seront expédiés par « les intendants, comme s'ils étaient émanés de nous, « *quand même ils paraîtraient excéder les bornes de leur au-* « *torité* : sauf le recours au gouverneur général. »

Changements dans l'ordre judiciaire.

Un autre édit du mois de janvier abolissait tous les conseils actuels de justice aux Pays-Bas, toutes les justices seigneuriales du plat pays, tous les tribunaux ecclésiastiques et ceux de l'université de Louvain. Il établissait trois degrés uniques de juridiction, savoir, la première instance, l'instance d'appel, et l'instance de révision. Il érigeait à Bruxelles un conseil souverain de justice pour juger en dernier ressort toutes les causes susceptibles de révision.

Ces derniers édits, qui attaquaient la constitution et la religion même dans ses fondements, échauffèrent les plus indifférents. Le séminaire de Louvain se trouva décrié, dès

Digitized by Google

sa naissance, par la nomination de plusieurs professeurs mal notés pour leur doctrine et leurs mœurs. Il y eut des troubles à Louvain, à l'ouverture de la nouvelle université; on les réprima par la force, et on emprisonna les écoliers mutins. L'empereur, outré de ces désordres, s'en prit au clergé, au nonce du pape et à l'archevêque (1). Le nonce reçut l'ordre de sortir de la Belgique à l'instant. Le cardinal, prince de Frankenberg, fut mandé à Vienne, et présenta un

(1) Joseph II ayant sommé le cardinal de Frankenberg de s'expliquer sur l'orthodoxie des professeurs nommés au séminaire général, le cardinal, voulant les rendre en quelque sorte juges de sa conduite, leur posa les deux questions suivantes:

« 1° Les évêques ont-ils, *de droit divin* et de tout temps, le droit d'enseigner et « d'instruire, ou par eux-mêmes, *ou par autrui;* non-seulement en catéchisant, en « prêchant, mais en montrant la théologie à ceux qui veulent embrasser l'état ec- « clésiastique?

« 2° Ce droit peut il être ôté ou restreint par l'autorité temporelle?

Ces questions étaient vraiment embarrassantes pour des hommes placés entre leur conscience et leur intérêt. Aussi ces professeurs demandèrent-ils du temps pour répondre en promettant de le faire par écrit. Mais le gouvernement, à qui il en fut référé, leur défendit de passer outre. Cependant l'empereur tenait à avoir l'avis de l'Archevêque sur l'enseignement que l'on donnait à Louvain. Je trouve dans les documents de l'époque que « son Eminence le Cardinal-Archevêque de Mali- « nes fut mandé le 15 juin 1789 chez son Excellence le Ministre plénipotentiaire à « Bruxelles, qui lui remit en mains propres une lettre signée de S. M. l'empereur, *qui* « *ordonnait au Cardinal* de donner, *dans vingt-quatre heures,* sa déclaration sur la « doctrine de Louvain, *pour faire cesser les inquiétudes du peuple.* Le lendemain 16, « vers les six heures de relevée, arriva à Malines un courrier de cabinet pour « prendre la déclaration, qui était comme suit: « Jean Henri, par la grâce de « Dieu, etc., nous trouvant requis et pressé par S. M. l'empereur et roi de lui dé- « clarer dans la journée d'aujourd'hui le résultat de l'examen doctrinal que nous « avons fait à Louvain, nous déclarons, qu'après avoir mûrement délibéré tant sur « les réponses qui nous ont été données par les professeurs,... que sur les livres « classiques, nous avons trouvé sur ces deux objets plusieurs chefs de repré- « hensibilité très-notables; *de sorte que nous sommes forcé de regarder l'enseigne-* « *ment de cette école comme non orthodoxe...* »

« Fait à Malines le 16 juin 1789. »

Digitized by Google

mémoire explicatif de sa conduite, en marge duquel Joseph écrivit pour toute réponse: l'*archevêque doit plier ou casser*. Il aimait beaucoup ce style bref et impératif, qui est admirable, quand on a raison et qu'on est le plus fort.

Cependant les états de Brabant adressèrent leurs doléances à l'empereur avec beaucoup de modération et de respect: puis les villes, les communes et les corporations s'en mêlèrent: les autres provinces imitèrent le Brabant. Bientôt toute la Belgique fut sur pied. On se mit à exhumer et à méditer les textes de nos anciens priviléges. Nobles, clergé, savants, femmes, gens du peuple, tout le monde parla *joyeuse entrée*. C'était comme une vieille épée qu'on laissait dormir dans le fourreau tant que les choses suivaient leur train accoutumé, et qu'on se hâtait d'en tirer lorsqu'il y avait apparence de guerre avec le pouvoir. Cette constitution, œuvre du temps, respire d'un bout à l'autre l'ancien esprit de la commune belge et consacre le plus large système de liberté civile. Je crois nécessaire de rappeler ici les principales dispositions sur lesquelles se fondaient les réclamations de l'état et du peuple. Joyeuse entrée.

Dans toutes nos provinces, le souverain recevait, *lors de son inauguration*, le serment des peuples, *représentés par les états*, et de son côté, il jurait qu'il les gouvernerait en bon et léal seigneur, et qu'il conserverait leurs priviléges, coutumes et usages, etc. (1).

(1) *Les assises de Jérusalem*, monument législatif dû à des princes belges, retracent le cérémonial de nos anciennes inaugurations dans le plus grand détail ; et ce cérémonial était conforme à ce qui se pratiquait en Belgique. C'est dans ces *assises* que nous retrouvons le code complet du droit public et civil de l'Europe, rédigé de concert entre les souverains et les grands vassaux, sur le *record* des personnes les plus instruites et suivant la jurisprudence de cette époque : jurisprudence dérivant

Digitized by Google

« Les priviléges communs à toutes les provinces (dit le président Neny) consistaient en ce qu'en général, *les*

elle-même des *capitulaires*, dont les collections alors égarées, n'ont été retrouvées que depuis. Le duc Godefroid de Bouillon fit le premier mettre les assises par écrit, en 1099; elles furent corrigées en 1250, et arrêtées définitivement en 1369. Saint Louis en tira ses *établissements* en 1270; Beaumanoir, en 1285, ses coutumes du Beauvoisis, qui expriment les usages de ce temps-là.

Rien de plus grand et de plus imposant que cette inauguration qui se faisait devant les différents corps de l'état, entourés de toutes les pompes de la religion; mais, avant la cérémonie, le *chief* devait rassembler les *seignors, se faire reconnaitre* par eux, et leur prêter serment. « Lors étoit apportée l'évangile, et le chief « seignor se devoit agenouiller et mettre la paume destre dessus; et un des hom- « mes devoit deviser et dire en ci: Sire, *vous jurez sur saintes évangiles de Dieu,* « *com crestien*, que vous garderés et sauverés, aiderés et maintiendrés, de tout « vostre léal pooir, *sainte yglise, veves et orphelins,* en lor raison et en lor droiture « par cestui royaume; et encore par vostre dit serement, tendrés et fairés tenir et « maintenir et accomplir de tout vostre léal pooir, les *bons us et les bonnes coustu-* « *mes*, et les *assises* qui furent ordenées et faites audit royaume, et encore que « vous tendrés, et fairés tenir et maintenir *les dons* et *les previléges* que vos devan- « ciers ont donné et fait en cestui royaume;... et se aucun contens (difficulté) y eut,.. « que vous ceaux contens (ces difficultés) *fairés déterminer par l'esgard et la con-* « *noissance de vostre court*.. Et après ce que les dites choses seront complies, le « seignor se doit séir (asseoir), et *les hommes*, l'un après l'autre, *li doivent faire* « *homage* (*a*). »

Puis venait le couronnement qui avait lieu en présence des seigneurs, prélats, maîtres et officiers, barons, chevaliers, hommes liges et autres bourgeois, et devant tout le peuple. Le roi prêtait au patriarche le serment suivant: « Je promets à toi « mon seignor patriarche de Jérusalem et à tes successeurs, canonement entrants, « dessus ce témoigne (témoignage) de Dieu le tout-puissant et de toute l'yglise et de « mes prelats et de mes barons qui environ moi sont, que de cestui jour en avant, « serai ton féal aideour et deffendeor de ta personne, contre tous homes vivans au « royaume de Jérusalem, et des possessions et des franchises de la sainte yglise de « Jérusalem ma mère... Et quant ledit roi a ce fait, le patriarche le lieve en pied et « le prent par la main destre, et ci promets en ceste manière: et je te aiderais (et « lors li met la coronne au chief) justement à maintenir et à sauver et à deffendre, « sauf mon ordre (se il est d'ordre)... Et ces choses dites, il le doit baiser en (signe

(*a*) Ch. 285. édition de la Thaumassière.

Digitized by Google

peuples ne pouvaient être chargés d'impôts sans le consentement des états; en ce que *chacun devait être jugé*

« de) foi et crier : entre vous seignors, prélats, etc., qui ci estes assemblés, nous « sommes ici pour coroner tel, roi de Jérusalem, et voulons que vous nous dites se « il est droit heir (*hoir, héritier*) dou royaume de Jérusalem? et ce doit dire trois « fois. Et l'on respont *oy*. Et maintenant commence le *Te Deum laudamus, Te « Deum confitemur;* et se entrent au cœur (chœur) avec ses barons qui portent sa « coronne et la pome (le globe), et le seneschau porte le sceptre, et le conestable « porte le gonfanon, et le roi doit être vestu com diac, la tête deschevelée,.. et puis « quant tout est fait, le prélat qui l'a coroné et tous les autres dient en latin par « trois fois: *vive le roi en bonne prospérité!* puis le roi baise tous les pré- « lats, etc. (*a*). »

Dans ce même ouvrage se trouvent énumérées les principales qualités que doit réunir un prince, tel que le désiraient nos bons aïeux (*b*). « Pource que le seignor « est com le chief des homes liges et dou peuple, et que tous homes désirent avoir « saine teste, car quand le chief est dehaitiés (infirme) tous les membres et sont ma- « lades,.. doit bon seignor et parfait avoir en lui dix choses.

« La première est que Aristote dit que nul ne peut être parfait se il ne n'a mout « veu; et nul ne peut mout avoir veu, se il n'a mout vescu; et pour ce dit Aristote « que il est grand péril d'avoir jeune seignor, et Salomon dit que mal est en la « terre qui a jeune roy.

« La seconde ci est que il aime justice; car icelle dit que sens (sans justice) ce » n'est pas sens, mais malice, et nus (nul) ne peut valoir sens justice.

« La tierce est que il ait bon engin (jugement) et soubtil entendement à conoistre « toute la vérité des choses, et à entendre et savoir légèrement ce que il convient et « apercevoir la raison des choses; car ce est laide chose d'estre deçeus pour poure « (défaut de) connoissance.

« La quarte est que il soit fort et estable et de grant corage, non mu d'envie et de « vaine gloire, et qu'il ne croie légièrement à toute chose; et nus n'est tenu à « prodhome par sa dignité, mais par ses œuvres....

« La siste, si est que il soit très-bons parleours, car il afiert (convient) au seignor « que il parle meaux (mieux) que li autres, pour ce que li mondres tent à (le monde « tient pour) plus sage, celui qui plus sagement parle....

« La disime est la some de toute chose: ce est que il ait droite foi à Dieu et as « homes; car sans foi et sans loyauté, n'est jà droiture gardée; sens et bonnes ver- « tus doit le seignor avoir. »

(*a*) Ch. 288.
(*b*) Ch. 252.

Digitized by Google

par son juge compétent, et *selon les lois du pays* (1).

L'art. 3 de la joyeuse entrée portait : « S. M. ne gouvernera ses sujets ni par force ni par volonté, ni autrement que *par droit et sentence*, devant les juges ordinaires. »

L'art. 5 : « S. M. composera son conseil du Brabant de 17 membres, dont 14 devront être *brabançons*. Par ce conseil..., S. M. fera traiter et expédier toutes les affaires.... »

En vertu de cet article, le tribunal avait le droit *de délibérer sur l'ordonnance ou l'édit* qui lui était envoyé au nom

(1) Dès l'année 1261, Henri III, duc de Brabant, déclarait que *tous les hommes* de la terre de Brabant, c'est-à-dire, les serfs eux-mêmes et les gens attachés à la glèbe, seraient traités par sentence et jugement, et exempts de toute imposition arbitraire : *Quod ex nunc, in posterum, homines terræ brabantiæ, communiter per judicium et sententiam tractabuntur, et quod sint sine tallià, exactione et precariâ: ità, quod nihil ab eis capiemus, vel capi procurabimus, nisi in expeditionibus cum exercitu ad terræ nostræ defensionem, vel juris nostri conservationem, aut injuriarum amotionem, vel in servitium imperatorum romanorum, sive regum Allemaniæ, sive cum filium vel filiam nuptui tradiderimus, aut cum filium cingulo cinxerimus militari.* Luyster van Brabant, p. 46. Butkens, Trophées, t. I, p. 99, *preuves.*

Dans la fameuse loi de *Cortenberg*, datée du mois de septembre 1312, et qui n'était elle-même qu'un résumé des plus anciens priviléges brabançons, vous retrouvez déjà la plupart des garanties consacrées par la *joyeuse entrée*. Il y est statué que les ducs de Brabant ne pourront prélever aucun impôt sur le peuple, sinon dans certains cas déterminés, et à condition que ces charges soient modérées ; qu'ils traiteront tous leurs sujets, sans distinction de riches ni de pauvres, par lois et jugements ; que les anciennes libertés des villes seront maintenues ; que, de l'avis du conseil du pays (*suffragante concilio patriæ*), ils éliront dans l'ordre de la noblesse quatre citoyens honnêtes, et dix parmi le peuple, lesquels tiendront périodiquement toutes les trois semaines une assemblée à Cortenberg, pour y amender et redresser souverainement les abus qui pourraient s'être glissés dans l'administration de la chose publique ; que s'il arrivait que le duc vînt à enfreindre quelqu'un des décrets ou des statuts portés par ladite assemblée, *ses sujets seraient autorisés à refuser le service, jusqu'à ce que le prince eût réparé le grief.* (Aubert le Mire. *Opera diplomatica*, tom. II, p. 1013, 2e édition.)

Le lecteur trouvera de plus amples détails sur nos anciennes chartes dans notre *Histoire de Liége*, règne d'Albert de Cuick, etc.

Digitized by Google

de l'empereur. S'il n'y trouvait rien de contraire aux libertés ou aux intérêts du pays, il le faisait publier; *sinon il refusait* l'enregistrement, en faisant connaître au gouvernement les motifs de son refus.

L'art. 8 s'exprimait ainsi: « Les lettres-patentes ou closes qui s'expedient au conseil de Brabant, seront conçues *dans la langue que l'on parle aux lieux pour lesquels elles sont destinées.* »

L'art. 42: « Lorsque S. M. fera convoquer les états de Brabant et d'Outre-Meuse..., *chacun pourra y dire librement son opinion*, sans pour cela encourir l'indignation ou la disgrâce de S. M. ou de quelque autre en aucune façon. »

Vient enfin le fameux article 59, portant: « S'il arrivait que *S. M. cessât d'observer ces priviléges*, en tout ou en partie, *elle consent qu'en ce cas ses sujets cessent de lui faire service, jusqu'à ce que les contraventions soient réparées* (1). »

(1) Dans un mémoire couronné par l'académie de Bruxelles, en 1822, M. Pycke a recueilli plusieurs maximes et dispositions de notre ancien droit public, qui composaient en quelque sorte, avec la joyeuse entrée, le code constitutionnel de la Belgique. Je citerai, en les résumant, les passages les plus saillants de ce travail.

« Les provinces belgiques, quoique réunies sous le même prince, formaient chacune *un état séparé:* tellement que les habitants de l'une étaient, sauf certains cas privilégiés, considérés comme aubains dans l'autre. (Voir les *Chartes générales du Hainaut*, ch. 127, art. 11.)

« La Belgique était un pays de liberté. L'esclave qui mettait le pied sur son territoire était libre de plein droit. (Voir les *Placards de Flandres*, 1er vol., p. 795, ordonnance, de la comtesse Marguerite de 1152; *coutume d'Anvers*, tit. 38, art. 1 et 2.)

« Le pouvoir législatif appartenait au prince, qui n'en usait ordinairement qu'après avoir consulté les états des provinces et les conseils souverains. Sous Charles-Quint notamment, et sous les princes espagnols, on entendait les états et le conseil de Flandre, toutes les fois qu'il était question de faire une *loi générale*, laquelle n'était exécutoire *qu'après avoir été publiée.* De tous les édits émanés de ces princes, il ne s'en trouve peut-être pas un seul qui n'ait été demandé par les états, ou rendu

Digitized by Google

Les Hongrois résistent aux entreprises de Joseph contre leurs privilèges.

Joseph II avait éprouvé peu d'obstacles dans la plupart de ses autres états pour introduire ses malheureuses innovations. Les Belges et les Hongrois seuls lui résistèrent énergiquement. La constitution de ce dernier peuple offre plus d'une analogie avec notre joyeuse entrée. En Hongrie, les lois, les impôts, ne pouvaient être établis par le prince que d'accord avec la nation. Il était chargé de faire exécuter les décisions des cours judiciaires; il avait le droit de paix et de guerre; il pouvait ordonner la levée en masse de la noblesse (*insurrectio*), mais à condition de consulter préalablement la nation; il devait réunir les diètes ou assemblées générales, tous les trois ans. Enfin il était tenu de se faire inaugurer dans le pays, de prêter serment à la constitution et de signer le fameux *diplôme du roi André*. Malheureusement ces libertés, dont les Hongrois se glorifiaient à si juste titre, étaient le partage exclusif des ordres privilégiés, des nobles, du clergé et de quelques villes, bourgs ou corporations. Dans ce pays le peuple était resté serf, et le régime féodal s'y maintenait dans toute sa rigueur.

de leur consentement. » Neny, dans ses *Mémoires historiques*, ch. 21, dit la même chose.

« Le prince ne pouvait rien changer aux formes ni aux règles établies pour l'administration de la justice, ni à l'ordre des juridictions, si ce n'est d'accord avec les états. (Voir la *Capitulation générale du 6 juin* 1706, et la *Convention de la Haye*, du 10 décembre 1790.)

« Le catholicisme était la seule *religion de l'état* dans les Pays-Bas autrichiens. (*Capitulation générale du 7 juin* 1706. *Traité de la Barrière du* 15 *novembre* 1715. art. 20.)

« Le concile de Trente y était reconnu comme autorité dogmatique ou règle invariable, en matière de foi. (*Lettre de S. A. R. Marguerite de Parme, du 24 juillet* 1563, au 2me livre des *Placards de Flandres*, pag. 49, et au 3mo livre des mêmes placards. pag. 1337.) »

Digitized by Google

Ainsi que nous l'avons dit, nos libertés étaient sorties de notre sol ; on les respirait en quelque sorte avec l'air natal ; elles se transmettaient de génération en génération ; toutes répondaient à des besoins positifs et éprouvés, et non à de vaines théories spéculatives. Elles vivent encore aujourd'hui de leur ancienne vie, et elles forment toujours le fond de notre véritable droit public. Joseph et Guillaume qui n'en connaissaient pas la force, essayèrent de les déraciner, et s'y brisèrent.

Ceux qui ne sont point familiers avec notre histoire ont été singulièrement scandalisés de la clause de l'article 59 qui autorise les sujets, *en cas d'inobservation de leurs priviléges*, à cesser le service envers le souverain. Ils ont vu là quelque chose d'inexplicable, une sorte d'excitation légale à la révolte, et une assurance d'indemnité pour la rébellion. C'était tout simplement un reste du vieux droit féodal, à l'instar duquel nos communes ont été primitivement organisées. Chacun sait que lorsque le seigneur concédait à son vassal certains bénéfices ou priviléges, celui-ci lui promettait en retour certains services. Mais si le seigneur retirait son bénéfice, ou s'il manquait à la foi jurée, le vassal redevenait libre et ne devait plus rien au seigneur. Tout étant réciproque entre eux, le contrat une fois rompu, de part ou d'autre, ils se retrouvaient sur le même pied qu'auparavant ; et s'ils ne pouvaient s'accorder, c'était la force qui en décidait. Cette origine féodale de notre ancien droit ressort d'un bout à l'autre de la joyeuse entrée. Ainsi la cérémonie imposante de l'inauguration rappelait avec une similitude parfaite, la cérémonie de foi et hommage. Et pour ne parler que de l'une de nos principales garanties, celle du vote de l'impôt, personne n'ignore que c'était

Art. 59 de la Joyeuse Entrée.

Digitized by Google

aussi l'une des premières maximes du droit féodal, qu'aucun homme libre ne pouvait être taxé sans son consentement. Cette théorie n'a rien de commun, ni avec la souveraineté absolue du prince, ni avec la souveraineté absolue du peuple. Nos pères ne donnaient point dans ces abstractions. Ils croyaient que les deux pouvoirs coexistaient en même temps ; ils les mettaient sur la même ligne ; et en effet, on ne peut pas plus concevoir le peuple sans le gouvernement, que le gouvernement sans le peuple. L'infraction au pacte fondamental ne rompait pas les liens primitifs qui existaient entre eux ; elle les suspendait seulement, *jusqu'à ce que les contraventions eussent été réparées*. En attendant chacun conservait ses droits ; et comme le prince ni le peuple ne pouvaient se passer longtemps l'un de l'autre il fallait que leur différend se terminât ou par une transaction, ou par la guerre, qui est malheureusement la dernière raison des peuples et des rois ; et nous ne voyons pas du reste qu'on ait trouvé un beaucoup meilleur moyen de remédier à ce grave inconvénient depuis l'invention des nouveaux systèmes constitutionnels.

Le régime représentatif, que nous avons emprunté de nos voisins comme une admirable panacée politique, n'est fondé que sur une suite de fictions. On dit que le peuple est souverain ; que sa volonté, exprimée par ceux qui le représentent fait loi ; que tous les hommes sont égaux et que tous ont le droit d'intervenir dans les affaires de l'état, etc. Mais d'abord rien n'est plus difficile que de savoir ce qu'il faut entendre par le peuple ; puis ce que veut le peuple ; et enfin qui a le droit de parler au nom du peuple. C'est le système protestant appliqué à l'état civil, système qui détruit l'état comme il détruit l'Eglise, en renversant le

Digitized by Google

principe d'unité et d'autorité fondé sur la hiérarchie permanente des pouvoirs. Quant à la doctrine de l'égalité elle est évidemment contraire à toutes les lois de la nature, qui admet de très-grandes inégalités dans l'échelle sociale. Ainsi l'homme diffère de la femme; les hommes diffèrent entre eux par leurs forces physiques, par leurs talents, par leurs vertus: les accidents de la fortune, de la naissance, de l'éducation créent aussi des inégalités réelles qu'il est impossible de méconnaître. S'il se trouve des lois humaines qui aient jugé à propos de nier tout cela, ce ne sont point des lois. Le législateur ne peut que proclamer les rapports naturels qui existent entre les êtres; s'il lui arrive de vouloir les changer, il n'est plus législateur, il n'est que perturbateur; il jette le désordre dans la société, et sous le nom de liberté il pousse à la tyrannie.

Le lecteur me pardonnera, j'espère, cette longue disgression: je l'ai crue nécessaire pour bien faire comprendre l'esprit de nos institutions et la suite des faits. Les états députés de plusieurs provinces offrirent à Joseph II de se prêter à tous les changements qui pourraient se concilier avec la joyeuse entrée, ou qui seraient consentis d'accord avec les trois états. « La joyeuse entrée, disaient ceux de « Brabant dans leurs représentations aux gouverneurs gé- « néraux, en date du 29 janvier 1787, a quelquefois reçu « des changements et des modifications...; mais alors tout « s'est passé du gré et du consentement des états et d'après « l'opinion générale. Si donc il est de la haute et souveraine « détermination de sa sacrée majesté d'introduire dans « l'administration civile ou politique du duché de Brabant « quelques changements incompatibles avec la joyeuse en- « trée, promise solennellement, jurée publiquement, et de

Les Belges consentent à réformer leur constitution, mais d'accord avec les états.

Digitized by Google

« changer les formes constantes observées jusqu'à présent,
« les remontrants, pour satisfaire à la religion du serment
« qu'ils ont prêté....., osent supplier respectueusement....,
« que les changements ne se fassent point sans le consen-
« tement formel des trois états de la province; afin que
« selon les règles du droit naturel *la partie intéressée soit*
« *ouïe*, et que d'un autre côté on puisse par ce moyen mé-
« nager l'opinion des peuples. »

Les états de Flandre soutenaient absolument la même chose et ils rappelaient en outre que ces priviléges, que l'on traitait de simples concessions, révocables à volonté, se perdaient pour la plupart dans la nuit des temps, que leurs ancêtres les avaient acquis à prix d'argent et souvent au prix de leur sang.

Représentation des états de Flandre.

« Le plus essentiel, le premier de nos droits (disaient-ils),
« celui qui de tout temps a été gravé en caractères ineffa-
« çables dans le cœur des Flamands, qui nous est assuré
« par la nature, par une infinité de lois des souverains pré-
« décesseurs de V. M., par le serment qu'ils ont prêté à
« leurs inaugurations, par celui que V. M. a prêté elle-
« même, c'est qu'*il ne peut être fait aucune force ni violence*
« *à aucun habitant du pays; que tant les ecclésiastiques que*
« *les séculiers, en* corps *et en* biens, *doivent être traités par*
« *justice et sentence, devant leur juge naturel, sans pouvoir*
« *souffrir aucune atteinte dans leur droit de propriété.*

« D'après ce principe fondé sur le droit naturel et sur
« les lois fondamentales de l'état, il n'est pas possible, sire
« (daignez permettre l'effusion de nos cœurs et de nos sen-
« timents), qu'ayant juré de ne jamais exercer de pouvoir
« que conformément à ces lois, nous puissions nous per-
« suader que votre équité ait pu se laisser induire à ne pas

Digitized by Google

« observer une aussi sainte promesse, si votre religion « n'avait été surprise...

« Sire, l'état ecclésiastique et religieux est approuvé « dans les terres de votre domination aux Pays-Bas; vous « en avez solennellement juré la conservation, d'où il suit « qu'en l'embrassant, on acquiert un état légal qui ne doit « pas être moins stable que celui de tout autre citoyen, et « que par conséquent on ne peut en être dépouillé malgré « soi, et lorsqu'on n'a pas commis de délit qui puisse mé- « riter cette peine.

« D'ailleurs, sire, en tout temps les abbayes, chapitres « et maisons religieuses ont procuré le bien-être de notre « province; plusieurs des villes peuplées et opulentes dont « sa surface est couverte, leur doivent leur existence ; la « ville de Gand, entre autres, l'une des plus considéra- « bles de l'Europe, doit la sienne à deux abbayes, dont « l'une a depuis été convertie en chapitre.

« L'érection des nouveaux tribunaux que V. M. a trouvé « à propos d'établir, cause aussi de tous côtés les plus « violentes réclamations. Par cette institution, les vassaux « de V. M. et ses autres fidèles sujets de la Flandre, sans « qu'eux ni les représentants de la nation aient été enten- « dus ni consultés en aucune manière, se trouvent privés « tout d'un coup, les uns de leurs juridictions, qui faisaient « une partie de leur patrimoine, les autres des emplois « qu'ils administraient avec l'intelligence et l'équité « requises : et presque tous avaient acquis ces possessions « à titre onéreux.

« Au surplus, quoiqu'il soit vrai que la Flandre, la plus « considérable cependant des provinces belgiques, ne « jouissait pas de l'avantage d'avoir, ainsi que le Brabant

Digitized by Google

« et le Hainaut, un tribunal souverain jugeant par arrêt,
« elle avait cependant un conseil provincial auquel ressor-
« tissaient les autres cours subalternes de la province, et
« qui était à cet égard un vrai tribunal d'appel, dont la
« conservation était d'autant plus précieuse, qu'il était
« situé dans la ville capitale et au centre de la Flandre.

« Tout est encore innové à cet égard dans les nouvelles
« dispositions. La province n'a plus même chez elle un
« tribunal de cette catégorie : le conseil d'appellation est
« placé hors de la province, où les usages et les coutumes
« de Flandre, que V. M. a aussi juré de maintenir, sont
« étrangers, et peut-être ignorés ou peu connus des juges.
« Des extrémités maritimes et occidentales de la province,
« après que les causes les plus importantes auront été ju-
« gées en première instance, quelquefois par un seul
« homme, nommé juge royal ou préteur, l'on sera forcé de
« recourir à un tribunal d'appel, éloigné de trente lieues
« et davantage : le conseil souverain de Malines était à la
« vérité à une égale distance, mais au moins le conseil
« d'appel était au milieu de la province.

« L'abolition arbitraire de la députation des états, re-
« présentants perpétuels de la nation, est encore une des
« infractions les plus graves et les plus effrayantes à notre
« constitution. On y substitue l'ombre d'un député aggrégé
« à un conseil établi hors de la province. Quelle confiance
« un semblable représentant peut-il jamais inspirer au
« peuple ou à ses commettants? Si ce système anticonsti-
« tutionnel pouvait avoir lieu, notre existence politique
« serait sapée par ses fondements; il ne resterait plus
« qu'un vain simulacre de nos états, qui sont la base et les
« gardiens nés de notre constitution.

Digitized by Google

« Ce n'est pas, sire, que nous veuillons maintenir les « abus, s'il en existe, dans quelque partie de l'administra- « tion... Les états de Flandre... donneront toujours volon- « tiers les mains aux améliorations que la sagesse de « V. M. et son zèle pour le soulagement de ses peuples lui « dicteront. Mais dès qu'il s'agit de choses qui intéressent « ou peuvent intéresser la constitution, il est manifeste « qu'il faut à cet égard le consentement des deux parties « qui sont intervenues au pacte inaugural, et qui se sont « liées réciproquement par la religion du serment... »

Toutes ces plaintes ayant été dédaignées ou repoussées, les états de Brabant réunis refusèrent les subsides, et le conseil souverain adhéra courageusement à leur résolution. 19 avril 1787.

Quoique le ton de ces représentations fût très-mesuré, il y avait déjà beaucoup d'animosité dans les esprits. Qu'on me permette de rapporter ici quelques passages du discours prononcé à l'ouverture des trois états de Brabant par le comte de Liminghe, membre de l'ordre de la noblesse. Il est emphatique, trivial, incorrect, mais libre, hardi, plein de verve et d'énergie; c'est au surplus un échantillon de la langue parlementaire usitée chez nous à cette époque. Discours du comte de Liminghe. (25 avril 1787).

« Quelle chute hélas n'avons-nous pas faite dans le court « intervalle de six ans!... les murs de nos villes démolis, « les portes arrachées, les fossés comblées!. . La flétris- « sure qui accompagne toujours la défiance, avait déjà « porté le trouble et la douleur de l'humiliation dans les « cœurs belgiques, lorsque les dépositaires du pouvoir « royal, développant des vues ultérieures, frappèrent d'une « manière aussi violente qu'inconstitutionnelle, toutes les « parties de la chose publique! matières civiles, politiques,

Digitized by Google

« religieuses, rien n'échappa à leurs coups subits et mul-
« tipliés. Il en résulta un étourdissement dans la nation,
« une espèce d'engourdissement et de stupeur, dont elle
« ne semble encore revenir que par la contemplation de ses
« ruines.

« En même temps que ce magnifique pays..... est tra-
« duit dans la politique des rois comme un meuble à ven-
« dre, à brocanter, qu'on l'échange dans le cabinet des
« princes et dans les papiers publics, tantôt contre une
« province, tantôt contre une autre; qu'il en naît des guer-
« res et des querelles dont nous sommes l'objet direct, sans
« être seulement consultés,... nous, dans l'incertitude de
« l'homme qui nous achètera, et du prix auquel on nous
« vendra, nous sentons tout le contraste de la fidélité des
« sujets et l'inconstance du maître!... Voyez les outrages
« faits à la liberté! le rebut de nos représentations, de nos
« réclamations, de nos prières les plus urgentes, le silence
« dédaigneux et méprisant qui suit nos demandes les plus
« justes; les efforts directement contraires qui les confon-
« dent! Voyez les outrages faits à la propriété! des hom-
« mes respectables arbitrairement dépouillés de leurs em-
« plois;... des établissements antiques, octroyés par toutes
« les lois, détruits au gré du caprice!... Voyez les outrages
« faits à la patrie! les citoyens les plus éclairés, les plus
« intègres, les vrais patriotes écartés de tout ce qui tient
« à l'administration publique, oubliés ou destitués; des
« mercenaires et des étrangers, venus de loin ou de près,
« avec la masse du pouvoir, peser sur nos frères! Voyez les
« outrages faits à la piété! les hommes consacrés au Sei-
« gneur, chassés, arrachés de leurs maisons, épars, vaga-
« bonds dans un monde qu'ils avaient abjuré; leurs biens

Digitized by Google

« détournés à l'augmentation de la soldatesque; les tem-
« ples chrétiens convertis en écuries, en magasins, en re-
« paires de mimes; le culte mutilé ou supprimé; l'instruc-
« tion chrétienne remplacée par la lecture des placards;
« les docteurs orthodoxes destitués de leurs chaires; les
« bulles dogmatiques supprimés; la sainteté de l'union
« conjugale changée en une affaire de police; le jugement
« de la doctrine enlevé aux évêques; les mandements épis-
« copaux consignés au greffe des cours séculières; tout
« l'ordre de la religion interverti! Voyez les outrages faits
« au droit naturel! des citoyens enlevés de nuit et de jour,
« emprisonnés, proscrits sans aucune forme de judica-
« ture;... le ministre d'un souverain, un envoyé du pre-
« mier Pontife, chassé de cette ville, sans autre raison
« que celle de la haine du pouvoir! Et vous, chef respec-
« table de cette auguste assemblée (l'archevêque de Malines
« était alors retenu à Vienne)! illustre prélat, ornement de
« l'Eglise et de l'état belgique, où êtes-vous dans ce moment
« de crise et de douleur? etc., etc. »

Quant à Joseph, il était à Kerson occupé à faire sa cour à l'impératrice de Russie; il méditait de concert avec elle une guerre d'invasion contre les Turcs, lorsqu'il reçut la nouvelle des mouvements qui se manifestaient dans ses provinces des Pays-Bas. Il apprit que les gouverneurs généraux pour prévenir une révolte avaient suspendu l'exécution des édits contraires à la constitution; et il en fut indigné. Il rappela brusquement les gouverneurs et le comte de Belgiojoso, et donna l'ordre à toutes les provinces d'envoyer sur-le-champ des députés à Vienne pour lui expliquer leurs plaintes de vive voix. Les états crurent devoir accéder aux réquisitions de Joseph, mais en même temps ils

Juin 1787.

Joseph ordonne aux Belges de venir s'expliquer à Vienne.

Digitized by Google

donnèrent à leurs députés des instructions qui peuvent être citées comme un modèle de convenance et de dignité.

Instructions que reçoit la députation du Brabant.

« Cette députation, disaient-ils, selon l'esprit et les droits « des provinces belgiques ne doit et ne peut être envisa- « gée que comme une simple démarche de déférence, non « aux ordres, mais aux désirs du souverain; comme une « démonstration publique non d'un devoir constitutionnel, « mais d'un égard pour la dignité souveraine. Conséquem- « ment tout ce qui pourrait porter l'empreinte d'obligation, « de contrainte et *surtout d'une apparente réparation* doit « en être écarté; *le désir de prévenir des extrémités mal-* « *heureuses* et d'obvier à la calamité publique par tous les « moyens possibles, doit en être le seul motif...

« 2° Il doit être spécialement interdit aux membres de « cette députation d'entrer en matière, soit directement, « soit indirectement, sur aucun objet relatif aux circon- « stances passées ou présentes; bornant toute leur réponse « à déclarer à S. M. que leur pouvoir porte uniquement à « l'assurance de respect, d'attachement et de fidélité; que « les provinces belgiques ne pouvant par députation ni au- « trement *traiter des affaires des Pays-Bas que dans le pays* « *même*, conformément aux droits de leurs constitutions « respectives, les corps d'état se sont réservés de connaî- « tre, examiner, discuter et résoudre, dans leurs assem- « blées constitutionnelles, *tout ce qu'il pourrait plaire à S.* « *M. de leur proposer, quand une ratification et un redresse-* « *ment préalable permettront de le faire légalement* (1). »

Certes on conviendra que c'étaient là des paroles assez hardies à aller dire à un empereur d'Autriche, souverain

(1) *Recueil des représentations, etc.*

Digitized by Google

absolu de 25,000,000 d'hommes, au milieu de sa capitale et de sa cour!

Réponse de Joseph.

Joseph les accueillit rudement. « De vains discours, leur « dit-il, ne peuvent faire cesser le déplaisir extrême que « me donne la conduite de mes provinces belgiques. Les « faits seuls me démontreront la sincérité de vos protesta- « tions. J'ai chargé le prince de Kaunitz de vous remettre « par écrit certains articles dont l'exécution doit précéder « toute délibération. *Il n'y a qu'une obéissance prompte et « entière* qui puisse rétablir tout dans l'ordre convenable « et mettre un terme à l'interruption du commerce. Tous les « jours je vous donne des preuves que le bonheur de mes « sujets est le seul but de mes actions; *vous devez être « convaincus que je ne cherche aucunement à renverser votre « constitution* puisqu'après tous les attentats que vous avez « commis et après avoir excité mon indignation, je vous « réitère malgré toutes les forces dont je puis disposer « l'assurance que je maintiendrai vos libertés. »

En prononçant ces paroles, Joseph s'arrêtait de temps en temps, pour promener sur les députés belges des regards hautains et courroucés. Mais cette colère terrible était feinte comme ses protestations. Préoccupé de sa guerre avec les Turcs, il crut devoir ajourner au moins une partie de ses projets contre les Belges. Il consentit cependant à la suppression des nouveaux tribunaux et des intendances; mais il tint ferme quant au séminaire général; il exigea le payement des subsides arriérés et courants, le licenciement des compagnies de volontaires, des gardes bourgeoises et des corps de métiers qui s'étaient spontanément armés et enrégimentés.

Les députés ayant supplié l'empereur de se rendre en

Digitized by Google

personne dans les provinces belgiques, où sa présence était désirée, disaient-ils, et ne manquerait pas de ramener la paix, il leur répondit: « Vous devez savoir, messieurs, que « je ne porte que la cocarde noire! » par une piquante allusion aux couleurs locales qu'avaient adoptées plusieurs provinces en proscrivant celles du souverain. Ces députations, ces protestations, ces demi-concessions, ces cocardes, tout cela ne rappelle-t-il pas le début de notre révolution, nos adresses, nos promenades à La Haye et à Laeken, aux mois d'août et de septembre 1830?

Joseph refuse de venir à Bruxelles.

Le peuple accueillit avec une joie bruyante la nouvelle de l'abolition des intendances et des nouveaux tribunaux, et les subsides furent accordés. Mais en même temps, Joseph II renforçait son armée des Pays-Bas et en donnait le commandement au général d'Alton, espèce de caporal autrichien, dur, entêté, altier, ne connaissant que son sabre et sa consigne. Le comte de Trautmansdorff qui remplissait les fonctions de gouverneur général en attendant le retour des archiducs (1), homme d'un esprit avisé, conciliant et opposé à d'Alton, l'y avait précédé.

(1) L'archiduc et l'archiduchesse revinrent à Bruxelles, au mois de janvier 1788. L'empereur avait entièrement subordonné sa sœur et son beau-frère au comte de Trautmansdorff, dans lequel il avait grande confiance. On est surpris du ton d'obséquieuse familiarité que prend celle-ci dans sa correspondance avec le ministre. Elle lui écrivait le 22 janvier: « J'espère vous trouver en bonne santé, et que ma« dame se porte bien aussi. Je la prie et j'exige qu'elle ne songe pas même à s'ha« biller ou à sortir pour venir me voir. *Je viendrai moi-même chez elle;* et c'est la « première marque d'amitié d'elle que je prétends recevoir; qu'elle se range à « cette demande. Quelque plaisir que j'aie de me retrouver au logis, je ne vous ca« cherai pas que c'est avec inquiétude que j'y reviens: les têtes me paraissant, *sur« tout celles qui sont tonsurées*, très-échauffées... »

On voit par un passage de sa lettre du 19 mars suivant, combien cette princesse (quelque peu hautaine et rancunière) était alors ulcérée, et quels singuliers moyens

Digitized by Google

L'un des premiers actes de d'Alton fut l'installation du séminaire général, à l'aide des baïonnettes : il y eut des mouvements à Louvain et à Bruxelles. La troupe tira sur le peuple, et tua ou blessa plusieurs personnes. On arrêta quelques citoyens signalés au gouvernement comme contraires à ses projets. La terreur s'empara de tous ceux qui se croyaient suspects; ils émigrèrent en pays étranger et formèrent le premier noyau de ces mécontents qui rentrèrent plus tard en Belgique à main armée pour en chasser leurs ennemis (1).

Premières émigrations.

On trouve dans une correspondance saisie à Bruxelles, après la déroute des Autrichiens, et rapportée dans un journal intitulé *L'ami des Belges*, certains passages qui prouvent avec quelle irrévérence les exécuteurs des ordres de Joseph II traitaient les choses de la religion. « Il est

Correspondance d'un agent de Kaunitz, au sujet de l'archevêque et du grand séminaire.

elle avait imaginés pour mettre le peuple de Bruxelles à la raison. « Je vous dirai « ce que nous avons fait. J'ai commencé à demander qu'on nous fasse une liste de « tous ceux de nos sujets qui sont *brabançons*, et surtout *bruxellois*, sans y rien « ajouter. Cela répand une grande consternation. Nous avons d'abord fait rester « pour la maison *alle bestellingen* quelconques; et nous envoyons notre pour- « voyeur à Malines pour faire les provisions pour les premières semaines que « nous comptons passer à *Laque*. Les tambours de la ville, qui sont d'usage de venir « tambouriner les fêtes sous les fenêtres, étant venus ce matin, j'ai fait fermer les « rideaux et les ai fait renvoyer sans leur donner le *drinkgeld* d'usage. Et nous « commençons déjà d'empaqueter et transporter une partie de nos effets à Scho- « nenberg (Laeken). Si cela n'aide je crains qu'un renoncement total à notre place « et établissement n'en fera peut-être pas davantage. » (*Correspondance saisie à Bruxelles, après les départs des gouverneurs.*)

Il semble assez étrange qu'une princesse, du sang de Marie-Térèse n'ait pas trouvé d'autres expédients que ces mesquines vengeances pour conserver *sa place* à Bruxelles !

(1) « Il semble (dit le comte de Trautmansdorff) que parce que la constitution avait été annulée le comte d'Alton ne se croyait plus tenu à aucune règle ; comme si le droit de *liberté*, de *propriété*, de *sûreté* n'était pas celui de tous les individus là même où il n'y aurait pas de constitution... » *Fragments.*

Digitized by Google

« plus que temps, dit l'un de ces hommes (1), *que le cardi-*
« *nal finisse sa comédie;* car les auberges de toutes les vil-
« les voisines sont pleines de jeunes gens qui en attendent
« le dénoûment. S'il ne cède pas d'ici à quelques jours et
« qu'il me soit permis de dire mon sentiment, votre excel-
« lence lui écrirait que le 15 du mois étant passé et la di-
« gnité du trône ne permettant pas que l'obéissance des
« sujets de Sa Majesté dépende davantage de lui à dater
« du lendemain, s'il ne finissait pas convenablement, votre
« excellence ferait supprimer l'abbaye de Vlierbeeck, et à
« chaque jour de sa délibération quelque une des abbayes
« de son diocèse qui n'aurait pas obéi: au moins l'odieux
« de la suppression tomberait-il alors sur lui. Votre ex-
« cellence voit si je suis prêt à écrire des douceurs au car-
« dinal; je ne penche cependant pas à le ménager. Je crains
« à la fin d'être trop diffus et ennuyeux par tant de rap-
« ports pleins de réflexions sur le même objet. Je crois que
« c'est l'ennui du séjour qui me fait aussi radoter *et l'im-*
« *patience de cette farce ecclésiastique.* Le voilà entouré de
« prêtres parmi lesquels pas un qui ait le savoir des pro-
« fesseurs de l'université, et depuis quatre jours il ne dit
« pas un mot à ceux-ci; il fait disséquer leurs auteurs qui
« sont connus de tout le monde, et pendant ce temps l'in-
« quiétude va toujours croissant. Les abbayes éparpillent
« leurs effets les plus précieux; il en coûtera plusieurs cen-
« taines de mille florins peut-être à la caisse de religion,
« et Dieu sait encore comment il finira au bout de tout
« cela. *Votre excellence ne pourrait-elle pas me permettre de*

(1) Cette lettre, datée de Louvain et adressée par M^r^. au prince de Kaunitz est du mois de mars 1789, et par conséquent un peu antérieure à l'installation du grand séminaire.

Digitized by Google

« *me faire protestant* pour ne plus être d'une pareille com-
« munauté de fourbes? Non, je veux rester de la religion
« de votre excellence et lui prouver toute ma vie le profond
« respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. »

Le même écrivait au même, de Louvain, sous la date du 16 mars, 1789. « Monseigneur: point de recrues au sémi-
« naire; point de nouveaux réguliers; aucun moine men-
« diant; les novices de Villers partis aussitôt qu'arrivés:
« voilà l'état de notre population cléricale.

« Le cardinal commence à céder; il a déjà dit devant té-
« moins que la doctrine était saine; mais il voudrait accro-
« cher quelque chose pour son séminaire et voilà pourquoi
« il joue la comédie. Votre excellence jugera mieux que moi
« jusqu'à quel point il convient de serrer le bouton au pré-
« lat. Je me suis chargé de lui faire un peu peur aujour-
« d'hui par le canal d'un confident commun. Il a envoyé
« son secrétaire Pierret à Malines pour lui chercher un ro-
« chet et un camail avec lequel il figurera jeudi au *Te Deum:*
« il y a eu conseil ecclésiastique ce matin pour savoir
« quelle place d'honneur on lui assignerait; moi, qui n'é-
« tais pas du conseil, j'ai hasardé de dire que sa place était
« à l'autel.

« Il me paraît assez que l'évêque d'Anvers joue ici sous
« cape. Le père Lairs, de Bruxelles, augustin de son froc,
« est son plénipotentiaire, etc. »

« (1) Il sera fait incessamment un article *pour les gazet-*
« *tes étrangères,* d'après la lettre de son excellence à l'Am-
« broise moderne (à l'archevêque).

« Un petit parallèle assez croustilleux entre les deux

(1) Mai 1789.

Digitized by Google

« Ambroise est déjà sur le métier; il sera livré à la presse « dans peu. Le docteur Leplat fournit les ingrédients, et le « soussigné la sauce... *Rien ne sera omis de ce que votre « excellence désire d'y trouver, etc.* »

« (1) Monseigneur. J'ai réfléchi depuis Bruxelles jusqu'ici « aux moyens de donner à l'abbaye d'Afflighem une desti- « nation nouvelle, intéressante au public; et tout combiné « je suis resté convaincu que sous ce point de vue il n'y a « rien à en faire à cause de son éloignement de Bruxelles « et d'Alost à une distance égale. Ce serait un bon empla- « cement pour monter une brillante fabrique; mais il fau- « drait l'avoir à la main et cela même n'intéresserait guère le « public en compensation de la répugnance vraie ou affec- « tée pour toute suppression.

« A part donc l'avantage de punir le cardinal par la « bourse il me semble que cette suppression produirait un « mauvais effet dans un moment où il faut tout épuiser « pour faire tolérer si pas aimer la nouvelle administration « de la province. Les malveillants s'écrieraient tout de « suite qu'on n'a voulu que se mettre à l'aise pour créer « des coups d'autorité dictés par un esprit de vengeance « personnelle. Sous cette considération je prie votre excel- « lence de ne pas trouver mauvais que j'intercède pour la « conservation de cette abbaye, *moi qui voudrais voir dans « le néant toutes celles qui existent.*

« Une analyse des mots *serment, devoir, obligation, enga- « gement*, pourrait fournir dans la circonstance présente la « matière d'une assez bonne pièce fugitive; et si votre ex- « cellence l'agrée je mettrai mes idées sur le papier; mais

(1) Lettre du même, datée de Liége du 20 juin 1789.

Digitized by Google

« je la prie de vouloir me marquer si elle a fait usage du « projet de déclaration que j'avais rédigé avant de partir « d'après le canevas qu'elle m'avait tracé : cela pourrait « entrer sous une autre forme dans cette petite pièce pour « nous et pour l'Europe.

« Je fais des vœux pour que la fermeté de votre excel- « lence ne soit pas suivie de trop d'embarras et qu'elle ait « la gloire d'avoir rendu le repos à une malheureuse nation « *agitée depuis tant de temps par des imposteurs...* »

« Avec quels rapides progrès (disait un autre correspon- « dant du prince de Kaunitz dans une lettre du 31 mars « 1789) votre excellence fait-elle respecter l'autorité du « souverain! J'en suis au comble de la joie. La prudence « et la fermeté qui dirigent votre glorieux ministère vous « assurent un triomphe complet sur les ennemis de la « bonne cause. Vous parviendrez enfin, monseigneur, à « terrasser l'hydre, non pas en lui coupant la tête (bientôt « elle en reproduirait cent pour une), mais en la piquant « au cœur. Or, le cœur de la plupart des gens d'église c'est « le vil intérêt, l'argent. Et puisque suivant l'oracle de « l'Evangile, *ubi thesaurus ibi cor,* la moindre atteinte au « temporel du clergé est presque une blessure mortelle.

« L'imbécile brouillon de Malines a été à Louvain. Qu'il « déclare sans tergiversation l'orthodoxie de cette doctrine « (de la doctrine du séminaire général), très-injustement « décriée et qu'il ne connaît pas. Après un examen sincère « la conviction devrait enfin redresser les détours de sa « conscience tortueuse pour ne pas dire de sa mauvaise « foi. Par malheur Franckenberg n'a jamais eu que des « oreilles. Quand aura-t-il donc des yeux ? Où en seriez- « vous, monseigneur, si l'on devait s'engager à une guerre

Digitized by Google

« théologique, à des synodes, à des conciles, *id est*, aux « calendes grecques, etc.? » Cette dernière lettre est de l'abbé *Dufour*, l'un des professeurs du grand séminaire de Louvain. Quel style pour un prêtre et pour un maître en théologie! Mais aussi comme cette cour de Vienne était gangrénée! Combien étaient mérités ces châtiments terribles que la Providence préparait alors aux grands et aux rois!

Joseph se fait battre par les Turcs.

Cependant Joseph, toujours plein de foi en lui-même, n'écoutant aucun conseil, aussi malheureux général que malheureux législateur ayant voulu commander ses armées en personne se fit battre honteusement par les Turcs, qui précédés de la terreur et de la dévastation s'avancèrent à grands pas vers sa capitale. Il fut obligé de rétablir à la tête de ses troupes le vieux Loudon, général de Marie-Térèse, qui rappela encore une fois la victoire sous ses drapeaux.

Il veut renverser l'ancienne constitution.

Ce fut dans ces circonstances que Joseph osa faire aux états de Brabant des propositions bien autrement violentes que ses précédents édits, contre lesquels on s'était tant récrié. Il leur demanda d'accorder les subsides, non plus annuellement, mais à perpétuité; de supprimer le tiers-état pour le réorganiser sur un nouveau plan; d'ôter au conseil de Brabant le droit d'homologuer les lois; et enfin de consentir à l'établissement d'un nouveau système judiciaire. Ces différents chefs lui ayant été nettement refusés, il traita les Belges comme des rebelles déclarés, supprima la députation du Brabant, cassa le conseil souverain, cassa et annula la joyeuse entrée, etc., etc.

Il écrivait au général d'Alton (1): « Il s'agit une bonne

(1) En date du 7 juin 1789. Dans une lettre du 31 octobre suivant il lui mandait

Digitized by Google

« fois de faire finir les affaires litigieuses aux Pays-Bas. Le « plus ou le moins de sang que doit coûter une telle opé- « ration ne doit pas être mis en ligne de compte ! »

Qui croirait que l'homme qui a pu prononcer de telles paroles conserve encore maintenant parmi nous d'ardents apologistes? Mais les partis ne connaissent d'autre mesure d'amitié ou de haine que leurs passions mêmes; et les détracteurs de la religion et du pouvoir de l'Eglise ont volontier pardonné à l'ennemi de leur plus grand ennemi.

Pas rétrogrades. — Séminaire géné-

Toutefois, en apprenant ce qui se passait tout près de nous, la prise de la Bastille, les dangers qui menaçaient le roi et

pour encourager ceux qui se distingueraient dans cette guerre: « Vous pouvez « compter que je les récompenserai de même que s'ils combattaient des Turcs. » De son côté, d'Alton, qui était avant la malheureuse bataille de Turnhout l'homme de prédilection de l'empereur, lui écrivit le 4 mai 1789 : « La saine politique sem- « ble nécessiter que la *classe monacale* soit élaguée... Les rapports que je reçois sont « remplis de menées de la prêtraille... »

Le 12 juin, en lui rendant compte de son expédition militaire contre le conseil de Brabant qu'il venait de dissoudre à main armée, d'Alton ajoutait : « Pour ren- « dre *cette révolution* heureuse il serait nécessaire de purger maintenant le con- « seil du gouvernement et de rompre cette *aristocratie* qui gouverne sans réserve « depuis Cobentzl ; et afin d'attérer l'*hydre monacale*, de réformer d'un coup « les abbayes dont les chefs se sont montrés si rebelles aux volontés souverai- « nes »

Et le 15 août : « *Quel contraste aujourd'hui entre nous et nos voisins !* Ici on fait « des concessions au clergé: en France on le dépouille et on lui pose les bor- « nes les plus étroites. Une nation qui en se régénérant elle-même, en faisant ses « propres lois suit presque les mêmes principes à l'établissement desquels on s'est « opposé avec tant de ténacité dans ce pays-ci ne fournit-elle pas par son exemple « l'argument le plus persuasif? ne devroit-on pas mettre à profit cet exemple pour « persuader *le peuple* et le convaincre de son erreur ? »

D'Alton veut *qu'en Belgique, comme en France, on éclaire le peuple sur ses véritables intérêts* et qu'on s'appuie sur le *tiers-état* pour briser la résistance *des ordres privilégiés!*... Vonck lui-même n'aurait pas mieux dit. Voyez cependant où devait aboutir une telle politique ! C'est ce dont il paraît que ni d'Alton ni son maître ne se doutaient guère.

Digitized by Google

ral rendu facultatif.

la reine de France et les excès de ce peuple qui marchait plus vite que lui dans ses réformes et ses destructions, Joseph commença à faire de sérieuses réflexions; il s'aperçut enfin qu'il pourrait bien avoir des ennemis plus redoutables que les *états* et les *têtes tonsurées*. Il essaya alors quelques pas rétrogades. Le 14 août parut un édit qui rendait le séminaire général *facultatif*. Ainsi le plus cher de ses projets, celui qu'il avait médité depuis tant d'années, et pour lequel il avait compromis la sécurité des Pays-Bas, son repos et sa gloire, il en faisait le sacrifice à la peur!

Si Joseph n'eut voulu détruire que les libertés politiques il aurait sans doute excité beaucoup de murmures et de résistances, tous les ordres de l'état auraient vivement réclamé; mais peut-être eût-il réussi à comprimer les mécontents: s'il n'eut au contraire attaqué que les libertés religieuses il aurait pu s'appuyer du moins sur ceux qui étaient hostiles à la puissance du clergé; mais comme il menaçait tout le monde et qu'il ravageait toutes les institutions à la fois, tout le monde se leva contre lui. Il y eut *union* entre les *statistes* ou partisans de l'ordre ancien et les *progressifs*, ou comme on dirait aujourd'hui, entre les catholiques et les libéraux. Quoique dans l'origine ces deux partis fussent assez bien d'accord, les uns étaient plus particulièrement représentés par Vonck, et les autres par Vander Noot.

Vander Noot.

Henri Vander Noot, avocat au conseil souverain de Brabant et avocat des métiers, avait rédigé des réclamations très-hardies contre les mesures tyranniques de l'empereur. Mal noté pour cet acte de patriotisme aux yeux du gouvernement, il fut porté aux nues par le peuple et par le clergé dont il avait ouvertement embrassé la défense. Il fut l'idole et le héros de la révolution: son nom devint le cri de ral-

Digitized by Google

liement de tous les partis. Avocat du peuple, il en avait le rude langage et savait s'en faire écouter. Du reste courageux, ardent, ambitieux, mais d'une portée d'esprit au-dessous du médiocre. On est étonné que cette espèce de tribun, qui dut jouer un certain rôle par la parole, ne nous ait laissé que des factums lourds, emphatiques et empreints du goût le plus burlesque et le plus barbare. Cependant, il ne manque point d'une certaine vigueur de dialectique et il s'élève même parfois lorsqu'il touche aux grands intérêts du pays (1). Vander Noot, voyant les émigrés bien accueillis

Politique de Vander Noot.

(1) Pour justifier ces différentes assertions, je citerai ici quelques passages de la *Requête de divers citoyens, présentée aux états de Brabant dans leur assemblée générale, en mai* 1788, et *signée* H. C. N. Vander Noot, avocat au conseil souverain de Brabant :

« Messeigneurs, permettez-moi de vous rappeler que le 16 du mois de juin de l'an-
« née passée on vous traça un tableau des précipices dont vous étiez environnés au
« milieu de la joie dont un chacun était enivré; on vous observa que depuis lon-
« gues années une suite insensible d'innovations avaient, sous le voile du bien-être
« de la chose publique, altéré les priviléges et la pureté de la constitution ; qu'à ces
« *gouttes d'eau*, qui successivement avaient *raviné le roc*, avaient succédé des tor-
« rents impétueux ; qu'à peine le monarque avait été sur le trône que quelques am-
« bitieux, apercevant en lui le désir de l'uniformité, avaient surpris sa religion et
« sa bonne foi pour anéantir en peu de temps un monument de plusieurs siècles
« dont le serment le plus sacré avait garanti l'intacte conservation. Alors, Messei-
« gneurs, le *phlogistique d'un certain nombre de cœurs s'est enflammé;* l'exemple a
« ranimé les faibles et l'amour de la liberté est devenu général ; tous les ordres de
« l'état se sont réunis pour terrasser l'hydre, etc. »

Après cet exorde il cite l'orateur Eschine, *ce fameux rival de Démosthènes*, pour s'excuser de devoir user de paroles dures contre ses adversaires ; puis il aborde directement la question.

« Quant au fond (dit-il) on vous impute que tout ne tend qu'à donner atteinte à
« l'autorité souveraine de votre maître, à former si vous le pouviez *statum in statu*
« et à usurper une influence directe, tandis que vous ne pouviez et ne deviez y
« comparaître que comme sujets. Il est nécessaire d'observer préliminairement
« qu'on doit faire abstraction de toutes les qualités et de la dignité de S. M. l'em-
« pereur et roi, et qu'ici il doit être uniquement considéré comme duc de Bra-

Digitized by Google

par la Hollande, connaissant les griefs de cette puissance contre Joseph II, et la vieille inimitié de la Prusse contre l'Autriche, sachant que les cabinets de Londres et de Berlin commençaient à s'émouvoir des succès qu'elle venait de remporter sur les Turcs, s'imagina qu'il rencontrerait dans ces trois cours des alliés dévoués à la cause belge. Ces puissances remarquaient avec peine il est vrai les changements que l'empereur voulait introduire dans la constitution de nos provinces et les désapprouvaient, non par intérêt pour la Belgique dont elle se souciaient fort peu, mais parce qu'ils tendaient à transformer le pouvoir limité du prince en un pouvoir absolu d'y lever des impôts et des hommes à volonté.

Le 10 mai 1789, Vander Noot se rendit à La Haye et se présenta chez le grand pensionnaire Van de Spiegel, sous le nom de Gobbelschroy, qu'il dit être celui d'une seigneurie appartenant à sa famille (1). Voici comment le grand pen-

« bant... Mais, Messeigneurs, quel est le titre qui fait le duc de Brabant? Qui oblige « le peuple à le reconnaître comme légitime souverain? Personne ne l'ignore: « c'est un contrat synallagmatique, cest la *Joyeuse Entrée*. Son excellence (le mi- « nistre de l'empereur) même le sait. Nous ne pouvons admettre qu'elle n'en con- « naît pas à fond la force ni l'obligation qu'elle produit mutuellement entre le « prince, ou le duc, et son peuple. L'inculpation même dont il s'agit dans la dé- « pêche du ministre en fait la preuve complète ; car elle porte avec soi le système « destructeur de notre constitution ; elle porte avec soi l'autorité arbitraire et abso- « lue ou le despotisme... Ce n'est donc pas comme sujets, Messeigneurs, que vous « avez fait vos représentations, *mais comme contractants et représentants du peu-* « *ple;* et en les faisant *vous avez marché sur les traces de vos ancêtres ;* vous avez « marché sur le chemin qu'ils vous ont frayé par le 42e article de la *Joyeuse En-* « *trée*, etc. »

(1) *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens*, par L. P. J. Van de Spiegel, petit-fils du grand pensionnaire. L'auteur s'est servi, pour composer cet ouvrage, des pièces et documents trouvés dans les papiers de son aïeul.

Digitized by Google

sionnaire lui-même rend compte de sa conversation avec l'avocat brabançon.

« Celui-ci commença par dire qu'il était autorisé *cum plenâ*, non tant par les états, qu'individuellement par leurs membres les plus influents; que les priviléges des Pays-Bas étaient foulés aux pieds quoique la paix de Rastadt les eût assurés; qu'il importait *à la Grande-Bretagne, à la Prusse* et *à la république*, que la Belgique ne fût pas opprimée; que l'empereur n'avait d'autre dessein que d'introduire des subsides perpétuels et la conscription militaire, afin d'avoir toujours de l'argent et une armée pour attaquer la république. Vander Noot à la Haye.

« Je répondis, poursuit M. Van de Spiegel, que nous avions appris avec chagrin cet état des affaires; qu'à nous, Néerlandais, issus d'une même origine, le sort de nos voisins ne pouvait nous être indifférent; que nous aussi nous avions autrefois tout risqué pour conserver nos priviléges; mais que les circonstances n'étaient pas les mêmes; que les habitants des Pays-Bas n'ayant ni armée ni chef seraient plus que téméraires de tenter de résister.

« Vander Noot raisonna longuement sur la révolution à laquelle la république doit son existence; mais il ne dit rien de positif concernant les moyens de résistance de la Belgique: il parla seulement d'une grande multitude qui désirait avec ardeur prendre les armes et qu'il espérait encore être à même de renforcer par des soldats aguerris qui déserteraient le service de plusieurs puissances voisines. Le commandement devrait alors être donné à un général qu'une de ces puissances démissionnerait.

« Je lui démontrai combien tout ceci était vague et peu satisfaisant, en appuyant sur l'exemple de nos soldats pa-

Digitized by Google

triotes, et je demandai quelles étaient les intentions de son parti s'il parvenait à triompher.

« *Dans ce cas*, me dit-il, *nous voulons établir une république indépendante d'après le modèle de la vôtre; nous voulons aussi choisir un stadhouder: par exemple, le second fils du prince d'Orange, et, si la différence de religion n'y met obstacle, nous désirons nous réunir à votre république...*

« Je dis... que la république projetée ne me paraissait pas devoir se soutenir parce que l'empereur ayant démoli les fortifications, le nouvel état serait toujours dépendant, sous la protection de l'une ou de l'autre puissance; que la différence de religion il est vrai ne s'opposait pas à une réunion des Pays-Bas à notre république, chacune de nos provinces étant souveraine en matière de religion; mais que d'autres raisons me semblaient devoir empêcher cette réunion. En somme je demandai ce que signifiaient ces ouvertures et pourquoi l'on s'adressait à la république.

« Vander Noot répondit qu'il ne demandait, *de la part du roi de Prusse*, que l'assurance qu'en cas de révolte il empêcherait que les troupes autrichiennes n'accourussent d'Allemagne; et *de la part des puissances alliées*, l'assurance qu'elles ne souffriraient pas que les Français se mêlassent des affaires des Pays-Bas.

« Je répliquai qu'il était facile de comprendre que nul ministre ne pouvait s'expliquer sur de pareils intérêts avec un homme sans qualification ; et que même en supposant que ces demandes ne déplairaient pas au gouvernement de la république, il était nécessaire de se concerter sur ce point avec les autres puissances. Je demandai aussi comment lui, Vander Noot, s'était trouvé de son voyage en Angleterre?

Digitized by Google

« Il me dit *qu'il avait vainement et à plusieurs reprises tenté d'avoir une conversation avec M. Pitt,* et que se trouvant à Londres pendant les troubles de la régence il n'avait osé s'ouvrir à aucun autre ministre.

« Je répondis que néanmoins il devait comprendre qu'il lui était nécessaire de parler au ministère britannique, et qu'il devait se rappeler que la Grande-Bretagne s'était intéressée au sort des Pays-Bas lorsqu'en 1757 on voulut faire occuper Ostende et Nieuport par des troupes françaises.

« Vander Noot se fit fort de démontrer à M. Pitt les dangers que le commerce anglais, surtout en temps de guerre, aurait à redouter en cas qu'Ostende tombât entre les mains des Français ou d'un souverain absolu.

« Je lui demandai enfin s'il avait vu le ministre prussien? et je lui dis que s'il allait à Londres il y trouverait un diplomate prussien auquel il pourrait s'ouvrir complétement..... »

Quoique le grand pensionnaire de Hollande eût accueilli Vander Noot avec froideur et qu'il eût paru traiter ses projets de pures chimères, il ne laissa pas d'envoyer un mémoire à Berlin pour attirer l'attention du cabinet prussien sur les affaires des Pays-Bas et pour demander que les trois puissances alliées agissent de concert, afin d'empêcher les mécontents belges de se jeter dans les bras de l'assemblée nationale française. Le ministre, comte de Hertzberg, embrassa cette idée avec empressement. Peu de temps après vint à La Haye le général de Schlieffen, gouverneur De Wesel, chargé d'une mission relative à la défense de la république des Provinces-Unies. Il eut une conversation avec Vander Noot. Celui-ci lui parla longuement de l'intérêt

Digitized by Google

qu'avaient les alliés à ne pas souffrir que l'empereur s'emparât du pouvoir absolu dans les Pays-Bas; il prétendit que si les impôts étaient levés sans le consentement des états, une armée de cent mille hommes pourrait facilement être entretenue en Belgique. Le résultat de ce premier entretien fut une assurance assez positive d'intervention de la part de la Prusse, en cas que les Belges parvinssent à renverser le gouvernement autrichien. Vander Noot partit alors pour Berlin afin de fortifier ces dispositions favorables, tandis que le roi de Prusse envoyait M. de Schlieffen à Londres pour y faire des propositions formelles au sujet des Pays-Bas. Les instructions dont il était porteur contenaient ce passage remarquable.

Le roi de Prusse promet d'intervenir conditionnellement.

« J'ai, disait le roi, droit et intérêt à prendre part au sort des Pays-Bas autrichiens, tant comme leur plus proche voisin, que comme contractant de la paix d'Utrecht, et comme électeur et membre de l'empire germanique auquel les Pays-Bas autrichiens appartiennent depuis leur origine et ont été encore plus étroitement annexés, sous le titre de cercle de Bourgogne par le traité que l'empereur Charles-Quint a conclu avec l'empire à la diette d'Ausbourg en 1548. De sorte que ce cercle de Bourgogne appartenant à la masse du corps germanique, ne peut en être aliéné ni soumis à un pouvoir arbitraire, mais se trouve sous la protection et la garantie dudit empire et de chacun de ses membres intégrants. Si l'un ou l'autre de ces deux cas arrivait donc, que les habitants des Pays-Bas voulussent s'associer avec la France; ou si l'empereur voulait céder ces provinces à la France ou les faire occuper par des troupes françaises, j'aurais autant de droit que d'intérêt à m'y opposer avec mes alliés, l'Angleterre et la Hollande; et

Digitized by Google

nous aurions toute raison de le faire sans balancer si les états du Brabant et les autres Pays-Bas autrichiens, révoltés par le joug et par le changement inconstitutionnel dont on les menace, réclamaient mon assistance et ma protection avec celle de l'Angleterre et de la Hollande... »

Au fond, les puissances étaient ravies de pouvoir susciter des embarras à l'empereur dans ses propres états; elles espéraient que les mouvements qui commençaient à se manifester en Belgique le forceraient à renoncer à ses projets de conquêtes sur les Turcs; mais elles étaient loin de vouloir courir les changes d'une rupture ouverte pour soutenir les libertés belgiques. L'état de la France commençait d'ailleurs à les épouvanter.

On a peine à concevoir l'esprit d'aveuglement qui dominait Joseph II en 89. Une réparation prompte et complète, à la vue du péril qui le menaçait, l'eût peut-être tiré d'embarras. Mais il n'est guère donné aux hommes de faire cet aveu spontané de leurs fautes. La France commençait à traduire en actes ces mêmes théories dont Joseph avait été infatué dès sa jeunesse. Tout ce que l'empereur avait rêvé dans l'intérêt de son despotisme, des hommes bien plus conséquents que lui l'exécutaient au profit de la souveraineté populaire. Trône, clergé, noblesse, vieilles institutions et vieux abus, se renversaient pêle-mêle et en même temps: Louis XVI n'était déjà plus roi que de nom. Au mois d'octobre 89 l'assemblée nationale était dominée par les factieux. La demeure royale avait été violée par la plus vile populace; et la reine Marie-Antoinette, la sœur de Joseph II, n'avait échappé que par hasard, à demi-nue, et au milieu de la nuit, à une horde d'assassins.

La France réalise les systèmes de Joseph II.

Il s'était formé à la frontière deux comités patriotiques

Digitized by Google

qui servîrent de points de ralliement aux mécontents les plus hardis et les plus désespérés: l'un à Breda, sur le territoire hollandais, sous le patronage de Vander Noot et du chanoine Van Eupen; l'autre à Hasselt, dans le pays de Liége, sous la direction de l'avocat Vonck. Celui-ci qui partageait plus ou moins les principes de la révolution française devait lutter bientôt contre le parti de Vander Noot et des états. Mais alors tous deux tendaient à la même fin pour des motifs différents. Vander Noot comptait beaucoup sur ses menées diplomatiques et sur les promesses des puissances, pour entamer avec leurs secours la guerre qui devait affranchir la Belgique. Vonck pensait au contraire que les Belges ne devaient se fier que sur eux-mêmes; que c'était plus honorable et plus sûr; il disait que la diplomatie n'avait pour but que de tromper les peuples, que ce serait l'éteignoir de la révolution. C'est un fait bien remarquable que Vander Noot, ce célèbre représentant de la révolution brabançonne, qui en recueillit toutes les ovations, qui jouit d'un pouvoir et d'une popularité immenses après l'expulsion des Autrichiens, aurait fait avorter cette même révolution, si on avait suivi son plan et si l'impatience des patriotes, stimulés par Vonck, ne les eût déterminés à brusquer l'attaque au moment décisif.

Vonck et Vander Noot diffèrent sur les moyens d'affranchir la Belgique.

Il est curieux d'entendre Vonck lui-même dérouler la politique de son rival. C'est sans doute le langage d'un ennemi envieux et déçu; mais il met bien à nu la vanité, la fatuité et la sotte crédulité de Vander Noot. « De jeunes « patriotes, dit Vonck, étant venu le trouver à Bréda pour « lui offrir leurs services contre les Autrichiens, il les « chassa de sa présence; il les traita de gueux. Il ne fallait, « disait-il, qu'avoir un peu de patience; il venait des trou-

Digitized by Google

« pes hessoises, brunswikoises, prussiennes et 180 pièces « de canon. Les citoyens ne devaient pas combattre; il ne « fallait pas d'argent pour engager les Autrichiens à déser- « ter; on n'avait qu'à le laisser faire! Henri vivait encore! « etc., etc. (1). »

Vander Mersch.

Ce fut Vonck qui procura Vander Mersch et le fit placer à la tête des forces brabançonnes. Il me semble que nos historiens n'ont pas assez relevé les qualités militaires de Vander Mersch. Parmi les chefs improvisés de notre révolution de 1830, dont je suis loin d'ailleurs de vouloir contester la valeur, je ne vois guère d'hommes qui puissent lui être comparés. Vander Mersch était un soldat de fortune (2), qui après avoir servi tour à tour la France et l'Autriche et gagné tous ses grades sur le champ de bataille, parvint sans autre protection que son mérite, ce qui était assez rare alors, jusqu'au rang de colonel. Excellent pour les coups de mains, plein d'audace et de sang-froid, il s'était surtout distingué comme chef de partisans au service de France dans la guerre de sept ans. Lorsqu'au mois d'août 1789, le curé de Menin, l'une de ses anciennes connaissances, vint le trouver à sa campagne de Dadselle comme pour lui rendre une visite d'amitié, après lui avoir parlé avec une sorte d'indifférence de ce qui faisait alors l'objet de toutes les conversations: de la perte des libertés du pays, des vexations du régime autrichien, des cruautés de d'Alton et du mécontentement général du peuple, il appuya

(1) *Abrégé historique servant d'introduction aux considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant*, par Vonck. Lille, 1790.

(2) L'auteur de l'article *Vander Mersch*, dans la *Biographie universelle* de Michaud, dit qu'il était d'une famille *anoblie*, et qu'il s'enrôla *comme volontaire*.

Digitized by Google

particulièrement sur cette troupe considérable d'émigrants et d'insurgés rassemblés à la frontière et qui n'attendaient qu'un chef pour marcher en avant. Vander Mersch parut un instant pensif tandis que son ami parlait ; mais il sentait son sang bouillonner dans ses vieilles veines (1) et à la fin il interrompit le curé, en disant : *Si l'on veut de moi, je suis prêt !* Toutefois après y avoir plus mûrement réfléchi il ajouta qu'il désirait connnaître par lui-même cette armée brabançonne qu'on lui dépeignait comme si formidable; et il se rendit à Bréda à travers champs, en costume de chasseur, avec son fusil et son chien. Lorsqu'il vit ce ramas d'hommes de tout état et de toute condition, composé de jeunes gens de famille, d'aventuriers et de déserteurs belges et autrichiens, ne connaissant ni chefs ni discipline, la plupart sans armes et à peine vêtus, et qu'il songea que c'était avec une pareille troupe qu'il faudrait aller assaillir une milice disciplinée et aguerrie, il fut fortement ébranlé. L'air fanfaron et les cris de mort de quelques-uns de ces patriotes contre leurs ennemis absents, inspiraient encore plus de défiance au vieux guerrier. Cependant Vander Mersch se croyait en quelque sorte lié par sa parole : c'était un de ces esprits que les obstacles irritent ; et il n'ignorait point qu'à une époque de révolution il ne faut pas toujours calculer ce que peuvent les hommes, d'après la mesure ordinaire. Quelques chefs du clergé qui avaient ouï parler de lui avec éloge, combattirent aussi ses scrupules, et se mirent à le prêcher si bien qu'il accepta le commandement de l'armée brabançonne; mais non toutefois sans avoir eu la précaution de se faire donner par les abbés de S^{t}-Bernard et de

(1) Vander Mersch avait alors au-delà de 55 ans.

Digitized by Google

Tongerloo une obligation de 100,000 florins, pour le cas où l'entreprise échouerait et afin de garantir sa femme et son fils des suites d'une confiscation (1). « C'est bien assez, « disait-il, d'exposer dans une si périlleuse entreprise ma « vie et peut-être mon honneur, sans compromettre encore « l'existence de ma famille. » Vander Mersch après avoir par une lettre respectueuse renvoyé à l'empereur son brevet de colonel, se mit à la tête des insurgés et dirigea sa marche vers le Brabant. Il partagea entre ses meilleurs soldats une certaine quantité d'armes et d'uniformes qu'on avait fait venir du pays de Liége; il distribua à d'autres quelques vieux fusils de différents calibres; d'autres s'armèrent comme ils purent: le reste suivit sans uniformes et sans armes.

L'armée brabançonne se met en marche.

Le 24 octobre vers six heures du matin il partit de Sundert. A peine avait-il touché le territoire autrichien que des terreurs paniques s'emparèrent de sa petite armée. Ces nouveaux soldats dont la plupart n'avaient aucune idée de la guerre s'attendaient à devoir combattre à chaque pas. Leur imagination prévenue leur peignait d'innombrables ennemis dans le lointain. Le général les encourage; il les range en bataille dans une position avantageuse pour montrer leur supériorité sur la cavalerie ennemie qu'on disait avoir reconnue; et certain que la plaine est entièrement libre il continue sa marche. Mais avant d'arriver à Hoogstraete un coup de fusil lâché à l'entrée d'un village sème l'épouvante parmi eux. Vander Mersch pénétré de douleur ne perd cependant rien de son sang-froid; il se porte à l'endroit où le désordre est le plus grand; il rappelle les

(1) Cet acte, daté de Bréda, du 6 octobre 1789, se trouve dans les *pièces justificatives du Mémoire historique pour Vander Mersch.*

Digitized by Google

fuyards; leur reproche doucement leur couardise, et lorsqu'il les voit à peu près rassurés il leur dit en riant que si l'ennemi approchait il le leur ferait savoir à temps; mais qu'ils fussent sans crainte, qu'il espérait bien pouvoir choisir un champ de bataille à son gré. Voilà quels étaient les hommes dont Vander Mersch fit en peu de jours d'intrépides soldats.

Ayant réuni la plus grande partie de son armée à Hoogstraeten, il lui fit donner lecture, au nom des états du *manifeste du peuple brabançon*. Vander Noot en avait emprunté l'exordre tout entier à la *politique naturelle du baron d'Holbach*, dont certes les principes ne cadraient guère avec ceux du champion du clergé et des trois états; mais en face de l'ennemi et lorsqu'il ne s'agissait que d'exalter les têtes tous les arguments semblaient bons. Ce manifeste déclarait *Joseph II duc de Brabant déchu de la souveraineté dudit duché; défendait de le reconnaître désormais pour tel et dégageait un chacun de toute obéissance et fidélité envers le susdit empereur.*

Joseph déclaré déchu.

C'est après avoir réunit et conduit, comme nous l'avons dit, sa petite troupe avec tant de peine et de tribulations que Vander Mersch arriva à Turnhout le 25 octobre. Il en sortit le lendemain pour se diriger sur Diest; mais ayant appris que le général Schroeder qui commandait une partie de l'armée autrichienne venait au devant de lui, Vander Mersch rétrograda sur Turnhout, ne voulant pas attendre en plaine avec des hommes inexpérimentés, sans canons et sans cavalerie, un corps nombreux de troupes régulières muni d'une artillerie formidable. Il prit cependant toutes les précautions que lui suggérait la prudence; il doubla les gardes et les patrouilles; ordonna des retranchements et fit

Bataille de Turnhout (26 octobre.)

Digitized by Google

barricader les avenues de la ville. Pendant la nuit il reçut avis que les Autrichiens approchaient, et à la pointe du jour il disposa sa petite armée pour les recevoir de son mieux. Une partie de ses gens occupaient les maisons les plus exposées; le reste était posté au centre de la place, dans le cimetière. Vander Mersch avait tout au plus 1500 hommes, tant bons que mauvais; mais les habitants de Turnhout le secondèrent admirablement. Ils dépavèrent leurs rues, crénelèrent leurs murailles, firent des amas de projectiles et élevèrent partout des barricades. Enfin vers les six heures du matin on entendit gronder le canon et les Autrichiens s'engagèrent bravement au pas de charge dans les rues de Turnhout. Vander Mersch se retira insensiblement devant eux jusque vers le milieu de la place, où il avait concentré la plus grande partie de ses forces. Là le feu des patriotes était soutenu par les bourgeois, qui tiraient du haut des toits, des croisées, des soupiraux des caves. Les Autrichiens, assaillis de front et sur les flancs, perdaient beaucoup de monde sans pouvoir presque se défendre contre des ennemis invisibles et fort difficiles à atteindre. Les soldats de Vander Mersch apercevant de l'hésitation dans la troupe de Schroeder, s'enhardirent à tel point, qu'ils s'élancèrent sur les Autrichiens à la baïonnette, les attaquèrent corps à corps, massacrèrent les artilleurs sur leurs pièces et s'emparèrent des canons. Cependant les impériaux ranimés par la voix de Schroeder, honteux d'être vaincus par de tels ennemis, essayèrent à plusieurs reprises de forcer les retranchements des patriotes; mais ils furent chaque fois repoussés. Après avoir soutenu cette lutte meurtrière pendant cinq heures ils prirent enfin le parti de se retirer, en abandonnant un assez grand

Digitized by Google

nombre de morts et de blessés, trois pièces d'artillerie, deux caissons et leurs munitions (1).

Je ne suis entré dans ces détails sur l'affaire de Turnhout que parce qu'elle ne fut point due au hasard ou à une bravoure aveugle, mais à l'habileté du chef et à la confiance qu'il avoit su inspirer à ses soldats improvisés, et parce que les résultats en furent décisifs pour la cause brabançonne. Elle jeta le découragement dans l'armée autrichienne, propagea rapidement le feu de l'insurrection dans les autres provinces, fit éclater la mésintelligence qui régnait depuis longtemps entre Trautmansdorff et d'Alton, et déconcerta enfin tous les projets de Joseph II.

Toute la Belgique s'insurge.

Vander Mersch en mettant le pied sur la frontière du Brabant avait détaché vers les Flandres un corps de volontaires, conduit par le jeune prince de Ligne et par un sieur de Veau. Les patriotes aidés par les bourgeois parvinrent après une courte et vive résistance à forcer les Autrichiens commandés par le comte d'Arberg, à évacuer la ville de Gand. Le général Schroeder fut grièvement blessé dans cette bagarre, et le colonel Lunden mit bas les armes avec le corps qu'il commandait. En un moment les Flandres furent libres. Chaque ville désarmait ou expulsait sa garnison ou la faisait prisonnière; et bientôt le pays presque tout entier suivit cet exemple.

Joseph apprit la déplorable issue du combat de Turnhout avec un indicible étonnement. « Quoi! dit-il, un

(1) *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Vander Mersch*, par E. J. Dinne, officier, témoin oculaire; 3 vol. in-8°: Lille, 1791. Ce mémoire mal rédigé, mais important à cause de certains faits curieux et des pièces qui l'accompagnent, fut, dit-on, composé sous les yeux de Vander Mersch qui doit en avoir fourni les matériaux.

Digitized by Google

« pareil échec, reçu de la part d'un pareil ramassis de « gens (1)! Faites citer au son du tambour le colonel Van- « der Mersch!..... Vous le ferez pendre en effigie, en at- « tendant qu'on ait le plaisir de l'exécuter en personne! » Etant un peu revenu à lui, il se mit à faire des réflexions très-raisonnables mais bien tardives sur la maladresse de ses généraux. « C'est voir dans un très-faux jour, écrit-il « à d'Alton, que de croire qu'il fallait attaquer ces gens-là « comme si c'étaient des Turcs ou des Prussiens. Il fallait « faire approcher les troupes de Turnhout et Hoogstraete, « leur faire parler, leur faire concevoir les dangers aux- « quels ils allaient s'exposer s'ils ne retournaient dans leurs « foyers. Enfin s'ils ne voulaient entendre raison il ne fal- « lait que se camper dans les environs et les y bloquer. Car « comment auraient-ils pu y subsister ou sortir pour ve- « nir attaquer la troupe en rase campagne? ils auraient eu « mauvais jeu; et sûrement qu'ainsi la chose aurait pu être « assoupie sans grande effusion de sang (2). »

Réflexions de Joseph sur la défaite de Turnhout.

Cependant Vander Mersch tout vainqueur qu'il était se trouvait dans de cruels embarras. Il avait épuisé ses munitions; son armée manquait des choses les plus nécessaires; et sans le prestige qu'il exerçait sur ces hommes peu habitués aux privations et à la vie des camps il n'aurait pu les empêcher de se débander. Plusieurs corps ennemis s'avançaient en même temps pour l'envelopper et l'accabler: il les évita, les trompa par une suite de marches et de contre-marches habiles et déconcerta tous les calculs de d'Alton qui, furieux, cherchait à regagner la partie perdue. Enfin

(1) *Mémoire historique pour Vander Mersch. — Mémoire pour servir à la justification de feu S. E. le général comte d'Alton*, t. I, p. 254.

(2) Lettre de Joseph à d'Alton, du 5 novembre.

Digitized by Google

Vander Mersch poursuivi et serré de trop près se rejeta sur le territoire hollandais, d'où il rentra bientôt en Brabant par un nouveau circuit.

Armistice. L'inquiétude et l'effroi s'emparèrent des archiducs. On proposa de leur part un armistice à Vander Mersch qui l'accepta avec empressement. Il pensa qu'il était sage de ne pas compromettre sa position encore si précaire; et d'ailleurs l'affaire de Turnhout ayant porté un coup fatal à la puissance autrichienne il lui semblait que par la seule force des choses son parti ne pouvait que s'accroître et celui de ses ennemis s'affaiblir. L'événement justifia ses prévisions. Les Belges, qui étaient en assez grand nombre sous les drapeaux de d'Alton, désertèrent et vinrent grossir les rangs des insurgés. Cependant Vander Noot fit un crime au général brabançon de cette suspension d'armes. Il lui reprocha, lui qui n'entendait rien à la guerre, lui qui s'était montré si contraire à une levée de boucliers, de n'avoir pas écrasé tout d'un coup l'armée autrichienne. Tel fut le premier signal de la division entre Vander Noot et Vander Mersch, qui devint si funeste à la révolution (1).

Vander Noot le blâme.

Trautmansdorff, dans l'espoir de sauver le Brabant et surtout Bruxelles où se trouvaient les gouverneurs et les autorités, essaya de traiter avec les insurgés; il leur eût fait volontiers toutes les concessions imaginables. Mais il

(1) Van Eupen écrivait de Bréda, le 3 décembre : « Un coup de foudre ! le général « Vander Mersch est ici ! Il a fait une trêve pour dix jours et veut faire un tour par « la Flandre. Je m'y suis opposé avec douceur et bonté; lui était furieux, il était « brusque, un cheval de carrosse ne l'est pas davantage. Nos troupes sont encore « en règle, et après dix jours celles de Flandre le seront peut-être et vraisemblable- « ment en état d'attaquer l'ennemi. Quant à cela c'est bien ; mais je crains que Van- « der Mersch ne nous ait vendus ! »

Digitized by Google

n'était plus temps; le peuple de Bruxelles avait pris les armes; et les archiducs et le ministre et les hauts fonctionnaires et leurs gens et leurs bagages se sauvèrent, pêle-mêle, dans une confusion épouvantable. En même temps les débris de l'armée se retirèrent en désordre vers le Luxembourg (1).

D'Alton, malheureux, disgracié et rappelé, mourut dans un transport de désespoir et ne précéda son maître que de dix jours au tombeau. La fin de Joseph II ne fut pas moins déplorable. En vain il s'humilia devant ceux qu'il appelait naguère des rebelles; en vain il abolit le séminaire-général de Louvain, rétablit la *joyeuse entrée* et tous les priviléges des Belges; en vain il accorda amnistie plénière aux insurgés; il était beaucoup trop tard; personne n'avait plus confiance dans la parole royale. En vain pour se réconcilier avec ses sujets il réclama (2) l'intervention du Pape, qu'il avait si ouvertement dédaigné et bravé. En vain Pie VI adressa un bref pathétique au clergé des *Pays-Bas:* la voix du saint Pontife, jadis si puissante sur les Belges, ne put se faire entendre au milieu des cris de guerre et de vengeance. Joseph expira en adressant au prince de Ligne ces paroles touchantes: « Votre pays m'a tué. Gand pris a été « mon agonie; Bruxelles abandonné, ma mort. Quelle ava- « nie pour moi! (l'empereur répéta plusieurs fois ces mots) « j'en meurs! Allez aux Pays-Bas; faites-les revenir à leur

Fin de Joseph II.

(1) D'Alton, en quittant Bruxelles, laissa au pouvoir des insurgés les papiers du gouvernement, 3 millions de florins qui étaient déposés au trésor royal, 4 cent mille florins à la caisse de guerre (dont 60 mille lui appartenaient) et toute sa *Correspondance originale avec Joseph II* que les patriotes se hâtèrent de saisir et de publier.

(2) C'est ce qui résulte des termes mêmes du bref du 23 janvier 1790 que l'on trouve dans les recueils du temps.

Digitized by Google

« souverain ; et si vous ne le pouvez, restez-y ; ne me sa-
« crifiez pas vos intérêts ; vous avez des enfants (1)..... »
Sa dernière pensée fut pour sa sœur chérie, la reine de France, publiquement calomniée par la presse révolutionnaire dans son honneur et dans sa vie la plus intime et dont il semblait pressentir la triste destinée. Il est peu d'hommes qui aient été plus diversement jugés que Joseph II. Jamais prince ne s'annonça sous de plus brillants auspices et ne parut plus digne du trône avant d'y arriver. On citait de lui tant de mots heureux, tant de traits de sensibilité, tant de belles actions, que l'on était persuadé du vivant même de sa glorieuse mère que son règne surpasserait de beaucoup tous ceux de la monarchie autrichienne. Il avait un fond de grandeur d'âme, de générosité et de bonté naturelles, un esprit de feu, d'une vivacité incroyable, et il avait même, il faut le dire, en général, d'excellentes intentions ; mais toutes ces belles qualités furent perverties par de mauvais principes et par l'amour désordonné du pouvoir et de la célébrité (2). Son activité ne fut que de la

(1) *Lettres et pensées du prince de Ligne* publiées par M^me^ de Stael.

(2) Joseph avait la passion ou pour mieux dire la manie de la popularité et du bruit ; et il en voulait à tout prix. Il visait dans ses actions les plus communes à l'effet théâtral. Il arrivait quelquefois comme un simple voyageur dans une auberge de village, sous un nom supposé, là se mêlant aux scènes intimes de la vie de famille et jouant son rôle en homme d'esprit il en faisait sortir quelque incident inattendu, qui se dénouait au moment du départ d'une manière pathétique ou burlesque. Alors, le Dieu sortant de la nue, paraissait dans sa majesté, prenait congé de ses hôtes étonnés et confondus de sa facilité et de sa munificence impériales. Et tout le pays redisait l'aventure en répétant les louanges d'un si grand prince, si simple, si ami du peuple, si digne d'être aimé. Et l'immense vanité de cet homme, qui affectait tant de simplicité au dehors, était satisfaite. Voici une anecdote que nous empruntons à l'auteur de *Joseph II peint par lui-même*. « Lors de son voyage en France, Joseph arriva à une station de poste beau-

Digitized by Google

turbulence; il touchait à tout et dérangeait tout; ne calculant ni les résistances ni les moyens d'exécution. Il semble que la nature lui avait refusé la première condition du génie, le bon sens. Joseph aurait voulu qu'on écrivît sur sa tombe: *Ci gît un prince qui fut malheureux dans toutes ses entreprises!* ce qui était parfaitement vrai; mais pour compléter l'épitaphe, il aurait fallu ajouter, qu'*il ne dut qu'à lui-même la plus grande partie de ses malheurs* (1).

coup plutôt qu'on ne l'y attendait et ne trouva point de chevaux prêts. Le maître de poste, qui ne le connaissait pas, le prenant pour un voyageur ordinaire, le pria d'attendre un peu parce que sa femme venait d'accoucher et qu'il était fort occupé des préparatifs du baptême. Le comte de Falkenstein (Joseph) y consentit volontiers et même offrit d'être le parrain du nouveau-né. Le maître de poste accepta à cause de la bonne mine du voyageur, et sans doute aussi de la bonne tenue de son équipage. Arrivés à l'église, on demanda selon l'usage quel nom avait le parrain? — *Joseph*, répondit le comte. — Bien: mais ceci est un prénom, vous avez un nom de famille; quel est-il? — On m'appelle *Joseph*, cela ne suffit-il pas? — Non, vous dis-je. — Eh bien donc écrivez *Joseph second*. — Maintenant, vos qualités, votre profession, ou votre métier! — *Empereur !..* On conçoit aisément quelle fut la surprise des assistants, celle du maître de poste surtout, et sa joie. Il se jeta aux pieds de l'empereur et le supplia de lui pardonner une liberté que son ignorance pouvait seule excuser. Joseph le releva gracieusement, acheva la cérémonie, fit des présents à toute la famille, et promit de se souvenir de son filleul. »

Tout cela est sans doute fort sentimental et fort beau; mais quand il s'agit d'apprécier un homme qui prétendait tout réformer et faillit tout bouleverser, c'est comme empereur et roi que l'histoire doit le juger.

(1) Le comte de Ségur, après avoir fait l'éloge de Joseph II, dont il partageait d'ailleurs les principes, achève ainsi son portrait: « Ambitieux sans génie, entreprenant sans constance, et guerrier sans succès, il ne laissa jamais l'Europe en repos, changea sans cesse de plans et échoua dans presque tous ses projets. Sa guerre de Bavière ajouta quelques lauriers à la gloire du grand Frédéric, et ne lui en valut aucun; il menaça la Hollande, qui le désarma par quelques coups de canons et un leger tribut. Il voulut forcer le duc des Deux Ponts à consentir à l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, et fut arrêté dans ce dessein par les menaces du roi de Prusse, qui depuis cette époque fut regardé comme le protecteur de l'empire contre l'ambition autrichienne. La crainte des armes de la Prusse le porta à faire

Digitized by Google

Triomphe de Vander Noot.

A peine l'étendard de la liberté flottait à Bruxelles, que l'on vit les membres du comité patriotique, qui jusqu'alors était resté à Bréda, faire dans la capitale une pompeuse entrée. A la tête du cortége, montés sur des chars magnifiques, s'avançaient les abbés de Tongerloo, de S^{t}-Bernard, de S^{t}-Michel et du Parc. Van Eupen, l'ami et le conseiller de Vander Noot, partageait les honneurs de la fête : celui-ci suivait dans une voiture découverte. Il avançait difficilement, tant la foule était pressée, tant chacun était avide de contempler la face du grand Henri ! Une escorte d'honneur qui était venue au devant de lui commença par le prome-

des sacrifices impolitiques à la Russie pour acheter son alliance. Il se fit courtisan de Catherine, lui facilita la conquête de la Crimée, orna la pompe triomphale de son voyage en Tartarie, et se laissa entraîner par elle dans une guerre désastreuse qui lui coûta deux cent mille hommes, épuisa ses trésors et exposa la maison d'Autriche aux dangers d'une ruine qui eut été certaine si Frédéric Guillaume avait su profiter de ses fautes.

« Joseph II était avare et ruina son pays ; il étoit philosophe dans ses opinions, mais despote dans sa conduite ; il aurait guerri ses sujets de leurs préjugés en les éclairant ; il les révolta en voulant les conduire à la raison par la force. Dans le même temps où la France s'insurgeait pour détruire la domination des nobles et des prêtres, il trouva le moyen de perdre momentanément les Pays-Bas en y supprimant d'autorité les justices seigneuriales et en y établissant par contrainte la tolérance des cultes.

« Oubliant qu'il commandait à plusieurs peuples qui n'avaient ni les mêmes lumières, ni les mêmes mœurs, ni le même esprit, il voulut au mépris de leurs penchants, de leurs habitudes et de leurs priviléges les assujétir uniformément et rapidement aux mêmes lois, à la même forme d'administration, leur inspirer les mêmes principes, leur faire adopter la même instruction. Le triste résultat de ces inconséquences fut qu'il vit en mourant ses armées battues, ses finances ruinées, son influence dans l'Empire perdue, ses frontières menacées, la Hongrie en fermentation, les provinces belgiques en révolte, et la Prusse, sa rivale éternelle, à la tête d'une ligue menaçante, prête à renverser son trône sur son tombeau (*a*)... »

(*a*) *Décade historique* t. I.

Digitized by Google

ner dans les principales rues de la ville. Cependant les chanoines l'attendaient au portail de Ste-Gudule, de cette grande maison de Dieu qui a vu passer tant de générations, de souverains et de révolutions ! Son arrivée fut annoncée au son des trompettes; toutes les cloches étaient en branle. On lui décerna à l'entrée de l'église les mêmes honneurs qu'aux souverains. On l'introduisit dans le chœur où il se plaça sur le prie-dieu du prince. Et alors les chanoines entonnèrent le *Te Deum* à grand orchestre. Le soir il se rendit au spectacle où l'on donnait une représentation de *la mort de César*. Vander Noot, escorté du baron de Hove et du comte de Duras, se montra dans la loge de leurs altesses royales lorsqu'on terminait le second acte. Le public voulut qu'on recommençât. Toutes les allusions qu'offrait la pièce furent avidement saisies; mais l'enthousiasme alla jusqu'au délire lorsque l'acteur qui jouait le rôle de Brutus prononça ces vers qu'on avait intercalés dans la tragédie pour le héros de la fête:

« Eh toi ! vengeur des lois, dont les mâles vertus
« Sauvèrent ton pays au fort de la tempête;
« Qui bravant les dangers qui menaçaient ta tête,
« Rendit le peuple heureux, en brisant ses liens,
« Ton temple est dans les cœurs de tes concitoyens. »

Après la *mort de César*, on joua la *Rosière de Salency*, et le Brutus brabançon fut couronné des mains de la rosière, au milieu d'une nuée de fleurs et de couplets et d'un tonnerre d'applaudissements. Cette brillante journée se termina, selon l'usage antique et moderne, par un splendide repas. On décerna le nom de Vander Noot à l'une des rues de Bruxelles, chacun voulut avoir son portrait: les uns le

Digitized by Google

portaient en forme de médaille à la boutonnière, les autres au chapeau. Enfin, *Henri*, *notre Henri*, comme on disait alors, eut ses courtisans et ses adorateurs qui venaient le saluer le matin à son lever et qui tout pleins de zèle patriotique, lui offraient leurs services, et lui demandaient des places.... Comparez ce triomphe au triomphe aussi bruyant et encore plus court d'un des hommes de notre révolution, au 27 septembre 1830, et dites ce que c'est que la faveur populaire!

Tant que dura la lutte tous les sentiments semblaient se confondre en un seul, la haine du joug autrichien et l'enthousiasme des libertés belges: au moment du triomphe et dans l'exaltation de la victoire, on criait indistinctement, *Vive Vander Noot* et *vive Vander Mersch!* Mais les dissentiments ne tardèrent pas à éclater. Vander Noot était jaloux de Vander Mersch, dont la gloire l'offusquait. Vander Noot, le *plénipotentiaire du peuple Brabançon*, se croyait un grand homme et en revenait toujours à ses anciens projets diplomatiques. Il ne parlait que de ses hauts alliés et ne doutait pas que, grâces à lui et grâces à eux, la Belgique ne se trouvât bientôt constituée comme puissance indépendante, et au besoin même défendue par les armes de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre. Vander Mersch n'avait pu s'empêcher de témoigner par quelques sarcasmes son dédain pour les espérances chimériques de Vander Noot. Les états de leur côté s'occupaient d'organiser les pouvoirs, et d'en jouir comme s'ils n'avaient plus d'ennemis à combattre; et si quelqu'un parlait du retour possible des Autrichiens, on lui répondit avec assurance qu'il suffirait de leur montrer quelques habits de volontaires pour les fair fuir jusqu'au fond de l'Allemagne. Qu'on

Dissentiments entre Vander Noot et Vander Mersch.

Digitized by Google

ne s'y trompe pas, ceci n'est point de l'histoire contemporaine.....

En attendant, l'armée de Vander Mersch, cantonnée sur les rives de la Meuse et de la Sambre, manquait de tout; et elle était aussi indisciplinée que pouvait l'être une troupe révolutionnaire à son début. Le général obtint enfin la permission de venir à Bruxelles pour faire connaître lui-même l'état des choses. Vander Mersch voulut se rendre directement à l'assemblée des états; mais ceux-ci mal disposés, à ce que dit Vonck (1), pour le Washington de la Belgique, avaient levé la séance de bonne heure, à l'instigation de Van Eupen et de Vander Noot. Cependant Vonck, qui veillait pour son ami, fit prévenir le doyen de Ste-Gudule de l'arrivée de Vander Mersch en le priant de faire tout préparer pour un *Te Deum* solennel. Le peuple s'y rendit en foule.

26 janvier 1790. Vander Mersch vient à Bruxelles.

Une lettre des députés du Hainaut, du 25 janvier, ne parle point de cette prétendue malveillance des états-généraux envers Vander Mersch, et il ne me semble en effet nullement probable qu'ils lui fussent alors hostiles.

« Le général, disent ces députés, est arrivé de Louvain « vers onze heures du matin; tous les volontaires étaient « sous les armes; les cloches, le carillon et la musique an- « noncèrent son entrée; un peuple innombrable bordait « les rues par où il passa. Cette après-dinée il fut aux états « du Brabant, d'où il se rendit en notre salle d'audience, « accompagné de plusieurs membres que les états avaient « nommés à cet effet. Mgr l'évêque d'Anvers, notre prési- « dent de semaine, lui a témoigné la satisfaction que

(1) *Abrégé historique*, p. 71.

Digitized by Google

« les états-généraux avaient de ses services, et pour lui « en donner une preuve réelle on lui fit le don de 10,000 « florins. »

Dans une lettre du 26 janvier ils ajoutaient : « Le géné- « ral Vander Mersch est venu aujourd'hui à la salle des « états-généraux. On lui a offert un brevet par lequel on le « créait *feld-zeugmeister* avec les appointements de 15,000 « florins de Brabant, et 10,000 florins pour sa table, en « temps de guerre..... Son fils, enfant de quatre ans, a été « fait capitaine pour entrer en activité à 16 ans. Ces mar- « ques de bienveillance ont comblé le brave général; il « retournera incessamment à Namur. Il demande avec « instance des troupes étrangères, et désirerait particu- « lièrement qu'on prit celles de Brunswick et de Hesse. »

Grands seigneurs du parti de Vonck et de Vander Mersch.

Vander Mersch eut sa cour comme Vander Noot : c'étaient tous les hommes du parti de Vonck. Parmi ses admirateurs, l'on comptait le duc d'Arenberg, le duc d'Ursel, le comte de Lamarck (prince Auguste d'Arenberg), qui avait servi avec distinction dans la guerre d'Amérique, et beaucoup d'autres seigneurs qui fatigués des douceurs de la paix et de la monotonie d'une existence coulée au sein des plaisirs et des grandeurs, s'étaient fort entichés des idées de liberté et d'égalité américaines et françaises et appelaient de tous leurs vœux une rénovation sociale. Le général quitta Bruxelles comblé d'honneurs et de promesses de secours, qu'on oublia bientôt. Ce fut pour lui le dernier terme de la gloire; dès lors commença la longue série de ses infortunes. Il arrivait au congrès des plaintes continuelles sur l'état de l'armée. On était surtout mécontent de l'indiscipline des volontaires, dont les exigences dépassaient toutes les bornes. Tel chef improvisé avait eu plus

Volontaires brabançons.

Digitized by Google

d'avancement en quelques semaines que n'en obtenaient jadis en vingt années des militaires éprouvés et instruits, et il murmurait encore! Ce qui fâchait le plus Vander Noot et les états, c'est que les volontaires fréquentaient les clubs et s'occupaient de politique. La plupart penchaient ardemment vers les doctrines démocratiques, dont le progrès en France causait tant de colère et de frayeur à l'abbé de Feller et à nos gouvernants.

Nous avons parlé des premières tentatives de Vander Noot auprès de trois grandes puissances pour les engager à protéger la cause belge: le succès de l'insurrection semblait réaliser les conditions que l'une d'entre elles avait mises à son alliance. Les circonstances paraissant favorables, on s'empressa de députer des agents en Angleterre, en Prusse et en Hollande. Le comte de Hoen et M. O'Hearn se rendirent à Berlin (1), et s'adressèrent d'abord au baron de Reede, ambassadeur de Hollande, qui les présenta à M. de Hertzberg, ministre de Prusse; celui-ci n'hésita point à déclarer que dans le cas où la Hollande se déciderait à accorder son appui aux Belges, son maître prendrait l'engagement de les défendre contre le ressentiment de l'empereur. M. de Hertzberg voulait, au moyen d'une intervention armée, obliger l'Autriche à faire la paix avec la Turquie et à rétrocéder la Galicie à la Pologne, afin d'obtenir de celle-ci l'abandon des villes de Thorn et de Dantzick qu'elle convoitait. Mais ce plan ne convenait ni à la Hollande ni à l'Angleterre. M. de Rooda ne fut pas plus heureux à Londres que ne l'avait été Vander Noot. M. de

(1) Le chevalier de Rooda fut envoyé à Londres, et M. Van Leempoel à La Haye.

Digitized by Google

Nagel écrivit au grand pensionnaire, en date du 17 novembre: « Le chevalier de Rooda a sollicité de M. Pitt une « audience et la permission de lui présenter un manifeste « de la part des Brabançons, afin d'implorer sa protection « en leur faveur. Il a reçu pour réponse, qu'après avoir « demandé les ordres de S. M., M. Pitt ne se trouvait point « le maître de le voir ou de le reconnaître dans aucune ca- « pacité politique. »

9 janvier. Convention des trois puissances relativement à la Belgique.

Le 9 janvier 1790, fut signée entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, une convention dont le but était de s'interdire réciproquement toute intervention séparée dans les affaires de la Belgique: cet acte était ainsi conçu:

« Article 1er. Les puissances alliées ne se mêleront pas des troubles survenus dans les Pays-Bas, à moins qu'elles n'y soient invitées de la part de S. M. impériale, ou que les circonstances deviennent si urgentes qu'elles jugent nécessaires pour leur propre sûreté d'intervenir au rétablissement de la tranquillité dans leur voisinage.

Art. 2. Dans l'un ou l'autre cas, les alliés ayant un intérêt indubitable à la conservation des priviléges des Pays-Bas autrichiens emploieront en premier lieu cette intervention, et ce de la manière la plus convenable, non-seulement pour conserver ces priviléges dans toute leur intégrité, mais aussi pour procurer à ces provinces l'assurance positive qu'elles ne seront plus exposées à l'avenir aux mêmes troubles qui agitent actuellement les confins des puissances alliées.

Art. 3. Si les choses prenaient une telle tournure que le peuple des Pays-Bas, ou bien les états de ces provinces s'érigeassent en état indépendant et qu'il n'y eût plus aucune apparence de pouvoir les disposer à se soumettre de

Digitized by Google

nouveau à l'autorité de S. M. impériale, les alliés se concerteront alors entre eux pour déterminer si les circonstances, la constitution que ce nouvel état serait dans le cas d'adopter, et les relations qu'il formerait seraient de nature à engager les alliés à reconnaître cette indépendance, oui ou non... »

En attendant l'envoi d'une armée, qu'elle n'avait nulle envie de fournir, la Prusse fit recevoir aux états un général de sa main. L'arrivée du général Schœnfeld, que les uns regardaient comme destiné à espionner Vander Mersch, et les autres à le supplanter, ne contribua pas peu à augmenter le mécontentement des volontaires et des patriotes vonckistes. Quoi qu'il en soit, Vander Mersch eut le tort de ne pas dévorer stoïquement ces affronts; il eut le tort de partager ou au moins de ne pas réprimer avec assez d'énergie la funeste tendance de ses jeunes officiers à se mêler des affaires du gouvernement. Schœnfeld.

Nous n'avons rien dit encore de l'organisation des pouvoirs en Belgique après le triomphe de l'insurrection; et néanmoins c'est un objet trop important pour ne pas nous y arrêter un instant. Dès le 30 novembre 1789, les états de Flandre avaient passé un acte d'*union* avec les états de Brabant pour la conservation de leurs droits, usages, priviléges, et pour le maintien du culte de leurs pères.

« Ils croyaient, disaient-ils, que l'unique moyen de rendre « leur liberté stable était de conclure ensemble un traité « offensif et défensif à tous égards, aux conditions ulté- « rieures de n'entrer jamais dans aucun pourparler ou « composition quelconque avec leur ci-devant souverain « que de commune main... En conséquence ils consen- « taient, en suite de la proposition qui leur avait été faite

30 novembre 1789. — Union des états de Flandre et de Brabant.

Digitized by Google

« par M. le chanoine Van Eupen, autorisé des seigneurs « états du Brabant, *à ce que cette union fût changée en sou-* « *veraineté commune des deux états*, de façon que tout le « pouvoir et l'exercice de cette souveraineté fussent con- « centrés *dans un congrès* à établir et qui serait composé « de députés nommés de part et d'autre; sauf néanmoins « *que le pouvoir de cette assemblée souveraine se bornerait* « *au seul objet d'une défense commune*, au pouvoir de faire « la paix et la guerre, et par conséquent à l'érection et en- « tretien d'une milice nationale commune, ainsi qu'à or- « donner et entretenir les fortifications nécessaires pour « la défense du pays; *de contracter des alliances avec les* « *puissances étrangères;* en un mot, à tout ce qui regarde « les intérêts communs des deux états, et de ceux qui dans « la suite trouveraient bon d'y accéder. »

Le 20 décembre suivant, les états de Brabant envoyèrent aux autres provinces copie de l'acte d'union qu'ils venaient de contracter avec les états de Flandre, en les invitant à y accéder. « Ils leur notifiaient que la révolution heureuse « qu'ils venaient d'achever glorieusement sous les auspices « visibles de Dieu, *leur ayant mis le pouvoir suprême en* « *mains*, ils venaient de se déclarer libres et indépendants, « et le ci-devant duc Joseph II déchu de toute hauteur, « souveraineté, etc., dans le pays et duché de Bra- « bant. »

Les états de Brabant se déclarent indépendants.

Les états de Brabant s'étant eux-mêmes proclamés souverains, résolurent de se faire inaugurer solennellement au lieu et place du prince déchu. Ils annoncèrent toutefois « qu'avant de prêter serment *au peuple*, ils prêteraient en « mains de l'archevêque de Malines..... les serments que « les ci-devant ducs ont constamment prêtés aux églises du

Digitized by Google

« Brabant, et qu'ils professeraient et jureraient tous le for-
« mulaire de Pie IV. »

Ouverture des états-généraux à Bruxelles.

Enfin le 7 janvier 1790, se réunirent les états-généraux à Bruxelles. Leur installation fut précédée d'une messe solennelle à Ste-Gudule pour invoquer les lumières du Saint-Esprit. Le cardinal archevêque de Frankenberg, assisté des abbés de Villers et de Vlierbeek, officia; et le chanoine Van Eupen prononça un sermon patriotique approprié à la circonstance, sur le texte: *Et nunc reges intelligite; erudimini vos qui judicatis terram:* sermon qui fit une vive impression sur les assistants et rehaussa grandement l'idée qu'on avait de son éloquence. Après la messe les états-généraux se transportèrent à l'hôtel de ville, précédés d'un détachement de dragons à cheval et à travers une double haie de milice nationale, qui bordait les rues depuis Ste-Gudule jusqu'à la Grande Place. On remarquait, entre autres, dans cette assemblée: parmi les *députés du Brabant:* M. Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers, et Dom Godefroi Hermans, abbé de Tongerloo, *membres de l'ordre du clergé;* le comte de Lannoy et le comte de Coloma, *membres de la noblesse;* et trois *membres du tiers-état*, représentant les villes de Louvain, Bruxelles et Anvers: parmi les *députés de la Flandre:* Dom Jean Pameleirre, abbé des Sts-Corneille et Cyprien de Ninove; M. J. Castel San-Piétro, prévôt de la cathédrale de Gand; l'abbé d'Eeckhout et le président du séminaire de Bruges, *membres du clergé;* le marquis de Rodes et le comte d'Hane de Steenhuyse, *membres de la noblesse;* Eugène Van Hoobrouck (qui fut du congrès belge en 1830), député de la part des châtellenies; pour le *Hainaut:* Dom Benoît Alavoine, abbé de St-Dénis, *membre du clergé;* le comte Ch. de Thiennes de Lombize, *membre de la*

Digitized by Google

noblesse; le chevalier de Bousies et Gendebien (qui fut du congrès belge en 1830), *membres du tiers-état:* pour la province de *Namur:* les abbés de Vaulsort et de Floreffe, *membres du clergé;* le baron de Neverlée de Baulet et le comte de Baillet de Gesves, *membres de la noblesse;* Cauwer et Fallon, *membres du tiers-état,* etc., etc.

Le premier objet qu'on mit en discussion, fut de savoir: « S'il ne conviendrait pas que tous les membres de l'assemblée prêtassent le serment de garder le secret sur tout ce qui s'y traiterait? »

Il fut répondu « que le serment qu'ils avaient prêté à cet égard dans leurs provinces respectives, suffisait; et qu'on conviendrait à la fin de chaque séance des objets qu'on rendrait publics... »

On ajouta « que le pouvoir souverain du congrès se bornerait aux termes exprimés dans l'acte d'union du Brabant et de la Flandre. »

Enfin on déclara qu'on opinerait par province; que chacune garderait ses lois, droits et constitutions, tels qu'ils étaient (1).

Je voudrais rassembler ici quelques faits saillants pour caractériser les époques et les hommes. Certes, il faut convenir que nous avons fait bien du chemin en 40 années! En 1830, le congrès se disait aussi souverain, mais au nom du peuple, et il conservait cependant une petite place pour un roi; tandis que les états de 90 gardaient la souveraineté pour leur propre compte et ne voulaient point de roi. En 1831, nous fîmes une constitution nouvelle pour assurer la liberté des cultes, de l'instruction et de la presse; nous

(1) *Documents sur la révolution belge* de 1790, par M. Gachard.

Digitized by Google

n'admettions aucune mesure préventive ni restrictive contre aucun de ces droits; nos ecclésiastiques appuyaient plus chaudement que les libéraux eux-mêmes l'article de la charte qui déclare que, « nul n'est obligé de concourir « aux actes et aux cérémonies d'un culte quelconque, ni « d'en observer les jours de repos; » nous étions alors tellement amoureux de publicité, que nous voulions instruire hautement d'avance nos amis et nos ennemis de nos projets de paix ou de guerre. Combien tout cela aurait paru monstrueux à la république fédérative de 90, qui se levait pour soutenir ses priviléges, ses trois états, ses vieux usages religieux et ses vieilles lois (1)!

Enfin le 11 février, 1790, fut passé à Bruxelles, dans l'assemblée générale des états belgiques, un *traité d'union* dont nous rappellerons ici les dispositions principales.

11 janvier 1790. — Traité d'union entre toutes les provinces.

Le préambule était ainsi conçu: « Après la mort de l'im- « pératrice douairière et reine, Marie-Térèse d'Autriche, les « peuples qui forment aujourd'hui les états-unis des Pays- « Bas avaient reconnu pour leur souverain l'empereur Jo- « seph II, fils aîné de l'impératrice, et s'étaient soumis « à son empire, mais sous des réserves et avec des stipu- « lations expresses, telles que la constitution de ces pro- « vinces les avaient établies d'ancienneté.

« Ces stiputations et ces réserves, contenues dans le « pacte inaugural, étaient plus anciennes que la maison

(1) C'était, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la seconde fois que la Belgique se confédérait: en 1576 elle s'unit contre l'Espagne, et en 1790 contre l'Autriche. Ces deux assemblées d'états-généraux font époque dans nos annales, parce qu'elles constituent réellement un fait nouveau: c'est la nation qui parle; les députés des provinces n'arrivent pas pour écouter simplement quelques propositions du prince, quelque demande de subside, mais pour adhérer librement à une ligue proposée dans l'intérêt commun.

Digitized by Google

« qui gouvernait le pays, et nées pour ainsi dire avec la « nation même. Aussi furent-elles agréées et jurées solen- « nellement, et rien ne manqua au traité que le peuple « avant de se donner fit suivant l'usage avec son prince.

« La conservation entière de l'ancienne religion catho- « lique, apostolique et romaine ; le maintien de la consti- « tution, des libertés, franchises, coutumes et usages, tels « qu'ils étaient contenus dans les chartes et consacrés par « la possession immémoriale de la nation, et dans ce que « le Brabant surtout appelait sa *joyeuse entrée*, tout cela « fut convenu et promis sous la foi du serment.

« Les habitants l'avaient d'autant plus à cœur qu'ils « s'étaient fait depuis longtemps une douce habitude de « regarder tous ces points comme formant essentiellement « leur constitution, et cette constitution comme le boule- « vard de leur liberté et la sauvegarde de leur bonheur.

« Cependant, malgré le serment si positif du souverain « relativement à l'observation du pacte inaugural, malgré « les représentations si souvent réitérées de tous les ordres « de l'état touchant les infractions sans nombre faites à ce « pacte, le souverain suivait depuis plusieurs années une « marche constante qui ne tendait à rien moins qu'à tout « changer, à priver les habitants d'une constitution qui « leur était chère, et dont sans injustice, sans enfreindre « ses serments, il ne pouvait les dépouiller.

« On avait déjà vu paraître successivement une foule « d'édits qui attaquaient la religion dans les différents ob- « jets de sa morale et de son culte, dans ce qui tenait à ses « dogmes, et dans ses ministres. Les tribunaux de la na- « tion furent renversés; les lois changées arbitrairement « ou enfreintes; les propriétés, la liberté personnelle, dont

Digitized by Google

« les Belges en tout temps se montrèrent si jaloux, n'é-
« taient plus à couvert des entreprises inconstitutionnelles.
« Elles se taisaient les lois, devenues impuissantes, de-
« vant le glaive du militaire ; les usages antiques étaient par-
« tout altérés ou revoqués ; un ordre nouveau substitué à
« l'ancien et remplacé par les volontés mobiles et arbi-
« traires du prince ou de ceux qui gouvernaient en son
« nom et agissaient sous son autorité. Tel était l'excès de
« nos maux ; ils étaient devenus sans remède. Le gouver-
« nement, non content de se raidir contre toute remon-
« trance, ferma par un dernier coup d'autorité la porte à
« ces remontrance mêmes, en cassant la *joyeuse entrée* et
« les lois fondamentales des provinces, en abolissant
« avec la constitution les colléges des députés de ces pro-
« vinces qui avaient été jusque-là l'organe des représenta-
« tions et des représentants des peuples.

« Enfin le pacte, qui cesse de lier, dès qu'il cesse d'être
« réciproque, était formellement rompu de la part du sou-
« verain. Et que restait-il après cela au peuple sinon le
« droit naturel et imprescriptible que ce pacte lui-même
« donne, d'opposer la force à la violence et de reprendre
« une autorité qu'on n'avait confiée que pour le bonheur
« commun, avec tant de précautions, sous des stipulations
« et des réserves si expresses? C'est ce qui a été fait. C'est
« d'après ces principes que les différentes provinces se sont
« déclarées *libres et indépendantes*. Le Ciel a béni visible-
« ment une entreprise formée sous ses auspices. L'Europe
« et l'humanité ont applaudi au succès. Mais ce n'était pas
« tout que d'avoir obtenu des succès ; il a fallu songer à les
« consolider et à les rendre durables.

« A ces causes, les états belgiques après avoir resserré

Digitized by Google

« les anciens nœuds d'une étroite union et d'une amitié « durable sont convenus des points et articles suivants :

« Art. 1er. *Toutes les provinces* s'unissent et *se confédèrent* « sous la dénomination d'*états belgiques unis*.

« Art. 2. Les provinces unissent et concentrent la puis- « sance souveraine, laquelle elles bornent toutefois et restreignent aux objets suivants :

La souveraineté des états-généraux restreinte à une défense commune.

« Savoir, à celui *d'une défense commune;* au pouvoir de faire *la paix et la guerre;* à la levée et à l'entretien d'une armée commune; *à contracter des alliances;* à envoyer et recevoir *des résidents ou ambassadeurs*.

Attributions du congrès souverain.

« Art. 3. *Pour exercer* cette puissance souveraine, elles créent et établissent *un congrès* des députés de chacune des provinces, sous la dénomination de *congrès souverain des états belgiques unis*.

Les provinces professent la religion catholique.

« Art. 4. Les provinces sus-mentionnées professant et voulant professer à jamais *la religion catholique, apostolique et romaine*, et voulant conserver inviolablement l'unité de l'église, *le congrès observera et maintiendra les rapports anciennement observés avec le saint siége*, conformément aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine, aux concordats et libertés de l'Eglise belgique.

« Art. 5. Le congrès aura seul le pouvoir de *faire battre monnaie* au coin des *états belgiques unis* et d'en fixer le titre et la valeur.

« Art. 7. *Chaque province* conservera tous les autres *droits de souveraineté,* sa législation, sa liberté, son indépendance, tous les pouvoirs enfin qui ne sont pas mis expressément en commun.

« Art. 8. On est convenu de plus et irrévocablement qu'à *l'égard des difficultés qui pourraient naître* sur quel-

Digitized by Google

qu'objet de discussion que ce soit, *d'une province avec le congrès*, ou du congrès avec une province, *ou de province à province*, le congrès tâchera de les terminer à l'amiable, et que si une composition à l'amiable ne pouvait avoir lieu, chaque province nommerait une personne, à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties, par-devant qui la cause sera instruite sommairement et qui la décideront. Le congrès aura *le droit d'exécution*. Et si la sentence est portée contre le congrès, celui-ci sera obligé de s'y soumettre.

« Art. 10. Il ne sera libre à aucune province de faire une alliance ou traité quelconque avec une autre puissance sans le consentement du congrès; et les provinces particulièrement ne pourront s'unir entre elles, s'allier ou contracter, sans le consentement du congrès.

« Art. 12. On est aussi irrévocablement convenu *que le pouvoir civil et militaire ne sera jamais conféré à la même personne*, et que personne ayant séance ou voix au congrès, ne pourra être employé dans le service militaire. De même *tout employé ou pensionné d'une puissance étrangère*, ne pourra être admis au congrès... On exclut aussi *tous ceux qui, après* la ratification du traité d'union, *accepteront de l'étranger quelque ordre militaire ou décoration quelconque*.

« Ainsi conclu, fait et arrêté par les députés des états respectifs, *sous la ratification de leurs commettants*. »

Les attributions des états-généraux étaient, comme on le voit, différentes de celles du congrès, quoique tous deux fussent composés des mêmes membres. Les états-généraux formaient un corps constituant: c'était à eux qu'il appartenait d'organiser les pouvoirs, sans qu'ils pussent toutefois déroger aux droits des provinces, qui devaient toujours

Digitized by Google

autoriser ou ratifier les résolutions de l'assemblée générale. Au congrès, on traitait spécialement des objets déférés à ce corps par le contrat d'union, tels que la guerre, les finances, les négociations. Le congrès, dans lequel résidait le pouvoir exécutif, devait être permanent. Les états généraux ne s'assemblaient qu'autant que leur présence était nécessaire.

Il nous semble au surplus que la ligne de démarcation entre les états-généraux et le congrès était bien vaguement déterminée; et il y aurait eu probablement des collisions entre eux, si le gouvernement nouveau avait prolongé son existence.

A peine cette forme de république était établie, que suivant la coutume, surgit l'opposition. L'un des hommes qui contribuèrent le plus, comme je l'ai dit, à propager les idées révolutionnaires en Belgique, ce fut Vonck. Les services qu'il avait rendus au pays lui donnaient beaucoup d'influence. Et comme il désapprouvait hautement, et en termes peu mesurés, la marche suivie par les états, il devint le chef et le conseil des mécontents (1).

Vander Noot et les seigneurs-états trouvaient fort simple de s'attribuer, à titre d'héritiers naturels, tous les droits de souveraineté qui avaient appartenu ci-devant à l'empereur, comme duc de Brabant: ils prétendaient que, sauf cette légère modification, il n'y avait rien à changer à la

(1) Les vonkistes et les partisans du gouvernement déchu se vengèrent de leurs ennemis par des nuées de pamphlets et de caricatures. Car ce fut aussi une des plaies de la révolution brabançonne, que cette prodigieuse multitude de satires anonymes, de libelles méchants, sales, calomnieux, stupides, qui pullulaient à l'aspect de la liberté, comme certains reptiles vénéneux aux premiers feux du printemps.

Digitized by Google

constitution de chaque province et qu'il fallait conserver scrupuleusement l'ordre anciennement établi. Vonck soutenait au contraire que c'était là une chose monstrueuse; que la nation n'avait pas fait une révolution et secoué le joug autrichien pour tomber sous le despotisme des états; que ce pouvoir serait plus redoutable que celui de l'empereur, puisque l'élément monarchique, qui servait jadis de contre-poids à l'oligarchie des états, n'existerait plus; que c'était le gouvernement de Venise qu'on voulait fonder à Bruxelles. Il ajoutait que les représentants des trois ordres ne représentaient réellement ni le corps de la noblesse, ni le clergé, ni le peuple, mais seulement quelques individus isolés et privilégiés; ce qui était manifeste, selon lui, d'après l'organisation des états; qu'enfin l'ancienne constitution brabançonne était toute dénaturée par les abus.

Opposition de Vonck contre les états.

En effet, disait-il, pour prendre un exemple très-près de nous, les états de Brabant sont actuellement composés d'un petit nombre de prélats, de nobles, et de quelques députés des villes. Les *ecclésiastiques*, qui appartiennent au premier ordre, sont l'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, et une douzaine d'abbés seulement. Les *nobles*, sont quelques barons ayant un certain revenu affecté sur une terre seigneuriale dans le Brabant. Et le *tiers-état* n'est plus aujourd'hui représenté que par les trois chefs-villes, qui sont Louvain, Anvers et Bruxelles. Or, poursuivait Vonck, une telle constitution ne peut invoquer en sa faveur ni la sanction du temps ni celle de la raison.

Il demandait donc: 1° que le clergé séculier et les chapitres d'hommes pussent concourir avec les abbés à la représentation de l'état primaire; 2° que toute la noblesse bra-

Digitized by Google

bançonne prit part à la représentation de l'état noble; 3° que les petites villes et le plat pays fussent représentés aux états comme les trois chefs-villes; et enfin que le tiers-état, qui formait la partie la plus nombreuse de la nation, eût deux voix au lieu d'une, pour pouvoir contre-balancer l'influence des deux premiers ordres. C'était, en d'autres termes, *le doublement du tiers* que Vonck réclamait pour faire dominer la démocratie en Belgique comme en France (1).

(1) Voir l'*Abrégé historique* servant d'introduction aux *Considérations impartiales*, p. 147 et suiv.

Nous croyons devoir dire ici quelques mots de la composition des Etats, et notamment des Etats de Brabant, pour faire mieux comprendre ce rouage important de notre ancienne constitution. Les Etats de *Brabant*, étaient composés de *Prélats*, de *Nobles*, et de *Députés des villes*.

L'Archevêque de Malines (comme abbé d'Afflighem), l'Evêque d'Anvers (comme abbé de S^t Bernard), et les abbés de Vlierbeck, de Villers, de S^t Bernard, de S^t Michel, de Grimberghen, de Parc, d'Heylissem, d'Everboden, de Tongerloo, de Diligem, de S^{te} Gertruden, et de Caudenberg formaient le premier ordre.

Pour entrer aux Etats de Brabant, comme noble, il fallait avoir au moins le titre de Baron, ou un autre plus relevé, affecté sur une terre seigneuriale. Les nobles prenaient place aux Etats suivant le rang que leur donnait la terre du chef de laquelle ils y entraient. De sorte que le duc, y entrant à titre d'une baronnie, ne prenait rang que parmi les barons. Ils devaient faire preuve de noblesse de quatre quartiers, savoir deux paternels, et deux maternels. Il fallait prouver de plus au moins six ascendants paternels nobles, ou sept générations de noblesse, le récipiendaire y compris.

Le Tiers-état était autrefois composé des députés de toutes les villes et bourgs du Brabant. Mais il fut depuis restreint aux villes de Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc, que l'on nommait les quatre chefs-villes; et cette dernière en a encore été retranchée depuis la conquête des Hollandais en 1629.

Les prélats et les nobles prenaient par eux-mêmes des résolutions sur les propositions qui leur étaient soumises; mais les députés des villes devaient en rendre compte à leurs principaux et recevoir leurs ordres.

Les résolutions des Etats ne se prenaient qu'à l'unanimité des suffrages des trois ordres. Les deux premiers ajoutaient ordinairement cette clause en donnant leur consentement : *à condition que le tiers-état suive; autrement pas.*

Les Etats de Brabant s'assemblaient communément deux fois par an; ce qui n'ex-

Digitized by Google

Vonck ne se contentait point d'écrire des brochures; il assemblait des comités, rédigeait des adresses et les répandait dans le public. Celle du 15 mars, aux états de Brabant, est célèbre par sa hardiesse, et parce qu'elle devint un titre de proscription contre ceux qui l'avaient signée. J'en citerai quelques fragments.

Adresse de Vonck aux états de Brabant.

« Messeigneurs, la cessation des pouvoirs qui résidaient « dans le chef du ci-devant duc ayant anéanti l'ancienne

cluait pas les assemblées extraordinaires quand le service public l'exigeait. Mais ni eux, ni les états des autres provinces ne pouvaient s'assembler sans être convoqués spécialement par le souverain.

Depuis que les subsides étaient devenus une charge permanente, les Etats de Brabant, aussi bien que ceux des autres provinces, avaient la direction et le recouvrement des impôts.

Du reste, dit Neny, le pouvoir des états se bornait au droit de consentir les impôts et à une administration économique, car ils n'étaient que les représentants du corps des sujets.

Il y avait à Bruxelles, une députation permanente, composée de deux prélats; de deux nobles (qui devaient être renouvelés tous les trois ans); du premier bourgmestre de Louvain, de celui de Bruxelles, de celui d'Anvers, et d'un conseiller pensionnaire de chacune de ces trois villes.

Dans la *Flandre*, depuis la fin du 16e siècle, l'état noble n'était plus représenté. Il ne figurait point aux inaugurations des princes. Les seules villes de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc représentaient les Etats avec les Députés du clergé. Mais, par son édit du 5 juillet 1754, Marie-Thérèse déclara que toutes les villes châtellenies et métiers, qui assistaient ci-devant à l'assemblée générale de la province, y auraient voix à l'avenir.

Les Etats du *duché de Luxembourg* et *comté de Chiny* étaient composés d'ecclésiastiques, de nobles, et de députés des villes. Les abbés de S. Maximin, de Munster (Luxembourg, ville-basse) d'Echternach, d'Orval, d'Houfalize, de S. Hubert, formaient l'état primaire.

Pour être admis à l'état noble, il fallait seulement prouver deux quartiers nobles du côté paternel, et autant du côté maternel. Il suffisait que l'aïeul paternel et l'aïeul maternel du récipiendaire eussent été annoblis et noblement alliés.

On allégua deux motifs pour établir cette exception à l'égard du Luxembourg. On dit que pendant les guerres du 17e siècle, suscitées par Louis XIV, la province avait été tellement ruinée et ravagée qu'une grande partie de la noblesse avait émi-

Digitized by Google

« forme de gouvernement du Brabant, on ne peut discou-
« venir qu'il ne soit indispensable d'en établir une nou-
« velle qui mette fin à tous égards à l'espèce d'interrègne
« où nous nous trouvons. Cette nouvelle *forme* doit être
« telle, qu'elle puisse assurer au peuple la conservation de
« sa liberté.

« Or, pour atteindre ce but, nous demandons: 1° que la
« nation ne vote plus désormais que sous l'empire des lois,
« dont aucune ne soit dictée sans son concours et son *con-*
« *sentement* exprès;

« 2° Qu'il n'existe dans le nouveau gouvernement
« aucun pouvoir qui puisse contrarier le vœu général de
« la nation;

« 3° Que chacun des pouvoirs constitutifs soit tellement
« fixé qu'il n'y ait jamais sur ce point ni dispute, ni pré-
« texte d'empiétement.

« Parmi les divers projets que des citoyens honnêtes et
« parfaitement désintéressés ont donnés au public sur l'or-
« ganisation d'une nouvelle forme de gouvernement, il en
« est un où l'on est entré dans des détails assez étendus,
« pour qu'au moyen d'une sage critique, et *sans s'écarter*
« *de l'esprit des anciennes formes,* il soit possible d'en faire
« résulter une bonne organisation. L'ouvrage qui renferme

gré, et que beaucoup de châteaux et de villages ayant été incendiés les titres et papiers de famille et les registres de l'état civil avaient été anéantis.

Le tiers-état de cette province était composé d'un député de chacune des quinze villes suivantes:

Du quartier allemand: Luxembourg, Arlon, Bidbourg, Echternach, Dikirch, Grevenmachren, et Remich;

Du quartier wallon: Durbuy, Bastogne, Chiny, Houfalize, Marche, Neufchâteau, La Roche, et Virton.

Digitized by Google

« ce projet est intitulé : *Considérations impartiales sur la « position actuelle du Brabant, etc.* »

Après être entré dans de longs développements historiques pour prouver que le peuple chez nous, à toutes les époques, avait eu le droit d'intervenir dans les affaires publiques, l'auteur termine ainsi :

« Et pour vous convaincre qu'à cet égard la pureté de « nos vues s'accorde parfaitement bien avec la répugnance « que vous avez toujours manifestée *contre une assemblée « nationale* dans ce moment critique, nous vous prions de « vouloir bien accéder à un des deux points suivants :

« 1° Ou de prendre, *mutatis mutandis*, pour cadre d'une « convocation ou représentation provisoire, soit par ordre, « soit autrement, le projet énoncé dans les *Considérations « impartiales ;*

« 2° Ou de former vous-mêmes un plan quelconque, également provisoire, et de le communiquer au peuple afin « que de l'unanimité naisse la première lueur de l'ordre et « de la félicité publique (1)... »

Adresse audacieuse des officiers de la garnison de Namur.

Les doctrines démocratiques gagnaient l'armée. On la vit censurer la conduite des états, et bientôt vouloir leur imposer la loi. Les *officiers de la garnison de Namur et ceux des postes avancés*, sous prétexte que le général Vander Mersch, dégoûté des embarras et des tracasseries qu'on lui

(1) (*Signé*) : J.-F. Vonck, *président du ci-devant comité secret de Bruxelles, pour les affaires patriotiques ;*.. J.-B.-C. Verlooy, *membre dudit comité ;* Ant. d'Aubremez ; J.-B. Weemals ; G. Willems, *avocat ;* M. Vanhees, *membre du comité brabançon de Hasselt ;* le prince d'Arenberg, *comte de la Marck ;* J.-J. Chapelle ; Sandelin ; H.-F.-J. Arnaerts, *premier lieutenant à l'armée patriotique* ; Ed. Valckiers ; Baron de Loen, *capitaine de volontaires, etc.* (Voir l'*Adresse présentée aux états de Brabant*, le 15 mars 1790, signée par 41 personnes, imprimée à la suite des *Considérations impartiales.*)

Digitized by Google

suscitait, allait donner sa démission, adressèrent aux états des provinces belgiques la pétition suivante : « Un seul vœu « nous anime et nous réunit pour déposer dans votre sein « nos douleurs et nos peines..... Vander Mersch, d'éter- « nelle mémoire, avait été nommé chef de l'armée par l'ac- « clamation unanime de toute la nation. Les officiers de « l'armée, les principaux agents de notre heureuse déli- « vrance, ne peuvent voir qu'avec la douleur la plus vive « qu'ils vont être privés de ce génie libérateur. *Nul n'est « roi chez les Belges que le peuple; nul n'est chef de l'armée « que celui que le peuple s'est choisi lui-même.* Ainsi nulle « démission ne peut être donnée qu'au peuple, ni acceptée « que par lui... L'état déplorable de l'armée a fait naître de « grandes défiances dans l'esprit de tous ceux qui obser- « vent les choses de près. Ils ont cru s'apercevoir que des « gens cherchant à s'approprier le pouvoir suprême, tra- « vaillaient à anéantir l'armée par des voies obliques. *Nous « voyons les braves patriotes méprisés, les officiers dégradés, « les zélés défenseurs de notre liberté postposés à des gens « nés esclaves, etc.* (1) »

Le 31 mars, le comité des officiers envoya des députés à l'avocat Vonck, pour le prier de *venir au secours de ceux qu'il avait rassemblés le premier*, et ils l'invitaient, dans son propre intérêt, à ne pas tarder *pour mettre ses jours en sûreté*. Les mêmes officiers signèrent une pièce, sous le titre de *Vœux adressés aux états de toutes les provinces*, par laquelle ils demandaient :

1° Que S. Exc. le général Vander Mersch restât général en chef de l'armée belge ;

(1) Pièces justificatives rappelées dans le *Mémoire pour Vander Mersch*, t. III, p. 21.

Digitized by Google

2° Que monseigneur le duc d'Ursel fût remis incessamment à la tête du département de la guerre;

3° Que monseigneur le prince d'Arenberg, comte de Lamarck, qui dans le principe de la révolution avait donné des preuves de son patriotisme en offrant ses services au comité assemblé à Breda, fût nommé commandant en second sous les ordres de S. Exc. le généralissime Vander Mersch;

4° Qu'il fût envoyé des adresses à toutes les provinces pour les inviter à coopérer, *conjointement avec l'armée,* à la réforme des abus et au rétablissement de l'ordre.

Les états de Namur, à qui cette réclamation fut adressée, en ayant témoigné leur étonnement à Vander Mersch, il leur répondit:

Vander Mersch approuve leur conduite.

« Les démarches que vos seigneuries me dénoncent, de « la part du corps respectable de mes officiers, *se font de* « *ma connaissance et de mon approbation.* Les pièces qu'ils « ont eu l'honneur de vous envoyer doivent vous convain- « cre *de la nécessité des mesures qu'ils ont cru devoir pren-* « *dre* pour prévenir la perte de l'état. »

Le congrès, déjà mal disposé pour Vander Mersch et pour ses officiers, qui semblaient avoir totalement oublié que la force armée est essentiellement obéissante, entra dans une colère difficile à dépeindre en recevant cette missive. Il qualifia *d'extravagante* la conduite des officiers (1). « Quelle

(1) Lépithète n'était pas trop forte: « Ces officiers avaient osé porter des mains « sacriléges sur la personne des députés du congrès souverain, leur enlever leurs « dépêches adressées audit congrès, les ouvrir indiscrètement, et ordonner les ar- « rêts à ceux qui voulaient les *respecter comme leurs maîtres.* » (Réponse des états de Flandre, en date du 9 avril 1790, à une lettre de Vander Mersch qui invoquait leur protection.)

Digitized by Google

« que soit la défection de l'armée (disaient les états), nous « ne manquerons *ni d'hommes ni de moyens* pour mainte- « nir *la liberté* que nous avons si heureusement conquise. » Enfin Vander Mersch effrayé de l'attitude que prenait l'assemblée, lui ayant offert de venir se justifier personnellement, en reçut l'ordre de se rendre immédiatement devant elle pour expliquer sa conduite. Le congrès fit appuyer cette injonction par un corps de troupes qu'il dirigea vers Namur, sous les ordres du général Schœnfeld. Vander Mersch eut, dit-on, l'idée de résister à Schœnfeld; mais soit qu'il ne voulut point se déclarer en révolte contre les états, comme il l'a toujours soutenu, soit qu'il s'aperçut trop tard que son parti n'était pas aussi fort qu'il l'avait pensé, et que ni le peuple ni le gros de l'armée ne partageaient les sentiments révolutionnaires de ses officiers, il prit le parti de laisser entrer Schœnfeld à Namur et d'arriver lui-même à Bruxelles, d'où il fut bientôt transféré, comme prisonnier, à la citadelle d'Anvers.

Le congrès lui ordonne de venir se justifier.

Il est conduit à la citadelle d'Anvers.

Cependant les états-généraux firent aussi publier une espèce de mémoire pour leur défense où ils réfutaient les doctrines de Vonck et de ses adhérents. « Occupés sans « cesse (disaient-ils) de tout ce qui peut tendre au bien- « être public et à conserver notre heureuse révolution, les « états ont vu avec douleur que quelques-uns de leurs conci- « toyens ont méconnu leurs vrais sentiments sur les droits « de la souveraineté, *ainsi que leur intention d'établir une « représentation plus étendue pour l'exercice du pouvoir sou- « verain,* conformémeut aux constitutions des provinces « respectives... Cependant ils ne doutent pas que tous les « bons citoyens ne sentent avec eux que dans les temps « présents, où tous les soins et tous les efforts de la nation

Digitized by Google

« doivent se porter vers la défense commune et vers la « consolidation de la chose publique, une opération de cette « nature ne saurait être que nuisible au pays... Bien en- « tendu qu'il ne sera pas touché au fond de la constitution « ni donné la moindre atteinte au culte de nos pères, au « droit de propriété et de liberté des habitants, et qu'on « conservera religieusement la distinction des trois ordres « de l'état, là où elle a ou pourrait avoir lieu, ainsi que les « droits de tous ceux qui ont l'entrée dans l'un ou l'autre « de ces ordres. »

Défense de Vander Mersch.

Vander Mersch, privé de sa liberté par une espèce de coup d'état, observa qu'étant simplement prévenu et non accusé, il était étonnant qu'on le resserât dans une étroite prison, lorsqu'il eût suffi de lui ordonner les arrêts militaires; il rappela qu'il s'était rendu volontairement de Namur à Bruxelles; qu'il lui eût été bien facile de se dérober à ses ennemis s'il s'était senti coupable: il ajouta qu'il ne demandait qu'à être promptement jugé, mais qu'étant né en Flandre, c'était dans cette province qu'il devait être procédé contre lui et d'après les lois flamandes; il pria en conséquence les états de Flandre d'intercéder auprès du congrès pour obtenir son extradition; il soutint d'ailleurs que le congrès ne pouvait ni le juger ni lui désigner des juges, puisqu'il était son adversaire. Vander Mersch se plaignait enfin qu'on ne précisât point nettement le genre de délit qu'on lui imputait, et les lois pénales qu'on prétendait lui appliquer. Car de ce que je suis tombé dans la disgrâce du congrès (disait-il), de ce que j'ai différé avec lui de manière de voir sur les affaires publiques, il ne s'ensuit pas que j'aie commis quelque crime de trahison ou de rébellion contre le pays; on connaît assez du reste mes antécédents et ma vie.

Digitized by Google

Je pense avoir fidèlement résumé dans ce peu de mots la longue et diffuse correspondance de Vander Mersch captif à la citadelle d'Anvers. Assurément si l'on considère les derniers actes de sa carrière politique et sa facilité à condescendre aux folles idées de ses officiers, qu'il aurait dû contenir, ses torts furent graves; peut-être même avait-il mérité qu'on lui retirât le commandement de l'armée, car il compromettait le salut public en méconnaissant l'autorité des seuls représentants actuels et légaux de la nation, et cela en présence de l'ennemi! Mais d'un autre côté si l'on réfléchit à la conduite violente du congrès envers le vainqueur de Turnhout, il est difficile de n'en être pas ému. Si au lieu de chercher à l'humilier, à le dégoûter en mille occasions, on l'eut entouré de prévenances et de respects (et certes il le méritait bien), il est à croire qu'on l'eût facilement retiré des mains de ces jeunes démagogues, dont l'exaltation et les flagorneries l'enivrèrent et le perdirent. Mais on affectait de lui préférer un Schœnfeld, qui ne vint en Belgique que pour y servir la Prusse, et qui finit par livrer l'armée brabançonne au général Bender, après avoir fui honteusement presque sans coup férir. Vander Mersch demandait des juges, et on le tenait renfermé dans la citadelle d'Anvers, où il était journellement insulté par les hommes commis à sa garde; où sa vie même courait des dangers! Le congrès ne l'ignorait pas, et il le souffrait! Quelle voix s'éleva au sein de la représentation nationale pour plaider la cause de celui qui avait été l'épée et le bouclier de la Belgique? de celui sans lequel la révolution eût peut-être expiré au milieu des criailleries des comités? de l'homme sans lequel le congrès lui-même n'eût probablement jamais existé? Personne n'y prit sa défense! De nos

Digitized by Google

jours on se comporta mieux, ce semble, dans une circonstance assez analogue ; un militaire étranger, qui avait prêté ses services ou son nom à la défense de Bruxelles pendant les journées de septembre, ayant perdu peu après la confiance du Gouvernement provisoire, pour s'être mis, disait-on, en rapport avec le prince d'Orange, reçut sa retraite avec le grade de lieutenant général, en disponibilité, et dix mille francs de pension (1).

Vander Mersch maltraité dans sa prison.

Cependant au bruit des traitements qu'on faisait subir à Vander Mersch, quelques-uns de ses compatriotes s'indignèrent et reprochèrent aux états de Flandre leur indifférence envers l'illustre guerrier. Deux députés de la ville de Courtrai se rendirent à Anvers. On leur permit l'accès de la maison qu'occupait Vander Mersch à la citadelle et l'on chargea deux commissaires de les y accompagner. « Nous « entrâmes (disent-ils) dans la chambre à coucher où se « trouvaient le général et M^me^ son épouse : cette chambre, « à la mansarde, est ornée de manière que les domestiques « des soussignés sont mieux ou du moins tout aussi bien « placés...

« Le général nous dit que son ennui était extrême, qu'il « était traité on ne peut plus mal ;.... que l'on menaçait « ses domestiques et qu'on les avait suivis le sabre à la « main ; à quelles causes l'un d'eux l'avait déjà abandonné « et les autres voulaient aussi quitter son service ; qu'à « peine il ose prendre l'air à cause des menaces qu'on lui « fait et à son épouse ; que hors d'heure et pendant la nuit « on tire à côté de sa chambre à coucher ; et que de jour « on lit devant ses fenêtres les écrits diffamants que l'on

(1) Voir *Les 4 journées*, par le général Van Halen, p. 47.

Digitized by Google

« débite contre sa personne; qu'il croit devoir en con-
« séquence demander au congrès qu'on permette à son
« épouse de se retirer, suffisant qu'un seul soit malheu-
« reux.

« Le général (poursuivent les députés de Courtrai) nous
« a communiqué la relation ou journal de sa conduite, dès
« l'instant qu'il entra au service de la nation. Il y prouve
« qu'il a sauvé l'armée patriotique quatre à cinq fois du
« danger le plus évident, et par conséquent prévenu la
« ruine de l'état... Il y rapporte encore différents ordres
« qu'il reçut pendant son service, desquels l'exécution au-
« rait infailliblement occasionné la destruction de l'armée...
« L'un de nos agents demanda à parler en particulier à
« M. le général, on lui répondit que non, etc. »

Le congrès, à qui ce rapport et une multitude de réclamations de la part de Vander Mersch et de ses amis furent communiqués, ne prit aucune mesure pour adoucir sa malheureuse situation. D'où l'on peut conclure que ses geôliers ne faisaient guère que se conformer à des ordres supérieurs. Vander Mersch demeura prisonnier pendant sept mois; on ne le relâcha qu'à l'arrivée des Autrichiens.

Schœnfeld commande l'armée belge.

Le général Schœnfeld prit le commandement de l'armée belge et elle se désorganisa complétement. On reprochait à Vander Mersch trop de mollesse dans le commandement; mais il avait au plus haut point la confiance et l'amour des soldats, et son nom les retenait sous le drapeau. A cet égard il pouvait être difficilement remplacé.

Pour ne pas scinder un épisode intéressant de cette histoire, j'ai négligé de rapporter à leur date quelques faits essentiels. Je dois maintenant y revenir. Léopold, lors de son avénement au trône, fit remettre au congrès un projet

Digitized by Google

de transaction et de pacification dont il est nécessaire de rappeler ici les principales dispositions. C'est un document historique des plus curieux (1).

Propositions de Léopold aux états.

Son altesse l'archiduc, grand-duc de Toscane, s'adressant aux états des Pays-Bas pour les déterminer à déposer les armes et à rentrer paisiblement sous la domination autrichienne, leur déclare: « qu'il n'a jamais été consulté « sur les affaires relatives aux Pays-Bas; qu'il n'a eu au- « cune part, ni directement ni indirectement, dans ce qui « a eu lieu sous le règne de S. M. l'empereur, et qu'il n'en « a pas eu surtout aux changements de système; mais « qu'au contraire il a constamment désapprouvé en son « particulier, ceux qui ont été introduits depuis plusieurs « années, et notamment toutes les infractions faites à la « *joyeuse entrée*, etc. »

Ici, le prince blâme énergiquement les entreprises de Joseph II contre les droits des Belges: la cassation du conseil de Brabant et des états, l'établissement du séminaire général, la translation de l'université, l'atteinte portée à l'autorité et aux droits des évêques, la suppression des abbayes, les arrestations, les enlèvements, les emprisonnements arbitraires exécutés en différents temps, le nouveau système des capitaines de cercles et de douanes, et spécialement enfin les violences et pillages exercés contre le pays par le militaire qui ne devait servir qu'à sa défense.

Le grand-duc ajoute « que non-seulement il réprouve « tous ces attentats, mais qu'il considère et a considéré « toute sa vie les Pays-Bas comme une des parties les plus

(1) Cette pièce fut transmise aux états des différentes provinces, le 2 mars 1790, par les gouverneurs généraux, qui se trouvaient alors à Bonn.

Digitized by Google

« respectables et les plus intéressantes des provinces au-
« trichiennes.

« *Il regarde, dit-il, leur constitution comme parfaite et*
« *pouvant servir de modèle à celle des autres provinces de la*
« *monarchie, comme il s'en est déjà expliqué de bouche*
« et par écrit à feu S. M. l'impératrice reine, dès l'année
« 1779.

« Il sait fort bien que, par la *joyeuse entrée*, le souverain
« des Pays-Bas déclare que ses sujets ne seront tenus de
« lui être obéissants en aucune chose qu'il pourrait ou
« voudrait requérir d'eux, dès qu'il n'observe pas le contrat
« solennellement juré à son avénement au trône; *mais il*
« *croit en même temps que l'infraction faite à leurs priviléges*
« *par le souverain ne peut préjudicier à celui qui, étant son*
« *héritier et successeur légitime* en vertu de tous les traités
« et des garanties des autres puissances de l'Europe, n'a
« participé ni contribué en aucune façon quelconque, ni
« directement ni indirectement, aux infractions dont ils
« ont à se plaindre, mais les a constamment désapprouvées
« et *vient les réparer et redresser*, s'en désister et y renoncer
« entièrement.

« Le grand duc est persuadé :

« Que le souverain ne doit et ne peut exister que pour le
« bien de ses peuples ;

« Que, reconnu et constitué par eux, il ne doit et ne
« peut régner que par la loi, et conformément aux consti-
« tutions fondamentales du pays ;

« Qu'il ne peut y faire aucun changement que du libre
« consentement des états ;

« Qu'il ne peut établir aucun impôt, gabelle, droits quel-
« conques, etc., que du consentement desdits états, qui ne

Digitized by Google

« les accorderont qu'en forme de subside annuel, et ne les « prorogeront que sur l'exacte déclaration des besoins « pour lesquels ils sont demandés; et de la distribution « desquels (impôts), ainsi que de tout le reste de l'admi- « nistration des finances, le souverain doit faire rendre un « compte exact, par ses ministres, à la fin de chaque année.

« En conséquence de ces principes et maximes, le grand- « duc offre aux états des Pays-Bas en général, et de chaque « province en particulier, la pleine confirmation de la « *joyeuse entrée* et de tous les priviléges particuliers de « chaque province; il leur offre en outre une amnistie gé- « nérale, entière et plénière pour tout le passé;.... pro- « mettant qu'aucune des personnes employées du temps « du gouvernemeut passé, ne pourra être continuée dans « ses fonctions ou employée de nouveau, sans l'agrément « des états;

« Que pour les charges, tant de justice que autres, qui « viendront à vaquer à l'avenir, *il ne pourra jamais être* « *employé d'étrangers*, et que les personnes destinées aux « emplois supérieurs *seront choisies par le souverain, entre* « *trois qui lui seront proposées par les états de la province* « *respective;* que les gouverneurs généraux seront toujours « ou de la famille du souverain, ou bien natifs des Pays- « Bas; que le ministre et le commandant général devront « être natifs des Pays-Bas, et devront être subordonnés aux « gouverneurs généraux;

« *Que dans les affaires ecclésiastiques, tout sera réglé par* « *les évêques*, qui pourront s'assembler entre eux en synode « national, et rassembler aussi leurs synodes particuliers « et diocésains, pour maintenir la discipline ainsi qu'ils le « jugeront à propos;

Digitized by Google

« Que les séminaires *particuliers des diocèses resteront* « *sous leur autorité, indépendamment du gouvernement,* et « qu'il ne sera plus question du séminaire général;

« Que les affaires majeures du pays devront être exami- « nées dans les *états-généraux,* qui, composés des députés « de toutes les provinces, pourront s'assembler quand ils « le jugeront à propos, sans avoir besoin d'aucune permis- « sion du gouvernement;

« Que le souverain ne pourra faire de nouvelles lois « sans le consentement des états-généraux; que pour tout « ce qui est de l'administration intérieure des états, et « particulièrement pour ce qui est impositions, et leur « distribution, finances, régies, douanes, etc., adminis- « trations d'hôpitaux, fondations, etc., les états des pro- « vinces les administreront par eux-mêmes ou leurs dé- « putés.....

« Telles sont les conditions que S. A. R. offre aux états « des Pays-Bas, leur laissant la liberté d'y ajouter toutes « les autres clauses et articles qu'ils croiront utiles, avan- « tageux et convenables, pour assurer la tranquillité con- « stante et le bien-être de leur pays, et rendre pour tou- « jours, même aux souverains futurs, impossibles l'infraction « de leurs priviléges et l'altération de leur constitution et « liberté. »

Ces offres ne sont point acceptées.

Non-seulement c'était le rétablissement de l'ancienne constitution que l'on promettait, mais c'était encore un accroissement de liberté, tellement inouï que l'on refusa d'y croire. Il existait de fortes préventions contre Léopold. Il avait constamment désapprouvé, disait-il, les changements introduits par Joseph II en matière de religion; et l'on savait que dans son grand-duché de Toscane, il s'était

Digitized by Google

montré plus dur et plus intolérant que Joseph lui-même en Belgique. L'on savait que Léopold, secondé par l'évêque Scipion Ricci, prêtre turbulent et ambitieux, avait bouleversé toute la hiérarchie catholique sous prétexte d'en réformer les abus. Il est probable cependant que Léopold était de bonne foi lorsqu'il offrait aux Belges ces magnifiques conditions. Joseph lui avait légué avec sa couronne, une guerre contre les Turcs, qui se poursuivait avec des succès variés; et puis il était inquiet sur les dispositions de la Prusse qui fomentait les troubles des Pays-Bas; enfin les insurgés brabançons n'avaient encore reçu alors aucun échec.

On ne daigna pas seulement répondre aux avances de l'empereur. Je crois qu'aveuglés par leurs succès, les états et tous ceux qui jouissaient de quelque portion de pouvoir en Belgique ne se souciaient nullement de voir le retour du régime autrichien.

En avouant d'une part, que leur résistance contre Joseph II, l'infracteur de leurs priviléges, avait été juste, et en leur rappelant de l'autre, qu'aux termes même de la joyeuse entrée, cette résistance devait ceser dès que le prince offrait le redressement de tous les griefs, Léopold prenait les insurgés par leurs propres paroles, et ils n'avaient rien de solide à lui objecter; mais il est trop tard pour invoquer le droit quand on a tiré l'épée! Il faudrait n'avoir jamais vu de peuple en révolution pour s'imaginer qu'il fût possible de désarmer, par la seule voix de la raison, les haines et les vengeances et surtout les intérêts nouveaux qui prennent sitôt racine dans les ruines des anciens. Les Belges étaient trop exaspérés contre les Autrichiens qui avaient réellement commis beaucoup d'excès

Digitized by Google

sous les ordres de d'Alton ; et depuis les avantages signalés qu'ils avaient obtenus sur ces odieux ennemis, celui qui eût osé parler de rappeler les *keyzerlyks*, eût été mis aussitôt en pièces par la populace.

Le cabinet de Vienne n'ayant pu terminer amiablement ses différends avec les insurgés, proposa aux puissances d'assoupir toutes les querelles par une paix générale. Le 27 juillet les plénipotentiaires des cours intéressées convinrent d'un armistice entre l'Autriche et la Porte, et arrêtèrent les bases d'un traité de paix sur le *statu quo ante bellum*. Quant aux Pays-Bas, l'empereur s'obligeait à leur accorder une amnistie et la confirmation de leurs anciens priviléges. La constitution belge était mise ainsi sous la garantie des puissances maritimes et de la Prusse.

27 juillet 1790. — Convention de Reichenbach.

La convention de Reichenbach était un coup mortel porté à la révolution brabançonne. Aussi le congrès s'empressa-t-il d'envoyer une adresse au roi de Prusse pour réclamer l'appui et la protection qu'il lui avait promis : « Permettez, sire, disait-il, qu'une nation généreuse et loyale... vous exprime avec une humble franchise que c'est sous vos augustes auspices qu'elle a osé former le plan de reconquérir sa liberté, et que le nom de V. M. lui a inspiré le noble courage de l'exécuter.

6 août. Adresse du congrès au roi de Prusse.

« Oui, sire, les promesses que V. M. a faites par son ministre, le comte de Hertzberg, à M. Henri Vander Noot, *dont nous conservons encore la note telle qu'elle a été dressée par le ministre baron de Reede*, et envoyée à la Haye et à Londres, avec l'addition verbale et secrète, écrite de son aveu et de son approbation, nous ont toujours servi de base.

« *Nous avons vu* depuis plus d'une fois des promesses plus

Digitized by Google

amples encore en notre faveur, signées de votre main royale. *Dans celles-là V. M. nous donnait une entière confiance de son appui si nous parvenions un jour à faire la révolution nous-mêmes* et à nous remettre en liberté. Par celles-ci V. M. promettait formellement qu'elle n'abandonnerait jamais les Belges, et que si elle faisait la paix avec l'Autriche, elle nous aiderait par tous les moyens qui seraient en son pouvoir; *qu'elle ne permettrait jamais que la maison d'Autriche nous subjuguât par la force...*

« Serait-il possible, sire, que V. M. oubliât les Belges au point de donner à l'injustice le pouvoir de les écraser; les Belges, sire, qui vous étaient si saintement dévoués; les Belges à qui V. M. a daigné ouvrir de si belles espérances; qui en toutes leurs démarches, et du premier pas vers leur révolution jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, n'ont suivi d'autre impulsion que celle qu'ils recevaient de V. M.;... les Belges qui cherchaient depuis bien du temps où ils vous dresseraient le plus glorieusement une statue, comme les Américains ont exposé celle de Louis XVI à la gratitude publique! etc. »

Réponse.

Le roi de Prusse, ou le ministre prussien, un peu embarrassé à la vue de cette requête, commença par chicaner les Belges sur la forme et le style de leur missive; puis il expliqua ses paroles en subtil diplomate, puis il nia nettement ses promesses.

« Vous n'ignorez pas, messieurs, dit M. de Hertzberg, dans sa lettre, que les formes et usages généralement reçus, non-seulement ne permettent pas au roi de faire une réponse directe, mais même *qu'après l'arrangement* conclu entre LL. MM. les rois de Prusse et de Hongrie, *le roi, mon maître, doit être plus circonspect encore que dans les temps*

Digitized by Google

antérieurs. Ces considérations auraient pu suffire pour me déterminer à ne pas remettre la lettre que vous m'avez fait parvenir, si une troisième considération, non moins essentielle que les deux autres, ne m'en avait empêché: le style de cette lettre est si contraire à toutes les formes; les faits y sont si singulièrement représentés; les conséquences si peu justes, que j'aurais cru manquer à mon devoir, messieurs, si je m'étais permis de la mettre sous les yeux du roi. D'après cela, j'ai cru devoir me borner à faire à S. M. un simple rapport du contenu de cette lettre; et en demandant au roi ses ordres sur l'essentiel, à lui dire « qu'elle « exprimait les craintes de MM. vos commettants, que « non-seulement par les préliminaires signés à Reichen- « bach, le sort de la Belgique n'eût été abandonné, mais « que même on y aurait accordé *le fatal pouvoir de vous* « *égorger et de dévaster vos belles provinces.* »

« Le roi m'a autorisé de vous répondre, MM.... qu'il avait arrêté une convention avec les deux puissances maritimes ses alliées, non-seulement pour empêcher l'oppression de la Belgique, mais même pour lui assurer le sort le plus heureux;... qu'il s'était réservé au contraire les moyens de prouver aux peuples de ces provinces qu'ils pouvaient dans tous les temps placer leur confiance dans sa justice et sa protection...

« Vous parlez de promesses énoncées dans une note que j'aurais remise à M. Henri Vander Noot, et qui aurait été dressée par M. le baron de Reede. Il y a sûrement une erreur ou un malentendu dans ceci, et il est important de n'en pas passer sous silence dans les affaires publiques en général, mais surtout quand on en tire la conséquence que c'est *sous les auspices du roi que la révolution a été effectuée*

Digitized by Google

dans les dix provinces. Cette assertion, MM., est entièrement contraire à ce qui s'est passé. M. Henri Vander Noot doit se rappeler qu'il vint me communiquer le plan de cette même révolution à Berlin, et demander le secours et l'appui du roi; que dans les deux fois que je l'ai vu, je les lui ai constamment refusés, parce que je croyais contraire aux intentions de S. M. royale d'entrer dans aucun engagement sur un point aussi délicat... *Je me souviens très-positivement de n'avoir donné aucune assurance écrite et signée pour promettre le soutien d'une révolution...* »

Il paraît en effet que les Belges n'auraient pu montrer *aucun acte écrit et signé* de la main de M. de Hertzberg; mais qu'il leur eût fait des promesses formelles, et qu'il les eût poussés même à une levée de boucliers, rien n'était plus avéré.

Le congrès se voyant abandonné de tout le monde résolut de tenter une défense désespérée. Il désavoua hautement les bruits qui couraient sur une prétendue négociation avec l'empereur. Il envoya des circulaires dans les provinces pour les informer de ce qui s'était passé à Reichenbach et du rejet de toutes les propositions des alliés. Il ordonna des prières publiques, sollicita des secours d'hommes et d'argent et ne négligea aucun moyen pour frapper les imaginations et réveiller le patriotisme qui commençait à baisser sensiblement. « Chaque jour, dit l'*Ami des Belges* (du 23 « juillet 1790) se retracent des scènes d'un genre nouveau. « Dans les églises, c'est un spectacle de piété qui se repro- « duit depuis le matin jusqu'au soir, par le concours con- « tinuel de personnes de tout rang et de tout état, *non mon-* « *tées sur l'autel de la patrie*, mais prosternées au pied des « autels du Dieu vivant. Dans les places publiques, et vis-

Dons patriotiques. Levées en masse.

Digitized by Google

« à-vis des salles où s'assemblent les états, ce sont des « troupes d'habitants du plat pays, qui viennent les uns à « pied, les autres à cheval, presque tous bien armés, offrir « leurs bras à la patrie et montrer par leurs évolutions « qu'ils ont déjà beaucoup profité dans l'exercice militaire, « et qu'ils sont en état de faire face aux ennemis. A Gand, « à Mons, à Bruxelles, ce sont des inscriptions au bureau « patriotique, ce sont des dons en argent ou en canons « qu'on offre à la république... Les membres des états, les « seigneurs et dames, les districts, les paroisses et les com- « munautés se sont cotisés pour fournir une nombreuse « artillerie; les différents quartiers des villes les imitent « successivement; les dames de chaque voisinage offrent « ces dons patriotiques; de petites filles et de jeunes de- « moiselles en blanc, couronnées de guirlandes et portant « différents emblèmes embellissent le cortége; les volon- « taires à pied et à cheval les précèdent et les suivent; de « superbes coursiers traînent les pièces d'artillerie; des « troupes de musiciens égaient la marche d'espace en es- « pace, etc. Un jour on a distingué la jeune baronne de « Rommerwal qui représentait la courageuse Judith ; une « autre fois, le char de la paroisse de S^t^-Nicolas, qui of- « frait le spectacle d'un garçon habillé en évêque et de « trois petits enfants dans la cuve, a eu de quoi fixer les « regards des spectateurs. Mais celui que nous vîmes le 21 « juillet a été sans contredit le plus intéressant par l'as- « semblage heureux des conjonctures; et ce phénomène « unique sera sûrement consigné dans les fastes belgiques. « On y voyait une mère (1), parée de toutes les grâces de

(1) « M^e^ de Selliers, née Van Beughem. »

Digitized by Google

« son sexe et des charmes de la vertu. Les bijoux précieux « dont elle était enrichie, à l'exemple d'une illustre ma- « trone de l'ancienne Rome, c'étaient ses douze enfants qui « l'entouraient et qui formaient le groupe le plus magni- « fique: huit garçons portaient l'uniforme de volontaires; « le neuvième, au maillot, en avait le sabre et les cou- « leurs: on ne pouvait détacher ses yeux d'un spectacle « aussi ravissant. Les états, le congrès souverain en paru- « rent affectés !... »

On lit dans le même recueil (n° du 20 août): « Les dons « patriotiques ne tarissent pas et sont accompagnés cha- « que fois de nouveaux spectacles. Celui de la paroisse de « N.-D. de *Finis-Terræ*, du 16 août, consistait dans une « brillante cavalcade; on y voyait les Provinces-Unies (re- « présentées par de jeunes demoiselles), se tenant liées « ensemble avec des rubans et portant leurs écussons. « Mais celle de Luxembourg était voilée, couverte de crê- « pes, les cheveux épars, marchant seule, essuyant ses lar- « mes, et montrant son regret de n'être pas comprise dans « l'union. Elle portait sur son écusson:

« Jusqu'à quand malheureuse, et sans revoir mes sœurs,
« Serai-je condamnée à m'abreuver de pleurs?

« Un char représentant un vaisseau antique, était chargé « des attributs du commerce et des arts personnifiés. Un « autre char figurait l'assomption de la sainte Vierge, re- « présentée par M^lle^ Delvaux. Feu son aïeul, le célèbre ar- « tiste de Nivelles, n'aurait pas pris un autre modèle pour « exprimer la candeur, la modestie et la douceur de la « mère du divin amour... »

Digitized by Google

Levée en masse sous les ordres de Vander Noot.

Enfin dans son n° du 3 septembre, le journaliste annonce la levée en masse des Belges, sous la conduite de Vander Noot, dont il fait le plus magnifique éloge. « Puisse-t-il être, dit-il, aussi intrépide à la tête des trou- « pes qu'il est humain dans le commerce de la vie, et ac- « corder dans un heureux concert comme les anciens ro- « mains, les vertus civiles, domestiques, militaires et « religieuses! Bienfaisant, modeste, désintéressé, adoré « des soldats, hardi, courageux, entreprenant, il devien- « dra la terreur des Autrichiens! Je ne sais quelle impres- » sion fait sentir à tout le monde que ce *père de la patrie* « est né pour les grandes choses! C'est sur la confiance « qu'ils ont placée en lui que les membres des états de « toutes les provinces se sont portés dans chaque district « pour exhorter à prendre les armes tous ceux qui ont du « zèle pour le culte de Dieu et pour les droits de la nation. « Il n'a pas été difficile de leur faire concevoir qu'il y va « également de leur honneur, de leur intérêt, de leur reli- « gion... Dès qu'on a su qu'on aurait un chef tel que l'il- « lustre Vander Noot, tous ont témoigné un empressement « inexprimable; et l'on se trouve dans l'agréable embar- « ras d'en devoir renvoyer plus de la moitié... »

Voici comment le gazetier ecclésiastique arrangeait son plan de campagne, qui ne laissait point que de prêter beaucoup à rire aux ennemis de la révolution et du clergé. « Leurs capitaines seront de ces bons fermiers, les pères, « les nourriciers, les confidents de leur canton. Quittant le « soc de leur charrue, comme Quintus Cincinnatus, ils « conduiront leurs volontaires, qu'ils connaissent tous par « leurs noms, à la victoire plutôt qu'au combat; et sem- « blables à ce consul romain, nous les verrons revenir

Digitized by Google

« triomphants et reprendre modestement le soin de leurs « champs. Ce sera un charmant spectacle et du présage le « plus heureux, de voir des curés, des vicaires, des reli- « gieux, qui sous l'ancien gouvernement avaient perdu « toute l'autorité qui leur compète dans ce qui concerne « les lois de l'Eglise et les bonnes mœurs, marcher comme « autrefois les missionnaires du Paraguay, avec leurs pa- « roissiens, se prosterner humblement devant Dieu trois « fois le jour, etc., et s'écrier sans cesse comme de con- « cert: Seigneur! c'est pour votre gloire et pour le salut « de votre peuple que vous nous voyez, les armes à la « main contre nos ennemis, implorer votre miséricorde et « solliciter votre secours!

« Ainsi Machabée, ce modèle des généraux chrétiens, « ainsi les juifs qui étaient sous ses ordres, ne se prépa- « raient aux expéditions qu'ils méditaient que par les plus « ferventes prières et par les plus saints exercices de reli- « gion. Le camp des volontaires sera donc un camp de « saints, semblable à l'Eglise ou à l'assemblée des premiers « chrétiens. Les jurements, les crimes n'y seront pas pu- « nis, parce qu'ils n'y seront pas connus. Si cependant il « s'y trouvait, contre toute attente, des prévaricateurs, ils « seront chassés et renvoyés chez eux avec ignominie, sur « ce principe infaillible, que des soldats infidèles à leur « Dieu ne sont jamais fidèles à leur patrie (1)... »

(1) L'auteur de cet article attribuait en grande partie, et avec raison, les revers de l'armée brabançonne à son indiscipline, à ses débauches et à son impiété, malheureusement trop encouragées par l'exemple de ses officiers. Ces graves désordres attirèrent l'attention des chefs ecclésiastiques: on peut consulter à cet égard un beau mandement de l'abbé de Tongerloo, *supérieur spirituel des troupes belges*, à tous les aumôniers, officiers et lieutenants de l'armée, inséré dans le *Courrier Belgique* du

Digitized by Google

Réponse du congrès à la sommation des puissances.

Le congrès ayant répondu aux dernières sommations des puissances qu'il ne pouvait adhérer aux bases de pacification proposées, vu que l'on n'y reconnaissait point l'indépendance de la Belgique, condition préalable à toute négociation, il parut une déclaration des trois cours, en date du 31 octobre, *qui fixait un terme de vingt et un jours*, endéans lequel les provinces Belgiques devaient définitivement rentrer sous la domination de l'empereur. Vainement les états-généraux sollicitèrent un nouveau sursis; vainement les ministres de Prusse et de Hollande intercédèrent pour eux; l'armée autrichienne, commandée par le maréchal Bender, passa la Meuse le 22 novembre. Les Belges divisés et entièrement désorganisés, n'opposèrent aucune résistance sérieuse à leurs ennemis.

Le 21, au soir, à dix heures, les états-généraux tinrent une dernière séance pour déclarer, « qu'ils nommaient « S. A. R. l'Archiduc Charles d'Autriche, troisième fils de « S. M. l'empereur, duc, comte, marquis et seigneur des « provinces respectives, sous le titre de grand duc héré- « ditaire de la Belgique, selon les règles à établir pour la « succession, et sous les clauses nécessaires afin que cette « dignité ne parvînt jamais au chef de la maison d'Autri- « che, ni à aucun prince qui ne pourrait point tenir sa ré- « sidence dans ces provinces pour les gouverner par lui- « même; vu que la nation était convaincue que l'origine de « sa décadence et de ses malheurs provenait de l'éloigne- « ment de ses princes, etc. »

23 septembre 1790. Quant aux volontaires, on n'en put tirer aucun secours. Les Belges apprirent deux fois à leurs dépens, à la fin de 1790 et au mois d'août 1831, que des cohues ne sont point des armées; qu'on ne sauve point un pays avec des paysans, mais avec des soldats exercés, bien disciplinés et conduits par des chefs capables et dévoués.

Digitized by Google

Au moment où parut ce décret, les états-généraux n'étaient plus. Tous les chefs avaient pris la fuite: Vander Noot, l'évêque d'Anvers et l'abbé de Tongerloo se sauvèrent à Bréda; Van Eupen, à Berg-op-Zoom; Schœnfeld et Vander Mersch (à qui l'on avait ouvert sa prison), se réfugièrent en France, et l'archevêque de Malines se cacha à Bruxelles.

Le 2 décembre, les Autrichiens firent leur entrée à Bruxelles. Le 10, les ministres rassemblés à La Haye signèrent, au nom de l'empereur, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et des états-généraux de Hollande, une convention relative aux affaires de Belgique qui portait en substance (1):

(1) Tout l'esprit du traité de La Haye se retrouve dans la correspondance du roi de Prusse avec son ministre, et dans la déclaration émanée de ce dernier.

Le 25 juillet 1790, Frédéric Guillaume adressa au comte de Hertzberg, à Reichenbach, où se traitaient les affaires des Pays-Bas, une instruction écrite de sa propre main, ainsi conçue: « Pour ce qui regarde les Belges, je ne me *séparerai jamais* « *des puissances maritimes* (de l'Angleterre et de la Hollande), soit *pour le réta-* « *blissement de la tranquillité*, soit *pour la garantie de leur ancienne constitu-* « *tion...* »

En conséquence de cette instruction, le ministre prussien fit la déclaration suivante, en date du 27 juillet: «Les circonstances ayant amené que les deux puissan- « ces maritimes (l'Angleterre et la Hollande), non-seulement *comme garantes* de « la constitution des provinces des Pays-Bas autrichiens, *mais aussi comme par-* « *ties intégrantes du traité qui en a donné la possession à la maison d'Autriche*, ont « dû se concerter entre elles, et prendre des mesures sur la nature et le degré d'in- « térêt à accorder au sort de ces provinces, S. M. le roi de Prusse, d'après ses rela- « tions intimes avec ces deux puissances, s'est associé à ces mesures. C'est unique- « ment en vertu de ces engagements que S. M... déclare qu'elle continuera d'agir « dans le plus parfait concert avec les puissances maritimes, tant *relativement au* « *sort et à la constitution des Pays-Bas autrichiens*, qu'*à la garantie de cette der-* « *nière*, sauf *une amnistie générale*, et ce qui sera nécessaire pour faire rentrer le « Pays-Bas sous la domination de S. M. le roi de Hongrie. »

L'empereur adhéra pleinement aux bases de pacification proposées, ainsi que

Digitized by Google

Convention de La Haye, du 10 décembre 1790.

« Art. 1er. L'empereur confirme aux provinces belgiques les constitutions, priviléges et coutumes légitimes, dont la jouissance leur avait été accordée par les actes d'inauguration de Charles VI et de Marie-Thérèse.

« Art. 2. Amnistie est accordée à ceux qui ont pris part aux derniers troubles, même à ceux qui n'avaient pas obéi à la déclaration du 14 octobre, à la réserve d'un très-petit nombre d'individus exceptés.

« Art. 3. En exécution de la promesse faite par l'empereur dans les conférences de Reichenbach, d'accorder à ces provinces quelques concessions ultérieures, qui n'altèreraient pas essentiellement la constitution, l'empereur déclare ce qui suit :

« 1° Pour satisfaire à l'opinion sur plusieurs points de discipline ecclésiastique, les ordonnances de Joseph II, concernant les séminaires, les processions et les confréries, sont rapportées, quoique la plupart de ces ordonnances en elles-mêmes n'aient rien de contraire au sens le plus strict de la constitution des provinces belgiques.

cela résulte de la lettre suivante du comte de Mercy-Argenteau au général Bender : « Je n'ai pas besoin de dire à V. E. que là même où il manquerait encore quelque « chose pour donner à la soumission le degré d'authenticité constitutionnelle « qu'elle doit recevoir des représentants de la nation, il faut écarter jusqu'à la pos- « sibilité *de l'idée d'une conquête*, dont jamais S. M. ne voudrait exercer les tristes « droits envers ses sujets. Vous pouvez, M. le maréchal, contracter au nom de « S. M. dans tous les cas particuliers, dans toutes les occasions générales, l'engage- « ment le plus solennel qu'elle ne veut régner que *par les lois et par les constitu- « tions des provinces respectives*... S. M. répugne si peu à se lier envers ses sujets « relativement à ce qui peut assurer la liberté et la propriété, qu'elle continuera « d'inviter les trois cours alliées (avec lesquelles je me suis concerté ici sur tout « ce qui s'est fait pour procurer l'effet de l'intérêt qu'elles prennent à ces provin- « ces), ainsi que tout le corps germanique, à garantir avec elles la constitution et « les priviléges qui en font partie. »

Digitized by Google

« 2° L'université de Louvain est remise sur son ancien pied. Néanmoins, comme il a été reconnu depuis longtemps que le système des études de la philosophie, du droit et de la médecine, exige une réforme aux Pays-Bas, S. M. tiendra en sursis les ordonnances qui obligent à prendre les degrés à Louvain.

« 3° Comme on ne peut rétablir tous les couvents supprimés, l'empereur promet de n'en employer les biens qu'à des usages pieux. Toutefois les abbays qui députaient anciennement aux états, seront rétablies.

« 4° La conscription militaire ne sera jamais introduite. S. M. promet de ne point lever de milices ou recrues forcées, sans le consentement des états.

« 5° Aucun impôt ne sera levé sans l'aveu des états.

« 6° Les juges des tribunaux supérieurs seront inamovibles.

« 7° Le diplôme accordé par Charles VI aux tribunaux supérieurs, pour la présentation d'un terne (de trois candidats) en cas de vacance d'une place dans ces cours, est rendu constitutionnel.

« 8° Les états et les tribunaux auront voix consultative pour la publication des lois nouvelles, et des changements à faire au tarif des douanes.

« 11° Le commandant général des troupes et le ministre plénipotentiaire seront remis sous les ordres et la dépendance des gouverneurs généraux. Les gouverneurs militaires en Brabant prêteront entre leurs mains le serment accoutumé. Les troubles actuels apaisés, le militaire ne sera jamais employé contre les citoyens, que pour soutenir les décrets du juge et la réquisition des tribunaux et des magistrats.

Digitized by Google

« 12° L'administration de la justice civile et criminelle étant un des objets qui intéressent le plus essentiellement les peuples. Sa Majesté promet d'entendre les états sur les réformes qu'il pourrait y avoir à faire, et elle s'engage à n'y apporter aucun changement sans leur aveu.

« 13° S'il s'élève un doute sur le sens d'une stipulation constitutionnelle, il sera levé par des commissaires nommés par le roi et par les états de la province que la difficulté concerne.

« Art. 4. Les gouvernements médiateurs garantissent à l'empereur la souveraineté des provinces belgiques, maintenant réunies sous sa domination, pour ne composer qu'un seul, indivisible, inaliénable et incommutable domaine, qui sera inséparable des états de la maison d'Autriche en Allemagne, et gouverné selon les constitutions, priviléges et coutumes légitimes, exprimés dans les articles 1 et 3 ci-dessus; comme les puissances susmentionnées garantissent également la conservation et pleine jouissance des constitutions, priviléges et coutumes légitimes, exprimés dans ces mêmes articles (1). »

L'empereur refusa d'abord de ratifier ce traité. Mécontent de la rédaction de l'article premier, il dit qu'il garantirait la constitution des Pays-Bas, *non telle qu'elle avait été promise par les actes d'inauguration de Charles VI et de Marie-Térèse*, mais telle qu'elle existait *à la mort de cette dernière princesse*. Or, sous le règne de Marie-Térèse, les priviléges de nos provinces avaient éprouvé d'assez graves altérations. Léopold accepta la convention avec cette ré-

(1) (*Signé*): le comte de Mercy-Argenteau, Auckland, le comte de Keller, Van de Spiegel.

Digitized by Google

serve le 19 mars 1791; mais les cours alliées, qui déjà avaient donné leur signature purement et simplement, refusèrent d'admettre le changement proposé par l'empereur (1).

Ce ne sont plus les magnifiques et libérales concessions du 2 mars 1790, mais c'est encore fort beau pour des révoltés; car on n'est que cela quand on est vaincu. C'est encore la *joyeuse entrée* qui domine dans toutes ces dispositions. Le traité du 10 décembre 1790 me paraît un des monuments les plus mémorables du droit public à l'égard de nos provinces. On voit qu'enfin la révolution brabançonne avait fait connaître notre constitution à l'Europe. Sous ce rapport il y avait progrès; car lors du traité d'Utrecht on avait indignement foulé aux pieds nos libertés, dont ne se doutait aucune des hautes puissances, pas même l'empereur d'Autriche, notre souverain, qui fut fort étonné quand nos députés allèrent lui demander, dans sa capitale, raison des injustices de la diplomatie.

Je termine ici cet épisode. Il n'y a point de drame si difficile à bien dénouer qu'une révolution. Celle du Brabant, si glorieuse à son début, eut une issue déplorable et honteuse. Je crois en avoir suffisamment expliqué les véritables causes. Je laisse de côté les détails. Un mot encore cependant: il faut bien que je conduise mes derniers personnages jusqu'à la tombe; il n'y a rien de complet sans cela, ni dans ce monde ni dans l'histoire: c'est là que le monarque et le tribun, avides de bruit et de pouvoir, trouvent enfin le repos et souvent l'oubli.

(1) Voir l'*Histoire abrégée des traités de paix*, par de Koch et Schœll, t. IV, p. 149, édition de Paris, 1817-1818; et Martens, *Recueil*, t. III, p. 342.

Digitized by Google

Tout fut promptement pacifié dans les Pays-Bas par les baïonnettes de Bender. L'archiduchesse Marie-Christine et son époux revinrent à Bruxelles, le 15 juin 1791, et reprirent les rênes du gouvernement. Vander Mersch rentra dans ses foyers et y mourut en 1792. Vonck, proscrit par les états et retiré à Lille avant l'arrivée des Autrichiens, y composa maintes brochures pour la défense de son système, fit de fréquents voyages à Paris, s'y lia avec les hommes les plus marquants de la révolution française, et finit par se rapprocher complétement de leurs principes. Il termina aussi sa carrière en 1792. Quant à Vander Noot, il vécut, ou pour mieux dire, il se survécut à lui-même jusqu'en 1826 (1). Depuis sa disparition de la scène politique, il ne donna de ses nouvelles qu'une seule fois: ce fut en 1814, pour publier un *Mémoire en faveur des droits de la maison d'Autriche sur la Belgique, contre ceux qui voulaient la réunion à la Hollande* (2).

Vander Noot publie, en 1814, un mémoire en faveur de la maison d'Autriche.

Quand cet opuscule nous tomba dans les mains, nous nous attendions à y rencontrer quelques curieuses révélations sur la lutte désespérée que Vander Noot avait jadis soutenue contre Joseph II et le régime autrichien, et des explications sur les motifs qui lui faisaient préférer, de nos

(1) Il mourut à l'âge de 96 ans, à Strombeck, près de Bruxelles.

(2) Voici le titre, un peu long, de ce singulier ouvrage :

« Observations historiques, critiques et impartiales, qui démontrent à suffisance « de droit, que la Belgique est un fidéicommis perpétuel, inséparable des autres « royaumes de la maison d'Autriche, en Allemagne; que la constitution et l'ancien « régime de la Belgique doivent être rétablis, et que c'est une erreur de croire que, « par le traité de Munster de 1648, le port d'Anvers, pour la liberté du commerce, « est fermé et n'a point de communication avec la mer. »

La brochure se termine ainsi : *Ad majorem Dei, Dei-paræque semper Virginis Mariæ, honorem et gloriam, et utilitatem Belgii austriaci, hæc scripsi.* Hâc 6 junii 1814. H. C. N. VANDER NOOT.

Digitized by Google

jours, ce régime à tout autre. Mais il n'en dit pas un mot. Il demande le rétablissement pur et simple de l'ancien état belge, et notamment des trois ordres; il veut qu'on rende aux couvents tous leurs biens, et qu'on efface soigneusement jusqu'à la dernière trace de la domination française. Vous diriez un homme qui aurait dormi 25 années d'un seul somme, et qui se réveillerait tout en colère qu'on eût dérangé, lui dormant, quelque chose à l'ordre de sa maison. Il avait tout oublié, même ses querelles avec la maison d'Autriche. Nous eussions pensé que voyant les destinées de la Belgique remises en question, l'ancien avocat du peuple brabançon, l'un de nos souverains de 89, allait sentir se rallumer quelque étincelle de son patriotisme et de sa vieille gloire; mais rien, absolument rien qui y fasse seulement allusion, si ce n'est cette phrase embrouillée et presqu'inintelligible: « Je me rappelle l'accueil favorable que « les représentants du peuple brabançon ont daigné faire « au mémoire sur les droits du peuple brabançon, et les at- « teintes qui y ont été portées au nom de S. M. l'empereur « et roi....., que j'ai présenté à l'assemblée générale des « états de ladite province, le 23 avril 1787..... Je me sou- « viens aussi du glorieux nom de *père de la patrie,* dont la « Belgique lors m'a honoré, etc., etc. » L'idée qui reste de la lecture de ce mémoire, c'est que Vander Noot pouvait être un fort honnête homme et un juriste érudit, mais qu'il était aussi, et sans aucun doute, un bien pauvre publiciste. A quoi donc tient sa renommée? aux circonstances. Quand une révolution éclate, le premier rôle appartient souvent au plus hardi, à celui qui se dévoue pour la cause commune. Mais pour s'y maintenir, il faut quelque chose de plus que de l'audace, il faut de l'habileté. Vander Noot

Digitized by Google

ne manquait pas de résolution. Au jour du danger le peuple le rencontra sur son chemin, le souleva, l'encensa; puis les événements changèrent, il disparut et retomba dans sa nullité primitive.

Résumé sur Vonck et Vander Noot.

Vonck et Vander Noot furent les porte-drapeaux des deux partis qui divisaient la Belgique. Vonck était l'homme de la réforme et du mouvement; Vander Noot l'homme du *statu quo* et des vieux principes. Ces deux systèmes agitaient en même temps la France et la Belgique; mais là, l'esprit d'innovation dominait; ici, c'était l'esprit de conservation. Quand je lis dans tous les auteurs et dans les biographes qui ont parlé de la révolution brabançonne, que Vander Noot était chef du parti aristocratique, et Vonck chef du parti populaire, je réponds que cela est contraire aux faits de notre histoire, et je crois en avoir bien assez dit pour le prouver. Vonck avait de son côté quelques sommités sociales: les philosophes, les gens de lettres, les gens de lois, les officiers de l'armée et une partie de nos grands seigneurs; mais le peuple ne voulait point de ses théories; le peuple et tout le gros de la nation étaient pour Vander Noot et pour les états. Et c'est ce qui explique la faiblesse du parti de Vonck (quoiqu'il eût, je crois, plus d'esprit et de talents que son rival) et la puissance momentanée de Vander Noot.

On a prétendu que Vonck ne voulait point changer la constitution du Brabant, mais seulement la réformer et la ramener à sa pureté première (1). Cependant si on lit les

(1) C'est ce qu'avance l'auteur de l'article *Rapsaet*, au *Supplément à la galerie historique des contemporains*, t. II. Mons 1830. Le témoignage personnel de Rapsaet (car il paraît avoir rédigé lui-même sa biographie) aurait sans doute ici beaucoup de poids, s'il n'était formellement contredit par des pièces authentiques.

Digitized by Google

actes émanés de Vonck lui-même, dont j'ai rapporté ci-dessus d'assez longs fragments, on verra qu'il demandait nettement « *une nouvelle forme* qui pût assurer *au peuple* la conservation de sa liberté; il demandait *qu'aucune loi* ne fût désormais dictée sans son concours et son consentement exprès. » Il ajoutait, il est vrai, qu'il n'entendait point s'écarter de la constitution établie, et qu'il partageait la répugnance des états généraux pour une assemblée nationale. Mais comment Vonck prétendait-il concilier la nouvelle forme qu'il réclamait, soit *par ordre*, soit *autrement*, et qu'il fallait, disait-il, communiquer *au peuple* (1), avec la constitution existante? Comment lui, qui voulait une *double représentation* pour le tiers-état, pouvait-il parler encore de son respect pour nos anciennes lois? Le fond de son système, au milieu de toutes ses réticences et de ses détours, c'était la souveraineté populaire; peu importe que Vonck l'ait dit on ne l'ait pas dit. Les officiers de la garnison de Namur dans le moment où ils l'appelaient au milieu d'eux, ne s'y méprenaient point. «Nul n'est roi chez les Belges *que le peuple*, s'écriaient-ils; nul n'est chef de l'armée que celui *que le peuple* s'est choisi lui-même! »

Quand il serait vrai que dans l'origine Vonck se fût arrêté au système mitoyen et batard qu'on lui prête, et qu'il n'eût songé qu'à réorganiser les états de Brabant sur un meilleur pied, il est clair que, par la seule force des choses, et à la vue de ce qui se passait en France, ses théories le conduisaient infailliblement aux doctrines de cette constituante qui, transgressant le mandat particulier qu'elle

(1) Voir l'*Abrégé historique* servant d'introduction aux *Considérations impartiales*.

Digitized by Google

avait reçu de ses commettants, s'érigea de sa propre autorité en assemblée nationale et omnipotente pour faire non pas des réformes dans l'état, mais une révolution sociale.

Il ne faut donc point s'étonner de la grande colère qu'excitaient ses proclamations parmi les membres du congrès. Il s'agissait pour eux d'une question d'existence. Un homme qui exprimait souvent l'opinion des états, et dont les écrits avaient alors parmi nous une vogue immense, l'abbé de Feller, habitué de longue main à combattre les doctrines démagogiques et irréligieuses, disait à ses compatriotes :

Vive apostrophe de Feller contre les vonckistes.

« Ah Belges!.... si, comme les Français, *vous pouviez vouloir être libres sans être justes;* si, au lieu d'être ce que « vous êtes et de vous tenir à des lois pour lesquelles vous « avez tant souffert, que vous avez défendues et cimentées « de votre sang, vous pouviez vous laisser entraîner à une « imitation lâche et méprisable, bégayer avec des sauvages et des enfants sur les droits de l'homme et remettre « au berceau, comme dit un père, la vieillesse du monde, « voyez du moins l'état où s'est réduite la nation qu'on ose « vous proposer pour exemple! Voyez les troubles, les « massacres, les conspirations toujours renaissantes: la « fuite des uns; la spoliation des autres; la famine qui ravage le dedans; la guerre qui gronde au dehors et qui « menace en même temps l'intérieur; voyez tout cela, et « pour voir autre chose, attendez quelques mois, quelques « semaines, quelques jours peut-être, et vous tremblerez « à l'idée du modèle que l'ignorance ou la méchanceté prétend vous faire adopter!... Oh mes concitoyens! ne souffrez pas dans ce moment de crise et d'une incertitude « terrible, le moindre ébranlement dans la constitution

Digitized by Google

« respective de vos provinces et dans vos lois antiques et « éprouvées! S'il y a des améliorations possibles, ren- « voyez-les à un temps de calme et de paix; laissez-les « mûrir dans la réflexion et la méditation des sages: le « comble de la démence serait de s'en occuper dans un « moment où le salut général est encore un problème. »

« On n'a pas vu, l'on n'a pas voulu voir (disait encore « l'abbé de Feller) que le nombre excessif des représen- « tants anéantissait la liberté et la marche naturelle des « délibérations; que les lumières n'étant pas égales dans « le peuple à celles des ecclésiastiques et des nobles, « une représentation plus nombreuse était une véritable « inégalité, en soumettant la réflexion et l'expérience à des « mouvements aveugles, à des impulsions ennemies et « étrangères, dont le bon peuple est toujours la dupe.

« *Le peuple*, dit-on, *n'est pas suffisamment représenté!* « Le sera-t-il, quand, par la multitude de ses représentants, « il y en aura un bon nombre sans principes et sans ver- « tus? quand cette multitude offrira aux ennemis des âmes « fausses et vénales, qui cabaleront dans la foule contre le « bien général? Et trente ou quarante bons citoyens, bien « connus, bien estimés, ayant à cœur les intérêts du peu- « ple, jouissant de sa confiance, joignant la probité au « zèle, et les lumières à l'activité du travail, cette assem- « blée, dis-je, n'est-elle pas plus digne de la nation, plus « propre à la représenter, à la servir, que tous les mayeurs « des villes et des villages, qui, avec tous les préjugés de « l'impéritie, et avec la ridicule ambition de la souverai- « neté, viendront décider de la fortune publique et de la « destinée de l'état? »

L'abbé de Feller, à l'aspect des terribles scènes qui se

Digitized by Google

passaient en France à la fin de 89 et au commencement de 90, des émeutes, des spoliations, des émigrations, des massacres, s'écrie: « *Oui, je me rends ici le garant des sentiments de la nation! S'il fallait opter entre ces deux extrémités terribles, ou d'établir parmi nous le règne de la cohue nationale française, ou de rentrer sous le pouvoir du souverain dépossédé, elle n'hésiterait pas un moment dans la détermination du choix!* J'irais moi-même (car pour le salut public je briguerais cette affreuse ambassade), j'irais rappeler d'Alton avec tout ce qu'il y a de bourreaux dans la milice autrichienne, et nous préparerions en attendant nos rues pour les voir jonchées comme ci-devant des cadavres de nos concitoyens! scènes moins exécrables que de les voir pendre à des réverbères, que de voir promener leurs têtes et leurs entrailles palpitantes, en guise du plus abominable triomphe! La tyrannie d'un seul, lassée de frapper et rassasiée de victimes, laisserait çà et là échapper quelque proie, et tout ne serait pas détruit; mais quand l'anarchie a armé toutes les mains; quand la spoliation, la rapine et l'assassinat sont devenus l'objet de la spéculation universelle; quand les possessions sacrées et profanes sont dévolues à une tourbe famélique et sacrilége, où est l'île isolée et escarpée qui puisse être un port de salut?... Et puis la mobilité du cœur royal, comparée avec l'incorrigibilité constante et absolue d'une multitude effrénée!... Et qui sait ce que peut produire la catastrophe d'une expulsion honteuse, d'une déposition dégradante sur l'esprit d'un prince plus ignorant que criminel, plus séduit que méchant lui-même! qui peut dire ce que serait devenu le premier Julien, s'il avait survécu au *vicisti*

Digitized by Google

« *Galilee!* Je le répète, s'il faut se jeter dans l'un des deux « gouffres, qu'on se hâte d'ouvrir le dernier!

« . . . . . *Moriemur inulti!*
« *Sed moriamur, ait, si sic juvat ire sub umbras* (1). »

Feller, qui depuis longtemps observait l'orage, qui le voyait près de fondre sur sa patrie, avertit ses concitoyens de se tenir sur leurs gardes; et son éloquence rude, mais énergique, s'élève parfois à la hauteur du péril.

Les Liégeois essaient une révolution contre leur gouvernement, à l'instar de la France.

Tandis que le Brabant et les Flandres s'insurgeaient pour le maintien de leur vieille constitution, la nation liégeoise faisait une révolution opposée pour changer la sienne. Honteuse, disait-elle, d'avoir gémi pendant tant de siècles sous le joug *de la superstition* et *de l'ignorance*, elle réclamait hautement *les droits de l'homme et du citoyen* et une vraie représentation du peuple, librement et légalement consentie, comme base *de la régénération générale* (2). Or, je ne sais s'il y eut jamais au monde un peuple aussi libre que les Liégeois. Ils l'étaient assurément beaucoup plus qu'aucun de leurs voisins des Pays-Bas, qui prisaient tant leurs priviléges. Ils jouissaient de toutes les garanties stipulées dans la joyeuse entrée brabançonne; chez eux la liberté civile et la propriété étaient admirablement protégées; l'évêque n'y pouvait porter aucune loi sans le consentement des trois états; ils avaient leur tribunal de vingt-deux qui rendait impossible toute oppression de la part des agents

(1) *Recueil des représentations belgiques*, XV^e^ vol., p. 109 et suiv.

(2) Voir le *Journal patriotique* imprimé à Liége, en 1789. Ce recueil était rédigé par trois hommes de beaucoup d'esprit: Bassenge, Reynier et le chanoine Henkart.

Digitized by Google

du prince ; ils ne payaient presque point d'impôts... Mais ils prétendirent que l'évêque ne pouvait *édicter* en matière de police ; ce qui allait jusqu'à lui enlever les attributions les plus essentielles du pouvoir exécutif. La querelle commença à l'occasion d'une nouvelle salle de jeu qu'un spéculateur venait d'élever à Spa, et dont le prince ne voulait pas permettre l'ouverture. Et tant fut procédé, que l'évêque se vit contraint de s'enfuir à l'étranger. Les Liégeois tombèrent dans une sorte de délire furieux aux accents de la Constituante et au bruit de la chute de la Bastille. A peine la cité de Liége s'était-elle affranchie, qu'une noble rivalité envahit jusqu'au moindre village. Chacun eut ses Brutus et ses Mirabeau. Le marquisat de Franchimont se leva l'un des premiers, du fond de ses bruyères et résolut de constituer, à lui seul, un congrès national pour réclamer *ses droits naturels et imprescriptibles*. Or, il faut savoir que le congrès de Franchimont se composait des communes de Verviers, de Theux, de Spa, de Sart, de Jalhay, de Stembert, d'Andrimont, d'Ensival, des Croisiers et de Drolenvaux. Le lieu de la réunion était une belle et verte prairie au village de Polleur. C'est de là que l'auguste assemblée parlait à l'Europe, et que par l'organe de M. l'avocat Dethier, elle publiait sa *Déclaration* revue et corrigée *des droits de l'homme et du citoyen* (1).

Le début de la révolution liégeoise avait été admirable d'enthousiasme, et de patriotisme (2). Mais deux mois après la grande journée du 18 août 1789, la discorde et la violence avaient fait place aux sentiments patriotiques et gé-

(1) *Journal patriotique*, t. I^er^, *Introduction*, p. CXXIV et CXXV.
(2) *Journal patriotique*, p. 111.

Digitized by Google

néreux, et le sang des citoyens avait coulé. Un de ces évêques de Liége, que M. l'abbé Raynal qualifiait sans façon de *Busiris en Soutane,* Georges-Louis de Berghes, mort en 1743, avait légué son immense fortune aux pauvres de la cité. Mais le peuple, à qui l'on avait fait accroire qu'une partie des revenus de cette hérédité restait aux mains des répartiteurs, exigea qu'on lui rendit compte des arrérages, et de plus, il demanda le partage immédiat du capital, qui, disait-il, lui appartenait. On essaya en vain de faire respecter les intentions du testateur, il fallut céder à la force. Il y eut des tumultes et des meurtres. Chestret, qui était alors avec Bassenge au nombre des idoles populaires, ayant cherché à rétablir l'ordre, faillit d'être assassiné par un homme du peuple et fut obligé de tuer le meurtrier pour sauver sa propre vie. Tout se pacifia enfin grâces à l'intervention de quelques régiments allemands qu'il fallut payer et qui vécurent à discrétion chez les bons bourgeois de Liége; alors ceux-ci se mirent à regretter leur évêque qu'ils avaient chassé pour un tripot, puis l'évêque revint; puis l'effervescence se calma, pour se réveiller de plus belle à l'arrivée des Français.

A peine Léopold fut-il réintégré en Belgique qu'une persécution sourde s'organisa contre les partisans de Vander Noot et des états, qui étaient pourtant en réalité les vrais amis de l'indépendance nationale. Non-seulement on pardonna aux vonckistes, mais on les traita avec une préférence marquée. Cependant après que la France eut envahi nos provinces une première fois, et qu'on eut vu les vonckistes et les joséphistes se déclarer contre l'Autriche en faveur de l'étranger, et tous les vandernootistes au contraire opposés au régime français, Léopold ouvrit les yeux et

Digitized by Google

connut la faute énorme qu'il avait commise en s'aliénant ses plus fidèles sujets; alors seulement il comprit qu'en protégeant leur religion persécutée en France il se les attachait solidement.

Le comte de Mercy.

« Léopold, dit M. Borgnet (1), avait envoyé à Bruxelles, « pour y occuper le poste de ministre plénipotentiaire, en « attendant le retour des gouverneurs généraux, le comte « de Mercy-Argenteau. C'était un de ces grands seigneurs « qui, s'étant abusés sur la portée des idées philosophi- « ques du XVIII^e^ siècle, encouragèrent leur développement « dans les masses, jusqu'au moment où ils s'aperçurent « avec terreur que les masses ne les envisageaient pas « comme de pures théories, et s'apprêtaient à en exiger « l'application. Si d'une part, sa position sociale l'éloi- « gnait du parti démocratique, d'une autre, son éducation « lui avait inspiré une antipathie prononcée pour le clergé « dont l'influence sur notre révolution avait été très-active. « Il faut rapporter à cela le sentiment de rancune qu'il « nourrissait *contre les états* à cause de ce qu'on appelait « leur *usurpation*, sentiment que partageait vivement l'ar- « chiduchesse Marie-Christine... Aussi le vit-on, lui, mem- « bre de l'empire germanique, lui qui devait se considérer « comme le représentant de la légitimité en Belgique, ac- « cueillir les vonckistes à sa table et saisir avec empresse- « ment l'occasion d'humilier les membres les plus influents, « soit du clergé, soit de la noblesse. Il était, du reste sans « le savoir peut-être, influencé par un parti qui songeait « encore, en dépit des promesses formelles de Léopold, à « réaliser les plans despotiques de Joseph II. Placé au

(1) *Revue belge*. Liége, juin 1836.

Digitized by Google

« centre même du gouvernement, ce parti avait pour « chef à Vienne, le prince de *Kaunitz*, et à Bruxelles, le « vice-président du conseil royal, *Crumpipen*. Ce dernier, « politique très-adroit, était fort mal vu du parti national, « qui l'accusait publiquement d'avoir, par ses intrigues « et par les fautes qu'il avait fait commettre, occasionné « la chute des trois derniers ministres plénipotentiaires. »

Efforts tentés sous Marie-Térèse, pour restreindre les droits des états.

Ce projet de *restreindre l'autorité des états* était une idée fixe à la cour de Vienne; mais les uns auraient voulu y arriver par ruse, et les autres à force ouverte. Il y a tout lieu de croire que la bonne Marie-Térèse elle-même supportait assez impatiemment quelques-uns de ces vieux priviléges brabançons, qu'elle regardait comme de véritables atteintes à sa prérogative. Nous trouvons à cet égard des renseignements précieux dans une brochure fort rare, intitulée: *Rapport de M. le comte de Kaunitz, joint à la dépêche secrète de S. M. Marie-Térèse, du 25 juin 1763, pour le régime des affaires des Pays-Bas, et nommément pour supprimer la juridiction, l'autorité et la participation des seigneurs des états de Brabant au pouvoir législatif* (1).

Rapport de Kaunitz à ce sujet.

« Cette constitution vicieuse (du Brabant), dit M. de « Kaunitz, a pris naissance dans des temps de troubles. « La faiblesse du gouvernement espagnol, agité par des « guerres continuelles et affecté de tous les vices d'une « mauvaise économie, en a occasionné les accroissements, « et elle s'est soutenue jusqu'à nos jours par des causes « dont je vais présenter les développements à V. M... Les « préjugés sur le pouvoir des états et sur la force des pri- « viléges passèrent tout de suite en maximes, et l'on crut

(1) Leyde, 1791; in-8° de 38 pages.

Digitized by Google

« ne pouvoir gouverner cette nation que par elle-même.
« Tous les départements, depuis les chefs jusqu'aux der-
« niers subalternes, ne furent composés que de nationaux.
« Le ministre, en représentant le souverain, n'avait qu'eux
« pour délibérer des affaires; il n'avait qu'eux pour ébau-
« cher et exécuter ses dispositions... Les états ont profité
« des embarras où se trouvait souvent le gouvernement,
« pour insérer dans leurs actes de consentement à la levée
« des impôts, la clause qu'ils les feraient recevoir par leurs
« propres receveurs...; qu'ils en établiraient l'assiette et
« en régleraient la perception.... Pourtant les contribu-
« tions consenties sont de plein droit au prince; il n'appar-
« tient donc qu'à lui d'en régler la perception, tout comme
« il peut et doit en déterminer l'usage... »

Kaunitz voulait en outre qu'on les amenât à voter un impôt fixe, à toujours, ou tout au moins pour un laps de 5 ou 6 années à la fois, comme on y avait déterminé les états de Flandre.

« Les Belges, poursuit-il, se regardent comme isolés des
« autres parties de la monarchie, et croient apparemment
« pouvoir suffire par eux-mêmes à soutenir le système
« d'administration qu'ils se sont fait: il est du moins certain
« qu'ils n'ont pas encore fait la moindre démarche pour se
« procurer du crédit ici (à Vienne), ou pour se ménager des
« amis, depuis que la direction supérieure des Pays-Bas
« a changé de face.... Dans un act récent, les états de Bra-
« bant étalent sans ménagement et avec une assurance
« très-voisine de l'impudence, un système que jusqu'alors
« ils n'avaient fait qu'entrevoir. C'est d'établir le conseil
« de Brabant pour juge, dans tous les cas où il est ques-
« tion *de l'intelligence des lois fondamentales du pays.* Ils

Digitized by Google

« entendent parler de la *joyeuse entrée*, et prétendent, par « une conséquence inévitable, soumettre à la juridiction « de ce conseil l'exercice des droits de la souveraineté... »

Quelles réflexions pénibles ne suggère point la lecture d'une pièce semblable! Les droits les plus chers aux Belges, ceux qu'ils regardaient comme le mieux garantis, leur étaient contestés en secret par leurs princes, et par ceux-là même dont la modération et la droiture leur inspiraient le plus de confiance!

Du reste, Kaunitz n'est pas pour les moyens violents. Ceux qu'il recommande sont fort innocents. Voici entre autres le rôle qu'il veut que l'on dicte au prince Charles, à cet excellent gouverneur des Pays-Bas. C'est une de ces bonnes scènes de comédie, comme on en jouait jadis à la petite cour de Bruxelles tout aussi bien qu'ailleurs,

Rôle qu'il veut faire jouer au duc de Lorraine.

« Je pense, dit-il, *que la contenance personnelle de S. A.* « *R.* pourra faciliter infiniment l'exécution de nos desseins. « Plus ce sérénissime prince est aimé, plus les états paraissent « compter sur ses bontés, plus ils doivent être sensi« bles à la perte de ses bonnes grâces et de son appui. « *Les en menacer dans la personne de l'un ou de l'autre qui a « le bonheur d'approcher le sérénissime prince; faire entrevoir « du refroidissement; lâcher des propos qui font soupçonner « un parti de vigueur pris; exclure des plaisirs et divertisse« ments de la cour ceux qu'on jugera n'être pas affectionnés « comme ils devraient l'être; refuser des faveurs aux uns, « en accorder aux autres: le vrai ton de tout cela, est l'apa« nage de la haute naissance, et ne peut ni se définir ni se « prescrire...* S. A. R. saura prendre ce ton avec toute la « dignité qui doit l'accompagner; et il y a toute apparence « qu'il fera un effet si heureux, que pour opérer la réfor-

Digitized by Google

« mation salutaire qu'on nous propose, et que V. M. ne « peut que désirer, nous serons dispensés d'employer des « moyens d'autorité... »

Marie-Térèse adopta ces instructions, en ordonna l'envoi au prince Charles de Lorraine, en ajoutant qu'elle espérait qu'il se prêterait avec empressement, *en ce qui concernait sa contenance personnelle*, à l'exécution d'un plan si habilement concerté. Cependant, nous devons l'avouer, le duc de Lorraine, qui puisait ses règles de conduite habituelle dans son bon sens, dans son bon cœur et et dans la connaissance parfaite qu'il avait du pays, n'estimait guère au fonds les finesses courtisanesques de M. de Kaunitz.

État des mœurs, des arts et du gouvernement en Belgique à la fin du 18e siècle.

Je voudrais dire, avant de terminer cet essai, quelques mots de l'état des mœurs, des arts et du gouvernement dans notre pays, à la fin du XVIIIe siècle ; il me semble curieux de comparer cette société à celle de nos jours, et la Belgique d'alors à ses voisins. Mais la littérature contemporaine, on doit en convenir, est de la plus désespérante stérilité, et c'est même à des étrangers qu'il faut avoir recours pour recueillir des renseignements sur cette époque. L'auteur d'un livre intitulé : *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens* (1) entre dans quelques détails intéressants à ce sujet.

« *Pourquoi* (se demande-t-il) *les paysans en Belgique* « *sont-ils plus heureux que les paysans des campagnes de* « *France* (2)*?* Parce que ceux-ci sont sous la verge de fer « de ces petits despotes qu'on nomme intendants de pro-

(1) Attribué à un français nommé Derival, 6 vol. in-12, 1782-1783.
(2) T. Ier, p. 2.

Digitized by Google

« vinces ; parce qu'il faut qu'ils paraissent pauvres pour « que M. l'élu n'augmente pas leur taille et que M. le « délégué leur vende moins cher le billet blanc qui empêche « leur fils de tomber à la milice.... Les maisons des Pays- « Bas autrichiens ne sont pas inondées de ces animaux « importuns et voraces qu'on nomme *rats de caves*, et « qu'on ne peut rendre humains ou infidèles envers leur « maître, qu'en satisfaisant leur avarice ou leur concupis- « cence. Les campagnes des Pays-Bas autrichiens ne sont « pas ensemencées comme celles d'Allemagne, pour assu- « rer la subsistance des cerfs et des biches du seigneur. « Le meurtre d'un chevreuil n'y est pas puni comme « l'assassinat d'un citoyen. Pour venir de Paris ici, j'ai « passé par la Picardie, le Boulonnais et le Calaisis : dans « les villes j'ai vu l'opulence, et la misère dans les cam- « pagnes ; les terres y sont mal cultivées ; et comment « cela serait-il autrement ? ceux qui les habitent sont des « spectres ambulants, couverts des haillons de l'indigence. « Leur nourriture consiste en quelques légumes, un peu « de laitaige et du pain de seigle aussi noir, aussi dégoû- « tant que celui de la basse Westphalie. Ces campagnes « n'offrent au voyageur que le spectacle hideux de la « nature et de l'humanité souffrantes. Les curés mêmes « n'ont que 3 à 400 livres de revenu, et pour habitation « qu'une chétive chaumière. Il n'en est pas de même dans « les Pays-Bas... »

« En Belgique, la campagne (dit un autre écrivain) (1) « offre de toutes parts un spectacle charmant : on ne voit « que des champs couverts d'une récolte abondante, des

(1) Shaw, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens ;* Londres. 1782, p. 82.

Digitized by Google

« prairies dans lesquelles paissent de troupeaux nom-
« breux, des fermes propres et commodes, tantôt isolées,
« tantôt formant des hameaux ; des villages pleins d'habi-
« tants et environnés d'arbres, séparés l'un de l'autre par
« de petits intervalles. Au milieu de ces paysages agréa-
« bles, on voit serpenter les rivières et couler les canaux
« de la Flandre et du Brabant. Ce terrain fertile est réparti
« avec justice entre les nombreux habitants de ces con-
« trées. Le visage du laboureur, sa nourriture saine, la
« propreté de sa demeure, annoncent qu'il partage cette
« abondance que son industrie répand dans ses champs.
« L'agriculture fleurit dans le Brabant et dans le Hainaut,
« mais c'est surtout dans la Flandre où cet art a été
« porté à la perfection, etc. »

Clergé. « Le *clergé* des Pays-Bas (dit ce même Derival que j'ai
« déjà cité) (1) possède les trois quarts des biens terri-
« toriaux (2), dont deux tiers au moins appartiennent au
« clergé régulier. Il faut cependant convenir que les
« maisons religieuses qui possèdent le plus de biens-fonds
« ne sont pas celles qui sont le moins utiles à la société ;
« car dans ces pays-ci elles payent comme les autres ci-
« toyens, les charges de l'état. Leurs terres sont mieux
« cultivées que celles des particuliers, parce qu'elles les
« donnent à ferme à un tiers meilleur marché que les
« séculiers. Plus une abbaye de Brabant est riche, plus
« ses vassaux le sont. Il faut même convenir qu'il est rare
« de voir le sujet d'une abbaye réduit à une extrême pau-

(1) T. Ier, p. 90.

(2) Il y a ici de l'exagération : l'auteur était grand partisan des réformes de Joseph II. L'anglais Shaw les approuve également : c'est ce qui donne d'autant plus de force à leurs aveux.

Digitized by Google

« vreté ; plus rare encore, m'a-t-on assuré, de le voir en « souffrir longtemps les angoisses, lorsqu'il s'y trouve « réduit. Cette conduite des abbayes de Brabant fait la « critique de nos riches abbayes de France, qui ne sont « rien moins que charitables. Le nombre des bras qu'elles « emploient dans ce pays-ci, parle encore en leur faveur. « Les artistes, surtout les peintres et les sculpteurs, sont « aussi intéressés à leur conservation.

« S'il reste encore dans ces provinces quelques chefs- « d'œuvres des grands peintres de l'école flamande, c'est « dans les maisons religieuses qu'on les trouve, et ce qui « est le plus étonnant, c'est qu'on en rencontre plusieurs « dans les églises même des ordres mendiants, tels que les « capucins et les carmes... »

« En applaudissant (dit Shaw) au souverain, qui par la « suppression des couvents a rendu un si grand service à « ses états et à l'humanité, la justice exige que nous n'ou- « blions pas les services rendus aux Pays-Bas par les or- « dres religieux. Rappelons-nous que les moines *donnèrent* « *les premières leçons d'agriculture,* et que *les terres incultes* « *de la Flandre et du Brabant furent converties en champs* « *fertiles par de saints personnages.* Si on gratifia les cou- « vents et les monastères d'une trop grande quantité de « terres, il faut observer que les richesses des maisons « religieuses étaient surtout employées *à exercer l'hospita-* « *lité, à encourager les arts élégants, à construire les édifices* « *qui ont orné le pays,* et que le fermier trouva presque « toujours des maîtres humains et charitables dans les « pères du couvent dont il affermait les terres. Le loisir « du cloître n'était pas toujours perdu dans l'indolence, et « parmi les moines des Pays-Bas il s'est rencontré des

Digitized by Google

« hommes éminents dans les arts et dans les lettres. Les « abbés y ont été souvent de zélés avocats de la liberté du « peuple (1)... »

« En Angleterre (dit encore un autre écrivain contempo- « rain), l'ordre du clergé est représenté par les seuls évê- « ques, qui tous sont dévoués au souverain, ou par recon-

(1) « L'endroit maintenant occupé par l'abbaye d'Averbode, dit Verhoeven (*a*), était avant l'année 1135, un repaire d'assassins, de brigands et de voleurs de grands chemins. Etienne, évêque de Metz l'explique dans son diplôme de l'année 1136, de la sorte: *terra quæ Averbodium vocatur usque ad tempora sedes latronum et prædonum, spurcitiis, rapinis et homicidiis vacans...* Au lieu de brigands l'on compta bientôt des colons. L'on construisit des cabanes et des habitations de bois enduites d'argile et couvertes de paille. L'abbaye fournissait à ces nouveaux venus les ustensils nécessaires, comme charrettes, brouettes, pelles, fourches, etc.

« *Cette louable coutume est toujours pratiquée, pour le bien de l'humanité par les abbayes des Pays-Bas.* Les pauvres y trouvent de quoi gagner leur vie. Le paysan médiocre qui par malheur perd son cheval ou sa vache, pourvu qu'il soit laborieux, retrouve l'un ou l'autre dans les écuries de l'Abbaye. La récolte manque-t-elle? le laboureur est indemnisé à proportion, et certainement plus largement par l'Abbaye que par nos riches particuliers. Le monastère a fait défricher plusieurs centaines de bonniers de bruyères et de déserts. Ils offrent aujourd'hui le plus bel aspect par les plantations de bois de chênes, de sapins, d'aulnes, et par les allées de hêtres, d'ormes, de tilleuls et d'autres arbres, placés selon la nature du sol, où ils viennent à merveille, et où quarante ans auparavant, *comme nous en sommes les témoins oculaires,* l'on ne découvroit qu'une bruyère montueuse, inégale, et des vallées remplies d'eaux croupissantes.

« En réfléchissant sur la fertilité des campagnes et sur l'ingratitude du sol sur lequel ces deux abbayes de Tongerloo et d'Averbode sont bâties, on diroit que toutes les deux, à l'envi l'une de l'autre, ont épuisé tout ce que l'industrie et l'expérience en agriculture peuvent suggérer.

« *Cet esprit est permanent dans toutes les Abbayes des Pays-Bas.* Chaque moine ou chanoine devenu curé dans la Campine (où Aubert le Mire en comptoit plus de

(*a*) *Mémoire historique, politique et critique sur les constitutions, la religion et les droits de la nation belgique ;* avec des recherches sur l'origine des villes qui doivent leur existence et leur accroissement au clergé séculier et régulier, etc. Liége, 1790.

Digitized by Google

« naissance, ou par ambition. Il n'y a dans les Pays-Bas « que sept évêques et un archevêque. Tous vivent dans « leur diocèse, plus occupés du soin du troupeau qui leur « est confié, que de celui d'augmenter leur fortune ; ils sont « donc sans motifs pour sacrifier les intérêts de leur pa- « trie à la volonté du prince. Les abbés, en plus grand « nombre, sont encore moins exposés que les évêques à « trahir la confiance de l'ordre qu'ils représentent... Les « mœurs du clergé et de l'ordre mitoyen sont exemptes de « corruption. Ces espèces d'amphibies que nous nommons « abbés, qui portent la livrée de l'église, pour pouvoir plus « librement goûter les plaisirs du monde, qui se disent « ministres de la religion pour l'outrager plus impuné- « ment (1), sont inconnus en Belgique. Les évêques ré- « sident dans leurs diocèses ; les abbés dans leurs abbayes... « Les bourgeois en général ont les mœurs douces... Cha- « cun vit dans sa famille et très-occupé de son commerce ; « ils sont économes et non avares. C'est moins le désir

cent dans le seul ordre des Prémontrés, il y a 175 ans), chaque curé, dis-je, apporte dans sa paroisse l'art de la culture des terres. Ces curés sont autant de professeurs d'agriculture : ils instruisent les paysans autant dans le labour que dans les préceptes de la vie chrétienne...

« Ces réflexions générales ne nous ont pas détourné du chemin que nous nous sommes proposé de suivre. Il s'agit de démontrer que tous les monastères ou abbayes ont été fondés pour le bien de la religion et de l'état ; que les princes souverains de la Belgique, les grands seigneurs et les riches particuliers, qui ont cédé des terres à ces Maisons Dieu, ne leur ont ordinairement laissé que peu de terrains labourés, *mais des déserts, des bruyères, des forêts de peu de valeur, et généralement partout un sol ingrat*, comme nous l'avons suffisamment prouvé par les actes originaux. »

(1) Le clergé français eut l'abbé De Prades et l'abbé De Pradt ; l'abbé Morellet ; l'abbé Millot ; l'abbé de Condillac ; l'abbé Raynal ; l'abbé Sièyes, etc., etc.

Digitized by Google

« d'augmenter leur fortune que de conserver ce qu'ils pos-
« sèdent qui les rend laborieux (1). »

La noblesse et le clergé devaient presque tout leur ascendant dans les affaires du pays, au rôle qu'ils jouaient dans les états. Le prince n'ayant guère de places à conférer dans l'ordre civil que sur la présentation des autorités locales, cherchait à y suppléer par un certain apparat et un grand nombre de fonctions honorifiques. A la cour du dernier gouverneur général des Pays-Bas, en 1794, on comptait un personnel nombreux : un intendant de la maison du prince ; un grand-maître faisant fonctions de grand chambellan ; un secrétaire d'état et de guerre ; des chapelains et des confesseurs ; des médecins ordinaires et honoraires ; le département des cuisines ; le département des écuries et des chasses ; la compagnie des gardes du corps, archers et hallebardiers ; un corps de musique ; 54 chambellans ordinaires, etc., etc. Tous les titres à la cour étaient fort recherchés ; car si nos lois respiraient la démocratie, nos mœurs étaient fortaristocratiques. Les nobles, et tous ceux qui se prétendaient tels, raffolaient de la cour et ne hantaient guère le bourgeois, à moins qu'il ne fût riche.

Noblesse. Tiers - état.

Plusieurs de nos familles nobles devaient leurs titres à des concessions du prince pour services rendus dans l'ordre militaire ou civil, et quantité d'autres les avaient acquis à prix d'argent ; car sous les derniers rois d'Espagne et sous le régime autrichien, le souverain faisait un grand trafic de lettres d'anoblissement (2). L'industriel, le négociant, le

(1) *Lettres sur l'état présent des Pays-Bas autrichiens.* Londres, 1788, in-8° de 192 pages.

(2) La plus grande partie de notre ancienne et véritable aristocratie avait péri dans les guerres et les troubles civils. Et parmi le peu de noms historiques qui bril-

Digitized by Google

bourgeois, enrichi du fruit de ses épargnes, achetait la noblesse; puis devenait baron, et se reposait. On a beaucoup crié contre cet abus, mais on ne fait pas attention que c'était toujours dans les sommités du tiers-état que se recrutait la noblesse; que les nobles et le clergé n'avaient guère d'influence politique qu'à titre de propriétaires: aussi les voyez-vous toujours tendre au maintien de l'ordre existant et à la conservation des anciens priviléges de la nation. Toute l'ambition du tiers-état était d'arriver à cet ordre élevé entre le peuple et le trône, et il y usait son activité. Aujourd'hui que les classes intermédiaires sont détruites, la rivalité et la lutte existent directement entre la masse populaire et les grands pouvoirs de l'état, y compris même la monarchie, qui ne trouve plus d'abri nulle part. Voilà pourquoi, si nous poussons à leurs dernières conséquences nos nouvelles théories de nivellement et de progrès, théories d'origine étrangère, nous courons grand risque de rouler, comme ceux que nous avons voulu copier, de révolution en révolution.

Nous avons dit quelle était la condition du *peuple*, du *clergé* et de la *noblesse*, dans les ci-devant Pays-Bas. Nous sommes entré dans ces détails, parce qu'il est peut-être aujourd'hui bien peu de nos compatriotes qui se fassent une idée juste de notre ancienne constitution. L'on ne doit point cependant conclure de nos paroles, que nous la considérions comme parfaite. Non, l'amour du passé ne nous égare pas jusque là. L'éloignement du gouvernement paralysait l'administration et faisait souvent avorter les

lent encore aujourd'hui dans nos almanachs, il s'en faut de beaucoup que tous fussent trouvés purs et de bon aloi, si quelque sévère dénicheur de nobles s'avisait de les passer au creuset de la critique.

Digitized by Google

meilleurs plans Les gouverneurs généraux n'étaient que les simples *délégués* de l'empereur (1). La chancellerie de Vienne statuait sur toutes les affaires importantes. A 300 lieues de la Belgique, le ministère autrichien prétendait tout voir et tout diriger par lui-même ; et parfois les choses changeaient tellement de face avant qu'il eût répondu aux rapports qui lui étaient adressés, que ses décisions déconcertaient et mécontentaient tout le monde.

Une cause intérieure qui contribuait beaucoup aussi à entraver la marche de l'administration en Belgique, c'était l'indépendance des provinces et des communes, souvent hostiles aux mesures d'intérêt général. On connaît le différend élevé entre Malines et Bruxelles, à cause du canal que cette cité faisait creuser dans l'intérêt de sa navigation. Malines ne voulait point que ce canal passât chez elle et Vilvorde le repoussait également. Après avoir plaidé pendant 25 ans, ces deux villes furent assez malheureuses pour obtenir une victoire qui les ruinait. Le canal fut pourtant exécuté, grâces à l'activité et à l'invincible opiniâtreté d'un bourgmestre de Bruxelles, nommé Jean de Locquenghien ; mais il fallut pour cela faire un grand détour et dépenser beaucoup d'argent inutilement.

Au XVIII^e^ siècle, les lettres et les arts avaient presque disparu de notre patrie. Nous n'avions pas un homme qui pût se faire entendre à l'Europe. Dans une cause toute nationale, pendant nos disputes avec les Provinces-Unies, on dut acheter la voix d'un étranger. Tandis que les Hollandais salariaient Mirabeau, Joseph II prenait à ses gages

(1) Quoique le pape, la France, l'Angleterre, la Hollande et le prince de Liége, eussent des représentants à Bruxelles, aucune question grave ne s'y traitait directement.

Digitized by Google

la plume vénale de Linguet. Quand on voulut organiser une académie à Bruxelles, ce fut encore un étranger qu'on en chargea ; on fit venir le professeur Schoepflin de Strasbourg. Et cette idée tardive d'établir une académie, à la fin du XVIII[e] siècle, dans la principale ville des Pays-Bas autrichiens, ne prouve-t-elle pas dans quelle inertie et dans quel néant littéraire nous étions alors tombés ? On loua beaucoup Marie-Térèse d'avoir déclaré que la peinture, la sculpture et l'architecture ne dérogeaient point à la noblesse, et qu'un artiste pouvait tirer profit de son talent sans être confondu avec les gens de métiers. Mais que penser d'un pays où il est besoin de proclamer cela ? Les arts et les lettres ne s'ennoblissent point par édits ; ils sont fils de leurs œuvres. Académie de Bruxelles.

L'on peut juger de l'état des intelligences en Belgique d'après l'état de l'enseignement. Or, si l'on en croit les contemporains, la plus célèbre de nos écoles était descendue bien au-dessous de sa réputation. « L'on ne saurait « soutenir, disait le prince de Kaunitz, (1) que l'université « de Louvain manque entièrement de sujets savants; il y en « a plusieurs qui ont des connaissances très-étendues « dans leur partie ; mais toutes leurs études, tout leur « savoir sentent la poussière de l'école et la pédanterie ; « et comme ils négligent entièrement le talent de s'expri- « mer avec précision et pureté dans les langues vivantes « et qu'ils ignorent totalement l'art de mettre de l'intérêt « dans un ouvrage où il est question de quelque matière « abstraite, il n'est pas étonnant que hors des Pays-Bas on « ait quasi oublié l'existence de cette université. » Université de Louvain.

(1) Dans un rapport à Marie-Térèse, en date du 24 octobre 1768, sur le projet d'ériger une société des sciences et belles-lettres à Bruxelles.

Digitized by Google

Le prince Charles de Lorraine en proposant l'érection d'une académie royale à Bruxelles (1) en parle comme d'un moyen d'émulation propre à tirer l'universté de Louvain de son apathie.

« A Louvain, dit-il, l'étude de l'histoire et des belles-« lettres est entièrement négligée pour ne pas dire tom-« bée. Cette université comblée de bienfaits et enrichie de « fondations considérables et nombreuses ne remplit point « ce qu'on devait attendre d'un corps si bien doté et com-« posé d'un grand nombre de personnes bien salariées dont « l'unique occupation se réduit à l'instruction; et l'on ne « voit qu'avec douleur qu'on y néglige tout ce qui excède « la routine et les termes ordinaires des écoles... »

Il n'y avait pas même à cette époque de *bibliothèque publique* à Bruxelles ; les restes de la bibliothèque royale, dite *de Bourgogne*, qui avait été presque anéantie à l'embrasement du palais, en 1731, demeurèrent ensevelis dans un obscur caveau pendant près de quarante ans. On reforma plus tard de nouvelles collections avec les débris de celles des couvents supprimés, qui furent dilapidées de nouveau à l'arrivée des Français.

—

RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

Nous marchons vers une grande catastrophe. La Belgique, de tout temps convoitée par la France, va disparaître dans ce puissant empire. Mais elle doit ressusciter

(1) Rapport à l'impératrice, daté du 7 avril 1772.

Digitized by Google

glorieusement un jour, car la Belgique est une pièce nécessaire à l'équilibre européen.

Vers la fin de 1792, un sieur Chaussard qui, pour se donner un nom à la mode s'appelait *Publicola Chaussard*, reçut du ministre Le Brun la mission de venir préparer la réunion des Pays-Bas ci-devant autrichiens à la France (1). Cette question de réunion sera toujours agitée. Elle s'est réveillée de nos jours ; on a attaqué et défendu l'indépendance de ce pays avec les mêmes arguments qu'on fait valoir depuis cinq siècles ; et la querelle durera tant qu'il y aura une Belgique et une France voisines l'une de l'autre.

Le premier point qu'envisage Chaussard est naturellement l'intérêt de la France. « Il importe à celle-ci (dit-il) de se « ressaisir, d'un côté, de la barrière du Rhin, et de l'autre, « de dominer l'Escaut et la Meuse ; de les enclaver dans « son arrondissement, de protéger et d'agrandir ainsi les « sources des richesses nationales ; de reprendre en un « mot l'ancienne division de son territoire qui bornait « jadis à ses limites la Gaule septentrionale ; de faire « rentrer dans le sein d'une vaste famille des peuples qui « en firent longtemps partie... »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que Publicola Chaussard arrange ici l'histoire à sa manière. De tels arguments devaient servir un peu plus tard à un nouveau conquérant pour revendiquer l'empire de Charlemagne tout entier. Mais sous le même prétexte ses ennemis vainqueurs auraient pu dépouiller à leur tour la France d'une grande partie de son ancien territoire, en disant qu'il était le fruit

(1) *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége;* par Publicola Chaussard. Paris, 1793.

Digitized by Google

de la violence et de l'usurpation. Il poursuit : « Des plai-
« nes vastes, prolongées et fertiles, des sites riants, une
« végétation active, une culture soignée, tel est le tableau
« qu'étale au premier regard la Belgique. Le fanatisme
« sombre, semblable *à un oiseau de proie,* est venu faire
« son nid au sein de ces riches habitations. La superstition
« est comme *la chenille* qui s'attache aux plus beaux fruits.

« Cependant le caractère belge a surtout un point qui
« peut servir d'anse à la liberté ; il a conservé la vertu de
« ses ancêtres, la vertu, sœur de l'égalité, mère, compagne
« de tous les sentiments bons et honnêtes, qui crée et
« qui conserve les mœurs. Suivez-le au sein des cam-
« pagnes ; s'il n'a pas la politesse des manières il a celle
« du cœur. N'effarouchez point sa naïve simplicité, Fran-
« çais ! *ne l'accablez point de la pétulance et de toute la supé-*
« *riorité de vos idées !* Sachez pardonner quelques-unes de
« ses erreurs pour qu'il pardonne les vôtres ; *et cet homme*
« *grossier, mais bon,* vous offrira son lit, sa coupe et
« son toit... »

Dans un rapport au ministre des affaires étragères, en date du 9 mars 1793, Publicola Chaussard rend compte ainsi de sa mission.

« Nous nous sommes surtout occupé d'alimenter l'esprit
« public par tous les moyens qui étaient entre nos mains.
« *Nous avons évangélisé partout :* sur les places, aux clubs,
« aux estaminets, au théâtre. Nous n'avons négligé aucun
« de ces ressorts, puériles en apparence, mais dont
« s'empare le philosophe, et toujours puissants sur une
« multitude grossière. Les murs ont été couverts d'affiches
« instructives ; les endroits publics ont retenti des hym-
« nes à la liberté et de nos chants civiques ; *nous avons*

Digitized by Google

« *louvoyé surtout avec le fanatisme;* nous avons voulu « élever le bas clergé contre le haut clergé et tuer ainsi « le sacerdoce par le sacerdoce ! »

Enfin les commissaires envoyés dans les différents arrondissements de la Belgique, ayant délibéré entre eux sur la réunion de ces provinces à la France, se trouvèrent partagés, non sur le point de la réunion même qu'ils voulaient tous, mais sur la question d'opportunité, attendu que plusieurs de ces chauds républicains ne nous trouvaient pas encore suffisamment préparés. Mais Chaussard se déclara pour la réunion immédiate et expliqua son vote de la manière suivante :

« Embrassant dans ma pensée le but secret vers lequel « nous devons marcher je vote la réunion de la Belgique à « la France motivée sur l'intérêt des deux peuples; et cet « intérêt m'étant prouvé je vote tous les moyens de l'obte- « nir, ceux de la fraternité, *ceux même du despotisme de la « raison* qui ne s'opère que pour le bonheur des hommes. « La tyrannie se survit et se perpétue en ôtant aux peu- « ples jusqu'à la volonté d'être libres; et nous avons juré « d'exterminer la tyrannie jusque dans son dernier germe. « *On m'oppose le vœu des peuples ! le vœu d'un peuple enfant « et imbécile serait nul, parce qu'il stipulerait contre lui- « même!...* »

Le peuple belge, *bon* et *grossier*, offrit d'abord avec empressement selon sa coutume, *son lit*, *sa coupe* et *son toit* à ses nouveaux hôtes. Mais lorsqu'il s'aperçut que ceux qui avaient promis de le faire naître à une vie nouvelle voulaient les traiter *comme un enfant imbécile*, il s'en dégoûta promptement. Les Belges répondirent aux réunionistes: « Nous confessons humblement *la supériorité de vos idées;*

Digitized by Google

« cependant une chose nous étonne et nous déplaît, c'est « le despotisme avec lequel vous prétendez imposer aux « autres vos systèmes philosophiques et politiques, et la « facilité avec laquelle vous en changez vous-mêmes. Vous « vous croyez appelés à éclairer et à réformer le monde « par la raison, et à lui donner les meilleurs institutions « possibles. Mais commencez par en faire l'épreuve sur « vous-même, et quand vous aurez imaginé une constitu- « tion dont vous soyez satisfaits, qui vous rende heureux et « paisibles, alors peut-être, l'adopterons-nous. Nous avons « vu comment vous saviez détruire, montrez-nous com- « ment vous savez créer. Jusque-là souffrez que nous nous « contentions de notre constitution imparfaite, qui a du « moins cet avantage que nous la trouvons supportable, et « qui, de votre aveu, n'est incompatible ni avec les *vertus*, « ni avec les *mœurs*, ni avec les *sentiments bons et honnê-* « *tes*, ni avec la prospérité matérielle. Qu'avez-vous de mieux « à nous offrir quant à présent? »

La victoire de Jemmapes gagnée par Dumouriez, le 6 novembre 1792, avait livré la Belgique aux Français; mais ils furent contraints de l'évacuer à la suite de la bataille de Nerwinde, qu'ils perdirent le 18 mars suivant, contre le prince de Cobourg. Le 16 juin 1794 Jourdan gagna sur ce même prince la bataille de Fleurus. Le 1^er^ octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), la Convention prononça la réunion définitive de la Belgique et des provinces rhénanes à la république française.

Je ne sais si l'on me pardonnera de citer aussi longuement: ces monuments sont destinés à jeter, ce me semble, un grand jour sur ces hautes discussions politiques dont nous avons été l'objet à toutes les époques. Nous ne croyons

Digitized by Google

pas faire une digression oiseuse en rappelant le célèbre débat qui eut lieu à la Convention nationale au sujet de la réunion de la Belgique à la France dans les premiers jours du mois de vendémiaire an IV. Mais pour que le lecteur puisse apprécier les arguments pour et contre, nous donnerons d'abord quelques passages de l'énergique réclamation de l'un de nos compatriotes, qui exprimait l'opinion du pays en faveur du maintien de l'indépendance belgique (1).

Mémoire de M.A.P. Raoux.

« Je suis belge, je connais l'histoire de mon pays, je connais le caractère et les mœurs de ses habitants. C'est « d'après ces connaissances que je vais examiner ce qu'il « y aurait à faire pour le plus grand avantage de la Belgique, et pour celui de la France; car sans doute, c'est « par cette combinaison que la Convention nationale doit « se régler...

« Sous un grand point de vue, il est certain que cette « réunion serait avantageuse à la Belgique: l'histoire « prouve que depuis trois cents ans, ce beau pays a été « constamment victime des querelles de la maison d'Autriche et de sa rivalité avec la France; que cinq ou six « fois chaque siècle, il a été dévasté par des guerres affreuses qui n'étaient jamais entreprises pour son utilité; « qu'il ne contient pour ainsi dire aucune plaine qui n'ait

(1) *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France*, remis au comité de salut public, le 4 vendémiaire an IV, par Adrien Philippe Raoux, ex-conseiller au conseil souverain de Hainaut. Paris, Gueffier.

Ce mémoire, distribué aux membres de la Convention, fit sensation: plusieurs d'entre eux y firent allusion dans les débats; mais ils n'eurent garde d'en rencontrer les plus sérieuses objections. Quant à la presse *libre*, elle fit ce qu'elle fera toujours en pareille occasion, elle garda le silence le plus absolu et sur l'ouvrage et sur l'auteur.

Digitized by Google

« été abreuvée du sang de plusieurs milliers d'hommes ;
« enfin que tant qu'il restera sous la domination autri-
« chienne, ce retour périodique de calamités et de désas-
« tres ne peut manquer d'avoir lieu.

« D'après ces faits, que la présente guerre a renouvelés
« d'une manière bien affligeante, il est évident qu'il serait
« de l'avantage de la Belgique d'être soustraite au joug
« autrichien, et qu'étant incorporée à la France, elle joui-
« rait d'une tranquillité plus durable, surtout si le Rhin
« servait de limites. Alors n'étant plus frontière, elle ne
« serait plus exposée à être le théâtre de la guerre, si ja-
« mais elle venait à se rallumer. Il est sensible aussi que
« la réunion serait profitable au commerce de la Belgique,
« dont les communications avec la France et la Hollande,
« par les trois fleuves, ne seraient plus sujettes à aucune
« entrave.

« Malgré ces avantages, qui sont immenses, et à la por-
« tée d'être sentis par toutes les classes du peuple, il n'est
« que trop certain que la très-grande majorité de ce peuple
« craint la réunion et la regarderait comme une calamité
« publique. A l'instant où cette nouvelle serait proclamée
« officiellement, des ruisseaux de larmes couleraient dans
« l'intérieur des familles ; en public même l'affliction serait
« peinte sur les visages des quatre cinquièmes de la nation,
« tandis qu'une joie immodérée et bruyante rayonnerait
« sur ceux de la petite minorité.

« Cette disposition du peuple belge ne doit pas être in-
« connue aux comités du gouvernement ; malgré les men-
« songes qu'on vient débiter à la barre, et quelquefois même
« à la tribune de la Convention, il est constant que ce
« qu'on appelle *le système français* n'est nullement de son

Digitized by Google

« goût. Je ne prétends point qu'on m'en croie sur pa-
« role; mais qu'on interroge le peuple lui-même, qu'on le
« laisse parler librement et on entendra sa réponse. »

M. Raoux eut le courage de dire en face de la Convention de ces vérités qui semblent encore hardies, à quarante ans de distance.

« Dès la première entrée des républicains dans la Bel-
« gique en 1792 (poursuit-il), la Convention a dû voir que
« la Belgique ne voulait pas changer son antique consti-
« tution contre celle nouvellement née en France, ni de-
« venir française à cette condition. La circonstance était
« pourtant des plus heureuses; je puis attester que la
« haine de l'Autriche était alors dans la plupart des cœurs;
« dans le cœur de tous les patriotes de 87 et de 90; je puis
« attester que les Français étaient attendus et désirés avec
« une sorte d'impatience.

« Eh bien, ils n'étaient pas sitôt arrivés dans un endroit
« qu'on en était las; que la joie qu'on avait d'abord mon-
« trée était convertie en tristesse, et les acclamations en
« morne silence. Cependant le peuple n'avait pas alors à se
« plaindre comme cette fois ni de la circulation forcée des
« assignats, ni des contributions militaires (1), ni des ré-
« quisitions de denrées et de marchandises. D'où venait

(1) Un impôt extraordinaire de 70 millions venait d'être frappé sur les principales cités de la Belgique. Une députation de la ville de Gand (qui avait été taxée à 7 millions) s'achemina vers la capitale, et, admise au sein de la Convention, elle y fit entendre ces paroles touchantes : « La contribution imposée sur notre territoire sur-
« passe dix années de subsides ordinaires; tandis que Robespierre même ne la fixa
« qu'à deux fois le revenu annuel des contributions perçues par l'ancien gouverne-
« ment. On dit quelquefois : le Belge est riche ! mais on se trompe; le Belge est
« économe et laborieux; ce n'est ni l'or ni l'argent qui font sa richesse; c'est la
« culture, ce sont les soins et le travail assidus qui lui donnent une certaine aisance.

Digitized by Google

« donc ce changement si grand et si prompt, cette aversion « si marquée? C'est que l'espérance du peuple fut trompée; « c'est qu'on le blessa par l'endroit le plus sensible. Les « Français comme un torrent rapide et dévastateur renver- « sèrent en un clin d'œil toutes ses institutions politiques; « et s'ils n'osèrent renverser aussi vite ses institutions « religieuses, ils versèrent du moins sur elles à pleines « mains ces sarcasmes outrageants, ces mépris ironiques

« Son sol ne produit pas dix récoltes par an, il ne peut donc payer dix années de « subsides à la fois. »

Publicola Chaussard, qui avait été chargé de prendre des renseignements sur les revenus des Pays-Bas autrichiens, prétend qu'ils étaient d'environ 16,000,000 de florins de Brabant, dont à peu près 5,000,000 se levaient sur le fonds, 6,000,000 et quelques cent mille sur les consommations, et 4,600,000 sur les domaines et les droits d'entrée et de sortie.

« En 1778 (dit M. Gachard, *Revue de Bruxelles*, du mois d'août 1837) le montant « *de tous les impôts* perçus par les provinces, les châtellenies, les villes et les villa- « ges, fut évalué à 12,000,000 de florins de Brabant... Dans la fixation de cette « somme de 12 millions, l'impôt territorial entrait pour 5,800,000 florins, et les « impôts de consommation pour 6,200,000. » Cela se rapprocherait assez de l'esti- mation de Chaussard, qui comprend en outre dans son calcul une somme de 4,600,000 florins, comme produit des domaines et des droits d'entrée et de sortie, pour en former le total des *revenus* de l'ancienne Belgique.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces évaluations, on conçoit combien un im- pôt *extraordinaire* de 70,000,000 de francs, sur une nation accoutumée à des taxes modérées, et au milieu d'une telle crise, dut paraître accablant.

Il n'entre point dans mon plan de retracer ici toutes les vexations, toutes les spoliations, tous les brigandages qui furent exercés à cette époque sur la malheu- reuse Belgique. Les hommes qui venaient faire chez nous leurs *essais de terrorisme et de morale révolutionnaire*, ne se contentèrent pas d'y lever d'énormes impôts et de séquestrer les biens des émigrés, de confisquer ceux des couvents et des corpora- tions, d'y établir le régime du maximum et des assignats, ils pillèrent nos monu- ments publics, nos bibliothèques, nos riches cabinets, et surtout nos églises. Le fruit de ces rapines fut en partie transporté à Paris, et en partie gaspillé, perdu ou détruit. On peut lire à ce sujet de curieux détails dans les *Mémoires du général Dumouriez*.

Digitized by Google

« qui sont si familiers à la nation française et qui ulcérèrent « profondément le peuple belge si attaché à sa religion et à « ses usages ! Etats de provinces, tribunaux supérieurs et « subalternes, magistrats des villes, tout fut balayé en un « instant (1). Ce qui mit le comble à l'horreur du peuple « c'est que les clubistes ou jacobins de la Belgique, dignes « frères de ceux de France, usurpèrent presque toutes les « places, ou influencèrent ceux qui les occupaient.

« *En général*, dit Montesquieu, *les peuples sont très- attachés à leurs coutumes ; les leurs ôter violemment, c'est les rendre malheureux.* Le Belge, plus qu'aucun autre « peuple, tient à ses anciens usages et on ne viendra « pas à bout de l'en détacher en un jour. C'est cet attache-

(1) « Le plus grand malheur pour l'homme politique (dit un célèbre écrivain), « c'est d'obéir à une puissance étrangère. Aucune humiliation, aucun tourment « de cœur ne peut être comparé à celui-là. La nation sujette, à moins qu'elle ne soit « protégée par quelque loi extraordinaire, ne croit point obéir au souverain, mais à « la nation de ce souverain : or nulle nation ne veut obéir à une autre, par la raison « toute simple qu'aucune nation ne sait commander à une autre. Observez les peu- « ples les plus sages et les mieux gouvernés chez eux, vous les verrez perdre abso- « lument cette sagesse et ne ressembler plus à eux-mêmes lorsqu'il s'agira d'en « gouverner d'autres. La rage de la domination étant innée dans l'homme, la rage « de la faire sentir n'est peut-être pas moins naturelle : l'étranger qui vient com- « mander chez une nation sujette, au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de « s'informer des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les « étudier que pour les contrarier ; il se croit plus maître à mesure qu'il appuie plus « rudement la main. Il prend la morgue pour la dignité, et semble croire cette « dignité mieux attestée par l'indignation qu'il excite que par les bénédictions, « qu'il pourrait obtenir.

« Aussi tous les peuples sont convenus de placer au premier rang des grands « hommes les fortunés citoyens qui eurent l'honneur d'arracher leur pays au joug « de l'étranger, héros s'ils ont réussi, ou martyrs s'ils ont échoué, leurs noms tra- « verseront les siècles (*a*). »

(*a*) De Maistre, *Du Pape.*

Digitized by Google

« ment qui fit échouer Joseph II dans ses projets de « réforme ; c'est cet attachement qui produisit les insur- « rections de 1787 et de 1789. Il résulte de là une obser- « vation bien frappante : c'est que les révolutions des « Pays-Bas et de France, quoique faites à la même époque, « et par deux peuples contigus, avaient néanmoins des « objets tout opposés. *L'une avait pour but de tout conser-* « *ver ; l'autre de tout changer.* On aura beau déclarer les « Belges réunis à la France ; ils en seront séparés de cœur, « si on veut changer leur régime.... »

Ici M. Raoux rapporte comment, vers la fin de décembre 1792, des assemblées primaires ayant été convoquées dans les Pays-Bas, à l'effet de former *une convention belgique* à l'instar de celle de France, les populations en masse réclamèrent le maintien de l'ancienne constitution. En février 1793, poursuit-il, les habitants de Mons furent invités à se rendre à l'église de S^te^-Waudru, *pour exprimer librement leur vœu sur le genre de gouvernement qu'ils voulaient adopter.* Le général français Ferrand prononça un discours dans lequel il laissa percer le véritable but de la convocation qui était de proposer la réunion de la Belgique à la France ; mais l'assemblée presque entière l'interrompit, en criant : *non, non ! pas de réunion !* Cependant il y avait là des hommes apostés, des jacobins munis de pistolets et de poignards cachés sous leurs vêtements qui tombèrent brusquement sur le peuple dans l'église même à un signal donné ; et la multitude épouvantée de ces violences s'enfuit au milieu d'une confusion inexprimable ; après cela ceux qui demeuraient votèrent à l'unanimité la réunion à la France.

« A moins que le gouvernement (continue M. Raoux) ne

Digitized by Google

« veuille se faire illusion, il doit savoir que le vœu des « Belges est de rester Belges, et non d'adopter la constitu- « tion française avec ses accessoires. Ils n'ont vu jusqu'ici « dans le nouveau régime que des désastres et de la misère; « tandis que sous l'égide de leur ancienne constitution ils « ont constamment goûté le bonheur et l'abondance. Les » Belges en général; et les Brabançons en particulier, sont « enthousiastes de leur constitution, malgré les défauts « qu'on prétend y apercevoir. Ils ne veulent pas abandon- « ner un *bien* précieux qu'ils connaissent et dont ils ont joui « longtemps, pour un *mieux* que personne ne connaît en- « core et qu'on ne voit qu'à travers une perspective de « longs malheurs.

Contrastes frappants entre l'ancienne Belgique et l'ancienne France.

« Si la France avait joui des institutions observées dans « la Belgique elle n'aurait certainement pas fait sa révolu- « tion, qui a été amenée et pour ainsi dire nécessitée par « les grands abus dont fourmillait son ancien régime. La « Belgique n'était pas travaillée par ces abus; c'était le « pays le plus heureux et le plus abondant de l'Europe. « Les finances de l'état n'étaient pas obérées; la noblesse « n'était pas insolente; le clergé n'était pas entaché de « corruption ni de fatuité, la magistrature n'était ni vénale, « ni héréditaire: elle était ouverte à tous les talents, sans « distinction de naissance; la plupart des emplois étaient « entre les mains de la nation; la justice ne s'y rendait « pas par la faveur des jolies femmes, ou par l'influence de « l'argent; l'agriculture était presque dans son état de « perfection, et le cultivateur fort à son aise; le commerce « florissait; le peuple n'était pas dans la misère ni écrasé « d'impôts; il jouissait, à l'abri des lois et de la constitu- « tion du pays, d'une liberté modérée; il ne sentait donc

Digitized by Google

« pas le besoin du changement; et l'échantillon qu'il en « a sous les yeux, n'est pas de nature à le lui faire dési- « rer.

« Je ne dis pas qu'il n'y eût quelques abus féodaux que « l'on pourrait réformer sans danger dans les constitutions « de la Belgique; mais ces abus étaient tempérés par les « mœurs, qui ont plus d'empire que les lois; et on ne s'est « aperçu de ces abus que depuis la révolution. Enfin, pour « me servir des expressions que J. J. Rousseau adressait « aux Polonais en 1772: *Je ne dis pas qu'il faille laisser les « choses dans l'état où elles sont; mais je dis qu'il n'y faut « toucher qu'avec une circonspection extrême. En ce moment « on est frappé des abus plus que des avantages; le temps « viendra, je le crains, qu'on sentira mieux ces avantages; « et malheureusement ce sera quand on les aura perdus.*

« Si, selon les principes que la Convention a proclamés « sur cette matière, elle entend réunir la Belgique par le « libre consentement de ses habitants, il faut donc les as- « sembler et le leur demander franchement; or jusqu'ici « cela n'a pas été fait: si elle veut la réunir par le droit « de conquête, c'est-à-dire par la force, alors je n'ai plus « rien à répondre; mais du moins en imitant les autres « conquérants, elle devrait laisser au pays conquis ses « lois et ses usages.

« D'après cet état des choses, voyons cependant ce qu'il « serait le plus avantageux aux deux nations de faire de la « Belgique.

« Il est constant qu'il serait plus agréable aux Belges de « former un état séparé, libre et indépendant, se gouver- « nant d'après ses propres lois, sous la protection de la « France.

Digitized by Google

« D'abord il serait plus généreux et plus conforme à la « dignité d'une grande nation d'affranchir un peuple voi- « sin et ami que de se l'incorporer malgré lui.

« En second lieu, la nation française a proclamé haute- « ment, à la face de l'univers, qu'elle ne voulait pas faire « de conquêtes; qu'elle ne faisait pas la guerre aux peu- « ples, mais seulement aux rois. En particulier, elle a « promis solennellement au peuple Belge, dans des manifes- « tes publiés par ses généraux et ses commissaires, en « 1792, qu'il serait parfaitement libre de choisir tel gou- « vernement qu'il voudrait. Si la nation française, au lieu « de se livrer aux élans de sa générosité naturelle, se dé- « termine par esprit de conquête à réunir la Belgique à son « territoire quelle foule d'inconvénients n'en résultera-t-il « pas? D'abord en renversant les institutions politiques et « religieuses de ce peuple, opiniâtre dans ses habitudes, « elle risque de n'acquérir que de faux frères et des sujets « peu affectionnés, qui profiteront peut-être de la pre- « mière occasion favorable pour secouer ce qu'ils croient « être un joug étranger.

Périls auxquels la réunion exposerait la France.

« Ensuite, une augmentation aussi considérable de ter- « ritoire va éveiller la jalousie de toutes les puissances de « l'Europe, même de celles qui sont neutres ou amies de « la France. La Hollande elle-même se verrait-elle sans « inquiétude limitrophe du territoire français? L'histoire « nous apprend qu'elle l'a craint dans tous les temps; et « ce qui serait arrivé aux Belges dans ce moment ne se- « rait pas rassurant pour les Hollandais. Car alors leur « pays conviendrait à la France de même que la Belgique « paraît être à sa bienséance aujourd'hui.

Tarif dont

« Quant aux avantages que le commerce de la république

Digitized by Google

on pourrait convenir entre les deux pays pour la libre entrée de leurs produits réciproques.

« pourrait retirer des Pays-Bas, ils seraient moralement « les mêmes (si les Pays-Bas demeuraient libres), en con- « venant d'un tarif avantageux, ou même en stipulant que « toutes les denrées et marchandises de la Belgique pour- « raient en sortir librement et sans droits pour entrer en « France, et que les marchandises de France pourraient y « entrer aussi librement sans rien payer. Les Belges, par « reconnaissance, souscriraient volontiers à ce double ar- « ticle en faveur de leurs libérateurs et de leurs protec- « teurs, etc. »

Pour soutenir l'indépendance de la Belgique, son défenseur aurait pu s'appuyer de la grande autorité de Mirabeau. Dans sa 4e lettre *sur la liberté de l'Escaut*, en réponse à l'avocat Linguet, Mirabeau conseillait aux provinces belgiques de se former en *république fédérative.* Il ne voyait rien, disait-il, dans le droit public de l'Europe, ni dans l'intérêt de nos voisins, qui s'opposât à ce que l'Escaut fut déclaré libre, et les Belges remis en possession de leur commerce extérieur.

Mirabeau conseille aux Belges de se former en république fédérative.

« Qu'ils aspirent, s'écriait Mirabeau, à l'honneur d'être « libres, ces anciens Belges que César distinguait parmi « tous les Gaulois. Tous leurs voisins ont intérêt à leur in- « dépendance!

« L'Allemagne trouverait incontestablement les plus « grands avantages dans l'affranchissement des Pays-Bas. « Les deux grandes puissances qui menacent sa liberté, « alors à peu près égales, se tiendraient en équilibre. « C'est surtout à la France, c'est à l'Angleterre, c'est à la « Hollande, c'est à la Prusse à opérer cette grande révo- « lution.

« La maison de Brandebourg y gagnerait un commerce

Digitized by Google

« utile et une paix durable pour ceux des états prussiens « qui sont voisins des états autrichiens...

« L'Angleterre se ménagerait et s'assurerait les traités « de commerce les plus avantageux et les plus étendus...

« Les Provinces-Unies n'auraient plus rien à craindre de « l'ouverture de l'Escaut. Ce serait alors l'objet d'une né- « gociation, et non pas une loi imposée par le plus fort. « Les Provinces-Unies, en accordant cette navigation aux « états belgiques, n'auraient à craindre ni invasion, ni « conquête, ni introduction des vaissaux d'une puissance « étrangère. Les Pays-Bas donneraient un équivalent dans « le commerce de leurs provinces qui dédommagerait la « ville d'Amsterdam d'un léger sacrifice. La république hol- « landaise conserverait à jamais sa liberté; elle centuple- « rait sa puissance.

« La France mettrait le sceau à sa gloire en favorisant « l'établissement de la nouvelle confédération belgique; « elle y gagnerait une tranquillité permanente sur ses fron- « tières si souvent dévastées, et qui désormais à l'abri de « toute attaque, n'auraient plus besoin de cette triple en- « ceinte de places fortes dont l'entretien et les garnisons « coûtent des sommes immenses et sont un objet d'inquié- « tude perpétuelle; elle se donnerait des alliés éternels, « dont la marine et le commerce deviendraient en quelque « sorte les siens, puisque la sûreté, l'opulence et le bon- « heur des deux puissances seraient le lien indissoluble de « leur union... Les politiques objecteront sans doute, « qu'une pareille révolution donnerait à la France un nou- « veau degré de puissance, en lui procurant à jamais dans « les Pays-Bas, un allié, un ami, au lieu d'un voisin tou- « jours indifférent, quelquefois mal intentionné, souvent

Digitized by Google

« ennemi. Mais les Pays-Bas ne sont-ils pas ouverts à la « France, qui s'en empare quand elle veut, qui s'y can- « tonne, qui y lève de l'argent et des soldats?... Lequel « vaut le mieux pour l'Europe et pour les Pays-Bas, ou de « les laisser à la merci de la France, ou de les voir se for- « mer en une république indépendante de la France et « amie de l'Europe?... Sans doute il vaut mieux que les « Pays-Bas soient libres, et s'il est au pouvoir des hommes « d'établir une balance politique vraiment utile et dura- « ble, c'est par cette révolution grande et salutaire qu'il « faut commencer. Que la confédération belgique s'élève; « qu'elle embellisse, qu'elle console, qu'elle édifie, qu'elle « instruise l'univers! le droit le permet, la justice le pres- « crit, la politique l'ordonne!.... »

Ces raisons ne devaient faire aucune impression, en 1795, sur la France républicaine, conquérante et armée contre l'Europe. M. Raoux avait examiné la question de la réunion, d'abord sous le rapport des intérêts matériels et moraux de la Belgique, et ensuite sous le rapport des intérêts de la France, à qui il cherchait à persuader de se donner un ami sûr et un allié fidèle, au lieu d'exciter la jalousie de l'Europe par une conquête aussi séduisante que dangereuse. Mais à la Convention, où la réunion était résolue d'avance, où la discussion politique n'était que pour la forme, on ne s'arrêta guère qu'à ce qui plaisait à la France, ivre de conquêtes et de propagande. On avait envahi la Belgique, donc on pouvait en disposer! C'était la raison du plus fort. En est-il de meilleure en politique? à cet égard, monarques et républiques se ressemblent beaucoup: nous l'éprouvâmes plus d'une fois. C'était au sein de l'assemblée même, une nouvelle comédie, comme celle qui fut

Digitized by Google

jouée à Bruxelles et à Mons pour provoquer la réunion.

Le citoyen *Merlin de Douai*, dans la séance du 2 vendémiaire an IV, fit son rapport au nom du comité de salut public, à la Convention, et présenta un projet de décret, en 13 articles, relatif à l'incorporation de la Belgique et du pays de Liége à la France. Les deux premiers articles concernaient les réunions partielles, précédemment prononcées, de différents cantons de la Belgique. L'art. 4 confirmait le traité conclu à La Haye le 27 floréal an III; l'art. 5 portait que les lois de la république française, non encore en vigueur dans les pays conquis, seraient exécutoires à dater de la publication du présent décret.

Le 8 vendémiaire, le citoyen *Eschasseriaux* ouvrit la discussion, et posa la question en ces termes: « Est-il de l'in-
« térêt de la nation française de réunir la Belgique à son
« territoire? Est-il de l'intérêt du peuple belge de s'incor-
« porer à la France?... Qui pourrait (dit l'orateur) révoquer
« en doute l'intérêt de la république française à la réunion
« de la Belgique? L'acquisition d'un territoire fertile, indus-
« trieux et un des plus peuplés de l'Europe relativement à
« son étendue; de nouvelles sources ouvertes à l'industrie
« nationale; l'extension dans tout le nord de ses relations
« commerciales; un ennemi naturel éloigné de ses frontiè-
« res et arrêté par le Rhin, la plus forte barrière par la-
« quelle la nature ait défendu le territoire d'un peuple; sa
« sûreté à jamais assurée; la jouissance de la plus grande
« navigation du continent; de nouveaux ports de mer; une
« nouvelle marine; une hypothèque immense à ses assi-
« gnats: voilà les avantages frappants qui résultent en faveur
« de la république de l'agrégation de Belges!

« Si je considère l'intérêt de la Belgique pour la réunion,

Digitized by Google

« je vois pour le peuple une existence politique jusqu'ici « agitée et précaire, assurée désormais et garantie; ses « mœurs régénérées; son territoire, depuis 200 ans le théâ- « tre de la guerre et l'objet constant de l'ambition de trois « puissances, devenir l'entrepôt des richesses de la Hollande « et de la France; je vois la Belgique enfin, après tant « d'orages et de dissentions, se reposer libre dans le sein « d'une grande nation... On objecte que nous avons renoncé « aux conquêtes, et que le peuple français devrait avoir « la générosité de se dépouiller de celles qu'il a pu faire!

« Je répondrai d'abord que la première générosité d'un « peuple est dans sa conservation... Eh quoi! ne nous res- « terait-il donc de la guerre que nous avons faite, que la « gloire stérile d'avoir combattu pour l'indépendance des « autres peuples? Nos trésors, le sang précieux de tant « de braves soldats auraient-ils été versés en vain? *La Bel-* « *gique ne devient-elle pas naturellement le prix de tant* « *d'efforts, de bravoure et de combats?* Nos droits sur la Bel- « gique ne sont-ils pas écrits à Jemmapes, dans les champs « où nous avons vaincu, et dans les plaines de Nerwinde où « les Français ont péri pour la liberté?... »

« Je n'invoquerai en faveur de la réunion (dit *Emmanuel* « *Perès*, dans la scéance du 9 vendémiaire) ni l'étonnante « fertilité du sol belgique, où l'on voit pour ainsi dire se « réaliser la fable de l'âge d'or; ni les mines, les fabriques, « les manufactures et les ateliers qui alimentent partout « l'industrie et les arts; ni les gras pâturages où s'élèvent « rapidement de riches et d'innombrables troupeaux; ni les « canaux multipliés qui servent de véhicule au com- « merce le plus actif; ni la libre navigation du Rhin, de la « Meuse et de l'Escaut, qui va faire de ces heureuses con-

Digitized by Google

« trées l'entrepôt des deux mondes, et ravir à la jalouse « Angleterre la principale branche de sa prospérité mercan- « tile; ni les immenses domaines civils et ecclésiastiques « qu'on est prêt à vous livrer, et qui fournissent une nou- « velle et incontestable hypothèque à nos assignats!...

« Que feriez-vous de la Flandre hollandaise et du port de « Flessingue (qui déjà vous ont été cédés par le traité de « paix passé avec la Hollande, le 27 floréal dernier), si « vous ne gardiez pas la Belgique? et si vous rendiez le pays « entre Meuse et Rhin, pourquoi conserveriez-vous Maes- « tricht, Venloo et leurs dépendances?...

« On parut se plaindre hier de ce que la question était « encore intacte sous les rapports militaires et commerciaux.

« Je ne crois pas qu'une longue discussion soit nécessaire « pour faire sentir l'avantage de l'ouverture et de la liberté « de l'Escaut. La Belgique recevra par lui, et nous recevrons « par elle, des marchandises dont l'Angleterre faisait le « monopole et qu'elle nous vendait ensuite au prix qu'il « lui plaisait d'y mettre; il nous servira de plus, ainsi que « le Rhin et la Meuse, à exporter, soit pour les états du « Nord, soit pour le Levant, la Suisse, Genève et l'Espagne, « les produits immenses de l'industrie de ces contrées...

« Quant à la partie militaire, le Rhin, avec les places que « nous occupons déjà sur la gauche, et avec Mayence que « nous occuperons bientôt, est au Levant une barrière in- « surmontable pour tous autres que pour des Fran- « çais...

« Au Nord, je vois une puissance amie et alliée (la Hol- « lande), portée par la foi des traités et par son propre in- « térêt à bien vivre avec nous; au Nord, nous avons l'E- « cluse, le Sas-de-Gand, Maestricht et Venloo. L'empereur

Digitized by Google

« n'y avait aucune place, et l'empereur n'y était pas in-
« quiété; au Nord enfin, en cas d'hostilité de la part de
« quelque puissance ennemie, outre le secours qui nous
« est dû par la Hollande, nous pouvons mettre garnison
« dans les places de Bois-le-Duc, Grave, Berg-op-Zoom et
« Flessingue, nous foudroyons l'Anglais, s'il osait remon-
« ter l'Escaut...

« On parle beaucoup *du fanatisme des Belges!* Ils tiennent
« sans doute à leur culte; mais n'y tient-on pas en France?
« et la constitution n'en garantit-elle pas le libre exercice
« à tous? Et qu'importe au corps social que tel ou tel in-
« dividu mette plus ou moins de ferveur dans ses rapports
« avec le ciel, qu'il rende son hommage de telle ou telle
« manière à l'auteur de la nature, pourvu que les lois et
« l'ordre public soient respectés?... Et quand il serait vrai
« *que leurs mœurs ne fussent pas encore à la hauteur des*
« *nôtres*, serait-ce une raison pour rejeter ce peuple inté-
« ressant de notre sein? Non... *Les Bactriens faisaient man-*
« *ger leurs pères vieux à de grands chiens! Croyez-vous*
« *qu'Alexandre dédaigna ce peuple féroce et voulut l'extermi-*
« *ner par l'épée?* Non, il lui fit sentir la barbarie de cette
« coutume. Cette coutume barbare fut abolie, et les Bac-
« triens devinrent *les tributaires et les alliés* les plus fidèles
« d'Alexandre. *Les Carthaginois étaient dans l'usage d'im-*
« *moler leurs enfants!* Que leur demanda Gélon pour prix
« de sa victoire? *Qu'ils fussent plus humains; et la nature*
« *n'eut plus à frémir dans leurs sacrifices et leurs rites reli-*
« *gieux.* Représentants, que ces beaux traits qui ornent
« l'histoire ne soient pas perdus pour nous; propageons
« nos principes, mais soyons tolérants; éclairons nos voi-
« sins, portons la lumière dans le monde entier, mais ne

Digitized by Google

« violentons, ne persécutons personne; souvenons-nous « qu'on doit être impassible et grand lorsqu'on proclame « *les lois de la nature*, et qu'on stipule *pour le genre hu-* « *main!* »

Qu'y avait-il à répondre à tels arguments? Les Belges eux-mêmes, quel que fût *leur fanatisme*, pouvaient-ils rien opposer aux exemples tirés des Bactriens et de leurs grands chiens, et des Carthaginois anthropophages civilisés par leurs vainqueurs!

Le citoyen *Roberjot* disait: « Ayant à sa disposition le « cours de l'Escaut et de la Meuse, leur embouchure et « celle du Rhin, la France sera maîtresse de tous côtés du « commerce dont s'était emparée l'Angleterre; elle partici- « pera avec la Hollande aux autres branches du commerce « qu'offrent les mers du Nord, le Rhin, et les fleuves d'Al- « lemagne qui s'y jettent... Combien le commerce de la « république ne peut-il pas être activé par les nouveaux « fleuves qu'elle acquiert; par l'ouverture des canaux; par « la jonction de la Moselle à la Meuse, et de la Meuse à « l'Escaut, par la Sambre?... L'Escaut sera-t-il moins inté- » ressant que la Tamise? La liberté lui assure déjà son an- « tique gloire, et la splendeur actuelle de Hambourg fait « présager la splendeur future du port d'Anvers.

« La ligne de défense sera également imposante; elle « sera composée des places de Luxembourg, des citadelles « de Namur, de Liége, du fort S^{t}-Pierre et de Maestricht, « des villes fortes de Bois-le-Duc et de Bréda, de plusieurs « autres forts non moins importants, et de la Meuse enfin. « On ne niera pas que Luxembourg ne soit une des places « les plus fortes de l'Europe; on connaît l'avantageuse po- « sition du fort S^{t}-Pierre. Nos soldats se rappellent la ré-

Digitized by Google

« sistance des places de Bréda et de Bois-le-Duc. Cette pre-
« mière ligne est défendue par Mons, Tournai, Ypres, Menin,
« que Miranda proposait de prendre pour frontière. Ainsi
« nos premières lignes de France se trouveront au 3me rang.

« On vous a proposé de réunir la Belgique à la Hollande!
« Eh quoi! les principes qu'on a mis en avant pour préten-
« dre que vous ne pourriez vous réunir des peuples par
« droit de conquête, cesseront d'être applicables à la réu-
« nion de ce même peuple aux Provinces-Unies? Pourquoi
« disposer ainsi des Belges et en faire un trafic que ré-
« prouvent votre loyauté et vos sages maximes? Pourquoi
« transporter à d'autres des avantages que vous ne pouvez
« vous dissimuler pour vous-mêmes?

« Si vous déclarez la Belgique indépendante, l'Angleterre
« en profitera pour anéantir dans quelque temps cette
« même indépendance, s'emparer des ports d'Anvers et
« d'Ostende, ouvrir un débouché certain pour les produits
« de ses manufactures, s'approprier le commerce de transit
« pour leur destination à l'Allemagne, etc. »

« Représentants (dit *Carnot*), les doutes que l'on a élevés
« sur la question de savoir si la réunion de la Belgique à
« la France serait utile sous les rapports militaires, m'ont
« engagé à prendre la parole pour donner à la Convention
« quelques détails à ce sujet... Il est évident que la nou-
« velle frontière est beaucoup plus forte que l'ancienne;
« car vous avez ôté à votre ennemi son seul poini d'appui,
« qui était la forteresse de Luxembourg, où il formait ses
« magasins et réunissait ses forces pour attaquer nos fron-
« tières de la Moselle, comme il le fit lorsqu'il prit Longwy
« et Verdun. En gardant Luxembourg, non-seulement vous
« privez votre ennemi de la place d'armes la plus forte de

Digitized by Google

« l'Europe après Gibraltar, et la plus dangereuse pour vous;
« mais vous vous appropriez ce boulevard inexpugnable,
« et vous en couvrez votre frontière qui était déjà très-forte.
« Il vous donne de plus la facilité de porter vous-mêmes
« la guerre en avant sans être arrêtés par rien...

« Si j'examine maintenant ce qui concerne le pays situé
« à la rive gauche de la Meuse, qui est la Belgique propre-
« ment dite, je vois qu'en réunissant ce pays à la France
« nous avons deux barrières au lieu d'une. L'une est l'an-
« cienne, qu'il faut bien se garder de détruire, parce qu'elle
« nous couvre non-seulement du côté des Pays-Bas, mais en-
« core du côté de la mer; l'autre est la rivière même de Meuse,
« qui enveloppe la Belgique, barrière très-respectable par la
« possession de Maestricht et de Venloo qui nous appar-
« tiennent, et par la faculté que vous vous êtes réservée
« dans le traité de paix avec la Hollande de mettre garni-
« son, en temps de guerre, à Grave, Bois-le-Duc et Berg-
« op-Zoom, qui en défendent le passage (1), en même temps

(1) Le traité de La Haye du 16 mai 1795, portait:

« Art. 12. La république française restitue à la république des Provinces-Unies « tout son territoire, à la réserve: 1° de la Flandre hollandaise, y compris le terri- « toire qui est situé sur la rive gauche du Hondt; 2° de Maestricht, Venloo et leurs « dépendances, ainsi que des enclaves au sud de Venloo...

« Art. 13 et 14. Il y aura dans la place et le port de Flessingue, garnison française « exclusivement. Le port de Flessingue sera commun aux deux nations.

« Art. 15. En cas d'hostilité du côté du Rhin ou de la Zélande, le gouvernement « français pourra mettre garnison dans les places de Berg-op-Zoom, Grave et Bois- « le-Duc.

« Art. 18. La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et du Hondt sera li- « bre aux deux nations.

« Art. 20. La république des Provinces-Unies payera à la république française 100 « millions de florins argent courant de Hollande, etc. »

Digitized by Google

« que Luxembourg prend à revers l'armée ennemie qui vou-
« drait le tenter (1)... »

Cette question de la réunion, totale ou partielle, de la Belgique à la France, les hommes d'état les plus habiles de l'ancienne monarchie l'avaient déjà examinée et tâtée dans

(1) Il n'y a au fond de tous ces discours qu'une seule idée : « La Belgique est un « pays qui nous convient, parce qu'il nous donnera d'excellentes *frontières natu-* « *relles ;* or, nous sommes les plus forts, donc, etc. » Si le *droit* pouvait être ici compté pour quelque chose, nous citerions à ces terribles logiciens une autorité qui devrait leur paraître de quelque poids. « N'avez-vous point cru, disait Fénélon, à son élève (*a*), que la guerre était nécessaire pour acquérir des places *qui étaient à votre bienséance et qui feraient la sûreté de votre frontière?* Etrange règle ! par les convenances, on ira de proche en proche jusqu'à la Chine !

« Pour la sûreté d'une frontière, on la peut trouver sans prendre le bien d'autrui. Fortifiez vos propres places, et n'usurpez point celles de vos voisins ! Voudriez-vous qu'un voisin vous prît tout ce qu'il croirait commode pour sa sûreté? Votre sûreté n'est point un titre de propriété sur le bien d'autrui. La vraie sûreté pour vous, c'est d'être juste ; c'est de conserver de bons alliés par une conduite droite et modérée ; c'est d'avoir un peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné et bien discipliné. Mais qu'y a-t-il de plus contraire à votre sûreté que de faire éprouver à vos voisins qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, et que vous êtes toujours prêt à prendre sur eux tout ce qui vous accommode?... »

Je pense que pour le maintien de l'équilibre européen, il faut qu'il y ait de grands et de petits états, comme pour l'équilibre social, il faut qu'il y ait de grandes et de petites fortunes, et certaine hiérarchie entre les individus. S'il n'y avait que de grands états, ils se heurteraient trop directement à cause de leur contiguité même ; les guerres seraient plus fréquentes et la liberté des peuples plus souvent compromise. Les petits états ne pouvant lutter à force ouverte contre les grands, sont obligés d'invoquer incessamment les principes de la raison et de s'appuyer sur les traités, afin de faire prévaloir la justice sur la violence ; ce qui tourne toujours en définitive au profit de l'humanité. Omnes magnam rem, nec falso, Belgicam putant. Et ut Istmus inter Ægeum et Ionicum mare, etsi brevis, vetat undas concurrere et misceri, sic mihi ista videtur, et si haud maxima provincia, magna imperia retinere et sistere, ne omnia pervadant et innundent. Juste Lipse, *Lettre à Richard de Starnberg*, 1642, vol. 2, p. 331.

(*a*) *Directions pour la conscience d'un roi.*

Digitized by Google

tous les sens (1); mais la politique des autres gouvernements leur opposa toujours une résistance insurmontable.

Projet de partage de la Belgique, entre la France et les Provinces-Unies, en 1635.

En 1635 (dit un écrivain anglais), la France avait fait avec les Provinces-Unies un traité par lequel les deux puissances convenaient *du partage* qu'elles feraient entre elles de tous les Pays-Bas, après qu'elles en auraient entièrement chassé les Espagnols. Le Brabant, Malines et Anvers devaient demeurer à la république. Tout le reste tombait dans le lot de la France. Le cardinal de Richelieu avait formé ce grand projet. Cependant les Hollandais ayant réfléchi que le résultat d'un tel plan serait de les mettre en contact avec une nation beaucoup plus remuante et plus dangereuse que les Espagnols, changèrent d'avis. Alors Richelieu envoya en Angleterre un ambassadeur exprès, pour inviter Charles Ier à entrer en arrangement pour le partage de la Belgique, ou pour l'amener tout au moins à permettre à la France d'y faire des conquêtes. Mais Charles refusa nettement de coopérer au partage; et quant aux projets de conquêtes de la France il chargea l'ambassadeur de dire au cardinal: *Que son gouvernement ne souffrirait jamais qu'on s'emparât de la Flandre; et que si les Français le tentaient il se mettrait lui-même en marche pour la défendre.* Le cardinal répondit à celui qui lui apportait cette réponse: *Vraiment! l'a-t-il dit! par Dieu, il me le payera bien!...* Il entra aussitôt en alliance avec les mécontents de l'Angleterre, et il fut le principal moteur des troubles civils qui

Autre proposition de Richelieu à l'Angleterre.

(1) Dans le remaniement politique de l'Europe qu'avait conçu Henri IV, la Belgique devait être *partagée*. La France avait le Limbourg et le Brabant, et l'on réunissait le reste des Pays-Bas catholiques aux sept provinces hollandaises, sous le titre de *république belgique*.

Digitized by Google

amenèrent la mort de Charles Ier sur un échafaud (1).

« Richelieu, dit Hume (2), attisa en Angleterre le feu de « rébellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les « matériaux de l'incendie étaient suffisamment combusti- « bles et qu'il avait fait de grands progrès, elle ne jugea « plus convenable d'animer les Anglais contre leur souve- « rain; au contraire, elle offrit sa médiation entre le prince « et ses sujets... »

Cromwel ayant pris la place de l'infortuné Charles, « on « vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie « souple et intrigant pour captiver l'usurpateur dont les « mains dégoûtaient encore du sang d'un souverain proche « parent de la famille royale de France. On le vit écrire à « Cromwel: *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller « en Angleterre présenter mes respects en personne au plus « grand homme du monde.....* On vit ce même Cromwel « traiter d'égal à égal avec le roi de France, et placer son « nom avant celui de Louis XIV dans la copie d'un traité « entre les deux nations, qui fut envoyée en Angleterre... »

M. Mignet, qui a travaillé sur des pièces authentiques (3), donne des détails précieux sur la négociation de la France avec la Hollande relativement à la Belgique, négociation qui

(1) *Considérations sur le danger imminent où l'on serait, si les Pays-Bas autrichiens tombaient entre les mains de la France*; traduites de l'anglais: Amsterdam, 1738. Voyez aussi les *Instructions* données par le cardinal de Richelieu au comte d'Estrades, à son départ pour l'Angleterre, le 12 novembre 1637, et la réponse du cardinal à la première lettre de celui-ci. *Mémoires du comte d'Estrades*, t. Ier, p. 1 et suiv.

(2) *History of England.* Ces passages ont été supprimés dans la traduction française de l'édition de Paris, de 1788, que j'ai sous les yeux.

(3) *Documents inédits sur l'histoire de France.* NÉGOCIATIONS RELATIVES A LA SUCCESSION D'ESPAGNE, tom. I, p. 174 et suiv.

Digitized by Google

subit comme on va le voir diverses transformations, sans pouvoir arriver à aucun résultat. « Richelieu, dit-il, était détourné de la conquête des Pays-Bas par des raisons de politique pratique, qui depuis ont empêché la France de les prendre ou de les conserver. C'était cette double difficulté qu'il objectait, en juin 1634, *à leur partage* qui lui avait été proposé par les Provinces-Unies. « Quand même, di-« sait-il, on en viendrait à bout avec beaucoup de temps, « de peine et de dépense, la conservation de ce qu'on au-« rait acquis ne se pourrait faire qu'avec de très-grosses « garnisons qui nous rendraient incontinent odieux aux « peuples et nous exposeraient par ce moyen à de grandes « révoltes et à des perpétuelles guerres.

« Et quand même la France serait si heureuse que de « conserver les provinces qui lui seraient tombées *en par-« tage*, et une dépendance volontaire de sa domination, il « pourrait arriver bientôt après que n'y ayant plus de barre « entre nous et les Hollandais, nous entrerions en la même « guerre en laquelle eux et les Espagnols sont mainte-« nant. »

Projet de Richelieu, pour ériger les P.-Bas espagnols en République indépendante.

« Le plan qu'il proposa d'abord fut, de former une *répu-« blique catholique indépendante*, qui offrirait aux Français et « aux Hollandais le grand avantage de les délivrer des Es-« pagnols *sans les exposer à devenir ennemis en se trouvant « tout à fait voisins*... Qu'il fallait faire une déclaration « en forme de manifeste qui assurât la religion catholique « et la liberté de ces peuples en la meilleure forme qu'ils « le pourraient désirer, *afin de donner lieu aux grands, aux « villes et aux communautés de se soulever plus hardi-« ment*....

« Qu'alors les garnisons de France pourraient être dimi-

Digitized by Google

« nuées parce qu'elle n'aurait pas de voisins si puissants « ni si mal intentionnés que les Espagnols.

« Que les provinces catholiques, qui lors feraient un « corps d'état ne dépendant que de soi-même, auraient trop « d'intérêt à conserver la France et les Hollandais en union « pour qu'il pût arriver brouille entre eux.... »

Projet de Richelieu, pour le partage des Pays-Bas, avec la Hollande.

« Près d'un an plus tard, le 8 février 1635, la république des Provinces-Unies et le cardinal de Richelieu avaient conclu un traité *qui présentait la combinaison des deux plans*. Il *partageait* la partie limitrophe des Pays-Bas espagnols entre la Hollande et la France, et rendait sa partie centrale indépendante. La France devait avoir Thionville, Namur, Ostende, avec leurs territoires et juridiction. La Hollande, Dam, Hulst avec le pays de Waes, Bréda, Gueldre, Stephenswerd, également avec leurs territoires et juridictions.

« Tout ce qui était placé intermédiairement devait être constitué *en état libre* et *allié des deux puissances contractantes. Mais si les Pays-Bas espagnols ne voulaient pas concourir à leur libération* et accepter leur indépendance *il était convenu d'en opérer le partage ;* en laissant toutefois une existence à part aux places et villes qui parviendraient à secouer le joug et à former au nombre de trois ou quatre, un petit corps d'état.

« Dans le plan projeté, la France acquérait le pays de Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainaut, Artois et Flandre, jusqu'à la ligne partant de Blankenberg, passant à moitié chemin entre Dam et Bruges, et arrivant à Ruppelmonde qui lui restait aussi. Elle disposait de Cambrai et du Cambrésis.

« La Hollande obtenait le marquisat d'Anvers, la sei-

Digitized by Google

gneurie de Malines, le duché de Brabant et le reste de la côte, depuis Blankenberg, qui entrait dans la portion de la France, jusqu'au Swyn; les villes de Dam, de Hulst, avec le pays de Waes, jusqu'à la ligne ci-dessus tracée (1)... »

Projet de Mazarin, pour acquérir, à titre d'échange, les Pays-Bas espagnols. (Janvier 1646.)

Toutes ces combinaisons ayant échoué, Mazarin en imagina une nouvelle, qu'il espérait faire agréer aux Espagnols eux-mêmes. C'était de leur céder la Catalogne et le Roussillon, en échange des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Il avait eu soin d'y préparer de loin les esprits. L'air de satisfaction avec lequel il s'en expliquait fait juger qu'il était comme enivré de la beauté de ce projet. Il étalait avec complaisance les grands avantages que la France devait en retirer.

« L'acquisition des Pays-Bas (écrivait-il aux plénipotentiaires français, à Munster) formerait à la ville de Paris « un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et « qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. « L'on en aurait étendu la frontière *jusqu'à la Hollande*; et « *du côté de l'Allemagne*, qui est celui d'où l'on peut aussi « beaucoup craindre, jusqu'au Rhin, par la rétention de la « Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et du comté de Bourgogne...

« Les coupables, les mécontents et les factieux perdraient par ce moyen la facilité de leur retraite; ils perdraient aussi la commodité de brouiller les affaires et de

(1) On peut voir le texte de ce projet dans le recueil de Léonard, ainsi que la mention d'une vingtaine d'autres conventions conclues dans l'espace d'environ trente années, et en vertu desquelles la France fournit régulièrement des subsides aux états-généraux pour alimenter la guerre entre la Hollande, l'Espagne et les Pays-Bas.

Digitized by Google

faire des cabales avec l'ennemi ; étant aisé à remarquer que tous les partis contre l'état et toutes les conspirations ont été ordinairement tramés dans les Pays-Bas, dans la Lorraine ou dans Sédan.

« La puissance de la France *se rendrait redoutable à tous ses voisins*, et *particulièrement aux Anglais* qui sont naturellement jaloux de sa grandeur... Aussi on peut bien être assuré que s'ils avaient connaissance d'une pareille négociation et que leurs discordes intestines ne les embarrassassent pas au point qu'elles font il n'y a rien qu'ils ne hasardassent pour en empêcher l'effet.

« Les peuples de Flandre qui souffrent des oppressions incroyables, leur pays étant le théâtre de la guerre depuis si longtemps, trouveraient tel changement à leur condition qu'on ne peut pas douter que nous n'eussions bientôt gagné leur amour quand ils se verraient hors d'état de plus craindre aucune invasion...

« Bien loin que nos dépenses s'accrussent par l'acquisition de tant de places,... nous pourrions beaucoup épargner dans l'entretien des garnisons en Picardie où il faudrait raser la plupart des places; les autres se maintiendraient avec peu d'argent puisque confinant avec MM. les états il n'y aurait pas à craindre qu'ils s'engageassent jamais à nous attaquer ni à intenter aucune surprise, *pour ne pas irriter une puissance si grande au-dessus de la leur* et qui aurait tant de moyens de s'en ressentir (1)... »

Mais les ministres français auxquels Mazarin communiqua ce projet séduisant, lui remontrèrent qu'il blesserait également *les Provinces-Unies*, *les Anglais*, *les Catalans et les Portu-*

(1) *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 178 et suiv.

Digitized by Google

gais, sans compter beaucoup d'autres princes et états, auxquels un si notable accroissement pour la France donnerait de la jalousie. D'ailleurs, ajoutaient-ils, les Espagnols auraient d'autant plus de répugnance à souscrire à cette combinaison, qu'en perdant les Pays-Bas ils perdraient tout ce qu'ils avaient de considération en Angleterre et en Allemagne, et rendraient ainsi les rois de France *presque les seuls arbitres des affaires de l'empire et même de l'élection des empereurs* (1).

Toutes les puissances s'y opposèrent, précisément par les motifs qui en faisaient si vivement désirer la réalisation

(1) *Histoire du traité de Westphalie*, par le P. Bougeant, t. IV, p. 174 et suiv.

Un peu avant la dernière négociation dont nous venons de rendre compte la France avait essayé de se rendre maîtresse des Pays-Bas espagnols par la force des armes. En 1643, Gaston, duc d'Orléans était entré en Flandre et y avait obtenu des succès. Mais cette entreprise ayant alarmé la Hollande la France dut renoncer à ses projets. La pièce que l'on va lire, rédigée pendant le cours de cette guerre, avait pour but de tracer au roi et à la régente un plan qui devait faciliter l'occupation et la conservation de ce pays. Elle est intitulée : *Avis secret donné par le conseil d'état, au roi et à la reine mère de France, sur les maximes et règles à garder en la conquête des Pays-Bas.* Ce morceau est remarquable non-seulement comme œuvre diplomatique mais comme peinture d'histoire. On y voit comment nos ennemis eux-mêmes jugeaient nos mœurs et nos institutions qu'ils venaient détruire ; combien elles contrastaient avec les leurs ; avec quelle cruauté leurs troupes faisaient alors la guerre chez nous ; et enfin ce que nous serions devenus si leurs projets de conquête eussent réussi. On a souvent parlé de nos jours des immoralités de la diplomatie ; mais je ne sais si *ses annales* offrent beaucoup de pages où elles se révèlent avec autant de naïveté qu'ici. Certes il faut convenir que ce Machiavel, tant maudit, n'était qu'un pauvre écolier à côté des conseillers-instituteurs du jeune Louis XIV. Pour agrandir la France et pour établir le despotisme de son roi sur une nation conquise par violence et par séduction ils se font un jeu de tout, même de la religion.

« ..... Nous nous faisons un devoir (dit le conseil) de représenter en toute soumission (à S. M.) que la conquête d'un état se compose de deux chefs : l'une est l'*occupation*, l'autre la *conservation* et l'établissement. Quant à l'occupation, com-

Digitized by Google

aux Français. Il ne convenait guère aux Hollandais d'avoir de tels voisins. Aussi devinrent-ils les plus chauds alliés

bien que ses armes y doivent faire la principale opération, toutefois il importe beaucoup en quelle manière l'on en use selon l'humeur des peuples et la constitution des pays.

« L'humeur et complexion de ces peuples, Sire, est fort attachée *à la religion de l'église romaine; à ses lois, coutumes et priviléges; à l'agriculture, commerce et trafic.* La modestie et candeur des mœurs y est fort singulière, et surtout la franchise et bonne foi dont ils usent en leurs affaires : qui sont toutes les principales causes de l'antipathie qu'il y aura toujours irrémédiablement entre eux et la nation française.

« Le pays y est fort peuplé et habité et rempli de bonnes et grosses villes de proche en proche, toutes capables de soutenir siéges en l'état qu'elles sont, ou du moins d'être fortifiées pour les soutenir. Et bien que les habitants soient comme nous venons de dire, adonnés au commerce, toutefois ils ressentent encore de leur terroir que témoigne Jules César en ses commentaires de la Gaule, à produire de bons hommes de guerre finamment en cas de nécessité, outre que la noblesse de soi y est assez portée et nourrie. Cela étant nous jugeons que... V. M. fera une action vraiment digne de soi et conjointement très-importante à l'heureuse issue de ses glorieux desseins, de contenir par ordres et commandements très-étroits, dans l'entrée et principe de cette conquête, les débordements naturels de la nation française à l'insolence et pétulance; obligeant nos ministres et officiers, tant de guerre qu'autres, *à user de toute douceur et conformation aux usages, coutumes et privilèges de ces peuples;* témoignant en ce regard sa volonté par un édit; et particulièrement que son intention est d'y continuer *l'exercice de la seule religion catholique, apostolique et romaine;* et d'y faire administrer prompte et ponctuelle justice à un chacun et contre tous, sans exception de personne.

« Et comme par l'affection que ces peuples ont à la religion, ils ont en grande vénération et respect et défèrent beaucoup en toutes matières aux gens d'église, évêques, abbés, chanoines et aux religieux de toutes sortes d'ordres, qui y sont en grand nombre, ce sera une action de prudence de les comprendre et recevoir dans l'édit en sauve-garde particulière...

« Les habitants de ces pays, Sire, ont passé par beaucoup de troubles et guerres, mais ils n'ont rien si vivement senti que les attentats de la nation française sur l'honneur des femmes et filles. Ils respirent encore la vengeance de ce qui s'en est passé du temps du duc d'Alençon, et même autant de fois que les Français y ont été reçus en hospitalité. *Et la mémoire du comble de semblables excès, avenus à la*

Digitized by Google

de l'Espagne, leur ancienne ennemie, dès qu'ils s'aperçurent qu'elle n'était plus à redouter, et que le danger venait

prise de Tirlemont de l'an 1635, commencement de cette guerre, leur est encore récente et sanglante (*a*)...

« Au surplus nous estimons que le plus grand moyen d'état à occuper ces provinces, par-dessus la voie ordinaire des armes, consiste à rendre le plat-pays neutre par la proposition et acceptation de contributions modérées en leur commencement... En quoi les vassaux et sujets naturels de V. M. employant leurs vies et moyens à cette conquête n'auront à se plaindre de l'humanité et douceur dont elle aura traité ces peuples, *parce que si la conquête ne demeure établie les armées auront tant plus de facilité d'exercer, à leur départ, la rigueur d'hostilité, par saccagements, brûlements, pillages et autres actions*, qui récompenseront la modération usée au regard du passé. Et si la conquête demeure fixée *il n'y aura rien qui pourra empêcher de lever des tributs et tailles à discrétion*, comme il se fait *par toute la France*, même avec redoublement et jusqu'à l'équivalent de ce qu'ils eussent pu payer le temps précédent de la dissimulation.

« Voilà, Sire, ce qui nous semble, quant à faciliter les moyens de *l'occupation*. Mais pour la *conservation* et l'établissement, nous craignons qu'ils ne pourront toujours répondre au désir des douces et pieuses inclinations de V. M.... Car comme ces peuples des Pays-Bas sont fort sujets à être conduits et menés par la douceur et démonstrance de bonne foi qui leur est naturelle, aussi *entrants en imagination d'être déçus ou frustrés tant soit peu de leurs capitulations, coutumes et priviléges,*

(*a*) Voici quelques détails que nous empruntons à Erycius Puteanus, célèbre professeur de Louvain, sur la prise de Tirlemont, par les Français et les Hollandais: *Quidquid per cædem crudeliter, per libidinem flagitiosè, per incendium barbarè fieri potuit, urbs misera sustinuit: cruenta, inquinata, eversa. Alimenta exercitui, in menses aliquot suffectura, simul absumpta. Primo quidem impetu, sanguis ubique sparsus, ut ad prædam cruenti irent. Ad fœdiora furor sævientium prorupit: matronæ, virginesque, etiam immaturæ, etiam sacræ, privatim ac publicè constupratæ, in plateis, templis, aris. In unam aliquam, plures passim et catervatim fœdissimam salacitatis contumeliam effudisse, quis credet? extinctam esse, minus est. Infantes quoque parieti illisi, aut ferro confossi, quia nefandam matres libidinem rejicerent: ut castæ essent jam non matres. Alias violatas mireris, ac dein occisas. Extremum fuit etiam mortuis vim ac venerem inferre... Horreo dicere! Hostia tremendis mysteriis sacrata, in qua est ipse Deus, ab aris et hierothecis, ubique detracta, alibi pedibus proculcata, alibi foribus templorum affixa, alibi equis in pabulum objecta...* Post oppidum victum, cœlum, ut sic dicam, oppugnatum est: læsum ludibrio numen, quasi satis non esset in homines sævire. Eodem etiam scelere, sacræ Dei, divorumque et imprimis D. Virginis imagines ac statuæ raptatæ; et tanquam pugnassent, confossæ; tanquam peccassent punitæ. Duravit ad triduum rabies, lassata magis quam satiata: tum vero, injecto tectis igne, quod rapi aut pollui non potuit, absumptum.

Digitized by Google

d'ailleurs. La Hollande défendit les Belges contre les menées ambitieuses de la France. Et ce fut le principal

ou traités par mépris ou insolence, ou en autre façon que leur humeur ne porte (à quoi il sera impossible d'obvier à cause de l'opposition naturelle de la nation française), il est bien assuré qu'ils seront toujours assez animés à se révolter...

« Pour prévenir donc ces dangers, étant l'occupation générale, il sera nécessaire, par-dessus la bride des citadelles, endroit les villes principales, qui se construiront à leurs dépens, *de réduire ces peuples peu à peu à la bassesse,* et les contenir dans les bornes des besoins de la nature, leur retranchant toute abondance et superfluités, en sorte qu'ils n'aient *ni correspondance avec les étrangers,* ni de quoi faire les apprêts d'aucun soulèvement. Ce qui, pour le regard de *l'ordre ecclésiastique,* se pourra procurer en disposant des prélatures, abbayes, dignités et autres gros bénéfices, à titre de commande, comme il se pratique en ce royaume. Au regard de *la noblesse,* en l'éloignant de tous les emplois et charges de reliefs et de profit. Et pour *le tiers état,* en bannissant tout à fait le commerce et trafic.

« Par ce dernier, il sera aussi pourvu à ce que les peuples de votre conquête ne se privent et communiquent en telle sorte, par l'entrecours du trafic, *avec les peuples de la Hollande, que de là ils auraient occasion de contracter des alliances avec eux* pour se cantonner, ou autrement se targuer contre la souveraine et absolue puissance que V. M. aurait droit d'user à leur égard.

« Et *quant au point de la religion,* bien que ce serait l'un des plus assurés moyens contre toutes révoltes et soulèvements d'y admettre *la diversité, afin qu'étant divisés entre eux en différentes sectes et factions,* il ne se puisse rien brasser si secrètement qu'il ne se découvre en temps par l'une ou l'autre des parties, toutefois V. M. pourra donner cela à sa singulière piété et à celle de la reine régente sa mère, que d'en suspendre l'usage et l'exécution, jusqu'à ce que les comportements de ces peuples fassent voir s'il y aura nécessité de se prévaloir de ce moyen contre eux. *Cependant si cette diversité de sectes vient,* de soi, *à s'y glisser, il n'y a nul doute que la raison fondée sur sa propre conservation, en rende la souffrance et tolérance légitime.*

« Or cette forme de gouvernement et régime de ce pays conquis, ainsi introduite et établie, il sera au pouvoir et de la prudence de V. M. d'en user *comme d'une école et arsenal de guerre;* à y tenir les corps de ses milices et *les nourrir* et *rafraîchir par les gens du pays même,* qui partie par contrainte, et partie par indigence, se réduiront la plupart à cette condition.

« Au moyen de quoi V. M. pourra toujours *tenir en suspens l'état de Hollande* et y prendre les avantages *de la conquête d'icelui à toutes occasions,* qui ne manqueront pas de se présenter, en tant qu'il se fondra de lui-même en mollesse et efféminations

Digitized by Google

motif de cette lutte acharnée qu'elle soutint contre Louis XIV, qui poursuivit avec une ardeur et une ténacité incroyables, les plans conçus et mûris par Richelieu et Mazarin.

Projet de Louis XIV.

« Depuis la paix des Pyrénées, dit De Koch, Louis XIV, ne perdit pas de vue le projet dont l'exécution avait été préparée par son mariage avec une infante d'Espagne ; c'était de réunir à sa couronne, sinon la totalité de la monarchie d'Espagne, au moins une partie de ses provinces, et nommément les Pays-Bas, qui étaient si bien situés à sa convenance. Cette pensée l'occupa pendant cinquante ans ; elle devint la cause des guerres qui après avoir illustré son règne conduisirent son royaume au bord du précipice et remplirent d'amertume sa vieillesse.....

« Jean de Wit communiqua au comte d'Estrades, ministre de France à La Haye, un projet d'après lequel *les Pays-Bas catholiques devaient former une république indépendante* servant de *barrière* entre la France et les Provinces-Unies. Cambrai, S^t^-Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Bergue et Linck devaient être *abandonnés à la France;* Ostende, Plaschendal, Bruges, Dam, Blankenberg, et le quartier d'Outre-Meuse, *aux Etats-Généraux*. Ce projet n'eut pas de suite, parce que Louis XIV, qui avait fait semblant de

par le seul emploi qui leur restera du commerce; et outre ce, exercer *ses supériorités* et arbitrage *au regard des potentats d'Allemagne* et autres voisins, *et spécialement des Liégeois*, qui comme accédents et emportés par la suite du torrent de la conquête, seront forcés de venir eux-mêmes se jeter entre vos bras. Par où V.M. sera en terreur à toute l'Europe, au grand soulagement de tous les fidèles sujets et vassaux de son royaume de France... *Fait au conseil d'état tenu à Paris, le 27 novembre* 1645. (*Pièce tirée de la bibliothèque de M. le comte de Gasparoli*, et communiquée par M. Willems à M. De Reiffenberg, qui l'a insérée dans le IV^e^ volume de ses *Archives philologiques*.) »

Digitized by Google

l'approuver, aimait mieux s'approprier la totalité des Pays-Bas espagnols, en vertu du droit de dévolution....(1) »

Napoléon qui remporta tant de victoires, confirmées par tant de traités, n'eut jamais de la Belgique qu'une possession contestée; l'Angleterre déclara qu'une telle extension de limites serait une cause de guerre éternelle(2). La politique d'aucune des puissances ne pouvait le souffrir. L'Allemagne déjà menacée du côté de l'Alsace, se verrait bloquée sur toute la ligne: le commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne serait perdu; Anvers anéantirait Amsterdam et pourait devenir rival de Londres. Cependant, après les avantages signalés que la France avait obtenus sur ses ennemis pendant les campagnes de 95 et de 96, le cabinet de Londres, soit qu'il fût fatigué de fournir à ses alliés d'énormes subsides, soit pour tromper son ennemi par des propositions de paix qu'il n'avait pas envie de réaliser, crut devoir expédier un ambassadeur à Paris.

Négociations entre le cabinet britannique et le Directoire, au sujet des P.-Bas.

Le 17 octobre 1795 lord Malmesbury, envoyé du cabinet britannique, remit à Charles Delacroix, ministre des affaires étrangères de France, un mémoire dans lequel il demandait la restitution de toutes les conquêtes que la France avait faites sur les alliés de la Grande-Bretagne, et « entre « autres, le retour des ci-devant Pays-Bas autrichiens à « l'empereur. » Le ministre du Directoire déclara « qu'il

(1) *Histoire abrégée des traités de paix.*

(2) M. Bignon, ministre de Louis-Philippe, dans la séance de la chambre des Députés de France du 13 novembre 1830, disait: « Depuis plusieurs siècles, « c'est une espèce d'axiôme routinier à Londres, que l'Angleterre serait menacée « de périr le jour où la limite du territoire français, du côté de la Belgique, rece- « vrait quelque extension. » V. ci après, T. 2, discussion des 24 art. à la chambre des Députés.

Digitized by Google

« voyait de grandes difficultés dans ce projet ; qu'on y « prenait à la république plus qu'on ne lui accordait ; qu'il « ne laissait pas la France dans une grandeur propor- « tionnée aux autres puissances européennes ; que l'acte « constitutionnel, selon la manière dont les meilleurs « publicistes l'interprétaient, mettait la république dans « l'impossibilité de faire ce qu'on demandait ; que les « Pays-Bas autrichiens y ayant été réunis ne pouvaient en « être détachés sans plonger la nation dans la confusion « qui serait une suite de la convocation des assemblés « primaires... » Lord Malmesbury répliqua « qu'en admet- « tant (ce qui toutefois ne lui paraissait pas exact) que la « constitution française interdît la restitution des Pays- « Bas, il existait en Europe un droit public antérieur à « celui qu'il pouvait avoir plu aux Français d'établir chez « eux ; qui si leur acte constitutionnel était connu, les « traités existant entre l'empereur et la Grande-Bretagne « ne l'étaient pas moins ; et que ces traités stipulaient « qu'aucune des parties contractantes ne mettrait les « armes bas avant d'avoir obtenu la restitution de tout ce « qui avait appartenu à chacune d'elles avant la guerre. »

Le ministre Delacroix s'efforça de prouver « que l'équi- « libre politique ne permettait pas à la France de renoncer « aux Pays-Bas ; que le partage de la Pologne (1) avait

(1) La vieille diplomatie dont nous avons signalé les principaux méfaits jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, a continué à suivre les mêmes errements jusqu'à nos jours. L'empereur Charles VI, voulant assurer à sa maison la succession de ses états héréditaires, se soumit à d'énormes sacrifices pour faire ratifier aux principales puissances de l'Europe le pacte de famille connu sous le nom de *pragmatique sanction*. Louis XV, pour prix de sa reconnaissance, obtint la Lorraine; et l'Espagne eut le royaume de Naples. Et à peine Charles VI eut-il fermé les yeux que la plupart des puissances se liguèrent contre sa fille, la jeune Marie-Térèse pour lui

Digitized by Google

« élevé la puissance de la Russie, de l'Autriche et de la « Prusse à un degré formidable ; que l'Angleterre avait « doublé ses forces par ses conquêtes et par l'activité et « l'intelligence avec lesquelles elle gouvernait ses colonies.

« Votre empire dans l'Inde, poursuivit-il, vous a fourni les « moyens de salarier toutes les puissances contre nous ; « et vous avez accaparé le commerce de manière que « toutes les richesses du monde se versent dans vos coffres. »

Delacroix ajoutait « que la réunion des Pays-Bas à la « France était avantageuse à toute l'Europe, parce qu'elle « tarissait la source des guerres qui la désolaient depnis « deux siècles (1). »

Cette curieuse négociation n'eut point d'autres suites. Il fallait vingt années de combats et des torrents de sang pour revenir à peu près au point d'où l'on était parti avant la guerre générale. *Les limites du Rhin !* C'est le rêve éternel de tous les partis en France; mais l'histoire prouve que la réalisation n'en peut être tentée sans allumer aussitôt une guerre générale.

arracher l'héritage de ses pères ; et la France et l'Espagne ne se montrèrent pas les moins acharnées. La Prusse y gagna la Silésie. Mais Marie-Térèse, pour laquelle à la fin tout le monde s'intéressait, fut assez heureuse pour pouvoir résister à ses ennemis. Qui aurait pensé que quelques années plus tard l'Europe verrait un grand peuple dépécé entre trois grands souverains, et que la pieuse Marie Térèse elle-même serait du nombre des copartageants? Dès 1770, la Pologne subit un premier démembrement ; depuis elle en subit deux nouveaux. Ainsi, une nation, indépendante et catholique, passa sous la domination de trois princes étrangers dont deux étaient non catholiques, et perdit tout à la fois ses libertés politiques et religieuses. Lorsque la révolution française se leva contre les rois, ce crime leur fut amèrement reproché. Ce qui n'empêcha pas les révolutionnaires de conquérir et d'opprimer à leur tour et de garder leurs conquêtes ; et Napoléon, qui leur succéda, de les imiter et de les surpasser.

(1) De Koch, continué par Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, t. IV, *in fine*, édit. de Paris.

Digitized by Google

Ma tâche se termine ici : je n'ai voulu que résumer les monuments et les faits les plus mémorables de notre histoire qui me paraissaient présenter quelque analogie avec ceux que je me propose de retracer dans cet ouvrage.

Rapprochements.

Je voudrais comparer ce que nous avons retenu de l'ancien caractère belge et de nos anciennes mœurs, avec ce que nous avons emprunté aux nations qui ont passé sur nous depuis un demi-siècle : d'abord à la France révolutionnaire et républicaine, puis à la France impériale, et puis à la Hollande, pour en composer nos institutions actuelles. Mais cela m'éloignerait beaucoup trop du cadre que je me suis tracé dans cette introduction et que je crains d'avoir étendu déjà outre mesure.

Ce que nous devons à notre réunion à la France.

La Belgique, jadis morcelée en provinces, régie par une foule de coutumes et de juridictions différentes, doit à la France l'uniformité de ses lois, de son administration, de ses tribunaux, et cette concentration des pouvoirs sans laquelle il n'y a ni unité ni force dans le gouvernement ni dans la nation; elle lui doit le réveil des arts et des sciences, du commerce et de l'industrie, et l'ouverture de ses ports enchaînés depuis la paix de Westphalie. Si le joug de la conquête nous a paru quelquefois rude et nous a coûté assez cher ces avantages sont cependant d'un tel prix qu'il est impossible de n'en pas tenir compte dans une histoire impartiale.

A la Hollande.

Nous devons beaucoup aussi à notre réunion à la Hollande; pourquoi ne pas en convenir? C'est elle qui nous a rendu l'administration de nos intérêts locaux; c'est elle qui nous a initiés au mécanisme de la vie constitutionnelle qui nous était demeuré à peu près inconnu sous le régime français. Notre industrie a fait de nouveaux progrès sous ce

Digitized by Google

gouvernement, dont l'action centrale était moins despotique, moins arbitraire et plus rapprochée de nous que celle du grand empire. Enfin, c'est pendant nos démêlés avec la Hollande que nous avons commencé à nous connaître, à nous compter, à nous associer pour nous défendre; à n'avoir plus qu'un corps et une âme, et que les anciennes divisions qui séparaient jadis nos provinces en différentes nations, brabançonne, flamande, walonne, ont disparu pour faire place à l'*union belge* de 1830.

FIN DE L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

Digitized by Google

FAUTES ET OMISSIONS.

Page 13, *note*, à la 22e ligne, « y menèrent leurs vaisseaux ; » lisez : *leurs vassaux*.

Page 50, au sommaire, en marge, « puissance formidable de l'empire ottoman au « commencement du XVe siècle ; » lisez : *du XVIe siècle*.

Page 124, ligne 19, « dépeinait ; » lisez : *dépeignait*.

Page 153, ligne 1re, « le marcgrave ; » lisez : *le margrave*.

Ibidem, « Jean d'Immersel ; » ajoutez en *note* :

« Dans le compte rendu des Séances de la Commission d'Histoire, T. 11, « 2e Bulletin, 1858, on trouve différentes lettres du margrave à Mar- « guerite, datées du mois de mars 1561 et signées : *Jan de Ymmer-* « *selle*. »

Page 174, à la *note*. « Ils l'appellaient (d'Egmont) *Thrasonem* (soldat fanfaron) ; »

Ajoutez en *sous note* :

« *Thraso*, personnage de *l'Eunuque*, comédie de Térence. »

Page 212, *à l'alinea*, « les 17 provinces ne se sont plus réunies ; lisez : *ne sont* plus réunies.

Page 305, ligne dernière, dans un certain nombre d'exemplaires, on a imprimé « Justus Fébronius » au lieu de : *Justinus Febronius*.

Page 351, ligne 15, « Loudon ; » lisez : *Laudon*.

—

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google